This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

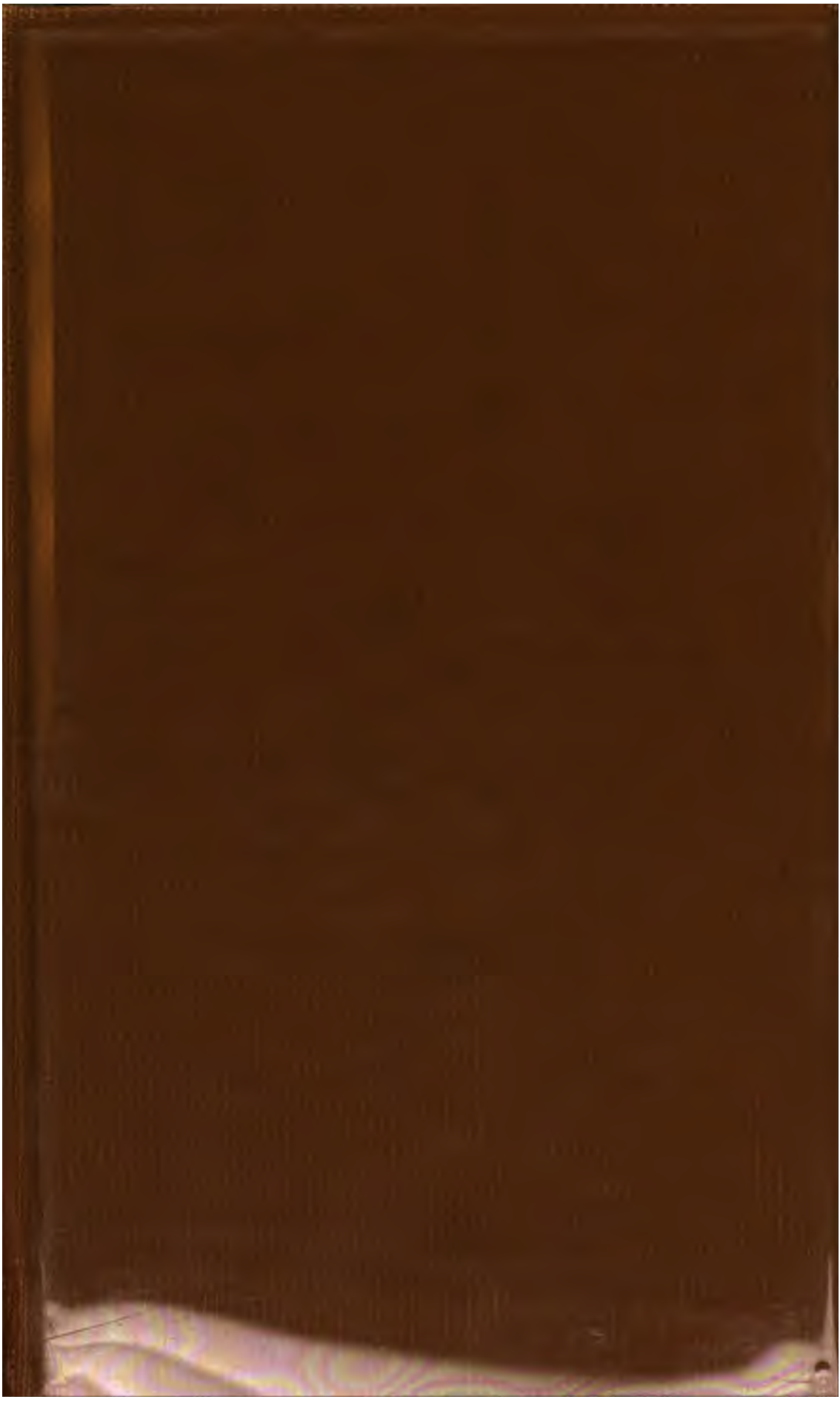

HARVARD
DEPOSITORY

HARVARD
DEPOSITORY

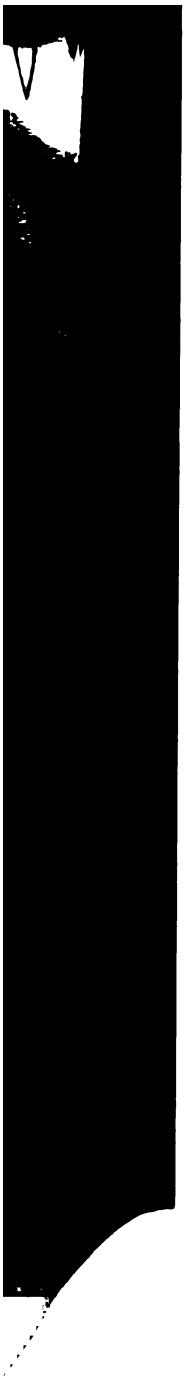

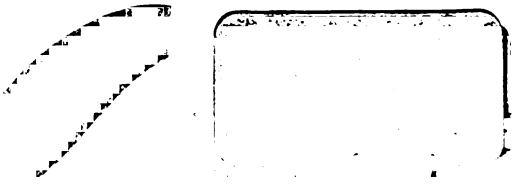

ERNEST GODARD

Mort a Jaffa le 21 Septembre 1862

3, Anal.
O
5478
9-2

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

D'ANTHROPOLOGIE

DE PARIS

TOME PREMIER

PARIS
VICTOR MASSON ET FILS
Place de l'École-de-Médecine
LEIPZIG, MÊME MAISON, POST-STRASSE, N° 15
1860-1863

MICROFILMED
AT HARVARD

SOCIÉTÉ
D'ANTHROPOLOGIE
DE PARIS

Fondée le 19 mai 1859

MEMBRES FONDATEURS

MM. ANTELME.
BÉCLARD.
BERTILLON.
BROCA.
BROWN-SÉQUARD.
DE CASTELNAU.
DARESTE.
DELASIAUVE.
FLEURY.
FOLLIN.
MM. GEOFFROY SAINT-HILAIRE.
GODARD (Ernest).
GRATIOLET.
GRIMAUD DE CAUX.
LEMERCIER.
MARTIN-MAGRON.
RAMBAUD.
ROBIN.
VERNEUIL.

COMPOSITION DU BUREAU

POUR L'ANNÉE 1860

Président :	MM. GEOFFROY SAINT-HILAIRE.
Vice-président :	BÉCLARD.
Secrétaires :	BROCA.
	DARESTE.
Archiviste :	LEMERCIER.
Trésorier :	GODARD (Ernest).

M. MARTIN-MAGRON a été président de la Société en 1859.

PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ

MEMBRES HONORAIRES.

MM. Boucher de Crèvecœur de Perthes, président de la Société d'émulation d'Abbeville.
Renan, membre de l'Institut.
Serres, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle.

MEMBRES TITULAIRES.

MM. Antelme, D. M. P., inspecteur général des prisons de France.
Baillarger, membre de l'Acad. impériale de médecine, médecin de l'hospice de la Salpêtrière.
Béclard, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris.
Bertillon, D. M. P.
Boudin, médecin en chef de l'hôpital militaire de Vincennes.
Broca, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, chirurgien des hôpitaux.
Brown-Séquard, professeur de physiologie.
de Castelnau, rédacteur en chef du *Moniteur des Sciences*.
Dareste, D. M. P., docteur ès sciences.
Delasiauve, médecin de l'hospice de Bicêtre.
Fleury, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, médecin de l'Empereur.
Follin, professeur agrégé à la Fac. de méd. de Paris, chirurg. des hôpit.
Giraldès, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, chirurgien de l'hôpital des Enfants-Trouvés.
Geoffroy Saint-Hilaire, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle et à la Faculté des sciences.
Godard (Ernest), D. M. P.
Gratiolet, D. M. P., chef des travaux anat. au Muséum d'hist. naturelle.
Grimaud de Caux, D. M. P.
Lemercier, D. M. P., sous-bibliothécaire au Muséum d'histoire naturelle.
Martin-Magron, D. M. P., professeur particulier de physiologie.
Perier, médecin principal aux Invalides.
Pucheran, D. M. P., aide-naturaliste au Muséum d'histoire naturelle.
de Quatrefages de Bréau, membre de l'Institut, professeur d'Anthropologie au Muséum d'histoire naturelle.
Rambaud, D. M. P., prosecteur de l'amphithéâtre des hôpitaux.
Trélat fils, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris.
Verneuil, professeur agrégé à la Fac. de méd. de Paris, chirurg. des hôpit.

MEMBRES ASSOCIÉS NATIONAUX.

Membres associés nationaux résidant à Paris.

MM. Besson (Eug.), D. M. P., licencié ès lettres et licencié en droit des Facultés de Paris, professeur à Sainte-Barbe.

Huon de Kermadec, ancien commissaire de marine.

Labbunie, D. M. P.

Lagneau (Gust.), D. M. P.

Legrand (Max.), D. M. P., chef de clinique de la Faculté de médecine.

Lemaître (Ern.), avocat.

Liégeois, D. M. P., aide d'anatomie de la Faculté de médecine.

Luys, D. M. P.

Mallez, D. M. P.

Martin de Moussy, D. M. P., voyageur dans l'Amérique du Sud.

Morpain, D. M. P.

O'Rorke, D. M. P., ex-médecin d'une expédition belge autour du monde.

Prunier-Bey, D. M., ancien médecin du vice-roi d'Égypte.

Rey, D. M. P.

Robin, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie impériale de médecine.

Rufz, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris.

Doct^{r} Schwarz (Guill.), directeur de la chancellerie du consulat général d'Autriche, à Paris.

Sée (Marc), D. M. P., prosecteur à la Faculté de médecine de Paris.

Sichel, D. M. P.

Simonot, D. M. P., ancien chirurgien de marine.

Membres associés nationaux résidant en province.

MM. Berchon, D. M. P., chirurgien de première classe de la marine, à Rochefort.

Fages, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Montpellier.

Foville, D. M. P., médecin en chef de l'Asile des aliénés de Mareville.

Guérault (H.), D. M. P., ex-chirurg. de marine, chirurg. de l'Hôtel-Dieu d'Orléans.

Pouchet (F.-A.), correspondant de l'Acad. des sciences de Paris, directeur du Muséum d'histoire naturelle de Rouen.

Pouchet (Georges).

MEMBRES ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

MM. de Baer, à Saint-Pétersbourg.

Blizard Curling, à Londres.

Brücke, à Vienne.

Crawfurd (John), Esq., à Londres.

Czoernig (baron de), à Vienne.

Davis (Barnard), à Shelton (Staffordshire, Angleterre).

Gosse (A. L.), à Genève.

Gosse (H. J.), à Genève.

MM. HANNOVER (Ad.), à Copenhague.
HUNT (James), à Londres.
HYRLT, à Vienne.
JAGUBOWICH, à Saint-Pétersbourg.
KNOX (Robert), à Hackney, près Londres.
MEIGS (Aitken), à Philadelphie.
NOTT (J.-C.), à Mobile (Alabama. Nord-Amérique).
D'OMALIUS D'HALLOY, à Halloy, près Bruxelles.
RETZIUS (André), à Stockholm (1).
STAPPLETON, à Dublin.
VELASCO, à Madrid.

CORRESPONDANTS.

Correspondants nationaux.

MM. BENOIT (Barthélemy), chirurgien de première classe de la marine, au Sénégal.
FAURE, D. M. P., médecin de colonisation à Cheraga (Algérie).
FRISTO, médecin aide-major de première classe au 17e de ligne.
JACQUEMET, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Montpellier.
MAZÉ (Hip.), commissaire de marine.
MARTINS (Ch.), professeur à la Faculté de médecine de Montpellier.
RAMEAU.

Correspondants étrangers.

MM. D'ANDRADE, à Rio-Janeiro.
AUDAIN, à Port-au-Prince (Haïti).

(1) M. Retzius est mort le 18 avril 1860. C'est une perte irréparable pour la Société d'Anthropologie, qui avait reçu les témoignages les plus précieux de sa sympathie, et pour les sciences, qu'il cultivait avec tant d'éclat.

Anal.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

D'ANTHROPOLOGIE

DE PARIS

RECHERCHES

SUR

L'ETHNOLOGIE DE LA FRANCE

MÉMOIRE LU A LA SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE DE PARIS

Le 21 juillet 1859

PAR M. PAUL BROCA

Professeur agrégé à la Faculté de médecine, chirurgien des hôpitaux de Paris.

Parmi les questions si nombreuses et si diverses que l'anthropologie embrasse dans son vaste domaine, il n'en est aucune sans doute qui ait autant d'intérêt pour nous que celle des origines de notre nation. Les historiens nous ont fait connaître les races d'hommes qui se sont établies sur notre territoire; ils nous ont dit leurs mœurs, leurs religions, leurs exploits et le rôle qu'elles ont joué dans les événements sociaux ou politiques; les philologues ont découvert, dans les vieux monuments de la littérature et dans les idiomes populaires qui se sont conservés jusqu'à nos jours, les traces plus ou moins distinctes des langues que parlèrent tour à tour nos ancêtres; les antiquaires enfin ont su retrouver, à la surface du sol, et jusque dans les entrailles de la terre, l'empreinte de la civilisation

rudimentaire qui précéda la période historique. Ces précieux documents, réunis et confrontés par la critique moderne, ont permis enfin de faire reposer sur des bases plus solides que la tradition l'histoire des anciens habitants de la France. L'anthropologie, à son tour, doit fournir sa pierre à cet édifice national. C'est à elle qu'il appartient de déterminer les caractères physiques des deux grandes races gauloises, l'influence qu'elles ont exercée l'une sur l'autre, et les modifications que leur a fait subir, à la suite des colonisations ou des conquêtes, l'infusion d'un sang étranger.

Cette étude, trop négligée jusqu'ici, date à peine d'une trentaine d'années. Un savant dont la science déplore la perte prématurée, William Edwards, sut le premier découvrir, au milieu de nos populations mélangées, les traits distinctifs de nos deux principales souches ethnologiques. Il ne lui manqua, pour compléter son œuvre, que de parcourir nos départements de l'ouest; mais, s'il laissa échapper quelques caractères, il eut le mérite de ne commettre aucune erreur dans ses descriptions. Son travail, publié pour la première fois en 1829 (1), a été le point de départ d'une importante série de recherches parmi lesquelles je me plais à citer celles de M. Périer (2); mais il reste encore bien des problèmes à résoudre. Il reste à déterminer l'influence du mélange des races, à étudier l'état actuel des populations dans les diverses parties de la France, et à chercher dans les documents historiques l'explication des particularités ethnologiques propres à chaque région.

L'essai que je publie aujourd'hui a pour but de combler en partie cette lacune. Une idée préconçue, trop facilement acceptée, a fait dédaigner comme insignifiants les éléments introduits parmi nous par l'occupation romaine et par l'invasion germanique. On a cru que les races étrangères, numériquement inférieures aux races gauloises, avaient promptement disparu, absorbées par le sang prédominant des indigènes; on a admis qu'elles n'avaient laissé aucune trace durable, et on les a négligées pour ne s'occuper que des Gaulois de race kimrique ou celtique; on a ainsi méconnu toute une série d'influences qu'il

(1) W. Edwards, *Des caractères physiologiques des races humaines considérées dans leurs rapports avec l'histoire*. Paris, 1829, in-8. Réimprimé dans : *Mémoires de la Société ethnologique de Paris*, t. I, p. 1. Paris, 1841, in-8.

(2) Périer, *Fragments ethnologiques*. Paris, 1857, in-8.

me paraît nécessaire de signaler, et dont les effets sont, aujourd'hui encore, parfaitement appréciables.

La question ainsi posée est déjà fort intéressante par elle-même, puisqu'elle se rattache directement à l'histoire de notre pays; mais elle acquiert une importance plus haute et plus générale lorsqu'on la considère dans ses rapports avec la question si controversée du croisement des races humaines. Tel est le défaut de précision des faits acquis jusqu'ici à la science sur ce sujet, que deux opinions diamétralement opposées ont été émises par des auteurs également graves, également éclairés. D'une part, un physiologiste éminent, dont je m'honore d'avoir été l'élève, Gerdy, a soutenu que toutes les races ont été croisées une ou plusieurs fois, et que « les types primitifs ne sont « peut-être plus représentés sur la terre. » D'une autre part, plusieurs ethnologistes français, anglais et américains ont prétendu que les races croisées étaient incapables de se soutenir par elles-mêmes, qu'une décrépitude physique et morale, une stérilité plus ou moins complète, étaient tôt ou tard la conséquence du mélange des sangs, que les familles de métis ne pouvaient se perpétuer qu'à la condition de retremper leur fécondité en s'alliant à l'une ou l'autre des souches-mères, que ces *croisements de retour* ramenaient promptement la postérité des métis au type de leurs aïeux de race pure, et que, par conséquent, aucune race croisée ne pouvait prendre racine sur la terre. C'est ainsi que M. de Gobineau attribue à la fusion des éléments ethnologiques la décadence et la chute de la civilisation romaine (1); c'est ainsi que des prophètes de malheur ont prédit l'abâtardissement prochain de la population des États-Unis d'Amérique, et que, sur la foi de cette prophétie, il s'est formé dans la patrie de Washington un parti dont le patriotisme inintelligent réclame des lois restrictives contre l'arrivée des étrangers. Sans aller jusque-là, M. Robert Knox, de Londres, a dit formellement : « Je ne pense pas qu'aucune race de métis « puisse être maintenue par les métis *seuls* au delà de la troi- « sième ou quatrième génération. Il faut que ceux-ci s'allient « avec les races pures ou qu'ils périssent (2) ». Enfin M. Nott, plus catégorique encore, a annoncé « que, par la seule action « des lois de l'hybridité, le genre humain pourrait être exter-

(1) A. de Gobineau, *Essai sur l'inégalité des races humaines*. Paris, 1853, in-8.
(2) Rob. Knox, *The Races of Men*, Lond., 1850, in-12, p. 156.

« miné si toutes les races actuelles venaient à se mêler entiè-
« rement (1) ».

Telles sont les deux opinions contradictoires et exclusives qui ont pu se manifester dans la science sur une question dont il serait superflu de faire ressortir l'importance. Celle de Gerdy est réfutée par ce seul fait que certaines races ont été préservées, par leur situation géographique, de tout contact étranger. Plusieurs autres, isolées par des préjugés de caste, de couleur ou de religion, ont conservé leur pureté primitive. Enfin, on sait aujourd'hui que là où deux races numériquement très-inégales viennent à se croiser librement, la race la moins nombreuse est promptement absorbée par l'autre, et que la plupart des métis sont ramenés à la longue, par les croisements de retour, au type de la race prépondérante. Beaucoup de types primitifs ont donc pu se conserver malgré les croisements indiqués par l'histoire, et il ne suffit pas de démontrer qu'un peuple a subi des mélanges pour démontrer qu'il a perdu ses anciens caractères. Les Fellahs de l'Égypte actuelle sont exactement semblables aux figures qui sont représentées sur les monuments de l'époque pharaonique. Leur type a survécu au passage des conquérants perses ou macédoniens, romains ou arabes, mameluks ou ottomans. Les Juifs, les Grecs, les Nègres, les Mongols, figurés sur les mêmes monuments, ne reproduisent pas avec moins d'exactitude les types modernes. On peut dire, par conséquent, contrairement à l'assertion de Gerdy, que beaucoup de races d'hommes ont conservé leurs caractères physiques depuis les temps les plus reculés de l'histoire, et que l'influence des croisements est beaucoup plus restreinte qu'il ne l'a cru.

Il n'y a que deux manières de s'assurer qu'un peuple a été réellement modifié par les mélanges qu'il a subis : il faut ou bien prouver par l'histoire et par l'archéologie qu'il diffère aujourd'hui de ce qu'il était autrefois, chose que l'insuffisance des documents rend le plus souvent impossible, ou bien prouver par l'observation directe qu'il présente actuellement les caractères physiques particuliers qui sont l'apanage des races

(1) Nott, *On Hybridity*, etc., dans *Types of Mankind*. Eighth Edit. Philad., 1857, in-8, p. 407. La phrase mérite d'être citée : « Through the operation of the laws of « hybridity alone, the human family might possibly become exterminated by a tho- « rough amalgamation of all the various types of Mankind now existing upon « earth. »

croisées. Nous dirons bientôt quels sont ces caractères; nous constaterons qu'ils existent aujourd'hui, bien manifestement, chez presque tous les habitants de la France, et cela nous servira en même temps à réfuter l'opinion des auteurs qui, passant d'un extrême à l'autre, et prenant pour ainsi dire le contre-pied de la proposition émise par Gerdy, ont nié l'existence ou plutôt la validité des races croisées.

Cette réfutation paraîtra sans doute tout à fait superflue et presque puérile à ceux qui n'ont pas étudié attentivement les derniers travaux sur l'hybridité humaine, car c'est une proposition très-généralement admise que toutes les races peuvent se mêler et se croiser indistinctement en toute proportion, et que tous les métis, quelle qu'en soit l'origine, possèdent une fécondité égale à celle de leurs parents. Toutefois, des observations récentes et sérieuses tendent à établir que tous les croisements ne réussissent pas avec une égale facilité. Les métis issus de l'union de *certaines* races paraissent peu aptes à engendrer une postérité durable. J'ai rassemblé, dans mon *Mémoire sur l'hybridité*, plusieurs groupes de faits qui, sans être absolument démonstratifs, rendent du moins la chose assez probable. Ces faits, dont l'interprétation ne peut être jusqu'ici considérée comme définitive, ont été recueillis dans des pays où des races très-disparates appartenant à des types très-différents se sont trouvées en présence, et quand même on les admettrait sans restriction, il n'en résulterait nullement que la même conclusion fût applicable au croisement des races plus rapprochées, comme le sont par exemple les diverses races du type caucasique. Les auteurs qui ont adopté l'opinion de MM. Nott et Knox se sont donc laissés aller trop facilement à généraliser des faits particuliers; ils ont cru qu'une seule et unique loi présidait à tous les mélanges de race; de ce que certaines variétés de métis paraissent incapables de fonder une race existant par elle-même, ils ont conclu que toutes les autres variétés étaient dans le même cas, et qu'aucune race croisée ne pouvait subsister dans l'humanité. Ils n'ignorent pas que plusieurs peuples modernes, qui tiennent la tête de la civilisation, et dont la prospérité matérielle et intellectuelle ne fait que s'accroître de jour en jour, sont issus du mélange de deux ou plusieurs races bien distinctes; mais ils nient que ces mélanges aient modifié d'une manière durable les caractères ethnologiques de la race prédo-

minante. Ils pensent que les croisements indiqués par l'histoire se sont effectués en proportions trop inégales, que tous les métis ont été ramenés au type de la race la plus nombreuse, et qu'en définitive les choses sont revenues au point où elles étaient dans l'origine. C'est ainsi que M. Knox ne voit dans tous les Français que des Celtes. Les Romains, les Francs, les Normands et même les Kimris, n'auraient exercé sur la race celtique qu'une influence passagère, et les Français seraient, depuis longtemps, retournés au type des anciens Gaulois du centre.

Le travail que je soumets à la Société d'anthropologie a pour but de combattre cette opinion exagérée. Je me propose de démontrer que, exception faite d'un petit nombre de localités fort restreintes où les hommes ont conservé la pureté de leur race, le sol de la France est occupé aujourd'hui par une race croisée dont les caractères varient de région en région suivant les proportions relatives des éléments ethnologiques qui ont pris part au croisement. On reconnaîtra ainsi que plusieurs de ces éléments ont laissé sur la population de nos divers départements des empreintes bien manifestes.

A l'époque où César envahit la Gaule, trois peuples, ou plutôt trois groupes de peuples, différents de mœurs, de langue et de race, occupaient notre territoire. C'étaient les *Aquitains*, compris entre la Garonne, les Pyrénées et l'Océan; les *Belges*, compris entre la Seine et le Rhin; et les *Celtes* établis dans les autres provinces, depuis la Garonne jusqu'à la Seine, depuis les Alpes jusqu'à l'Atlantique (1). Tout permet de croire que les Aquitains appartenaient à cette race aux cheveux noirs dont le type s'est conservé sans mélange chez les Basques actuels (Gascons, *Vascones*, Basques). Quant aux autres peuples confondus par les anciens sous le nom de Gaulois, il est bien certain aujourd'hui, depuis les belles recherches de M. Amédée Thierry, qu'ils formaient deux races bien distinctes, désignées par cet auteur sous les noms de *Galls* et de *Kimris* (2). Les Galls occupaient une partie de l'Espagne, le nord de l'Italie, l'Irlande ou Hibernie, et une partie notable de l'île de Bretagne; leur centre principal était en Gaule, où ils portaient le nom de Celtes, et occupaient le territoire défini par Jules César. La race gallique, qu'il vaut

(1) Je dirai plus loin que les Galls ou Celtes, et les Belges ou Kimris étaient déjà mélangés dans la zone comprise entre la Seine et la Loire.

(2) Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois*. Paris, 1828, 3 vol. in-8.

mieux nommer race celtique pour éviter toute confusion de mots, existait dans l'Europe occidentale depuis une époque antérieure à tous les souvenirs. Les Kimris, au contraire, étaient très-évidemment une race étrangère. Ils venaient des rives de la mer Noire, où la Crimée a conservé leur nom. Refoulés par l'invasion des Scythes nomades, ils s'étaient établis, vers l'an 613 avant Jésus-Christ, sur les bords de la mer Baltique (1). De là une partie de la nation vint, sous le nom de Belges, conquérir sur les Celtes le nord-est de la Gaule, entre la Seine et le Rhin (2). Enfin des colonies de Belges franchirent le détroit, gagnèrent l'île de Bretagne, refoulèrent vers le nord et vers l'ouest les Celtes qui les avaient précédés dans cette île depuis un temps immémorial, et s'emparèrent de tout le pays situé au sud de la Tamise. César, envahissant la même région quelques siècles plus tard, n'y trouva que des Kimris. Il les désigna

(1) Le Danemark actuel porta, pendant toute l'antiquité, le nom de *Chersonèse cimbrique*. Après le départ des Belges, le gros de la nation kimrique resta longtemps encore fixé dans cette région. Ce fut seulement un siècle avant notre ère que, chassés ou entraînés par l'invasion des peuples germaniques, ils vinrent, sous le nom de Cimbres, refluer sur la Gaule et sur l'Italie. Les Teutons, qui prirent part à cette expédition, étaient de race germanique.

(2) Les Belges, Bolgs ou Volgs (nommés encore Volks par les Gaulois méridionaux) donnèrent leur nom à toute la confédération des Kimris de la Gaule, mais ils ne constituaient dans l'origine qu'une partie des peuples de leur race. Ils ne formèrent d'ailleurs que le second ban de l'invasion kimrique ; ils n'arrivèrent en Gaule que dans le courant du IV^e^ siècle avant notre ère, et, pendant que le gros de leur nation se fixait dans le nord-est, deux de leurs tribus, se frayant un passage à travers le pays des Celtes, vinrent s'établir dans le midi, où ils furent désignés sous le nom de Volkes. Les Volkes Arécomikes placèrent leur chef-lieu à Nîmes, dont on leur attribue la fondation ; les Volkes Tectosages, plus célèbres dans l'histoire, eurent Tolose (Toulouse) pour capitale (Voy. Améd. Thierry, *Histoire des Gaulois*, 3^e^ éd. Paris, 1844, in-8, *passim*, et surtout t. I, Introduction, p. LII à LVII). Deux ou trois cents ans avant l'arrivée des Belges, les Celtes avaient eu à subir une première invasion kimrique qui avait remué toutes les populations de la Gaule. Ces Kimris de la première invasion, conduits, suivant les traditions consignées dans les triades et dans les chants des bardes, par un chef à la fois prêtre, législateur et guerrier (Hu-le-puissant), avaient conquis toutes les provinces du littoral, depuis l'embouchure du Rhin jusqu'à celle de la Gironde ; c'est par eux, selon toutes probabilités, que le druidisme fut introduit dans les Gaules (Voy. Améd. Thierry, *loc. cit.*, t. I, p. 33-35, et Introd., p. CXLII). Ce fut sans doute à la suite de ce changement politique et religieux que les peuples de l'Armorique, quoique de race celtique, adoptèrent la langue des Kimris qu'ils devaient conserver plus longtemps que les Kimris eux-mêmes. Il est d'ailleurs impossible d'apprécier l'influence ethnologique ou plutôt anthropologique de cette première invasion kimrique, sur laquelle l'histoire ne nous a transmis que de vagues renseignements. On n'a aucune idée du nombre de ces conquérants ; mais, à en juger par ce qui s'est passé en Armorique où ils dominèrent, et où cependant la population est restée presque entièrement celtique, il y a lieu de croire qu'ils furent trop peu nombreux pour modifier profondément la première race gauloise.

sous le nom de Belges, comme les Kimris du continent dont ils parlaient le dialecte.

La race celtique et la race kimrique constituent certainement les deux principales sources de la nation française. William Edwards, au milieu de nos populations inégalement mélangées, a su retrouver les principaux traits distinctifs de ces deux grandes races gauloises. Les Galls ou Celtes proprement dits avaient la taille moyenne, le front bombé, fuyant vers les tempes, le nez à peu près droit, terminé par un lobule arrondi, le menton rond, la tête ronde. Les Kimris ou Belges de César étaient d'une taille beaucoup plus haute. Ils avaient la tête longue, le front large et élevé, le menton saillant et fortement prononcé, le nez recourbé avec la pointe dirigée en bas et les ailes relevées sur le côté (1). J'ajoute, pour compléter le contraste, que les Celtes avaient les cheveux et les yeux bruns ou noirs, tandis que les Kimris avaient les yeux clairs et les cheveux blonds. Cette proposition a été contestée; on a cru pouvoir s'en rapporter à l'assertion des historiens anciens qui, sans distinguer les races, ont dit d'une manière générale que tous les Gaulois étaient blonds. Les savantes recherches de M. Périer ont montré le peu de valeur de ces témoignages (2). Les Gaulois qui prirent Rome, ceux qui envahirent la Grèce et l'Asie Mineure appartenaient bien certainement à une race blonde. Tite-Live, et les autres auteurs qui en ont parlé, ont ajouté qu'ils étaient de haute taille, ce qui s'applique très-bien aux Kimris (3); et lorsqu'on croyait qu'il n'y avait qu'une seule race gauloise, il était naturel de conclure de ces textes que tous les Gaulois étaient blonds. Mais aujourd'hui nous savons que les peuples désignés jadis sous le nom de Gaulois appartenaient à deux races bien distinctes, et de ce qu'une de ces races était blonde, il n'en résulte pas que l'autre le fût également. Il y a d'ailleurs un fait matériel supérieur à tous les témoignages des historiens : c'est que dans toute la partie de la

(1) Will. Edwards, *Des caractères physiologiques des races humaines considérées dans leurs rapports avec l'histoire*. Paris, 1829, in-8. Réimprimé dans : *Mémoires de la Société ethnologique de Paris*, t. I, p. 39 à 54. Paris, 1841, in-8.

(2) Périer, *Fragments ethnologiques*. Paris, 1857, in-8, p. 22-55.

(3) Les Gaulois de l'Asie Mineure parlèrent la langue kimrique au moins jusqu'au v^e^ siècle de notre ère. Saint Jérôme, dans ses Commentaires sur l'Épître de saint Paul aux Galates, s'exprime ainsi : « Inferimus Galatas, excepto sermone græco quo om-« nis Oriens loquitur, propriam linguam, eamdem penè habere quam Treviros. » Or les Trevires, habitants de Trèves, étaient Kimris.

France qui correspond à l'ancienne Gaule Celtique, les hommes bruns sont en très-grande majorité et on ne supposera pas, je pense, que ce soit le résultat de la colonisation romaine, car les Romains ne se sont pas établis dans le nord-ouest, où les hommes sont bruns, tandis qu'ils ont occupé une grande partie de la Gaule Kimrique, où les blonds prédominent manifestement. Enfin, les Celtes du pays de Galles, ceux de l'Irlande occidentale sont aussi bruns que les Français du centre, quoique aucun peuple brun n'ait pénétré en Irlande depuis l'origine des temps historiques. De tous ces faits on peut conclure avec certitude que les Gaulois désignés par César sous le nom de Celtes étaient bruns; quant aux Belges ou Kimris, tout le monde s'accorde à reconnaître qu'ils étaient blonds.

Une autre race blonde qui devait bientôt changer les destinées de l'Occident, la race germanique ou teutonique, commençait déjà à se montrer sur le Rhin et sur le Danube. Les Teutons, descendus probablement de la Péninsule scandinave, avaient fait irruption sur les Kimris orientaux ou Kimris des bords de la Baltique; ceux-ci, refoulés vers le sud et bientôt alliés à leurs vainqueurs, avaient formé ces hordes formidables qui se jetèrent sur la Gaule Celtique et sur l'Italie septentrionale et qui furent détruites par Marius. Au temps de César, les nations kimriques ne possédaient plus sur le continent que les pays compris entre la Seine et le Rhin. Ces deux fleuves les séparaient des Celtes d'une part, et d'autre part des Germains. Il restait sans nul doute dans la Germanie septentrionale beaucoup d'hommes de leur race, mais ces débris des anciens Cimbres orientaux ne devaient pas tarder à se fondre dans la masse prédominante des peuples de race germanique (1).

La race celtique et la race kimrique étaient en contact depuis plusieurs siècles sur le sol de la Gaule; leurs territoires respectifs n'étaient séparés par aucune frontière naturelle; leurs langues et leurs mœurs différaient sans doute; mais, confondus sous la dénomination commune de Gaulois, unis par des alliances politiques, professant la même religion, les Celtes et les Belges avaient déjà commencé à mêler leur sang avant l'époque

(1) Il y avait encore, au temps de Tacite, quelques Cimbres vers l'embouchure de l'Elbe. « Eundem Germaniæ sinum proximi Oceano Cimbri tenent, *parva* nunc civitas, sed gloriâ ingens, veterisque famæ latè vestigia manent, » etc. (*De moribus Germanorum.*)

romaine (1). Ce résultat se produisit surtout lorsque César eut substitué la grande unité romaine aux nationalités partielles dont les rivalités avaient tant favorisé le succès de ses armes. Dès lors il n'y eut plus ni Éduens, ni Bituriges, ni Séquanais, ni Carnutes, il n'y eut plus ni Belges ni Celtes, il n'y eut que des Gaulois, et, sans prétendre que le souvenir des nationalités fût entièrement effacé, on peut dire qu'aucun obstacle absolu ne s'opposerait désormais au mélange des races. Pendant que les colons romains s'établissaient en nombre toujours croissant sur le littoral de la Méditerranée, sur la rive droite du Rhône, à Lyon, à Autun, et jusque dans l'ancienne Gaule Belgique, les Celtes et les Kimris durent nécessairement contracter entre eux de fréquentes alliances et se mêler de proche en proche sur les limites effacées de leurs anciens territoires.

Plus tard, à l'époque de l'invasion des Barbares, le sol de la Gaule romanisée devint le grand champ de bataille où se heurtèrent toutes les races sorties des profondeurs du Nord et de l'Orient. C'est là que vint expirer la puissance d'Attila, et c'est là encore que moins de trois siècles plus tard se décida le sort de l'Europe, envahie par les musulmans et sauvée par Charles Martel. Les Huns mongoliques et les Arabes sémitiques ne laissèrent que leurs cadavres dans les champs de la Gaule romaine et de la Gaule franque. Mais les Wisigoths, maîtres pendant cent ans de l'Aquitaine, en vertu d'un traité qui leur

(1) L'arrivée des Kimris-Belges en deçà du Rhin, comme je l'ai déjà dit, ne paraît pas remonter plus haut que le IVe siècle avant notre ère. Ils s'emparèrent de toute la région nord-est de la Gaule jusqu'à la Seine; après une lutte dont les phases sont inconnues, ils restèrent maîtres de ce territoire sans contestation; ils se réconcilièrent avec les anciens Gaulois, refoulés par eux au delà de la Seine, et furent admis dans la confédération générale des Gaules. Le centre politique et religieux de cette confédération avait été jusqu'alors la ville celtique d'Alesia, ville antique et sainte où les nations gauloises devaient plus tard tenter leur suprême effort. Lorsque la confédération des Belges entra dans la confédération générale, le siége de la grande assemblée fut transféré d'Alesia dans le pays des Carnutes, *qui étaient une population mêlée de Celtes et de Kimris* (H. Martin, *Hist. de France*, 4e éd., t. I, p. 85. Paris, 1857, in-8). Le pays des Carnutes compris entre la Seine et la Loire reçut plus tard le nom de pays Chartrain. Il touchait d'une part au territoire celtique, d'une autre part au territoire des Belges, et, dans cette région intermédiaire où était ce qu'on appelait le *milieu sacré* de la Gaule, le mélange des deux races ne put manquer de s'effectuer. Il est d'ailleurs remarquable que, tandis que César fait remonter la Gaule Celtique jusqu'à la Seine, Strabon, contemporain de Tibère, fait descendre la Gaule Belgique jusqu'à la Loire. Si la zone comprise entre la Seine et la Loire a pu être rattachée ainsi à deux circonscriptions différentes par deux auteurs également bien renseignés, c'est sans doute parce que les deux races contiguës des Celtes et des Kimris s'étaient déjà mélangées dans cette zone intermédiaire.

donnait en propriété les deux tiers du sol et le tiers des esclaves, — les Burgondes, établis pour toujours entre le Rhône et la Loire, — les Francs surtout dont les flots successifs envahirent graduellement toute la Gaule Belgique, — enfin quelques siècles plus tard les Normands qui, après avoir épouvanté la France carlovingienne, arrachèrent à un des successeurs débiles de Charlemagne une de nos plus grandes et de nos plus belles provinces où ils s'installèrent définitivement et où ils formèrent une grande partie de la population, — tous ces éléments germaniques, mêlés en proportions diverses au sang des Celtes et surtout au sang des Kimris, durent nécessairement, à des degrés inégaux suivant les localités, germaniser les vieilles races gauloises.

Si maintenant, au lieu de considérer la France dans son ensemble, nous examinons ses principales provinces, pour mieux apprécier les éléments ethnologiques qui s'y trouvent combinés, nous voyons, sur le littoral de la Méditerranée et dans le bassin du Rhône et de l'Isère (Provence, Dauphiné, Languedoc méridional), la race des Celtes aux cheveux bruns abondamment croisée pendant plus de cinq siècles avec d'innombrables colons romains aux cheveux noirs; — en Aquitaine ou, si on préfère, en Gascogne, la race des Aquitains ou Basques aux cheveux noirs, romanisée pendant quatre siècles jusqu'à l'époque de l'invasion des Barbares, puis germanisée pendant cent ans par les Wisigoths aux cheveux blonds; — en Bourgogne, les Celtes, population dominante, mêlés à beaucoup de Kimris, modifiés par l'occupation romaine, et enfin germanisés par l'établissement des Burgondes; — au nord-est, entre la Meuse et le Rhin, là où fut le siége du royaume d'Austrasie, les Kimris presque entièrement germanisés par suite de la prédominance de la population franque; — plus au nord, en tirant vers l'occident, entre la Seine, la Meuse et l'Escaut, les mêmes Kimris, restés à peu près purs jusqu'à l'époque mérovingienne, et mêlés depuis lors, en proportion notable, aux conquérants germaniques; — en Normandie enfin où les Galls et les Kimris s'étaient déjà mariés avant l'arrivée des Francs et l'installation des Normands, une population très-mélangée dans laquelle il est impossible de dire quel est, de l'élément gaulois ou de l'élément germanique celui qui l'emporte sur l'autre. Somme toute, en laissant de côté les conquêtes passagères et celles qui ont été

purement politiques, en ne tenant compte que des colonisations proprement dites, et seulement de celles qui ont fixé sur un point donné et dans un moment donné un nombre très-considérable de *familles* exotiques, nous trouvons que dans les deux tiers au moins du territoire actuel de la France, les populations indigènes ont subi, avant le x^e^ siècle, des croisements multipliés. Il est impossible de déterminer, même approximativement, le nombre des individus de race étrangère, hommes ou femmes, qui, venus du Nord ou du Midi, s'établirent définitivement sur le sol de la vieille Gaule, dans les villes pendant la période romaine, dans les terres pendant la période germanique; mais on sait que ce nombre fut immense, et il paraîtra plus grand encore si l'on songe à l'énorme déchet que la guerre et la famine avaient fait subir aux races indigènes. « Durant huit « années de guerre, dit Plutarque, César avait forcé plus de « huit cents villes, subjugué trois cents nations (lisez peu- « plades), vaincu trois millions de combattants dont un million « avait péri sur le champ de bataille, et un million était ré- « duit en esclavage. » M. Henri Martin, en citant ce passage, ajoute : « C'était le silence de l'atonie et de la mort qui régnait sur la Gaule (1) ! » Ces chiffres sont exagérés sans doute; mais s'ils n'expriment pas la vérité absolue, ils expriment du moins d'une manière relative ce fait effrayant que la patrie de Vercingétorix avait perdu en quelques années, par la mort ou par la dispersion, la plus grande partie de sa population virile! Ainsi s'explique la facilité et la rapidité avec laquelle le peuple conquis accepta des Romains leur organisation, leur langue et leur religion. Mais qu'est-ce que cette boucherie de huit ans auprès des épouvantables massacres qui remplirent tout le v^e^ siècle? La Gaule fut alors le grand chemin des Barbares et le principal théâtre de leurs exploits; chaque année le Nord et l'Orient vomissaient sur son sein d'innombrables hordes qui pillaient ses villes, ravageaient ses champs et décimaient ses peuples. D'immenses terres restaient en friches; les autres, mal cultivées et saccagées parfois avant la moisson, donnaient des récoltes insuffisantes qui devenaient souvent la proie des Barbares. La famine

(1) H. Martin, *Hist. de France*, 4^e^ éd. Paris, 1857, in-8, t. I, p. 190. Il est douteux que la Gaule ait pu fournir trois millions de combattants, cela supposerait une population totale d'environ quinze millions d'habitants : chose tout à fait invraisemblable.

était continuelle, et dans les mauvaises années, pendant que les bandes étrangères allaient piller les greniers de l'Espagne ou de l'Italie, les malheureux Gaulois expiraient par milliers dans les horreurs de la faim. Ajoutez que les chefs victorieux enrôlaient de force, dans leurs armées, une partie de la population indigène et que, plus souvent encore, retournant dans leur Germanie après une incursion rapide en deçà du Rhin, ils entraînaient avec leur butin des multitudes d'esclaves. En 406, « ils emmenèrent en captivité tant de Gaulois, que les cités « belges, selon l'expression d'un contemporain, furent *transfé-* « *rées en Germanie;* on ne voyait plus dans les campagnes ni « troupeaux, ni arbres, ni moissons; les Barbares ne laissaient « après eux qu'un sol nu et des débris fumants (1). » C'est sur cette terre presque dépeuplée que s'établirent par centaines de milliers les Wisigoths et les Burgondes, puis les Francs bien plus nombreux encore, et, chose bien significative, ces conquérants avides et féroces, qui s'emparaient du sol et réduisaient les hommes en servage, furent, dans les provinces les plus malheureuses, accueillis comme des libérateurs. Vers la fin du IX^e^ siècle, les Normands renouvelèrent ces scènes épouvantables. Non contents d'infester les bords de la mer et les rives des grands fleuves, il étendirent sur toute la Neustrie leurs incursions dévastatrices, versant partout des flots de sang, brûlant les villes, les villages et les maisons isolées, enlevant les hommes, les femmes et les enfants, les chevaux et les bestiaux (2). Cela dura cent ans, et telle était la terreur inspirée par les brigands du Nord, qu'on crut voir en eux les précurseurs de la fin du monde. Les provinces les plus désolées devinrent presque désertes. On vit une fois deux cents Normands s'avancer sans obstacle jusqu'à Paris; personne ne se présenta pour leur disputer le passage (3). « De Blois à Senlis, » dit un vieil auteur cité par Augustin Thierry, « pas un arpent de blé, et nul « n'ose labourer, ni semer les prés, ni planter la vigne (4). » « La « misère était au comble dans les campagnes; on était réduit à « manger les chiens et d'autres animaux domestiques, et même

(1) H. Martin, *loc. cit.*, p. 337.

(2) Depping, *Histoire des expéditions maritimes des Normands.* Paris, 1846, in-12, p. 181-182.

(3) Sismondi, dans *Revue encyclopédique.* 1828, t. XXXI, p. 98.

(4) Aug. Thierry, *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, 6^e^ éd. Paris, 1843, in-8, t. I, p. 198 et 199, en note.

« la chair humaine ne répugnait pas à tous les malheureux. La « mortalité devenait effrayante, etc. » (1). Aussi le premier soin de Rollon, après le traité qui lui livra la Normandie, fut-il de la *repeupler* en y attirant « des Francs, des Bretons et des « hommes d'autres races » qui se mêlèrent bientôt aux Normands et aux débris de la population indigène (2). Le pays de Bayeux était déjà peuplé, depuis le VI^e^ siècle, par une colonie de Saxons venus de Germanie (3); la langue teutonique s'y était même conservée. Enfin, dans le siècle qui suivit l'établissement des Normands, de nombreux renforts de troupes et de nombreux colons leur furent envoyés par la patrie scandinave (4).

On voit, d'après cet exposé sommaire, que dans certaines parties de la vieille Gaule le nombre des immigrants étrangers fut égal ou supérieur à celui des indigènes celtes ou kimris; que, dans beaucoup de provinces où ceux-ci gardèrent la prépondérance numérique, le nombre des nouveaux venus fut assez considérable pour constituer une minorité très-respectable; et que, dans l'inévitable mélange de races qui suivit les siècles de la conquête, aucun des éléments ethnologiques qui se trouvèrent en présence ne fut assez prédominant pour absorber entièrement les autres. Ailleurs enfin, dans les provinces du centre et du nord-ouest, entre la Loire et la Dordogne d'une part, entre la Mayenne, la Loire et l'Océan d'autre part, l'Auvergne, le Limousin, le Poitou, le Berry, la Bretagne ne reçurent qu'une faible infusion de sang étranger.

Telles sont, sans remonter au delà des temps historiques, les origines multiples de la population française. Des mélanges de races s'effectuèrent nécessairement dans toutes les provinces occupées par les nouveaux venus; mais un mélange bien autrement général, qui devait s'étendre même aux provinces dédaignées par les Barbares, suivit la chute du régime féodal. A mesure que s'éteignit la puissance des grands vassaux, on vit tomber les barrières qui circonscrivaient les divisions territoriales et qui, jusqu'à un certain point, isolaient, comme autant de nations distinctes, les habitants des différentes provinces. L'homme cessa d'être attaché au sol, et le droit d'aller et de

(1) Depping, *loc. cit.*, p. 213.
(2) Depping, *loc. cit.*, p. 283 et 297.
(3) Aug. Thierry, *loc. cit.*, t. I, p. 55 et 206.
(4) *Ibid.*, p. 214.

venir dans tout le royaume, droit dont les seigneurs avaient seuls joui pendant longtemps, devint bientôt le partage de tous. Il n'y eut plus de ces grands mouvements de population semblables à ceux qui, au temps de la conquête, transplantaient à la fois un très-grand nombre d'hommes de même race ; ce fut un mouvement lent, mais continu, un déplacement incessant d'individus ou de familles isolées, allant du village au bourg, du bourg à la ville, de la ville au chef-lieu, du chef-lieu à la capitale, passant de l'agriculture à l'industrie, ou, plus rarement, de l'industrie à l'agriculture ; et si les couches supérieures de la société, la noblesse et la bourgeoisie, se déplacèrent plus que les autres, il n'est pas douteux que la classe ouvrière fournit aussi de nombreux émigrants à l'intérieur (1). Les paysans, plus sédentaires, n'ont commencé à sortir de leurs localités que depuis la révolution de 89, mais avant cette époque et depuis longtemps déjà, leur vie n'était plus circonscrite dans leur village, et pour eux aussi, sur les frontières des anciennes provinces, le mélange des races s'était effectué de proche en proche. Somme toute, cependant, la classe des paysans est celle qui a subi, depuis que la France est constituée en nation, le moins de changements ethnologiques, et c'est presque exclusivement dans cette classe qu'on peut trouver aujourd'hui les représentants des anciennes races gallo-romaines.

Après cette rapide énumération des causes générales qui ont produit en France le mélange des races, il est superflu d'insister sur les causes partielles ou passagères qui ont agi dans le même sens, car personne, je pense, ne conteste que dans la plupart de nos provinces la population actuelle ne soit issue de deux ou plusieurs souches ethnologiques parfaitement distinctes. Mais on conteste que la fusion de ces divers éléments ait produit une race croisée, on prétend que l'infusion de sang étranger n'a pas été suffisante pour imprimer aux races indigènes des modifications durables ; qu'au bout de quelques générations, les croisements de retour ont dû nécessairement reproduire les anciens types aussi purs qu'auparavant ; que la population de la Gaule n'a pu être ni romanisée, ni germanisée, et que, dans chacun de nos

(1) Telle a été l'origine de ces surnoms géographiques qui sont devenus ensuite des noms de famille, et qui sont aujourd'hui si répandus : Picard, Limousin, Breton, Lorrain, Bourguignon, Flamand et Flandrin, La Marche, Le Poitevin, Manceau, La Brie, Le Perche, etc.

départements, les hommes sont les mêmes aujourd'hui qu'avant le siècle de César. Quand même toutes ces assertions seraient fondées, et je viens de montrer qu'elles ne le sont pas, il n'en résulterait nullement que les Français modernes fussent de race pure, car il est hautement probable qu'avant la période de l'histoire positive des mélanges de races avaient eu lieu sur notre sol. — Je pense, pour ma part, que les Basques des Pyrénées sont les derniers représentants d'une race aux cheveux noirs qui occupait jadis la majeure partie de notre territoire; qu'une grande invasion, procédant du nord au sud et de l'est à l'ouest, conduisit d'abord les Galls dans la France centrale et jusqu'au pied des Pyrénées, que le mélange de cette population nouvelle avec la population primitive produisit dans le sud-ouest, où dominait le sang indigène, la race des Aquitains aux cheveux noirs (1), et dans le reste de la Gaule, la race des Celtes aux cheveux bruns, laquelle s'étendit ensuite, avant les âges historiques, en Bretagne (2) et en Irlande, en Espagne et en Italie; qu'enfin, à une époque incomparablement plus récente, à partir du VII^e^ siècle avant J.-C., les Kimris, Cimmériens ou Cimbres, chassés des bords de la mer Noire par l'invasion des Scythes (3), se répandirent à leur tour dans l'Europe occidentale, franchirent le Rhin et conquirent sur les premiers conquérants la zone nord-est de la Gaule. Ce sont ces Kimris de haute taille, aux cheveux blonds et même roux, à l'humeur vagabonde, à la folle bravoure, qui ont servi de type à la description des anciens Gaulois, parce que c'est leur population remuante qui se rua plus d'une fois sur l'Italie, la Grèce, la Thrace et l'Asie Mineure. Les Celtes, plus paisibles, voués à l'agriculture, bâtissant des villes, attachés au sol, ne furent connus que beaucoup plus tard et seulement lorsque les Romains pénétrèrent dans leur pays. Ils étaient encore distincts des Kimris de la Gaule Belgique, mais, dans la zone comprise entre la Loire et la Seine, les deux races avaient déjà mêlé leur sang, et quand même Vercingétorix aurait vaincu César, quand même le sol gaulois eût échappé à toute invasion ultérieure, la Gaule recélait déjà dans son sein des éléments assez divers et assez voisins de l'éga-

(1) Aquitains, Auskes, Eusques, Basques.

(2) La Bretagne dont il est ici question est celle des anciens que nous appelons aujourd'hui la Grande-Bretagne.

(3) Hérodote, Melpomène IV, § 11. Les Kimris ont laissé leur nom à la Crimée.

lité numérique, pour qu'une population croisée dût nécessairement, tôt ou tard, résulter de leur mélange, le jour où l'unité politique aurait fait une seule nation de tous les peuples kimriques, celtiques et aquitains.

Les considérations précédentes permettent de prévoir que la population actuelle de la France, en vertu de la multiplicité et de la diversité de ses origines, doit présenter les caractère d'une race croisée, et c'est ce que l'œil le moins attentif recon naît au premier coup d'œil.

Disons d'abord en quoi peuvent consister dans le genre humain les caractères d'une race croisée. Il faut bien se garder en effet d'employer ici ce mot dans le sens où le prennent les éleveurs de bestiaux.

Les métis obtenus par le croisement de deux races bien distinctes ont un type particulier qui permet de les distinguer nettement des deux races mères. Lorsqu'un éleveur veut obtenir une race croisée, il prend un certain nombre de métis de même sang, les isole soigneusement des deux races mères et ne les allie qu'entre eux. La race mixte ainsi obtenue n'est pas toujours permanente, ou, comme on dit, ne réussit pas toujours. Mais lorsqu'elle réussit, elle présente *quelquefois,* au bout de plusieurs générations, un degré de fixité et d'uniformité égal à celui des races pures, et alors tous les individus qui la composent semblent construits sur le même type.

S'il était possible de répéter cette expérience sur les races humaines, on obtiendrait certainement dans quelques cas des résultats pareils aux précédents. La race croisée pourrait s'éteindre, mais si elle persistait il arriverait sans doute, ou du moins il pourrait arriver qu'elle possédât des caractères fixes et invariables.

Or, il est bien clair qu'une pareille observation n'a jamais pu et ne pourra jamais être faite. Quelque bas que puisse, n'importe où, descendre l'humanité, elle ne deviendra jamais un bétail à expérience. Deux races qui se rencontrent ne se mêlent pas toujours; mais lorsqu'elles se mêlent, leurs métis s'allient à leur tour avec les deux souches mères, ou au moins avec une d'elles, et ce mélange, que des préjugés de couleur peuvent entraver, s'effectue inévitablement et involontairement lorsque les deux races originelles sont peu différentes l'une de

l'autre. Les races croisées dans le genre humain ne peuvent donc présenter un type invariable. — Si le mélange a lieu d'une manière très-générale entre races à peu près égales par le nombre, les purs représentants des deux types primitifs deviendront assez rares au bout d'une dizaine de générations. Les métis formeront la majeure partie de la population, et présenteront, combinés en variétés innombrables, des caractères intermédiaires entre ceux des deux races mères. Il n'y aura d'ailleurs aucune régularité dans la répartition de ces divers caractères. Pour mieux faire comprendre ma pensée je supposerai, par exemple, un croisement en proportion égale entre une première race d'hommes grands, blonds, avec les yeux bleus, et une seconde race d'hommes petits, bruns et aux yeux noirs. Les métis montreront toutes les tailles et toutes les nuances intermédiaires: il y en aura de grands, de moyens et de petits; leurs yeux varieront du bleu au noir, leurs cheveux du noir au blond, leur peau du blanc au brun. Mais ce ne seront pas toujours les plus grands qui seront les plus blonds, ni les plus petits qui seront les plus bruns; ils pourront avoir la peau très-blanche avec les cheveux très-noirs, les cheveux clairs avec les yeux noirs ou châtains, les cheveux foncés avec les yeux bleus. Du même mariage on verra sortir des blonds et des bruns; un père et une mère aux cheveux noirs pourront donner le jour à des enfants aux yeux bleus et aux cheveux blonds, etc., etc. La confusion deviendrait bien plus grande encore si les deux races mères, comme cela a lieu le plus souvent, différaient par les traits du visage et par la forme de la tête, en même temps que par la taille et par la couleur (1). C'est à cette instabilité, à cette variabilité des caractères que l'observateur reconnaît une race croisée et on peut dire d'une manière générale que, plus les deux races qui se sont mélangées approchaient de l'égalité numérique, plus leurs descendants s'éloignent de l'uniformité. Çà et là, cependant, on voit de temps en temps reparaître quelques individus qui reproduisent l'un des types primitifs avec plus ou moins de pureté, alors même que leurs parents sont

(1) On peut dire néanmoins que le nombre des individus vraiment intermédiaires entre les deux races mères tend à s'accroître de génération en génération, à mesure qu'on s'éloigne de l'époque du mélange; et l'on conçoit par exemple que, au bout d'une centaine de générations, la race croisée, si elle était tenue à l'abri de tout autre mélange, pourrait acquérir quelque fixité et passer pour une race pure. Mais ceci est du domaine de l'hypothèse.

l'un et l'autre fort différents de ce type. Ce phénomène se présente même quelquefois dans les races peu mélangées. Il ne reste en Espagne que peu de traces de la race des Wisigoths qui a gouverné ce pays pendant deux siècles. Je connais cependant un diplomate hispano-américain dont le père et la mère sont nés en Biscaye, et chez lequel, à l'exception de la taille qui est moyenne, tous les caractères des races germaniques sont réunis au plus haut degré. Il a les cheveux blonds, la peau blanche, le teint rosé, les yeux d'un bleu gris, le front haut, la tête longue; il descend d'une des plus anciennes familles de la Biscaye, il croit pouvoir affirmer que depuis au moins cinq générations ses ascendants n'ont contracté aucune alliance hors de leur pays, et néanmoins, il sait qu'il y a eu parmi ses ancêtres plusieurs individus blonds comme lui.

Cela posé, la population de la France présente-t-elle les caractères d'une race croisée? Il est bien évident que oui : sur un très-petit nombre de points les races gauloises se sont conservées sans mélange appréciable, de telle sorte que tous les individus de la même localité sont très-semblables entre eux. Tels sont les Basques des Pyrénées qu'on considère avec juste raison comme l'une des plus pures, et peut-être la plus pure des races caucasiques (1). On ne trouve nulle part une population plus homogène.

Après cette première et remarquable exception nous citerons celle des Bretons-Celtes et des Bretons-Kimris dans une partie du département du Finistère. On sait que l'ancienne Armorique ne reçut le nom de Bretagne que vers le milieu du v^e^ siècle de notre ère. Les habitants de cette province étaient alors, comme aujourd'hui, principalement celtiques, mais la langue kimrique, qui s'y était répandue et qui s'y est seule maintenue, attestait que les Kimris, probablement ceux de la première invasion, y avaient, à une époque quelconque, joui de la prépondérance politique (2). D'ailleurs, les Armoricains du littoral, navigateurs et commerçants, entretenaient de fréquentes rela-

(1) Tous les Basques sont de petite taille, trapus, vigoureux, agiles. Ils ont la tête arrondie, un beau teint plutôt blanc que brun, les cheveux et les yeux très-foncés ou tout à fait noirs. Ils sont la réfutation vivante de tout ce qu'on a dit sur l'influence du séjour dans la région des montagnes, car ils sont plus petits que les habitants des plaines voisines, et l'air des Pyrénées n'a eu garde de rendre leurs cheveux blonds. Les Catalans, leurs voisins, sont grands, secs, bruns, et contrastent avec eux sous le rapport physique aussi bien que sous le rapport intellectuel et moral.

(2) Voyez plus haut la note 2 de la page 7.

tions avec les Kimris de la Grande-Bretagne, lesquels, fixés au sud de la Tamise, n'étaient séparés d'eux que par la mer Britannique (Manche). Au v^e^ siècle, lorsque les Anglo-Saxons firent irruption dans l'île de Bretagne, les Bretons du Sud, refoulés de l'est à l'ouest, reculèrent jusqu'à cette pointe de terre qui sépare la Manche de la mer d'Irlande, et de là, traversant la mer, ils vinrent se réfugier sur la côte de l'Armorique qui porte depuis lors le nom de Bretagne. Cette immigration des Kimris insulaires parmi les Celtes du continent continua, au dire de Procopé, pendant plus de cent ans, et de nombreux croisements durent en être la conséquence. Il semble même que les Kimris fugitifs auraient dû à la longue se fondre entièrement dans la population celtique, incomparablement plus nombreuse. Il y eut pourtant ceci de très-remarquable que, dans une localité assez restreinte, sur la côte de Léon, comprise entre Brest et Morlaix, entre la Manche et les montagnes d'Arrée, les nouveaux venus formèrent comme une nation distincte, où la race kimrique s'est conservée jusqu'à nos jours presque à l'état de pureté.

La Bretagne, ou plutôt l'Armorique, n'avait jamais accepté la nationalité romaine; elle avait conservé sa langue, ses mœurs, sa religion. Le christianisme ne s'y propagea que fort tard. Seule de toutes les provinces gauloises elle fut presque épargnée par les Barbares. Les Francs la soumirent plus ou moins, mais ils ne s'y établirent pas; leur influence se borna à lui donner des institutions féodales qui y prirent racine et s'y perpétuèrent plus longtemps que partout ailleurs. On sait quelle résistance les Bretons opposèrent à la révolution de 1789. Ils furent les derniers à comprendre les avantages de l'unité politique, et à accepter la nationalité française. Aujourd'hui encore, surtout dans la Bretagne occidentale, le paysan conserve au plus haut degré ce petit patriotisme local qui se concentre autour d'un clocher. Quiconque n'est pas de son village, est comme un étranger pour lui, et il ne se marie presque jamais hors de sa paroisse. Cet ordre de choses, dernier vestige de l'organisation féodale, tend d'ailleurs à s'effacer de jour en jour, et ne survivra certainement pas au siècle des chemins de fer. Il n'a fallu rien moins que des causes aussi puissantes pour maintenir jusqu'à nos jours la distinction des races dans ce petit coin de la France. Je ne parle ici que de la Bretagne occiden-

tale, et plus spécialement du département du Finistère, car dans les autres départements de la même province, les Celtes et les Kimris avaient déjà, comme on l'a vu, mêlé leur sang avant l'époque féodale, et leur population, où l'élément celtique prédomine d'une manière notable, présente aujourd'hui, dans une certaine mesure, le défaut d'homogénéité qui caractérise les races croisées. Mais dans le département du Finistère, on trouve, au nord et au sud de la petite chaîne des montagnes d'Arrée, située sous le parallèle de Brest, deux groupes d'hommes ou plutôt deux peuples qui forment le contraste le plus frappant. Au nord de la chaîne, dans le pays de Léon (1), les habitants sont très-grands, blonds avec les yeux clairs, la tête longue, le nez long, le menton pointu, la peau très-blanche. Au sud de la chaîne, dans le pays de Cornouaille, les hommes sont petits, trapus, avec la peau brune, la barbe, les cheveux et les yeux de couleur foncée, la tête ronde, le menton rond (2). Ces deux races diffèrent aussi beaucoup par leurs caractères moraux; il existe même entre elles une certaine rivalité qui n'est pas de date récente, car le vieux roman de *Tristan le Léonois*, écrit vers le XII^e^ siècle d'après des textes encore plus anciens, repose en partie sur cette donnée. Dès les premières pages on y voit des guerres continuelles entre les rois de Léonois et les rois de Cornouaille. L'auteur, du reste, appartient manifestement au parti de Léonois; suivant lui, tous les chevaliers de Cornouaille sont lâches et félons, sans force et sans vertu, et par conséquent toujours trompés par leurs femmes. Une plaisanterie, qui se répète jusqu'à la monotonie, consiste à faire déguiser un brave champion sous les armes des Cornouaillais et à le mettre aux prises avec de

(1) Le pays de Léon, ancien Léonois, patrie imaginaire du prince Tristan, si célèbre dans les romans de chevalerie, occupe le bord septentrional du Finistère, sur toute la côte qui s'étend entre Brest et Morlaix. Le pays de Cornouaille (*Cornu Galliæ*), ainsi nommé à cause d'une presqu'île étroite et longue qui limite au sud la rade de Brest et qui a la forme d'une corne, est compris entre Brest et Quimper. On ne confondra pas cette Cornouaille française avec la Cornouaille anglaise, dont le nom a d'ailleurs la même étymologie (Cornwall, Cornu Galliæ).

(2) Je dois ces renseignements sur les deux races du Léonois et de la Cornouaille à mon ami M. Gilbert Villeneuve, auteur des *Éléments de la science sociale*. Étranger aux études ethnologiques, il a observé, sans idée préconçue, ces populations au milieu desquelles il a été élevé, et les descriptions qu'il m'en a données, sans avoir jamais rien lu sur les caractères des races gauloises, s'accordent si bien avec ce que nous savons des Celtes et des Kimris que son témoignage acquiert par là une valeur toute particulière.

vrais chevaliers qui d'abord le méprisent, le raillent sur sa patrie présumée, et qui bientôt désarçonnés par lui se croient déshonorés pour avoir été vaincus par un de ces *couards de Cornouaille*. Ajoutons que les Léonois ont eu le mérite d'embrasser le christianisme avant leurs voisins, et de les *chrétienner* par la force, ce qui n'empêche pas le premier roi chrétien de Cornouaille de prendre pour femme une certaine Goyne (prononcez gouine) qui le trompe, le bafoue, l'habille en femme et finalement s'en débarrasse en le jetant par la fenêtre. Ces interminables diatribes des chroniqueurs du Léonois contre les gens de Cornouaille décèlent l'ancienne antipathie des races de ces deux pays.

W. Edwards, voyageant dans la Bourgogne et les provinces environnantes, a eu besoin de toute sa sagacité pour retrouver, dans les diverses localités, les représentants des deux grandes races gauloises qui s'y sont rencontrées et mélangées; sa tâche eût été bien plus facile s'il eût dirigé ses pas vers la Bretagne occidentale, car il est parfaitement clair que les Bretons du Léonois sont des Kimris, tandis que ceux de Cornouaille sont des Galls ou Celtes proprement dits. Les hommes de ces deux pays si voisins l'un de l'autre, sur un petit territoire où n'ont pénétré ni les Romains ni les Germains, ont conservé, grâce à l'incroyable persistance des mœurs du moyen âge, les caractères des races pures.

Il existe probablement en France d'autres localités où les paysans, comme les Bas-Bretons et les Basques, ont pu échapper à l'influence des croisements. Mais on peut dire hardiment que le nombre de ces localités est fort restreint, et que presque partout la population de la France offre à un degré plus ou moins prononcé la bigarrure qui est l'apanage des races croisées. Que chacun regarde autour de soi, ou seulement dans sa propre famille. Il y verra presque toujours des yeux et des cheveux de plusieurs couleurs, des peaux blanches et des peaux brunes, des tailles hautes, moyennes et petites. J'indique ces caractères parce que ce sont les plus faciles à constater; quant aux traits du visage et aux formes de la tête, ils présentent tout aussi peu de fixité, et sur cent individus qu'on rencontre, c'est à peine s'il s'en trouve un qui puisse être cité comme un parfait représentant de la race celtique, ou de la race kimrique, ou de la race germanique. Celui-ci a les traits des Celtes, mais il n'en

a pas la couleur; celui-là a la tête des Kimris, mais il n'en a pas la stature. Somme toute, comme les documents historiques permettaient déjà de le prévoir, l'élément celtique prédomine considérablement dans les trois cinquièmes de la France, c'est-à-dire dans les départements du sud, du centre et de l'ouest; l'élément kimrique l'emporte au contraire dans le nord et le nord-est. Enfin, sur les limites qui séparent ces deux régions, une rangée de départements étendus obliquement du nord au sud et de l'ouest à l'est entre les deux départements de la Manche et de l'Isère, présente une population où les deux races, mêlées en proportion à peu près égale, ont subi en outre l'influence germanique au nord-ouest par les Normands, au sud-est par les Burgondes.

Pour plus de clarté, j'ai tracé sur une carte de France les deux lignes suivantes : la première passe successivement au sud ou au sud-ouest des départements de la Manche, de l'Orne, d'Eure-et-Loir, du Loiret, de la Nièvre, de Saône-et-Loire, du Rhône et de l'Isère, divisant ainsi la France en deux grandes régions, l'une sud-ouest, l'autre nord-est. La seconde ligne passe au sud ou à l'ouest de la Somme, de l'Oise, de Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Aube, Côte-d'Or et Jura. Toutes deux obliques du nord au sud et de l'ouest à l'est, partant l'une et l'autre de la mer de la Manche pour aller aboutir à la chaîne des montagnes alpiques (Alpes et Jura), elles divisent la France en trois zones inégales : La zone sud-ouest comprend cinquante départements (1), forme les trois cinquièmes de la surface totale du sol mesurée en kilomètres carrés, et renferme près de dix-neuf millions d'habitants. La zone nord-est se compose de vingt et un départements (2) qui comptent un peu plus de neuf millions d'habitants, et dont la surface équivaut à près du quart de la France. Enfin, la zone intermédiaire, avec ses treize départements et ses six millions d'habitants, embrasse un peu plus du sixième de notre territoire. On peut donner à la première zone le nom de France celtique, à la seconde le nom de France kimrique et à la troisième le nom de zone kimro-celtique. (Voyez la carte.)

(1) Non compris la Corse qui n'est française que depuis moins d'un siècle, et dont la population est toute spéciale.

(2) Non compris le département de la Seine, qui est trop exceptionnel, par la nature cosmopolite de sa population, pour être mis en parallèle avec les autres.

Dans ces trois parties de la France, abstraction faite des petites exceptions que j'ai indiquées plus haut, la population est partout mélangée quoiqu'à des degrés très-inégaux; mais suivant que tel ou tel élément ethnologique l'emporte sur les autres, la majorité des habitants participe principalement de l'une ou l'autre race. C'est ainsi que, dans la France celtique, les hommes sont plus petits, plus velus et plus bruns. Les Français les plus grands sont ceux de la zone kimrique, où la couleur blonde prédomine manifestement. Dans la zone kimro-celtique, la taille est moyenne et la couleur moyenne aussi, excepté en Normandie, où le blond est la couleur la plus répandue; chose facile à concevoir, puisque, des quatre peuples qui ont contribué en proportion presque égale à former la population de cette province, — les Celtes, les Kimris, les Francs et les Normands, — les trois derniers étaient blonds, les Celtes seuls étaient bruns. Certes, il y a partout des Français blonds, et des Français bruns, il y a des yeux et des cheveux noirs dans le nord-est, des yeux et des cheveux clairs dans l'ouest et dans le sud; mais je le répète, malgré ces variations très-nombreuses, si l'on ne considère que l'ensemble des populations, on trouve que les habitants de la France celtique sont *en moyenne* beaucoup plus bruns que les autres. Ce fait est bien connu, et on a pu croire que c'était le résultat des influences climatériques. W. Edwards lui-même n'était pas éloigné de l'admettre, parce que, dans la France orientale qu'il parcourait, les trois zones kimrique, kimro-celtique et celtique se succèdent du nord au sud sur le même méridien. L'observateur, voyant la peau et le système pileux se foncer de plus en plus à mesure qu'il avançait vers le midi, pouvait être tenté d'attribuer à la différence du climat un fait qui dépend de la différence des races; mais s'il eût exploré de la même manière la France occidentale, où la race celtique s'étend depuis les Pyrénées jusqu'au Finistère, et où les Bretons de Cornouaille ne sont pas moins bruns que les Saintongeois et les Gascons, si de là, traversant la mer, il eût gagné la côte occidentale de l'Irlande, où la race celtique, établie depuis un temps immémorial, a conservé son teint brun et ses cheveux très-foncés, il eût sans doute accordé une tout autre importance au phénomène de la coloration; il en eût fait un caractère ethnologique, et il eût ainsi complété le parallèle d'ailleurs si vrai qu'il a

établi entre la race des Kimris et celle des Galls ou Celtes.

Il n'existe et il ne peut exister aucun document positif sur la proportion relative des bruns et des blonds dans notre population mélangée, et sur leur répartition dans nos divers départements. Chacun en juge seulement d'après ses impressions ou d'après des observations nécessairement très-restreintes. Mais il n'en est plus de même de la stature, et l'opinion générale qui accorde sous ce rapport une notable supériorité aux Français du nord et du nord-est trouve, dans l'examen des cadres de recrutement, une éclatante confirmation. Tous les hommes âgés de vingt ans sont mesurés chaque année devant les conseils de révision, et s'il arrive souvent qu'on procède d'une manière peu rigoureuse à la mensuration des hommes évidemment bons pour le service, il est certain du moins qu'on toise avec un soin scrupuleux tous les conscrits qui demandent à être réformés pour défaut de taille. Il est certain en outre, que la mensuration précède tout autre examen et que tous les hommes rejetés pour cette cause, alors même qu'ils seraient phthisiques, myopes, hernieux ou édentés, sont sans exception portés sur les registres officiels comme exemptés pour insuffisance de taille (1). Il est clair enfin que le nombre des conscrits trop petits pour le service est en raison inverse de la taille moyenne des hommes de chaque localité (2). Or, on va voir que la

(1) Les seuls individus qui ne soient pas mesurés sont ceux qui ont à faire valoir ce qu'on appelle des cas de réforme légale, tels que les fils aînés de veuves, ceux dont le frère aîné est encore sous les drapeaux, etc. Mais la proportion des cas de réforme légale est sensiblement la même pour toute la France, et malgré cette lacune, les cadres de recrutement n'en expriment pas moins avec exactitude, pour chaque département, le chiffre relatif des conscrits qui ont la taille et de ceux qui ne l'ont pas.

(2) S'il était possible de connaître *exactement* la taille moyenne des conscrits de chaque département, il serait bien plus rigoureux de faire reposer sur cette donnée les études relatives à la taille des Français. Malheureusement il n'existe aucun document de ce genre, aucun du moins qui puisse nous servir ici. Le ministère de la guerre, dans ses *Comptes rendus sur le recrutement*, publie chaque année le relevé, par département, de la taille moyenne des jeunes soldats qui sont introduits dans les cadres de l'armée après avoir été reconnus bons pour le service. Les soldats de chaque département sont répartis en quinze catégories de taille, échelonnées de 27 en 27 millimètres, depuis la taille légale de $1^{m}56$ jusqu'à la taille la plus haute. La seizième colonne du tableau indique la taille moyenne qui se déduit de la comparaison des quinze catégories; mais, soit faute d'impression, soit faute de calcul, des erreurs assez nombreuses existent chaque année dans cette dernière colonne. Il ne serait pas impossible de les rectifier : je l'ai fait pour les années 1850 à 1854, et j'ai reconnu ainsi qu'il existe une corrélation bien réelle entre la taille moyenne des soldats fournis par chaque département, et le chiffre correspondant des exemptions accordées pour défaut de taille. Toutefois, je n'ai pas cru devoir faire reposer mes recher-

France celtique, toute proportion gardée, fournit deux fois plus d'exemptions pour défaut de taille que la France kimrique, la zone intermédiaire ou kimro-celtique tenant le milieu, sous ce rapport comme sous beaucoup d'autres, entre les deux zones voisines.

M. Boudin, dans son excellent *Traité de géographie et de statistique médicale*, qui renferme tant de statistiques précieuses, a publié le relevé des exemptions pour défaut de taille qui se sont présentées dans chaque département pendant une période de dix-neuf ans (de 1831 à 1849). Pour rendre la comparaison plus facile il a exprimé en millièmes le rapport du nombre des individus exemptés au nombre total des conscrits examinés. On sait que la taille militaire est de 1m56. C'est un minimum uniforme pour toute la France. Dans le département du Doubs on ne trouve en moyenne, au-dessous du minimum exigé, que 23 conscrits sur 1,000. Dans le département de la Corrèze, la moyenne s'élève à 189. Tous les autres départements sont compris entre ces limites extrêmes, et la moyenne générale de la France est de 76.9 pour 1,000.

Cela posé, j'ai dressé en colonne et numéroté les quatre-vingt-six départements en commençant par le Doubs et finissant par la Corrèze, suivant l'ordre qu'indiquait la proportion croissante des conscrits exemptés pour défaut de taille; puis j'ai divisé cette colonne en quatre parties aussi égales que possibles, la première comprenant les vingt et un premiers départements, la quatrième comprenant les vingt et un derniers, la seconde et la troisième se partageant les quarante-quatre autres départements. Le nombre des exemptions dans les départe-

ches sur cette donnée de la taille moyenne, pour deux raisons. La première, c'est que la mensuration des hommes n'est faite d'une manière rigoureuse que pour ceux qui approchent de très-près de la limite légale de 1m56. Ceux là sont mesurés à 1 millimètre près; les autres, pour lesquels la question de taille est moins importante, sont toisés rapidement et approximativement, car il ne s'agit que de les répartir dans les diverses armes. La seconde raison, beaucoup plus catégorique, c'est que la taille moyenne des hommes *bons pour le service* n'indique nullement la taille moyenne des hommes de la classe correspondante, attendu que les conscrits les plus petits sont écartés par la toise. Cette moyenne est donc supérieure à la moyenne réelle, et elle l'est à des degrés très-inégaux pour les divers départements, puisque le nombre des conscrits éliminés comme n'ayant pas la taille, est sept ou huit fois plus considérable dans la Corrèze que dans le Doubs. Somme toute, il n'y a de rigoureux et de concluant que le relevé des exemptions accordées pour défaut de taille. C'est ce qui m'a décidé à faire reposer mes recherches sur cette donnée, et j'ai mis en œuvre de préférence le tableau de M. Boudin, parce qu'il embrasse une longue période de dix-neuf ans (1831-1849).

ments de 1re classe varie entre 23 pour 1,000 (Doubs, n° 1), et 48.5 pour 1,000 (Seine-et-Oise, n° 21); dans les départements de 2e classe, entre 48.8 pour 1,000 (Ain, n° 22) et 63.8 pour 1,000 (Seine-Inférieure, n° 43); dans les départements de 3e classe, entre 64 (Lot-et-Garonne, n° 44) et 97 (Indre, n° 65); dans les départements de 4e classe entre 98.5 (Hautes-Alpes, n° 66) et 189 (Corrèze, n° 86).

Enfin sur la carte où j'avais déjà indiqué par des lignes la séparation des trois zones celtique, kimrique et kimro-celtique, j'ai ombré en noir les vingt et un départements de la 4e classe; en gris foncé les vingt-deux départements de la 3e classe; en gris clair les vingt-deux départements de la 2e classe; et j'ai laissé en blanc les vingt et un départements de la 1re classe.

Ce procédé, fréquemment employé par les statisticiens, donne ici un résultat qui saisit immédiatement la vue. Tous les départements *blancs*, moins trois, sont groupés dans la zone kimrique où trois départements seulement, sur vingt et un, appartiennent aux classes suivantes. D'un autre côté, tous les départements *noirs*, moins un, et tous les *gris foncé*, moins deux, sont compris dans la zone celtique. Enfin, il y a dans la zone kimro-celtique, sur treize départements, un département *blanc*, deux *gris foncé*, et tous les autres sont *gris clair*. Afin d'exprimer ces différences en chiffres, j'ai pris pour chaque zone la moyenne de tous les départements qui la composent. J'ai ainsi trouvé que le nombre moyen des individus réformés pour défaut de taille est de 42.8 sur 1,000 dans la zone kimrique; de 56.8 dans la zone kimro-celtique; et de 89.3 dans la zone celtique. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes; ils démontrent manifestement que deux populations de taille inégale occupent la partie celtique et la partie kimrique de la France, et s'accordent parfaitement avec ce que nous connaissions déjà sur la répartition des deux grandes races gauloises. (Voyez la carte à la fin du mémoire.)

La même carte nous fournit d'autres renseignements tout aussi précieux sur les résultats du mélange de ces deux races avec les races étrangères qui se sont fixées sur certaines parties de notre sol. En examinant successivement les régions où l'histoire nous enseigne que les mélanges ont dû principalement s'effectuer, nous pouvons reconnaître que le croisement avec les races étrangères a augmenté la taille des Celtes et diminué

celle des Kimris. En d'autres termes, les Celtes sont d'autant plus petits qu'ils sont plus purs; les Kimris d'autant plus grands qu'ils sont moins croisés. C'est ce que notre carte va nous montrer.

La Lorraine et l'Alsace, comprenant les six départements extrêmes du nord-est (Meuse, Moselle, Vosges, Meurthe, Haut-Rhin et Bas-Rhin) faisaient partie de la Gaule-Belgique de César. Conquises de bonne heure par les Francs, elles ne furent réellement pas incorporées à la Gaule franque, car dans le partage qui suivit la mort de Clovis, elles furent réunies au royaume d'Austrasie qui, vers le nord et vers l'est, pénétrait au loin dans la Germanie, et qui était par conséquent presque entièrement germanique. Pendant que les Francs de la Neustrie devenaient Gaulois, ceux de l'Austrasie restèrent Germains. Les premiers, clair-semés au milieu de la population kimrique, ne purent lui communiquer qu'une faible empreinte de leur race, tandis que les Francs orientaux ou austrasiens « formant une masse beau-« coup plus compacte, incessamment grossie par des émigrés « de la Germanie (1), » se trouvèrent en nombre suffisant pour faire subir à la race des Kimris des modifications beaucoup plus profondes. Ces deux grandes fractions de l'empire des Francs, où les mœurs étaient aussi distinctes que les langues, se séparèrent dès lors de plus en plus. Réunies une première fois pendant cinq ans sous le Neustrien Clotaire Ier (555-561), une seconde fois, et encore au profit de la Neustrie, par Clotaire II et Dagobert (612-638), une troisième fois enfin sous les Austrasiens Pepin et Charlemagne, elles ne purent jamais se résoudre à former une seule nation, à vivre sous les mêmes lois. Ces fusions apparentes ne furent que temporaires et aboutirent enfin, après la mort de Louis le Débonnaire, à une séparation définitive. Les noms de Neustrie et d'Austrasie, presque effacés depuis Pepin le Bref, ne reparurent pas, mais ils furent remplacés par les noms équivalents de France et d'Allemagne. Le royaume de Lorraine ou mieux de Lotharinge, fondé en 855 en faveur de Lothaire II, fils de l'empereur Lothaire Ier, fut un royaume tout germanique (2). D'ailleurs, il ne dura pas longtemps, et bientôt

(1) Augustin Thierry, *Lettres sur l'histoire de France*, 7e éd. Paris, 1842, in-8, Lettre x, p. 173.

(2) Le royaume de Lorraine comprenait, outre l'Alsace et la Lorraine proprement dite, la plus grande partie de la Belgique. Lorsque ce pays fut gouverné par des

(900) gouverné par des ducs pour le compte des empereurs d'Allemagne, il n'eut plus rien de commun avec la France. Cela dura jusqu'à Louis XIV, qui conquit l'Alsace (1648), et on sait que la Lorraine ne devint française que sous Louis XV (1766). Il est clair, par conséquent, que les six départements du nord-est, compris entre le Rhin et la Meuse, ont dû être germanisés bien plus profondément que les autres départements de la zone kimrique. Voyons maintenant si cette donnée historique s'accorde avec les résultats consignés sur notre carte.

On a vu plus haut que tous les départements de la zone kimrique sont blancs à l'exception de trois. Ces trois départements font partie du petit groupe que nous considérons. La Meuse, ombrée en noir, porte le n° 69 et donne sur 1,000 conscrits cent exemptions pour défaut de taille (1). La Meurthe et le Haut-Rhin, ombrés en gris clair, sous les n°s 31 et 32, fournissent 54.5 et 55.5 exemptions. Les trois autres départements du groupe, Bas-Rhin, Moselle et Vosges, sont blancs et portent les n°s 11.15 et 16; le chiffre de leurs exemptions monte à 39.1, 43.5 et 44.3. Pour les six départements réunis, *la moyenne s'élève à* 56.1 *exemptions pour défaut de taille sur* 1,000 *conscrits.* Si maintenant nous considérons les quinze autres départements de la zone kimrique, ceux qui furent toujours Gaulois ou Français, nous voyons que tous sont blancs sur notre carte, qu'ils sont inscrits sous les n°s 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 17 et 21 et que *le chiffre moyen des exemptions pour défaut de taille n'y dépasse pas* 37.4 *pour* 1,000. Un pareil contraste entre la partie austrasienne et la partie neustrienne de la zone kimrique, montre que les Kimris ont sensiblement perdu de leur taille par suite de leur mélange avec les Germains. N'oublions pas ce chiffre de 37.4 qui exprime la moyenne des exemptions dans les quinze départements où la population kimrique est restée dominante, pour établir tout à l'heure une comparaison entre ces quinze départements et ceux où le sang des Celtes a été le moins altéré par les croisements.

ducs, il fut divisé en deux duchés : la *Haute-Lorraine* comprenant la partie qui est aujourd'hui française, et la *Basse-Lorraine* (Luxembourg et Belgique).

(1) Je crains qu'il ne se soit glissé quelques fautes d'impression sur les tableaux officiels d'où M. Boudin a extrait les chiffres relatifs au département de la Meuse. Je n'ai pu me procurer ces tableaux, mais je puis dire que dans la période de 1850 à 1854, le nombre des exemptions pour défaut de taille n'a jamais dépassé 49 pour 1,000 dans le département de la Meuse.

mélanges individuels qui s'effectuent toujours plus ou moins dans le sein d'une même nation. Une fois seulement, au commencement du XIII^e^ siècle, dans l'abominable croisade dirigée contre les Albigeois par les bandes de Simon de Montfort, on vit une grande masse d'hommes du Nord se ruer sur le midi de la France, y exterminer une grande partie de la population et s'y établir après la conquête en dépouillant les vaincus à la mode des Barbares du V^e^ siècle. L'armée Sainte (elle portait ce nom dérisoire) se composait de tous les aventuriers, de tous les gens sans aveu qu'avaient pu réunir l'attrait du pillage ou le pieux désir d'expier les crimes passés en se baignant dans le sang des hérétiques; il y avait dans ce flot de brigands un peu de l'écume de tous les pays chrétiens, mais le gros de l'armée avait été formé par les populations, principalement kimriques, de la Flandre et de la France septentrionale. Cette croisade fut comme le dernier chapitre de l'invasion des Barbares, et, chose digne de remarque, les races germaniques qui pendant sept siècles, depuis le Wisigoth Alaric l'Ancien, jusqu'au Normand Guillaume le Bâtard, avaient formé les contingents de toutes les invasions, ne prirent presque aucune part à celle-là. Le mélange de races qui suivit la croisade albigeoise s'effectua donc presque exclusivement entre les Kimris vainqueurs et les Celtes vaincus, s'il est permis de donner le nom de Celtes aux hommes déjà très-mélangés qui habitaient alors la région la plus méridionale de la France. Au surplus, il ne faut pas exagérer l'importance ethnologique de la conquête de Simon de Montfort; mais quelque légère qu'ait pu être cette influence, il faut en tenir compte sans doute dans l'étude des causes qui ont contribué à modifier dans certaines régions les caractères de la race celtique.

En remontant plus haut dans l'histoire, nous voyons au X^e^ et au XII^e^ siècle deux peuples germaniques, les Normands purs et les Anglo-Normands, prendre possession d'une partie du territoire des Celtes. Au X^e^ siècle, pendant que Rollon s'installait dans la Normandie, d'autres pirates normands s'établissaient à l'embouchure de la Loire. Ils y formèrent bientôt un peuple assez puissant pour se mesurer sans désavantage, soit avec le duc de Bourgogne, soit avec le roi de France, soit avec Rollon lui-même (1). Sous la conduite de leur célèbre chef

(1) Voy. Depping, *Histoire des Normands*. Paris, 1846, in-12, p. 287-293.

Regnaud, ils jouèrent un grand rôle dans les événements qui préparèrent la chute de la dynastie carlovingienne; mais on connaît fort peu leur histoire. On ne sait si leur établissement fut purement militaire, ou si ce fut une véritable colonisation; il est permis de croire toutefois que leur influence ethnologique fut assez légère, car il n'est resté sur les bords de la Loire que bien peu de traces de leur domination.

Il semblerait au contraire que les Anglo-Normands auraient dû modifier davantage les populations de la Guienne, où ils régnèrent pendant trois siècles, depuis Louis VII jusqu'à Charles VII. Mais leur occupation eut un caractère exclusivement politique. Possesseurs de la Guienne à la faveur d'un mariage, ils y entrèrent sans lutte, ils s'y maintinrent sans violence; ils respectèrent les propriétés, les libertés locales, et le nombre des hommes de race germanique qui se fixèrent dans cette province fut certainement très-restreint. On peut dire, par conséquent, que sur les bords de la Garonne comme sur les bords de la Loire, la race celtique fut peu altérée par le contact des hommes du Nord. Il ne faudrait pourtant pas réduire à zéro l'influence de ces mélanges. Ce sont des éléments dont nous pourrons tenir compte tout à l'heure.

Une autre nation germanique, dont nous avons déjà parlé, avait dû nécessairement laisser une empreinte plus profonde sur les peuples de l'Aquitaine. Au v^e^ siècle, Wallia, roi des Wisigoths, en récompense des services signalés qu'il avait rendus à l'empereur Honorius, fut mis en possession de tout le bassin de la Garonne (419). Les deux tiers du sol et le tiers des esclaves devinrent la propriété de ses nombreux compagnons d'armes qui, déjà chrétiens et presque civilisés, se dépouillèrent bientôt des derniers restes de leur ancienne barbarie. Sous leur domination, qui dura tout près d'un siècle, l'Aquitaine fut la partie la plus florissante de la Gaule. Leur puissance, qui s'était étendue au nord jusqu'à la Loire, à l'est jusqu'au Rhône et même jusqu'au pied des Alpes, fut détruite par Clovis (507). Le vainqueur de Voulon prit les principales villes de l'Aquitaine et de la Narbonnaise, et put se croire maître de toute la Gaule, mais il ne séjourna qu'un an dans le midi, et après sa mort, qui ne se fit pas attendre, la possession de l'Aquitaine par les Francs ne fut plus que nominale. On s'est imaginé que les soldats de Clovis avaient exterminé toute la

nation des Wisigoths. C'est une de ces erreurs familières aux historiens qui ne savent pas distinguer les destinées des peuples de celles de leurs rois ou de leurs chefs. Le royaume des Wisigoths fut détruit, parce que le dernier Alaric, mort les armes à la main dans les champs de Voulon, ne transmit pas sa couronne à ses fils. Le vainqueur laissa des chefs franks dans les principales villes d'Aquitaine; il remplaça les évêques ariens, dont il avait pillé les riches églises, par des évêques de son choix; mais la propriété territoriale ne changea pas de maîtres, et d'ailleurs, les provinces du littoral de la Méditerranée, secourues à temps par les Goths d'Italie, échappèrent au pouvoir des Francs. Ceux-ci remontèrent bientôt vers le nord, et malgré les flots de sang qu'ils avaient répandus, la population de la Gaule celtique resta telle après leur départ, qu'elle était avant leur arrivée. On se tromperait fort si l'on considérait les événements qui précèdent comme une simple lutte entre les Wisigoths et les Francs; ce fut une lutte plus grande et plus générale entre la barbarie du nord et la civilisation du midi. Les Celtes de la Gaule centrale et de la Gaule méridionale avaient accepté, après une courte résistance, la domination des Wisigoths comme une sauvegarde contre la domination franque; les descendants des compagnons de Wallia ne formaient que la moindre partie de l'armée d'Alaric II, et, dans l'expédition courte et sanglante qui suivit la victoire de Voulon, les soldats de Clovis commirent leurs atrocités sur la race indigène aussi bien que sur celle des Wisigoths. Celle-ci ne fut pas l'objet spécial de leur vengeance; elle fournit sa part de victimes, mais elle ne fut point anéantie, et elle ne pouvait pas l'être en si peu de temps. Elle ne fut pas expulsée non plus; elle avait poussé de trop profondes racines dans cette contrée où elle était établie paisiblement depuis un siècle. Privée désormais de la prépondérance politique, elle fut en même temps dépouillée par les pillards du nord de la plus grande partie de ses richesses; mais cette déchéance même la rapprocha des autres couches de la population et favorisa la fusion des races. Enfin, ceux des Wisigoths qui, plus fidèles à leurs drapeaux qu'à leurs pénates, se décidèrent à quitter le sol de l'Aquitaine, se retirèrent dans la Narbonnaise et dans la Provence, où les hommes de leur race, établis déjà depuis longtemps, conservaient encore la prépondérance.

On voit que, sur certaines parties du territoire de la zone celtique, la race indigène s'est trouvée en contact prolongé avec les races du nord. Nous disions tout à l'heure que c'est précisément dans ces provinces que la taille des Celtes s'est modifiée, mais nous ne nous croyons pas autorisés à établir entre ces deux circonstances une relation de causalité. Il se trouve en effet que dans les mêmes localités un autre mélange de races avait eu lieu avant l'invasion des Barbares.

L'antique Massalie, qui s'appelle aujourd'hui Marseille, était une ville toute grecque, riche, populeuse et assez puissante pour se mesurer avec Carthage (1). Pendant les guerres puniques elle devint naturellement l'alliée de Rome qui, pour l'en récompenser, l'aida à agrandir son territoire aux dépens des Celtes voisins. Mais quand les Romains mettaient le pied quelque part, c'était pour y rester. Tout le littoral de la Méditerranée jusqu'aux Cévennes devint bientôt une colonie latine; de grandes cités s'y élevèrent, Arles, Fréjus, Nîmes, Avignon, Aix et Narbonne qui mérita d'être appelée la Rome gauloise. Aucune région du globe ne reçut une pareille affluence de colons romains; aussi ce petit coin de la Gaule fut-il considéré comme la province par excellence; au milieu de tant d'autres pays réduits en provinces romaines, celui-là se distinguait de tous les autres, et quand on disait : *la Province*, c'était lui qu'on désignait. Le nom de Provence en est venu. Toute la zone que forment aujourd'hui les six départements maritimes du Var, des Bouches-du-Rhône, du Gard, de l'Hérault, de l'Aude, des Pyrénées-Orientales, était donc déjà fortement romanisée avant les conquêtes de César; il faut y joindre, sur la rive gauche du Rhône, les départements de Vaucluse, de la Drôme et de l'Isère qui faisaient aussi partie de la *Province*. Plus tard, lorsque la Gaule entière eut perdu son indépendance, l'immigration latine continua, et ce fut surtout dans le bassin des grands fleuves, dans les plaines les plus riches, dans les villes les mieux placées pour le commerce, que s'établirent les étrangers. L'Aquitaine (2), merveilleusement située pour

(1) « Bien longtemps avant les guerres puniques, Massalie avait eu l'audace de se « mesurer avec Carthage, et le bonheur d'imposer une paix glorieuse à cette gigan- « tesque puissance. Le commerce de la Gaule fut le prix de la victoire. » Henri Martin, *Hist. de France*, 4e éd., t. I, p. 107 (1855, in-8).

(2) Nous désignons sous ce nom l'Aquitaine de César ou pays des Aquitains, qui correspond à peu près à l'ancien gouvernement de Guienne. Dans les remanie-

établir la communication la plus directe entre la Méditerranée et l'Atlantique, avec ses plaines fertiles, avec son grand fleuve navigable jusqu'à Toulouse, qu'une grande voie romaine reliait déjà à Narbonne, l'Aquitaine, dis-je, appelait naturellement l'affluence des colons. Bordeaux, Auch, Agen, Toulouse, fondées ou rebâties par les Romains, témoignent de l'activité du mouvement qui se dirigea vers cette province. La colonisation fut moins rapide et moins efficace dans le reste de notre zone celtique; elle fut à peu près nulle dans nos départements du nord-ouest, purement militaire dans les provinces du centre, et presque exclusivement commerciale vers l'embouchure de la Loire, où s'élevèrent pourtant deux villes latines, Nantes et Angers, et le port de Corbilo dont l'importance égalait presque celle de Narbonne ou de Marseille (1).

Le lecteur a remarqué sans doute que les régions de la zone celtique où les Romains fondèrent leurs principaux établissements sont précisement celles où plus tard les Goths, les Normands, les Anglo-Normands, et enfin les brigands kimris de Simon de Montfort vinrent s'établir de gré ou de force; savoir : le bassin de la Basse-Loire, celui de la Garonne, et le littoral de la Méditerranée (2). C'est qu'en effet, les mêmes causes produisent les mêmes effets. Les régions les plus riches et les plus fertiles, celles qu'arrosent les grands fleuves, ont à la fois le privilége d'attirer les commerçants, les colons paisibles, et de provoquer les convoitises des conquérants et des pirates. Depuis que l'ère des Barbares est passée, depuis

ments arbitraires que plusieurs empereurs firent subir à la géographie des Gaules, l'ancienne Aquitaine reçut le nom de Novempopulanie, et le nom qu'elle avait porté jusqu'alors fut appliqué à toute la partie de la Gaule Celtique comprise entre les Cévennes, la Loire, la Garonne et l'Atlantique. Ce n'était pas plus étrange que de donner le nom de Lyonnaise à la Normandie et à la Bretagne.

(1) Maltebrun, *Abrégé de géographie universelle*. Paris, 1840, gr. in-8, p. 969.

(2) Je ferai remarquer que c'est encore dans les mêmes régions que des colonies de Kimris vinrent s'établir du VIIe au IVe siècle avant notre ère (voy. plus haut la note 2 de la p. 7). Les Volkes Arékomiques s'étaient fixés aux environs de Nîmes, et les Volques Tectosages aux environs de Toulouse. L'établissement des Kimris Tectosages à Toulouse ne fut pas un établissement passager. Cicéron, dans son plaidoyer pour Fonteius, désigne encore sous le nom de Belges, *Belgæ*, les habitants de cette province. Les Kimris de la première invasion s'étaient déjà fixés en grand nombre sur le littoral de l'Atlantique, entre la Loire et la Gironde (Améd. Thierry, *Hist. des Gaulois*, t. I, p. 33-34). Si ces faits appartenaient à la période positive de l'histoire, ils expliqueraient peut-être mieux que les mélanges plus modernes le rehaussement de la taille des Celtes dans les départements de la Loire-Inférieure, de la Vendée, des Deux-Sèvres, de la Charente-Inférieure et de la Haute-Garonne. — Voy. la carte.

que la France ne forme plus qu'une seule nation, depuis qu'a commencé cette émigration à l'intérieur, lente mais continuelle, dont nous avons déjà parlé, c'est encore dans les mêmes régions que s'est fait le mélange des Celtes et des Kimris. Les grandes villes commerçantes ou industrielles, les grands ports de mer, sont les centres qui attirent les étrangers, et la richesse des contrées commerciales est l'appât qui les y retient, qui les décide à s'y fixer. Il y a donc des raisons permanentes pour que le mélange des races dans la France moderne se fasse principalement dans les régions où il se fit autrefois. Je ne puis préciser l'influence respective de chacun de ces croisements; je n'affirme même pas qu'ils aient tous été efficaces; je dis seulement qu'il y a, dans la grande zone celtique, des provinces où la race indigène n'a pu recevoir, depuis l'origine de l'histoire, qu'une très-faible proportion de sang étranger, et d'autres provinces où le mélange a été certainement beaucoup plus considérable. Revenons maintenant à notre carte pittoresque, où les ombres les plus foncées désignent les départements les moins favorisés sous le rapport de la taille des conscrits.

La zone celtique, considérée dans son ensemble, offre une teinte incomparablement plus sombre que celle des deux autres zones. Vingt départements *noirs* sur vingt-un, dix-huit départements *gris foncé* sur vingt (1), forment près des quatre cinquièmes de ce territoire, où l'on trouve seulement dix départements *gris clair* et deux départements *blancs*, et où le chiffre moyen des exemptions pour défaut de taille s'élève, comme nous l'avons déjà dit, à plus de 89 sur 1,000 conscrits. Mais ces nuances diverses ne sont pas réparties au hasard parmi les cinquante départements de notre zone; elles ne vont pas non plus en se succédant du nord au sud, par teintes de plus en plus foncées. C'est une tout autre loi qui préside à leur distribution. Dès le premier coup d'œil, on aperçoit une éclaircie à l'embouchure des trois grands fleuves qui baignent la France celtique, et les départements de couleur sombre forment trois taches noires occupant les deux extrémités et la partie centrale de la zone : en tout six groupes que nous allons étudier.

(1) Il y a vingt-deux départements gris foncé ; mais deux d'entre eux ne peuvent pas entrer ici en ligne de compte : ce sont la Corse, étrangère à l'ancienne Gaule, et la Seine, dont la population est trop spéciale, trop mélangée, pour être mise en parallèle avec les autres.

La première éclaircie correspond au bassin de la Basse-Loire. La Sarthe, la Mayenne, le Maine-et-Loire, les Deux-Sèvres, la Vendée et la Loire-Inférieure portant les numéros 62, 49, 35, 20, 40 et 54, composent ce premier groupe où figurent trois départements gris foncé, deux départements gris clair et un département blanc. *La moyenne des exemptions pour défaut de taille y est de* 68.2 *pour* 1,000 *conscrits.*

La seconde éclaircie commence autour de l'embouchure de la Gironde et s'étend, au sud et à l'est, jusqu'aux Pyrénées. Nous rattacherons à ce groupe les départements de la Charente-Inférieure, de la Gironde, du Lot-et-Garonne, du Tarn-et-Garonne, de la Haute-Garonne, de l'Ariége, des Hautes et Basses-Pyrénées, du Gers et des Landes, en tout dix départements inscrits sous les nos 34, 45, 44, 57, 42, 71, 29, 59, 46 et 55. Un seul département noir (Ariége), trois départements gris clair, six départements gris foncé constituent donc ce second groupe *où le chiffre moyen des exemptions s'élève à* 72.1 *pour* 1,000.

La troisième éclaircie, dont le centre est situé au niveau de l'embouchure du Rhône, comprend les huit départements celtiques qui ont subi le plus directement et le plus complétement l'influence étrangère. Le département des Bouches-du-Rhône, siége de l'antique et puissante colonie de Marseille, et de tout temps le principal entrepôt de la Méditerranée, est un département blanc inscrit sous le n° 18. Les trois départements limitrophes de Vaucluse, du Var et du Gard, portant les nos 28, 36 et 37, sont des départements gris clair, ainsi que la Drôme, inscrite sous le n° 30. Du Gard aux Pyrénées, trois autres départements, compris entre la Méditerranée et la chaîne des Cévennes, l'Hérault, l'Aude et les Pyrénées-Orientales (nos 41, 48, 58), complètent la série de nos huit départements. Toute cette région était déjà romanisée soixante ans avant la première campagne de César, et le fut bien plus encore après la conquête de la Gaule. Deux grandes voies romaines, deux grandes lignes stratégiques, la traversaient de l'est à l'ouest et du sud au nord. Toutes deux passaient par Marseille. L'une, allant de Fréjus à Perpignan, suivait tout le littoral de la Méditerranée : c'était la route d'Italie en Espagne. L'autre, perpendiculaire à la précédente, remontait la vallée du Rhône *sur la rive gauche du fleuve*, passant par Avignon, Orange, Valence, Vienne et Lyon; c'était

la grande route du nord. Les villes et les colonies se multipliaient sur le trajet des deux voies, et les huit départements que nous considérons correspondent précisément aux contrées traversées par ces deux grandes artères de la colonisation romaine. Si, après ce coup d'œil d'ensemble, nous pénétrons dans les détails, nous trouvons que les départements les plus favorisés sous le rapport de la taille sont précisément ceux qui ont dû recevoir dans leur population le plus d'éléments étrangers. Le territoire de Marseille était le grand centre d'où rayonnait l'influence romaine. Le département des Bouches-du-Rhône porte le n° 18 et ne fournit que 45 exemptions pour défaut de taille. En remontant la rive *gauche* du Rhône, le département de Vaucluse (n° 28), dont le sol est couvert de villes romaines, Avignon, Orange, Apt, Carpentras, donne déjà 53.8 exemptions, et plus au nord, toujours sur la rive gauche, le département de la Drôme (n° 30) en fournit 54.2. La taille subit donc une diminution progressive à mesure que nous remontons la grande route du nord en nous éloignant de Marseille. Plus haut, dans les départements de l'Isère et du Rhône, la taille s'élève de nouveau, comme on pouvait s'y attendre, puisque ces départements font partie de la zone kimro-celtique. Revenons maintenant à Marseille et dirigeons-nous vers l'ouest sur la grande route d'Espagne. En sortant des Bouches-du-Rhône (n° 18 — 45 exemptions), nous trouvons successivement le Gard (n° 37,— 58.2 exemptions), l'Hérault (n° 41, — 63.4 exemptions), l'Aude (n° 48, — 75.2 exemptions), et enfin les Pyrénées-Orientales (n° 58, — 82.4 exemptions). Ainsi donc, comme tout à l'heure, nous voyons la taille décroître graduellement et uniformément à partir du territoire central de Marseille. Il me semble difficile de méconnaître ici l'influence du croisement des races, car au nord des Cévennes, et sur la rive *droite* du Rhône, où les voies romaines ne passaient pas, les Celtes, beaucoup moins mélangés, ont gardé leur petite taille. Somme toute, dans les huit départements que nous venons d'étudier, et qui formaient presque toute la *Province* romaine, *la moyenne des exemptions pour défaut de taille ne s'élève pas au delà de* 61. C'est à peine quelques millièmes de plus que dans la zone kimro-celtique.

Nous venons d'examiner dans la France celtique vingt-quatre départements répartis en trois groupes dont la Basse-Loire, la Garonne et l'embouchure du Rhône peuvent être considérées

comme les centres. Ces vingt-quatre départements, où la race celtique a subi le plus de mélanges, fournissent une moyenne générale de 67.4 exemptions sur 1,000 conscrits. Ils forment tous ensemble un vaste circuit demi-circulaire qui, par ses deux extrémités, aboutit à la zone kimro-celtique, s'appuyant d'une part sur le département de l'Orne, de l'autre sur le département de l'Isère, suivant le littoral de l'Atlantique depuis la Loire jusqu'aux Pyrénées, celui de la Méditerranée depuis les Pyrénées jusqu'aux Alpes, en embrassant, dans la concavité de sa courbe, la masse compacte des vingt départements du centre. Il ne reste en dehors de ce circuit que les Hautes et Basses-Alpes, au sud-est et, au nord-ouest, les quatre principaux départements de la Bretagne. C'est dans ces trois groupes du centre, du nord-ouest et du sud-est que la population primitive a le mieux échappé à l'influence des mélanges, c'est là que la race celtique a le mieux conservé ses caractères. Il nous sera facile de le démontrer.

Parlons d'abord des deux départements alpestres. Placés sur la frontière de l'Italie, ils ne pouvaient manquer d'être compris dans la Province romaine; mais cette contrée montueuse, ce sol ingrat, où la population a toujours été moins dense que partout ailleurs (1) étaient peu propres à attirer l'affluence des étrangers. Les Romains se bornèrent à y bâtir quelques forteresses pour maintenir les habitants dans l'obéissance; ils n'y fondèrent point de colonies : assez d'autres pays plus riches et plus agréables s'offaient à leur convoitise. La race indigène est donc restée presque pure dans ces deux départements qui sont marqués en noir sur notre carte et qui, inscrits sous les nos 66 et 72, fournissent 98.5 et 101.5 exemptions, c'est-à-dire, en moyenne, 99.5 sur 1,000.

Un autre tache noire s'étend, au nord-ouest, sur le groupe que forment les quatre départements les plus purs de la Bretagne : Finistère, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Morbihan (nos 80, 82, 70 et 67). Dans cette région, où quelques Kimris avaient pénétré avant César et où de nouveaux Kimris, venus

(1) Suivant Balbi, les Hautes et Basses-Alpes qui, sous le rapport de la densité de la population, occupent les deux derniers rangs dans la série de nos quatre-vingt-six départements, renferment seulement vingt-trois et vingt-quatre habitants par kilomètre carré. La moyenne pour toute la France est de soixante-cinq habitants par kilomètre carré; et six départements seulement descendent au-dessous de quarante.

de la Grande-Bretagne, débarquèrent au v^e^ siècle, la race celtique a toujours formé l'immense majorité de la population. On sait d'ailleurs que ni les Romains, ni les Francs, ni les Normands n'y firent d'établissements durables. Seul, de toute l'ancienne Bretagne, le département de la Loire-Inférieure a reçu dans ses ports et dans ses villes un grand nombre d'étrangers, et ce département, où le chiffre des exemptions descend à 79.2, figure, comme on l'a vu, dans un autre groupe. Dans les quatre autres départements bretons, où la race celtique est restée plus pure, le chiffre des exemptions s'élève à 98.6 pour le Morbihan, 100.5 pour l'Ille-et-Vilaine, à 114.6 pour le Finistère, à 125.0 pour les Côtes-du-Nord ; *en moyenne, à* 109.6 *pour la totalité du groupe.* On remarquera que les deux départements les plus rapprochés du bassin de la Basse-Loire sont un peu plus favorisés que les deux autres sous le rapport de la taille. Le Finistère, étant le département le plus extrême, semblerait devoir, d'après cela, donner plus d'exemptions que les Côtes-du-Nord ; mais on n'a pas oublié que le pays de Léon, où habitent presque sans mélange les Kimris venus de la Grande-Bretagne, fait partie de ce département. Les Léonois, remarquables par leur haute stature, sont rarement réformés pour défaut de taille, et cela suffit sans doute pour faire descendre la moyenne des exemptions du Finistère au-dessous de la moyenne des Côtes-du-Nord.

Abordons enfin le groupe des vingt départements du centre. Séparée du groupe breton par l'éclaircie de la Basse-Loire, et du groupe alpestre par l'éclaircie du Rhône, cette grande tache centrale est comprise presque tout entière dans la concavité de la Loire, s'étend à l'est jusqu'au Rhône, au sud jusqu'aux Cévennes, à l'ouest jusqu'aux limites de la Saintonge et de l'ancienne Aquitaine. C'est la terre celtique par excellence : c'est le pays qu'occupait jusqu'à César la vaste confédération des Arvernes et qui, sous les empereurs, forma la grande province désignée sous le nom très-inexact de *Première Aquitaine.* Ni les Romains ni les Barbares n'y prirent racine (1). Quand les Wisigoths occupaient l'Aquitaine proprement dite, la première Aquitaine, menacée au nord par les Francs, à l'est par les Burgondes, accepta sans beaucoup de difficulté la domination

(1) Cette région celtique n'avait pas été entamée par les deux invasions des Kimris. — Voy. Henri Martin, *Hist. de France*, 4^e^ éd. Paris, 1857, in-8, t. I, p. 15 ; et Améd. Thierry, *Hist. des Gaulois*, t. I, p. 33-35.

des rois de Toulouse, et l'Arvernie proprement dite, qui seule résista énergiquement aux armes d'Éwarik (ou Euric), fut traitée, après la conquête, avec tant de modération qu'on lui laissa des gouverneurs indigènes. Les Arvernes préférèrent bientôt ce joug léger à celui que les Francs faisaient déjà peser sur le nord de la Gaule, et lorsque Clovis passa la Loire pour détruire la puissance des Wisigoths, ceux-ci virent accourir sous leur bannière les guerriers et les sénateurs de l'Arvernie, qui se firent tuer par milliers dans les champs de Voulon. La Gaule centrale, à qui les Romains et les Wisigoths n'avaient imposé qu'une domination politique, n'avait reçu jusqu'alors sur son sol qu'un très-petit nombre d'étrangers. Elle n'en reçut pas davantage plus tard, car c'est une chose bien connue que les Francs, malgré leur victoire sur les Wisigoths, ne s'établirent jamais au sud de la Loire, et s'il est vrai que cette partie de notre territoire ait été bien des fois foulée par des armées étrangères, il est tout aussi vrai qu'à aucune époque ses habitants n'ont été violemment dépossédés pour faire place à des émigrants d'une autre race. Les Celtes y sont donc restés, sinon purs de tout mélange, chose évidemment impossible, du moins fort peu différents de ce qu'ils étaient il y a vingt siècles. Dans toute cette région, les hommes bruns sont en grande majorité, leur taille est peu élevée, et nulle part on ne trouve une pareille proportion d'exemptions pour défaut de taille.

Sur les vingt départements de ce groupe, il n'y a pas un seul département blanc, pas un seul gris clair; on y compte sept départements gris foncé, et les treize autres sont noirs. Ceux qui donnent le moins d'exemptions (Vienne 77.9 et Corrèze 77.9 pour 1,000) sont inscrits sur la liste générale des quatre-vingt-six départements sous les nos 51 et 52. Les autres départements gris foncé sont la Loire, la Haute-Loire, l'Aveyron, le Loir-et-Cher et l'Indre, qui portent les nos 53, 56, 63, 64 et 65, avec un nombre d'exemptions compris entre 79 et 97. Les treize départements noirs portent les nos 68, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 81, 83, 84, 85 et 86. Dans tous ces départements, le chiffre des conscrits trop petits pour le service est au-dessus de 98 pour 1,000, et pour les quatre derniers, il s'élève à plus de 130. Somme toute, dans notre groupe du centre, en réunissant les départements noirs et les départements gris clair, nous trouvons *une moyenne générale de* 111.1 *exemptions*. Nous avions

trouvé 109.6 pour le groupe de la Bretagne, et 99.5 pour les deux départements alpestres, et si l'on compare ces chiffres, recueillis dans les trois régions où la race des Celtes a subi le moins de croisements, avec les chiffres obtenus dans les autres régions plus ou moins celtiques, 56.8 dans la zone kimro-celtique, 68.2 dans le groupe de la Basse-Loire, 72.1 dans le groupe de l'Aquitaine, 61.0, dans le groupe dont Marseille est le centre, on reconnaît immédiatement que *la taille des Celtes s'est notablement accrue partout où leur race a reçu une forte infusion de sang étranger*. Le mélange des races, qui a diminué la taille des Kimris comme nous l'avons déjà montré, a donc augmenté celle des Celtes, et pour avoir une idée de la différence de stature qui distinguait primitivement ces deux races, il suffit de se rappeler que le chiffre moyen des exemptions dans le groupe des quinze départements kimriques les plus purs ne s'élève qu'à 37.4 sur 1,000 conscrits.

Il ne sera peut-être pas inutile, après cette aride exposition numérique, de présenter dans un tableau abrégé la récapitulation des moyennes que nous venons d'établir.

Moyenne générale des exemptions pour défaut de taille dans les 86 départements		76.9 sur 1,000 conscrits.	
I. Le groupe des 15 départements kimriques les plus purs		37.4	Moyenne de la zone kimrique 42.8
II. Le groupe des 6 départements kimriques germanisés (Lorraine et Alsace)		56.1	
III. Le groupe des 5 départements kimro-celtiques germanisés (Normandie)		56.9	Moyenne de la zone kimro-celtique 56.8
IV. Les autres départements kimro-celtiques		56.8	
V. Départements celtiques modifiés par les croisements :			
Moyenne de ces trois groupes 67.4	1° Groupe de la Basse-Loire.	68.2	
	2° Groupe de l'Aquitaine	72.1	
	3° Groupe de l'ancienne Province romaine	61.0	Moyenne de toute la zone celtique 89.3
VI. Départements celtiques les plus purs :			
Moyenne de ces trois groupes 109.9	1° Groupe alpestre	99.5	
	2° Groupe de la Bretagne	109.6	
	3° Groupe des 20 départements du centre	111.1	
VII. Seine		85.0	
VIII. Corse		87.0	

Certes, je ne prétends pas que les éléments ethnologiques soient la seule et unique cause des variations de la taille humaine. L'alimentation, le genre de vie, l'aisance ou la misère exercent bien quelque influence sur la croissance du corps, et

il paraît que, toutes choses égales d'ailleurs, les habitants des campagnes, condamnés à des travaux rudes et ingrats, ont la taille un peu moins élevée que les habitants des villes. Mais j'ai beau passer en revue toutes les causes, réelles ou imaginaires, qui pourraient être invoquées pour expliquer les différences de la taille dans les diverses régions de la France, je n'en trouve aucune qui puisse rendre compte des résultats consignés sur notre carte. Il suffira de jeter un coup d'œil sur ces diverses conditions pour reconnaître que la seule influence nettement appréciable est l'influence des races.

Les variations de la taille ne dépendent pas de la richesse du sol, car la Touraine, qu'on a appelée le jardin de la France, forme aujourd'hui le département d'Indre-et-Loire, département noir, inscrit sous le n° 81 avec 117 exemptés sur 1,000 conscrits. La Limagne d'Auvergne, citée aussi pour sa fertilité, est devenue le département du Puy-de-Dôme qui porte le n° 84, et donne jusqu'à 149 exemptions. Les départements de la Bretagne, où 109 conscrits sur 1,000 sont réformés pour défaut de taille (n°s 67, 70, 80 et 82), sont loin certainement d'être les plus malheureux de la France, et personne ne supposera que le groupe de l'Aquitaine, à l'exception des Landes, soit une région plus stérile que la région kimrique du nord-est. Je sais combien il est difficile d'apprécier d'une manière absolue le degré de richesse d'une province et le degré d'aisance de ses habitants; mais les exemples qui précèdent sont assez clairs, je pense, pour montrer qu'il est impossible d'attribuer à cet ordre de causes l'inégalité de la taille dans nos divers départements.

La densité de la population, c'est-à-dire le nombre d'habitants par kilomètres carrés, ne fournit pas un moyen rigoureux de mesurer la richesse d'un pays; elle dépend de causes multiples, et par exemple une grande industrie peut attirer et concentrer un très-grand nombre de familles dans un très-petit espace, même sur un sol ingrat. Néanmoins, d'une manière assez générale, on peut dire que les contrées les plus favorisées par la nature sont celles où, toutes choses égales d'ailleurs, on doit s'attendre à trouver le plus de population. Voyons donc s'il y aurait quelque relation entre cet élément et le nombre des exemptions pour défaut de taille.

J'ai dressé, d'après les chiffres publiés par M. Adrien Balbi

en 1847 (1), la liste des 86 départements considérés sous le rapport de la densité de la population. La Seine, où chaque kilomètre carré porte 2,515 habitants, occupe le premier rang ; les nos 85 et 86 correspondent aux deux départements des Hautes et Basses-Alpes, qui n'ont que 24 et 23 habitants par kilomètre carré. J'ai divisé cette liste en quatre séries de 21, 22, 22 et 21 départements pour reproduire exactement les conditions de la statistique précédente, enfin, sur une carte de France, j'ai ombré en noir les 21 derniers départements, en gris foncé ceux de la troisième série, en gris clair ceux de la seconde, et j'ai laissé en blanc ceux de la première. En comparant cette carte avec la carte des exemptions pour défaut de taille, j'ai bien vite reconnu qu'on ne peut établir aucun rapprochement entre les deux ordres d'éléments qui y sont consignés. Parmi les 21 départements qui sont noirs sur la carte des exemptions, il y en a 6 seulement qui sont noirs sur la seconde carte, et les 17 autres ont sur cette dernière des nuances très-variées (7 y sont gris foncé, 4 gris clair, et 4 blancs). Parmi les 21 départements qui sont noirs sur la carte de densité, il y en a 4 qui sont blancs sur la carte des exemptions, 3 y sont marqués en gris clair, 8 en gris foncé, et les 6 autres en noir, comme je viens de le dire. Il n'y a donc que 6 départements où la population soit en même temps très-clair-semée et très-peu favorisée sous le rapport de la taille. — Si l'on veut quelques exemples particuliers, je citerai le Puy-de-Dôme, inscrit sous le n° 84, sur la carte des exemptions, avec un chiffre de 149 conscrits réformés sur 1,000, et sous le n° 19, sur la carte de densité, avec 74 habitants par kilomètre carré. La moyenne par toute la France est de 65 habitants par kilomètre. Sur les 4 départements bretons qui sont noirs dans notre première carte, et qui fournissent en moyenne 109.6 cas de réforme pour défaut de taille, un seul, le Morbihan, est ombré en gris clair sur la seconde carte, les trois autres sont blancs, et pour ces 4 départements réunis, le nombre des habitants est de 80.5 par kilomètre carré. Le groupe compacte formé dans la zone kimrique par les 4 départements de la Marne, de la Haute-

(1) Les chiffres absolus ont changé sans doute depuis 1846, mais les chiffres relatifs, à part un très-petit nombre d'exceptions, n'ont pas varié d'une manière sensible. J'ai choisi ces relevés de préférence aux relevés plus modernes, parce que les tableaux de recrutement que j'ai mis en œuvre embrassent la période de 1831 à 1849.

Marne, de l'Aube et de la Côte-d'Or, entièrement blanc sur la carte des exemptions (nos 13, 7, 17 et 3), est entièrement noir sur la carte de densité (nos 71, 78, 76, 68), et, tandis que ces 4 départements fournissent en moyenne 39.1 exemptions sur 1,000 conscrits, chiffre évidemment très-faible, ils n'ont que 1,265,695 habitants pour une superficie de 29,076 kilomètres, ce qui fait seulement 43.6 habitants par kilomètre carré. Je juge superflu de multiplier les exemples. Celui de la Bretagne aurait même pu me suffire, car on ne trouve dans les 4 départements du nord-ouest aucune condition capable de modifier les rapports naturels du chiffre de la population avec l'étendue et la fécondité du sol, et si cette contrée, qui occupe presque le dernier rang sur la carte des exemptions, occupe presque le premier rang sur l'autre carte, il faut bien en conclure qu'il n'y a aucune relation entre la taille de l'homme et ce que j'appellerais volontiers la densité *naturelle* de la population.

Étudierons-nous maintenant notre carte d'exemption, sous le rapport de la latitude, et chercherons-nous, si, comme on l'a admis avec quelque naïveté, la taille des Français ne dépendrait pas un peu du climat? Il n'est pas douteux que les habitants du nord-est sont plus grands que ceux du centre et du sud ; il n'est pas douteux encore que si on coupait la France en deux parties égales par une ligne parallèle à l'équateur, la taille moyenne des hommes du midi serait inférieure à celle des hommes du nord, et il n'en peut être autrement, puisque c'est dans la moitié septentrionale presque exclusivement que se sont établis les Kimris et les Germains. Mais la Bretagne, où les hommes sont très-petits, est plus au nord que la Franche-Comté où les hommes sont très-grands ; les départements de la zone méridionale donnent moins d'exemptions que ceux du centre, et il est vraiment inutile d'examiner plus longtemps l'influence des latitudes.

On dit aussi, avec tout aussi peu de fondement, que les montagnards sont plus grands que les habitants des plaines, et il y a bien quelques montagnes dans les départements des Vosges, du Jura et du Doubs, qui sont des départements blancs ; mais la Haute-Auvergne et les deux départements alpestres forment sur notre carte deux taches noires, ils fournissent en moyenne plus de 100 exemptions sur 1,000 conscrits, et on n'ignore pas que les Basques des Pyrénées ont la taille moins élevée que les

habitants des plaines voisines. L'étude de nos montagnards pourrait donc conduire à cette conclusion, que l'altitude du séjour a diminué la taille des Français, si les Bretons, qui ne peuvent pas passer pour montagnards, n'étaient plus petits même que les bergers des Alpes.

L'altitude et la latitude n'ayant décidément rien à faire ici, voyons si les autres conditions hygiéniques nous donneront des indications plus heureuses. Nous avons, sans compter la Corse, 23 départements maritimes, et on pourrait se demander si l'air de la mer n'aurait pas quelque influence sur la taille. Mais nous remarquons déjà que les 3 premiers et les 4 derniers départements de la liste générale sont éloignés de la mer, et sur les 23 départements maritimes, nous trouvons 4 départements blancs, 4 noirs, 9 gris clair, 6 gris foncé. Résultat complétement négatif.

Après la mer, viennent les fleuves. Nous avons trouvé, dans notre zone celtique, trois éclaircies correspondant précisément à la Basse-Loire, au bassin de la Garonne, et à l'embouchure du Rhône. Les grands fleuves auraient-ils donc la propriété, en fécondant le sol, de rehausser la taille humaine? Mais ceux du nord, à l'exception du Rhin, qui ne fait aujourd'hui qu'effleurer la France, sont moins importants que ceux du centre et du midi, et si, au lieu des cours d'eau de premier ordre, on considère les rivières et leurs affluents, on trouve que, de toutes les parties de la France, celle qui en possède le plus est précisément ce groupe central de 20 départements où la taille des Français est réduite au minimum. Il n'y a donc absolument aucune relation entre la carte hydrographique et la carte des exemptions. Le cours des fleuves n'a d'autres rapports avec l'ethnologie que ceux dont j'ai déjà parlé. Vers leur embouchure s'élèvent de grands ports de commerce qui attirent les étrangers et favorisent le mélange des races, tandis que leur trajet forme des limites géographiques qui peuvent servir de ligne de défense aux indigènes et les protéger contre les invasions. Ainsi s'explique, par l'analyse ethnologique et historique, la différence de taille qui existe entre les habitants des deux rives de la moyenne Loire, entre la population de l'Ardèche et celle de la Drôme, qui sont situées face à face sur les deux rives du Rhône. La grande tache noire que forme sur notre carte le groupe des 20 départements du centre est presque

exactement limitée au nord par la Loire, à l'est par le même fleuve et par le Rhône, au sud par la chaîne des Cévennes. C'est en grande partie à ces frontières naturelles que la race indigène a dû l'avantage — ce n'en est plus un aujourd'hui — d'échapper dans cette région centrale à l'influence des mélanges qui, dans tous les départements circonvoisins, ont accru la taille des Celtes.

La nature de l'alimentation du peuple n'est certainement pas la même dans toute la France. Partout les riches mangent du pain de froment; mais dans quelques provinces les pauvres se nourrissent principalement de seigle, et ailleurs, pendant une partie de l'année, ils vivent surtout de châtaignes. Dans la grande zone où l'on cultive la vigne, le peuple boit du vin; au-dessus de cette zone, il boit du cidre ou de la bière. Dans la zone des oliviers, l'huile remplace dans l'alimentation le beurre ou la graisse. La consommation de la viande est tout aussi variable, car il y a des départements où la nourriture des paysans est presque exclusivement végétale, et les habitants des grandes villes doivent peut-être à leur nourriture plus azotée d'être un peu plus grands, toutes choses égales d'ailleurs, que ceux des campagnes (1). Mais tous ces éléments, considérés un à un, sont tout à fait incapables d'expliquer les résultats consignés sur notre carte; je les ai étudiés avec soin, et il serait trop long de les discuter l'un après l'autre; je ne prétends pas que, d'une manière générale, l'alimentation et le genre de vie n'aient aucune prise sur la taille de l'homme; je soutiens seulement que les variations de la taille, dans les diverses régions de la France, ne sont pas dues principalement à cet ordre de cause. Que le lecteur, par exemple, veuille bien examiner sur notre carte la ligne qui indique les limites septentrionales de la culture de la vigne, et il verra que cette ligne sépare du reste de la France le groupe noir de la Bretagne, le groupe gris clair de la Normandie et le groupe blanc formé par les trois anciennes provinces de Picardie, d'Artois et de Flandre, tandis que les départements vinicoles s'étendent à la fois de la Garonne à la Moselle, sur la zone celtique, sur la zone kimro-celtique, et sur la zone kimrique, où se trouvent à la fois les hommes les plus

(1) Cette élévation plus grande de la taille des citadins, dont nous avons déjà dit un mot, est loin, au surplus, d'être un fait aussi général qu'on a pu le croire, d'après quelques statistiques locales.

grands et les hommes les plus petits de toute la France. La nature des boissons est pourtant un des éléments les plus importants de l'alimentation et de l'hygiène.

Mais on peut supposer que les variations de la taille moyenne, sans être sous la dépendance directe d'une cause spéciale, sont le résultat de l'ensemble des conditions hygiéniques; que plusieurs influences d'inégale importance peuvent s'associer ou se combattre, que la petitesse des conscrits peut être due principalement ici à la pauvreté du sol, là à la nature des aliments, plus loin à la latitude ou à l'altitude du pays, ailleurs à l'exposition maritime, à la richesse, à l'humidité, aux miasmes paludéens, etc. Dans cette hypothèse éclectique, la hauteur de la taille serait en quelque sorte la résultante d'une foule de circonstances locales qui, par leur complexité même, échapperaient à l'analyse. Partout où l'homme trouverait un milieu favorable, il deviendrait plus grand; il deviendrait plus petit au contraire, dans les conditions opposées. Il n'est pas douteux, en effet, que les causes débilitantes peuvent nuire à la croissance du corps. Mais quoique cette proposition soit vraie dans une certaine mesure, il est facile de reconnaître qu'il n'y a aucune liaison, aucune relation quelconque entre l'état sanitaire de nos départements, et le rang qu'ils occupent sur notre carte d'exemptions, ou si l'on veut, entre la constitution plus ou moins robuste, et la taille plus ou moins élevée des conscrits.

Pour mettre ce fait négatif en évidence, à côté de la carte des exemptions pour défaut de taille, j'ai dressé, sur les mêmes principes, une autre carte représentant les départements numérotés et ombrés d'après le tableau des exemptions qui ont été accordées pour *infirmités* pendant la même période de 1831 à 1849 (1). Sous ce titre d'infirmités on comprend aussi bien les états congéniaux que les états pathologiques, — les lésions traumatiques que les lésions spontanées, — et les scrofules, les tubercules, les goîtres, aussi bien que les mutilations, les cécités de toutes causes, les hernies, les claudications, etc. Mais, quoique l'homme le plus robuste puisse accidentellement devenir impropre au service militaire, on reconnaîtra que les populations qui fournissent le plus de cas d'exemptions pour infirmités sur 1,000 conscrits, sont celles qui laissent le plus à désirer sous

(1) Il m'a paru inutile de publier cette carte, le lecteur pourra aisément la disposer lui-même en se servant des relevés consignés sur le tableau de la page 55.

le rapport de la constitution générale du corps. S'il y avait quelque relation entre les causes hygiéniques ou pathologiques propres à chaque département et les variations de la taille, on devrait donc s'attendre à trouver une certaine conformité entre la carte des exemptions pour infirmités, et celle des exemptions pour défaut de taille. Or, il se trouve que cinq départements seulement sont blancs à la fois sur les deux cartes savoir : le *Doubs* (n° 1 et n° 5), le *Jura* (n° 2 et n° 19), la *Haute-Saône* (n° 8 et n° 15), le *Bas-Rhin* (n° 11 et n° 20), et la *Moselle* (n° 15 et n° 9); et il n'y en a que quatre dont la couleur soit noire également sur les deux cartes, savoir : la *Dordogne* (n° 83 et n° 79), l'*Allier* (n° 78 et n° 75), l'*Indre-et-Loire* (n° 81 et n° 77), et le *Tarn* (n° 74 et n° 68). Si, pour construire les deux listes ordinales des 86 départements, on avait procédé à un double tirage au sort, la coïncidence des couleurs aurait dû, en moyenne chance se produire une fois sur 4. Elle s'est produite 5 fois sur 21 départements blancs; 4 fois sur 21 départements noirs, c'est-à-dire même un peu moins de fois qu'on n'aurait pu l'attendre du hasard pur et simple. Je me garderai bien d'en conclure qu'il y ait un antagonisme quelconque, ni même une tendance à l'antagonisme, entre l'élément des infirmités et celui du défaut de taille; mais on conviendra du moins, d'après ce premier aperçu, que les départements qui fournissent le plus de cas de réforme pour infirmités ne sont pas plus exposés que les autres à fournir des conscrits au-dessous de la taille exigible, et réciproquement, que les départements les plus favorisés sous le rapport des réformes pour infirmités, n'ont pas plus de chance que les autres d'échapper aux exemptions pour défaut de taille.

Je dirai, comme complément de preuves, que, parmi les 21 départements noirs de la carte des exemptions pour défaut de taille, il en est six qui sont entièrement blancs sur l'autre carte, savoir : le *Morbihan* (n° 67 et n° 1), la *Meuse* (n° 69 et n° 12), l'*Ardèche* (n° 75 et n° 4), le *Finistère* (n° 80 et n° 6), les *Côtes-du-Nord* (n° 82 et n° 13), le *Puy-de-Dôme* (n° 84 et n° 7) ;

Et que, parmi les 21 départements blancs de la carte des exemptions pour défaut de taille, il en est 8 qui sont tout à fait noirs sur l'autre carte. Ce sont : le *Nord* (n° 4 et n° 81), la *Somme* (n° 5 et n° 78), la *Haute-Marne* (n° 7 et n° 72), *Seine-et-Marne* (n° 10 et n° 70), *Marne* (n° 13 et n° 67), *Oise* (n° 14 et n° 80), *Vosges* (n° 16 et n° 86) et *Aube* (n° 17 et n° 71). Ici

la proportion est telle qu'on est presque tenté de se demander si les départements où la taille est le plus élevée ne seraient pas plus exposés que les autres à fournir des exemptions pour infirmités, ou si, en d'autres termes, les hommes les plus grands ne seraient pas, en moyenne, ceux dont la constitution est la moins vigoureuse. Je suis loin d'établir cette conclusion, mais je dis seulement que s'il y en avait une à tirer, celle-là se présenterait bien plutôt à l'esprit que la conclusion opposée (1).

(1) Je suis en mesure d'affirmer que, tout compte fait, il n'y a absolument aucune relation soit de coïncidence, soit d'antagonisme, entre les deux grandes catégories d'exemptions. Voici comment je m'en suis assuré. Pour les départements qui donnent à la fois beaucoup d'exemptions de chaque espèce, comme pour ceux qui en donnent très-peu de chaque espèce, il n'y a qu'une différence peu considérable entre le numéro d'ordre que chacun d'eux occupe sur la liste des exemptions pour défaut de taille et celui qu'il occupe sur l'autre liste. Ainsi la Dordogne porte le n° 83 sur la première liste (taille), et le n° 79 sur la seconde (infirmités); c'est une différence de 4 rangs. De même, la situation de l'Indre-et-Loire (n° 81 et n° 77) ne varie que de 4 rangs; celle du Doubs (n° 1 et n° 5) de 4 rangs; celle de la Moselle (n° 15 et n° 9) de 6 rangs, etc. D'un autre côté, les départements qui donnent beaucoup de défauts de taille et peu d'infirmités ou beaucoup d'infirmités et peu de défauts de taille, occupent sur les deux listes des rangs très-différents. Tels sont le Morbihan (n° 67 et n° 1), différence 66; le Puy-de-Dôme (n° 84 et n° 7), différence 77; les Vosges (n° 16 et n° 86), différence 70; la Somme (n° 5 et n° 78), différence 73; le Nord (n° 4 et n° 81), différence 77, etc.

Cela posé, il est clair que s'il y a quelque concordance entre les deux listes, le nombre des départements où la différence de rangs est légère doit l'emporter sur le nombre de ceux où elle est considérable; si, au contraire, il y a opposition ou antagonisme entre les deux faits exprimés dans les deux listes, le nombre des départements où la différence de rang est très-grande doit l'emporter sur le nombre des autres départements. Enfin, s'il n'y a ni antagonisme ni coïncidence, c'est-à-dire si les deux éléments de la taille et des infirmités sont absolument sans influence l'un sur l'autre, les différences de rang pour les divers départements doivent être à peu près les mêmes que si le double numéro d'ordre de chacun d'eux avait été désigné par deux tirages au sort. Or, on va voir que c'est cette dernière supposition qui est exacte.

En comparant les deux listes, on trouve, par un relevé que tout le monde peut faire, que le nombre des départements pour lesquels la différence de rang est plus petite que 10 s'élève à 20, et en comptant de même le nombre des départements pour lesquels cette différence est comprise entre 10 et 20, entre 20 et 30, etc., on arrive à dresser le tableau suivant :

Différence de rang comprise entre	0 à	9 inclusivement	pour 20 départements
de	10	19	15
	20	29	11
	30	39	10
	40	49	10
	50	59	9
	60	69	5
	70 et au delà		6
		Total.....	86 départements

Les départements où la différence est légère, sont évidemment plus nombreux

Ainsi toutes les causes hygiéniques, toutes les influences locales, tous les éléments autres que l'élément ethnologique, sont absolument incapables d'expliquer les variations de la taille en France; tandis que l'étude des deux grandes races gauloises, de leur répartition et de leurs mélanges explique de la manière la plus satisfaisante les résultats généraux et même la plupart des résultats partiels consignés sur notre carte; nous sommes donc pleinement autorisés à considérer la différence des races comme la principale cause des différences qui existent sous le rapport de la taille entre les Français des diverses régions.

En entrant dans tous ces détails de statistique, de géographie et d'histoire, je crains d'avoir fatigué l'attention du lecteur. Il m'a paru toutefois que des chiffres rigoureux et des appréciations positives étaient préférables aux impressions personnelles que chacun peut recueillir en parcourant, même dans un but spécial, les 85 départements de la France continentale.

que les autres; mais le calcul des probabilités démontre qu'il en doit être ainsi.

En effet, si l'on suppose que les numéros d'ordre des départements, de 1 à 86, leur aient été donnés pour chaque liste par un tirage au sort pur et simple, la différence entre les deux numéros d'ordre a beaucoup plus de chance d'être petite que d'être grande.

Un calcul algébrique, que je me dispense de reproduire, établit les formules suivantes que je donne dans toute leur généralité, m désignant le nombre des départements, et le maximum de la différence possible étant par conséquent $m - 1$. Les chances pour que la différence qui existe entre les deux numéros d'ordre d'un département quelconque, soient comprises entre 0 et 9, puis entre 10 et 19, entre 20 et 29, ainsi de suite de dizaine en dizaine, sont représentées par les expressions suivantes:

Chances pour que la différence soit :

de 0 à 9.... $\frac{1}{m}\left(\frac{19\,m - 90}{m}\right)$ ..... ou $\frac{19\,m - 90}{m}$ chances sur m;

de 10 à 19.... $\frac{1}{m}\left(\frac{20\,m - 90}{m} - \frac{200}{m}\right)$ ou $\frac{20\,m - 90}{m} - \frac{200}{m}$ chances sur m;

de 20 à 29.... $\frac{1}{m}\left(\frac{20\,m - 90}{m} - 2 \times \frac{200}{m}\right)$ ou $\frac{20\,m - 90}{m} - 2 \times \frac{200}{m}$ chances sur m;

de 30 à 39.... $\frac{1}{m}\left(\frac{20\,m - 90}{m} - 3 \times \frac{200}{m}\right)$ ou $\frac{20\,m - 90}{m} - 3 \times \frac{200}{m}$ chances sur m;

de 40 à 49.... $\frac{1}{m}\left(\frac{20\,m - 90}{m} - 4 \times \frac{200}{m}\right)$ ou $\frac{20\,m - 90}{m} - 4 \times \frac{200}{m}$ chances sur m;

Et ainsi de suite. On obtient la fraction correspondant à chaque nouvelle dizaine en retranchant $\frac{200}{m}$ de la fraction obtenue pour la dizaine précédente.

Enfin, lorsque le nombre m n'est pas exactement divisible par 10, et qu'il renferme des unités de premier ordre en nombre égal à p, les chances pour que la dif-

Puis, je ne me proposais pas d'établir seulement que notre nation descend des deux souches principales des Celtes et des Kimris, c'était chose déjà connue et historiquement démontrée ; je voulais prouver également que l'empreinte des autres races qui se sont établies sur notre sol n'est pas effacée ; que le mélange de ces divers éléments a produit des résultats durables, que, dans les régions où l'une des deux grandes races primitives a toujours conservé une prépondérance numérique très-considérable, les caractères de cette race prédominent aujourd'hui encore dans les populations, mais que, abstraction faite d'un très-petit nombre de localités très-restreintes, on chercherait en vain dans le reste de la France une grande collection d'individus présentant les caractères d'une race pure. Partout il y a des hommes grands et des hommes petits, partout il y a des blonds et des bruns, des têtes longues et des têtes rondes, des yeux noirs, bleus ou gris, des visages celti-

férence soit plus grande que la dernière dizaine sont représentées par l'expression $\frac{p\,(p+1)}{m} \times \frac{1}{m}$ ou $\frac{p\,(p+1)}{m}$ chances sur m.

Pour appliquer ces formules à notre cas particulier de 86 départements, il faut faire $m = 86$ et $p = 6$, et on trouve par des calculs qu'il est facile de rendre très-rapides en calculant une fois pour toutes $\frac{20\,m - 90}{m}$ et $\frac{200}{m}$, que les chances pour que la différence des deux numéros d'ordre d'un département quelconque soit comprise entre 0 et 9, puis entre 10 et 19, entre 20 et 29, etc., sont les suivantes ; j'inscris en face de ces résultats du calcul, ceux qui nous ont déjà été fournis par la comparaison des deux listes d'exemptions.

	Calcul des probabilités.	Nombres réels des départements, résultant de la comparaison des deux listes d'exemption.
Différence comprise entre....	0 et 9 .... 17.95 chances sur 86	20 départ. sur 86
— — —	10 et 19 .... 16.63 chances sur 86	15 départ. sur 86
— — —	20 et 29 .... 14.30 chances sur 86	11 départ. sur 86
— — —	30 et 39 .... 11.98 chances sur 86	10 départ. sur 86
— — —	40 et 49 .... 9.65 chances sur 86	10 départ. sur 86
— — —	50 et 59 .... 7.32 chances sur 86	9 départ. sur 86
— — —	60 et 69 .... 5.00 chances sur 86	5 départ. sur 86
Entre 70 et 79. 2.67 Entre 80 et 85. 0.49	pour 70 et au delà.. 3.16 chances sur 86	6 départ. sur 86
3.16		
Vérification. Addition de toutes les chances partielles :	85.99....	Total égal : 86 départements.

Il y a une conformité vraiment surprenante entre les chiffres abstraits qui expriment les chances moyennes, et les chiffres réels qui résultent de la comparaison des deux listes d'exemption. Donc les analogies et les dissemblances ordinales qui existent entre ces deux listes sont telles qu'on aurait pu les attendre d'un double tirage au sort, et cela suffit amplement pour démontrer qu'il n'y a absolument aucune connexité entre le défaut de taille et les autres causes d'exemption.

ques, kimriques, germaniques et même pélasgiques. On trouve ces diverses variétés de taille, de forme ou de couleur dans la plupart des familles, souvent même parmi les enfants du même père et de la même mère; on observe très-fréquemment réunis en une seule personne des caractères appartenant manifestement à deux ou plusieurs races; le nombre des individus qui représentent parfaitement le type des Celtes ou le type des Kimris est extrêmement restreint, et enfin, chose très-remarquable, ces individus qui paraissent de race pure sont souvent issus de parents qu'il serait impossible de rattacher à une race déterminée. La population de la France présente donc l'instabilité ethnologique qui est l'indice assuré du mélange des races. Dans certaines régions la majorité des habitants participe principalement de la race kimrique; dans d'autres régions la masse du peuple se rapproche surtout de la race celtique; mais, même dans ces provinces où l'influence des croisements a été relativement légère, les deux types primitifs soit des Kimris, soit des Celtes, ne se rencontrent qu'exceptionnellement avec tous leurs caractères. Ailleurs enfin, et notamment dans la zone kimro-celtique, la confusion est plus grande encore, et la plupart des individus ne peuvent être rapportés ni à l'une ni à l'autre des deux vieilles races gauloises; ceux qui tiennent surtout des Celtes, ou surtout des Kimris, y sont en fort petit nombre. La taille moyenne y est plus basse que dans les départements kimriques, plus haute que dans les départements celtiques; et c'est précisément parce que ce dernier caractère, plus précis et plus frappant que les autres, se prêtait à une étude plus rigoureuse, que je n'ai pas reculé devant l'aride tableau et l'analyse plus aride encore des statistiques du recrutement. Quelque opinion qu'on se fasse du degré de pureté de nos deux principales races dans les régions où chacune d'elles prédomine manifestement, il reste bien établi que dans plus du tiers de la France les populations primitives ont été profondément modifiées par l'influence des croisements.

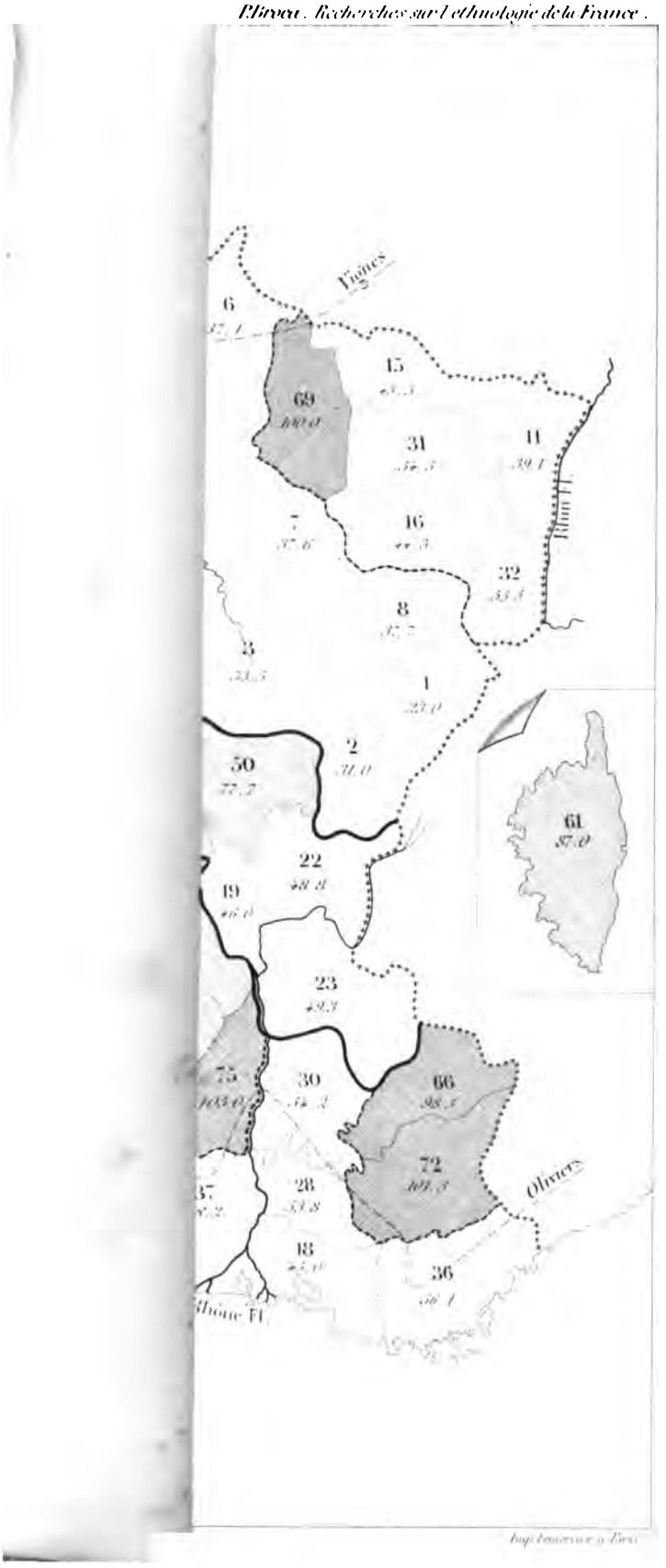
Vignes
6
69
15
31
11
Rhône Fl.
7
16
32
8
3
1
2
50
61
22
19
23
73
30
66
72
Oliviers
28
18
36
Rhône Fl

TABLEAU COMPARATIF DES EXEMPTIONS, ETC. (SUITE).

DÉPARTEMENTS.	EXEMPTIONS pour DÉFAUT DE TAILLE		EXEMPTIONS pour INFIRMITÉS.		DENSITÉ de la population EN 1846.	
	N° d'ordre.	NOMBRE DE CONSCRITS réformés sur 1000 conscrits examinés.	N° d'ordre.	NOMBRE DE CONSCRITS réformés sur 1000 conscrits examinés.	N° d'ordre.	NOMBRE D'HABITANTS par kilomètre carré.
Gard	37	58.2	22	263.0	40	63
Manche	38	58.8	37	296.1	8	101
Orne	39	58.9	85	427.7	24	72
Vendée	40	60	26	273.2	57	52
Hérault	41	63.4	16	246.8	48	59
Haute-Garonne	42	63.7	48	316.7	17	76
Seine-Inférieure	43	63.8	82	406.9	1	122
Lot-et-Garonne	44	64	62	344.1	34	65
Gironde	45	67	18	252.5	50	58
Gers	46	72	34	293.2	63	50
Loiret	47	75	64	341.7	66	47
Aude	48	75.2	56	322.8	67	47
Sarthe	49	76	74	363.2	18	76
Saône-et-Loire	50	77.7	17	247.9	37	64
Creuse	51	77.9	35	293.6	64	50
Vienne	52	77.9	58	336.0	73	43
Loire	53	79.2	29	286.7	10	94
Loire-Inférieure	54	79.2	40	305.4	27	71
Landes	55	79.3	59	336.8	82	31
Haute-Loire	56	80	41	305.8	45	60
Tarn-et-Garonne	57	84	47	316.6	35	65
Pyrénées-Orientales	58	82.4	3	186.5	77	42
Basses-Pyrénées	59	82.9	24	268.4	46	60
Seine	60	85	11	228.0	1	2515
Corse	61	87	2	148.5	84	25
Mayenne	62	91	10	225.7	29	70
Aveyron	63	94	39	300.5	75	42
Loir-et-Cher	64	95	66	350.9	79	40
Indre	65	97	76	370.5	81	37
Hautes-Alpes	66	98.5	60	338.9	85	24
Morbihan	67	98.6	4	146.9	39	64
Cantal	68	98.9	50	322.5	72	44
Meuse	69	100	12	239.5	54	53
Ille-et-Vilaine	70	100.5	31	288 8	15	82
Ariége	71	101.4	42	306.5	49	58
Basses-Alpes	72	101.5	30	287.1	86	23
Cher	73	103.7	32	289.9	80	38
Tarn	74	103.8	68	351.6	43	61
Ardèche	75	105	4	193.6	31	68
Lozère	76	110	25	268.8	83	27
Lot	77	112	46	312.2	51	55
Allier	78	113	75	363.6	74	43
Charente	79	114.5	49	317.8	42	61
Finistère	80	114.6	6	205.7	13	86
Indre-et-Loire	81	117	77	371.0	61	50
Côtes-du-Nord	82	125	13	240.4	11	90
Dordogne	83	131	79	375.7	53	53
Puy-de-Dôme	84	149	7	206.6	19	74
Haute-Vienne	85	176	36	293.6	55	53
Corrèze	86	189	27	282.0	56	52
	Moyenne pour toute la France : 76.9 sur 1000.		Moyenne pour toute la France : 299 sur 1000.		Moyne de la France : 65 hab. par kil. carré.	

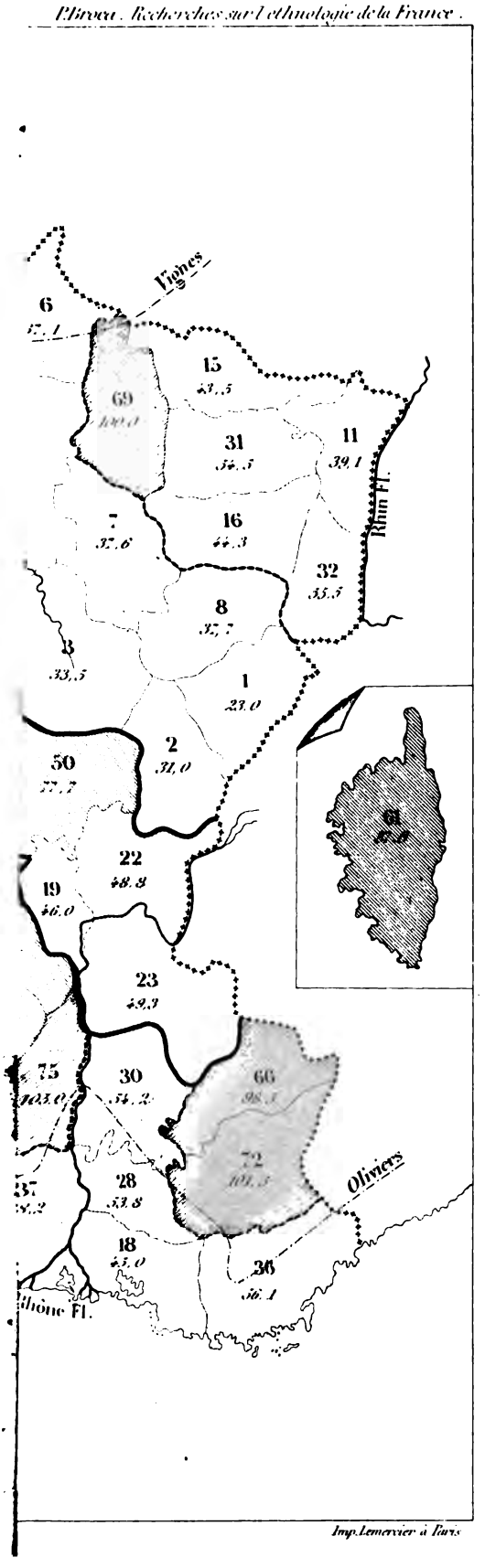
Vignes
6
17.1
69
100.0
15
31.5
31
34.5
11
39.1
Rhin Fl.
7
37.6
16
44.3
32
35.5
8
37.7
3
33.5
1
23.0
2
31.0
50
27.7
22
48.8
19
46.0
23
49.3
75
103.0
30
54.2
66
98.1
72
101.5
Oliviers
37
28
53.8
18
45.0
36
36.1
Rhône Fl.
Imp. Lemercier à Paris

SUR LA

COLORATION NOIRATRE DES CENTRES NERVEUX

CHEZ LES INDIVIDUS DE RACE BLANCHE,

REMARQUABLES PAR L'ABONDANCE DU PIGMENT EXTÉRIEUR

PAR M. ADOLPHE GUBLER

Professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, médecin de l'hôpital Beaujon, etc.

Des naturalistes voyageurs et des anatomistes avaient annoncé que le cerveau des nègres se distingue par une coloration noirâtre bien tranchée. M. Rayer, qui s'intéresse à toutes les questions scientifiques, ayant eu l'occasion de faire l'autopsie d'un nègre, mort dans son service à l'hôpital de la Charité, voulut vérifier cette assertion. Cela se passait en 1848. En ma qualité d'interne je fus chargé, par M. Rayer, de préparer la démonstration. Le cerveau du sujet noir, encore enveloppé de ses membranes, fut placé sur une table de l'amphithéâtre, au milieu d'une demi-douzaine d'autres cerveaux appartenant à des blancs : tous étaient dans un état satisfaisant de conservation. Alors seulement M. Rayer, plusieurs médecins qui suivaient sa visite, et un certain nombre d'élèves, furent admis à la vérification, et je déclare que personne n'hésita un instant à désigner du doigt le cerveau de l'homme de couleur. Il se faisait remarquer, en effet, à première vue, par une teinte bistre générale que les méninges partageaient avec la substance corticale elle-même; mais la coloration devenait plus intense, ardoisée ou noirâtre vers l'isthme encéphalique, et particulièrement sur le bulbe de la moelle allongée; elle régnait principalement sur la pie-mère, mais la dure-mère n'en était pas exempte, et

sition appartient parfois à certaines familles, établies pourtant depuis longues années dans des provinces du nord de la France, au milieu d'une population offrant généralement des caractères opposés; d'autres fois, elle se montre chez un seul enfant, issu de parents blonds ou châtains. Ainsi, elle est tantôt héréditaire, tantôt accidentelle.

Au reste, pour le dire en passant, ces modifications accidentelles du type humain me semblent jouer un rôle plus important qu'on ne pense, dans les caractères de certains groupes ou peuplades pouvant être envisagés comme des familles dans lesquelles une déviation se serait perpétuée héréditairement.

Cette variété à pigment extérieur et intérieur si abondant mérite à mon avis une place à part dans l'histoire de notre race, au même titre que celle qui manque presque absolument de matière colorante. D'autres traits empruntés à l'anatomie, à la physiologie et même à la pathologie, la distinguent des hommes d'une coloration normale, et pour rappeler cette différence, il serait peut-être avantageux de les désigner sous le nom de *Négrinos*, par opposition à celui d'*Albinos*, aujourd'hui généralement adopté.

Cette dénomination conviendrait également à des variations semblables chez les différentes espèces animales. Mais il serait encore plus régulier de dire : *animaux albins* et *négrins*.

MÉMOIRE SUR LA MICROCÉPHALIE

CONSIDÉRÉE DANS SES RAPPORTS

AVEC LA QUESTION DES CARACTÈRES DU GENRE HUMAIN

PAR M. PIERRE GRATIOLET

Je viens communiquer à la société quelques observations sur les microcéphales, en insistant sur certains caractères fournis par l'étude des arrêts de développement, et exclusivement propres au groupe humain.

Les microcéphales que j'ai étudiés appartiennent à cette catégorie de nains, souvent très-élégants dans leurs formes, qu'on s'est plu, dans ces derniers temps, à offrir, peut-être avec trop peu de mesure, à la curiosité publique. Comme ils n'ont, au premier abord, rien de monstrueux, on a voulu quelquefois les donner pour des spécimens de certaines races pygmées, encore complétement inconnues. C'est ainsi qu'il y a cinq ou six ans on présenta sous le nom d'Aztecs, aux États-Unis, à Londres et à Paris, de petits nains microcéphales évidemment issus d'un croisement de nègre et d'indien, car leur nez bombé, leur teint en même temps cuivré et fuligineux, enfin leurs cheveux crépus, révélaient une double parenté avec la race américaine, et avec quelque race noire ulotrique. Les microcéphales, d'ailleurs, tout en conservant les caractères principaux de leur race, présentent, à certains égards, une physionomie commune. Leur taille est svelte et bien proportionnée ; mais leurs formes ne sont point celles de la puberté ; elles rappellent celles d'un enfant de 10 ou 11 ans. Leur face est très-saillante ; leurs yeux et leurs dents sont relativement énormes ; le front est extrêmement fuyant, tandis que l'occipital est au contraire globuleux.

Quoi qu'il en soit, le crâne, singulièrement réduit dans sa partie cérébrale, serait difforme s'il n'était dissimulé par une chevelure d'autant plus épaisse, que la masse des cheveux, mesurée originellement pour une tête normale, s'est concentrée sur un plus petit espace.

Ces petits êtres sont tous, sans exception, d'une extrême vivacité. Ils se meuvent, suivant l'expression simultanée de tous les observateurs, avec une légèreté d'oiseau. Cette parfaite coordination de leurs mouvements étonne, si on la compare à la faiblesse de leur intelligence; en général très-gais, capables de sentiments affectueux, mais capricieux à l'excès, ils semblent être presque entièrement privés de la faculté d'attention et personnifient complétement l'idée que les Latins attachaient au mot *fatuus*. Toutefois plusieurs d'entre eux parlent un langage articulé, intelligible, très-peu riche il est vrai, mais véritablement humain par tous ses caractères.

Grâce à la bienveillance de MM. Baillarger et Giraldès, j'ai eu l'heureuse occasion d'étudier le crâne et le cerveau de trois de ces êtres singuliers. L'un d'eux appartenait à une race nègre, les deux autres nés en France étaient de race blanche.

Le crâne était fort petit chez ces trois nains, un peu plus petit que dans le chimpanzé ou l'orang. Cette excessive réduction ne portait que sur la partie supérieure du crâne. Sa base était fort peu ossifiée; chez ces trois sujets le basilaire-occipital était séparé par un disque cartilagineux du basilaire-sphénoïdal, quoique l'un de ces enfants eût environ 14 ans. Ces os étaient eux-mêmes presque entièrement cartilagineux; ils étaient d'ailleurs assez volumineux. Le rocher et l'ethmoïde, loin d'avoir subi une réduction, semblaient avoir acquis un plus grand développement que dans l'état normal.

Si l'ossification de la base du crâne était incomplète, en revanche celle de la voûte était extrêmement avancée. Les frontaux, les pariétaux, les occipitaux supérieurs étaient denses et fort épais. Toutes les sutures qui avaient persisté étaient fort simples, à peine ondulées; la médio-frontale était absolument effacée; la sagittale avait laissé une trace apparente, mais son oblitération était complète; enfin la transverse tendait à disparaître; une seule suture avait donc persisté, savoir la suture lambdoïde, encore était-elle très-peu compliquée.

L'ensemble de cette calotte présentait une forme très-singu-

lière. Sa voûte n'était pas un cintre surbaissé, comme cela a lieu chez les jeunes enfants, mais une ogive assez aiguë; outre son amoindrissement général, la loge cérébrale offrait une réduction excessive dans ses régions frontale et épactale; aussi la région pariétale bien que fort réduite elle-même l'emportait évidemment sur les deux autres.

Eu égard à cette petitesse du crâne, la loge cérébelleuse offrait des dimensions énormes; elle dépassait en arrière et sur les côtés l'extrémité postérieure fort rétrécie de la loge cérébrale; très-dilatée supérieurement, elle se terminait en cône, et présentait dans son ensemble cette forme d'entonnoir que M. Retzius a signalée comme particulière à l'occiput des jeunes fœtus.

Les faits qui viennent d'être indiqués avaient eu sur le développement des différentes parties de la face une influence très-curieuse; les arcs supérieurs des vertèbres crâniennes s'étant atrophiés en quelque sorte, leurs arcs inférieurs avaient acquis un développement excessif (1); les os ptérygoïdiens, les palatins, le vomer et les intermaxillaires avaient en se développant entraîné dans leur mouvement les maxillaires supérieurs, et la mâchoire supérieure tout entière offrait en avant une projection marquée; la mâchoire inférieure, au contraire, indépendante, comme chacun sait, de la série vertébrale, était restée dans ses proportions et sa forme normales; il en résultait une conséquence inévitable. Le développement des deux mâchoires s'étant fait d'une manière inégale, elles ne se correspondaient plus en avant, et les incisives supérieures ne rencontraient plus les inférieures.

Cette difformité s'allie souvent à la sottise, et donne alors à la face une expression de niaiserie caractéristique; elle est si bien liée à la diminution de l'arc frontal, qu'on la rencontre dans les têtes de Caraïbes et d'Aymaras, peuples qui avaient

(1) On a récemment avancé que le prognathisme du nègre dépend de ce qu'il a dépassé un état qui a été stationnaire chez le blanc; en sorte que, dans cette hypothèse, le blanc serait moins développé que le nègre; on s'est fondé en cela sur ce fait que les jeunes animaux ont d'abord le crâne plus grand relativement et les mâchoires plus courtes, et que le développement de ces dernières augmente par rapport au volume du crâne, à mesure que l'animal grandit et s'achève. Quoi qu'il en soit de cette opinion, il est certain que le prognathisme des microcéphales ne tient pas à cette cause, puisque loin d'atteindre à l'âge pubère, ils demeurent toujours en deçà; il tient à un moindre développement de la vertèbre frontale, et peut-être en est-il de même de celui des nègres eux-mêmes.

l'habitude de s'aplatir ou de se déformer le front. Les crânes de la collection du Muséum en font foi. On peut invoquer aussi ceux qu'a figurés MORTON dans son bel ouvrage (*Crania Americana*), et à voir les mâchoires du *Botocudo* qu'il a représenté dans sa pl. 15, on pourrait croire que cette tête très-courte avait été déformée artificiellement. Quoi qu'il en soit, cette difformité paraît être une conséquence inévitable de la microcéphalie. Elle existait dans l'observation de microcéphalie publiée par Gall. Les trois microcéphales que j'ai étudiés la présentaient également; elle était au plus haut point marquée chez les prétendus Aztecs, comme on peut s'en convaincre par l'examen des portraits fort exacts qu'en fit M. Barwell à Londres, à la prière de M. H. de Saussure, et elle était évidente surtout chez le petit garçon qui était plus microcéphale encore que la fille; on la retrouvait enfin chez les prétendus Earthmen. Elle donnait, au profil de ces pauvres petits êtres, cette physionomie de bec d'oiseau si frappante dans les dessins de M. Barwell.

Cette proclivité incomplète et monstrueuse de la face diffère de la proclivité naturelle qui constitue le prognathisme; chez les *Makauos*, race de l'Afrique australe, dont le museau saillant rappelle immédiatement la physionomie des Gorilles et des Cynocéphales papions, la mâchoire inférieure ne cesse pas de correspondre parfaitement à la supérieure, ce qui prouve qu'ici la proclivité est *normale* et ne dépend pas d'une dégradation accidentelle. Je pense que ce fait ajoute un argument de plus à ceux qu'invoquent les partisans de la pluralité des espèces dans le genre humain.

L'étude du cerveau des microcéphales m'a fourni d'autres éléments à l'aide desquels la distinction absolue de l'homme est évidemment et anatomiquement prouvée. En comparant attentivement le cerveau des singes à celui des hommes, j'ai reconnu que dans l'âge adulte le mode d'arrangement des plis cérébraux est le même dans l'un et dans l'autre gronpe, et si l'on s'arrêtait là, il n'y aurait point de motifs suffisants pour séparer l'homme des animaux en général; mais l'étude du développement oblige de l'en distinguer absolument. En effet, les circonvolutions temporo-sphénoïdales apparaissent les premières dans le cerveau des singes, et s'achèvent par le lobe frontal; or, c'est précisément l'inverse qui a lieu dans l'homme : les circonvolutions frontales apparaissent les premières, les tem-

poro-sphénoïdales se dessinent en dernier lieu ; ainsi la même série est répétée ici d'α en ω, là d'ω en α. De ce fait constaté très-rigoureusement résulte une conséquence nécessaire : aucun arrêt de développement ne saurait rendre le cerveau humain plus semblable à celui des singes qu'il ne l'est dans l'âge adulte ; loin de là il en différera d'autant plus qu'il sera moins développé. Cette conséquence est complétement justifiée par le cerveau des microcéphales : au premier abord on pourrait le prendre pour quelque cerveau de singe nouveau et inconnu ; mais il suffit de la plus légère attention pour éviter cette erreur. Dans un singe la scissure parallèle serait longue et profonde ; le lobe sphénoïdal serait chargé d'incisures compliquées. Dans un microcéphale au contraire la scissure parallèle est toujours incomplète et quelquefois nulle, et le lobe sphénoïdal est presque entièrement lisse.

Ce n'est pas tout : chez les microcéphales le deuxième pli de passage entre le lobe pariétal et l'occipital est toujours superficiel, ce qui est un caractère absolument propre à l'homme. Dans les cerveaux de pithèques au contraire, ce pli est constamment caché sous l'opercule du lobe occipital. Ainsi au milieu de leur anéantissement les cerveaux de microcéphales présentent des caractères humains ; moins volumineux souvent, et moins plissés que ceux de l'orang ou du chimpanzé, ils ne leur deviennent point semblables ; le microcéphale, si réduit qu'il soit, n'est point une bête ; c'est un homme amoindri.

J'ai examiné si la microcéphalie devançait ou non la naissance ; elle la devance incontestablement. Chez un des microcéphales que j'ai étudiés, la forme générale du cerveau et de la scissure de Sylvius montrait que la monstruosité était au moins contemporaine du cinquième mois. Il est probable que cet état dépend de quelque cause initiale. Sous l'influence d'une *asthéniogénie* primordiale, des formes se produisent qui diffèrent de tous les états normaux ; d'ailleurs, chez l'enfant nouveau-né normal, le système des plis cérébraux est complet dans toutes ses parties (1). Si la microcéphalie était postérieure à la naissance, l'ensemble de ces plis persisterait, et le volume du cer-

(1) Il en est de même chez tous les animaux qui naissent les yeux ouverts ; chez ceux qui naissent les yeux fermés, les circonvolutions ne s'achèvent qu'au moment où les paupières se séparent.

veau serait seul amoindri; mais il n'en est pas ainsi ; le mouvement a langui dès l'origine, sa courbe s'est raccourcie, elle s'est terminée prématurément et loin du but normal.

Je crois devoir signaler l'énorme développement du cervelet chez ces êtres pour ainsi dire agames, car ils n'atteignent jamais la puberté. Ce fait, très-peu favorable à la théorie de Gall, l'est beaucoup plus à celle de M. Flourens. Les microcéphales normaux se meuvent avec une rapidité, une aisance, une harmonie parfaites; un très-grand développement relatif de la moelle et du bulbe contribue, sans aucun doute, à cette agilité.

Ainsi, la réduction porte surtout, et presque exclusivement, sur les hémisphères cérébraux. Les organes extérieurs des sens sont grands, bien développés, les nerfs qui s'y rendent ont un développement qui dépasse les dimensions de l'état normal.

Après avoir essayé de démontrer que les microcéphales conservent les caractères matériels ou zoologiques de l'homme, je ferai remarquer qu'ils en conservent également les aptitudes intellectuelles propres; la plupart ont un langage intelligible, très-peu riche il est vrai, mais articulé et abstrait; leur cerveau, inférieur en apparence à celui d'un orang ou d'un gorille, est cependant celui d'une *âme parlante*. Cette virtualité innée et, pour ainsi dire, ineffaçable, est certainement le caractère le plus éclatant, le plus noble de l'homme; elle frappe, en regard de cette atténuation, de cet anéantissement partiel des organes de l'intelligence; ainsi, la maladie, l'asthéniogénie peuvent amoindrir l'homme, elles n'en font point un singe.

Ces microcéphales dépourvus de circonvolutions sont tous de très-petits nains. Je rappellerai à ce sujet le rapport qu'on avait cru découvrir, il y a quelques années, entre le développement des circonvolutions et celui de la taille. Il est certain, en effet, que tous les grands animaux possèdent des circonvolutions cérébrales, et qu'un grand nombre de petits animaux n'en possèdent pas. Mais ce rapport me semble avoir été mal apprécié. Ce n'est pas, comme on l'avait cru, le développement de la taille qui entraîne celui des circonvolutions. C'est, au contraire, le développement des circonvolutions qui annonce celui de la taille en le précédant toujours, *non pas seulement dans l'individu, mais dans l'ensemble de chaque groupe zoologique.* Ainsi, dans les groupes naturels qui contiennent des animaux gigan-

tesques, les espèces les plus petites ont des circonvolutions, quelle que soit d'ailleurs l'exiguïté de leur taille; telles sont la belette parmi les carnassiers plantigrades ou palmigrades, l'*Antilope hemprichiana* (*Ehr.*) et la *spinigera* (*Temm.*) chez les ruminants.

Parmi les races humaines, la *Bojesmane* a des circonvolutions très-peu compliquées; le lobe frontal présente surtout un degré de simplicité qui ne se rencontre jamais dans les races blanches, sinon dans quelques cas d'idiotie congéniale; c'est une race dont la taille est fort petite; les Bojesmans, toutefois, ne sont ni microcéphales, ni idiots; cette suffisance d'une forme cérébrale incomplète prouve bien que cette forme est normale et en quelque sorte spécifique, et que si les Bojesmans sont des hommes anthropologiquement inférieurs, ils ne peuvent être considérés à aucun titre comme des êtres dégradés; en effet, leur race est féconde; sa durée le prouve au milieu des causes incessantes de destruction qui l'entourent. Elle n'est donc point dégénérée; les observations modernes s'accordent pour démontrer que toute dégénérescence a pour terme fatal une stérilité prochaine.

Je crois pouvoir conclure des observations précédentes, que l'homme est absolument distinct, par son organisation, des animaux les plus élevés comme il l'est par son intelligence; il a seul un langage essentiel, en raison de cette faculté d'abstraction qui lui est propre. L'animal, sans aucun doute l'orang, le chimpanzé, ont une idée des objets extérieurs, leur mémoire incontestable le prouve, mais cette idée est essentiellement liée à celle de son objet. L'homme seul peut avoir l'idée d'une idée et ainsi de suite, presque à l'infini; en sorte que l'intelligence de la bête est comme un nombre simple, mais celle de l'homme est une puissance dont l'exposant toutefois est plus ou moins élevé, suivant le degré de perfection des individus et des races.

ESSAI

SUR

LES CROISEMENTS ETHNIQUES

PAR M. J.-A.-N. PERIER

Médecin principal aux Invalides.

Quærere verum

Les croisements humains sont pour le physiologiste un sujet immense. Et en présence d'une étude si neuve et qui nous apparaît encore si chargée de ténèbres, peut-être eussions-nous fait sagement de renoncer à la pensée de ce travail. Cependant, nous avons été très-préoccupé de la différence de nos vues avec les opinions généralement admises ; et, dans le but d'aider à la solution des problèmes en litige, nous avons cru qu'il pouvait être utile d'exposer notre manière de voir et nos doutes, tout en appelant sur cette face de l'anthropologie l'examen particulier et les observations des voyageurs.

Quel rôle les croisements n'ont-ils pas joué et ne jouent-ils pas dans l'histoire de l'humanité, histoire qui trouverait là de si précieux documents écrits en hiéroglyphes, qu'il s'agirait de déchiffrer ! Les croisements, en effet, la fusion, soit entre individus de même race, soit entre races, ou même entre souches différentes, ne se lient-ils pas à la constitution d'une multitude de sociétés anciennes et modernes, à leurs caractères, à leur évolution dans les siècles (1) ; ne se lient-ils pas à l'ori-

(1) Nous donnerons le nom de *souches*, ou espèces, aux grandes collections, ou masses fondamentales, dont l'ensemble constitue la série humaine, ou le genre hu-

gine de colonies sans nombre, et quelquefois au principe des relations entre les peuples, de la paix, de la guerre, des révolutions sociales? Et, par exemple, ne serait-ce pas un curieux et important sujet de physiologie appliquée à la politique de l'époque où nous sommes? — Mais, en tout cela, combien d'inconnues, combien de distinctions insaisissables, combien de contradictions apparentes, et dont nul moyen d'investigation ne saurait triompher!

Ainsi, les peuples se modifient et s'usent. Les civilisations périclitent ou se transforment, quand le moment est venu, sans qu'il soit communément donné à l'homme de pénétrer toutes les causes de ces vicissitudes. Que sont devenues les colossales figures des anciens peuples indiens, des Assyriens, des Égyptiens, des Grecs? Il en est du monde intellectuel et moral comme du monde physique, où l'œil humain ne saurait voir au delà d'une première écorce. Ce que nous voyons, c'est que lorsque les peuples qui se sont élevés viennent à tomber dans l'abaissement, ils ne font, bien souvent, qu'obéir à des mouvements imprimés à leur race; et que, lorsqu'ils tendent à disparaître du rang des nations civilisées, c'est que le type physiologique a souffert de cruelles et irréparables perversions (1).

En tant que base de l'édifice et principe des phénomènes, dès qu'un peuple passe, c'est donc que le type a passé, ou qu'il n'en reste que l'ombre. D'où il suit que, si nous sommes dans le vrai, en attribuant à l'évolution physiologique héréditaire la souveraine part des actes qui constituent la vie des races et des nations, comme celle des individus, on ne peut méconnaître que les changements produits par le mélange du sang ne doivent être considérés comme une raison fondamen-

main, et que la plupart des naturalistes font dériver de diverses contrées, hautes ou basses, comme d'autant de berceaux anthropologiques. — Nous appellerons *branches*, ou races, les agglomérations secondaires de ces collections considérées comme primitives; — et *rameaux*, les groupes qui viennent ensuite. — Les branches, ou races *homogènes*, ou voisines, seront celles de même souche; — les branches, ou races *hétérogènes*, ou éloignées, celles de souches différentes. — Nous appliquerons aux populations ou familles, de provenance hybride, la dénomination de *groupes*; — et nous dirons qu'il y a *mélange*, ou *alliage*, suivant que les races productrices seront ou ne seront pas originaires de la même souche.

(1) Cf. De Gobineau, *Essai sur l'inégal. des races hum.*, t. I, ch. IV et *pass.*; Paris, 1853-55.

tale des oscillations et des mutations que subissent, dans le temps et l'espace, les familles humaines.

Mais quelles sont les lois qui président à ces changements, et quelquefois à ces perturbations, qui nous étonnent et nous confondent? Quel fil d'Ariane peut guider dans un pareil labyrinthe? Et d'abord, en ce qui touche les croisements, de quelle manière importe-t-il d'explorer le vaste champ qu'ils offrent aux recherches de l'anthropologiste? — Assurément, la question capitale, celle qui domine toutes les autres, consiste à savoir si les croisements, en thèse générale, sont utiles ou nuisibles. Car tel est le point de doctrine qui divise, ou, si l'on veut, qui ne divise point assez les auteurs. Or, cette question peut se décomposer en plusieurs autres, être envisagée sous divers aspects qui se complètent, et sur lesquels nous tâcherons de jeter quelques lueurs.

Nous nous demanderons, en conséquence, 1° si les croisements sont un moyen de progrès pour les races, et si le défaut de mélange implique leur défaillance ou leur amoindrissement; — 2° si les croisements peuvent améliorer le sang des familles alliées entre elles, ou les relever de leur déchéance, et si les unions consanguines sont aussi funestes qu'on le dit; — 3° si les croisements auraient pour effet d'altérer, de dégrader les races, et quelquefois de leur imprimer les stigmates d'une dégénération profonde; — 4° s'ils ne peuvent pas, dans quelques circonstances particulières, amener à leur suite la fécondité bornée ou la stérilité des métis.

Voilà des questions dont on ne contestera pas l'importance, et au milieu desquelles nous trouverons bien des incertitudes que nous n'aurons pas le pouvoir de dissiper. Toutefois, si nos appréciations ne sont pas conformes à l'opinion générale, nous nous rappellerons que la science veut être libre, et qu'il peut arriver qu'en tournant le dos à la multitude, on soit dans la bonne voie.

La première de ces questions sera l'objet de notre étude aujourd'hui.

Les croisements, en général, sont-ils nécessaires au progrès des races humaines; — et les moins croisées seraient-elles les moins parfaites? — Elles sont supérieures.

La plupart des auteurs assurent, et l'on ne fait pas difficulté de reconnaître, que les croisements entre éléments différents sont un moyen de correction et de perfectionnement pour les races, comme pour les familles. Et, par suite, on admet généralement que les peuples divers ne peuvent que gagner à mêler leur sang. Buffon avait émis une semblable opinion, spécialement à propos des races de chevaux. Et l'on sait qu'il n'a pas manqué d'imitateurs : notre Bourgelat, par exemple, dont M. Richard (du Cantal) relève l'erreur (1). Mais pour ce qui concerne les races humaines, si nous exceptons quelques rares écrits de notre temps, nous ne voyons guère que l'on mette seulement en doute les bons effets du croisement, si même on ne le considère comme une « nécessité » (2). Telle est la doctrine que nous allons examiner.

Et d'abord, sans sortir des souches et des races blanches qui seules nous occupent en ce moment, pour que cette doctrine fût justifiée, il faudrait que les peuples réputés les plus purs fussent doués de facultés moindres que ceux qui passent pour être très-mêlés. Rien de plus évident qu'une pareille conséquence, si le croisement perfectionnait les races, et si la supériorité relative était à ce prix. Voilà donc, dans un sens ou dans l'autre, un ordre d'arguments considérables. Or, nous allons passer en revue les faits que l'on invoque; et nous croyons qu'il nous sera facile de montrer que, loin d'être dégénérés, ces peuples, au point de vue des dons naturels, sont les plus favorisés qu'il y ait sur le globe. — Par la suite, nous verrons que

(1) Buff., *Le Cheval*, éd. de l'Impr. roy. (in-4°, 1749 et suiv.), t. IV, p. 216-17 et suiv., cf. p. 221-22. — Bourgel., *Élém. de l'art vétérinaire*, Paris, éd. an XI, p. 420 et suiv., 440 et suiv. — Rich., *Étud. du cheval de serv. et de guerre*, Paris, éd. 1857, p. 364 et suiv.

(2) Bodichon, *Étud. sur l'Algérie et l'Afriq.*, p. 200 et suiv., 223 et suiv., et *pass.*; Paris, 1847. — Morel, *Traité des dégénéresc., etc., de l'esp. hum.*, p. 497 et suiv., 522 et suiv.; Paris, 1857. — Cf. Vandermonde, *Essai sur la man. de perfectionn. l'esp. hum.*, t. I, chap. IV; Paris, 1756. — Virey, *Dict. des Sc. méd.*, art. *Mulâtre*, t. XXXIV, p. 524; Paris, 1819; et *Hist. nat. du genre hum.*, Paris, éd. 1824, t. II, p. 193. — De Quatrefages, *Du croisem. des races hum.*, dans la *Rev. des Deux Mondes*, ann. 1857, t. VIII, p. 159 et suiv., 169 et suiv. — Devay, *Trait. spéc. d'hyg. des famill.*, Paris, éd. 1858, p. 312 13 et *pass.*

les races très-croisées, au contraire, sont plus ou moins défectueuses, et que certains groupes hybrides sont plus dégradés que toute autre famille humaine.

Quel raisonnement, d'ailleurs, viendrait à l'appui de la croyance à cette amélioration prétendue par le croisement? — Si les père et mère sont pourvus de bonnes qualités physiques et morales, et s'ils sont harmoniques, le rejeton sera bien doué, n'en doutons pas. Mais, eût-il en partage les meilleures facultés de l'un ou de l'autre parent, ou la moitié de celles de chacun d'eux, il n'y aurait pas pour cela progrès véritable, progrès absolu. — Que si les types générateurs sont l'un fort et l'autre faible, l'un bon et l'autre mauvais, nous comprenons moins encore comment de cette union pourrait naître un produit amélioré. Car, en supposant même qu'il ne représente ni le père, ni la mère, mais qu'il résulte d'un partage égal, ce produit, s'il vaut mieux que l'un, vaudra moins que l'autre de ces deux éléments. — Enfin, si les parents occupent tous deux un rang physiologique inférieur, il n'y a encore ici aucune raison concevable pour que la progéniture soit mieux dotée que ceux dont elle tient le jour. — Ces considérations ressortent des lois de la transmission héréditaire; et, à moins de faire intervenir des phénomènes d'atavisme, on ne découvre point d'où viendrait le progrès.

Mais voyons les principaux faits sur lesquels l'opinion paraît se fonder, et qui ne seraient pas, à beaucoup près, aussi probants qu'on le dit.

On a bien souvent répété que les Persans doivent leur belle constitution au mélange de leur sang avec celui des Géorgiennes et des Circassiennes : « Sans le mélange dont je viens de « parler, avait dit Chardin, les gens de qualité de Perse seroient « les plus laids hommes du monde... (1). » Mais cette opinion est formellement démentie par les témoignages de nombreux auteurs anciens qui nous font connaître les Perses et les Mèdes comme étant d'une beauté remarquable. Elle a d'ailleurs été réfutée de nos jours (2). Et il suffirait de voir les débris de

(1) *Voy. en Perse* (descript. de la Perse), ch. XI, Paris, éd. 1811, t. III, p. 403-04. — Cf. Valmont de Bomare, *Dict. raisonn. univ. d'hist. nat.*, art. *Homme*, t. VII, p. 103; Paris, 1791. — Devay, ouv. cit., p. 315.

(2) Prichard, *Hist. nat. de l'homme*, trad. par Roulin, t. I, p. 232 et suiv.; Paris, 1843. — Cf. De Salles, *Hist. génér. des races hum.*, p. 281-82; Paris, 1849.

sculpture de la Perse et de la Babylonie, ainsi que les peintures de l'antique Égypte, qui représentent le type de la race, le type iranien, pour être convaincu que notre célèbre voyageur s'est mépris, et qu'il aura considéré les Iliyates, peuple des campagnes, et d'une autre origine, pour des Tadjicks, ou vrais Persans modernes, lesquels ne le cèdent point, aujourd'hui même, à la pureté des formes de leurs ancêtres.

On se plaît encore à citer les Turks proprement dits comme un exemple de l'amélioration des races par le croisement. Et, les Osmanlis offrant les caractères d'une beauté en quelque sorte proverbiale, il a paru naturel de l'attribuer à leur union avec les femmes du Caucase et de la Grèce (1). Mais ces alliances n'ont pas également eu lieu dans toutes les classes de la nation: et nous doutons bien que les types des hauts personnages, issus des harems, soient d'une pureté plus grande que ceux des gens du peuple. Nous avons cru remarquer le contraire; et c'est une observation que d'autres ont pu faire comme nous (2). Ensuite, il n'est pas du tout certain que les Turks, conquérants de races auxquelles ils ne se sont pas mêlés, fussent laids comme on l'a prétendu, et qu'étant de souche caucasique, ils eussent des traits presque mongols.

Au reste, cette beauté qu'ils ont en partage n'est-elle pas plus apparente que réelle? Du moins, ainsi que cela se voit chez quelques nations mêlées, ne s'applique-t-elle pas à l'homme tout entier. Car, au point de vue des qualités qui fondent les empires, qu'est devenue leur valeur ancienne? Où sont leurs arts, leurs lettres, leurs sciences, leurs monuments? Et que dire d'un peuple assis sur de grandes ruines, et qui ne s'en est pas inspiré; qui ne vit que d'emprunt, et qui, hors sa langue, n'a rien à lui? Que dire d'un peuple miné par tous les vices, qui ne sait ni se gouverner, ni se défendre; et qui, dès lors, semble marqué du doigt pour disparaître de la scène des nations?

Reconnaissons donc que ce que les Turks d'Osman auraient pu gagner d'un côté par le croisement, ils l'auraient perdu de l'autre; et que tous ces signes d'abaissement et de langueur,

(1) Bory de Saint-Vincent, *Dict. class. d'hist. nat.*, art. *Homme*, t. VIII, p. 297; Paris, 1825.; et *L'Homme*, in-18, Paris, éd. 1827, p. 111.— Morel, ouvr. cit., p. 521.

(2) Grellois, *Excurs. dans la Troade*, broch., Metz, 1857, p. 31. — Cf. Pouchet, *De la pluralité des races hum.*, p. 145; Paris, 1858.

dont ce peuple est un frappant exemple, il ne les doit peut-être qu'à ses excès commis avec de belles étrangères, au sein desquelles, comme par un juste retour, il aurait trouvé sa Capoue.

Des dissidences d'opinions se sont encore élevées au sujet des anciens Romains. On a d'abord supposé que les fondateurs de Rome durent au mélange du sang les éléments de leur toute-puissance et de leur gloire. Puis, on a dit, sans tenir compte de la contradiction, qu'aux derniers siècles de l'empire, un croisement de races était devenu nécessaire, pour les relever de leur chute, et que les invasions des peuples barbares furent le point de départ d'une véritable régénération (1). Mais, sans remonter aux origines de la petite colonie transtibérine, et sans compter les infusions de sang étranger que reçurent la cité naissante et la Rome des premiers siècles, il ne serait pas moins vrai de dire que c'est vers la fin de l'empire surtout que le mélange des races atteignit son apogée, et que cette altération du sang, non-seulement dut avoir quelque part à la décadence, mais qu'elle en fut peut-être l'une des causes les plus organiques, les plus fondamentales, et dont les historiens ne se préoccupent point assez.

D'ailleurs, n'est-on pas fondé à croire que c'est avec le concours universel des provinces soumises, bien plus que sous l'influence des croisements, que Rome avait fini par se substituer en quelque sorte au monde d'alors? La multiplication des forces l'avait faite ce qu'elle fut; l'altération extrême du sang, ce qu'elle devint. — On confond trop souvent les effets de l'association avec ceux du mélange des races, la juxtaposition avec la fusion, la règle avec l'exception. Et l'on oublie trop, d'abord que la race incontestablement la plus nombreuse et la plus énergique, peut-être la plus pure, nous ne disons pas la race supérieure, domine dans le mélange; ensuite, qu'il peut arriver que des nations différentes vivent côte à côte pendant de longs siècles, qu'elles soient sympathiques et qu'elles s'aident mutuellement, sans se mêler.

Enfin, l'on ne se trompe pas moins, selon nous, quand on pense que deux races voisines, et non un plus grand nombre,

(1) Bodichon, ouv. cit., p. 200-05 et suiv. — Morel, ouv. cit., p. 520. — Devay, ouv. cit., p. 314.

venant à se croiser, il en résulte nécessairement une population intermédiaire à toutes deux. Chez les nations, comme dans les familles, c'est ordinairement le type, plus ou moins modifié, de l'un ou de l'autre ascendant, qui se reproduit. — Et les métis pourront eux-mêmes être absorbés ; car en se croisant avec l'une ou l'autre des races mères, ils retournent sans cesse, ou tendent à retourner à l'un des types d'où ils sont issus, et dont ils ont dévié : peut-être même quelquefois, en s'unissant entre eux, remonteront-ils vers leur source. — Il suffirait de ces vues pour rendre compte de bien des faits sur lesquels on hésite à se mettre d'accord.

Cependant, la grande Rome attirait à elle non-seulement les hommes d'élite, les familles illustres, mais la plèbe, mais un monde d'esclaves de tous les pays. Tel fut le revers de ses conquêtes. Les temps s'écoulèrent : et il se peut que, par le fait d'un mélange croissant, et surtout de la confusion dans ce mélange entre éléments hétérogènes, elle fût entraînée à perdre graduellement de ses qualités et de son caractère propres, à dégénérer, à se souiller enfin de tous les désordres, de tous les crimes.

Au surplus, il n'est pas permis de trancher d'un mot la question, quand il s'agit de causes aussi complexes et nécessairement multiples que celles de l'élévation et de la chute du nom romain. — Et nous ne saurions d'ailleurs comprendre comment, ayant admis les mauvais effets des croisements, M. de Gobineau invoque le bénéfice de la régénération, à la suite des invasions successives des provinces par les peuples du Nord (1) ; alors que ces torrents, destructeurs s'il en fut, après s'être déchaînés sur l'empire, firent disparaître dans la mêlée jusqu'aux traces de l'ancienne civilisation.

Il nous reste à citer les Anglo-Américains, que l'on a dit être « une population formée d'Allemands, d'Anglais, d'Irlandais, « de Français, » et qui devraient à cet « amalgame » leurs progrès actuels, leur suprématie « entre tous les peuples, » dans l'avenir (2) ; amalgame ou mélange que, par une contradiction singulière, d'autres ont regardé comme essentiellement funeste, et comme pouvant conduire à l'extinction même de

(1) Ouv. cit., t. IV, p. 106 et suiv., 124 et suiv. — Cf. De Quatrefages, ouv. cit., *loc. cit.*, p. 182-84.

(2) Bodichon, ouv. cit., p. 209-10.

la race (1). Mais d'abord, cette nation est-elle mêlée à ce point? Nous ne le croyons pas. — Hardis, aventureux, avides, infatigables et ne reculant devant aucune difficulté d'exécution, les habitants de l'Union, foncièrement Anglais, ont porté dans leur nouvelle patrie l'exagération de toutes les facultés qui les distinguent en Europe, et d'où il résulte comme un état fiévreux d'ambition, d'orgueil et de soif du lucre poussée à l'extrême. Mais, indépendamment des différences respectives que présentent les agglomérations des races, et tout en tenant compte des nuances morales qui se font remarquer dans les États du sud, du nord-est, de l'ouest et du centre, on ne peut nier que le caractère *américain*, en général, ne diffère assez peu du caractère anglais. Un seul grand trait, ce nous semble, les distingue, savoir : l'esprit d'indépendance et d'égalité porté beaucoup plus loin aux États-Unis que dans la métropole. Car, pour les manières extérieures, le type physique, on conviendra que, sauf quelques exceptions locales, l'Anglais et l'Américain se ressemblent considérablement.

Or, qui dit mélange ne dit pas seulement modification, mais changement, au moins pour un temps : et il ne saurait être nécessaire de recourir à l'influence du croisement, pour expliquer des dissemblances qui s'expliquent d'elles-mêmes, dès qu'on envisage la différence des lieux, des mœurs, des institutions; et dès qu'on se reporte surtout aux principes qui guidèrent les émigrations anglaises, et aussi la plupart des Européens qui sont venus successivement s'établir dans cette partie du Nouveau-Monde.

Au reste, étant admise comme un fait l'hypothèse en question, nous ne verrions pas encore sur quoi l'on se fonderait pour en invoquer le bénéfice, quand il est constaté que les Anglo-Américains, notamment sous le rapport des beaux-arts et des sciences philosophiques, sont inférieurs aux Anglais (2), et quand cette infériorité, dont la raison se puiserait aux mêmes sources que les autres différences intellectuelles ou morales, attesterait au contraire que les croisements, s'ils étaient seuls en cause, auraient bien plutôt amoindri qu'ils n'auraient amélioré la race.

(1) De Gobineau, ouv. cit., t. IV, p. 312-13.

(2) De Tocqueville, *De la démocrat. en Amériq.*, t. III, ch. I, IX et *pass.*; Paris, 1839-40. — Cf. Murat, *Esquiss. mor. des États-Unis*, p. 385 et suiv.; in-18, Paris, 1832.

Ouvrons maintenant le livre des faits qu'il nous est donné d'observer ; et voyons si les races réputées peu croisées dégénèrent et vieillissent, à défaut de mélange avec un sang étranger. Voyons si les peuples qui nous paraissent les moins éloignés de leur type originel ne portent pas, au contraire, l'empreinte d'une constitution plus normale, plus belle que ceux auxquels les croisements ont fait perdre leurs premiers caractères ethniques. — On conçoit que ces populations seront, d'une manière générale, la plupart des agglomérations reléguées loin des lieux de passage, des villes, des ports ; les habitants des montagnes, relativement à ceux des plaines, et notamment les peuples dits aborigènes ou autochthones, comparés aux populations immigrées.

Or, les races sont inégales, on le sait : elles sont belles ou laides, fortes ou faibles, comme autant d'individus. Et parmi les mieux douées, la renommée a de tout temps vanté, indépendamment de certaines nations du Caucase, quelques peuples arians, diverses branches atlantes, et surtout celles d'origine sémitique; en un mot, les principales races des souches blanches. L'histoire nous les fait connaître comme telles dans le passé : elles tiennent donc de leurs antiques aïeux les qualités de forme qui les distinguent. — Et il n'est pas douteux que, si l'on tentait des recherches de ce genre à l'égard des autres grandes souches humaines, elles conduiraient à découvrir de semblables faits d'inégalité, soit naturelle, soit acquise. — C'est ce que nous verrions, par exemple, en jetant un coup d'œil sur la branche ou souche polynésienne.

S'il est une race isolée naturellement et qui puisse être considérée comme primitive, qu'elle soit immigrée, ce que nous ne pensons pas, ou qu'elle soit autochthone, comme l'établissent des faits et des témoignages d'un grand poids, ce sont les Polynésiens. Tous les observateurs ont été frappés de la beauté de cette race à la haute et forte stature. « Je n'ai jamais rencontré « d'hommes mieux faits, ni mieux proportionnés, dit de Bougain- « ville, en parlant des Taïtiens; pour peindre Hercule et Mars, « on ne trouverait nulle part d'aussi beaux modèles (1). » Cook, entre autres, ne fait pas un moindre éloge des naturels de divers groupes d'îles, et notamment des Marquises, où les habi-

(1) *Voy. aut. du monde, sur la frég. la Boudeuse*, etc., p. 214; in-4, Paris, 1771.

tants « paraissent, dit-il, surpasser toutes les autres nations « par la régularité de leur taille, et de leurs traits (1). » Pour Lesson, les « O-Taïtiens » sont le type de la branche polynésienne (« rameau océanien »); et, à son tour, il les décrit comme étant, « sans presque aucune exception,... de très-beaux hommes (2). » Enfin, un portrait à la fois plus récent et plus général est celui que trace Moerenhout, et qui comprend « tous les insulaires, de- « puis l'île de Pâques jusqu'aux îles de la Nouvelle-Zélande, des « Amis et de Sandwich. » Après l'élévation de la taille et la perfection des membres, tel est ce portrait : « ... un front élevé; la « contenance ouverte; les yeux noirs, grands, vifs et pleins d'ex- « pression; le nez très-peu aplati, la bouche très-belle, quoi- « que les lèvres soient généralement plus grosses que celles de « la race blanche; la denture superbe; la face ovale, et dont « l'angle égale souvent celui des blancs et s'en approche tou- « jours; les cheveux noirs et frisant à larges boucles... (3). » Voilà donc une race belle entre toutes, et qui, dans la région orientale principalement, ne doit rien au mélange avec les autres nations.

Parmi les peuples du Caucase, il nous suffira de nommer les Géorgiens et les Circassiens. Que n'a-t-on pas dit de ces derniers en particulier, de leur beauté, de leur force! Voici comment s'exprime Pallas : « La nation tscherkesse est généralement « très-belle; les hommes, et surtout les gens distingués, sont « d'une taille haute et svelte, bâtis en Hercules, et minces « au-dessus des hanches. Ils manient le sabre avec beaucoup « d'adresse; ils ont le pied petit, le poignet très-fort, et l'air « martial des Romains. On reconnaît cependant sur la phy- « sionomie de quelques-uns le mélange des traits de leurs « mères nogaises... C'est, de toutes les nations non civilisées « que j'ai vues, celles où j'ai remarqué le plus grand nombre « de belles femmes (4). » Or, rien ne prouve que, retirés comme

(1) *Voy.* etc., deux. voy., trad. fr., in-4, Paris, 1774-85, t. II, p. 267; — cf. prem. et trois. voy., *pass.* — Cf. Forster, *Observat.*, etc., *ibid.*, t. V, p. 208-17 et *pass.*

(2). *Complém. des œuv. de Buffon*, t. II (Races hum.), p. 205, cf. p. 206 et suiv., 57, 62 et suiv.; Paris, 1828. — Cf. Ellis, *Polynesian Research.*, t. II, p. 13-17; London, 1829. — Quoy et Gaimard, dans Dumont d'Urville, *Voy. de la corv. l'Astrolabe* (Zoologie), p. 18, 21, 46-7; Paris, 1830; — D. d'Urv., *ibid.* (Histoire), t. II, p. 389, t. III (Pièces justif., etc.), *pass.*, t. IV, p. 228 et suiv.; Paris, 1830-33.

(3) *Voy. aux îles du grand Océan*, Paris, 1837, t. II, p. 248, cf. p. 161-62.

(4) *Voy. entrepr. dans les gouvernem. mérid. de l'emp. de Russie*, trad. par Delaboulaye et Tonnelier, in-4, Paris, 1805, t. I, p. 433.

ils le sont dans leurs montagnes, et fortement retranchés contre les incursions du dehors, ces valeureux débris, peut-être de quelque grand peuple, doivent-être considérés comme étant très-notablement mêlés.

Nous en dirions autant des Tadjicks, dont nous parlions tout à l'heure, qui représentent l'ancienne nation des Perses, et qui sont parfaitement beaux. Comme le rapporte Prichard, « ils ont « une grande régularité de traits, le visage ovale, un peu long, « de grands sourcils noirs et bien marqués, et de grands yeux « noirs, des yeux de gazelle, ce qui est considéré chez les Orien- « taux comme la plus grande beauté (1). » Et tels sont aussi les Parsis ou Ghèbres, provenant de la même origine, et qui, préférant l'exil à l'abandon de leur culte, après les conquêtes de l'islamisme, doivent certainement à la pureté de leur sang l'intégrité de leurs caractères ethniques. Ceux de l'Hindoustan notamment sont « un des peuples les plus remarquables et les plus progressifs » de cette péninsule, au dire de M. de Warren. « C'est « une race superbe, ajoute-t-il : ils se distinguent de tous les « autres habitants par leurs belles figures, leurs épaules larges et « bien effacées, leur taille longue et leurs jambes courtes (2). »

Comme se rattachant à la souche atlante, nous ne dirons qu'un mot de ces mâles et infatigables populations qui, sous divers noms, habitent les régions septentrionales de l'Afrique, et qui représentent encore les anciens indigènes, dont Hérodote a dit : « ... entre tous les peuples que nous connoissons, il « n'y en a point qui soient plus sains que les Libyens (3). » Et nous mentionnerons également les montagnards biscayens d'Espagne, ou Euskaldunes modernes, nation si distinguée par ses caractères physiques, sa force, son agilité, son élégance. On sait assez que ce sont là les restes du vieux sang ibérien, et que le mélange ne les a point modifiés.

Puis, parmi les Sémites, est-il possible de ne pas citer l'Arabe asiatique, ce type par excellence de la beauté des formes, et que nous voyons, même de l'autre côté de la Méditerranée, à peu près tel que nous le font connaître les plus antiques traditions ? « On est loin de trouver, dit Larrey, cette perfectibilité phy-

(1) Ouv. cit., t. I, p. 234.

(2) *L'Inde anglaise av. et apr. l'insurrect. de* 1857 ; Paris, 1857-58 (trois. édit.), t. II, p. 148. — Cf., De Salles, ouv. cit., p. 281-82.

(3) Liv. IV (Melpomène), édit. de Larcher, Paris, an XI, t. III, p. 251.

« sique chez les peuples mélangés d'une partie de l'Asie, de « l'Amérique, et surtout chez les nations septentrionales de « l'Europe. » Aussi cet observateur illustre se persuade-t-il « que « le berceau du genre humain se trouve » en Arabie; et il est porté « à croire que l'Arabe est l'homme primitif (1). »

Enfin, vient l'exemple si connu des descendants de Jacob, dont le type est à son tour d'une grande distinction, toujours reconnaissable, et peu différent aujourd'hui de ce qu'il fut au temps de Nichao et de Psammis, ainsi qu'on le voit aux figures de cette nation représentées sur quelques tombes royales de l'ancienne Égypte (2). Il est à peine besoin de dire que les Juifs sont au nombre des peuples les moins mêlés que nous connaissions. Mais nous ferons remarquer qu'il en est à peu près ainsi des Bohémiens, de quelque part qu'ils viennent, et qui sont toujours semblables à eux-mêmes, quel que soit leur genre de vie, et sous tous les climats qu'ils habitent.

En ce qui touche les Juifs, il faut ajouter que certaines immunités, de même que certaines prédispositions morbides, sont inhérentes à leur race. Ainsi, nous les voyons échapper à la plupart des épidémies pestilentielles, dans le moyen âge, et, de nos jours, à quelques autres de fièvre intermittente, de dysenterie, de choléra, etc. (3). Ainsi, l'on constate que d'autres épidémies cholériques se sont appesanties sur eux particulièrement, et que diverses affections, comme celles de la peau, celles des yeux, l'éléphantiasis, les frappent avec prédilection. Mais les immunités, chez ce peuple, l'emportent de beaucoup sur les susceptibilités morbides.—Et, que s'il est permis d'attribuer cette force de réaction contre l'élément pathogénique, ou cette plus grande vitalité relative, à la perfection plus grande des rouages de l'organisme ; et s'il en est ainsi pour les races en général, on peut croire que, toutes choses d'ailleurs égales, les autres peuples également peu mélangés auraient aussi le privilége d'immunités analogues.

En outre, personne n'ignore que la race juive possède au plus haut degré la faculté de l'acclimatement, prérogative à laquelle participent les Bohémiens, et dont les enfants d'Ismaël offrent

(1) *Relat. méd. de camp. et voy., de* 1815 à 1840, p. 282-83; Paris, 1841.

(2) Belzoni, *Voy. en Égypte et en Nubie*, trad. par Depping, t. I, p. 389-90; Paris, 1821.

(3) Boudin, *Traité de géogr. et de statist. méd.*, t. II, p. 140-41; Paris, 1857.

divers exemples. On sait aussi que cette faculté s'exerce en général plus efficacement chez les méridionaux que chez les peuples du nord, bien qu'elle soit encore très-remarquable chez quelques-uns de ces derniers. Mais, de ce que Juifs, Bohémiens, Arabes, par exemple, peuples relativement purs, supportent mieux que tout autre les effets des transitions climatériques, ne peut-on se demander s'il ne serait pas vrai que moins une race est déviée de son type primitif, plus elle est cosmopolite, et réciproquement? Ainsi, nous avons observé que nos tirailleurs algériens, qui sont Kabyles ou Arabes pour la plupart, ont résisté plus que les soldats des régiments français aux vicissitudes de la campagne de Crimée, et dernièrement aux épreuves de celle d'Italie. — Il en était, du reste, des chevaux comme des hommes : en Crimée, nous voyions succomber à la rigueur du froid les chevaux anglais plus que ceux de France, et les chevaux arabes résister infiniment plus que tous les autres. C'est donc là un point de vue peut-être nouveau, et qui ne manquerait pas d'applications utiles.

Cette suprématie du sang se révélera par des manifestations de plusieurs sortes. Nous avons souvent fait la remarque, soit par nous-même, soit en lisant les voyageurs, que chez les peuples et les familles, de même que chez les individus, de sang réputé peu mélangé, et chez beaucoup de races dites primitives, les infirmités et les difformités de naissance étaient moins fréquentes que chez les peuples notoirement mêlés. — Tous ces faits s'enchaînent ; car la nature est une, et ne procède que par des lois qui sont les mêmes pour tous.

Nous citerons particulièrement de Humboldt. Voici ce qu'il dit des indigènes de l'Amérique : « ... Ils ne sont presque su-
« jets à aucune difformité. Je n'ai jamais vu un Indien bossu ;
« il est extrêmement rare d'en voir de louches, de boiteux ou
« de manchots. » Et il ajoute : « Dans les pays dont les habi-
« tants (Européens ou créoles) souffrent du goître, cette affec-
« tion de la glande thyroïde ne s'observe jamais chez les
« Indiens, rarement chez les métis (1). » Croirait-on que les

(1) *Ess. polit. sur le roy. de la Nouv.-Esp.*, liv. II, ch. VI, Paris, éd. 1825-27, t. I, p. 366. — Cf. D'Orbigny, *Voy pittor. dans les deux Amériq.*, p. 455 ; in-4, Paris, 1841.

infirmes « ou périssent de fatigue, ou sont délaissés par « leurs parents ; » qu'ils sont éliminés à la manière d'une des lois de Lycurgue? Le savant observateur repousse une semblable interprétation ; et, après avoir « vécu longtemps » parmi les Indiens du Mexique, du Pérou, de la Nouvelle-Grenade, il ne doute pas que cette « absence de difformités naturelles ob- « servée parmi eux ne soit l'effet de leur genre de vie et de la « constitution propre à leur race. » « Tous les hommes à peau « très-basanée, continue-t-il, ceux d'origine mongole et amé- « ricaine, surtout les Nègres, participent au même avan- « tage (1). »

Il est vrai que Lesson a rencontré un « grand nombre de « bossus.... à Barabora, à Taïti, et dans toutes les îles de la « Société. » Il ajoute, sans y croire, que « les missionnaires at- « tribuent cette dégénérescence aux funestes effets des mala- « dies syphilitiques (2). » Mais Moerenhout assure également que chez ces populations l'état de la santé publique est excellent, et qu'elles étaient exemptes d'infirmités, avant que les Européens ne les eussent visitées (3). D'autres exemples peuvent être objectés, sans doute. Et nous ne savons jusqu'à quel point ils seraient de nature à contre-balancer les faits qui nous paraissent être l'expression d'une loi générale. Cela est à rechercher. Pour notre part, en divers lieux, nous n'avons jamais observé d'agglomérations parmi lesquelles le rachitisme et les vices de conformation fussent fréquents, sans constater que chez elles le mélange du sang était porté plus loin que chez les autres populations du voisinage, auxquelles on pouvait les comparer, et qui ne présentaient pas les mêmes signes de dégénération.

La longévité de divers peuples qui passent pour être peu mélangés n'est pas moins remarquable. Et ici, indépendamment de bien d'autres raisons, la nature spéciale du type de la race, et les facultés qui en dérivent, jouent sans nul doute

(1) Ouv. cit., *loc. cit.*, p. 366-67.—Cf. Du Tertre, *Hist. génér. des Ant-Isles*, etc., t. II, p. 356-58, 375, cf. p. 408; in-4, Paris, 1667-71. — Pallas, *Voy. dans plus. prov. de l'emp. de Russie*, etc., trad. par G. de La Peyronie, Paris, an II, t. II, p. 156-57.

(2) Ouv. cit., *loc. cit.*, t. II, p. 214.

(3) Ouv. cit., t. II, p. 155, cf. p. 159 et suiv. — Cf. Cook, prem. voy., t. III, p. 280; deux. voy., t. I, p. 276-79, t. III, p. 372; trois. voy., t. I, p. 178-80, t. II, p. 55-57. — Dumont d'Urville, ouv. cit. (Histoire), t. II, p. 391, t. III, p. 663.

un rôle important. Mais ne se pourrait-il aussi que le degré de pureté du sang fût en cause dans la durée de la vie des individus et des peuples? — Les Kirghiz, par exemple, ces nomades asiatiques, « deviennent très-vieux, suivant Pallas; et « ils conservent leurs forces et leur vigueur dans l'âge le plus « avancé (1). » M. Botta dit également que « les exemples de « longévité sont communs » dans l'Yemen (2). « Il n'est pas « rare au Mexique, dit de Humboldt, dans la zone tempérée si- « tuée à mi-côte de la Cordillère, de voir arriver les indigènes, « surtout les femmes, à l'âge de cent ans. Cette vieillesse est « généralement heureuse, et l'Indien mexicain et péruvien « conservent leurs forces musculaires jusqu'à la mort (3). » Du Tertre, Don Ulloa, Léon (l'Africain), Dapper, entre autres, avaient fait de semblables remarques, tant à l'égard des anciens Caraïbes, que des Indiens en général, que des Nègres et des « Caffres (4). » Cook en dit autant des Nouveaux-Zélandais (5). D'un autre côté, les recherches de M. Boudin nous apprennent que la mortalité des Juifs, en Prusse, en Autriche, est plus faible que chez les autres habitants : en Algérie, elle est moindre même que chez les musulmans (6). — Plus tard, nous verrons au contraire que dans les derniers rangs des groupes hybrides, issus de souches hétérogènes, ou très-différentes entre elles, la reproduction est à peine assurée. Ce rapprochement n'est-il pas frappant?

D'après tout cela, nous serions donc conduit à regarder comme infiniment probable que les races les moins mêlées, parmi celles de mêmes souches, ou de même nature de type, non-seulement sont plus belles, mieux constituées, et jouissent de certaines immunités morbides, mais qu'elles seraient encore plus susceptibles d'acclimatement, moins exposées aux infirmités congéniales, et douées d'une longévité plus

(1) *Voy. dans plus. prov.*, etc., cit., t. II, p. 307.

(2) *Relat. d'un voy. dans l'Yemen*, etc., analys. dans les *Nouv. Ann. des voy.*, etc., ann. 1842, t. I, p. 214.

(3) Ouv. cit., *loc. cit.*, t. I, p. 365, cf. p. 363.

(4) Du Tert., ouv. cit., t. II, p. 357. — Don Ull., *Mém. philosoph.*, etc., trad. fr., Paris, 1787, t. II, p. 35-36. — Léon, *De l'Afrique*, trad. de J. Temporal, Paris, 1830, t. II, p. 536. — Dapp., *Descript. de l'Afrique*, in-fol., Amsterdam, 1686, p. 388.

(5) Prem. voy., t. III, p. 281.

(6) Ouv. cit., t. II, p. 139-40; — *Hist. statist. de la colonisat.*, etc., *en Algérie*, broch., Paris, 1853, p. 15.

considérable que celles dont le type n'aurait pas conservé le même degré de pureté : — ce qui reviendrait, en quelque sorte, à dire que moins un sang est mélangé, moins il est vicié.

Au reste, comme on le voit, ces considérations et ces exemples sont en rapport intime avec des faits d'un autre ordre, et qui, pour être nouveaux dans la science, n'en sont pas moins constants. Nous voulons parler des manifestations morbides qui ne s'appesantissent que sur certaines souches ou branches humaines, à l'exclusion des autres ; en un mot, des maladies ethniques : car il est une pathologie propre aux races, comme il en est une propre aux climats. Nous ne ferons que rappeler ici la double observation suivante, empruntée à Freind, et que nous avons déjà rapportée autre part. Il s'agit d'abord d'une épidémie de peste, en Orient, dans laquelle, d'après Evagrius, « aucune personne native « des villes infectées, quoiqu'elle fût dans des pays bien éloi- « gnez de l'infection, n'échappoit à la fureur de cette maladie « qui sembloit les chercher dans quelques lieux qu'ils pussent « être, pour les enlever de même que tous leurs autres com- « patriotes. » — Il s'agit ensuite d'une épidémie de suette observée en Angleterre par Caius, et qu'il retrace ainsi : « Ceux « du pays qui voyagerent en France ou en Flandres n'en ré- « chapperent pas : ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que les « Écossois en furent exempts ; que dans les pays étrangers les « Anglois seuls en furent attaquez, et que les Etrangers qui « étoient en Angleterre ne le furent point (1). » Ces faits ne sauraient être isolés, et il suffit de les exposer pour provoquer d'utiles investigations dans ce sens.

Mais, indépendamment de ce que les races, ou souches diverses, sont sujettes à des affections spéciales, ont un cadre nosologique à elles, et, indépendamment de l'immixtion des maladies les unes dans les autres, comme résultat du mélange du sang, n'y aura-t-il pas encore à constater des différences dans les symptômes et dans la gravité d'une même maladie, suivant que la race sera plus ou moins pure? Nous le croyons. Et voici, sur ce point particulier de la pathologie ethnique, un fait que

(1) Freind, *Hist. de la Méd. dep. Galien*, etc., trad. fr., in-4, Paris, 1728, p. 62-63, 265. — *Cf. De l'Hyg. en Algérie*, t. I, p. 51 ; Paris, 1847.

nous devons à M. Livingstone, et qui nous paraît trop important pour ne pas trouver ici sa place. La syphilis, au dire de ce voyageur, « guérit d'elle-même, dans l'intérieur de l'Afrique;... les « Bangouaketsès, qui l'apportèrent de la côte occidentale, en « furent délivrés aussitôt qu'ils arrivèrent dans leur pays, au « sud-est de Kolobeng. » Il continue : « Ce mal affreux ne « persiste jamais sous aucune forme... chez les indigènes « dont la race n'a pas été croisée — of pure African blood ; « — il en est autrement pour les individus de sang mêlé ; « chez tous les mulâtres que j'ai été appelé à soigner, la viru- « lence des symptômes secondaires a toujours été en propor- « tion de la quantité de sang européen qui coulait dans les « veines du malade — in exact proportion to the greater or less « amount of European blood in the patient ; — chez les Coron- « nas et les Griquas,... l'horrible affection produit les mêmes « ravages qu'en Europe; elle est également désastreuse pour « les métis portugais (1). » En acceptant ces faits, il y aurait là tout un horizon de recherches à entreprendre, et qui seraient d'un grand intérêt.

Nous avons envisagé tout à l'heure spécialement les qualités du corps, chez quelques peuples considérés comme très-peu croisés. Mais comment se comportent, dans ces circonstances, les pouvoirs de l'entendement, qui sont l'homme par excellence? On peut dire : tel physique, tel moral. Cependant, l'un et l'autre sont-ils variables ou invariables également ; et, par exemple, si le type extérieur ne faiblit pas en l'absence de croisements, en est-il de même pour l'aptitude aux arts, aux lettres, aux sciences? Enfin, le type psychologique peut-il s'amoindrir ou progresser beaucoup, alors que la configuration reste la même?

Nous savons que les peuples qui sont demeurés pendant de longs siècles attachés à leurs antiques traditions, renfermés pour ainsi dire et murés dans leur vie propre, ont dû nécessairement faillir au progrès, par le défaut de communication et de lumières qui résultent de l'union des forces et de leur mutuel secours. Toutefois, l'infériorité d'une race par rapport

(1) *Explorat. dans l'intér. de l'Afr. austr.*, etc., trad. par Mme H. Loreau, ch. VI, p. 145; Paris, 1859; — *Missionary Travels and Research.*, etc., p. 126; London, 1857.

à d'autres n'implique point sa déchéance, ni son abaissement absolu. Car la prééminence des facultés est autre que la culture, l'aptitude autre que l'éducation. Tel peuple n'est pas cultivé, dont l'intellect peut manquer seulement de certains attributs : de l'amour du travail, d'un besoin de relations et d'expansion qui n'est pas, ou qui n'est plus dans ses mœurs, au moment où nous l'observons.

D'autre part, nous voyons que tel peuple a tenu le premier rang, qui ne possède plus assez de lumières pour se guider lui-même; que tel a bâti des temples, qui campe sur leurs ruines; que tel a dominé, qui gémit sous le joug. Il y a là des causes d'élévation et d'abaissement, peut-être impénétrables, et au milieu desquelles les luttes intérieures ou les invasions du dehors, les institutions surtout, progressives ou rétrogrades, libérales ou tyranniques, jouent, dans certaines limites, un rôle incontesté. Néanmoins, partout où de grandes civilisations se sont éteintes, on peut dire que les races, considérées dans leur ensemble, ont été plus ou moins imprégnées d'un autre sang, ou que leurs descendants, souvent en trop petit nombre, ne les représentent plus que d'une manière nominale.

Il faudrait aussi se garder de croire que les facultés intellectuelles et affectives subissent toujours, dans la même proportion que l'organisme physique, la dépression qui nous paraît être en général le fait du croisement, ou du moins que cet abaissement fût toujours sans compensation. Ainsi, le peuple le moins pur ne sera point pour cela le moins civilisé, et réciproquement : car le développement intellectuel et l'avancement scientifique sont, pour une très-grande part, les fruits de l'éducation et des institutions, en même temps que de l'influence climatérique et des autres modificateurs ambiants, tandis que les caractères physiques sont exclusivement l'œuvre de la nature. On comprend donc que le mélange du sang, en portant atteinte aux fonctions de la vie animale, puisse bien ne pas altérer sensiblement les facultés de relation, et ne pas empêcher leur essor, ne pas nuire au progrès. De même, si la supériorité chez les individus tient d'abord à l'excellence de la race, à la pureté du type, elle se lie étroitement à la culture intellectuelle, qui seule développe les facultés. — Mais supposons que des peuples égaux par la race, inégaux par le plus ou le moins de mélange, et placés sous le même niveau de l'éduca-

tion, soient mis en présence; et celui qui l'emportera par le type physique, ou qui sera le plus pur, ne l'emportera pas moins par les qualités mentales.

Revenant maintenant aux peuples que nous avons cités en exemples, on pourrait dire que les Polynésiens sont aux antipodes de notre civilisation, comme de notre pays. Mais c'est un fait acquis que ces insulaires, qu'ils aient habité dès l'origine leurs îles actuelles, ou plutôt qu'ils soient les débris de quelque grand peuple vivant sur un continent aujourd'hui disparu, sont les descendants d'une race au sein de laquelle florissait une civilisation avancée et distincte; ce que paraissent démontrer des faits positifs et des données considérables, ainsi que cela résulte des plus récents travaux (1). Il se peut donc que ces nations intelligentes ne doivent qu'à leurs conditions d'existence actuelle l'état social auquel nous les voyons réduites. Et ce qui le prouverait, c'est le commencement de civilisation européenne, bien faible à la vérité, qui s'est accompli de nos jours dans plusieurs de ces archipels, et particulièrement chez les Hawaiiens.

Nous ne dirons qu'un mot des Circassiens, tribus guerrières et indépendantes avant tout, dont la puissance souveraine en Égypte atteste pourtant une autre sorte de génie, et qui fournit aux Mameluks leurs derniers beys. Comment l'état de guerre défensive, d'insurrections, de révolutions permanentes, aurait-il permis à ce peuple, ainsi qu'aux Géorgiens, de marcher dans les voies de la civilisation? La Circassie et surtout la belle Géorgie sont donc semées de ruines. — Pour les anciens Perses et les Mèdes, qui furent les maîtres d'un florissant empire, ils ne se rendirent pas seulement célèbres par leurs vastes conquêtes, mais aussi par leur aptitude pour les arts en général, pour diverses sciences; et l'on sait qu'ils sont supérieurs aux Turks, auxquels on les a si souvent comparés.

Viennent les Kabyles de l'Algérie, que nous connaissons pour une race essentiellement forte et belliqueuse, qui sont excel-

(1) Lesson, ouv. cit., *loc. cit.*, p. 3 et suiv., 80 et suiv. — Moerenhout, ouv. cit., t. II, p. 211-14 et suiv., 264 et suiv., et *pass.* — Dumont d'Urville, ouv. cit. (Philologie), part. II, p. 303-06; Paris, 1833-34. — Cf. D'Eichthal, *Études*, etc., *sur les races océanienn.*, etc., dans les *Mém. de la Société ethnol.*, t. II, part. I, p. 164 et suiv.; et *Hist. et orig. des Foulahs ou Fellahs, ibid.*, t. I, part. II, p. 96-101; Paris, 1841-45. — D'Omalius d'Halloy, *Des races hum.*, Paris, 6d. 1845, p. 150-51.

lents agriculteurs, qui se livrent avec succès à divers genres d'industries, et que l'on considère comme très-capables d'être initiés aux mœurs de notre civilisation. — Ainsi, les Biscayens, qui résistèrent sans doute comme les Cantabres eux-mêmes au joug des Romains, et qui conservèrent intactes leurs franchises, ou *fueros*, jusqu'à ces derniers temps, sont un peuple d'une vive intelligence, et surtout d'excellentes mœurs. Et il est aisé de voir combien ils diffèrent à cet égard des populations qui les entourent, et des Castillans, par exemple, dont le sang est fort mêlé.

Enfin, la perfectibilité du peuple arabe, attestée par leur civilisation dans les temps modernes, en Espagne, et malgré l'islamisme, n'avait point attendu ce moment pour se révéler. Car les arts et les sciences florissaient dans l'Arabie méridionale, dès les siècles reculés. Ainsi que le fait remarquer M. Jomard, « les témoignages des historiens grecs, latins et « arabes, » ne permettent pas d'en douter (1). — Et quant aux Juifs, il est inutile de rappeler les facultés de plusieurs sortes dont ils ont fait preuve à différentes époques de leur histoire, et la gloire qu'ils se sont acquise au moyen âge, en conservant, aussi bien que les Arabes, la chaîne des connaissances anciennes.

Ainsi donc, l'esprit, chez tous ces peuples, pas plus que le corps, n'a véritablement périclité; ou du moins ne diffère-t-il pas foncièrement, soit d'une manière, soit d'une autre, de ce qu'il fut dans les âges passés. Seulement, à la suite de révolutions qui bouleversèrent les sociétés, comme les cataclysmes ont remué l'écorce du globe, et après des perturbations sans nombre, au milieu desquelles les générations qui nous occupent n'ont guère cessé d'être semblables à elles-mêmes, comme les animaux et les plantes, la surface des choses a souffert plus d'une atteinte. — Les Polynésiens, sans changer de patrie, ont pu changer de lieu. — Les Circassiens, les Géorgiens, toujours guerroyants, n'ont pas avancé dans la vie; — et les disciples de Zoroastre ont perdu leur prestige. — Indomptables Kabyles et Biscayens actuels ont fléchi sous la loi des plus forts. — L'Arabe n'est plus savant comme sous les khalifes

(1) *Étud. géogr. et hist. sur l'Arabie*, dans Mengin, *Hist. somm. de l'Égypte sous le gouvernem. de Mohammed-Aly*, p. 425, cf. p. 355 et suiv., *et pass.*; Paris, 1839.

de Cordoue; — l'Hébreu, guerrier comme au temps des Macchabées. — Mais, à défaut de croisements notoires ou multipliés, rien ne prouve que la nature même morale de ces peuples ait été profondément modifiée, et surtout, qu'ils soient dans une voie de déclin.

Arrivé à ce point, nous pourrions en appeler à beaucoup d'autres races ou fractions de races plus ou moins pures, ou peu mélangées, et qui conservent sans altération très-sensible, et comme un reflet du passé, la physionomie typique de leur ancienne origine. Tels seraient, du Gange au Tibre, les restes épars qui représentent aujourd'hui les peuples qui furent nos précurseurs et nos maîtres en civilisation. D'autres agglomérations peuvent s'agiter à leur place; — mais eux-mêmes, quel que soit leur état, n'ont pas perdu tout droit de domicile. Là, ce sont encore les mêmes types qui se retrouvent, dès qu'on les cherche, qui se survivent pour ainsi dire, et qui gardent et garderont fidèlement la trame antique, tant que des croisements nombreux ne viendront pas en effacer l'empreinte. — Et nous pourrions nous citer nous-mêmes, nous, les descendants des Gaëls ou des Cymris, qui sommes toujours, quant au fond des caractères, ce que furent nos ancêtres, dès le commencement des siècles historiques (1). Il nous suffira d'avoir indiqué cet ordre de faits.

Et, que si de la considération des races nous descendions à celle des individus, et que nous passions en revue, les héros de l'histoire et tous les personnages qui se sont illustrés dans les arts, dans les sciences, et qui revivent dans nos bustes, dans nos statues, nous verrions aussitôt que la plupart offrent des traits qui caractérisent les races pures. Que l'on visite les galeries d'hommes célèbres, les académies, les musées, les temples : Rome et Florence, par exemple, même Toulouse ; — et l'on sera frappé de ne voir partout que de grandes figures, des fronts majestueux, des traits accentués et réguliers, en un mot, des types supérieurs. Que l'on considère tous ceux qui s'élèvent au-dessus de la foule par de mémorables actions, et seulement les plus remarquables par le tempérament, la force physique, la résistance à l'action des modificateurs ; et l'on verra généralement que c'est la race elle-même qui

(1) *Fragm. ethnol.*, p. 59 et suiv., et *pass.*, broch., Paris, 1857.

les a marqués de son empreinte énergique. — Et, réciproquement, à l'autre extrémité de l'échelle, si l'on examine les images de la plupart des hommes qui se sont fait un nom par leurs vices ou leurs crimes; si l'on regarde les faibles, les valétudinaires, on reconnaîtra presque toujours en eux des caractères mêlés, des types plus ou moins dégénérés. — Tous ces faits, qui s'éclairent les uns par les autres, ne sont-ils pas concluants?

Nous ferons une dernière et double réflexion, qui se rapporte aux origines de l'homme. — C'est d'abord que rien ne saurait donner la raison d'une loi tout à fait exceptionnelle, et qui ferait une obligation aux diverses branches humaines de se croiser entre elles pour s'améliorer, alors que tous les efforts de la nature tendent au maintien de la pureté des espèces, lesquelles ne se conservent et ne se perpétuent que par le fait d'une génération qui veut être légitime pour porter de bons fruits. D'où la permanence des types, et l'ordre sur le globe. — C'est ensuite que, si les races non croisées étaient fatalement vouées à l'abâtardissement, l'homme, considéré comme issu d'une souche unique, eût été par là même frappé, dès son principe, d'une déchéance certaine, et sans espoir de retour à des conditions meilleures. Car, dans cette hypothèse, l'espèce primitive de l'homme, pure s'il en fut, n'eût pas tardé à défaillir. Et l'on ne saurait voir à l'aide de quels moyens de croisement elle aurait pu se régénérer.

En résumé, nous avons repoussé comme inadmissibles les principaux témoignages que l'on apporte en faveur de l'utilité des croisements; — nous avons établi que, parmi les races blanches en particulier, les plus régulièrement conformées étaient en même temps ou paraissaient être les plus pures; — nous avons exposé des faits d'après lesquels ces races auraient en partage non-seulement moins de maladies, moins d'infirmités congéniales, mais encore plus de longévité (peut-être aussi plus d'aptitude pour l'acclimatement), que les races notoirement mêlées; — puis, nous avons envisagé les raisons par suite desquelles plusieurs de ces mêmes races, pour faillir de nos jours à la civilisation, ne semblent pas moins dotées de facultés affectives et intellectuelles en rapport avec leur consti-

tution physique ; — enfin, nous avons montré que, sous ces divers points de vue, il en était des individus comme des races.

Nous concluons donc que le défaut de mélange n'implique point l'amoindrissement des races humaines; et, par conséquent, que les croisements, en général, ne sont pas nécessaires à leur progrès.

Ainsi que nous l'avons indiqué au commencement de ce travail, nous traiterons successivement les autres questions que nous avons rattachées à notre sujet, savoir : si les croisements peuvent relever les castes déchues, et quels sont les effets des mariages consanguins ; — s'il n'est pas vrai que les croisements soient une source d'altération plus ou moins profonde pour les métis, et surtout ceux provenant de races hétérogènes ; — enfin, si la dégénération chez quelques-uns de ces hybrides ne serait pas de nature à compromettre en eux la faculté de se perpétuer.

DU

NON-COSMOPOLITISME

DES RACES HUMAINES

PAR M. BOUDIN

Médecin en chef de l'hôpital militaire de Vincennes.

Non excogitandum neque fingendum, sed inveniendum quid natura faciat aut ferat.

BACON.

I. — INTRODUCTION

L'homme est-il cosmopolite, comme on l'a cru jusqu'ici, ou bien est-il lié, pour la conservation de son existence et la propagation de sa race, à certaines contrées plus ou moins semblables au pays de sa provenance? En d'autres termes, l'homme peut-il s'acclimater sur tous les points du globe, ou bien son acclimatement est-il circonscrit, limité, subordonné à certaines conditions de climat, de localité, de milieu?

Le problème est certainement un des plus importants de la science anthropologique, car il domine la grande question de la colonisation, celle du recrutement des hommes destinés à des expéditions lointaines, enfin celle de la fixation de la durée réglementaire du séjour des troupes la plus appropriée à la conservation de leur santé dans certaines stations, et du maintien d'un effectif en rapport avec les besoins de la guerre. Il touche donc aux plus hautes régions de l'hygiène publique et de l'économie sociale.

On reste stupéfait en voyant avec quelle légèreté cette grave

question de l'acclimatement a été traitée jusqu'ici. « Une ferme résolution, dit Malte-Brun, de ne point se laisser vaincre par une maladie, est, de l'avis de tous les médecins, un des remèdes les plus efficaces pour se roidir contre l'influence d'un climat nouveau. Notre corps n'attend que les ordres de l'intelligence... Sous chaque climat, les nerfs, les muscles, les vaisseaux, en se relâchant ou se tendant, en se dilatant ou se resserrant, prennent bientôt l'état habituel qui convient au degré de chaleur ou de froid que le corps éprouve. » (*Géogr. univ.*, 5e édit., Paris, 1853, t. I, p. 560.)

Ainsi, pour le célèbre géographe, l'homme n'a qu'à *vouloir* pour plier son organisme à toutes les difficultés d'un nouveau milieu, d'un nouveau climat.

Par contre, Boërhaave, méconnaissant les plus simples notions de la physiologie et de la météorologie, soutenait « qu'aucun « animal pourvu de poumons ne peut vivre dans une atmo- « sphère dont la température est égale à celle de son sang. » D'où il résulterait que l'homme périrait infailliblement sous une température de 38° à 39° centigrades.

Enfin, Cassini pensait qu'aucun animal ne peut vivre au delà de 4,767 mètres au-dessus du niveau de la mer, tandis que l'homme *habite* des lieux situés à près de 4,800 mètres.

La vérité est que l'homme, dans ses migrations sur le globe, n'est ni aussi ductile ni aussi fragile qu'il a plu aux théories de l'imaginer; mais à la méthode expérimentale, à l'observation seule, appartient le droit de préciser les limites de la faculté d'acclimatement. En d'autres termes, il faut désormais s'élever des faits bien constatés aux déductions, au lieu de procéder de théories préconçues aux assertions. Pour marcher un peu moins rapidement, la science n'en sera que mieux assise, en même temps qu'elle fournira une base sérieuse et solide aux plus graves questions économiques.

En faveur de l'hypothèse du cosmopolitisme de l'homme, on a cru pouvoir invoquer l'acclimatement d'un certain nombre de plantes et d'animaux. Mais d'abord aucune raison ne permettrait de conclure du cosmopolitisme démontré d'une plante ou d'un animal au cosmopolitisme de l'homme; en second lieu, on s'est singulièrement exagéré la facilité d'acclimatement des plantes et des animaux.

Ainsi, pour être acclimaté, un végétal a besoin de se repro-

duire spontanément, c'est-à-dire sans le secours de l'homme. Or, on sait que, même dans nos climats, abandonnées à elles-mêmes, les céréales ne se reproduisent pas, mais disparaissent; les fruits à couteau deviennent acerbes; la vigne dégénère. Tous les vingt ans, les oliviers de la Provence et les orangers de la Ligurie meurent de froid. La maladie des pommes de terre a montré récemment que ce précieux végétal, que l'on croyait irrévocablement conquis, pourrait bien un jour nous échapper.

En Europe, l'orge et l'avoine ne peuvent être cultivées au delà d'une ligne qui s'étend en certains points jusqu'au 70° latitude nord, et qui descend en Écosse jusqu'au 57° et même jusqu'au 52° en Irlande. La culture du riz ne dépasse guère le 40° au nord, et s'arrête même au 30° au Brésil. Voici les températures sous l'influence desquelles périssent un certain nombre d'arbres :

Olivier et laurier rose.....	de	5°	à	8° au-dessous de 0
Grenadier, pistachier.....		6	»	10
Romarin.....		7,5	»	11
Cyprès.....		8,6	»	10
Figuier.....		8,6	»	11
Laurier cerise.....		10	»	15
Jasmin.....		14	»	21
Amandier.....		26	»	31
Vigne, châtaignier, pêcher.....		30	»	35
Prunier, cerisier, noyer.....		31	»	33
Poirier, pommier.....		33	»	37

Ajoutons que les froids agissent non-seulement en raison de leur intensité, mais encore en raison de leur durée, et que telle plante qui résiste à une nuit de — 15° succombera à un froid moindre, mais prolongé pendant quelques jours.

Voici, d'autre part, la température exigée pour la maturation de quelques fruits (1) :

Fraise.....	de	10°	à	11°5 au-dessus de 0
Cerise.....		12,5	»	14,5
Pêche.....		13,5	»	14,5
Courge.....		19	»	21
Melon.....		20	»	24
Raisin.....		18	»	24
Orange.....		19	»	24

1. Voy. notre *Carte physiq. et météorol. du globe*, 3e édition, Paris, 1855, et *Traité de géographie et de statistique médicales*, Paris, 1855, t. I, p. 263.

On le voit, l'existence des plantes et la maturation de leurs fruits sont rigoureusement subordonnées à des conditions déterminées de température, et partant, de climat.

En ce qui concerne les animaux, leur acclimatement est soumis à des difficultés bien plus grandes que celui des plantes : aussi, sur les cent quarante mille espèces qui, selon les estimations les plus récentes, composent le règne animal, quarante seulement sont aujourd'hui au pouvoir de l'homme (1). Depuis la découverte de l'Amérique, on n'a acclimaté en Europe que trois espèces d'animaux du Nouveau Monde, savoir : le dindon, le canard musqué et le cobaie ou cochon d'Inde.

Il y a près de deux mille ans, Vitruve disait : « Quæ a frigi-
« dis regionibus corpora traducuntur in calidas non possunt
« durare, sed dissolvuntur; quæ autem ex calidis locis sub sep-
« tentrionum regiones frigidas, non modo non laborant immuta-
« tione loci valetudinibus, sed etiam confirmantur. »

Ainsi, selon le grand architecte romain, les migrations du nord au sud ne résistent pas, mais disparaissent, tandis que les migrations en sens opposé ont un plein succès (*confirmantur*). Il faut convenir qu'au moins en ce qui regarde les races européennes les faits modernes tendent à confirmer l'opinion de Vitruve.

En effet, jusqu'ici l'Européen n'a pas réussi à implanter sa race dans le nord de l'Afrique, et moins encore dans les régions tropicales.

Jamais les Mameluks n'ont pu se recruter en Égypte autrement que par l'achat d'esclaves circassiens. Leurs enfants succombaient. Méhémet-Ali a eu, dit-on, 94 enfants; au moment de sa mort, trois seulement avaient survécu.

On ne trouve en Algérie aucune trace certaine de descendants de Romains.

« Les enfants nés en Algérie de père et de mère européens,
« dit M. Vital, médecin en chef de l'hôpital de Constantine
« depuis *vingt-trois* ans, sont *impitoyablement moissonnés.*
« Les enfants de père et de mère nègres sont *plus maltraités*
« *encore* (2). »

(1) J. Geoffroy Saint-Hilaire, *Hist. nat. génér. des règnes organiques*. Paris, 1860, t. III, p. 35.

(2) *Gaz. méd. de Paris*, 6 nov. 1852, p. 702.

« Les cimetières, s'écriait le général Duvivier, sont les seules « colonies toujours croissantes de l'Algérie (1). »

Nous croyons ces propositions un peu exagérées, mais on va voir que l'inexorable statistique du mouvement de la population est loin de les démentir complétement (2).

D'après les derniers documents officiels publiés par le gouvernement, voici quelle a été, de 1847 à 1854, la mortalité de la population européenne de l'Algérie :

NOMBRE DES DÉCÈS SUR 1,000 HABITANTS

Années.	Étrangers.	Français.
1847	48,4	50,8
1848	41,8	41,7
1849	81,3	101,5
1850	43,1	70,5
1851	39,3	64,5
1852	40,3	55,6
1853	30,4	47,7
1854	41,5	54,5

On voit d'abord que les pertes de la population française dépassent notablement celles des autres éléments européens, circonstance qu'il est permis d'attribuer à l'origine méridionale d'un grand nombre d'étrangers qui sont Maltais, Italiens ou Espagnols. Ce tableau montre encore qu'en 1849 la population française de l'Algérie a été plus décimée.

Tandis que la mortalité moyenne en France ne s'élève pas même à 25 décès sur 1,000 habitants, les documents publiés par le ministère de la guerre nous présentent, pour la population civile européenne en Algérie, la mortalité suivante :

	En 1853.	En 1854.
Province d'Alger.....	35,0 décès	43,0 décès
— d'Oran.....	31,4	48,9
— de Constantine..	64,0	67,7
Moyenne....	43,5	53,2

Voici quelle a été, toujours d'après les documents officiels,

(1) *Solution de la quest. de l'Algérie.* Paris, 1841, p. 19 et 21.

(2) Nous tenons de M. Guyon, inspecteur du service de santé de l'armée, qu'un médecin français, ayant fait venir des environs de Dunkerque douze agriculteurs probablement choisis avec discernement, les plaça dans sa campagne, située près de Constantine et à plus de 700 mètres au-dessus du niveau de la mer. De ces douze hommes, ONZE avaient succombé avant la fin de la première année !

dans chaque ville en particulier, la proportion des décès sur 1,000 habitants européens, de 1845 à 1853 (1) :

	1845	1847	1848	1849	1850	1851	1852	1853
Alger.....	36,4	48,7	44,3	54,2	66,1	30,0	56,0	33,0
Blidah.....	66,2	76,4	56,7	105,9	73,6	39,0	36,0	35,4
Ténès.....	49,6	42,1	46,6	103,3	40,8	26,6	34,6	30,8
Cherchell...	60,0	50,0	43,6	323,6	72,3	67,7	35,5	34,5
Médéah.....	16,0	30,0	21,7	36,1	44,0	37,4	64,5	36,5
Milianah....	25,6	57,5	69,0	100,0	68,8	50,0	29,5	35,2
Boufarik....	40,4	134,0	49,3	27,5	28,6	19,2	44,3	50.5
Aumale.....	»	»	»	»	»	»	59,0	37,4
Oran.....	41,5	52,1	44,9	107,1	47,1	52.1	52,6	23,9
Mostaganem.	37,0	25,5	27,5	116,8	45,6	67,4	77,1	39,0
Tlemcen....	17,6	47,2	32,9	35,2	46,8	11,9	48,2	39,0
Constantine.	»	56,0	44,2	61.0	72,3	71,9	48,7	68,5
Bone.....	28,2	47,0	46,8	103,8	54,1	37,7	100,0	88,8
Philippeville.	55,3	82,0	70,0	100,0	33,4	38,3	58,5	42,7
Bougie.....	30,7	38,3	12,2	30,0	18,1	18,2	60,1	20,4

On voit que, dans toutes les localités de l'Algérie mentionnées dans les documents officiels, sans aucune exception, la mortalité de la population européenne dépasse de beaucoup non-seulement la mortalité normale de la France et de l'Angleterre, mais encore celle des années pendant lesquelles le choléra a exercé ses ravages dans ces deux pays. En effet, on a compté sur 1,000 habitants les chiffres de décès ci-après :

	En France.	En Angleterre.
En 1832	28,6	»
1849	27,4	25,1
1854	27,6	23,5

(1) On sait combien l'altitude exerce une influence prononcée sur la température. A ce titre, nous donnons ici l'élévation au-dessus du niveau de la mer de quinze localités de l'Algérie.

Ténès	45 mètres.
Boufarik	47
Oran	50
Coléah	190
Douéra	210
Blidah	250
Gualma	280
Mascara	400
Constantine	650
Milianah	900
Aumale	930
Sétif	990
Boghar	1070
Tiaret	1800
Teniet el Had	1160
Médéah	920

Le tableau qui précède nous donne pour l'année 1849, à Milianah 100 décès sur 1,000 habitants, à Ténès 103, à Blidah 105, à Oran 107, à Mostaganem 116, enfin à Cherchell 323 décès, c'est-à-dire une mortalité de plus du tiers de la population.

En 1851, la mortalité de Boufarik s'étant, *par hasard*, abaissée à 19 décès, les partisans systématiques de l'acclimatement crurent pouvoir chanter victoire. Malheureusement, dès l'année suivante, la règle reprenait le dessus sur l'exception, et la mortalité s'élevait en 1852 à plus de 44, et en 1853 à plus de 50 décès sur 1,000 habitants.

On nous répond : « mais ne voyez-vous pas que la population de l'Algérie s'accroît chaque année, ce qui ne serait pas si la mortalité atteignait les proportions dont vous parlez ? » D'abord les chiffres de mortalité que nous donnons ne sont autres que ceux du gouvernement lui-même, qui n'a pas intérêt à les exagérer ; en second lieu, l'accroissement de la population européenne en Algérie tient uniquement à ce que le nombre des immigrants excède celui des morts. En effet, voici pour chacune des trois provinces le mouvement de la population, depuis 1830 jusqu'à 1856 inclusivement :

	Naissances.	Décès.
Province d'Alger.....	25,411	34,979
— d'Oran.....	11.755	13,692
— de Constantine	7.[illegible]4	12,097

On dit encore : « soit, la mortalité de la population européenne en Algérie est très-considérable sans doute, mais elle « résulte de la misère des colons, de la débauche, des écarts de « régime, du remuement du sol, toutes causes indépendantes « du climat. » La misère, la débauche et les écarts de régime ne sont pas plus considérables parmi les colons algériens que parmi les colons de l'Australie, et cependant, dans ce dernier pays, la salubrité est proverbiale. En second lieu, le remuement des terres s'effectue dans un grand nombre d'autres pays sans dommage aucun pour la population.

Quoi qu'il en soit et quelle que soit la gravité des faits qui précèdent, nous n'en déduirons pas que l'acclimatement de l'Européen en Algérie est *impossible*, mais seulement qu'il est *soumis à d'immenses difficultés*, sur le compte desquelles il importe de ne point s'aveugler.

Aux Antilles, on trouve à peine la troisième génération d'une

famille européenne; et, selon M. Ramon de la Sagra, la population blanche de la Havane ne s'entretient que par un croisement incessant avec de nouveaux immigrants (1). Jusqu'ici les importations aux Antilles de Chinois, de Coulis et de Madériens, ont donné de déplorables résultats.

Un médecin français d'une grande distinction, qui a exercé la médecine à la Martinique pendant vingt ans, M. Rufz, tout en cherchant à défendre l'hypothèse de l'acclimatement, est obligé cependant de reconnaître que la population blanche de cette île était (2) :

En 1738.....	de 14,969 habitants
1769.....	12,069

Or, notre honorable collègue nous avouait dernièrement que la population blanche de la Martinique atteint aujourd'hui à peine 8,000 habitants ! Ce n'est pas tout : le ministère de l'Algérie et des colonies vient de publier en 1859 une *Notice statistique sur les colonies françaises*, et nous y voyons, p. 28, que dans trois autres colonies le mouvement de la population *de toutes races* y est représenté, de 1852 à 1856, par les chiffres ci-après :

	Naissances.	Décès.
Guadeloupe.....	20,095	20,675
Guyane.....	2,333	2,830
Réunion.....	18,934	20,773

« Le blanc, dit M. Laure (3), vit avec peine aux colonies. « Sans le secours des noirs, il ne pourra jamais cultiver un sol « vierge. Sa constitution s'y refuse. Même *acclimaté*, il vieillit « avant l'âge, il a perdu la force et l'énergie, il a perdu l'apti- « tude au travail. »

On peut en dire autant de l'Inde anglaise, de Java et des Philippines, et pourtant, là encore, ce n'est pas l'Européen qui cultive le sol. Le gouvernement anglais n'a rien négligé pour

(1) On lit à l'article *acclimatement* du dictionnaire de médecine en 30 volumes, article fait par Rochoux, qui avait habité, pendant plusieurs années, la Guadeloupe : « Aux Antilles, on ne saurait peut-être pas citer dix exemples de créoles à la troi- « sième génération de père et de mère, sans croisement aucun avec du sang européen. »

(2) *Études histor. et statist. sur la population de la Martinique*, Saint-Pierre-Martinique, 1850, 2 vol. in-8, t. I, p. 235, et t. II, p. 187.

(3) *Considérations prat. sur les maladies de la Guyane, etc.*, par J. Laure, médecin en chef de la marine. Paris, 1859, p. 78 et 79.

encourager les mariages de ses soldats dans l'Inde avec des femmes anglaises. En dépit de tous ces efforts, jamais un régiment anglais, dit le major Bagnold, n'est parvenu à élever assez d'enfants *pour maintenir au complet ses tambours et ses fifres.*

En 1840, le gouvernement anglais tentait une expédition dans le Niger. Les équipages des trois bateaux à vapeur se composaient de 158 nègres presque tous nés en Amérique, et de 145 blancs choisis parmi les meilleurs matelots ayant déjà fait leurs preuves dans les pays chauds. Trois semaines après avoir pénétré dans le Niger, 130 de ces derniers étaient gravement malades et 40 ne tardèrent pas à succomber. Parmi les nègres, au contraire, on ne compta pas un seul décès.

II. — HÉMISPHÈRE SUD

En présence des faits qui précèdent et qui sembleraient dénoter la presque incompatibilité de l'Européen avec les pays chauds de l'hémisphère nord, il est digne de remarque que les choses se comportent tout autrement, dans l'immense majorité des colonies de l'hémisphère sud. Nous croyons devoir insister sur cette différence, parce qu'elle n'a pas, que nous sachions, été signalée jusqu'ici. Ainsi, par exemple, les colonies anglaises de la Nouvelle-Zélande et d'une partie de l'Australie, quoique plus rapprochées de l'équateur que l'Algérie, jouissent d'un tel état sanitaire que la mortalité de la population civile européenne et de l'armée y est de beaucoup inférieure à celle de l'Angleterre. On peut en dire autant non-seulement des colonies espagnoles de l'Amérique du Sud, telles que Montevideo et Buenos-Ayres, mais encore des colonies hollandaises du cap de Bonne-Espérance et de Port-Natal. A Taïti, située à la fois sous le 18° de latitude sud et sous l'équateur thermal (voir notre carte physique du globe), la mortalité de la garnison française, pendant huit années, n'a pas atteint en moyenne 10 décès sur 1,000 hommes, alors qu'elle est en France de 20 sur 1,000. Nous citerons encore les descendants non croisés des premiers colons de l'île Bourbon, connus sous le nom de *petits blancs.*

« On appelle ainsi, dit le docteur Yvan, les descendants des anciens colons qui vivent loin des villes, dans les étroites vallées du centre de l'île, et forment assurément la population la

plus originale et la plus intéressante de notre possession. Les premiers aventuriers français qui abordèrent sur cette terre y subirent des chances diverses : les uns, favorisés par les circonstances, firent rapidement fortune ; les autres, moins intelligents et moins heureux, n'ayant pu parvenir à acheter des esclaves et à établir des plantations, se retirèrent dans le haut pays. Depuis près de deux siècles, leurs descendants habitent ces lieux sauvages. Ces familles, qui constituent la noblesse, la véritable aristocratie coloniale, cachent fièrement leur pauvreté dans ces solitudes. La race qui s'est perpétuée ainsi sous l'influence d'un des climats les plus salubres de l'univers, au milieu de la température égale et fraîche des montagnes, a acquis un degré de beauté remarquable. Les hommes sont élancés et vigoureux, leur teint est légèrement hâlé, leur front intelligent et large ; ils ont une bouche étroite, des dents magnifiques, et le sourire qui s'épanouit sur leurs lèvres minces a une expression singulière de douceur et de finesse. Leur contenance est noble, et avec leur pantalon rayé, leur simple jaquette de toile, ils ressemblent tous à des gentilshommes. Leurs femmes aussi sont élégantes ; elles ont de grands yeux bruns, des cheveux châtains qu'elles tordent et relèvent derrière la tête ; leurs formes sveltes, et qui n'ont jamais subi la pression du corset, sont couvertes d'une simple chemise attachée au cou et qui descend sur leurs pieds nus. Ces belles créatures, dont les traits droits et réguliers rappellent les types chers à la statuaire antique, auraient peut-être une physionomie trop fière, trop énergique, si les longs cils qui voilent leurs regards n'en adoucissaient l'expression, et si, lorsqu'elles parlent, un sourire d'une douceur infinie n'éclatait sur leurs lèvres roses. Les mœurs des *petits blancs* sont simples et paisibles ; les femmes se livrent aux travaux du ménage et confectionnent les nattes, les chapeaux de paille que l'on vend à Saint-Denis. Les hommes s'assujettissent à de légers labeurs pour suffire aux besoins de leur famille. Ils cultivent l'étroit jardin qui environne leur case. Quelques-uns exploitent la forêt et fabriquent le charbon que l'on consomme dans la colonie ; d'autres sont de hardis braconniers et d'intrépides chasseurs. Ces petites industries procurent quelque aisance aux *petits blancs*, mais ne les enrichissent jamais. Ils ne possèdent point d'esclaves ; parfois seulement ils louent des nègres pour les aider dans leurs travaux. Ces fa-

milles isolées vivent dans la plus étroite union... Il se commet peu de délits parmi eux, et un crime est à peu près chose inouïe. Ce qui est digne de remarque encore, c'est que, malgré leur pauvreté, jamais les *petits blancs* ne se sont associés aux mulâtres, aucune considération ne saurait les décider à altérer leur race par un de sang mêlé (1). »

Nous ajouterons que, dans le plus grand nombre des colonies de l'hémisphère sud, la mortalité des troupes européennes est de beaucoup inférieure à celle de ces mêmes troupes dans la métropole. Ainsi, on compte annuellement :

A Sainte-Hélène.....	40,6 décès sur 1,000 hommes.
Au Cap.....	12,0
Dans Van-Diemen.....	7,8
A la Nouvelle-Zélande.....	9,1

III. — MIGRATIONS DU SUD AU NORD

Les migrations des Européens du Sud au Nord ont réussi assez généralement. Ainsi, sans cependant que nous puissions garantir le parfait maintien du niveau intellectuel (2) de la population française du Canada, toujours est-il qu'elle est parvenue à se maintenir et à se propager dans le nord de l'Amérique.

En 1761, lorsque le Canada fut cédé à l'Angleterre, la population française était d'environ *soixante-dix mille* habitants. Or, le recensement de 1851 a donné un total de 1,842,265 habitants, dont 695,915 *Franco-Canadiens* (3).

On sait d'ailleurs que dans la désastreuse campagne de Russie, en 1812, ce furent les Italiens, les Espagnols, les Portugais, les Français du Midi et même les Créoles qui résistèrent le mieux au froid, et que les Allemands, les Hollandais et les Russes succombèrent dans une énorme proportion.

Voici en quels termes s'exprime à ce sujet l'illustre Larrey (4) :

« Le froid était devenu très-vif ; le thermomètre de Réaumur était descendu à 19 degrés au-dessous de zéro ; les vents étaient au nord-est et soufflaient avec violence. Ces premiers froids,

(1) Yvan, *de France en Chine*, Paris, 1853, p. 175.

(2) Depuis que cette branche de la famille française est détachée du trône, elle n'a rien produit de remarquable ni dans les arts ni dans la littérature. Nous nous bornons à constater le fait sans prétendre l'expliquer.

(3) Voy. J. C. Taché, membre du parlement canadien, *Esquisse sur le Canada*. Paris, 1855, p. 43 et 113.

(4) *Mémoires de chirurgie militaire et campagnes*. Paris, 1812, t. IV, p. 89 à 139.

survenus presque tout à coup, furent pernicieux à plusieurs de nos jeunes gens et surtout aux animaux ; on trouvait fréquemment ces derniers, sur les bords du chemin, morts dans la neige. De Smolensk à Krasnoë, dans un espace d'environ vingt-quatre lieues, on ne trouva aucune habitation ; la terre était couverte de neige et le froid avait augmenté de deux degrés. L'armée se reposait quelques heures la nuit dans les forêts. Quoique le froid eût toujours augmenté depuis notre passage de la Bérézina, le mercure n'était pas encore descendu au-dessous de 10 à 12 degrés. Le jour de notre arrivée à Smorgonie, il tomba de la neige cristallisée en étoiles. Ce phénomène était le précurseur d'un froid excessif qui se déclara immédiatement après. Pendant la nuit que nous passâmes au bivouac, le mercure descendit à 18° ; il passa ensuite à 19, 20 et 21 Réaumur. Le froid augmentait progressivement. Avant notre arrivée à Smorgonie, les rivières étaient entièrement prises ; à notre entrée dans Osmiana, mon thermomètre marquait 25 degrés ; il descendit pendant la nuit à 26 et le bivouac fut terrible. On pouvait alors à peine se tenir debout, et exécuter de simples mouvements. Celui qui perdait l'équilibre et qui tombait à terre était aussitôt frappé d'une stupeur glaciale et mortelle. A l'exception de quelque troupe d'élite de la garde, toute l'armée était dans un affreux dénûment, sans armes, sans aucun signe capable de faire reconnaître les corps, mêlés complétement : ils ne formaient plus que des masses d'individus qui semblaient *marcher tout d'une pièce*. Le froid et la faiblesse les portaient à s'appuyer et à se serrer les uns contre les autres. — Malheur à celui qui se laissait saisir par le sommeil ! Quelques minutes suffisaient pour le geler entièrement. Mon thermomètre suspendu quelques moments au milieu de la nuit à la boutonnière de mon habit marqua 28 degrés. Il y avait très-peu de différence de la température du jour à celle de la nuit, les rayons du soleil ne pouvant pénétrer l'atmosphère considérablement condensée. Nous étions au milieu d'un brouillard très-rare qui couvrait de cristaux toutes les villosités du corps et des vêtements. Ceux qui étaient suspendus aux cils en forme de stalactites interceptaient plus ou moins le passage de la lumière, et gênaient infiniment pour la marche. Nous étions tous dans un tel état d'abattement et de torpeur, que nous avions peine à nous reconnaître les uns les autres.

On marchait dans un morne silence. L'organe de la vue et les forces musculaires étaient affaiblies au point qu'il était difficile de suivre sa direction et de conserver l'équilibre. L'individu chez qui il venait à être rompu tombait aux pieds de ses compagnons, qui ne détournaient pas les yeux pour le regarder. — Toutes choses égales d'ailleurs, les tempéraments qualifiés sous le nom de sanguins et chauds résistaient beaucoup mieux à l'action de cet agent sédatif, que ceux qu'on a désignés sous le nom générique de lymphatique : aussi la mort a-t-elle plus épargné les individus des contrées méridionales de l'Europe, que ceux des contrées septentrionales et humides, tels que les Hollandais, les Hanovriens, les Prussiens et autres peuples allemands. Les Russes eux-mêmes, d'après le rapport qui m'en a été fait par plusieurs officiers de santé restés à Wilna, ont perdu, par cette cause, plus d'hommes en proportion que les Français... Trois mille hommes des meilleurs soldats de la garde, tant d'infanterie que de cavalerie, presque tous des contrées méridionales de la France, étaient les seuls qui eussent vraiment résisté aux cruelles vicissitudes de la retraite. Les vieillards de la Russie et de la Pologne nous ont déclaré qu'ils n'avaient jamais vu un hiver aussi long et aussi rigoureux... J'ai remarqué que les sujets bruns et d'un tempérament bilioso-sanguin, presque tous des contrées méridionales de l'Europe, résistaient plus que les sujets blonds d'un tempérament flegmatique, et presque tous des pays du nord, aux effets de ces froids rigoureux, ce qui est contraire à l'opinion généralement reçue. Nous avons vu les Hollandais du 3e régiment de grenadiers de la garde, composé de 1,787 hommes, tant officiers que soldats, périr presque tous sans exception, car il n'en était rentré en France deux années après que 41; tandis que les deux autres régiments de grenadiers composés d'hommes presque tous nés dans les provinces méridionales de la France ont conservé une grande partie de leurs soldats; il est d'ailleurs très-vrai que les Allemands ont beaucoup plus perdu de monde que les Français. Plusieurs de nos médecins, restés à Wilna, m'ont assuré que le froid avait moissonné plus d'individus de la coalition, proportion gardée, que de Français, quoique les premiers eussent bien plus de moyens de se préserver des effets de cet agent destructeur que nos malheureux compatriotes qui, dépouillés par les Cosaques de leurs habille-

ments et forcés de passer d'un lieu à un autre dans un état de nudité plus ou moins complète, n'en résistaient pas moins la plupart aux injures de l'air glacial et parvenaient, à force de courage et d'industrie, à se garantir d'une entière congélation. Les Français, les Portugais, les Espagnols, les Italiens, sont les seuls qui aient offert peu de victimes de ces cruelles vicissitudes, nouvel argument contre l'assertion de l'auteur de l'*Esprit des Lois*, nouvelle preuve que les habitants des contrées méridionales ont plus d'énergie et plus de moyens de résistance à l'action du froid que les peuples du Nord. D'après le rapport de plusieurs médecins qui partagèrent le sort de nos soldats et furent transportés comme eux en Sibérie, presque tous les individus appartenant à nos alliés de l'Allemagne, du Hanovre et de la Hollande, avaient péri de bonne heure. »

On voit avec quelle remarquable insistance le célèbre chirurgien en chef de la Grande Armée appuie sur la supériorité de résistance des hommes du Midi aux influences du froid. L'observation constate des faits parfaitement semblables dans le règne animal. Ainsi, dans nos ménageries, les animaux des contrées chaudes résistent mieux à l'action de notre climat que ceux des contrées très-froides, la comparaison étant établie, bien entendu, entre espèces analogues. On conserve plus difficilement à Paris l'ours blanc polaire que les petits ours de l'Inde, l'isatis que le renard d'Alger et le chacal, le renne que les cerfs de l'Amérique méridionale et surtout de l'Inde (1). On sait que les chevaux anglais ont péri en Crimée beaucoup plus rapidement que les chevaux français. « Les chevaux anglais, écrivait-on de Crimée, fondent en campagne comme la neige au soleil. » A la même époque, les petits chevaux d'Afrique supportaient admirablement les rigueurs de l'hiver, les privations et la fatigue, sans autre abri qu'une simple couverture (2).

Parmi les végétaux, le froment et le sarrasin viennent de l'Asie; le riz, de l'Éthiopie; le concombre, d'Espagne; l'artichaut, de la Sicile et de l'Andalousie; le cerfeuil, de l'Italie; le cresson, de Crète; la laitue, de Coos; le chou vert, le chou rouge, l'oignon et le persil, de l'Égypte; le chou-fleur, de Chypre; l'épinard, de l'Asie Mineure; l'asperge, de l'Asie; la

(1) Voy. notre *Traité de géographie et de statistique médicales*, Paris, 1857, t. II, p. 148.

(2) Voy. Richard (du Cantal), *Étude du cheval*, p. 434.

citrouille, d'Astracan ; l'échalote, d'Ascalon ; le haricot, de l'Inde ; le raifort, de la Chine ; le melon, de l'Orient et de l'Afrique ; l'Amérique nous a fourni la pomme de terre et le topinambour. Parmi les fruits, nous devons l'aveline, la grenade, la noix, le coing et le raisin, à l'Asie ; l'abricot, à l'Arménie ; le citron, à la Médie ; la pêche et le lilas, à la Perse ; l'orange, à l'Inde ; la figue, à la Mésopotamie ; la noisette et la cerise, au Pont ; la châtaigne, à la Lydie ; la prune, à la Syrie ; les amandes, à la Mauritanie, et les olives, à la Grèce. Parmi les plantes qui servent à divers usages, citons encore le café, de l'Arabie ; le thé, de la Chine ; le cacao, du Mexique ; le tabac, du Nouveau Monde ; l'anis, d'Égypte ; le fenouil, des Canaries ; le girofle, des Moluques ; le ricin, de l'Inde, etc. Parmi les arbres, le marronnier vient de l'Inde ; le laurier, de la Crète ; le sureau, de la Perse, etc. Parmi les fleurs, le narcisse et l'œillet viennent de l'Italie ; le lis, de la Syrie ; la tulipe, de la Cappadoce ; le jasmin, de l'Inde ; la reine marguerite, de la Chine ; la capucine, du Pérou ; le dahlia, du Mexique (1). En résumé, c'est du Sud et non du Nord que nous tenons la grande majorité de nos végétaux exotiques.

IV. — RACE NÈGRE

Mais ce bénéfice en faveur des migrations du sud au nord est-il général à toutes les races ? Il est permis d'en douter, si l'on considère qu'un régiment nègre, placé en garnison à Gibraltar, en 1817, y fut presque totalement détruit par la phthisie pulmonaire, dans la courte période de quinze mois. On sait, d'ailleurs, que la race nègre ne se maintient en Algérie et même en Égypte que par des immigrations incessantes.

Au reste, ce n'est pas seulement dans ses migrations vers les pôles que nous constatons le dépérissement croissant de la race nègre ; les déplacements à l'ouest et à l'est du continent sont loin de présenter constamment de brillants résultats, même dans la zone tropicale.

Il était permis de croire que les nègres, transportés aux Antilles, s'y trouveraient dans d'excellentes conditions pour la propagation de leur race. Cependant, dès l'origine de la traite, on constata un excédant des décès sur les naissances. Les choses

(1) Voir le discours prononcé par M. Drouin de Lhuys à la dernière séance publique de la Société zoologique d'acclimatation.

n'ont pas changé depuis lors, si nous en croyons le colonel Tulloch qui assurait, il y a quelques années, que les Antilles anglaises donnent toutes, à la seule exception de la Barbade, un excédant prononcé des décès sur les naissances, à telles enseignes que le célèbre statisticien croyait pouvoir affirmer qu'*avant un siècle la race nègre aura presque disparu des Antilles anglaises* (1). En effet, de 1816 à 1832, la population esclave nègre des Antilles anglaises a compté, année moyenne, 696,171 individus, dont 345,328 du sexe masculin, et 350,851 du sexe féminin ; sur ce nombre, on a constaté dans la même période, année moyenne, 10,390 décès et 8,652 naissances du sexe masculin ; 8,826 décès et 8,565 naissances du sexe féminin. Soit 1 décès sur 36 individus des deux sexes et 1 naissance sur 40. Il résulte de là une diminution annuelle de 2,000 individus. Le tableau suivant donne les naissances et les décès pour chacune des colonies en particulier (2).

TABLEAU DU MOUVEMENT DE LA POPULATION NÈGRE DANS LES COLONIES ANGLAISES DES INDES OCCIDENTALES.

COLONIES.	PÉRIODE d'observations.	POPULATION MOYENNE. Sexe masculin	Sexe féminin.	DÉCÈS sur mille individus. masc.	fém.	NOMBRE d'habitants pour un décès.	NOMBRE d'habitants pour une naissance.
Trinité.....	1816-1828	13444	10786	30	30	33	43
Tabago.....	1811-1832	6354	7448	47	37	24	41
Démérari et Esséquibo	1826-1832	37949	32475	34	25	33	44
Berbice.....	1819-1834	12029	10093	33	29	32	37
Jamaïque.	1817-1829	168277	170699	27	23	40	44
Grenade.....	1817-1834	12371	13147	36	31	30	36
Saint-Vincent.....	1817-1834	12110	12267	34	28	32	42
Barbade.....	18[illegible]-829	36310	42494	31	26	35	27
Sainte-Lucie.....	1816-1834	6624	7878	35	23	34	42
Dominique..... ..	1817-1826	8008	8734	33	29	32	37
Antigoa.....	1818-1827	14577	16642	30	25	36	39
Saint-Christophe.....	1817-1834	9465	10304	30	26	36	38
Montserrat.....	1818-1827	2986	3479	34	26	34	34
Névis.....	1817-1834	4619	4768	26	23	44	43
Totaux....		345320	350851	30	25	36	40

(1) Before the termination of an other century, this race will have almost ceased to exist in our West India colonies.

(2) M. Tulloch, *Statistics of the Negro Slave Population in the West Indies* (*British Annals of medecine*).

Ce tableau met en lumière une décroissance notable de la population nègre des Indes Occidentales, à la seule exception de la Barbade. Il reste à examiner si l'excédant des décès sur les naissances n'aurait pas pour cause une proportion trop faible des naissances. Comparons : on compte :

En France.....	1	naissance sur	36 habitants
En Bavière.....	1	—	35
En Belgique.....	1	—	32
En Angleterre.....	1	—	28

Or, nous trouvons :

A Montserrat.....	1	naissance sur	31 individus.
A la Grenade.....	1	—	36
A Berbice.....	1	—	37

La décroissance de la population nègre, dans les colonies dont il s'agit, tient donc uniquement à l'exagération de la mortalité.

Si l'on examine le mouvement de la population dans chacune des colonies anglaises en particulier, on constate les faits ci-après (1) :

MOUVEMENT DES POPULATIONS ESCLAVES DES COLONIES ANGLAISES.

a. Jamaïque.

Périodes.	Naissances.	Décès.	Excéd. des naiss.	Excéd. des décès.
1820	24,346	25,104	»	758
1823	23,249	26,351	»	3,102
1826	23,026	25,170	»	2,144
1829	21,728	25,137	»	3,409
Total en 12 ans.	92,349	101,762	»	9,413

b. Démérari et Esséquibo.

Périodes.	Naissances.	Décès.	Excéd. des naiss.	Excéd. des décès.
1820	4,868	7,140	»	2,272
1823	4,512	7,188	»	2,676
1826	4,494	7,634	»	3,140
1829	4,684	5,731	»	1,047
1832	4,086	7,016	»	2,930
Total en 15 ans.	22,644	34,709	»	12,065

(1) Voy. Moreau de Jonnès, *Recherches statistiques sur l'esclavage colonial*. Paris, 1842.

MOUVEMENT DES POPULATIONS ESCLAVES DES COLONIES ANGLAISES.

c. Trinité.

Périodes.	Naissances.	Décès.	Excéd. des naiss.	Excéd. des décès.
1819	1,408	2,769	»	1,361
1822	1,488	2,404	»	916
1823	1,636	1,755	»	119
1828	1,469	1,846	»	337
Total en 12 ans.	6,001	8,774	»	2,773

d. Tabago.

Périodes.	Naissances.	Décès.	Excéd. des naiss.	Excéd. des décès.
1827	334	398	»	64
1828	369	538	»	169
1829	374	531	»	157
1830	320	508	»	188
1831	341	515	»	174
1832	306	551	»	245
Total en 6 ans.	2,044	3,041	»	997

e. Saint-Vincent.

Périodes.	Naissances.	Décès.	Excéd. des naiss.	Excéd. des décès.
1822	2,656	4,205	»	1,549
1825	1,852	2,106	»	254
1828	1,829	2,120	»	291
1831	1,781	2,266	»	485
Total en 12 ans.	8,118	10,697	»	2,579

f. Sainte-Lucie.

Périodes.	Naissances.	Décès.	Excéd. des naiss.	Excéd. des décès.
1819	729	1,993	»	1,264
1822	924	1,334	»	440
1825	1,207	1,039	168	»
1828	1,193	1,002	192	»
1831	1,130	1,048	82	»
Total en 15 ans.	5,183	6,416	442	1,675

g. Nevis.

Périodes.	Naissances.	Décès.	Excéd. des naiss.	Excéd. des décès.
1822	1,064	1,222	»	158
1825	665	693	»	28
1828	638	629	9	»
1831	643	679	»	36
Total en 12 ans.	3,010	3,223	9	222

MOUVEMENT DES POPULATIONS ESCLAVES DES COLONIES ANGLAISES.

h. Montserrat.

Périodes.	Naissances.	Décès.	Excéd. des naiss.	Excéd. des décès.
1821	619	597	43	»
1824	602	613	»	11
1827	642	529	113	»
Total en 6 ans.	1,854	1,739	126	11

i. Saint-Christophe.

Périodes.	Naissances.	Décès.	Excéd. des naiss.	Excéd. des décès.
1822	2,319	2,839	»	520
1825	1,666	1,691	»	25
1828	1,706	1,603	103	»
1831	1,628	1,515	113	»
Total en 12 ans.	7,319	7,648	216	545

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MOUVEMENTS DE LA POPULATION ESCLAVE DANS LES COLONIES ANGLAISES.

	Périodes. Ans.	Naissances.	Décès.	Excédant des naiss.	Excédant des décès
Jamaïque.....	12	92,349	101,762	»	9,413
Démérari et Esséquibo.	15	22,644	34,709	»	12,065
Trinité.....	12	6,001	8,774	»	2,773
Tabago.....	6	2,044	3,041	»	997
Saint-Vincent.....	12	8,118	10,697	»	2,579
Sainte-Lucie.....	15	5,183	6,416	»	1,233
Névis.....	12	3,010	3,223	»	213
Montserrat.....	9	1,854	1,789	115	»
Saint-Christophe.....	12	7,319	7,648	»	329
Totaux.....	111/2	148,522	178,009	115	29,602

En onze ans et demi, la perte de la population esclave a été :

Par l'excédant des décès sur les naissances, de 29,487 individus.

« Plusieurs de ces termes, ajoute M. Moreau de Jonnès, sont beaucoup *plus bas que la réalité*; par exemple, la Jamaïque, dont la perte annuelle n'était portée, en 1820, qu'à 758 esclaves, éprouvait un déficit de 7,000 il y a trente ans, et M. de Humboldt a, comme nous, recueilli cette évaluation qui était de toute notoriété publique aux Antilles. »

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MOUVEMENTS MOYENS ET ANNUELS DE LA POPULATION ESCLAVE DES COLONIES ANGLAISES.

	Période. ans.	Population moyenne.	Naissances moyenn. ann.	Décès moy. ann.	Excédant des naiss.	Excéd. des déc.
Jamaïque.....	12	333,010	7,696	8,480	»	784
Démérari, Esséquibo.	15	71,742	1,510	2,314	»	804
Trinité.....	12	23,788	500	734	»	234
Tabago.....	6	12,405	341	507	»	166
Saint-Vincent.....	12	23,682	675	891	»	216
Sainte-Lucie.....	15	14,436	346	428	»	82
Névis.....	12	9,118	251	269	»	18
Montserrat.....	9	6,460	205	193	12	»
Saint-Christophe.....	12	19,520	640	640	»	30
Totaux....	111/2	514,161	12,134	14,453	12	2,331

En onze ans et demi, la perte moyenne annuelle a donc été :

Par l'excédant des décès sur les naissances, de.. 2,319 individus.

RAPPORTS DES MOUVEMENTS DE LA POPULATION ESCLAVE DES COLONIES ANGLAISES AVEC LA MASSE DE CETTE POPULATION CALCULÉS D'APRÈS UNE MOYENNE DE DOUZE ANNÉES.

	Naissances.	Décès.	Décroissem. annuel.
Jamaïque.....	1 sur 43	1 sur 33	1 sur 425
Démérari, Esséquibo..	1 47	1 31	1 89
Trinité.....	1 47	1 32	1 103
Tabago.....	1 38	1 24	1 75
Saint-Vincent.....	1 35	1 26	1 110
Sainte-Lucie.....	1 42	1 33	1 176
Névis.....	1 36	1 34	1 760
Montserrat.....	1 31	1 33	1 »
Saint-Christophe.....	1 32	1 31	1 650
Totaux généraux...	1 sur 42	1 sur 31	1 sur 222

Voici, d'après M. Moreau de Jonnès lui-même, les résultats sommaires de ces tableaux :

« Dans les neuf principales colonies anglaises d'Amérique, en l'espace de moins de douze ans, la population esclave, s'élevant à 514,000 personnes, a éprouvé 178,000 décès qui n'ont été réparés partiellement que par 148,500 naissances. La perte totale pour ces douze années a été de 29,487 individus. Il y a eu, année moyenne, 12,134 naissances et 14,453 décès. Chaque année, la mortalité a excédé la reproduction de 2,319 personnes. »

Le tableau suivant met en lumière un fait d'une grande importance, à savoir que dans toutes les colonies anglaises des Indes Occidentales, sans exception, la mortalité du sexe masculin excède d'une manière notable celle du sexe féminin (1).

Colonies.	Période d'observations.	Nombre annuel des décès sur 1,000 individus du sexe mascul.	du sexe fémin.
Trinité	1816-1828	30	30
Tabago	1819-1832	47	37
Démérari et Esséquibo	1826-1832	34	25
Berbice	1819-1831	33	29
Jamaïque	1817-1829	27	23
Grenade	1818-1831	36	31
Saint-Vincent	1817-1831	34	28
Barbade	1817-1829	31	26
Sainte-Lucie	1816-1831	35	25
Dominique	1817-1826	35	29
Antigoa	1818-1827	30	25
Saint-Christophe	1817-1831	30	26
Montserrat	1818-1826	34	26
Névis	1817-1831	26	23
Moyenne		30	25

Cet excédant paraît se reproduire à l'île Maurice, où la population nègre des deux sexes a subi, de 1827 à 1832, la réduction ci-après :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.
Population nègre en 1827	42,621	26,455
— 1832	38,124	24,932
Diminution en cinq ans	4,497	1,523

Cette différence dans la résistance respective des deux sexes devient plus saisissante, si l'on considère que la mortalité est à peu près égale dans les deux sexes avant l'âge de vingt ans, d'où il résulte que la différence porte, en quelque sorte exclusivement, sur la population adulte. Il résulte d'un calcul intéressant auquel s'est livré à ce sujet le colonel Tulloch, que la mortalité de la population nègre de Démérari peut être représentée ainsi :

	Décès sur 1,000 individus. Sexe masculin.	Sexe féminin.
Au-dessous de 10 ans	34	32,7
De 10 à 20 ans	11	11
Au-dessus de 20 ans	41,7	28,6

(1) Voy. Supplement to Part III of statistical Tales published by M. Porter, under the authority of the Board of Trade.

A la Martinique, nous trouvons, de 1834 à 1838, pendant deux années sur cinq, un excédant des décès sur les naissances. A la Guadeloupe, de 1821 à 1838, l'excédant des décès se présente pendant quatre années sur huit ; en outre, le nombre des nègres esclaves est tombé :

A la Martinique, de...	86,299	en 1831 à	76,517 en 1838
A la Guadeloupe, de..	99,464	en 1832 à	93,369 en 1838

A la Guyane française, le mouvement de la population nègre esclave se présente ainsi pendant une période de huit années :

Années.	Naissances.	Décès.
1831	679	693
1832	508	736
1833	384	672
1834	392	540
1835	424	443
1836	363	523
1837	297	628
1838	254	515
Totaux.....	3,301	4,750

Ajoutons que le nombre des nègres esclaves, qui était dans cette colonie de 19,102 en 1831, n'était plus que de 15,751 en 1838.

« Le nègre, dit M. Laure (*op. cit.*, p. 75), supporte à la « Guyane une plus grande mortalité que l'Européen ; *il aura « disparu du sol dans un temps qu'on pourrait calculer* (1). »

Pour Cuba, M. Moreau de Jonnès a donné les chiffres suivants sur le mouvement de la population esclave nègre en 1817 :

Décès.....	22,933
Naissances.....	6,670
Décroissance.....	16,263

Le même auteur ajoute (p. 88) : « En 1802, lors du séjour de M. de Humboldt à Cuba, c'était un fait de toute notoriété que la perte des nègres esclaves s'élevait annuellement à 8 sur 100. »

1. Il est difficile de se faire une idée de ce que peut être l'état sanitaire des nègres à la Guyane, alors qu'on lit à la page 67 de la brochure de M. Laure : « En arrivant « à Cayenne, on croit tomber dans la cour d'un hospice, et tout ce que doit espérer « un colon dans les meilleures conditions de salubrité, C'EST DE NE PAS MOURIR. « Jamais des familles créoles n'ont pu multiplier *sans se croiser, sans se régénérer avec « le sang européen.* »

En ce qui regarde Haïti, nous n'entendons pas préjuger la question. La vérité est que, sur ce point, des documents positifs font entièrement défaut. En 1833, M. de Montverran (1) donnait sur la population d'Haïti le tableau suivant :

Années.....	1790	1800	1804	1827
Population absolue..	»	»	470,000	935,335
Travailleurs.....	455,000	290,000	»	»

L'auteur n'indique pas les sources auxquelles il a puisé; il se borne à dire que, d'après le recensement de 1824, publié par le *New Monthly Magazine* de février 1825, le nombre des individus de toute couleur de la partie française était de 715,000.

On a dit qu'en 1834 le recensement de toute la population d'Haïti était de 953,335 habitants. Nous ignorons ce qu'il y a d'exact dans cette estimation, toujours est-il qu'en 1843, M. Berghaus la portait à 875,000; M. Moreau de Jonnès en 1845 et M. Bouillet en 1850 ne l'estimaient même qu'à 600,000. En somme, on peut inférer de tout ce qui précède que nous ne savons rien de positif sur la population de cette île.

Il est digne de remarque que la population nègre, dont la perpétuation semble rencontrer de si grandes difficultés dans les îles du golfe du Mexique, réussit en revanche parfaitement dans une contrée continentale voisine, bien que située en dehors des tropiques : nous voulons parler des provinces du sud des États-Unis d'Amérique. En effet, bien que le nombre des nègres importés en Amérique depuis le commencement de la traite n'ait jamais dépassé 700,000, leur chiffre excède aujourd'hui quatre millions. On comptait aux États-Unis :

En 1790.....	697,397	esclaves
En 1800.....	892,406	
En 1810.....	1,190,930	
En 1820.....	1,536,127	
En 1830	2,007,913	
En 1840.....	2,486,138	
En 1850.....	3,178,055	

Il est à noter que l'importation des nègres d'Afrique aux États-Unis a été presque nulle depuis 1808.

(1) *Essai de statistique raisonnée sur les colonies européennes des tropiques.* Paris, t. XVI, 1833.

A Maurice, on a compté sur une population nègre de 60,000 individus un excédant de 6,000 décès sur les naissances, pendant une période de cinq années. D'autre part, la mortalité annuelle moyenne des troupes nègres en garnison dans cette île s'est élevée, de 1825 à 1836, à 37,2 décès sur 1,000 hommes, chiffre très-élevé si l'on considère que la mortalité des troupes européennes en Europe atteint à peine 20 décès sur 1,000 (1). Ajoutons que les troupes anglaises en garnison à Maurice n'ont perdu, pendant la même période, que 27,4 sur 1,000.

Dans l'île de Ceylan, on ne trouvait en 1841 aucune trace des 9,000 nègres qui y avaient été importés par le gouvernement hollandais avant la domination anglaise. Sur les 4,000 à 5,000 nègres importés par les Anglais depuis 1803, il n'en restait à la même époque que 200 à 300, bien qu'on eût pris tous les soins pour perpétuer leur race par l'importation d'un nombre convenable de femmes.

A Bourbon, les documents officiels présentent, pour la population nègre esclave, le mouvement suivant pendant une période de sept années (2).

Années.	Naissances.	Décès.
1832	1,563	2,040
1833	1,177	1,908
1834	1,160	1,923
1835	1,251	2,458
1836	1,131	2,447
1837	1,001	2,359
1838	1,118	2,049
Totaux.....	8,401	15,184

Dans cette même colonie, le nombre des nègres esclaves qui, en 1834, était de 70,425, n'était plus, en 1838, que de 66,163. En 1842, M. Moreau de Jonnès (*op. cit.*, p. 35) ne le porte même qu'à 59,654, dont :

(1) Voici en quels termes s'expriment les auteurs des documents officiels anglais : « The Mauritius and the West-Indies seem alike unsuited to the constitution of the « negro... So fast is the negro race decreasing at Mauritius, that in five years the « deaths have exceeded the births by upwards of 6,000 on a population of 60,000. » (Voy. *Statist. Report. on the Sickness, Mortality, etc., among the Troops*, London, 1840, in-fol., p. 17 a.)

(2) Moreau de Jonnès, *Recherches statist. sur l'esclavage colonial*, Paris, 1842, p. 59.

Nègres créoles.....	26,418
Malgaches.....	14,371
Cafres.....	18,845

En résumé, en présence des faits nombreux qui précèdent, et que nous avons puisés aux sources les plus respectables, il n'est plus possible d'admettre, *comme chose démontrée*, que la race nègre puisse s'acclimater et se perpétuer dans tous les pays chauds, comme on l'avait admis jusqu'ici par simple hypothèse, et moins encore qu'elle soit cosmopolite.

V. — RACE JUIVE (1)

Une seule race semble avoir résolu jusqu'ici le problème de l'ubiquité; une seule race se montre véritablement cosmopolite, et cette race est la race juive. « Sans principe de vie apparente, dit Lamennais, le juif est partout, rien ne pourra le détruire. » Le juif occupe aujourd'hui toutes les parties du monde. On le trouve en Europe, depuis Gibraltar jusqu'en Norvége; en Afrique, depuis Alger jusqu'au cap de Bonne-Espérance; en Asie, depuis Cochin jusqu'au Caucase, et depuis Jaffa jusqu'à Pékin; en Amérique, depuis Montevideo jusqu'à Québec. Depuis cinquante ans, il a envahi l'Australie. Non-seulement il s'est acclimaté sous les tropiques, mais encore il a habité, pendant une longue série de siècles, le seul pays du globe situé à 400 mètres *au-dessous* du niveau de la mer, nous voulons parler de la vallée du Jourdain.

On compte aujourd'hui environ 4,300,000 Juifs, ainsi répartis :

Europe.....	3,600,000
Afrique.....	450,000
Asie.....	200,000
Amérique.....	48,000
Australie.....	2,000

Sur ce nombre, on en trouve environ 400 au Canada, 40,000 aux États-Unis d'Amérique, 2,500 aux Antilles et à la Guyane, 400,000 dans le nord de l'Afrique, 170 au cap de Bonne-Espé-

(1) Il est bien entendu qu'il s'agit ici de race et non de culte, du *Juif* et non de l'*israélite*.

(2) Voir notre *Carte physiq. et météorol. du globe*, 3e édition. Paris, 1855.

rance, 200,000 en Perse et dans la Turquie d'Asie, 100,000 dans le Turkestan, 307 à Calcuta, etc. (1).

Il est digne de remarque que, dans plusieurs pays où l'on a pu étudier le Juif comparativement avec les autres peuples au milieu desquels il vit, on a constamment trouvé une différence plus ou moins prononcée dans la proportion des naissances et des décès, dans celle du sexe des naissances, enfin dans le degré de prédisposition pour diverses maladies dont quelques-unes constituent l'apanage presque exclusif de la race juive, tandis que d'autres semblent l'épargner complétement.

En Prusse, et dans une période de dix-neuf années, de 1822 à 1840, on a compté respectivement sur 100,000 habitants :

Dans la population prussienne.....	2,964 décès.
Dans la population juive.....	2,161 décès.

Considérée aux divers âges, cette mortalité est répartie ainsi :

	Sur 100,000 habitants de chaque race. Prussiens.	Juifs.
Mort-nés.....	145	89
Avant l'accomplissement de la 1re année..	697	459
De 1 à 5 ans.....	477	386
De 5 à 14 ans.....	202	151
De 14 à 25 ans.....	155	123
De 25 à 45 ans.....	334	231
De 45 à 70 ans.....	614	392
De 70 ans et au delà.....	339	330
	2,963	2,161

Sur 100,000 enfants, on a compté en Prusse, pendant la même période :

	Prussiens.	Juifs.
Mort-nés.....	3,569	2,524
Morts dans la 1re année.....	17,413	12,935

L'âge auquel les mariages se consacrent mérite aussi d'être signalé. D'après M. Hoffmann, on compte en Prusse sur 1,000 mariages nouvellement contractés :

	Prussiens.	Juifs.
L'homme ayant moins de 45 ans, la femme moins de 40 ans.	746	782
L'homme ayant moins de 60 ans, la femme moins de 45 ans.	212	170
L'homme ayant plus de 60 ans, la femme plus de 42 ans....	42	48

Ainsi tout l'avantage des mariages jeunes, c'est-à-dire capables de produire, est en faveur de la population juive.

(1) Voir, pour plus de détails, Boudin, *Traité de géogr. et de statist. méd.*, t. II, p. 131 à 137.

En Algérie, la mortalité est représentée par les chiffres officiels suivants :

	Nombre des décès sur 1,000 habitants.	
	Européens.	Juifs.
1844	44,6	21,6
1845	45,5	36,1
1847	50,0	31,5
1848	42,5	23,4
1849	105,9	56,9

La différence, déjà très-prononcée, serait plus sensible encore, si la population européenne possédait, comme la population juive, une proportion normale de vieillards et d'enfants, et si les rentrées fréquentes en Europe ne venaient pas amoindrir la mortalité des Européens.

En ce qui regarde la ville d'Alger en particulier, nous devons à l'obligeance de M. Crebassa, chef du bureau de l'état civil de cette localité, le document suivant sur les naissances et les décès en 1856.

VILLE D'ALGER ET FAUBOURGS.

	Naissances	Décès.
Européens.....	1,234	1,553
Musulmans.....	331	514
Juifs.....	211	187
Totaux.....	1,776	2,254

Comme tout porte à croire que, pour la population européenne, il y a eu mélange des décès militaires avec les décès civils, il n'y a aucune réflexion à faire sur les chiffres qui précèdent. En revanche, il est digne d'être noté que, même pour la population musulmane, les décès excèdent de beaucoup les naissances. Quant à la population juive, son accroissement continu ne fait que confirmer une loi sur laquelle nous avons longuement insisté dans notre *Traité de géographie médicale* (voy. t. II, p. 137).

Le Dr de Neufville (1) a constaté, pendant les trois années de 1846, 1847 et 1848, la répartition proportionnelle ci-après de cent décès dans la population allemande et dans la population juive de Francfort-sur-Mein :

(1) W. C. de Neufville, *Lebensdauer und Todesursachen 22 verschiedener Stände, etc.* Francfort, 1855, in-8, p. 110.

PROPORTION SUR 100 DÉCÈS

Age.	Population allemande.	Population juive.
De 1 à 4 ans	24,1	12,9
5 — 9	2,3	0,4
10 — 14	1,1	1,5
15 — 19	3.4	3,0
20 — 24	6,2	4,2
25 — 29	6,2	4,6
30 — 34	4,8	3,4
35 — 39	5,8	6,1
40 — 44	5,4	4,6
45 — 49	5,6	5,3
50 — 54	4,6	3,8
55 — 59	5,7	6,1
60 — 64	5,4	9,5
65 — 69	6,0	7,2
70 — 74	5.4	11,4
75 — 79	4.3	9,1
80 — 84	2,6	5,0
85 — 89	0,9	1,5
90 — 94	0,16	0,4
95 — 100	0,04	» »
	100,00	100,00

Il résulte des recherches du même auteur (*op. cit.*, p. 115) que, dans la ville de Francfort :

	Parmi les chrétiens.	Parmi les juifs.
Le quart de la population succombe à	6 ans 11 mois	à 28 ans 3 mois
La moitié de la population.....	36 6	53 1
Les trois quarts de la population....	59 10	71 0

L'accroissement annuel de la population a été en France :

De 1841 à 1846..... de 0,68 sur 100 habitants.
De 1846 à 1851..... de 0,21

Pour la population juive, cet accroissement annuel est

En Hollande..... de 1,4
En Prusse..... 1,8
Dans la Bavière rhénane..... 2,1
En Suisse..... 3,1
En Belgique..... 4,1
En Algérie..... 5,3

Il suit de là que l'accroissement de la population juive est à celui de la population française en France

En Hollande, comme.....	2 à 1
En Prusse et dans la Bavière rhénane, comme.....	3 à 1
En Suisse, comme.....	4 à 1
En Algérie, comme.....	7 à 1

VI. — RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS.

De l'ensemble des faits qui précèdent, nous croyons pouvoir déduire les conclusions générales suivantes :

1° Il n'est nullement prouvé que les diverses races humaines soient cosmopolites, comme on l'avait cru jusqu'ici, et un grand nombre de faits tendent même à établir le contraire;

2° La faculté d'acclimatement hors du pays de provenance varie selon la race, et cette variété se traduit par des différences correspondantes dans la proportion des malades et des morts de chaque race;

3° Il n'est pas démontré que l'Européen, *à l'état d'agriculteur*, puisse se perpétuer dans les pays chauds de l'hémisphère nord;

4° L'acclimatement de l'Européen semble s'effectuer avec beaucoup moins de difficulté dans un très-grand nombre de localités situées dans la région chaude et même tropicale de l'hémisphère sud;

5° L'Européen supporte beaucoup mieux les migrations dans les pays froids que les migrations dans les pays chauds;

6° La race nègre paraît ne pas s'acclimater dans le midi de l'Europe, ni même dans le nord de l'Afrique, où elle ne se maintient que par des immigrations incessantes;

7° Il n'est pas démontré que la race nègre puisse se perpétuer dans les Antilles anglaises et françaises, à Bourbon, à Maurice, ni dans l'île de Ceylan, bien que ces îles soient situées entre les tropiques;

8° La race nègre paraît s'acclimater dans les provinces du sud des États-Unis d'Amérique;

9° Dans les provinces du nord des États-Unis, la race nègre dépérit, en même temps qu'elle y fournit un énorme tribut à l'aliénation mentale;

10° La race juive s'acclimate et se perpétue dans tous les pays;

11° La race juive obéit à des lois statistiques de naissance, de maladies et de mortalité complétement différentes de celles auxquelles sont soumises les autres populations au milieu desquelles elle vit.

NOTES

TABLEAU COMPARATIF DE LA MORTALITÉ DE L'ARMÉE ANGLAISE DANS LES DEUX HÉMISPHÈRES

I. — Hémisphère Nord.

Latitude.	Désignation des colonies.	Période.	Effectif total.	Nombre ann. des décès sur 1,000 h.
32° 25′ N.	Bermudes.	1837-1856	22,398	32,3
Entre 6° et 17° N. . .	Antilles et Guyane.	1837-1853	51,115	60,0
18° lat. N.	Jamaïque.	1837-1855	22,100	58,5
Entre 5° 54′ et 9° 30′ N.	Ceylan.	1837-1856	29,908	36,8
Entre 25° et 15° N.	Présid. du Bengale.	1838-1856	227,306	69,5
	— de Madras. .	1838-1856	100,645	38,4
	— de Bombay.	1838-1856	96,516	58,7
22° 16′ N.	Hong-Kong.	1842-1845	3,505	285,0
8° 29′ N.	Sierra-Leone. . . .	1819-1836	1,843	483,0
5° 6′ N.	Cap Coast.	1823-1826	630	668,3

II. — Hémisphère Sud.

Entre 15° et 16° S. . .	Sainte-Hélène. . . .	1837-1856	8,258	10,6
34° 22′ S.	Cap de B.-Espér. .	1838-1856	73,508	12,0
20° 9′ S.	Maurice.	1838-1855	29,178	22,4
Entre 44° et 42° S. .	Van-Diémen.	1839-1856	17,600	7,8
Entre 34° et 47° S. .	Nouvelle-Zélande. .	1844-1856	15,128	9,1

ARMÉE FRANÇAISE

I. — Hémisphère Nord.

Latitude.	Colonies.	Période d'observation.	Nombre annuel des décès sur 1,000 hab.
Entre 14° 52′ et 16° 40.	Martinique	1819-1855	91,9
		1821	253,3
Ibid.	Guadeloupe. . . .	1819-1855	91,1
		1825	294,2
4° 56′.	Guyane.	1850-1855	90,8
		1855	237,4
16°.	Sénégal.	1819-1855	106,1
		1830	573,1
Entre 34° et 35°. . . .	Algérie.	1837-1846	77,8

II. — Hémisphère Sud.

Latitude.	Colonies.	Période d'observation.	Nombre annuel des décès sur 1,000 hab
17° 42′ S.	Taïti.	1848-1855	9,8
		1850	3,9
21° S.	Réunion.	1819-1827	17,2
		1821	10,1

On peut citer comme faisant exception à la règle de salubrité relative dans l'hémisphère sud : Java, Mayotte et une partie de Madagascar.

SUR

LA CLASSIFICATION ANTHROPOLOGIQUE

ET

PARTICULIÈREMENT SUR LES TYPES PRINCIPAUX DU GENRE HUMAIN

PAR M. IS. GEOFFROY-SAINT-HILAIRE

J'ai l'honneur d'offrir à la Société d'anthropologie un tableau présentant, sous une forme abrégée et synoptique, les caractères distinctifs des races humaines, et les rapports de ces races entre elles et avec ce que j'appelle les *quatre types principaux*.

Ce tableau a été composé; il y a deux ans (1), pour les auditeurs du cours que je fais chaque année à la Faculté des sciences, et dont les premières leçons sont toujours consacrées à l'homme, étudié tour à tour, avec plus de soin, une année dans les caractères qui le séparent des animaux, et une autre, dans ceux par lesquels se distinguent entre elles les diverses races humaines. Après avoir exposé, en 1855, dans mon *Histoire naturelle générale des règnes organiques* (2), les résultats de mes études sur le premier de ces deux ordres de questions, j'ai cru devoir résumer, en 1858, sous la forme très-abrégée d'un tableau synoptique, les vues que j'avais

(1) Mars 1858. Il a été reproduit, et cette fois, autographié et distribué à mes auditeurs, en avril 1860. Pour ce Tableau, que le Comité de rédaction a désiré reproduire dans ce recueil, voyez pages 143 et 144.

(2) T. II, 1re partie.

émises sur le second, en les appuyant de développements assez étendus.

Je crains bien que, sans ces développements, le Tableau que j'ai l'honneur de présenter à la Société ne soit d'un bien faible intérêt; et peut-être même serait-il peu intelligible, si je n'ajoutais du moins quelques explications générales, en attendant que je puisse soumettre à la Société un exposé plus complet de mes vues sur les caractères et les rapports des races humaines.

Ce Tableau se compose de deux parties. La première a pour objet la distinction, dans le genre humain, de *quatre types principaux*. La seconde donne la distinction et la classification des *races*, telles que j'ai cru devoir les considérer dans l'état présent de nos connaissances anthropologiques.

La même division se retrouvera naturellement dans les remarques que je vais présenter sur le Tableau. Mais avant d'arriver à la première partie de ce double Tableau, il me paraît nécessaire de rappeler quelques-unes des vues qui ont été successivement émises, en anthropologie, sur la distinction et la classification des races.

§ 1er. *Remarques générales préliminaires.*

De tous les caractères qui distinguent les races humaines, les plus apparents sont ceux qui résultent des différences si marquées de la coloration de la peau. Les caractères de couleur devaient donc fixer avant tous les autres l'attention des naturalistes, et ce sont eux, en effet, qui ont servi de base aux premières classifications anthropologiques. L'homme rougeâtre (*rufus*), le blanc (*albus*), le basané (*luridus*) (1) et le noir (*niger*), telle est la classification de Linné (2), qui donne pour habitant à la première de ses races l'Amérique, à la seconde l'Europe, à la troisième l'Asie, et à la quatrième l'Afrique. Autant de parties du monde, et, suivant Linné, autant de couleurs; et autant de couleurs, autant de races.

Cette classification a été adoptée, dans le XVIIIe siècle, par un grand nombre d'auteurs, parmi lesquels il suffira de citer

(1) *Asiaticus luridus*, dit Linné, à partir de la dixième édition du *Systema naturæ*. Dans les précédentes, on lit *fuscus*, au lieu de *luridus*.

(2) En laissant de côté son *Homo monstrosus*.

l'illustre Kant. La plupart, toutefois, ont rectifié la distribution géographique admise par Linné, qui, du reste, n'avait jamais entendu la donner comme exacte. C'était pour lui un *à peu près* provisoirement admissible, rien de plus.

C'est aussi sur les différences de coloration que Buffon fonde particulièrement sa division du genre humain en six variétés principales; et lui-même le dit expressément : « La *première* et la plus remarquable des variétés (différences) est celle de la couleur; la seconde est celle de la forme et de la grandeur (1). »

La célèbre classification de Blumenbach, qui a été si généralement adoptée, et que suivent encore aujourd'hui plusieurs auteurs, est, au fond, celle de Buffon, que l'auteur précise en la modifiant sur quelques points. Le principal des changements proposés par Blumenbach est la suppression de la première des six variétés de Buffon, celle qui comprenait les Lapons et d'autres peuples arctiques. Cette suppression faite, il reste à Blumenbach cinq races dans la caractéristique desquelles il associe les différences de coloration à plusieurs autres, mais toujours en leur conservant le premier rang. Ainsi, pour Blumenbach, le caractère de la grande race à laquelle nous appartenons, et qu'il a le premier nommée *caucasique*, c'est, avant tout, d'avoir le teint *blanc;* de même que les premiers traits distinctifs des races *mongolique*, *éthiopique*, *américaine* et *malaie*, sont leurs couleurs *jaune de froment* (2), *noire*, *tannée* ou *couleur de cannelle* (3), et *brune*.

Parmi nous, Cuvier a reproduit les vues de Blumenbach, avec plusieurs modifications dont l'une est précisément la prééminence encore plus expressément reconnue des caractères de coloration. La race « *blanche* ou caucasique; la *jaune* ou « mongolique; la *nègre* ou éthiopique » : tels sont, en effet, les doubles noms sous lesquels Cuvier désigne les races qu'il con-

(1) *Histoire naturelle*, t. III, p. 371.

(2) *Waitzengelb.*

(3) *Lohfarbe oder Zimmtbraun.*

Voyez le *Handbuch der Naturgeschichte*, dont les dernières éditions (particulièrement depuis la sixième) donnent les résultats définitifs des recherches de l'auteur.

Dans la troisième édition du traité *De generis humani varietate nativa*, publiée en 1795, et où l'auteur a développé pour la première fois ses vues sur la classification du genre humain, les couleurs des cinq races sont ainsi indiquées : *Var. Caucasia, colore* albo; *Mongolica*, gilvo; *Æthiopica*, fusco; *Americana*, cuprino; *Malaica*, badio.

Voyez aussi les *Abbildungen naturhistorischer Gegenstaende.* Gœtt. 1796.

sidère avec Blumenbach comme les « trois principales ». Ces races, ajoute-t-il, sont les seules qui soient bien distinctes. De là, l'autorité de Cuvier ayant été longtemps prédominante dans notre époque, cette division ternaire du genre humain en race *blanche*, race *jaune* et race *noire*, qui a été adoptée, jusqu'à nos jours, par un si grand nombre d'auteurs.

L'impossibilité d'admettre cette division ternaire, et surtout de caractériser les races par des différences dans la coloration générale, a cependant fini par être reconnue (1). Si un grand nombre de zoologistes ne font guère encore que répéter ce qu'avait dit Cuvier, les anthropologistes sont presque tous sortis des voies où s'était tenu ce grand naturaliste. Et comment en pouvait-il être autrement, au moins en ce qui concerne le rejet des caractères de couleur à un rang secondaire? Si la race que Blumenbach appelait *éthiopique* est partout, sauf les variétés individuelles, noire ou au moins noirâtre; si, par conséquent, le nom de *race nègre* n'est pas en contradiction avec les faits, il n'est plus possible de continuer à dire *blanche* et *jaune* les deux autres grandes races. Il est, en effet, comme tout le monde le sait aujourd'hui, des peuples qui ont généralement les caractères de la race à laquelle nous appartenons, et dont la peau, au lieu d'être *blanche*, a une teinte plus ou moins foncée, par exemple, *basanée* ou même *noirâtre*. A l'inverse, dans la race dite *jaune*, la peau est parfois aussi *blanche* que chez le plus blanc des Européens.

Laissons donc ces noms inexacts : races *blanche*, *jaune*, *noire*, et disons avec Blumenbach : Races *caucasique*, *mongolique*, *éthiopique*. Noms qui sont à l'abri de toute objection, pourvu toutefois qu'on les prenne seulement comme expression

(1) Longtemps avant l'époque actuelle, quelques auteurs avaient émis des vues plus conformes aux faits. Tels sont, dès 1804, M. Duméril, et même, dès 1798, Lacépède.

Selon le premier (*Traité élémentaire d'histoire naturelle*, 1re édition, page 374), il y a dans l'*espèce* humaine cinq *variétés principales* ou *races*, parmi lesquelles la *caucasique* ou *arabe-européenne*, l'*hyperboréenne* (race indiquée par Buffon et, comme on va le voir, par Lacépède, mais non dénommée par eux), la *mongole*, la *nègre* et l'*américaine* (la race *malaie* de Blumenbach n'est pas admise). Ces races sont surtout caractérisées par les différences qu'elles présentent dans les traits de leur visage : les caractères de coloration sont rejetés au dernier rang.

Selon Lacépède (*Discours d'ouverture* d'un cours de zoologie au Muséum, Paris, in-4, an VI, page 18), il y a quatre *races principales*, savoir : l'*arabe-européenne*, la *mongole*, l'*africaine* et celle (encore innommée) que M. Duméril allait bientôt appeler hyperboréenne. L'auteur cherche à fonder la distinction de ces races sur « les « caractères tirés des formes remarquables des parties solides. »

de ces trois *faits :* la première de ces races, celle qui comprend presque tous les peuples de l'Europe, occupe, depuis une longue suite de siècles, outre cette partie du monde, l'Asie occidentale; la seconde a pour patrie l'Asie orientale; la troisième habite l'Éthiopie des anciens, c'est-à-dire l'Afrique intérieure.

Si, au contraire, on voulait rattacher à ces trois noms des vues sur l'origine des trois races, la justesse en serait pour le moins très-contestable. Nous ne sommes plus au temps où l'on pouvait considérer, avec Blumenbach et Cuvier (1), la race caucasique comme originaire de « ce groupe de montagnes situé « entre la mer Caspienne et la mer Noire, d'où elle s'est répan- « due comme en rayonnant (2). » Dans cette hypothèse, qui n'était guère que la reproduction moderne de conjectures émises dès l'antiquité, on ne peut voir, dans l'état présent de nos connaissances, qu'un premier pas vers une notion, aujourd'hui aussi bien établie que capitale : celle de l'origine orientale de notre race (3).

A ce point de vue, Blumenbach a fait faire un véritable progrès à la science, en substituant le nom de race *caucasique* à celui de race *européenne*, admis avant lui. *Homo europæus*, avaient dit Linné et les auteurs linnéens jusqu'à Blumenbach; mais l'homme caucasique n'est européen, selon toute probabilité, que parce qu'il est venu très-anciennement d'Asie en Europe.

L'illustre naturaliste dans lequel on doit reconnaître, après Buffon, le père de l'anthropologie, a fait faire aussi à l'anthropologie, au point de vue de la classification des races, deux progrès importants. Bien qu'il ait continué à placer, en tête de tous, les caractères tirés de la couleur, Blumenbach est le premier qui ait fondé en grande partie la classification sur ceux que fournit la conformation générale de la tête, si différente, d'une race à l'autre, quant aux rapports du crâne avec la face, et de l'encéphale avec les organes des sens et les mâchoires. Et ce progrès en a amené un second : c'est parce que Blu-

(1) Et aussi avec Buffon, qui expose son opinion à plusieurs reprises, notamment *loc. cit.*, p. 502.

(2) Cuvier, *Règne animal*, t. I, 1re édit., p. 95; 2e, p. 81.

(3) Ce n'est pas ici le lieu d'exposer les raisons qui conduisent à admettre que l'origine de la race dite caucasique doit en effet être cherchée en Asie, mais dans une région plus orientale que le Caucase.

menbach a attribué une grande importance à cet ordre de caractères; c'est parce qu'il s'est attaché, le premier, à déterminer exactement, à l'aide d'un grand nombre d'observations, ces éléments essentiels de la distinction des types humains, qu'il a fait, le premier aussi, la distinction très-nette de plusieurs races dans lesquelles on ne saurait méconnaître autant de groupes naturels. Aussi est-il arrivé que ces races, une fois introduites dans la science par Blumenbach, y ont été conservées; et on peut affirmer qu'elles le seront toujours, sauf quelques rectifications dans leurs caractéristiques et dans leurs délimitations.

Mais les cinq races de Blumenbach sont-elles les seules qu'il y ait lieu de distinguer dans le genre humain? Et si toutes les cinq doivent être considérées comme des groupes naturels, y a-t-il lieu de les placer sur le même rang, de leur attribuer la même valeur taxonomique?

Blumenbach lui-même ne le pensait pas.

En premier lieu, ses cinq races ne sont pas (1) les *seules* dont il soit disposé à admettre l'existence; mais ce qui est bien différent, les *cinq principales. Varietates quinæ principes*, dit Blumenbach dans son traité *De varietate generis humani.* Il les appelle de même dans ses *Abbildungen : Fünf Hauptrassen im Menschengeschlechte.*

La valeur inégale de ces races, au point de vue taxonomique, est aussi, au moins implicitement, reconnue par Blumenbach. Des cinq races, il en est trois qu'il considère par excellence comme les races *principales;* et c'est pourquoi il les place les premières. Telles sont la race caucasique, qui n'est pas seulement, pour Blumenbach, la plus belle, et celle à laquelle appartient la prééminence, mais la race primitive; puis, les races mongolique et éthiopique, dans lesquelles l'auteur voit les dégénérations extrêmes du genre humain. Quant aux deux autres races, elles ne sont, pour Blumenbach, que des passages, savoir : l'américaine, le passage de la caucasique à la

(1) Au moins dans ceux des ouvrages de Blumenbach où il faut chercher sa véritable pensée sur les rapports des races humaines. Si, ailleurs, Blumenbach paraît passer à d'autres vues, s'il n'admet que cinq races dans le *Handbuch der Naturgeschichte*, c'est sans doute parce qu'il a jugé utile d'y donner des résultats nets, précis, et, par là, mieux appropriés à l'étude *élémentaire* de l'histoire naturelle, qui est seule l'objet de ce *Manuel*.

mongolique; et la malaie, de la caucasique à l'éthiopique. Et ces deux races sont rejetées à la fin, au lieu d'être placées intermédiairement, comme elles devraient l'être, si elles n'étaient considérées comme des divisions d'un rang inférieur.

On voit que Blumenbach a plus ou moins entrevu trois vérités dont il est impossible de ne pas tenir un très-grand compte dans la taxonomie anthropologique, savoir :

La multiplicité des races humaines;

L'importance des caractères tirés de la conformation de la tête,

Et la nécessité de ne pas placer sur le même rang toutes ces divisions du genre humain, qu'on désigne également sous le nom de *races*, malgré l'inégale valeur de leurs caractères anatomiques, physiologiques, et même aussi, pouvons-nous ajouter, psychologiques.

De ces trois vérités, la première est celle qui a le plus tôt pris place dans la science, et qui y est le plus généralement acceptée. Ouvrez les ouvrages français, allemands, anglais, américains, qui représentent le mieux l'état de la science actuelle, et vous verrez leurs auteurs, quelles que soient d'ailleurs leurs doctrines sur la question fondamentale de l'unité ou de la pluralité originelle, admettre pareillement l'existence d'un grand nombre de races humaines. Les plus fermes partisans de l'unité primordiale, de l'unité d'espèce, insistent même peut-être plus que les anthropologistes de l'école opposée sur la multitude des modifications secondaires de l'espèce par lesquelles se caractérisent les *races*. Que l'on consulte, par exemple, un des ouvrages qui résument le mieux l'état des connaissances acquises à une époque toute récente, le livre de M. Hollard, *Sur l'Homme et les races humaines* (1). En Amérique, partie du monde où Blumenbach ne voyait, sauf quelques peuplades arctiques, qu'une seule race, M. Hollard distingue une race araucanienne, une ando-péruvienne, une pampéenne, plusieurs races brésiliennes, plusieurs mexicaines; et d'autres encore. Dans le même livre, la race éthiopique de Blumenbach n'a été guère moins fractionnée, et les autres n'y conservent pas davantage leur unité, qu'on n'eût pu maintenir en effet sans méconnaître le véritable sens du mot race en histoire naturelle (2).

(1) Ce livre a paru en 1853.

(2) Ce qui, en effet, caractérise une *race*, ce n'est pas l'*importance* des modifica-

Une seconde vérité, sur laquelle on n'a pas non plus tardé à se mettre d'accord, est la prééminence des caractères tirés de la conformation générale de la tête. Si la race *caucasique* est, pour les auteurs, la première, et celle où le type humain se montre dans toute sa noblesse; celle où, avec le plus beau type, apparaissent les plus hautes facultés intellectuelles; si l'on a vu, au contraire, dans la race nègre, composée de « peuplades toujours restées barbares », une race inférieure, à ce point, dit Cuvier (1), qu'elle se « rapproche sensiblement des singes », ce n'est assurément pas parce que la première est ordinairement de couleur claire, et la seconde toujours de couleur foncée, ou en raison des autres différences extérieures qui existent entre ces races : c'est essentiellement parce que la tête de l'homme caucasique, remarquable « par la beauté de son ovale », a le front haut et large, par conséquent les lobes cérébraux antérieurs très-développés, la face étant au contraire courte; et parce que, chez l'éthiopique, le front est bas, fuyant et comprimé : d'où il suit que les lobes cérébraux antérieurs sont relativement peu développés, et que la face, au contraire, est très-grande, se projette en avant, et forme, en un mot, c'est l'expression de Cuvier (2), un « museau saillant ». Là sont, selon les anthropologistes, les différences essentielles, celles auxquelles doivent être subordonnées toutes les autres; et c'est parce que le développement respectif du crâne et de la face est moyen, chez les mongoliques, entre les degrés propres aux caucasiques et aux éthiopiques, qu'on a généralement placé les premiers entre ceux-ci. Il est à peine besoin de faire remarquer qu'ils tiennent le milieu au point de vue psychologique, aussi bien que sous les rapports anatomique et physiologique : leur civilisation, très-inférieure à celle des caucasiques, particulièrement des aryens et des sémitiques, est au contraire très-supérieure à l'état de barbarie où vivent encore les éthiopiques.

tions qui distinguent une suite d'individus, mais la *constance* de ces modifications, ou, plus clairement, la constance de leur transmission héréditaire.

J'ai développé cette définition, en rappelant les autres définitions des auteurs, dans un des chapitres de l'*Histoire naturelle générale*, intitulé : *Premières notions sur les races.*

(1) Cuvier, *Règne animal*, t. I, 2e édit., p. 80. — Le même rapprochement, un peu autrement exprimé, est dans la première édition, p. 95.

(2) *Ibid.*, t. I, 1re édit., p. 95; 2e, p. 80.

La prééminence reconnue des caractères crâniens et encéphaliques a nécessairement pour conséquence la troisième des vérités que j'ai énoncées plus haut : l'impossibilité de placer sur le même rang toutes les collections ou suites d'individus qu'on désigne sous le nom de races. Il s'en faut, en effet, de beaucoup que toutes se distinguent par des modifications également importantes de la conformation de la tête, et il est même des races qui tirent, à peu près exclusivement, leurs caractères de l'état des autres régions du corps, par exemple, des membres. C'est ce qui, plus ou moins nettement aperçu par les auteurs, les a conduits pour la plupart à placer hors rang, sous le nom de *races principales*, nom qu'on retrouve dans tant de livres anthropologiques, quelques groupes considérés comme plus importants que les autres, et subdivisés en *races secondaires* qui sont les véritables races, les *principales* étant à peu près, par rapport à celles-ci, selon ces auteurs, ce que sont, en zoologie et en botanique, les genres par rapport aux espèces.

Telles sont, en ce qui concerne la classification des races humaines, les vues qui se sont successivement produites dans la science, et celles qui sont aujourd'hui plus ou moins généralement admises. En les résumant dans leur enchaînement, j'ai, à l'avance, expliqué en grande partie le Tableau placé à la fin de cet article; tableau qui n'est, en effet, que l'expression abrégée des notions auxquelles paraît conduire, dans l'état actuel de nos connaissances, l'application à la taxonomie anthropologique de ces trois résultats fondamentaux : la multiplicité des races humaines; la valeur inégale de ces races, et la prééminence des caractères tirés de la conformation générale de la tête.

§ 2. *Principaux types humains.*

La première partie du Tableau est relative, comme je l'ai déjà indiqué, aux *types principaux*, ou, selon l'expression si souvent employée par les auteurs, aux *races principales*; races dont j'ai essayé de déterminer le nombre. A cette question : combien existe-il de *types principaux?* tous les auteurs ont répondu, depuis Blumenbach, et répondent encore : trois, le type *caucasique*, le *mongolique*, l'*éthiopique*. J'ai cru devoir répondre : quatre; savoir : les trois qui sont ordinairement admis, et le type *hottentot*.

Une si grande valeur attribuée à ce dernier type paraîtra sans nul doute, au premier aspect, singulièrement exagérée et paradoxale. On va voir quelles considérations m'ont conduit à m'écarter ici des opinions généralement admises.

Les Hottentots ne sont, comme nombre d'individus, et comparativement aux caucasiques, aux mongoliques, aux éthiopiques, qu'une fraction minime du genre humain. C'est, sans nul doute, ce qui a déterminé les auteurs à les rattacher, soit au type éthiopique, vue qui a longtemps régné dans la science, soit au type mongolique; seconde opinion qui, dans notre siècle, a pris faveur, au point de compter aujourd'hui presque autant de partisans que la première. Pour trouver les Hottentots séparés à la fois des mongoliques et des éthiopiques, il faut arriver aux auteurs qui ont multiplié le plus les races, ou, comme le disent plusieurs d'entre eux, les *espèces* humaines (1); par exemple, à Bory de Saint-Vincent qui, ayant divisé la race caucasique de Blumenbach en *quatre espèces*, et fractionné de même la race mongolique, partage la race éthiopique, comme la caucasique, en *quatre espèces :* l'*éthiopienne* proprement dite; la *cafre*; la *mélanienne*, et la *hottentote*, *quinzième et dernière espèce* du genre humain (2).

Cette *dernière espèce* a été bientôt rejetée par les auteurs, et non-seulement comme *espèce*, mais aussi comme race *principale*. Et encore aujourd'hui les Hottentots sont considérés par les uns comme des mongoliques dégénérés; et les autres voient en eux, soit des éthiopiques modifiés par quelques déformations, soit une race secondaire, rattachée par l'ensemble de ses caractères au type éthiopique.

Il paraîtra un jour singulier qu'on ait pu considérer tour à tour comme des éthiopiques et comme des mongoliques un peuple qui non-seulement s'éloigne des uns et des autres par des caractères très-importants, mais qui ne présente pas même les traits par lesquels on a expressément caractérisé, d'une part, la race éthiopique, et de l'autre, la mongolique. Les auteurs se sont écartés ici, il faut le dire, des règles, non-seulement de la

(1) Cette expression, les *espèces* du genre humain, ne date pas, comme on l'a cru, pe notre siècle : « *Hominum species*, » dit déjà Gmelin dans son édition du *Systema naturæ* de Linné (1789), p. 23.

(2) Article *Homme* du *Dictionnaire classique d'histoire naturelle*, t. VIII (1825), p. 325, et *L'Homme*, 3e édition, Paris, in-18, 1836, t. I, p. 83, et t. II, p. 113.

classification naturelle, mais de toute méthode. On ne saurait assurément leur reprocher de n'avoir pas tenu compte des faits anatomiques, propres aux Hottentots; car ces faits n'ont été que plus ou moins récemment connus. Mais ce dont on peut s'étonner, c'est de voir tant d'auteurs, tout en caractérisant essentiellement les éthiopiques par leur couleur *noire*, comprendre néanmoins parmi eux les Hottentots qui sont *basanés*, *jaunâtres*, et non pas noirs; et tant d'autres placer, aussi peu logiquement, ces mêmes Hottentots, à *cheveux très-crépus*, dans la race mongolique qu'on a toujours caractérisée par ses *cheveux lisses* en même temps que par ses pommettes élargies et sa couleur jaunâtre.

De ces seules différences, d'une part, avec la race éthiopique, de l'autre, avec la mongolique, il résulterait déjà que les Hottentots doivent être placés à la fois en dehors de l'une et de l'autre, et considérés comme constituant une race distincte. Première conséquence sur laquelle je ne crois pas nécessaire d'insister: elle s'est déjà fait jour plusieurs fois, dans la science, depuis un quart de siècle, et il y a tout lieu de penser qu'elle ne rencontrera pas aujourd'hui beaucoup d'adversaires et sera unanimement acceptée dans un avenir prochain. Elle est, en effet, dans l'esprit de l'anthropologie actuelle, puisqu'on reconnaît de plus en plus, comme je l'ai fait remarquer plus haut, cette multiplicité des races humaines, que Blumenbach entrevoyait déjà il y a trois quarts de siècle.

Mais quelle est la valeur des caractères de la race hottentote, et à quel rang doit-on placer cette race? N'est-ce qu'une des quinze, des vingt, des trente races humaines, qu'on pourrait presque distinguer dès aujourd'hui, et qu'à coup sûr on distinguera bientôt? N'est-ce, pour employer l'expression ordinairement usitée, qu'une des *races secondaires?* Ou serait-ce une des *races principales*, au point de vue taxonomique? Serait-ce un des *types principaux?* C'est la question que j'ai été conduit à me poser, lorsque j'ai entrepris de discuter, selon les principes de la méthode naturelle, la valeur des caractères des différentes races humaines, et les rapports naturels qui existent entre ces races; rapports dont la classification anthropologique est destinée à donner l'expression.

Puisqu'il s'agit ici d'une question taxonomique, rappelons d'abord un des principes essentiels de la méthode naturelle,

que personne ne conteste en théorie, mais qu'on méconnaît trop souvent dans l'application. Le rang des divers groupes qui, se superposant les uns aux autres, se comprenant les uns les autres, constituent l'ensemble de la classification, doit être déterminé, non d'après le *nombre* plus ou moins grand des êtres qui composent chacun de ces groupes, mais d'après la *valeur* des caractères qui le distinguent. Il faut, non *compter* ces êtres, mais *peser* ces caractères : *ponderare, non numerare.* Et c'est pourquoi, en zoologie, en botanique, les groupes de même rang et de même nom sont si inégalement étendus : tel groupe, numériquement considérable, n'est, dans la hiérarchie établie selon l'ordre naturel, qu'une subdivision taxonomiquement peu importante; et à l'inverse, tel groupe taxonomiquement très-important ne se compose que de quelques espèces, parfois même n'en comprend qu'une seule. Pourquoi tels types sont-ils représentés dans la nature par un nombre presque infini de formes secondaires, et d'autres, par quelques-unes seulement, ou même, uniquement, par une de ces espèces que Bacon appelait *monadaires*? Nous l'ignorons, au moins pour la plupart des cas (1); mais le principe que j'ai rappelé plus haut n'en reste pas moins une des règles fondamentales de la méthode naturelle, et une de celles qui rencontrent le plus souvent leur application. Rien n'est plus commun, par exemple, dans la classe des oiseaux, et encore bien plus dans celle des insectes, que des familles, ou même des tribus (des genres linnéens, comme on appelle encore quelquefois les tribus), auxquelles se rapportent plus d'espèces que n'en comprennent, dans d'autres embranchements, non-seulement des ordres, mais même des classes. Réciproquement, il est dans le règne animal des groupes d'un rang plus ou moins élevé, dont l'étendue est singulièrement restreinte, quant au nombre de leurs genres et de leurs espèces. C'est ainsi que, parmi les vertébrés, et je prends de préférence mes exemples parmi eux pour me rapprocher davantage de l'homme, le genre éléphant, que représentent dans la nature actuelle trois espèces seulement, et l'aye-aye ou *cheiromys*, dont il n'existe qu'une seule espèce cantonnée sur un seul

(1) Dans quelques cas, la paléontologie, ou, plus généralement, la géonémie, nous explique la rareté des représentants de certains types, ces représentants n'étant que les derniers restes d'un groupe autrefois bien plus étendu.

point du globe, n'en constituent pas moins chacun une *famille* naturelle, et même aussi un *sous-ordre;* les monotrêmes, qui n'ont que deux genres, les rudipennes, les cyclostomes, qui sont presque en aussi petit nombre, forment, parmi les mammifères, les oiseaux et les poissons, des divisions primaires ou *sous-classes;* et le dernier des vertébrés, l'amphioxe, est, à lui seul, plus encore : il forme une des *classes* du règne animal (1).

C'est par l'extension à l'anthropologie du principe, incontesté en zoologie et en botanique, d'où dérivent ces conséquences et une multitude d'autres; c'est par son application à la détermination de la valeur taxonomique des divers groupes du genre humain, qu'on est conduit à placer le *type hottentot* à côté des *types caucasique, mongolique* et *éthiopique,* comme un dernier terme de la série anthropologique; comme le terme inférieur : car ce qui le distingue, c'est précisément la réunion chez lui des caractères qui font, comparés à ceux des caucasiques, l'infériorité des mongoliques et celle des éthiopiques.

C'est, comme on l'a vu plus haut, dans la conformation générale de la tête, et particulièrement dans les rapports du crâne et de la face, qu'il faut chercher les caractères essentiels des deux types humains et les conditions de leur supériorité ou de leur infériorité relative. Plus les *parties supérieures,* c'est-à-dire le crâne et le cerveau, sont richement développées, et plus la race *s'élève* anatomiquement, physiologiquement, et même aussi psychologiquement : plus se développent, au contraire, les *parties inférieures,* c'est-à-dire les organes des sens et les mâchoires, et plus le type *s'abaisse.* C'est chez le caucasique qu'est le *maximum du développement crânien* ou *supérieur;* c'est chez le Hottentot que se trouve le *maximum du développement facial* ou *inférieur.*

Dans le type caucasique, le développement supérieur est si grand qu'il y a *prédominance* de la région crânienne et cérébrale. C'est ici que se présente surtout un des traits qui, étant par excellence humains, existent d'autant plus dans le genre humain qu'on s'y élève plus haut; savoir, l'étendue très-

(1) Celle des Myélaires, *Myelaria,* selon le nom que j'ai proposé pour elle; *Myelozoa,* selon celui que le prince Charles Bonaparte a préféré, dans la nomenclature latine, par des motifs qui lui sont propres.

grande du front (1). Chez les caucasiques, le front est à la fois haut et large; et ce caractère est, en quelque sorte, chez eux, la traduction extérieure d'un autre caractère intérieur bien plus important encore : le développement considérable de la partie antérieure et supérieure des hémisphères cérébraux.

Cette prédominance des parties supérieures s'efface dans les autres races; et c'est la face qui, à son tour, tend à prédominer sur le crâne, mais à des degrés inégaux, moins chez le mongolique, plus chez l'éthiopique (2), et, fait très-digne d'attention, chez l'un et chez l'autre, par des modifications de deux genres différents. Dans le type mongolique, c'est la région moyenne qui se développe; dans l'éthiopique, c'est la région inférieure. Par suite, dans le premier de ces deux types, le développement se fait *en large*, et l'agrandissement du diamètre transversal, au niveau des pommettes, en est le trait principal : dans le second, au contraire, le développement se fait *en long*, par la projection en avant des mâchoires.

Ces caractères étant posés, ceux du type hottentot sont très-faciles à exprimer : ce sont à la fois, et combinés entre eux, ceux du type mongolique et ceux du type éthiopique : par conséquent, non plus seulement le développement de la région moyenne de la tête, ou, ce qui revient au même, de la portion supérieure de la face; non plus seulement celui de la portion

(1) Non-seulement l'existence d'un front est un trait presque exclusivement humain; mais chez le très-petit nombre de singes qui ont un front, comme le chimpanzé, les orangs (jeunes) et le saïmiri, le front, ce que tout le monde sait, est très-petit; et de plus, ainsi que je l'ai fait voir, il offre une conformation très-différente, et même inverse, de celle du front de l'homme. Chez les singes, la plus grande saillie est, en effet, non comme chez l'homme *sur les côtés* (aux *bosses* frontales ou coronales, comme on dit en anatomie humaine), mais *au milieu;* en sorte qu'elle correspond à l'intervalle qui sépare les extrémités antérieures des lobes cérébraux, et non à ces extrémités elles-mêmes. Voy. mon premier *Mémoire sur les Singes*, dans les *Archives du Muséum d'Histoire naturelle*, t. II, p. 512, 1841, et l'*Histoire naturelle générale*, t. II, p. 232.

(2) Toutes ces différences résultent d'ailleurs manifestement d'inégalités dans le développement des diverses parties de la tête, comme je l'ai fait voir il y a près de trente ans (*Études zoologiques*, liv. I, 1832); et, par conséquent, si importantes qu'elles soient, elles rentrent très-bien dans cette proposition générale que j'ai souvent développée dans mes cours :

« Aucune race humaine ne se distingue d'une autre par un système propre à elle seule; mais les mêmes modifications organiques existant chez toutes se présentent plus ou moins marquées dans chaque race. Il n'y a là que des *inégalités de développement.* »

J'extrais cette proposition du résumé d'un de mes cours, publié en 1856 par M. Delvaille, sous ce titre : *Études anthropologiques, Leçons faites à la Faculté des Sciences*, Paris, in-8°; extrait de la *Revue des Cours publics.*

inférieure, mais celui de l'une et de l'autre en même temps, ou de *toute la face*. Et de même, ce n'est plus le développement, ou en large, ou en long, mais à la fois *en large et en long*.

D'où la *prédominance faciale* ou *inférieure* (sens et mâchoires), aussi prononcée dans ce type, que la *prédominance crânienne et cérébrale*, ou, en un mot, *supérieure*, dans le type caucasique.

Ces deux types constituent donc les extrêmes du genre humain; et les types mongolique et éthiopique sont, à des points de vue différents, les passages de l'un à l'autre.

Ce qu'on peut encore exprimer ainsi, et cette notion est assez importante pour que nous ne négligions rien pour la mettre dans tout son jour :

Le type caucasique n'est *ni prognathe ni eurygnathe* (1).

Le type mongolique est *eurygnathe*.

Le type éthiopique est *prognathe*.

Le type hottentot est à la fois *eurygnathe et prognathe*.

Voilà ce qui m'a paru distinguer essentiellement le type hottentot, et ce qui devrait encore nous conduire à le considérer comme un des quatre termes essentiels de la série et, pour ainsi dire, comme un des *quatre points cardinaux* de l'anthropologie, alors même qu'il ne se distinguerait pas par tant de caractères remarquables, presque tous inverses de ceux du caucasique; caractères dont quelques-uns sont tels qu'on eût pu les croire étrangers à l'organisation humaine. Parmi les dispositions organiques qui distinguent les Hottentots, je mentionnerai l'aplatissement extrême du nez et la grosseur des lèvres; l'insertion circulaire des cheveux; le développement des nymphes (le *tablier*), et celui de la région fessière, caractères depuis longtemps connus, et, en réalité, plus singuliers qu'importants; et deux autres sur lesquels, au contraire, l'attention n'a été que tout récemment appelée, mais qui sont de beaucoup les plus remarquables : le décroissement graduel des orteils, qui aboutissent tous sensiblement à une ligne droite oblique, comme les tuyaux de la flûte de Pan; et la sim-

(1) J'ai dû introduire ici, pour le type humain, à visage élargi, à pommettes plus ou moins saillantes, un mot déjà employé dans mes cours, à l'imitation et comme complément des mots *prognathe* et *orthognathe* si usités aujourd'hui en anthropologie.

plicité, la non-bifurcation des apophyses épineuses des vertèbres cervicales (1).

Ces caractères, les deux derniers surtout, font assurément des Hottentots la branche anthropologique la plus profondément séparée du tronc commun (2).

On voit jusqu'à quel point l'étude de l'ensemble de l'organisation du Hottentot confirme la conséquence à laquelle j'ai voulu arriver d'abord par la seule considération des caractères que je regarde comme les plus essentiels, comme ceux auxquels doivent être subordonnés tous les autres (3).

§ 3. *Races humaines.*

Les *quatre types principaux* étant déterminés, un second problème se présente aussitôt : quelles races humaines viennent se grouper autour de ces types et en occuper l'inter-

(1) Ce dernier caractère; qui est le plus remarquable de tous, a été aperçu avant moi par M. Duvernoy, qui l'a consigné dans son *Mémoire sur le gorille (Archives du Muséum d'histoire naturelle*, t. VIII).

Quant au trou de la cavité olécrânienne, signalé par quelques auteurs, comme le caractère ostéologique le plus remarquable du type hottentot, il est loin de lui être propre.

On le retrouve plus petit, il est vrai, et surtout non constant, dans d'autres races, comme je l'ai fait voir dans mes cours, et comme l'a surtout montré M. Hollard dans une note spéciale, insérée dans les *Annales des Sciences naturelles*, 4e série, t. III, p. 341. Voy. aussi les *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, t. XLI, p. 283, 1855.

(2) Et c'est ici, par conséquent, et en raison de ces caractères, qu'il est le plus difficile d'établir, par des arguments purement scientifiques, la *possibilité* de cette *unité originelle* du genre humain, que consacrent les anciennes traditions. On sait que MM. Serres, de Quatrefages et Hollard, sont aujourd'hui, parmi nous, les éminents défenseurs, dans l'ordre scientifique, de cette *unité originelle*, vers laquelle me paraissent aussi converger toutes les données de l'anthropologie.

S'élèvera-t-on jamais au delà de la démonstration de la *possibilité* d'une origine commune? Les naturalistes seront-ils jamais en droit de dire : Cette fraternité des races humaines, qu'affirment la tradition et les dogmes religieux, est aussi dans l'ordre scientifique une vérité incontestable? De la *possibilité*, présentement démontrable, passera-t-on, en un mot, au *fait* démontré?

Je désire plus que je n'espère ce progrès. Mais il est, du moins, un résultat qu'on peut dire acquis; et ce résultat, si incomplet qu'il soit, est déjà d'une grande importance : la science ne contredit pas la tradition, elle tend même à la confirmer.

(3) On peut voir, par ce qui précède, quel intérêt offre l'étude anatomique, physiologique, et sans nul doute aussi psychologique, du type hottentot. Peut-être développerai-je plus tard les notions qui précèdent; mais je ne saurais aller au delà de ces indications sommaires dans un travail qui est, non une *étude spéciale* sur telle ou telle race, mais une *étude générale* sur la série anthropologique, et où je n'ai eu à m'occuper en particulier des Hottentots que pour restituer à cette série son quatrième terme, si longtemps méconnu.

valle? Ou, pour me servir de nouveau d'expressions si souvent employées qu'elles seront longtemps encore les mieux comprises, quelles *races secondaires* devons-nous distinguer après les *quatre principales?*

L'objet de la seconde partie du Tableau est d'abord de répondre à cette question, puis d'exprimer les rapports des races, par l'ordre dans lequel elles y sont inscrites.

Les races auxquelles j'ai cru devoir donner place dans le Tableau sont au nombre de douze, savoir (1) :

Parmi les hommes à cheveux lisses, la race CAUCASIQUE, et l'*alléganienne*, qui, se rapprochant à beaucoup d'égards de la précédente, est la race américaine supérieure, comme la caucasique est la race supérieure de l'Ancien Continent; l'*hyperboréenne*, la *malaise* (2) et l'*américaine*; la MONGOLIQUE; la *paraboréenne*, et, comme dernier terme dans cette première série, l'*australienne*.

Toutes ces races avaient déjà été admises par un grand nombre d'auteurs, à l'exception de la *paraboréenne*, composée de peuplades habitant les régions arctiques, comme les hyperboréens. Cette similitude d'habitat les avait fait confondre avec ces derniers; mais elles s'en distinguent par des caractères importants qui sont, pour la plupart, des caractères d'infériorité. Leur face est projetée en avant et en même temps beaucoup plus large en bas que ne l'est la partie supérieure du crâne. En outre, chez les paraboréens, la tête n'a pas, dans son ensemble, d'avant en arrière, la brièveté caractéristique des Lapons et des autres peuples hyperboréens, ainsi qu'on peut le vérifier par l'examen des crânes et des moules et dessins photographiques, dont S. A. I. le prince Napoléon a bien voulu enrichir le Muséum d'histoire naturelle, au retour de son voyage dans les mers du Nord (3).

(1) J'ai distingué par des capitales, tout en les plaçant parmi les autres races, selon leurs rapports avec elles, les *quatre races principales*, c'est-à-dire celles qui présentent les *quatre types principaux*.

Ces types sont, en grande partie, reproduits par les races qui avoisinent les races principales, par exemple, par la race *alléganienne*, pour le type caucasique, et la *mélanienne*, pour le type éthiopique.

(2) Blumenbach disait *Malaische Rasse* : d'où, en latin, *Stirps malaica*; et, longtemps en français, *Race malaie*. Mais on dit plus ordinairement aujourd'hui *Race malaise*, comme on dit *Malaisie* et *Presqu'île malaise*. Nous avons suivi l'usage.

(3) Pour plus de détails sur les paraboréens, et particulièrement sur ceux du Groenland qui, grâce au voyage du prince Napoléon, sont maintenant bien connus,

Parmi les hommes à cheveux crépus, insérés angulairement, sont les races *cafre*, ÉTHIOPIQUE et *mélanienne*.

Parmi les hommes à cheveux crépus, insérés circulairement, on ne connaît que la race HOTTENTOTE.

Il est remarquable que les races à cheveux crépus appartiennent particulièrement à l'hémisphère austral.

On pourrait dès à présent doubler le nombre des races humaines. L'Amérique, comme l'a montré surtout M. d'Orbigny, et l'Afrique soit intérieure, soit méridionale, sont sans nul doute peuplées de plusieurs races qui, voisines par quelques caractères des races *américaine* et *éthiopique* proprement dites, s'en éloignent par d'autres plus ou moins importants, et devront être séparées comme autant de termes distincts, et en même temps comme autant de transitions dans la série anthropologique.

Le tableau qui va suivre donne à cet égard quelques indications qui ont bien moins pour but de le compléter que d'en réduire la seconde partie à ce qu'elle est réellement : un simple aperçu des caractères et des rapports, non de toutes les races, mais de celles qui sont le mieux connues, par conséquent, un essai qui, moins imparfait peut-être que quelques-uns de ceux qui l'ont précédé, se trouvera très-promptement dépassé par la science.

§ 4. *Tableau synoptique des races humaines* (1).

Ce tableau est divisé en deux parties qui présentent synoptiquement, la première, les quatre types principaux (2), et la seconde, l'ensemble des races.

voyez l'intéressante Notice physiologique et médicale, insérée par MM. les docteurs Bellebon et Guérault, dans la relation du *Voyage*, Paris, gr. in-8, 1857 ; voy. *Notices scientifiques*, p. 21 et suiv. — Quelques Groenlandais sont figurés p. 368.

Sur les caractères de races que je croyais devoir admettre en 1856 (au nombre de onze, la race paraboréenne n'ayant été distinguée que dans mon cours de 1858), voyez le résumé de mes *Leçons*, par M. Delvaille.

(1) Ce tableau est reproduit ici exactement, tel qu'il a été distribué aux auditeurs de mon cours. (V. p. 125.)

(2) Il est à peine besoin de faire remarquer, dans ce tableau, que les lettres C, M, B, H, désignent par abréviation les types *caucasique*, *mongolique*, *éthiopique* et *hottentot*.

TABLEAU SYNOPTIQUE DES RACES HUMAINES

A. TYPES PRINCIPAUX.

VISAGE	droit, ovalaire (ou *orthognathe*).....	I. TYPE CAUCASIQUE.	Prédominance des parties *supérieures* de la tête (front, crâne, cerveau).
	large, à pommettes proéminentes (ou *eurygnathe*).....	II. TYPE MONGOLIQUE.	Prédominance des parties *moyennes* (partie supérieure de la face).
	proclive (ou *prognathe*).....	III. TYPE ÉTHIOPIQUE.	Prédominance des parties *inférieures* (mâchoires).
	large et proclive (ou, en même temps, *eurygnathe et prognathe*)	IV. TYPE HOTTENTOT.	Prédominance des parties *moyennes et inférieures* (toute la face).

Type caucasique.. } face non élargie.
et type éthiopique... }

Type mongolique. } face élargie.
et type hottentot.... }

Type caucasique.. } face non proclive.
et type mongolique . } cheveux lisses.

Type éthiopique.. } face proclive.
et type hottentot.... } cheveux crépus.

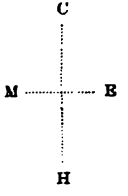

Entre C, M, E, H, qui sont pour ainsi dire les quatre points cardinaux de l'anthropologie, se placent tous les autres types.

Les caractères par lesquels l'un et l'autre des types intermédiaires se distinguent du type caucasique se trouvent réunis dans le type hottentot. Ce type est donc le plus éloigné du type caucasique, et peut être considéré comme lui étant diamétralement opposé.

CARACTÈRES COMPLÉMENTAIRES DU TYPE HOTTENTOT (ordinairement réuni soit au type éthiopique, soit au type mongolique). — Apophyses épineuses cervicales, non bifurquées; orteils décroissant graduellement; développement des nymphes; cheveux insérés circulairement.

SUITE DU TABLEAU SYNOPTIQUE DES RACES HUMAINES.

B. CLASSIFICATION DES RACES HUMAINES.

					ORTHOGNATHES.	EURYGNATHES.	PROGNATHES.	EURYGNATHES ET PROGNATHES.
CHEVEUX INSÉRÉS....	angulairement et.....	lisses; nez..	bien saillant; peau.....	tantôt blanche, tantôt basanée ou même noire, jamais jaune ou cuivrée; barbe abondante....	RACE CAUCASIQUE[1].			
				cuivrée; barbe et poils du corps rares.....	Race alléganienne.			
			un peu déprimé; yeux à axes.....	un peu obliques; peau. basanée.....	R. hyperboréenne.			
					R. malaise.			
				plus ou moins cuivrée; barbe et poils du corps rares.....	..... R. américaine[2].			
			très-obliques.....		.....	R. MONGOLIQUE.		
		déprimé; peau basanée.....			.....	.....	.....	R. paraboréenne[3].
		très-déprimé; peau brunâtre.....			.....	.....	.....	R. australienne.
		crépus; nez..	saillant; peau noirâtre.....		.....	..... R. cafre.		
			déprimé; peau noire; membres	bien développés.	.....	.....	R. ÉTHIOPIQUE[1].	
				grêles.....	.....	.....	R. mélanienne.	
	circulairement, crépus; nez très-déprimé; peau basanée.....				.....	.....	.....	R. HOTTENTOTE.

1. Branches indo-européenne ou aryane, sémitique et nilotique, dolichocéphales. — Br. slave, brachycéphale.

2. A subdiviser. On peut déjà indiquer la race californique, plus prognathe, noirâtre, à nez déprimé, à grosses lèvres, comparée par les voyageurs à la race nègre.

3. Face ovalaire, mais l'ovale inverse de l'ovale caucasique. Les paraboréens sont prognathes et faiblement dolichocéphales; les hyperboréens, avec lesquels on les a longtemps confondus, sont orthognathes et brachycéphales.

4. A subdiviser. — Les Makolas ont l'angle facial de 64° (au lieu de 70° à 75°).

NOTE

SUR DES

INSTRUMENTS EN SILEX ET DES OSSEMENTS FOSSILES

TROUVÉS A PARIS

PAR M. H.-J. GOSSE fils
(de Genève)

Si la question de l'homme antédiluvien pouvait encore laisser des doutes dans l'esprit de quelques personnes, ils ont certainement dû disparaître après les nombreuses découvertes faites, ces dernières années, dans des localités diverses (1). Les détails qui suivent se rapportent aux recherches auxquelles je me suis livré

(1) Dr Rigollot, Mémoire sur des instruments en silex trouvés à Saint-Acheul. Amiens, 1854. — Joseph Prestwich, Mémoire sur la découverte d'instruments en silex associés à des restes de mammifères d'espèces perdues, dans des couches non remaniées de la dernière période géologique. (*Comptes rendus de la Société royale d'Angleterre*, 29 mai 1859.) — Joseph Prestwich, Lettre à M. Élie de Beaumont. (*Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, 31 oct. 1859.) — Lartet, Ancienneté géologique de l'espèce humaine dans l'Europe occidentale. (*Académie des Sciences*, 19 mars 1860.) — Ed. Collomb, Existence de l'homme sur la terre antérieurement à l'apparition des anciens glaciers. (*Bibliothèque universelle*. Genève, 1860.) — John W. Flower, Observations sur un instrument en silex découvert dans un banc de gravier à Saint-Acheul, près d'Amiens. (*Comptes rendus de la Société géologique de Londres*, juin 1859.)—A. Hume, Remarks on certain Implements of the Stone Periode. Liverpool, 1851.—Nott and Gliddon, Types of Mankind. Philadelphie, 1854.—G. Pouchet. Excursion aux carrières de Saint-Acheul. (*Actes du Muséum d'histoire naturelle de Rouen*, 1860.) — G. Pouchet, Note sur un instrument en silex trouvé dans le terrain de transport de Saint-Acheul. (*Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, 10 oct. 1859.)—A. Gaudry, Lettre à M. Flourens. (*Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, 26 sept. 1859.) — A. Gaudry, Sur le résultat de fouilles géologiques entreprises aux environs d'Amiens. (*Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, 3 oct. 1859.) — A. Gaudry, Contemporanéité de l'espèce humaine et de diverses espèces animales aujourd'hui éteintes. (*L'Institut*, 5 oct. 1859.)—F. J. Pictet, De la question de l'homme fossile. (*Bibliothèque universelle*. Genève, mars 1860.)

sous ce rapport à Paris. Ce qui m'a mis sur la voie a été le livre remarquable de M. Boucher de Perthes, intitulé : *Antiquités celtiques et antédiluviennes* (1). On lit en effet, t. II, p. 123 : « Si l'on veut avoir un aperçu des sablières de Menche-« court, on visitera celles qui sont à Paris derrière le champ « de Mars, allée de la Motte-Piquet; elles sont d'une nature et « d'un aspect identiques. Elles contiennent des ossements fos-« siles, et j'y ai recueilli une belle molaire d'éléphant. Si j'avais « pu y continuer mes recherches, j'y aurais certainement trouvé « des silex ouvrés. » Plus loin il ajoute, p. 495 : « Dans le sable « gris, à trois mètres de la surface, j'ai trouvé au Vésinet un « petit silex portant quelques traces de travail humain, mais « elles sont trop peu caractérisées pour faire preuve. D'ailleurs, « un fait isolé est un indice, mais non une démonstration. »

Je voulus visiter les sablières indiquées par M. Boucher de Perthes, avenue de la Motte-Piquet, 12 et 24, mais depuis la visite de ce savant (6 juillet 1847) elles avaient été complétement remblayées. J'examinai alors les sablières en exploitation soit à Grenelle, soit près de la gare du chemin de fer d'Orléans.

Les découvertes que j'eus l'occasion d'y faire donnent une entière confirmation aux prévisions de M. Boucher de Perthes.

Les sablières qui m'ont présenté des silex taillés sont les suivantes :

M. Bernard, avenue de la Motte-Piquet, 61 et 63;

M. Étienne Bielle, rue de Grenelle, 15;

M. Legrain, rue des Entrepreneurs (à Grenelle);

M. Pichon, place Dupleix, 37;

M. Farneron, rue du Perroquet vert (à Grenelle);

M. Leraide, rue du Chevaleret, 60 et 72 (à Ivry);

Sablière du chemin de fer d'Orléans, rue du Chevaleret, 68;

M. Lainé, rue du Chevaleret, 70.

Les deux sablières qui m'ont présenté le plus de silex taillés et qui attirèrent plus particulièrement mon attention sont celles de MM. Bernard et Bielle.

Elles sont creusées toutes deux, d'après M. Hébert, professeur de géologie à la Faculté des sciences de Paris, qui eut l'extrême obligeance de les visiter avec moi, dans les bancs de

(1) 2 vol. in-8, 1847-1857. Paris, Didron-Derache.

sable et de gravier appartenant au diluvium inférieur, et qui ne présentent aucune trace de bouleversement (1). Leur profondeur moyenne est de 6 mètres. Les sablières de la rue du Chevaleret présentent une coupe bien plus considérable, qui s'élève jusqu'à 12 mètres et au delà.

J'y ai trouvé des ossements d'animaux antédiluviens et des silex taillés. On y remarque aussi des oursins, des coquilles et des bois fossiles provenant des couches calcaires qui forment la base du terrain.

La couche de sable siliceux qui les renfermait, placée à une profondeur de 4 m. 50 c. à 5 m., présente une épaisseur variant de 1 m. à 1 m. 50 c.

Les ossements fossiles que M. Lartet a eu la complaisance de déterminer se rapportent au cheval, à l'âne, au bos primigenius, à un bœuf élancé analogue à l'aurochs, au cerf, à un animal du genre cerf, voisin du renne, au daguet, à l'éléphas primigenius et à un grand carnivore, peut-être le grand félis des cavernes.

Ces ossements n'offrent pas de traces de travail humain, mais l'un d'eux, suivant quelques personnes, aurait été soumis à l'action du feu. Les silex taillés se rapportent, quant au but auquel ils ont dû être utilisés, à des catégories diverses.

Ce sont des couteaux (pl. I, fig. 5), des pointes de flèches et de lances (fig. 4), des marteaux, des haches ovalaires (fig. 3), circulaires (fig. 2) ou en formes de coins (fig. 1), enfin un grand nombre de silex évidemment taillés qui ont dû être sûrement utilisés comme instruments, mais dont il est difficile d'indiquer la destination (2).

Lorsque M. Geoffroy-Saint-Hilaire a présenté à l'Institut le résultat de mes recherches (3), je n'avais trouvé que deux haches; depuis lors aucun silex taillé de cette espèce ne s'est offert à moi. Une des causes a été l'élévation constante des eaux de la Seine, laquelle m'a empêché d'examiner la partie

(1) C'est également l'opinion de M. Collomb, qui plus tard est venu les examiner.

(2) Dans ses fouilles, M. Boucher de Perthes a découvert de nombreux silex taillés offrant des représentations soit de l'homme, soit des animaux. Je n'en ai trouvé que de rares échantillons, et encore n'étaient-ils pas bien caractérisés. Je dois cependant en mentionner un, qui représente distinctement un pied humain.

(3) Note sur des silex taillés trouvés dans le bassin de Paris, par H.-J. Gosse. (*Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, 30 avril 1860.)

inférieure des bancs de sable et de gravier, où les haches se trouvent ordinairement en plus grand nombre.

Il n'en a pas été de même pour les autres objets (couteaux, pointes de flèches, etc.), qui, plus légers, se trouvent à une moins grande profondeur et dont j'ai recueilli un assez grand nombre (1).

Tous ces objets ne présentent aucune trace de poli et ont été fabriqués par l'enlèvement d'éclats successifs.

Les couteaux et les pointes de flèches ou de lances présentent sur leurs bords tranchants des dentelures qui avaient probablement pour but de conserver plus longtemps l'objet entier, car elles empêchaient les cassures du tranchant d'être aussi considérables qu'elles l'auraient été sans cette précaution à chaque choc un peu violent.

M. Boucher de Perthes a trouvé des haches qui avaient conservé la couleur primitive du silex (2). Il n'en est pas de même à Paris : les silex présentent tous une coloration qui varie avec celle du sable qui les renfermait (3) et une patine qui a de l'analogie avec de la porcelaine : c'est une sorte d'oxydation du silex qui prouve de la manière la plus positive la haute antiquité des cassures (4).

(1) J'ai trouvé, rue de Grenelle, une pointe de flèche en contact avec un fragment de côte d'aurochs et adhérent à cet os par le sable humide. (Voir *Bulletins de la Soc. d'Anthropologie*, t. I, p. 303.)

(2) *De l'homme antédiluvien.* Paris, 1860, p. 21.

(3) Blanc, jaune et rougeâtre.

(4) C'est la meilleure réponse à faire aux personnes qui soutiennent que ces haches et ces couteaux ont été fabriqués récemment par les ouvriers des sablières.

DISSERTATION

SUR LES RACES QUI COMPOSAIENT L'ANCIENNE POPULATION DU PÉROU.

PAR M. L.-A. GOSSE (de Genève)
Docteur en médecine.

Au moment où mon *Essai sur les déformations artificielles du crâne* paraissait, j'eus connaissance de la traduction anglaise d'un livre intitulé *Antiquités péruviennes*, que MM. de Rivero et de Tschudy ont publié en espagnol (1).

Les auteurs de cet ouvrage, dont l'un était directeur du musée de Lima, l'autre un savant Suisse qui a résidé plusieurs années au Pérou, soutiennent, dans le chapitre II sur les *anciens habitants du pays*, non-seulement que la forme extraordinaire de quelques-uns des crânes qu'on découvre dans les tombeaux antiques ne leur a point été toujours communiquée artificiellement, mais qu'elle semble indiquer l'existence, dans l'Amérique du Sud, de races indigènes primitives, présentant un type d'organisation qui leur est propre et qui ne se retrouve chez aucune autre nation.

Ils affirment ne s'être prononcés qu'après une expérience répétée, acquise sur les lieux; leur témoignage imposant, joint à l'importance de la question ethnologique qu'ils soulèvent, nous fait donc un devoir de soumettre leur assertion à un examen attentif.

(1) *Peruvian antiquities*, by Mariano Edward de Rivero and John James von Tschudy M. D., translated into English from the original Spanish, by Francis L. Hawks. New-York, 1853, 1 vol. in-8. — *Antiguedades peruanas*, por D. Mariano Eduardo de Rivero y Dr don Juan Diego de Tschudy. Viena, 1851, 1 vol. in-4 et atlas in-fol.

C'est le résultat de cet examen que je me propose, Messieurs, d'exposer ici, en vous priant d'excuser les détails d'anatomie, peut-être fastidieux, mais inévitables, dans lesquels je serai obligé d'entrer.

MM. de Rivero et de Tschudy posent en principe : qu'on distingue, parmi les crânes antiques des Péruviens de l'empire des Incas, trois espèces, appartenant à trois races d'hommes.

La première est celle des *Chinchas* (pl. II, fig. 8), qui, suivant eux, occupait les côtes de la mer Pacifique, depuis les régions désertes de Tumbas, au nord, jusqu'aux sables d'Acatama, au sud, entre le 10° et le 14° degré de latitude S.

Voici les caractères spécifiques qu'ils lui attribuent :

Leur crâne, vu de face, représente une pyramide tronquée, dont la base est en haut. La face est petite, les orbites sont ovales transversalement, la mâchoire supérieure descend presque perpendiculairement, l'apophyse zygomatique est courte et descend aussi presque perpendiculairement. Les arcades sourcilières sont peu saillantes, la convexité de l'os frontal est à peine perceptible, mais la surface en est presque perpendiculaire jusqu'à l'arcade sourcilière, et de là oblique insensiblement jusqu'à la suture coronale; les bosses frontales sont très-distinctes, ainsi que les bosses pariétales, qui forment sur les côtés les points les plus saillants du crâne. Vers les côtés et en arrière, les deux pariétaux sont unis, dans une direction presque perpendiculaire, avec les os temporaux et l'occipital. La paroi postérieure et supérieure de l'occipital, jusque vers le haut de la ligne semi-circulaire, est perpendiculaire et se recourbe un peu obliquement en dedans et en bas jusqu'au trou occipital (1).

Le diamètre longitudinal véritable de cette forme de tête, (depuis la *glabella* (2) jusqu'au point opposé de l'os occipital, un peu au-dessus de la ligne semi-circulaire supérieure) est égal au diamètre transversal.

L'inclinaison du sommet de la tête sur le diamètre longitudinal est de 68 degrés.

(1) Cette forme de l'occipital n'est pas cependant la seule qu'on ait observée chez les habitants des côtes, puisque le voyageur Ruschenberg nous apprend que quelques-uns d'entre leurs crânes *avaient l'occiput presque vertical, s'élevant tout à fait brusquement depuis le grand trou de la base.*

(2) Sous cette dénomination, on désigne la surface lisse de l'os frontal, située entre les deux orbites.

L'inclinaison de la partie inférieure de l'occipital sur le diamètre horizontal, mesurée depuis le trou occipital à la protubérance occipitale externe, est de 15 degrés, et celle de la partie supérieure du même os, de 82 degrés.

Une ligne tirée du point de jonction de la suture coronale avec la suture longitudinale, et passant en dehors du crâne à sa base, toucherait presque le bord antérieur du conduit auditif externe et rencontrerait une ligne correspondante, tracée de l'autre côté de la tête, en avant du bord antérieur du trou occipital.

La seconde race (Voy. pl. II, fig, 7), que les auteurs assimilent aux *Aymaras* de M. Alcide d'Orbigny, et qu'ils placent sur les vastes plateaux du Pérou et de la Bolivie, élevés à 4,000 mètres au-dessus de la mer, offrirait les caractères suivants :

Vu de face, le crâne a une forme ovale, et de côté il prend la forme d'une voûte assez régulière et un peu allongée. L'espace occupé par la face est large, les orbites sont quadrangulaires, et leur diamètre vertical est égal au diamètre transversal. La mâchoire supérieure est oblique ; les apophyses extérieures et angulaires de l'os frontal sont courtes et fortement dirigées en dehors. La racine du nez est large et convexe. L'os frontal est courbe, avec une inclinaison assez régulière, mais beaucoup plus marquée que dans la tête de la première race. Les arcades sourcilières ne sont pas très-distinctes, les bosses frontales à peine perceptibles. — Les os pariétaux, depuis leur jonction avec l'os frontal, s'inclinent en arrière et en bas ; les bosses pariétales sont placées très-bas et ne sont pas très-distinctes, de manière que le diamètre transversal de la tête, mesuré depuis la partie supérieure d'une des apophyses zygomatiques du temporal à l'autre, n'est pas le plus large. — La partie supérieure de l'occipital est verticale, pendant environ un pouce au-dessous de la suture lambdoïde, puis se dirige alors tout à coup fortement en avant, et continue de se diriger ainsi horizontalement jusqu'au trou occipital. Le diamètre longitudinal véritable de cette forme de tête (de la glabelle à la jonction du tiers moyen de l'occipital avec les pariétaux), est au diamètre transversal comme 1 est à 1,3. — L'inclinaison de la portion inférieure de l'os occipital, depuis le trou occipital jusqu'à la ligne semi-circulaire, n'est que de 17 degrés ; de cette dernière ligne à la cinquième partie du haut de

l'occipital elle est de 55 degrés, et l'inclinaison du dernier cinquième de 85 degrés. — La ligne tirée depuis la jonction de la suture coronale avec la suture longitudinale et dirigée en dehors du crâne vers la base passerait derrière les protubérances mastoïdes et se rencontrerait avec celle du côté opposé dans le milieu du trou occipital. — L'angle de Camper est de 68 degrés.

Enfin la troisième race, que les auteurs appellent *Huancas* (pl. III, fig. 6), d'après le nom d'une des tribus les plus puissantes qui la composaient et qui devait occuper le territoire compris entre la Cordillère et les Andes, du 9e au 14e degré de latitude sud, présente la conformation de crâne suivante :

Vu de face, le crâne présente la figure d'un carré, allongé de bas en haut et d'avant en arrière, dont le côté antérieur, d'une des pommettes à l'autre, constitue le plus grand diamètre transversal de la tête. La face est très proéminente, mais plus courte que dans la seconde race. Les orbites sont un peu ovales et leur diamètre vertical dépasse de quelques lignes le diamètre transverse. La racine du nez est plus large que dans la première forme, mais un peu plus étroite que dans la seconde. — L'os frontal est étroit et allongé, et son inclinaison est très-grande. Dans plusieurs crânes il est concave à son centre et présente, un peu avant la jonction avec les os pariétaux, une forte protubérance frontale au milieu. — Derrière la suture coronale, la surface de la voûte du crâne est assez concave, et dans cette place les pariétaux se relèvent un peu, puis s'abaissent promptement en ligne droite pour se joindre à l'occipital. — Ce dernier os, entre la suture lambdoïde et la ligne supérieure semi-circulaire, s'incline obliquement en dedans, et à partir de ce point, il est subitement doublé et plissé en bas et en avant, jusqu'à ce qu'il atteigne le trou occipital. — Le diamètre longitudinal véritable de cette troisième forme de tête (de la glabelle au point de jonction de la suture longitudinale avec la suture lambdoïde) est au diamètre transverse comme 1 est à 1,5. — L'inclinaison du front sur le diamètre longitudinal n'atteint que 23 degrés; celle de la partie inférieure de l'occipital est de 32 degrés, et celle de la partie supérieure de 60 degrés. — La ligne tirée de l'angle formé par les sutures coronale et longitudinale à la base du crâne touche le point de jonction des os pariétaux, temporaux et occipital, et se ren-

contre avec la ligne tracée du côté opposé de la tête, entre le bord postérieur du trou occipital et la ligne semi-circulaire inférieure. — L'angle de Camper est de 69 degrés.

Cela posé, MM. de Rivero et de Tschudy, tout en reconnaissant que les crânes des Chinchas, ou de la première race, présentent des traces évidentes de déformations artificielles (1), nient ces déformations chez ceux de la seconde et troisième race, et admettent l'existence d'une organisation particulière du crâne chez les anciens Péruviens des trois races.

Les preuves qu'ils donnent à l'appui de leurs assertions sont les suivantes :

1° *Les trois races continuent d'exister actuellement dans des localités distinctes, quoique limitées, où l'on ne découvre aucune trace d'enveloppe ou de pression sur la tête des enfants nouveau-nés.*

Ainsi, quoique la généralité des Indiens actuels aient, suivant eux, une forme de tête qui accuse le mélange des trois races, ils affirment : que celle des Chinchas existe encore actuellement sans mélange dans plusieurs villes, aussi bien que le long de la côte du Pérou septentrional, par exemple, dans la province de Yauyos ; que la tribu des Aymaras d'Alcide d'Orbigny se trouve encore de nos jours dans les chaînes de montagnes du Pérou méridional ; enfin que, dans quelques familles du département de Junin, la tribu des Huancas est conservée pure.

2° *On aperçoit ces formes de tête chez des enfants en bas âge, qui n'offrent aucune trace de pression artificielle ; on les retrouve même chez des fœtus.*

Parmi les exemples auxquels les auteurs se réfèrent sont deux momies d'enfants apportées en Angleterre et décrites par le docteur Bellamy en 1842 (Voy. planche III, fig. 5 et 6) (2).

(1) Il y a parmi eux des variétés produites artificiellement et différant entre elles suivant les localités respectives. Quelquefois la tête est très-aplatie sur le côté droit ; d'autres fois sur le côté gauche, de manière que la bosse pariétale n'est que très-petite ou nulle d'un côté, tandis qu'elle est très-saillante de l'autre ; il y a quelques exemplaires sur lesquels l'os occipital est tellement déprimé que les os pariétaux font une saillie considérable. Ces irrégularités étaient évidemment le résultat de causes mécaniques et étaient considérées comme des marques distinctives de famille, car dans un des tombeaux on trouve toujours la même forme de crâne, tandis que dans un autre les formes sont entièrement différentes. (*V.* pl. III, fig. 4.)

2. *The Annals and Magazine of Natural History*, 1re série, vol. X, p. 95. London, 1842.

Ils disent aussi avoir répété cette observation chez plusieurs momies d'enfants en bas âge, qui, quoique enveloppées dans leurs habits, ne présentaient aucune apparence de pression mécanique exercée sur la tête. Enfin, ils citent le fait et donnent le dessin d'un fœtus de sept mois environ, extrait de la matrice d'une momie trouvée dans une caverne des Andes péruviennes (à 2 lieues de Tarma), et dont la tête offre les caractères assignés à la tribu des Huancas (Voy. planche II, fig. 5). La même preuve doit s'être présentée dans une autre momie d'enfant qui existe au musée de Lima (1).

3° *Il n'est pas possible d'expliquer comment, par le moyen de la pression opérée avec des bandes tressées* (fillets) *ou d'autres bandages, on peut transformer l'os occipital en un plan horizontal et sans déterminer en même temps une dépression* (declination) *considérable du sinciput.*

Ce dernier manque entièrement dans les crânes de la seconde race, et on le retrouve dans ceux de la troisième, dont l'occiput ne présente malgré cela aucun signe de pression, quoique devant servir de point de résistance, en cas de pression exercée sur le front.

L'extension considérable qu'acquièrent en longueur l'os frontal, les pariétaux et l'occipital, dans ces deux dernières races, pourrait faire quelquefois soupçonner qu'on a exercé une pression sur les côtés; mais à cette opinion on peut opposer l'inclinaison des os frontal et occipital.

4° La preuve d'une organisation particulière, qui distingue les populations de l'ancien Pérou, se tire enfin d'une anomalie ostéologique qu'on observe sur les crânes des trois races, savoir : *que les enfants des deux sexes, dans les premiers mois après leur naissance, présentent un os interpariétal parfaitement distinct.*

(1) L'édition anglaise a eu le tort de joindre le dessin de la jeune momie à la description du fœtus extrait de la matrice (p. 37), et celui du fœtus (p. 208) à la description d'une momie de 10 à 12 ans trouvée par le docteur de Tschudy dans un tombeau de la côte. Si l'on étudie ces figures dans l'atlas original, la momie (pl. VI[a]) présente deux rangées de dents bien conformées, ce qui n'indique pas un très-jeune âge; quant au fœtus (pl. VI), sa tête est loin de donner une idée exacte de la conformation attribuée aux Huancas, et même les bosses frontales y paraissent assez saillantes. L'édition espagnole, que je viens d'avoir l'occasion de consulter, a commis également une erreur typographique regrettable dans son explication des planches, p. 316, en appliquant l'expression de « grandeur naturelle » (*tamano natural*) à la première des figures, au lieu de la seconde.

Cet os, comme son nom l'indique, est placé entre les pariétaux. Suivant MM. de Rivero et Tschudy, *il aurait plus ou moins la forme d'un triangle, dont l'angle le plus aigu vers le haut serait limité sur les côtés par les bords postérieurs des pariétaux, tandis que sa base se relierait à l'occipital par une suture dirigée d'un des angles d'union du temporal avec l'occipital, en passant à l'angle semblable du côté opposé, un peu au-dessus de la ligne semi-circulaire supérieure.* Il en résulte que cet os interpariétal, qu'il ne faut pas confondre avec les os wormiens, occuperait précisément la partie de l'occiput qui, dans d'autres crânes, est formée par le haut de l'occipital. Ordinairement, à 4 ou 5 mois de la naissance, cet os est régulièrement soudé à l'occipital, l'union commence au milieu de la suture et avance peu à peu des deux côtés; toutefois, même après une année, on ne trouve pas cette soudure complétement effectuée, si ce n'est dans le milieu. Un sillon indique la trace de la suture, et ce sillon n'est pas effacé même dans un âge plus avancé; il peut être reconnu dans tous les crânes des trois races. Quelquefois la réunion n'a lieu que lentement, et la suture occipitale peut être encore visible à une époque éloignée. A l'appui de ce dernier fait, les auteurs représentent le crâne d'un jeune Chinchas de 10 à 12 ans, chez lequel cette suture paraissait ouverte dans toute sa longueur. — Or donc, parmi les crânes nombreux antiques qu'ils ont eu l'occasion d'observer au Pérou, ils ont pu se convaincre que cette suture se trouve invariablement, soit ouverte chez les enfants nouveau-nés, soit fermée en partie, ou bien la soudure à l'occipital était complète chez les adultes, mais indiquée par un sillon très-distinct. M. le docteur Bellamy est le premier qui ait fait mention de cet os interpariétal abnorme, en décrivant les deux momies dont il a été question.

Cette anomalie osseuse, disent MM. de Rivero et de Tschudy, *paraît manquer dans toutes les autres races humaines, tandis que c'est un des caractères des animaux ruminants et carnivores.* « *It is a circumstance worthy of attention of learned anthropologists, that there is thus found in one section of the human race a perpetual anomalous phenomenon, which is wanting in all others, but which is characteristic of the ruminant and carnivorous animals.* (Traduction anglaise, page 89.)

Telle est l'analyse des opinions contenues dans l'ouvrage de

MM. de Rivero et de Tschudy, et voici les objections sérieuses qu'elles soulèvent.

Quant au premier point, la distinction des anciens Péruviens en trois races, elle me paraît fort hasardée.

Je reconnais, avec ces Messieurs, qu'il existait sur les côtes de la mer Pacifique, au nord du Pérou, dans la province de Cuismanca et du Grand-Chimu, une race d'hommes distincte, que caractérisaient l'aplatissement du derrière de la tête, le développement assez normal de la région antérieure et la direction, en avant du conduit auditif externe, du plan perpendiculaire abaissé sur la base, depuis le point de jonction des sutures coronale et longitudinale.

Ils jouissaient d'un développement intellectuel assez avancé, ce que prouvaient leurs monuments splendides d'architecture asiatique, leurs institutions religieuses et leurs progrès en agriculture et en industrie. Ce sont eux qui, vraisemblablement et selon leurs traditions, portèrent la première civilisation sur le plateau des Andes, et dont les édifices antiques, détruits à la suite d'invasions barbares, furent relevés par les Incas (Voy. mon *Essai sur les déformations artificielles du crâne*, pages 114-117) (1).

Meyen (2) les a désignés, je crois avec raison, sous le nom d'*habitants primitifs du Pérou*, et en a fourni des dessins exacts (Voy. pl. II, fig. 2 et 2 *bis*). Il soutient que les crânes antiques de la côte N.-O. de l'Amérique, conservés à Berlin, ressemblent à ceux de Truxillo, ainsi qu'aux Puris du Brésil, et que ces derniers ont des rapports avec les Tunguses, les Chinois et les Japonais.

(1) Les rapports de conformation entre cette population primitive des plateaux et celle des habitants de la côte nous ont été dévoilés par quelques-uns des monuments échappés au vandalisme des conquérants. Le bel ouvrage de M. Alcide d'Orbigny sur l'*Homme américain* nous en avait fourni quelques échantillons, et les études admirables exécutées sur les lieux par M. Angrand, ancien consul général de France en Bolivie, sont venues ajouter à ma conviction. Ce zélé, habile et consciencieux archéologue, a eu l'obligeance de me donner la copie exacte des bas-reliefs de la fameuse porte monolithe de Tiaguanaco et d'un autre fragment architectural qui se trouve sur la place du village, en face de l'église, et j'ai pu y reconnaître l'aplatissement de l'occipital, ainsi que la presque horizontalité du dessus de la tête et du front. J'ajouterai, en passant, que le dessin que donnent de ce monument MM. de Rivero et de Tschudy est des plus incorrects dans les détails. (Voy. pl. XLVI de leur atlas.)

(2) *Reise um die Erde. — Beitræge zur Zoologie*, dritte Abhandlung, dans les *Nova Acta Academiæ naturæ curiosorum*. XVI (suppl.) in-4, Bonn, 1834.

Morton (1), de son côté, a rattaché ces habitants des côtes à la race toltecane, qui, partie de la côte N.-O. de l'Amérique septentrionale, aurait émigré vers le sud et occupé successivement le Mexique, le Yucatan et d'autres parties de l'Amérique centrale. La forme de leurs têtes, ainsi que la similitude de leur architecture monumentale et de leurs œuvres d'art, semblent en effet favorables à cette hypothèse (2).

MM. de Rivero et de Tschudy, sans se prononcer sur cette question, ne paraissent pas repousser une origine asiatique lorsqu'ils disent : « Mais l'hypothèse dont l'importance dépass. toutes les autres est celle de Guignes qui, s'appuyant sur les chroniques de la Chine, attribue la civilisation péruvienne à des émigrations provenant de l'Empire Céleste ou des Indes orientales. »

Les Incas civilisateurs, quoique appartenant vraisemblablement à la race toltecane, si l'on en juge par la presque identité des monuments qu'ils élevèrent et des institutions politiques et religieuses qu'ils fondèrent, ne paraissent pas devoir être assimilés avec les habitants des côtes, comme l'a fait Morton. Ils ne vinrent que beaucoup plus tard établir leur domination sur les populations indigènes des plateaux des Andes, et ce ne fut que sous le règne de Pachacutec, le neuvième de la dynastie, qu'ils s'emparèrent des côtes. Ce qui a induit Morton en erreur, sont les crânes qui lui avaient été envoyés comme provenant des temples du Soleil, en particulier de celui de Pachamaca, sur les côtes du Pérou (voy. pl. II, fig. 1), et qu'il a attribués tous aux Incas, quoique les souverains de cette caste, ou les membres de leur famille, ne fussent ensevelis que dans le temple du Soleil à Cuzco, sur les plateaux des Andes. Or, son opinion est maintenant controversée, vu que les tombes des empereurs incas qui se trouvaient à Cuzco ont été violées et dispersées au moment de la conquête, et qu'il est même douteux que la forme véritable du crâne de ces Incas puisse

(1) *Crania Americana, or a comparative view of skulls of various aboriginal nations of North and South America*, 1 vol. fol. Philadelphia, 1839.

(2) La probabilité de l'origine asiatique d'une partie de l'antique population de l'Amérique a été mise en relief par les découvertes faites il y a quelques années dans la Nouvelle-Grenade. Les catacombes des Muiscas à Bogota en particulier ont fourni des statuettes en or massif, dont le type de physionomie mongole était très-caractérisé. M. Jomard, qui en a fait faire le dessin, a bien voulu me permettre d'en prendre copie. Je joins ici l'esquisse de l'une d'entre elles. (*V.* pl. III, fig. 8.)

être connue. Une note de l'ouvrage de MM. de Rivero et de Tschudy affirme en effet, et les études de M. le professeur Chaix de Genève paraissent indiquer, qu'à l'exception des momies des quatre empereurs qui furent portées à Lima et enterrées dans une cour de l'hôpital de Saint-André, mais dont les restes n'ont pu être retrouvés jusqu'à ce jour, les sépultures des autres membres de la famille sont inconnues, tout aussi bien que celles de la noblesse qui en descendait, et que même le corps du dernier souverain, victime des Espagnols, fut transporté à Quito, sans qu'on sache ce qu'il est devenu.

Ces objections, sans infirmer le moins du monde la vraisemblance de l'origine toltecane, assignée par Morton à la famille des Incas, permettent donc d'élever des doutes sur l'authenticité des crânes, publiés comme tels par ce savant.

Elles nous tiennent également en garde contre la valeur des crânes que Meyen, de son côté, attribue à la famille des Incas proprement dits, et dont il fournit une esquisse vue de face et de profil (voy. pl. II, fig. 2 et 2 *bis*). Au reste, il est d'autant plus facile à comprendre la raison qui l'avait engagé à baptiser ainsi ces crânes trouvés à Cuzco, qu'il avait cru pouvoir faire sortir les Incas civilisateurs d'une source caraïbe, opinion invraisemblable, lorsqu'on considère la sauvagerie notoire de ce peuple conquérant qui avait envahi les côtes septentrionales de l'Amérique du Sud.

D'autre part, l'histoire primitive du Pérou semble prouver, que les Incas étaient en effet étrangers aux habitants des plateaux, au moment où ils y mirent le pied, et, par conséquent, nous ne pouvons admettre, avec les auteurs des *Antiquités péruviennes*, que la race des Aymaras fut la souche de ces Incas, quoique leur dynastie ait commencé à régner sur quelques-unes de leurs tribus, car cette même histoire nous apprend qu'une partie de cette nation résista longtemps à leur domination et ne fut vaincue que sous le règne du troisième Inca, de Lloque Yupanqui.

Quoi qu'il en soit, il est évident que les races désignées par MM. de Rivero et de Tschudy sous les noms d'Aymaras et Huancas étaient distinctes de celle des Chinchas par des caractères qui leur sont communs, savoir : le volume plus considérable de la face et du crâne, l'obliquité plus marquée de la première en avant, et la forme plus allongée et fuyante du

second. Mais ces auteurs me paraissent avoir eu le tort de s'étayer de l'autorité d'Alcide d'Orbigny, pour donner exclusivement à leur seconde race le nom d'*Aymara*, puisque ce savant voyageur a lui-même décrit et représenté des crânes d'Aymaras, dont les originaux, déposés au Musée anthropologique de Paris, répondent évidemment au troisième type.

En outre, ils me paraissent avoir confondu sous ce chef les crânes non déformés des Aymaras de la caste des Incas des environs de Cuzco, et ceux déformés des Aymaras vaincus et colonisés, car ils reconnaissent eux-mêmes que les crânes qu'ils assignent à cette race et qu'ils considèrent comme normaux, présentaient, suivant les localités, des variétés remarquables, particulièrement dans le contour de la face et du crâne, et l'esquisse qu'ils donnent de l'un d'eux (voy. pl. II, fig. 7), répond, jusqu'à un certain point, à celle qu'a publiée Morton sous le nom de *Peruvian of the ancient race*, et qui porte les caractères non équivoques d'une déformation artificielle modifiée, mais nullement au point des crânes d'Aymaras figurés par Alcide d'Orbigny.

D'ailleurs, loin de la considérer comme indigène de l'Amérique du Sud, ils paraissent plutôt favorables à l'idée d'une affiliation étrangère, ainsi que le prouve le passage suivant : « Il convient de faire remarquer ici qu'il y a une conformité frappante entre la configuration de cette race et celle des Guanches ou les habitants des Canaries, qui se servaient du même mode de préservation des cadavres, et cette ressemblance est une preuve de plus, qui tend à appuyer ce qui a été dit dans le document ou l'histoire de Votan, que nous avons cité plus haut. » Il existe en effet des rapports assez remarquables de forme entre les crânes des Guanches et ceux des tribus indigènes des environs de Cuzco, figurés par Meyen (1).

Reste donc la race des Huancas, et là encore ils se trouvent en contradiction avec M. d'Orbigny, qui, après avoir étudié soigneusement la cause probable de ces déformations extraordinaires de la tête, après avoir établi les caractères les plus

(1) Toutefois, en comparant le crâne de Guanche que j'ai fait photographier à Genève (*V.* pl. III, fig. 1) avec celui que Meyen attribue aux Péruviens Incas immigrés (*V.* pl. II, fig. 2 *bis*) et qui, malgré son aplatissement sur les côtés, me paraît se rapprocher d'un type normal caucasique, on ne peut s'empêcher de reconnaître chez ce dernier un développement plus remarquable de la partie antérieure du crâne, en harmonie avec un degré supérieur d'intelligence.

tranchés des crânes d'Aymaras, identiques à ceux assignés aux Huancas, reconnaît qu'il se trouve dans les mêmes localités, dans les mêmes tombeaux, d'autres formes de tête se rapprochant davantage du second type. M. d'Orbigny attribue en grande partie ces variétés de forme à l'effet de la croissance des crânes qui, une fois délivrés de leurs entraves, tendent insensiblement à se rapprocher du type normal. Et à l'appui de son opinion, il place sous les yeux de ses lecteurs les dessins du crâne très-déformé d'un jeune Aymara et celui d'un jeune adulte qui l'est beaucoup moins (Voyez les originaux au musée de Paris). — Le Péruvien d'ancienne race de Morton, chez lequel on retrouve le signe pathognomonique de la déformation antérieure bien caractérisé, en fournit un autre exemple très-frappant, puisque le devant de l'os frontal s'est relevé au point de figurer un front normal (Voyez pl. II, fig. 4), quoique d'ailleurs la perpendiculaire abaissée du synciput continue de passer derrière le conduit auditif externe. M. Duflot de Mofras avait fait une observation analogue chez les habitants des côtes de l'Orégon, et M. Bellamy lui-même reconnaît que, dans les deux momies qu'il étudiait, la plus jeune présentait des signes plus prononcés de dépression frontale et d'allongement du crâne que celle qui était la plus âgée (voyez pl. III, fig. 5 et 6).

Il me semble résulter de ces considérations que l'on ne saurait isoler les Aymaras des Huancas, et que les deux soi-disant races n'en constituent qu'une seule. Cette opinion, du reste, paraît avoir été celle de Meyen, qui fait dériver toutes les tribus des plateaux de la race caraïbe.

Je conçois, il est vrai, les difficultés que devaient éprouver MM. de Rivero et de Tschudy pour concilier ces variétés de tête, en rejetant le concours des déformations artificielles et qu'ils aient cru indispensable de faire une classe à part des crânes de Huancas; mais il n'en est plus de même, si l'on admet l'influence de pressions mécaniques exercées sur le crâne des enfants nouveau-nés, dans différentes directions, à divers degrés, pendant un temps plus ou moins long, comme c'était le cas dans le vaste empire des Incas, suivant les relations anciennes authentiques. En effet, ainsi que je l'ai signalé dans mon précédent mémoire, on pratiquait publiquement dans l'ancien Pérou trois espèces de déformations artificielles du crâne:

l'occipitale chez les Chinchas, et peut-être dans la famille des Incas; la symétrique allongée chez les Aymaras; et la cunéiforme relevée dans plusieurs provinces, telle que celle de Chiquito. Elles étaient encore pratiquées très-généralement en 1545, et à cette époque le concile de Lima les prohiba solennellement sous les noms de *Caito*, d'*Opalta* et d'*Oma* (1). Cette dernière, qui communiquait à la tête une forme aplatie d'avant en arrière, et qu'on retrouve dans plusieurs tombeaux antiques (pl. II, fig. 3; voyez aussi les pl. XIV et XV des *Crania Americana* de Morton), a été passée sous silence par MM. de Rivero et de Tschudy. Et cependant, non-seulement elle était imposée officiellement par les Incas à certaines populations qui fournissaient des soldats à leur armée, mais elle a survécu aux prohibitions du XVI^e^ siècle, et subsiste encore de nos jours parmi les Indiens du Pampa del Sacramento, et chez les Omagues, les Compavas, etc., etc. Si l'on rejetait cette déformation artificielle aussi bien que celle Huancas, il faudrait donc créer une quatrième race.

Les faits que je viens de citer étant en opposition avec la coexistence de trois races d'habitants dans l'ancien Pérou, je suis donc disposé à n'en admettre que deux. L'une, civilisatrice d'origine asiatique, qui aurait occupé primitivement les côtes de la mer Pacifique, et temporairement les plateaux des Andes; l'autre, guerrière, venant des régions de l'Est, et envahissant ces mêmes plateaux, y anéantissant une première civilisation, pour se soumettre plus tard de nouveau aux lois de la race asiatique civilisatrice. Et ce qui semble, en outre, appuyer cette double origine, c'est que, d'après Meyen (ouvrage cité pag. 26 et 27), les momies des plateaux avaient la tête tournée du côté de la mer Atlantique, et leur mode de conservation répondait à celles des Guanches, tandis qu'à l'ouest des Andes, la tête des momies était tournée du côté de la mer Pacifique.

Quant aux variétés que présentent les têtes de ces races, elles sont, suivant moi, principalement dues aux diverses déformations artificielles du crâne pratiquées dans ce pays, à l'excep-

(1) M. Meyen fait observer que ce nom vient d'*Uma*, qui, dans la langue quichas, signifie *la tête*, et le nom d'*Omagua*, donné à certaines tribus, veut dire *tête plate*. Les *Natchez* de l'Amérique du Nord pratiquaient la même déformation. (*V.* Morton, *Crania Americana*, pl. XX et XXI).

tion des formes presque normales découvertes dans les environs de Cuzco.

Si, maintenant, nous passons aux preuves avancées par MM. de Rivero et de Tschudy pour nier l'existence des déformations artificielles du crâne chez les races qu'ils désignent par les noms d'Aymaras et d'Huancas, on reconnaît que la première de ces preuves perd toute sa valeur, si l'on admet la loi d'hérédité que j'ai posée dans mon précédent mémoire, et que paraissent corroborer des expériences modernes sur les animaux domestiques, savoir : *que les déformations imprimées au corps dès la naissance peuvent, jusqu'à un certain point, se transmettre par hérédité, et qu'elles peuvent devenir plus ou moins permanentes, lorsque les deux sexes ont été soumis aux mêmes déformations et à un même degré pendant plusieurs générations successives* (1).

En effet, la persistance actuelle de la race des Chinchas dans quelques villes de la côte, avec la spécificité de la forme de son crâne, en est une confirmation remarquable, puisque, de l'aveu même des auteurs, nous savons que la déformation occipitale, chez eux, était pratiquée artificiellement sur les deux sexes pendant les temps anciens, mais qu'elle avait été abandonnée depuis plusieurs générations.

Et s'il est vrai, au rapport de ces Messieurs, qu'on retrouve encore des types des deux autres races qu'ils ont distinguées dans quelques localités restreintes, ou dans quelques familles, on peut, par la même raison, en conclure que si certaines tribus de l'empire (telles que celles citées par M. d'Orbigny, ou les populations soumises à la loi des Incas pour le recrutement de l'armée) ne pratiquaient les déformations que sur le sexe masculin, et par conséquent ne transmettaient pas toujours ces déformations à leurs descendants, d'autres l'exerçant sur les deux sexes (comme des découvertes récentes l'ont prouvé) ont dû obtenir des résultats différents.

(1) L'influence de cette loi d'hérédité me paraît cependant soumise à une condition indispensable, savoir : que les moyens employés pour imprimer des déformations artificielles héréditaires doivent avoir modifié profondément la nutrition et la structure intime des os. C'est ce qui avait lieu en particulier chez les Huancas ; tandis qu'un simple déplacement de la voûte crânienne, opéré à l'aide de compressions moins violentes, comme cela se pratiquait et se pratique encore dans quelques parties de la France, ne présentant pas la même condition d'hérédité, cesse de se transmettre par génération dès qu'on en supprime la pratique.

La même loi permet d'expliquer la présence dans le sein de leurs mères de fœtus à têtes déformées naturellement, aussi bien que les déformations naturelles de crânes chez de jeunes enfants, indépendantes de tout moyen compressif (en admettant le fait comme réel), sans pour cela détruire l'existence des déformations artificielles chez leurs parents. Néanmoins, je ne puis m'empêcher d'élever quelques doutes sur la valeur des exemples que les auteurs ont cités à l'appui de leur assertion.

Et d'abord, il n'est pas probable que le crâne du fœtus dont ils donnent la description et la figure (voyez pl. II, fig. 5) ait conservé intacte sa forme normale primitive, sous l'influence de la dessiccation de ses parties molles et de la compression exercée par les organes momifiés de la mère, et même il a dû prendre une forme allongée, vu qu'à cet âge du fœtus la partie antérieure et supérieure de la tête est tout à fait membraneuse. — Ensuite, on peut appliquer ici ce qu'affirme M. Agassiz, juge compétent en pareille matière (1), savoir : que « pendant l'état fœtal, il est impossible de distinguer les espèces appartenant à un même genre », et que par conséquent « il n'y a pas moyen de distinguer la structure anatomique du nègre de celle du Teuton. Les différences ne se dessinent que plus tard. » C'est donc un fait dont on peut tout au plus tirer des présomptions, mais nullement la preuve irrécusable d'une forme typique normale.

La relation faite par le docteur Bellamy à la Société d'histoire naturelle de Devon, et à laquelle se réfèrent MM. de Rivero et de Tschudy, ne lève pas davantage les doutes. Ce savant, après avoir jugé par le volume et la forme relative des deux momies d'enfants, que l'une appartenait à un garçon d'environ un an, et l'autre à une fille de quelques mois au plus, reconnaît que, chez la première, toutes les parties molles avaient été réduites en poussière, et qu'il ne restait que les os et quelques cheveux, d'où il s'ensuit que les tissus en contact immédiat avec ces parties, surtout s'ils étaient de nature végétale, ont pu et même dû subir une décomposition analogue et avoir disparu, sans altérer les enveloppes extérieures plus éloignées et toujours tissées avec du poil d'Alpaca. D'ailleurs, n'est-il pas

(1) *Types of Mankind*, par Gliddon et Nott, p. 414. 1 vol. in-8 avec planches. Philadelphia, 1854.

possible que dans ce cas, pendant la maladie qui a précédé la mort, on ait enlevé les bandages compressifs de la tête qui ne pouvaient manquer d'aggraver les accidents. Il n'est donc pas étonnant qu'on n'ait retouvé aucune trace des compresses ou des bandes que Morton a considérées comme le moyen employé dans ce genre de déformation.

Dans la seconde momie, dont le front était très-aplati et fuyant, et qui présentait une saillie en bourrelet du bord supérieur et antérieur des pariétaux, les tissus sous-cutanés étaient fondus en une espèce de matière onctueuse et brunâtre, quoique la peau fût peu altérée et que les cheveux fussent abondants. On remarquait chez celle-ci, non-seulement les enveloppes extérieures conservées comme les précédentes, mais aussi la présence, en contact avec la peau d'une bande tressée, d'environ seize pouces de longueur, que M. Prescott, présent à la séance, considéra commme le moyen employé pour déformer le crâne, mais que M. le docteur Bellamy persista à regarder comme destiné à attacher les jambes, quoiqu'il eût déjà décrit la bande qui servait à fixer les membres abdominaux repliés contre le tronc.

Quant aux objections que fit M. Bellamy à l'emploi des moyens compressifs, basées sur l'aplatissement du coronal, l'ouverture élargie de la fontanelle et la figure pyriforme comprimée que présentait la section transversale du crâne, elles ne nous paraissent partir que de l'hypothèse tout à fait erronée : *qu'on s'était exclusivement servi de bandelettes pour opérer la compression.* Or, il est évident qu'alors comme de nos jours on n'employait les bandes que pour maintenir des compresses larges et épaisses, appliquées soit sur le front, soit sur l'occiput, et que c'étaient ces dernières qui opéraient les déformations signalées. Dès lors tout s'explique : l'absence de bosses frontales, ou même la concavité au centre du front; la coexistance de la saillie syncipitale de l'os frontal avec l'horizontalité de l'occipital; le déplacement d'avant en arrière de la voûte crânienne, et d'arrière en avant de la base; la projection antérieure de la face, etc., etc. C'est à Morton que nous devons la solution du problème, et j'ai eu l'occasion de vérifier l'exactitude de ses données sur plusieurs crânes d'Aymaras que possède le musée anthropologique de Paris. L'un deux, en particulier, formant partie de l'envoi de M. Weddel, m'a offert les traces

évidentes de gouttières transversales creusées par les bandes, et d'une compression symétriquement exercée sur les deux côtés de l'os frontal, en même temps que le chevauchement des pariétaux, ainsi que les plissures nombreuses et les sutures profondes de l'occipital, indiquaient les effets d'une pression postérieure latérale et de haut en bas, des plus caractérisée.

Il me reste à parler de l'anomalie ostéologique que signalent MM. de Rivero et de Tschudy dans l'os occipital des Péruviens. Ces auteurs disent l'avoir rencontrée sur les crânes antiques de leurs trois races, quelque opposées que fussent les formes des têtes, et quel que fût le degré de civilisation auquel elles étaient parvenues. Or, ce fait seul suffirait pour infirmer les connexions qu'on pourrait apercevoir entre ce phénomène et le développement de l'intelligence. Car partant des documents historiques ou ethnologiques que nous possédons et que j'ai rappelés dans mon *Essai sur les déformations artificielles du crâne*, on ne saurait placer au même niveau intellectuel les Chinchas et les Aymaras ou Huancas.

Mais ils vont plus loin, et affirment que la permanence d'isolement de la portion supérieure de l'occipital, observée dans les momies d'enfants en bas âge, ou sur quelques crânes d'individus plus âgés, est un fait physiologique qui ne se retrouve que parmi les populations péruviennes à l'exclusion de toutes les autres races humaines, et qui semble présenter quelque analogie avec ce qu'on observe dans quelques classes d'animaux.

Les raisons qu'ils donnent à l'appui de leur opinion sont plus spécieuses que fondées, et les lois de l'ostéogénie, modifiées sous l'influence de certaines causes étrangères, nous fournissent des données qui expliquent bien plus naturellement cette anomalie, lorsqu'elle existe, que leurs hypothèses hasardées.

Les travaux de Meckel (pl. IV, fig. 4 et 5) (1) et de M. le professeur Serres, ainsi que les dessins que M. le docteur Jacquard, aide-naturaliste au Jardin des plantes de Paris, a bien voulu me communiquer, démontrent que, chez l'homme, l'os occipital est composé, dans le principe, de plusieurs noyaux osseux, et que de chacun de ces noyaux émanent, comme

(1) *Deutsches Archiv für die Physiologie*, 1er vol., p. 591. Halle und Berlin, 1825.

d'un centre, des rayons de fibres osseuses qui envahissent successivement les surfaces environnantes jusqu'à la rencontre des fibres partant des noyaux voisins, et que là se forment des sutures ou des soudures. La position relative de ces noyaux exerce donc une influence notable sur les rapports des diverses parties de l'os entier.

Le nombre des noyaux osseux dans l'occipital est de neuf principaux, et de quatre, ou même de six, accessoires, dont trois placés sur la ligne médiane et les autres par paires sur les côtés. Deux des noyaux centraux correspondent au corps basilaire, et un à la protubérance occipitale. La paire inférieure des noyaux latéraux constitue les articulations condyloïdiennes, et les paires latérales supérieures appartiennent à ce qu'on nomme la région écailleuse de l'occipital.

Les paires de noyaux latéraux, qui concourent à la formation de cette dernière partie, la seule dont nous ayons à nous occuper, sont très-rapprochées de la ligne médiane et disposées en carré autour du noyau central de la protubérance occipitale. Les deux noyaux latéraux, placés un peu au-dessous de celui de la protubérance, sont les premiers à se développer, en même temps que celle-ci, vers la dixième semaine, soit du quarantième au cinquantième jour; aussi s'unissent-ils promptement et solidement entre eux et le noyau central par leurs rayons internes et supérieurs, mais leurs rayons externes latéraux s'allongent sous forme de pinceaux divergents et minces, de manière à former la surface écailleuse de l'occipital qui répond au cervelet, et leur bord supérieur, se dirigeant obliquement en bas et en dehors, présente une espèce de courbe qui se relie avec celle que forment en dessous les autres filets osseux. Une paire de noyaux accessoires, placée en dessous, vient souvent occuper l'espace entre elle et les os condyloïdiens.

Les deux noyaux latéraux, placés au-dessus du noyau central de la protubérance, ne commencent au contraire à paraître que plus tard, environ vers la seconde moitié du troisième mois, suivant Meckel; et tandis que les fibres internes et inférieures de chacun d'eux se joignent bout à bout entre elles et avec la protubérance, ou le milieu de la portion écailleuse inférieure, celles qui sont extérieures et supérieures, étalées en éventail et très-minces, constituent la surface écailleuse de l'occipital, qui

correspond aux lobes postérieurs du cerveau (1). Toutefois, les deux moitiés de cette dernière restent pendant longtemps séparées vers le haut de la ligne médiane, ce qu'indique une petite fente terminale, même visible au moment de la naissance (2). Une paire de noyaux accessoires apparaissent aussi souvent, en haut et en dehors de cette surface, et, par leur développement abnorme, aux dépens des noyaux latéraux, contribuent à compliquer son organisation primitive (*Voy.* la planche du docteur Jacquard, pl. IV, fig. 6). Vers la fin du troisième mois de la grossesse, les deux portions écailleuses de l'occipital commencent parfois à peine à se souder entre elles vers le centre (*Voy.* la pl. IV, fig. 9 du docteur Jacquard), car leurs fibres externes correspondantes ne sont pas encore en contact dans une portion de leur longueur, ou, si elles le sont, elles restent accolées et non enchevillées. Aussi, quoique les fibres de la portion écailleuse supérieure s'inclinent plus tard, de manière à courir presque parallèlement avec le bord supérieur de la portion écailleuse inférieure, quoiqu'il se développe souvent une paire de noyaux osseux accessoires au fond de l'anse de séparation (*Voy.* pl. IV, fig. 4 et 5 de Meckel), et que la soudure vers le centre soit assez avancée dès le quatrième ou cinquième mois, il reste toujours de chaque côté, entre ces deux portions écailleuses, des intervalles plus étendus à la surface interne, et réunis par une soudure transverse superficielle, mais appréciable sur les deux surfaces, immédiatement au-dessus de la protubérance et à quelques millimètres au-dessous de la ligne semi-circulaire supérieure. Quelquefois ces intervalles occupent encore, vers la fin du neuvième mois, plus des deux tiers de la largeur de l'os (*Voy.* la pl. IV, fig. 8 du docteur Jacquard ; *voyez* aussi l'occipital d'un enfant venu à terme, conservé au musée de Genève ; pl. IV, fig. 1 et 2). En même temps le noyau osseux central augmente d'épaisseur au centre,

(1) Fischer avait donné le nom d'*os épactal* (du grec ἐπακτὸς, interposé) à cette partie de l'occipital, dans son mémoire sur les Lorys, publié en 1700, et M. le professeur Serres l'a adopté. Elle avait aussi porté le titre d'*os Incæ* (os de l'Incas), ce qui ferait présumer que déjà anciennement on avait cru observer une anomalie semblable sur les crânes des indigènes du Pérou, qu'on confondait alors avec les Incas proprement dits.

2. Il arrive quelquefois, quoique exceptionnellement, que la fissure médiane supérieure se prolonge jusqu'à l'inférieure. Dans ce cas le noyau central manque et est suppléé par les noyaux latéraux (v. pl. II, fig. 3).

forme la protubérance occipitale externe et se fortifie sur les côtés. Puis les noyaux latéraux qui le surmontent s'épaississent à leur tour considérablement, de manière à faire partie de cette même protubérance, et, après avoir renforcé le bas de la portion écailleuse supérieure d'une nouvelle couche épaisse et serrée de fibres courtes, rayonnant en demi-cercle, ils déposent un bourrelet plus compacte, allongé en arc, qui s'étend de part et d'autre jusqu'à la scissure latérale. Ce bourrelet, peu adhérent dans le principe à la surface sous-jacente, constitue *la ligne semi-circulaire supérieure.* Au moment de la naissance, on remarque deux fentes encore béantes à l'extrémité de cette ligne; mais chez les adultes ces fentes sont remplacées par une suture lisse.

Telles sont, chez l'homme, les lois de la formation normale des deux portions écailleuses de l'occipital et de leur soudure en un seul os, que quelques anatomistes désignent par le nom d'*os suscondylial.*

Or, je rappellerai que MM. de Rivero et de Tschudy ont posé en principe que ce qu'ils nomment la *suture occipitale,* et qui constitue le bord inférieur de leur os interpariétal, se dirigeait d'un des angles d'union du temporal avec l'occipital, à l'angle semblable du côté opposé, *en passant un peu au-dessus de la ligne semi-circulaire supérieure,* tandis que nous avons vu que la véritable suture transversale de l'os épactal, si elle persistait, devrait passer immédiatement au-dessus du noyau central de la protubérance occipitale, *bien au-dessous de la ligne semi-circulaire supérieure.*

Il est donc évident que ce qu'ils ont appelé *os interpariétal* et qu'ils ont comparé à l'*os épactal* des auteurs d'anatomie comparée ne répond en réalité qu'à la partie supérieure de ce dernier, et n'est, par conséquent, que le produit d'une ossification anormale, pathologique (1).

En a-t-il été toujours de même pour tous les crânes des anciens Péruviens; c'est ce dont il est permis de douter, lorsqu'on consulte le dessin que donne Meyen d'une tête de Chinchas, chez laquelle la suture transversale paraît répondre à celle

(1) Avant d'avoir étudié l'ostéogénie de l'occipital, j'avais commis la même erreur que MM. de Rivero et de Tschudy, en faisant passer la suture transversale au-dessus de la ligne semi-circulaire supérieure (*V.* mon *Essai sur les déformations artificielles du crâne*, p. 68).

des scissures latérales; mais n'oublions pas non plus que les Chinchas déformaient tous artificiellement la partie postérieure de la tête de leurs enfants nouveau-nés, et que cette déformation, suivant la région de l'occipital où elle était pratiquée, a pu être en partie la cause de l'anomalie ostéologique. Mais si l'on ne rencontre pas toujours de véritables os épactaux sur les crânes déformés des Chinchas, il peut fort bien se faire que ce phénomène soit plus fréquent chez les Aymaras ou les Huancas; que chez eux la suture transversale, lorsqu'elle persiste dans la première enfance, passe au-dessous de la ligne semi-circulaire supérieure et réponde par conséquent à la ligne d'intersection entre les deux portions écailleuses de l'occipital.

M. le docteur Bellamy, sur la description duquel MM. de Rivero et de Tschudy s'appuient, n'est pas, il est vrai, explicite à cet égard, car il se borne à dire, en parlant de l'os occipital des jeunes momies péruviennes : « Il existe dans les deux « crânes la même particularité, savoir : l'addition d'une cin- « quième partie rudimentaire à cet os, occupant la même « position dans les deux crânes (entre la partie occipitale de « l'os ainsi nommé et les os pariétaux, en dessous de la « suture lambdoïde) et différant ainsi essentiellement des os « wormiens accidentels. Dans le plus jeune des sujets il est, « comme les autres rudiments, distinct et séparé, tandis que « chez le plus âgé, où l'ossification est plus avancée, la sou- « dure avec la portion occipitale est presque complète, la suture « ne subsiste plus que dans l'espace d'un pouce, quoique pou- « vant être suivie dans toute sa longueur. » Mais, en même temps, la fig. 7 de la pl. IV nous fournit une esquisse de l'occipital de la première tête qui semble favorable à l'idée d'un os épactal séparé... Le docteur Bellamy ajoute : « Cela doit-il être considéré, par un étrange hasard, comme une anomalie de structure, ou bien *comme une formation normale propre à cette race d'hommes?* » et il penche vers cette dernière opinion.

Telle est la conclusion à laquelle il arrive, et qu'adoptent MM. de Rivero et de Tschudy, sans autre preuve.

Il en est une cependant qui aurait pu ajouter un grand poids à leur assertion : ce serait la persistance de leur os interpariétal, dans la génération actuelle de ceux des Péruviens qui, de leur aveu, ont hérité de la conformation de tête de leurs an-

cêtres, quoique ayant abandonné les déformations artificielles. Malheureusement ils ont négligé d'éclaircir nos doutes sur ce point, et, jusqu'à preuve du contraire, nous sommes d'autant plus disposé à considérer leur manière de voir comme erronée, que le phénomène sur lequel ils s'appuient, loin d'être la conséquence d'une loi normale d'ossification, paraît pouvoir être attribuée à diverses influences pathogéniques, communes à la plupart des anciens habitants du Pérou, ainsi que je vais chercher à le démontrer.

Il est en effet reconnu, que les lois de l'ossification normale peuvent être troublées par des causes étrangères à l'organisme, et que l'influence de celles-ci est assez puissante pour modifier les rapports des divers éléments osseux ou pour en créer de nouveaux.

Parmi ces causes auxquelles on peut, en particulier, attribuer les anomalies en question, il en est trois principales qui nous paraissent exercer une action non équivoque.

La première est une dyscrasie lymphatique, rachitique ou scrofuleuse, acquise ou constitutionnelle, qu'on rencontre encore de nos jours, sous forme d'endémies, chez plusieurs populations et à laquelle n'ont pu échapper, soit les anciens habitants des côtes du Pérou, soit celle des plateaux et des vallées des Andes. Cette disposition morbide retarde ou trouble les progrès normaux de l'ossification. Tous les ouvrages d'anatomie pathologique nous offrent des exemples de son influence : tantôt elle enraye la croissance des noyaux osseux primitifs, ou permet le développement de nouveaux points d'ossification, tantôt elle favorise la persistance de sutures entre des portions osseuses qui, dans l'état normal, auraient été soudées entre elles, ou bien enfin l'apparition de nouvelles soudures anormales.

Nous avons ainsi la clef de la plupart des monstruosités, de la formation des *os* dits *wormiens*, et de la présence d'os interpariétaux chez les enfants et même chez les adultes de toutes les races. Le docteur Stahl, par exemple, représente dans son ouvrage (1) le crâne d'une idiote déposé au musée d'anatomie pathologique de Vienne, dont l'os interpariétal est bien carac-

(1) *Neue Beitræge zur Physionomik und pathologischen Anatomie der Idiotia endemica*, 1 broch. in-4. Erlangen, 1848. Pl. IX.

térisé. J'en ai rencontré un semblable sur une tête de Français dans la collection de M. Guy, naturaliste, rue de l'École-de-Médecine, à Paris, et sur le crâne d'un nègre esclave du Sahara, donné par le docteur Caff au musée anthropologique de Paris. Ce musée possède aussi une tête de Namaquoise, et celui de Genève une tête de Chinois où des os interpariétaux ou wormiens simulent un os épactal. La figure de MM. de Rivero et de Tschudy, censée représenter le crâne d'un jeune Chinchas âgé de douze ans (pl. III. fig. 9), ne nous offre qu'une complication de ce genre, car la suture pariétale irrégulière de droite appartient évidemment à des os wormiens, quoique la direction de la suture transversale inter-écailleuse paraisse constituer un os épactal de la surface supérieure. J'ai dit que, soit les habitants des côtes, soit ceux de quelques parties des plateaux du Pérou, avaient dû spécialement éprouver l'influence de cette cause. Il suffit, pour s'en assurer et le comprendre, de jeter un coup d'œil sur les nombreux crânes déformés des Chinchas figurés dans l'ouvrage de Morton, et de réfléchir aux conditions atmosphériques insalubres qui régnaient alors comme aujourd'hui dans certaines gorges humides de la chaîne des Andes.

La seconde cause, plus particulièrement influente dans les cas dont il s'agit ici, consiste dans les pressions violentes ou prolongées qu'on peut avoir exercées, au moment de la naissance, sur les surfaces osseuses, soit accidentellement, soit volontairement; et ce qui se produit encore de nos jours à la côte N.-O. de l'Amérique septentrionale, à l'aide des moyens barbares qui y sont mis en usage, peut nous en offrir un échantillon.

Il semble en effet prouvé que ces pressions mécaniques modifient ou entravent d'une manière très-notable les fonctions nutritives des organes osseux sous-jacents ou voisins, surtout à l'époque de la première enfance. Elles font ainsi disparaître quelquefois les sutures normales sur la place où elles s'exercent, et y favorisent la soudure d'os naturellement isolés, ou bien elles tendent, au contraire, à entraver les soudures et à entretenir ou même à élargir les soudures dans leur voisinage, d'où résulte parfois la multiplication de points d'ossification, semblables à ceux qui constituent les os wormiens. C'est en particulier ce que j'ai pu observer sur tous les crânes soumis

aux déformations artificielles, non-seulement en Amérique, mais aussi en Asie et en Europe.

La séparation de la partie supérieure de l'occipital, que signalent MM. de Rivero et de Tschudy, comme une anomalie constante et pour ainsi dire physiologique, chez presque tous les enfants péruviens en bas âge, vient précisément à l'appui de l'influence spéciale de cette cause.

Les crânes des Chinchas, suivant ces Messieurs, étaient non-seulement déformés artificiellement, mais même, d'après la description qu'ils nous en ont donnée, il est évident que la pression exercée par derrière, chez ceux qu'ils ont observés, avait porté sur le tiers supérieur de l'occipital jusqu'à la ligne semi-circulaire supérieure, faisant subir à cette partie un mouvement de bascule en avant. Dès lors, on comprend que cette pression locale a dû troubler l'ossification dans le voisinage de la ligne semi-circulaire supérieure. -- Dans ce cas, on peut admettre que les fibres minces qui constituent la surface écailleuse supérieure ont été détachées ou peut-être rompues sous l'effort de la pression, puis isolées, par une suture artificielle, d'avec les fibres plus courtes, plus épaisses et plus denses qui les plaquent en dehors. — Cette rupture d'os minces et la formation de sutures anormales, sous l'influence de déformations artificielles, ne seraient point d'ailleurs un fait exceptionnel, puisqu'on voit se reproduire les mêmes phénomènes sur les os propres du nez, chez les Hottentots et les Botocudos, qui pratiquent l'écrasement de cette partie au moment de la naissance. — Ou bien on peut encore supposer que la croissance des noyaux latéraux supérieurs ayant été enrayée par la pression artificielle, la surface écailleuse s'est formée aux dépens des noyaux accessoires supérieurs.

Quant aux Aymaras et aux Huancas, la persistance possible de la suture transversale, dans les premiers mois de l'enfance, s'explique naturellement de la même manière. Nous avons vu combien était lente et imparfaite la soudure au centre des deux portions écailleuses de l'occipital au moment de la naissance; et lorsqu'on réfléchit aux efforts considérables que la pression mécanique a dû exercer chez leurs enfants sur la portion inférieure de l'occiput, en même temps que les pariétaux étaient violemment refoulés en arrière par la compression de l'os frontal, on comprend que la déviation forcée de l'os qui s'est opé-

rée sur cette ligne a dû arrêter les progrès de la soudure ou même lui faire faire des pas rétrogades, de manière à présenter une suture continue. — Cette anomalie pathologique serait donc, dans les deux cas, une nouvelle preuve, à ajouter aux autres, des effets produits par les déformations artificielles, et elle nous fournit un argument de plus contre les théories émises par MM. de Rivero et de Tschudy (1).

Enfin, une troisième cause qui, concurremment avec les précédentes, a sans doute contribué à la fréquence de ce phénomène anormal, est la transmission héréditaire des anomalies pathologiques du système osseux, transmission dont les exemples de ce genre qu'on pourrait citer sont nombreux et concluants.

Une fois l'action de ces causes constatée, il me paraît superflu d'insister davantage sur la valeur des relations que les auteurs croient apercevoir entre cet accident et la structure anatomique de certaines classes d'animaux.

Qu'il me suffise donc de faire observer, en terminant, que l'isolement prolongé du tiers supérieur de l'occipital n'est pas un fait borné aux ruminants et aux carnivores, mais qu'il est commun à des familles différentes de mammifères, et que, d'autre part, on peut rencontrer des exceptions à la loi.

Voici ce que dit Meckel à ce sujet (*loc. cit.*) :

« Le mode de formation de l'occipital chez les mammifères est absolument le même dans ses parties essentielles que chez l'homme; seulement, chez plusieurs d'entre eux, il n'arrive jamais au degré de développement qu'on remarque dans l'espèce humaine, et chez d'autres il n'y parvient que beaucoup plus tard. Cela a lieu, en particulier, pour les deux parties écailleuses qui, chez plusieurs animaux, surtout parmi les *rongeurs*, restent séparées entre elles pendant toute la vie, tan-

(1) Indépendamment des modifications locales qu'impriment aux os du crâne les déformations artificielles, nous ne pouvons passer sous silence celles qui résultent, pour toute l'économie animale, de l'influence des moyens de compression employés. Tous les voyageurs qui ont été témoins de leurs effets, chez les tribus de l'Amérique septentrionale et ailleurs, ont signalé la gêne extraordinaire de circulation et la dyscrasie veineuse que détermine chez les enfants nouveau-nés l'emploi de certains berceaux ou maillots, et de certains appareils de compression. Il est évident que les mêmes accidents ont dû se reproduire au Pérou, et que la conséquence nécessaire en a dû être un développement anormal ou retardé dans la première enfance, ou même, dans beaucoup de cas, une prédisposition constitutionnelle lymphatique.

dis que chez d'autres la séparation se maintient jusqu'à la naissance. J'ai observé constamment cette séparation jusqu'à la naissance chez le *cheval*, chez tous les *ruminants indigènes*, chez le *chien* et le *chat*. Le *cochon* fait au contraire une exception à cette loi, car, chez le fœtus de cet animal qui a à peine accompli le premier tiers de sa vie utérine, j'ai toujours trouvé que la région écailleuse de l'occipital n'était formée que d'un seul noyau osseux. »

EXPLICATION DES PLANCHES.

Planche II.

Fig. 1. *Crane péruvien*, provenant du temple de Pachamaca, dédié au Soleil, et que Morton rattache à la famille des Incas. (Morton, *Crania americana.*)

Fig. 2. *Crâne normal de Péruvien adulte des environs de Cuzco*, que Meyen considère comme appartenant à la race des Incas, qui ont immigré dans le Pérou. Vu de face.

Fig. 2 *bis*. *Id.*, vu de profil. (Meyen.)

Fig. 3. *Crâne d'un Péruvien du district au sud-est de Lima*. Envoi de M. de Castelnau (Musée anthropologique de Paris). 1/3 grandeur.

Fig. 4. *Crâne de Péruvien adulte, trouvé à Arica*, sur la côte méridionale du Pérou, appartenant, suivant Morton, à l'antique race de ce pays. (Morton *Crania americana.*) 1/3 grandeur.

Fig. 5. *Momie d'un enfant (nino) des Indiens Llamados Opas*, de la province de Lampa, vue de face et de profil. (De Rivero et de Tschudy, *Antiquités péruviennes.*)

Fig. 6. *Crâne de la troisième race* (*Huancas*, de Rivero et de Tschudy).

Fig. 7. *Crâne de la seconde race* (*Aymaras*, de Rivero et de Tschudy).

Fig. 8. *Crâne de la première race* (*Chinchas*, de Rivero et de Tschudy).

Fig. 9. *Crâne de Chincha*, de 11 à 12 ans (de Rivero et de Tschudy).
A Os interpariétal.
BB Os pariétaux.
C Portion écailleuse inférieure de l'occipital.

Planche III.

Fig. 1. *Crâne normal de Guanche*, déposé au musée de Genève.

Fig. 2. *Crâne de l'un des habitants des côtes du Pérou*, que Meyen regarde comme étant les habitants primitifs du Pérou, recueilli dans les tombeaux de Trujillo (vu de face).

Fig. 3. *Id.*, vu de profil. (Meyen.)

Fig. 4. *Crâne d'un enfant des habitants des côtes du Pérou*, 1/2 grandeur, déformé artificiellement et irrégulièrement en arrière. (Morton, *Crania americana.*)

Fig. 5. *Crâne d'une momie d'Aymara*, d'un an environ. (Bellamy.)

Fig. 6. *Crâne d'une momie d'Aymara*, de quelques mois environ. (Bellamy.)

Fig. 7. *Occipital de la momie d'Aymara* représentée sur la fig. 6.

A Os basilial.
BB Os condyliaux.
C Portion écailleuse inférieure du suscondylial.
D Portion écailleuse supérieure du suscondylial (os interpariétal, Bellamy).
E Trou occipital.

Fig. 8. *Portion d'une statuette en or massif*, trouvée dans les catacombes de Bogota, dont les traits rappellent ceux de la race mongole, et dont la tête, horizontale supérieurement, est aplatie en arrière. (Portefeuille de M. Jomard.)

Planche IV.

Fig. 1. *Occipital d'un enfant venu à terme. — Os suscondylial*, face convexe ou postérieure.

A Noyau central de la protubérance occipitale.
BBB Ligne semi-circulaire supérieure.
CCCC Scissures latérales interécailleuses.
DD Surface écailleuse cérébelleuse ou inférieure.
EE Surface écailleuse cérébrale ou supérieure.
FF Scissure médiane supérieure.
GG Traces de la scissure médiane inférieure.
HH Paires latérales interécailleuses accessoires.
II Fibres épaisses, courtes et serrées des noyaux latéraux supérieurs.

Fig. 2. *Id.*, face concave ou antérieure.

A Noyau central de la protubérance occipitale.
CCCC Scissures latérales interécailleuses.
HH Paires latérales, interécailleuses, accessoires. (Musée de Genève.)

Fig. 3. *Os suscondylial monstrueux*, avec absence de noyau central et séparation continue de l'os en deux parties latérales.

AA Scissures latérales.
BB Scissure médiane continue. (Sandifort.)

Fig. 4. *Os suscondylial*, face convexe postérieure.

A Noyau central de la protubérance.
BB Surface écailleuse inférieure.
CC Surface écailleuse supérieure.
DD Noyaux moyens, latéraux, accessoires.
EE Scissures latérales.
F Scissure médiane inférieure.
G Scissure médiane supérieure.

Fig. 5. *Id.*, face concave antérieure.

A Noyau central de la protubérance.
BB Surface écailleuse inférieure.
CC Surface écailleuse supérieure.
DD Noyaux latéraux, moyens, accessoires.
EE Scissures latérales.
F Scissure médiane inférieure.
G Scissure médiane supérieure. (Meckel.)

Fig. 6. *Occipital à terme*, face postérieure.

A Os basilial.
BB Os condyliaux.
C Os suscondylial.
DD Traces des scissures latérales.
E Scissure médiane supérieure.
FF Os surnuméraires supérieurs. (Jacquard.)

Fig. 7. *Os suscondylial à terme*, face postérieure.

AA Scissures latérales.
B Scissure médiane supérieure. (Jacquard.)

Fig. 8. *Occipital à terme*, face postérieure.

A Os basilial.
BB Os condyliaux.
C Os suscondylial.
DD Scissures latérales.
EE Trace de la scissure médiane supérieure. (Jacquard.)

Fig. 9. *Occipital vers la fin du troisième mois.*

A Os basilial.
BB Os condyliaux.
C Os suscondylial, portion écailleuse inférieure.
D Os suscondylial, portion écailleuse supérieure. (Jacquard.)

MÉMOIRE SUR LES CARACTÈRES DIFFÉRENTIELS

DE LA

CONFORMATION CRANIENNE

CHEZ LES LAPONS ET LES ESQUIMAUX

PAR M. LE Dr HENRY GUÉRAULT

Ancien chirurgien de la marine, chirurgien-adjoint de l'Hôtel-Dieu d'Orléans.

Parmi les précieuses collections qui furent exposées en 1857 au Palais-Royal, au retour de l'expédition scientifique de S. A. I. le prince Napoléon dans les mers du Nord, la science ethnographique et l'anthropologie n'étaient pas les moins honorablement représentées ; à côté d'un grand nombre de photographies et de moulages, destinés à reproduire d'ensemble le type général et la physionomie, si mal connus, des races humaines qui habitent l'Islande et surtout le Groënland, on voyait figurer, recueillis par nos soins, une série de huit à dix crânes de différents âges et parfaitement conservés, dont six ou sept d'Esquimaux, et les autres de Lapons. Nous nous étions procuré les premiers dans les établissements danois de la côte occidentale du Groënland, visités en 1856 par notre expédition, à Godthaab, Frédérickshaab, Arksuk-Fiord (1) et

(1) C'est dans l'important gîte métallifère d'Évigtok, situé dans le fiord ou golfe d'Arksuk, que nous vîmes en exploitation une riche mine de *cryolithe*, minéral composé de fluorures de sodium et d'aluminium, et qu'on n'a trouvé jusqu'ici que dans une seule localité de l'Oural. La cryolithe, qui contient 13 pour 100 d'aluminium, se prête immédiatement au traitement par le chlorure de sodium, et présente des facilités particulières pour l'extraction du nouveau métal, dont l'industrie se préoccupe aujourd'hui à si juste titre. Les échantillons rapportés par notre honorable ami,

Fiskernœss ; les seconds nous avaient été donnés en Suède par le célèbre anatomiste Retzius et provenaient des salles d'ethnographie du magnifique musée Carolin (1), qu'il dirige à Stockholm.

Dans ce travail, où la nouveauté du sujet nous fera peut-être pardonner l'aridité des détails techniques, nous nous sommes proposé d'examiner et de décrire comparativement ces deux ordres de crânes qui manquaient encore à nos collections, et qui sont allés depuis enrichir la belle galerie anthropologique dont M. le professeur Serres a récemment doté le Muséum d'histoire naturelle de Paris.

Il nous a semblé que ce rapprochement et cette étude en parallèle offraient quelque intérêt et pourraient faire ressortir les différences crâniologiques importantes qui existent entre ces deux races, distinctes en réalité, quoiqu'on les range habituellement, et d'après des ressemblances fondées d'ailleurs, dans une même famille à laquelle on a donné le nom de *tige hyperboréenne* (Bory de Saint-Vincent), et qui est une subdivision de la grande *race mongolique* (2).

Nous allons montrer que la *forme globulaire*, et la *disposition dite pyramidale*, qui, par leur réunion, donnent aux crânes de cette race leur véritable cachet ethnologique, se trouvent séparées chez le Lapon et l'Esquimau et viennent isolément constituer leur principal caractère différentiel. (Voy. pl. V, fig. 1, 2 et 3, un tiers de la grandeur naturelle. Réduction rigoureuse par la photographie.)

I. Les *têtes de Lapons*, comme nous avons pu l'observer au musée de Stockholm, présentent des crânes arrondis, courts et déprimés, dans lesquels on remarque tout de suite l'extrême rétrécissement du front, contrastant avec un développement considérable des régions temporo-pariétales : c'est ce dernier caractère qui a fait donner le nom de *globuleuse* à cette forme de tête, qui appartient également aux Turcs modernes, et qui peut s'expliquer chez eux par des croisements avec la race mongole, à diverses époques, et notamment à celle de Gengis-Khan, d'après M. Desmoulins (3). (Voy. fig. 3.)

M. l'ingénieur de Chancourtois, minéralogiste de l'expédition, furent, au retour, soumis à l'expérience, et l'on voyait, au musée du Palais-Royal, un beau lingot d'aluminium, obtenu devant le prince Napoléon, dans l'usine de M. Laveyssière, à Rouen.

(1) Du nom du roi Charles-Jean XIV (Bernadotte).

(2) Bory de Saint-Vincent. *L'Homme, essai zoologique sur le genre humain.* 1827.

(3) Desmoulins. *Histoire naturelle des races humaines.* 1826.

Blumenbach, qui eut à sa disposition un seul crâne de Lapon, a noté avec soin cette particularité, et il note comme caractère principal : « crâne très-grand en proportion de la stature; extérieur rappelant beaucoup dans l'ensemble la forme mongolique, *régions temporales presque globuleuses.* » (5e Décade de la collection des crânes des diverses nations, p. 14.)

Nous verrons plus loin que l'Esquimau présente, tout au contraire, le type assez parfait de ce que l'on appelle la forme pyramidale.

Si nous mesurons, dans le crâne lapon, la circonférence passant par la protubérance occipitale externe, les arcades sourcilières et la bosse nasale, nous trouvons seulement $0^m,50$, c'est-à-dire $0^m,05$ au-dessous de la moyenne dans les crânes européens.

Le vertex est assez élevé, sans être proéminent; les bosses temporo-pariétales, excessivement bombées et portées un peu en avant; les apophyses mastoïdes, petites; les insertions musculaires, faiblement marquées; l'occiput, tronqué en arrière, comme l'a noté Retzius (1); la tubérosité occipitale, courte, située au bord inférieur de la région du même nom, et un peu comprimée sur les côtés; le trou occipital, elliptique, long d'environ $0^m,035$ sur $0^m,031$ de large.

La face postérieure de ces crânes offre, suivant la juste remarque de Retzius, la forme d'un carré à angles arrondis, les deux supérieurs formés par les bosses occipitales, les deux inférieurs par les apophyses mastoïdes; et la base occipitale du crâne, qui est inférieure chez l'Européen, est postérieure chez le Lapon.

Les arcades zygomatiques sont grêles et très-proéminentes, ce qui explique l'élargissement prodigieux des pommettes et de la face, et la prédominance du diamètre transverse sur le diamètre vertical du visage. Les fosses temporales sont très-peu profondes : peut-être est-il permis d'attribuer cette indécision des reliefs, et cette faiblesse des points destinés à l'insertion des muscles de la mastication, au *régime presque exclusivement ichthyophagique* des Lapons; car nous verrons la disposition inverse, et le développement très-notable des mêmes parties, chez les Esquimaux, qui se nourrissent principalement

(1) Retzius. *De la forme du crâne des habitants du Nord.* Stockholm.

de la chair coriace des amphibies et notamment du phoque.

Les trous auditifs sont situés en arrière du plan transversal qui passe par l'axe vertical de la tête; ils sont placés en avant de ce plan chez l'Européen.

Nous mentionnerons, à propos des cavités orbitaires, à peu près arrondies, et dont la largeur (0m, 039) et la hauteur (0m, 033) diffèrent peu, la légère inclinaison, en bas et en dehors, de leurs angles externes. C'est l'obliquité inverse, en dehors et en haut, de l'angle externe des paupières, qui constitue la disposition (propre à tous les Mongols) à laquelle on a donné le nom d'*yeux chinois*, et qui ne tient certainement pas, disons-le en passant, à une obliquité totale de l'ouverture orbitaire, mais plutôt, comme l'ont fait remarquer d'Urville et quelques autres voyageurs, à l'habitude qu'on retrouve chez beaucoup de ces peuples, de se relever fortement les cheveux et de tendre ainsi en arrière et en haut la peau du front et des tempes.

La cloison inter-orbitaire, ou, si l'on veut, la distance qui sépare les deux orbites l'un de l'autre, est extraordinairement grande chez le Lapon; elle mesure 0m, 032, c'est-à-dire plus du double de ce qui existe dans le crâne de l'Esquimau, comme nous le verrons tout à l'heure. Cette épaisseur de la cloison diminue d'autant les orbites et donne assez exactement la différence qui existe entre les deux têtes.

Nous devons signaler encore la projection en avant des apophyses montantes du maxillaire supérieur et celle de ses dents, ainsi que la largeur des os du nez qui sont articulés sous un angle assez aigu. Nous pouvons ainsi nous rendre compte de la face élargie et très-courte du Lapon, avec ses yeux ronds et bridés, ses pommettes très-écartées et son petit nez large et retroussé, à demi noyé entre ses joues saillantes.

Quelques ethnographes, et Prichard (1) entre autres, rangent les Lapons avec les Finnois (Finmark, Finlande), dans la même famille, les regardant comme une race aborigène. Mais le professeur Retzius, qui a étudié avec grand soin la question et qui a réuni un très-grand nombre de crâne lapons et finnois dans sa collection du musée Carolin, le professeur Retzius repousse ce rapprochement, en se fondant sur les différences essentielles que présentent ces deux peuples, au point de vue de la forme

(1) Prichard. *Histoire naturelle de l'homme*, traduite de l'anglais par M. Moulin. 1842.

de leurs crânes, comme sous le rapport de leur génie et de leur caractère national. Les Finnois, dit-il, ainsi que les Slaves, sont venus des contrées caucasiques ; les Lapons, aussi loin que la tradition et l'histoire peuvent remonter en les suivant, ont habité le Nord, dont ils paraissent aborigènes.

Les Lapons ne peuvent-ils donc pas être rattachés à la race *ugorienne* ou *ugrienne*, qui paraît avoir précédé en Europe les Germains et les Slaves, par lesquels furent conquis et peuplés tous les pays scandinaves ? C'est une question difficile encore à résoudre. Généralement toutes ces races primitives et autochthones n'ont pas tardé à disparaître, à s'absorber dans la race conquérante, soit qu'elles aient été anéanties par les armes, soit que, d'elles-mêmes, elles se soient épuisées par les vices et les maladies apportés par les vainqueurs.

Nous croyons toutefois avec les auteurs contemporains qu'il faut continuer à ranger les Lapons parmi les races humaines, si nombreuses, disséminées sur une si grande étendue, qui peuplent les steppes de la Sibérie (*Samoyèdes* ou mangeurs de saumons), s'étendent de la Russie à la Chine, habitent aussi le nord de l'Amérique et de l'Asie (*Kamstchadales* du Kamstchatka et Esquimaux du Labrador, et qui, avec les *Esquimaux* du détroit de Davis et du Groënland, proviendraient d'une seule et même tige primordiale.

Tous ces peuples, « toutes ces hordes rabougries au voisinage des pôles, » suivant l'expression de Bérard, — pasteurs dans les plaines, ichthyophages sur les littoraux ou mangeurs de chair crue (1) dans les pays glacés, — tous appartiennent originairement à la grande race tartare, tongouse ou mongole, qui comprend aussi, dans ses variétés, les Chinois, les Japonais et même les Malais.

Seulement on trouverait, dans quelques familles particulières, la prédominance d'un des traits génériques, tantôt la forme globuleuse du crâne comme chez le Lapon, tantôt sa disposition pyramidale, comme chez l'Esquimau.

A cela près, ce sont toujours, chez tous ces peuples d'origine commune, les mêmes grands traits généraux : largeur de la face, obliquité des paupières, épaisseur de la cloison interorbitaire, écartement des pommettes et dépression du visage,

(1) Suivant le P. Charlevoix, le nom d'*Esquimaux* signifierait *mangeurs de chair crue*.

caractères qui appartiennent aussi bien aux Lapons qu'aux Samoyèdes, Kamstchadales et Esquimaux, et que nous avons observés également sur les crânes de Chinois et de Mantchoux.

Cette manière de voir se rapproche, d'ailleurs, de l'opinion de Blumenbach, qui considère les Lapons comme *parents des Mongols*, et les qualifie de *gentes brachycephalæ et prognathæ* (Décades).

II. La *tête de l'Esquimau* est très-remarquable : elle appartient évidemment aux crânes appelés *pyramidaux*, ceux que les angles de Camper et de Daubenton ne peuvent apprécier.

On donne le nom de pyramidaux aux crânes de cette espèce, parce que, vus de face, ils présentent la forme d'un losange : l'une des extrémités du losange correspondant au menton, l'autre au sommet de la tête ; les deux côtés supérieurs du losange s'étendant des apophyses zygomatiques au vertex ; les deux inférieurs, des mêmes apophyses au menton.

La circonférence du crâne d'Esquimau que nous avons pris pour type, mesurée au-dessus de la protubérance occipitale et de la bosse nasale, n'est que de 0m,52, à peu près, comme celle du Lapon. (Voy. fig. 1.)

Sa forme générale représente un ovale, allongé d'arrière en avant et surtout de haut en bas.

Mesuré extérieurement et passant sur le sommet du vertex, le grand diamètre est de 0m,20, et le diamètre transverse de 0m,14, pris d'une apophyse malaire à l'autre.

La largeur du front est de 0m,09 à 0m,10, entre les saillies très-prononcées que forment les crêtes du frontal, qui limitent en haut et en avant les fosses temporales, et donnent attache à des muscles crotaphytes puissamment développés.

Le grand trou occipital est ovalaire et donne 0m,042 pour son diamètre antéro-postérieur, et seulement 0m,032 pour le diamètre transverse.

Cette tête étant placée sur un même plan que le crâne globuleux d'un Lapon, le vertex dépasse celui du Lapon d'au moins 0m,025.

Pour apprécier convenablement cette forme pyramidale, il faut, le crâne reposant sur sa base, mener en haut deux lignes, en arrière de l'arcade zygomatique et près du trou auditif de chaque côté, tangentes à la suture écailleuse. Ces deux lignes s'inclinent l'une vers l'autre, et, modérément prolongées, vien-

draient se réunir à 0m,08 au-dessus de la suture sagittale.

Dans le crâne du Lapon, comme dans celui de tous les Européens et même de la plupart des branches de la race mongolique, ces deux lignes restent parallèles ou même sont déjetées en dehors et divergent, à cause de la convexité des pariétaux et du développement des bosses temporo-pariétales.

La *face* est remarquablement large et aplatie ; le maxillaire supérieur, si nous le comparons à celui du Lapon, présente une plus grande hauteur : ainsi, de l'orifice antérieur des fosses nasales à celui de l'alvéole de la seconde incivise, il y a 0m,019, tandis que nous ne trouvons que 0m,012 chez le Lapon.

Le bord alvéolaire présente à considérer une courbure prononcée, à convexité antérieure (prognathisme), rappelant la disposition globuleuse signalée par Blumenbach chez un Chinois. (*Notabile caput sub globosâ rotunditate partis alveolaris maxillæ superioris.* — Décades.)

Les orbites sont moins inclinés en dehors et en bas, et sont évidemment plus grands que chez le Lapon : dans leur diamètre transverse, ils offrent 0m,05 au lieu de 0m,04 ; dans le diamètre vertical, 0m,049 au lieu de 0m,042.

Les apophyses zygomatiques sont très-fortes et très-déjetées en dehors, ainsi que les os malaires eux-mêmes, dont la face externe est très-oblique en bas et surtout en dehors, d'où résulte l'augmentation de la largeur de la face et la saillie si notable des pommettes : les angles externes de ces dernières sont séparés par une distance de 0m,15, en passant au devant de l'ouverture antérieure des fosses nasales.

Les fosses temporales sont beaucoup plus profondes que chez le Lapon ; d'où la déduction de puissances musculaires plus actives, opinion confirmée par les saillies plus marquées sur les faces interne et externe des branches du maxillaire inférieur, pour l'insertion des masséters et ptérygoïdiens internes.

La branche ascendante de la mâchoire inférieure est basse, et le menton légèrement arrondi. La distance d'un angle du maxillaire à l'autre est de 0m,11 ; celle du bord inférieur du menton au rebord alvéolaire, de 0m,031.

Nous avons déjà signalé la largeur et la profondeur plus grandes des orbites : elles tiennent en grande partie au peu d'épaisseur de la cloison inter-orbitaire, qui n'a ici que 0m,015, quand elle offre chez le Lapon 0m,032.

Les apophyses montantes sont étroites; les os du nez n'ont que 0m,003 de largeur et sont un peu surbaissés.

On peut se faire une idée assez exacte de la face de l'Esquimau par sa largeur, son front étroit, son vertex proéminent, son nez court et aplati et aussi par la saillie considérable de ses os maxillaires. Cette saillie le rapproche, à un léger degré, il est vrai, des races *prognathes* de Prichard, races à angle facial très-aigu, quelquefois nommées *races à museau.*

Toutes les têtes d'Esquimaux que nous avons étudiées sont celles d'individus qui avaient atteint l'âge fait, la première moitié de la vie : nous avons noté sur toutes que les *sutures* sagittale et fronto-pariétale étaient presque complétement disparues et effacées.

M. Gratiolet, du Muséum, a fait récemment remarquer (Mémoires de l'Académie des sciences, 1856) que, chez les nègres africains et les Alfourous de la Nouvelle-Guinée, *le crâne se ferme d'abord en avant,* tandis que c'est le contraire qui se passe dans les crânes de la race caucasique.

L'Esquimau se rapprocherait donc des misérables peuplades de l'Australie et de la Guinée, sous ce rapport. « Cette durée d'une des conditions organiques de l'enfance, dans la race caucasique, ne serait-elle pas liée, dit ingénieusement M. Gratiolet, à la perfectibilité presque indéfinie de l'intelligence dans les hommes de cette race privilégiée, chez lesquels le cerveau doit demeurer capable d'un accroissement lent, mais continu et durable? »

Chez les Esquimaux l'ossification est précoce et les sutures sont peu compliquées, les dentelures rares et peu profondes. Le crâne est très-léger et en général assez mince, surtout dans la région occipitale qui est plutôt inférieure que postérieure. Toutefois ce caractère de l'amincissement de la région occipitale ne nous a pas paru avoir toute l'importance que lui a attribuée Blumenbach, et nous pensons, avec Bérard, qu'on doit renoncer à faire un caractère de race de cette particularité (1).

On a dit que l'ossification était d'autant plus rapide que la boîte crânienne était plus lourde et plus épaisse : l'Esquimau forme donc à cette règle une exception qui s'est trouvée confirmée par les observations de Retzius sur des crânes dont

(1) Bérard. *Cours de physiologie*, t. Ier.

il avait l'âge précis, et par celles faites plus récemment, en Danemark, sur des Esquimaux qui y sont morts.

Examinée de face, la tête affecte une forme exactement losangique, avec un angle inférieur un peu arrondi, correspondant au menton.

Vues de profil, les éminences malaires sont presque sur le même plan que les incisives supérieures qui les débordent néanmoins.

Les dents sont verticales, et, par le rapprochement des mâchoires, se mettent en contact dans toute l'étendue des arcades dentaires. Les incisives se correspondent exactement et ne peuvent, comme chez l'Européen, agir à la manière de ciseaux : de là l'aplatissement de leur couronne, et la forme d'enclume qu'elles présentent et qui permet de les comparer aux canines et aux petites molaires.

Cette remarquable disposition se retrouve dans les têtes des momies égyptiennes et tient, nous le pensons du moins, à la même cause purement anatomique, et non au genre d'alimentation, qui peut y contribuer sans doute, mais ne saurait seul la déterminer, comme le croit Blumenbach.

Le savant ethnologiste de Gœttingue avait en effet entrevu cette curieuse particularité des incisives : il fait remarquer, mais sans s'y arrêter, que, sur les crânes d'Esquimaux labradoriens et groënlandais venus en sa possession, la plus grande partie de la couronne des dents est uniformément usée et raccourcie, et il ajoute que c'est à cause de la nourriture crue et animale (*victûs crudi et durioris causâ*). Du reste, ce caractère important, qu'il ne faut pas, suivant nous, attribuer exclusivement à cette cause, et que nous avons particulièrement pris soin de constater sur place au Groënland, chez un certain nombre d'Esquimaux vivants, qui le présentaient généralement, est retracé d'une manière bien évidente sur les deux dessins de crânes d'Esquimaux groënlandais de l'atlas de Blumenbach : deux incisives, presque transformées en molaires, sont visibles au maxillaire inférieur sur le crâne de l'homme; trois autres, deux à la mâchoire supérieure, une à l'inférieure, sur la tête de femme. (Crânes d'Esquimaux de Godthaab, 10ᵉ décade de la Collection des crânes des diverses nations. Planches 36 et 37.)

Signalons enfin, avant de terminer, que les condyles des

maxillaires inférieurs sont notablement élargis transversalement, et que les cavités glénoïdes destinées à les recevoir sont plus superficielles et moins excavées qu'elles ne le sont chez l'Européen.

Nous trouvons, en résumé, dans les Esquimaux les principaux caractères distinctifs de la race mongolique : le crâne présente seulement au plus haut degré, en opposition à la forme globuleuse de celui du Lapon, la disposition pyramidale, qu'il partage avec un certain nombre de peuples de l'Asie, et, de plus, une élongation en arrière, l'amincissement de la région occipitale et l'aplatissement caractéristique des incisives.

On rattache généralement, et nous venons de voir que c'est avec raison, les Esquimaux à la race mongolique : quelques anthropologistes ont voulu toutefois les relier aux races américaines ; mais trop de différences les en séparent, et cette opinion doit être rejetée, malgré les analogies signalées par M. du Ponceau dans les constructions grammaticales de la langue des Esquimaux et de celle des Chipeways et des Algonquins, principales familles indigènes du Nord-Amérique.

Enfin l'on a voulu encore y voir une race primordiale, à part, et aborigène, et c'est en partie avec les Esquimaux, les *Boschismans* des environs du cap de Bonne-Espérance et les *Botocudos* des frontières méridionales du Brésil, que Bory de Saint-Vincent et plusieurs naturalistes ont prétendu constituer un degré inférieur à la race adamique, pour y placer ces peuplades déshéritées, en dehors des classifications ordinaires.

Mais cette hypothèse ne repose ni sur une infériorité intellectuelle, ni sur des différences anthropologiques qui puissent la soutenir sérieusement ; et rien n'autorise à retrancher ainsi de la grande famille humaine une race comme celle des Esquimaux, qui n'occupe pas moins de deux mille lieues de côtes, depuis le détroit de Davis et le Groënland jusqu'au Kamstchatka et à la mer de Behring, et qui, dans toute cette immense étendue, sous les plus dures latitudes, conserve vivace et incontestable, sauf quelques déviations reconnues, un type fondamental et primitif, celui des nations mongoliques.

(Les trois crânes représentés sur la planche V sont déposés dans la galerie anthropologique du Muséum.)

ESSAI

SUR

LES CROISEMENTS ETHNIQUES

PAR M. J.-A.-N. PERIER

Médecin principal aux Invalides.

Quærere verum.

DEUXIÈME MÉMOIRE

Est-ce à défaut de croisement que certaines classes ou familles, dans lesquelles le sang n'est pas renouvelé, s'amoindrissent; — et comment s'opère cet abâtardissement? — UNIONS ENTRE CONSANGUINS.

La question des dangers ou des accidents de plusieurs sortes auxquels peuvent exposer les alliances, soit entre familles d'une même classe, soit surtout entre individus issus de mêmes parents, se rattache tout naturellement au sujet qui nous a occupé dans notre précédent travail (1).

Car, si les races ou les populations dites pures ont quelque supériorité sur les populations mêlées, on peut croire par analogie qu'il en sera de même pour les familles supposées également pures, et que, par conséquent, il y aurait contradiction entre l'existence de ces dangers ou de ces accidents, qui ne sont pas niés, et les résultats auxquels nous avons été conduit dans notre étude précédente, savoir : que les races ne s'élèvent point, ne s'améliorent point par le croisement. — En effet, s'il est vrai que les races veulent rester pures, comment

(1) Voy. plus haut, p. 69 et suiv.

les familles voudraient-elles être mélangées? On ne le verrait pas. Et nous nous demandons si les questions ont toujours été bien posées, si l'on ne s'est point mépris sur le sens des faits, enfin s'il n'y aurait pas ici quelque malentendu.

Nous commencerons par jeter un coup d'œil sur les aristocraties ou castes et sur les classes nobles, qui ne s'alliaient qu'entre elles, et qui peuvent êtres considérées comme autant de petites races ou de petites nations.

I. Les législateurs anciens, fondateurs de castes, en resserrant le cercle des alliances conjugales, ne paraissent pas s'être préoccupés beaucoup des inconvénients qui sont reprochés aux mariages entre parents. Et quand on les voit non-seulement défendre les unions étrangères, mais faire une prescription religieuse du séjour dans le pays natal, on est tenté de se demander si, entre autres préoccupations, ils n'auraient pas eu la pensée aussi des dangers que font courir et le mélange du sang, et l'éloignement de la patrie. — Au moins demeure-t-il que ces classes aristocratiques, filles de l'Orient, dans tous les temps, dans tous les lieux, n'ont jamais manqué de se recruter dans leur propre sein, et qu'elles ont fait de ce principe une condition de leur existence. Tels étaient, par exemple, les Brâhmanes, auxquels la plus grande sévérité dans leurs unions était recommandée par la loi, sous peine de dégradation (1), et qui conservent de nos jours le type antique de leur beauté bien connue. — Mais, sans remonter si loin, ne sait-on pas que la plupart des familles nobles, dans les temps modernes, ont jugé de même qu'il y avait bénéfice pour elles à se passer d'auxiliaires, à ne se point mésallier?

Eh bien, quel que soit le but que l'on se fût proposé de la sorte, il est un fait qui nous frappe et que nous voulons noter. C'est que bon nombre de ces aristocraties, nous ne disons pas toutes, envisagées physiologiquement, n'étaient pas nobles seulement de nom, mais par les vertus de leurs ancêtres, qui rejaillissaient sur elles, et d'où relevait dans le principe leur anoblissement. — Ainsi, la distinction de naissance, l'héritage

(1) *Lois de Manou* — Mânava-Dharma-Sâstra, — ch. III, st. 4, 15, 17, trad. par Loiseleur-Deslonchamps. Paris, 1833.

des grands exemples ne sauraient être de vains mots. Et, sans se montrer partisan d'un régime à bon droit suranné, on peut bien constater que ces familles, en s'alliant dans leur sein, eurent en vue sans doute de transmettre à leurs descendants non-seulement les titres, mais aussi les qualités qui les avaient fait surgir de la foule des autres citoyens. Toujours est-il que dans ce sens il est permis d'être fier d'une haute origine et d'une lignée sans reproche. — Qui dit noblesse, enfin, noblesse véritable, dit type de race et pur sang, termes que l'on ne confondra jamais avec ceux de métis et de sang mêlé.

On en est venu cependant à remarquer que dans les divers États de l'Europe, les familles nobles s'affaiblissaient avec le temps, et finissaient par ne porter que des fruits dégénérés. L'historien Niebuhr, à propos des *Gentes*, ou familles patriciennes, avait dit que « toute aristocratie qui se renferme en « elle-même, sans remplacer les maisons qui s'éteignent, se « consume et meurt (1). » De Pauw, plus d'un quart de siècle auparavant, jugeait qu'il en était ainsi pour les nobles portugais (2). Et divers auteurs, d'après ces témoignages, d'accord avec l'opinion générale, et qui n'est guère contestée, ont cru devoir attribuer une semblable dégénération au non-renouvellement du sang dans ces familles. — Mais c'est là une grosse question, et que l'on s'est beaucoup trop hâté de considérer comme résolue.

Pour ne parler que de notre pays, Benoiston de Chateauneuf a fait des recherches sur la durée des familles nobles en France. Il montre que les plus anciennes de ces familles « ne sont par- « venues à continuer jusqu'à nous, non pas leur lignée, mais « leur nom, » qu'à l'aide d'artifices et de fictions sans nombre; et il arrive à reconnaître que cette durée moyenne des maisons historiques avait été « pour trois-cent vingt familles, de trois- « cents ans, » durée d'ailleurs supérieure à celle des mêmes familles dans la noblesse de robe, et, à ce qu'il paraît aussi, à la durée des familles qui « vivaient en dehors des conditions « qui obligeaient celles des nobles. » — L'attention se porte sur ces nouvelles maisons patriciennes, et l'on s'étonne de les voir disparaître; tandis que leur longévité ne le cède pas à

(1) *Hist. rom.*, t. II, p. 128, cf. p. 129, trad. par de Golbéry; Paris, 1830-35.
(2) *Rech. phil. sur les Grecs*, in-12; Berlin et Paris, 1788, t. I, p. 144.

celle des familles bourgeoises, auxquelles on ne peut reprocher de ne se point mélanger.

Aussi, ce statisticien célèbre n'est-il pas d'avis qu'une semblable extinction, dans la limite de trois siècles, soit due au défaut de croisement avec des familles étrangères. Il constate que la stérilité des mariages n'en était pas la cause; car les nobles « n'avaient pas moins d'enfants que les autres, si même « ils n'en avaient davantage. » Puis, il s'exprime ainsi: « L'hor- « reur des mésalliances, a-t-on dit, et le soin avec lequel les « hautes classes se sont toujours unies entre elles, ont beau- « coup contribué à la dégénération. Mais ce n'étaient pas des « hommes dégénérés que ces guerriers qui, dans un âge « avancé, supportaient encore, tout le jour, le poids d'une « lourde armure, et montaient ces grands chevaux de bataille « tout couverts de fer, comme les cavaliers qu'ils portaient. Ce « n'étaient pas des bras affaiblis qui maniaient ces énormes « épées, ces haches, ces masses d'armes dont ils frappaient de « si rudes coups dans les combats; et quand les nobles dé- « ployaient cette force, cette vigueur, c'était précisement à « l'époque où toute mésalliance aurait été regardée par eux « comme un déshonneur, où ils ne se mariaient jamais qu'entre « eux. » — Mais les temps, les mœurs changent; et, pour réparer le désordre des fortunes, on en vient à rechercher en mariage de riches héritières nées dans la classe bourgeoise. Et c'est alors que ces alliances se multiplient, que l'on voit non-seulement en France, mais en Angleterre, mais en Espagne, les nobles s'affaiblir et dégénérer de plus en plus (1).

D'après cette autorité, le défaut d'unions croisées ne serait donc point en cause autant qu'on le dit dans cet abâtardissement, dont la raison est certainement complexe; et, bien loin de là, ces unions elles-mêmes seraient accusées de la défaillance des familles nobles, dans les derniers siècles. — Pour notre part, nous regardons d'autant mieux cette opinion comme fondée, qu'elle nous paraît rendre compte des faits les mieux observés.

Il est peu de pays où l'aristocratie du sang soit plus en honneur que chez les Arabes et aussi chez les Berbères. Dans

(1) *Mém. sur la durée des fam. nobles de France*, dans les *Ann. d'hyg. publ. et de méd. lég.*, janv. 1846, t. XXXV, p. 29-30, 50, 51-55, 34, 37 et suiv.

le Sahara algérien, par exemple, les familles de ces nations qui restent pures, ou qui s'allient le moins aux négresses, sont presque toujours celles qui dominent sur le pays. Ainsi, dans les Ziban, *la grande tribu* des Hal Ben Ali, peut-être aborigènes, *sont très-fiers* de leur antique noblesse, *et ne se mésallient point*. « Il n'est permis aux jeunes gens de déroger à cette règle « qu'en faveur des belles filles de la tribu des Abd el Nour. » Ainsi, les Ouled Sidi Cheïkh, qui sont renommés pour leur beauté, « ne s'allient qu'entre eux ; ces nobles de la tente croi- « raient déroger en donnant leurs filles à des étrangers, à « moins qu'ils ne soient, eux aussi, marabouts de grande fa- « mille.... » Ainsi, dans le district de Touat, et notamment dans le Tidikelt, la population est de sang très-mêlé ; et là, les tribus arabes « traduisent le sentiment de leur dignité par le « titre de djouad (nobles), et croiraient déchoir en s'alliant de « famille avec leurs voisins, qu'elles affectent « de mépriser... » Là, « tous les chefs de la djema (assemblée des notables) sont « Arabes et commandent absolument. » Il en est de même parmi les populations de Tougourt, où la famille régnante « est de « couleur blanche; » d'Ouargla, où la couleur brune « semble « entacher l'individu d'une espèce de réprobation morale; » de Gourara, où la djema de sang mêlé est elle-même « soumise « à l'aristocratie de celle des h'arar (gens de race). » Enfin, toujours d'après M. Daumas, auquel nous empruntons ces détails, de semblables principes sont en vigueur chez les véritables Touareg qui sont parfaitement beaux ; et « la dignité de la race « s'y perpétue sans mélange d'alliances étrangères, même avec « les Arabes que les Touareg méprisent et dont ils se disent « les seigneurs (1). »

Un autre exemple des plus intéressants qui se rapporte à ce sujet, et qui remet en mémoire la persistance des traces que nos pères ont laissées sur la côte de la Louisiane, et surtout dans le Bas-Canada, nous est fourni par les *petits blancs* ou *petits créoles* de l'île de la Réunion. — On nomme ainsi les descendants des Français qui s'aventurèrent dans ces parages, il y près de deux siècles, et que l'on y trouve encore, habitant particulièrement le haut pays. M. Yvan les a visités en 1844, et c'est à lui que nous devons les renseignements qui suivent.

(1) *Le Sahara algérien*, p. 106, 113, 239, 276, 293, 126, 78, 287, 328; Paris, 1845.

« Ces familles, dit-il, qui constituent la noblesse, la véri-
« table aristocratie coloniale, cachent fièrement leur pauvreté
« dans ces solitudes. La race qui s'est perpétuée ainsi sous l'in-
« fluence d'un des climats les plus salubres de l'univers,... a
« acquis un caractère de beauté remarquable. Les hommes
« sont élancés et vigoureux; leur teint est légèrement hâlé;
« leur front intelligent et large;... leur contenance est noble,
« assurée... Les femmes aussi sont élégantes et belles; elles
« ont de grands yeux bruns, des cheveux châtains... Ces belles
« créatures, dont les traits droits et réguliers rappellent les
« types chers à la statuaire antique, auraient peut-être une
« physionomie trop fière, trop énergique, si les longs cils qui
« voilent leur regard n'en adoucissaient l'expression... Enfin,
« les mœurs des petits blancs sont simples et paisibles... Ces
« familles isolées vivent dans la plus étroite union... Il se
« commet peu de délits parmi eux, et un crime y est une
« chose à peu près inouïe. » Le médecin voyageur ajoute :
« Une chose digne de remarque, c'est que, malgré leur pau-
« vreté, jamais les petits blancs ne se sont alliés aux mulâtres;
« aucune considération ne saurait les décider à altérer la pureté
« de leur race par une goutte de sang mêlé : leur suscepti-
« bilité à cet égard est plus grande peut-être que celle des
« riches colons des basses terres. Aussi appartiennent-ils bien
« réellement à l'aristocratie (1). »

De même, partout où se rencontrent des agglomérations qui ne se mêlent point, on les voit transmettre à leurs générations successives les caractères qui les distinguent. Il en est ainsi pour certaines nations insulaires ou reléguées aux extrémités des continents; pour les groupes de populations coloniales dans toutes les contrées; pour nombre de sociétés dépaysées ou non, et dont quelques-unes vivent et se perpétuent même au sein de la France. — On cite, par exemple, les *Paludiers*, de Guérande et Batz, aux environs de Bayeux, qui descendraient d'une colonie de Saxons, que l'on trouve établie sur ce point dès le v^e^ siècle; les habitants du village d'Uchizy, non loin de Mâcon, que l'on croit être d'origine sarrasine, et qui portent le nom de *Chizerots;* les *Forétains*, dans le canton de Saint-Martin d'Auxigny, près de Bourges, descendance d'une colonie d'Écos-

(1) *De France en Chine*, p. 175-77; Paris, 1855.

sais, dont l'établissement remonte au temps de Charles VII (1). On pourrait citer bien d'autres vestiges épars sur notre sol, mais qu'il ne nous importe pas d'énumérer en ce moment. — Il en est ainsi, disons-nous, de toutes les agglomérations, petites ou grandes, qui ne se marient que dans leur sein, et qui, malgré la différence des lieux, la durée du temps, la pression des éléments circonvoisins, demeurent fidèles à leurs vieux errements, et conservent, d'âge en âge, les principaux traits de leur type originel.

Ces mœurs primitives régnèrent aussi parmi les peuples du Nouveau-Monde, et notamment dans le royaume des Incas, comme nous l'apprend un ancien historien : « Ceux d'une « province, dit-il, ou d'une ville, ne pouvaient se marier dans « une autre, mais il fallait qu'ils s'alliassent tous dans leurs « villes et parmi des personnes de leur parenté, comme les « anciennes tribus d'Israël. Ce qu'ils faisaient tout exprès, « pour ne pas confondre les nations ni les familles, par le mé- « lange des uns avec les autres. Ils en exceptaient les sœurs « néanmoins. Tous les habitants d'une ville, ou même d'une pro- « vince, se disaient parens. » Plus loin, il est dit que ces rois péruviens entretenaient des maîtresses, les unes étrangères, les autres appartenant à leur propre famille ; et que les enfants de ces dernières seules étaient tenus pour légitimes, « parce qu'ils « n'étaient point d'un sang étranger, » tandis que les autres passaient pour bâtards (2). Et, chose remarquable ! chez ces mêmes peuples de l'Amérique méridionale, d'Orbigny constate la même coutume ancienne et conservée jusqu'à nous de ne s'allier jamais qu'entre parents, ou du moins entre gens d'une même nation; d'où l'uniformité du type que présente chacune d'elles, « uniformité, dit l'auteur, qui se perpétue depuis « des siècles, et restera sans doute invariablement la même, « tant que se maintiendra le système suivi... (3). »

Chacun sait, d'autre part, que les Parsis ou Ghèbres, non-seulement ne contractent jamais d'alliance étrangère, mais se marient entre proches parents; et que les unions consanguines sont en usage dans beaucoup de sociétés juives, sans

(1) Lud. Lalanne, dans *Patria*, part. II, col. 1538-40; Paris, 1847.

(2) Garcillasso de la Vega, *Hist. des Incas, rois du Pérou*, trad. fr.; Paris, 1830, t. II, p. 29, 31-32.

(3) *L'homme américain*, t. I, p. 135; Paris, 1839.

que ces belles races aient pour cela périclité. Chacun sait que dans bon nombre de nos départements, dans une foule de localités spéciales, en raison surtout des conditions topographiques, il n'est pas rare que les familles appartenant soit à l'industrie, soit au commerce, soit à de petites aristocraties bourgeoises, s'unissent entre elles par le mariage, souvent d'autant mieux qu'elles sont déjà liées par la parenté. Enfin, c'est ce qui se voit chez les bas Bretons, comme chez les Basques et la plupart de nos habitants des montagnes, dans le Morvan, par exemple, où cette habitude ne paraît altérer aucunement la forte population de ce pays (1).

Or, les choses se passent ainsi depuis la série des siècles. Et comment croire que l'expérience des inconvénients que présentent ces sortes d'unions, s'ils fussent réels et constants, s'ils avaient porté le deuil dans les familles les plus intéressées à se perpétuer, et s'ils étaient un principe de décadence et de ruine pour les États, comment croire, disons-nous, que cette expérience n'aurait pas conduit à des réformes salutaires? Est-ce possible? — D'autres fois, il est vrai, les mariages consanguins sont regardés comme néfastes et frappés d'une sorte de reprobation; mais, si nous ne nous trompons, c'est là surtout où certains préjugés de l'ignorance ont conservé le plus d'empire.

Il faut donc admettre que des classes aristocratiques ou des castes, plus ou moins nombreuses, et composées de familles parentes à divers degrés, peuvent bien exclure de leur sein toute alliance étrangère, sans être frappées néanmoins d'abâtardissement.

Mais, s'il en est de la caste comme d'une petite nation qu'elle représente, en sera-t-il de même pour la famille proprement dite, diminutif de la caste, et pour les unions vraiment consanguines? Et cette différence du petit au grand serait-elle de nature à changer notablement l'état de la question? C'est ce que nous allons examiner.

II. L'opinion de la nocuité des mariages entre époux consanguins n'est sans doute pas très-neuve. Cependant, jamais peut-

(1) Gagniard, *Topograph. méd. du Morvan avallonais* (Thèse); Paris, 1859, n° 249, p. 10.

être la science ne s'en était préoccupée et l'attention publique ne s'en était émue autant que dans ces dernières années. Et c'est à bon droit; car les fâcheux résultats dont on parle intéressent hautement l'hygiène privée et publique, et leur funèbre cortége se présente d'ailleurs avec un caractère de gravité considérable sous les auspices de noms et de quelques travaux dont tous les échos retentissent.

Les faits existent assurément, et loin de nous la pensée de contester ce qui est. Mais ces faits particuliers au cercle étroit de la famille, d'après l'interprétation qui leur est donnée, seraient en désaccord avec ceux qui précèdent, ou que déjà nous avons considérés sur des théâtres plus étendus. Et comme une semblable contradiction ne doit être qu'apparente, nous aurons à discuter ces témoignages; d'autant mieux qu'ils ont bien souvent servi la cause des prétendus avantages de l'apport d'un sang étranger, comme moyen de régénérer les castes abâtardies. — On a pu penser, en effet, que le principe de l'utilité du mélange dans la famille était applicable également à la race; et tel est peut-être le point de départ de cette opinion théorique, propagée sans critique suffisante, et que nous avons cru devoir repousser comme n'étant pas l'expression de la vérité (Voy. plus haut, p. 72 et suiv.).

Ainsi, nous avons vu que la force, la beauté, l'énergie des races ne s'altèrent point par le défaut, ou plutôt par l'absence de croisement avec des races étrangères, et que les plus parfaites, en général, sont les moins mélangées. Pourquoi donc n'en serait-il pas ainsi dans les familles? — Les maladies peuvent s'user avec le temps : elles tendent à disparaître, à moins qu'on ne les alimente; parce que l'état normal, dans la succession des êtres, tend sans cesse à se substituer à l'état anormal. C'est ce que l'on observe dans les races comme dans les familles. Mais la santé physique et morale pour chaque peuple, en des conditions données, est fixe comme le type : elle ne s'altère que chez les individus, sans que la race en ressente un dommage notable. — Et que si la famille souffre plus que la race, c'est pour des raisons que nous aurons à déterminer.

Étant donc admis les accidents auxquels exposent les mariages entre parents, se serait-on mépris sur leur signification, en les attribuant exclusivement à l'influence de la consanguinité, uniquement au défaut de mélange avec des familles

étrangères? Et les croisements, par cela seul qu'ils sont de sang différent, pourraient-ils empêcher ces accidents de se produire, ou relever de leur déchéance les familles dégénérées? Telle est la double face de la question que nous essayerons d'éclairer, en nous renfermant dans le domaine physiologique. — Ces questions, toutefois, sont liées à des considérations d'un autre ordre, à des préceptes de morale naturelle et de religion, qui sont inscrits dans nos lois. Aussi, commencerons-nous par examiner brièvement notre sujet à ces points de vue.

Mais d'abord, les mariages entre proches parents n'ont pas toujours été légalement prohibés, et par suite, considérés comme incestueux. L'histoire ici, comme toujours, a bien son intérêt; et, pour ne pas négliger la lumière qui s'en peut retirer, nous passerons en revue les faits principaux qui se rattachent à cette matière, avant et depuis le législateur des Hébreux.

L'histoire nous apprend que les anciens Perses, les Mèdes, les Indiens, les Éthiopiens épousaient leurs mères et leurs aïeules, leurs filles et leurs petites-filles. Saint Jérôme, parlant des mœurs différentes des nations, en fait la remarque :... Cum matribus et aviis, cum filiabus et neptibus copulantur (1). Et chez les Perses, suivant la loi de Zoroastre, les mages en particulier, à ce que rapportent nombre d'auteurs, comme Xanthus, Ctésias, Bardesane, avaient coutume de s'unir avec leurs mères, leurs filles, leurs sœurs : Coeunt autem.... magi cum matribus et filiabus : et fas esse aiunt coire cum sororibus, et communes esse uxores... (2). Avant eux, les Assyriens épousaient aussi leurs sœurs; et c'est par une sorte de respect religieux, dit-on, et en mémoire de Sémiramis, qu'ils s'unissaient avec leurs mères (3). De semblables alliances avaient été permises en Égypte, où Diodore raconte que les lois « autorisent « les mariages des frères avec leurs sœurs, par l'exemple

(1) *Advers. Jovinian.*, lib. II, init.

(2) Xanth., ad Clement. Alexandr. *Stromat.*, lib. III, cap. II et not.; *Opera*, in-4°, Oxonii, 1715, t. I, p. 515. — Ctes., ad Tertullian. *Apologetic. adv. gent.*, cap. IX. — Bardes., ad Euseb. *Præparat. evangelic.*, lib. VI, cap, X. — Cf. Philon le Juif, *De specialib. legib.* etc., part. II, init.; *Omnia quæ exstant Opera*, in-fol., Lutet. Parisior., 1640, p. 778. — Diogène Laërce, in *præm.*, ant. med. — Sext. Empiricus, *Pyrrhoniar. hypotypoȣ.*, lib. I, cap. XIV. — Quinte-Curce, lib. VIII., cap.II, § 10.

(3) Lucien, *De sacrificiis*, ant. med. — Cf. Montesquieu, *De l'Esprit des lois*, liv. XXVI, cap. XIV.

« heureux d'Osiris et d'Isis, » — Hæc enim Osiridi germano — ἀδελφῳ — nupsit... (1). — Et, dans nos siècles modernes, il en était de même chez les anciens rois péruviens, où le fils aîné des Incas, l'héritier du trône, épousait sa sœur, aussi d'après l'exemple de l'union du soleil avec sa sœur, la lune (2). Enfin, suivant les lois des Scythes, et chez les Tartares, il était permis au père d'épouser sa fille (3).

Quelques Hébreux, comme le remarque don Calmet, ont prétendu que les mariages incestueux selon nos mœurs ont été permis jusqu'à la loi de Moïse; et le savant bénédictin croit devoir se prononcer pour l'opinion contraire. Mais le fait est que les patriarches ont usé longtemps de la liberté de s'allier à leurs proches. Nul ne l'ignore. — Ainsi, Nachor épouse Melcha, sa nièce; Abraham épouse Sara, sa sœur consanguine ou sa nièce; Jacob épouse les deux sœurs, Lia et Rachel, filles de son oncle Laban; Amram, petit-fils de Lévi, épouse Jocabed, sa tante ou sa cousine germaine, qui fut mère de Moïse; Othoniel, juge des Israélites, épouse Axa, sa nièce ou sa cousine germaine. « Il y en a même, dit Calmet, qui veulent que saint « Joseph ait été oncle de la sainte Vierge (4). »

Bien que loin de nous, tous ces faits ont une signification importante: car les bonnes mœurs, que l'on invoque, ne sont pas de nos jours ni de notre ère seulement. Et le passé nous en a souvent légué l'exemple : témoin les mœurs dites patriarcales, dites antiques. L'homme change comme le temps et les lieux; ses facultés de l'entendement surtout sont indéfiniment variables; mais il ne sort pas de lui-même : sa nature est une. — Et comment tant de peuples chez lesquels de hautes sciences avaient régné, et comment tant de législateurs anciens et de personnages révérés auraient-ils enfreint des lois de morale naturelle qui nous paraissent immuables? Nous ferons de courtes remarques sur ce point.

(1) Lib. I, sect. I, § 14, ed. gr. et lat., collect. F. Didot, cap. XXVII, t. I, p. 20. — Sext. Empiricus, Op. cit., lib. III, cap. XIV.

(2) Garcillasso de la Vega, ouv. cit., t. II, p. 30-31.

(3) Priscus, *Ex hist. goth.*, in H. Valesii *Excerpt. de Legationib.* (*Corp. byzant. hist.*, propon. Labbe, in-fol.; Parisis, 1648, p. 55. — Abulgasi-Bayadur-Chan, *Hist. généalog. des Tatars*, trad. fr., in-12; Leyde, 1726, t. I, p. 235-36, note.

(4) *Comment. littér. sur le Lévitique*, ch. XVIII, v. 6-17, p. 184, 186-87, et pass; in-4°; Paris, 1708. — Cf. *Le grand dictionnaire de la Bible.* — *Dictionn. hist. crit. chronol. géograph. et littér. de la Bible*, vocib. citat.

Il faut considérer que les lois de morale naturelle, en cette matière, ne sont pas absolues autant qu'on pourrait le penser. Elles sont relatives aux temps; elles dépendent des habitudes, des mœurs. Et ici nous en appellerons particulièrement au témoignage de Montesquieu. — « En fait de prohibition de mariage « entre parens, dit-il, c'est une chose très délicate de bien « poser le point auquel les Lois de la Nature s'arrêtent, et où « les Lois civiles commencent. » Il établit que « le mariage « du fils avec la mère confond l'état des choses, » et que celui du père avec la fille « répugne à la Nature comme le précédent; » puis, que l'horreur pour l'inceste du frère avec la sœur, et aussi que la prohibition de l'union des cousins germains, dans les premiers temps, n'avaient d'autre origine que la nécessité de conserver la maison pure. Il fait la part des égarements dans lesquels peuvent tomber certaines sociétés à l'égard des idées religieuses et des lois, comme nous en avons cité quelques exemples; et il en vient à poser ce principe : que l'habitation dans la même maison, et que la pudeur qui doit y régner servent à « nous faire découvrir quels sont les mariages « défendus par la Loi naturelle, et ceux qui ne peuvent l'être « que par la Loi civile. » Il ajoute : « Les Lois civiles défen- « dent les mariages, lorsque par des usages reçus dans un « certain païs ils se trouvent être dans les mêmes circonstances « que ceux qui sont défendus par les Lois de Nature; et elles « les permettent lorsque les mariages ne se trouvent point dans « ce cas. La défense des Lois de la Nature est invariable, parce « qu'elle dépend d'une chose invariable; le père, la mère et « les enfans habitant nécessairement dans la maison. Mais les « défenses des Lois civiles sont accidentelles, parce qu'elles « dépendent d'une circonstance accidentelle; les cousins ger- « mains et autres habitant accidentellement dans la maison. » Et c'est ce qui explique la différence des lois chez les divers peuples, où les mariages entre le beau-frère et la belle-sœur, l'oncle et la nièce, etc., ont été permis, alors qu'ils étaient défendus chez d'autres nations (1).

Pour Pufendorf, s'il admet que la pudeur qui doit régner entre ascendants et descendants suffise « pour fonder là-dessus « une prohibition du Droit Naturel, » il n'admet pas que cette

(1) Ouv. cit., *loc. cit.*

pudeur et que la familiarité qui s'établit entre parents collatéraux, bien que pouvant « donner lieu à une Loi Positive », prouvent que les mariages entre de tels parents soient « illicites « par le Droit Naturel (1). » Grotius pensait également que ces dernières prohibitions, au delà du premier degré d'affinité collatérale, ne reposent pas sur « un vrai mouvement de la na- « ture, » et que, par conséquent, il faut nécessairement qu'elles aient été établies « sur quelque commandement parti- « culier de Dieu.(2). »

Moïse vient, et, le premier peut-être, de même qu'il voue à la mort l'homme et la femme adultères, il punit du dernier châtiment certaines cohabitations incestueuses, et frappe d'une réprobation profonde les mariages entre consanguins (3). Les vers suivants montrent sous une forme concise les prohibitions contenues dans le Lévitique :

> Nata, soror, neptis, matertera, fratris et uxor,
> Et patrui conjux, mater, privigna, noverca,
> Uxorisque soror, privigni nata, nurusque,
> Atque soror patris, conjungi lege vetantur (4).

Les lois de Manou interdisent également dans les trois premières classes les unions entre proches parents : « Celle qui ne « descend pas d'un de ses aïeux maternels *ou paternels*, jus- « qu'au sixième degré, et qui n'appartient pas à la famille de « son père *ou de sa mère*, par une origine commune *prouvée* « *par le nom de famille*, convient parfaitement à un homme « des trois premières classes pour le mariage et pour l'union « charnelle. » Et il faut bien remarquer que le législateur recommande en outre d'éviter les familles « dont les individus « sont affligés, soit d'hémorrhoïdes, soit de phthisie, soit de « dyspepsie, soit d'épilepsie, soit de lèpre blanche, soit d'élé- « phantiasis. » — Il était cependant permis, dans quelques circonstances, à une femme de concevoir par le fait d'un autre que son mari : « Lorsqu'on n'a pas d'enfans, la progéniture que

(1) *Le droit de la nature et des gens*, trad. fr. par Jean Barbeyrac, in-4°; Amsterdam, 1712, t. II, p. 184, cf. p. 183.

(2) *Le droit de la guerre et de la paix*, trad. fr. par de Courtin, in-4°; Paris, 1687, t. I, p. 224-25, cf. p. 221 et suiv., 228 et suiv. — Cf. Charron, *De la sagesse*, liv. II, ch. VIII, §. 6.

(3) *Levit.*, cap. XX, v. 10 et seq., cap. XVIII, v. 6 et seq.

(4) Dans Dom Aug. Calmet, ouv. cit., *loc. cit.*, p. 189.

« l'on désire peut être obtenue par l'union de l'épouse, conve-
« nablement autorisée, avec un frère ou un autre parent... (1). »
Une disposition de ce genre se trouve déjà dans le Deutéronome (2) : c'est une exception aux préceptes du Lévitique. — D'autre part, les filles d'Israël, en possession de quelque bien, ne devaient pas se marier en dehors de la famille de la tribu de leurs pères, et c'est d'après ce commandement que les arrière-petites-filles de Manassé, fils de Joseph, « se marièrent aux
« enfants de leur oncle paternel, — filiis patrui sui... — et leur
« héritage demeura dans la tribu de la famille de leur père (3). »

Ainsi, suivant les lois de Solon, quand un Athénien laissait pour héritière une fille unique — ἐπικληρος, virgo, — il appartenait à l'un de ses plus proches parents de l'épouser, — solis gentilibus et cognatis nupta erat danda. Et s'il arrivait qu'il fût impuissant — coire non posset, — toujours dans l'intérêt de la succession, il était permis à la femme de se livrer au plus proche parent de cet époux (4). Les orphelines sans dot pouvaient aussi s'unir par mariage à leurs plus proches parents, — ... qui sunt genere proximi, iis nubant. — D'autre part, un frère pouvait épouser sa sœur consanguine, et non sa sœur utérine, de peur qu'il n'héritât de son père et du mari de sa mère (5). Sur ce dernier point, Philon le Juif observe que la loi de Lycurgue était contraire à celle-ci, ne défendant pas aux frères de s'unir à leurs sœurs utérines, mais à leurs sœurs consanguines — sed solis eodem patre genitis (6). Platon fait revivre la loi athénienne, qui concernait les héritages : il veut que le législateur donne en mariage aux plus proches parents les filles d'un père mort sans testament, et qu'il conserve la portion héréditaire de leur bien. Mais pour ce philosophe, une loi non écrite — ὁ αὐτός νόμος ἄγραφος — « met entièrement à cou-
« vert le fils ou la fille de la passion de leur père, » ainsi que les frères et sœurs entre eux; et, à ses yeux, ces passions défendues, « sont détestées des dieux, et de la dernière infamie. » —

(1) Ouv. cit., ch. III, st. 5, 7, ch. IX, st. 59, cf. st. suiv.
(2) Cap. XXV, v. 5.
(3) *Numer.*, cap. XXVII, v. 1 et seq., cap. XXXVI, v. 6 et seq.
(4) Petit, *Comment. in leges atticas*, in-fol.; Parisiis, 1635, p. 441. — Plutarque, in *Solon.*, *Vitæ*, ed. gr. et lat., collect. F. Didot, § 20.
(5) Térence, in *Phormion.*, act. 1, sc. 2. — Cf. Cornel. Nepos, in *Præfat.*, in *Cimon.* — Plutarque, in *Themistocl.*, *in fin.*, ed. gr. et lat. cit., § 32.
(6) Op. cit., *loc. cit.*, p. 779.

Ailleurs, après avoir pourvu par des mariages d'élite à la population de l'État, il n'exclut des rapports sexuels que les ascendants et les descendants : « ..... lorsque l'un et l'autre sexe, « dit-il, aura passé l'âge fixé par les lois pour donner des en- « fants à la patrie, nous laisserons aux hommes la liberté « d'avoir commerce avec telles femmes qu'ils jugeront à pro- « pos, hormis leurs aïeules, leurs mères, leurs filles et leurs « petites-filles. Les femmes auront la même liberté par rapport « aux hommes, hormis leurs aïeux, leurs pères, leurs fils et « leurs petits-fils (1). »

Chez les Étrusques et dans l'ancienne Rome, au rapport de Plutarque, les cohabitations incestueuses dont nous venons de parler furent également considérées comme criminelles, et les unions entre cousins germains étaient même interdites : par la suite elles furent permises : — Sero concessum fuit ut ducere consobrinas liceret (2). — On sait, du reste, que les jurisconsultes romains de ce temps, et dès avant notre ère, se plurent à multiplier les empêchements du mariage. L'un d'eux, par exemple, dit qu'il ne peut épouser son arrière-petite-nièce, par cette raison qu'il lui tient lieu de père, — sororis proneptem non possum ducere uxorem : quoniam parentis loco ei sum (3). Ainsi, les mariages entre l'oncle et la nièce, qui ne sont point prohibés, au moins littéralement, par le Lévitique, furent tour à tour autorisés et défendus. Et nous voyons que, lorsque Claude prend pour femme sa nièce Agrippine, il est obligé de demander un sénatus-consulte — decretum postulat — qui permît ces sortes d'unions (4). Cette loi fut abrogée plus tard par les empereurs Constance et Constant qui prohibèrent, sous peine capitale — capitalis sententiæ pœna, — le mariage de l'oncle avec la nièce; puis, par le code Théodosien (5). Quant aux cousins germains, le mariage dans ce degré fut également prohibé par une loi de Théodose, sous peine du feu et de la confiscation des biens — ignium et proscriptionis; et cette prohibition fut d'a-

(1) *Les lois*, liv. XI, VIII, trad. fr. de Grou; Paris, 1842, p. 439, 310; *Opera*, ed. gr. et lat., collect. F. Didot, t. II, p. 469, 409. — *L'État ou la République*, trad. fr. de Grou; Paris, 1841, liv. V, p. 217.

(2) *Collect. parallel. gr. et rom., Script. moral.*, ed. gr. et lat. cit., §§ 22, 28; — *Quæst. rom.*, § 6.

(3) *Digest. seu Pandect.*, lib. XXIII, tit. II, *De ritu nuptiarum*, lex 7.

(4) Tacite, *Ann.*, lib. XII, §§ 6-7. — Suétone, in *Tiber. Claud. Drus.*, § 26.

(5) Lib. III, tit. XII, *De incestis nuptiis*, lex 1.

bord confirmée par Arcadius et Honorius, qui néanmoins abrogèrent les peines portées dans la loi (1). Mais ensuite, cette même interdiction fut révoquée par Arcadius en Orient, tandis qu'elle était maintenue en Occident par Honorius (2) : et, suivant la remarque de saint Augustin, ces alliances, généralement permises jusqu'à son temps et celui de Théodose, ne sont pas défendues par la loi divine, de même qu'elles ne l'avaient jamais été par les lois humaines, — quia id nec divina lex prohibuit, et nondum prohibuerat lex humana (3). — Enfin, les Institutes de Justinien excluent bien de l'union conjugale toutes les personnes qui tiennent entre elles la place de parents ou d'enfants — quæ parentum liberorumve locum inter se obtinent,... — veluti inter patrem et filiam, vel avum et neptem, vel matrem et filium, vel aviam et nepotem, et usque in infinitum; mais elles autorisent le mariage entre les enfants de deux frères, ou d'un frère et d'une sœur, — conjungi possunt (4). — Pour Mahomet, il adopte à peu près les mêmes prohibitions que le Lévitique. De plus, il défend d'épouser les nourrices et les sœurs de lait, et aussi, dans quelques circonstances, les filles dont on est tuteur; de même que Justinien avait défendu l'union entre le parrain et la filleule (5).

L'Église, dès les premiers siècles, en fait d'empêchements dirimants, ayant observé les commandements hébraïques, la moralité que ces préceptes consacrent les fit étendre au mariage entre cousins germains. Mais, comme l'a dit un légiste moderne, « à la faveur de l'ignorance que les barbares ame-« nèrent avec eux dans l'empire, la prohibition n'a pas tardé « à faire de très-grands progrès. » Elle fut étendue aux cousins issus de germains, dès le VI^e^ siècle. Et c'est vers le même temps que s'introduisit à Rome la nouvelle manière de compter les degrés de parenté collatérale, qui diffère de l'ancienne, « en ce que le droit civil compte pour un degré de parenté « chaque génération de part et d'autre, au lieu que, suivant

(1) *Ibid.*, lex 3, edent. Gothofredo, *Comment.*

(2) *Cod. Justin.*, lib. V, tit. IV, *De nuptiis*, lex 19. — *Cod. Theodos.*, lib. III, tit. X, *Si nuptiæ ex rescripto petantur*, ed. cit., *Comment.*

(3) *De civit. Dei*, lib. XV, cap. XVI. — *Cf.* Pothier, *Traité du contrat de mariage*, part. III, ch. III, art. 1, § 2.

(4) Lib. I, tit. X, *De nuptiis*, §§ 1, 4.

(5) *Le Koran*, ch. IV, vers. 26-27. — *Cod. Justin., loc. cit.*, lex 26.

« la nouvelle méthode, les deux générations qui se répondent « ne font qu'un degré. » — Or, il résulta de cette computation que les cousins germains furent parents au second degré, que les issus de germains le furent au troisième, et que la génération suivante le fut au quatrième; tandis que, d'après la loi civile, les cousins germains n'étaient parents qu'au quatrième (comme ils le sont aujourd'hui), les issus de germains au sixième, et ainsi de suite. Le même auteur continue : « .... et comme la loi qui proscrivoit le mariage entre les cou- « sins (*consobrini*), marquoit aussi que ces cousins étoient « parens au *quatrième degré*, on pouvoit croire, et il paroît « que l'on crut, d'après la nouvelle supputation, que la pro- « hibition s'étendoit jusqu'aux enfans des issus de germains.— « C'étoit une victoire, ajoute-t-on, pour ceux qui croyoient la « piété intéressée à ce que les mariages entre parens fussent « renfermés dans les bornes les plus étroites (1). »

Mais on fit mieux encore : on imagina de donner aux prohibitions du mariage la plus grande extension possible, tout en se fondant sur le Lévitique lui-même, qu'il ne s'agissait que d'interpréter d'une certaine façon. Là, en effet, il est dit : « Nul homme ne s'approchera de celle qui lui est unie par la « proximité du sang — ... proximam sanguinis sui, — pour « découvrir sa nudité (2). » Et, sans égard pour les enseignements qui suivent ce précepte général, et pour l'explication qu'ils renferment sur les degrés de parenté entre lesquels l'union est défendue, divers conciles prohibèrent le mariage entre parents, non-seulement en ligne directe, ce qui ne faisait pas doute, mais en ligne collatérale, sans distinction de degrés.

C'est ainsi que, dans le VIII^e^ siècle, les papes Grégoire III et Zacharie avaient interdit le mariage entre parents, l'un jusqu'à la septième génération — usque ad septimam generationem,... — l'autre, tant que la parenté peut se reconnaître — dum usque sese generatio cognoverit,... — (3), ce qui revient à peu près au même. Il était de règle, en effet, dans le

(1) (Agier), *Du mariage dans ses rapports av. la religion et av. les lois nouv. de France*, t. II, p. 164-66, 168; Paris, an IX. — Cf. Pothier, ouv. cit., *loc. cit.*, §§ 1-2. — *Code Napoléon*, art. 735-38.

(2) Lib. XVIII, v. 6.

(3) *Sacrosancta Concilia* etc., (stud. Labbei et Cossartii), in-fol.; Lutet. Parisior., 1671 et ann. seq., t. VI, p. 1469, 1512, cf. p. 1456-57. — Cf. Pothier, ouv. cit., *loc. cit.*, § 2. — (Agier), ouv. cit., t. II, p. 168 et suiv.

droit romain, que la parenté ne pouvait se reconnaître indéfiniment et qu'en général elle n'existait plus au delà du septième degré. Et, la computation des conciles étant conforme au droit canonique, on voit combien la septième génération, d'après ce droit, était différente du même degré suivant le droit civil; puisque la parenté des enfants des issus de germains occupe le quatrième degré dans le droit canonique, tandis que ce même degré ne correspond, dans la loi civile, qu'à la parenté des cousins germains : c'est-à-dire qu'il y avait empêchement de mariage entre ceux même qui descendaient du sixième aïeul commun, et que l'on plaçait dans le septième degré de parenté. Nous ne pousserons pas plus loin cet examen.

Quoi qu'il en soit, et bien que la législation sur ce point ait considérablement varié chez les divers peuples et dans les divers lieux, le fait est que le mariage, chez la plupart des nations civilisées modernes, a toujours été l'objet de diverses prohibitions concernant les unions entre très-proches parents; et tout le monde sait que ces interdictions existent dans nos lois, et qu'elles sont une sauvegarde de la bienséance et des mœurs.

Mais ces défenses, parmi nous, auraient-elles en outre le caractère d'une prescription hygiénique, basée sur la santé du corps, sur les accidents physiques auxquels ces mariages peuvent donner lieu? C'est demander quel a été le principe et le but de la loi. — Or, ce principe et ce but, ainsi que nous allons le voir, doivent être considérés surtout au double point de vue de l'ordre dans la famille et de l'extension des liens de la fraternité.

III. Non-seulement il ne pouvait être permis au frère d'épouser sa sœur, mais une semblable alliance devait être considérée comme abominable. La pureté du foyer domestique en faisait une loi. Il fallait inspirer aux enfants élevés ensemble une salutaire horreur pour des entraînements auxquels il était si facile de céder. Et pour prévenir absolument ce danger, il devenait nécessaire d'opposer aux élans de la jeunesse un frein terrible. — Il fallait aussi que l'union des époux eût son prestige, qu'elle fût une sorte de séduction, plus ou moins incompatible avec les rapports d'enfance et de famille. Et c'est ainsi que l'on

avait défendu les mariages entre cousins germains, lesquels vivaient fréquemment en commun sous le même toit, qui sont comme des frères et sœurs au second degré, et à l'égard desquels il existait en quelque sorte les mêmes motifs de prohibition que pour les frères et sœurs proprement dits.

Les divers législateurs ont pensé, d'autre part, qu'il incombait au mariage de créer des alliances non entre parents, mais en dehors de la famille, afin de consacrer des liens nouveaux, tout en divisant la richesse, au lieu de l'accumuler. « N'y a-t-il « pas entre vous, disait saint Jean Chrysostome, des engage- « ments assez forts pour vous aimer, sans y joindre celui du « mariage? Et pourquoi voudriez-vous resserrer l'étendue « immense de la charité, en vous bornant à votre maison « seule...? » — Cur tuæ in illam amicitiæ causam frustra consumis, per quam potes aliam consequi amicitiæ occasionem, externa inducta uxore, et per illam inducens cognatorum seriem, matrem, patrem,... — ...καὶ μητέρα, καὶ πατέρα, καὶ ἀδελφοὺς, καὶ τοὺς τούτων ἐπιτηδείους (1). C'est le précepte de l'extension opposé à celui de la concentration, qui florissait en d'autres temps; c'est le principe de la fraternité venant détrôner celui des castes. — Et l'on comprend assez que ces prohibitions civiles ou religieuses sont véritablement sages et fécondes.

Mais, que la loi ait eu en vue aussi d'empêcher les unions physiquement mal assorties, comme le présument Buffon, puis Vandermonde, et quelques contemporains à leur suite (2); que la loi ait eu en vue de parer aux dangers de ces unions, qui seront nécessairement plus fréquents entre parents qu'entre époux étrangers l'un à l'autre, c'est ce dont les anciens Hébreux, non plus que les législateurs et les commentateurs modernes, ne parlent nullement. Et si ces remarques avaient été faites, on n'eût pas manqué sans doute d'en appeler à de tels témoignages. — Mais non, nous entendons toujours la voix de Moïse criant au peuple d'Israël : « Ne vous souillez point en au-

(1) In Epist. prim. *ad Corinth. Homil.* XXXIV, § 4; *Opera omn. quæ exst.*, in-fol.; Parisiis, 1718 et ann. seq., t. X, p. 315. — Cf. Plutarque, *Quæst. roman.*, ed. gr. et lat. cit., § 108. — Saint Augustin, op. cit., *loc. cit.*

(2) Buff., *Le cheval*, éd. cit., t. IV, p. 221-222. — Vanderm., ouv. cit., t. I, p. 109-10. — Menière, *Du mariage entre parents, consid. comme cause de la surdi-mutité congénitale*, extr. de l'*Impartial* (Journal de l'enseignem. des sourds-muets, Juin, 1856); broch., p. 5. — Cf. Devay, ouv. cit., p. 252. — Morel, ouv. cit., p. 532-36.

« cune de ces choses ; car les nations que je m'en vais chasser « de devant vous se sont souillées en toutes ces choses (1). » Nous voyons, d'ailleurs, qu'il faut prévenir les désordres dans la maison, stimuler l'affection des époux, propager les alliances, afin d'asseoir sur de plus larges bases que par le passé les sentiments de concorde et de sympathie entre les hommes ; mais nous ne voyons point que l'on fasse appel à d'autres arguments. Et nous regardons, en conséquence, comme suffisamment établi que telles sont les raisons fondamentales et que tel est le but de la loi, — loi conservatrice des mœurs, essentiellement et seulement morale. Enfin, la preuve s'en tirerait du Lévitique même, où il est dit : « Vous garderez donc mes statuts et mes « ordonnances, lesquelles si l'homme accomplit, il vivra par « elles » — quæ faciens homo vivet in eis ; — et aussitôt après : « Nul ne s'approchera de celle qui lui est unie par la proximité « du sang pour découvrir sa nudité » — ut revelet turpitudinem ejus (2).

Nous ne sachions que saint Grégoire le Grand qui, dans une lettre à saint Augustin de Cantorbéry, ait prétendu que les unions des cousins germains ne peuvent donner de postérité : nous citerons ses paroles. — A propos de la loi d'Arcadius, qui permet le mariage entre les enfants des frères et sœurs, il s'exprime ainsi : Sed experimento didicimus ex tali conjugio sobolem non posse succrescere. Et sacra lex prohibet cognationis turpitudinem revelare. Unde necesse est ut jam tertia vel quarta generatio fidelium licenter sibi jungi debeat. Nam secunda quam diximus a se omnimodo debet abstinere (3). On voit que l'exagération s'explique à la rigueur par cette remarque du saint pape, savoir que la loi sacrée défend de découvrir la nudité de ses parents, et parce qu'il veut à tout prix que cette loi soit observée. Il est vrai que saint Augustin d'Hippone interprète bien différemment cette loi (4). Mais voilà néanmoins jusqu'où peut aller l'hyperbole, sinon l'illusion du parti pris. — Quant à la seconde génération dont parle saint Grégoire, elle

(1) *Levitiq.*, ch. XVIII, v. 24, cf. v. 25.

(2) Cap. XVIII, v. 5-6. — Cf. (Agier), ouv. cit., *loc. cit.*, t. II, p. 198 et suiv. — Pufendorf, op. cit., *loc. cit.*, p. 181-82.

(3) *Opera omn.*, in-fol. ; Parisiis, 1705, *Epistolar.* lib. XI, epist. 64, t. II, p. 1154, et not.

(4) *Quæstion in Levitic.*, quæst. 76 ; *Opera*, in-fol. ; Parisiis, 1679 et ann. seq., t. III, part. II, p. 552. — Cf. Calmet, ouv. cit., ch. XX, v. 20, p. 225-26.

n'est autre que le degré des cousins germains, ou la quatrième suivant notre code. — Et c'est même là le plus ancien document qui nous reste sur cette manière de compter les degrés de parenté, tout autrement que ne le fait le droit civil (fin du VI^e^ ou commencement du VII^e^ siècle).

Serait-ce donc que les accidents des unions entre consanguins eussent échappé à l'observation des anciens; ou du moins ces accidents auraient-ils acquis de nos jours des proportions tout à fait inconnues jadis? Nous ne savons. Mais il serait permis de se le demander, en présence des justes reproches qui s'adressent à ces mariages, et quand on en recherche le point de départ. — D'après nos vues, on sait que les races mêlées, en général, sont moins parfaites que les races pures. Et s'il est vrai que les infirmités congénitales y soient plus multipliées, et que la maladie y joue un plus grand rôle, — le mélange apportant une altération quelconque dans la trame organique, au sein des familles comme chez les peuples, — les unions consanguines auraient une influence plus ou moins fâcheuse, suivant le degré de ce mélange ou de cette altération. Et ainsi, l'on concevrait comment dans certaines races ou fractions de races, les maladies ou les désordres héréditaires sont plus fréquents que dans d'autres, chez la plupart des modernes que chez les anciens. On concevrait comment dans l'antiquité, par exemple, les mariages consanguins ont bien pu ne pas avoir les mêmes conséquences que de nos jours. — On concevrait enfin que chez les familles où le sang est très-mêlé et vicié, les alliances croisées soient surtout nécessaires, afin de n'avoir point à redouter l'action combinée de mêmes principes morbifiques, lesquels peuvent agir d'autant mieux dans le sens de l'hérédité, qu'ils ont même origine, qu'ils procèdent du même sang.

Toujours est-il, nous l'avons dit et nous le répétons, que les unions entre parents peuvent avoir des inconvénients et des périls que ne présentent pas au même degré les alliances croisées. C'est là un fait acquis. Et la question serait maintenant de savoir comment il se fait qu'il en soit ainsi. — Mais cette question, qui divise les esprits, est entourée de grandes difficultés; et peut-être la science ne possède-t-elle pas tous les éléments nécessaires pour la résoudre d'une manière complète. Cependant, entre une théorie pure et l'opinion qui se fonde

sur les lois générales de l'organisme et sur des données positives, nous croyons que le choix ne devra pas être incertain. — Nous exposerons du moins notre manière de voir, et nous envisagerons le problème sous le jour qui nous paraît le plus conforme à la vérité.

IV. Le phénomène en question, d'où résultent les périls et les inconvénients des mariages entre consanguins, est certainement complexe; mais dès qu'on en recherche sans prévention l'origine, en appréciant les conditions individuelles et ambiantes au milieu desquelles il se produit, on ne tarde pas à s'apercevoir que cette sorte de prédilection des accidents pour ces mariages, est d'abord une conséquence des bornes très-restreintes dans lesquelles s'exerce le choix. — Entre individus étrangers l'un à l'autre, si les alliances parfaitement harmoniques sont rares, combien ne le seront-elles pas davantage entre proches parents! et combien les chances fâcheuses ne seront-elles pas plus à redouter dans ces dernières unions que dans les autres! Ainsi, les dangers et les inconvénients ou les accidents que l'on a si souvent constatés dans la famille, et auxquels seraient infiniment moins exposées les castes, trouveraient dans cet ordre de causes le principe de leur interprétation.

Les raisons d'où procède la nocuité des mariages entre consanguins, peuvent être individuelles : physiques ou morales. Elles tiennent souvent à la disproportion des âges, à la précocité, à la tardiveté des unions, à des maladies, à des vices de conformation, à des infirmités que l'on n'avoue qu'en famille; elles tiennent à l'antagonisme des caractères, à des anomalies, à des affections que la parenté seule fait supporter. — Ces contre-indications peuvent encore dépendre des circonstances ambiantes, du milieu plus ou moins altérant dans lequel vivent les époux.

Et d'abord, pour ce qui concerne les prédispositions ou les maladies héréditaires, que l'un des époux seulement soit prédisposé ou malade, quelque forme que révête l'affection transmise, il y aura grande chance pour que le produit de la génération soit plus ou moins vicié. Les rejetons eux-mêmes qui viendront ensuite pourront devoir à cet aïeul un semblable héritage. — Que serait-ce donc si les père et mère étaient tous deux

hors la loi physiologique, comme il arrivera nécessairement plutôt entre parents qu'entre époux étrangers l'un à l'autre?

S'il est vrai que tous les efforts de la nature tendent, en général, à réagir contre les envahissements morbifiques, et à ramener l'état normal; et s'il est toujours permis d'espérer que cette force de réaction médicatrice finira par en débarrasser l'économie, c'est à condition que l'on fasse tout pour lui venir en aide. Et de là des préceptes; écoutons M. Lévy : « L'axiome *contraria contrariis*, dit-il, s'applique avec plus « de sûreté à l'hygiène qu'à la thérapeutique; les mariages, « au point de vue physique, devraient être combinés de ma- « nière à neutraliser, par l'opposition des constitutions, des « tempéraments et des idiosyncrasies, les éléments d'hérédité « morbide que l'on peut craindre dans les deux époux;.. (1). » Il en sera de même pour les prédispositions morales. — Et, comme on le pense bien, ce n'est pas dans la propre famille des individus contaminés que l'on trouvera communément ces oppositions de principes défectueux et de caractères qui seraient un premier remède au mal.

D'autre part, pour ce qui est du milieu ambiant, si les époux habitent un même sol insalubre ou infecté par quelque endémie, et qui se reflète dans le tempérament; et si depuis longtemps surtout leurs familles ont l'habitude de s'allier entre elles, qu'arrivera-t-il? C'est que ces dispositions funestes de l'économie, qui tendraient à s'annihiler par des influences opposées, se prêteront sans doute un mutuel secours; c'est que la rencontre d'éléments morbides de nature semblable pourra bien avoir pour effet d'altérer de plus en plus la constitution, d'entraîner des désordres extrêmes, et l'extinction prématurée. — Enfin, n'est-il pas évident qu'en de telles conditions locales, que nous supposons essentiellement pathogéniques, les mariages, même entre familles différentes, tout autorisés qu'ils sont par les lois, n'en sont pas moins condamnés par l'hygiène?

Le mieux serait assurément de pouvoir interdire le mariage à tous les individus malingres, cacochymes, marqués du stigmate d'une dégénération profonde, et qui ne peuvent se

(1) *Traité d'hyg. publ. et priv.*, Paris, éd. 1857, t. I, p. 154. — Cf. Lucas, *Traité philosoph. et physiol. de l'hérédité naturelle*, Paris, 1847-50, t. II, p. 906 et suiv. — Devay, ouv. cit., p. 294 et suiv.

perpétuer qu'au détriment et à la honte de la race. Et ces interdictions, modifiées suivant les circonstances, devraient s'appliquer plus ou moins aux localités dont nous venons de parler, de même qu'elles s'appliquent aux mariages entre proches consanguins.

Aussi, considérons-nous comme regrettable que les lois modernes soient muettes sur un sujet inhérent à ce point au bien-être public. Tout le monde est d'accord cependant; et l'on pourrait d'ailleurs invoquer les leçons du passé. — L'antique beauté du type spartiate, par exemple, est bien connue; d'après Pouqueville, elle persiste encore de nos jours (1). Et là, sur les bords de l'Eurotas, quels soins ne prenait-on pas en vue d'améliorer la race! Si l'on en croit Plutarque, le sage Lycurgue « voulait que les citoyens eussent pour pères les plus gens de « bien et non les premiers venus et les hommes ordinaires » — ex optimis — τῶν ἀρίστων — nasci cives volebat; et il s'étonnait que les anciens législateurs n'eussent pas fait à l'égard de l'homme ce qu'ils pratiquaient pour les animaux, « cher- « chant, comme il le dit, pour leurs chiennes les meilleurs chiens « et pour leurs juments les meilleurs étalons (2). » Plus tard, le poëte Théognis de Mégare emploie dans une même pensée critique des comparaisons semblables (3). Et Platon, le divin, qui puise beaucoup dans les lois de Lycurgue, se sert à son tour des mêmes exemples. Il dit que, dans une république dont tous les citoyens doivent être heureux, les magistrats ne peuvent souffrir qu'il n'y ait dans les unions sexuelles ni ordre ni bienséance. « ..... nous ferons, ajoute-t-il, des mariages aussi « saints qu'il nous sera possible, et les plus avantageux à l'État « seront les plus saints, » — εἶεν δ'ἂν ἱεροὶ οἱ ὠφελιμώτατοι. Et il veut, en conséquence, « que les rapports des sujets d'élite « de l'un et de l'autre sexe soient très-fréquents et ceux des « sujets inférieurs très-rares (4). » — Anciennement, il y avait aussi dans l'île de Crète et chez les Thuriens (dans le golfe de Tarente) des lois fondées sur ces mêmes principes, en vue de

(1) *Voy. en Morée, à Constantinople et en Albanie*, t. I, p. 179-81; Paris, 1805.

(2) *Lycurgue*, trad. fr. de Dacier, in-4°; Paris, 1721, t. I, p. 225; ed. gr. et lat. cit., § 15.

(3) In *Post. minor. gr.*, v. 183 et seq.; Londini, 1728, p. 384-85.

(4) *L'État ou la République*, liv. V, trad. fr. cit., p. 213-14, cf. p. 229; ed. gr. et lat. cit., t. II, p. 88-89, cf. p. 95.

propager, même par la force — vi et lege, — les plus beaux types de la race (1). C'est toujours l'axiome : Fortes creantur fortibus et bonis (2).

En supposant que les restrictions dont nous parlons fussent compatibles avec nos mœurs, on ne peut donc méconnaître qu'elles seraient tout à l'avantage de la pureté du type, de la santé physique et morale des produits de la génération; et que cette haute intervention de l'hygiène ne fût appelée à jouer ici un rôle bienfaisant et suprême. — Nous n'en dirons pas davantage. Mais, à défaut de la loi, s'il est un moyen d'empêcher que les dispositions morbides ou les vices héréditaires ne se transmettent pour ainsi dire indéfiniment, on conçoit que c'est d'abord dans l'auxiliaire d'un sang étranger à la famille qu'il faut le chercher.

Malheureusement, les mariages entre parents ont leur raison d'être dans une foule de considérations particulières qui les déterminent pour la plupart, et parmi lesquelles l'amour étroit et mal entendu de la famille est au premier rang. Car il s'agit presque toujours de la transmission du nom, des titres, des biens, des états, des positions, des réputations : tous motifs qui s'imposent trop souvent, et qui n'admettent ni choix, ni contrôle. Et de là tant d'unions qui peuvent être mal assorties, et plus ou moins fâcheuses, par conséquent; mais dont les inconvénients ou les accidents ne sauraient être exclusivement l'œuvre de la consanguinité.

Ainsi donc, toutes les fois que les époux seront doués comme il convient, nous contestons qu'il soit permis d'accuser la funeste influence de la parenté sur les produits de la génération. Et il en résulte que, sans faire intervenir l'hypothèse inconsidérée, selon nous, de cette influence que rien ne prouve, les accidents des mariages consanguins s'expliquent pour ainsi dire d'eux-mêmes, dès qu'on les envisage sans idée préconçue, et que, par conséquent, ils ne font point exception aux principes que nous avons émis précédemment, en ce qui concerne les croisements ethniques.

Nous allons examiner maintenant et commenter les arguments que l'on pourrait invoquer ou que l'on invoque; — nous

(1) Alessandro Alessandri, *Genialium dierum, libri sex*, lib. IV, cap. VIII; Lugduni, 1616, fol. 179.

(2) Horace, *Carmin.* lib. IV, carm. IV, (Drus. laud.), v. 29.

verrons ensuite les faits sur lesquels repose la doctrine des prétendus dangers qui seraient inhérents à la consanguinité des époux.

V. Fodéré, que nous citerons d'abord, blâme les unions consanguines, dont il s'occupe à propos des familles, presque toutes parentes, qui depuis longtemps habitent les vallées basses des Alpes, et chez lesquelles, ainsi qu'il le dit, « cette répétition « continuelle des mêmes germes » a sans doute altéré beaucoup la race. Et il donne le sage conseil à ces populations de chercher des alliances « dans des conditions et des pays très-opposés. » D'ailleurs, il croit « fermement que les lois civiles, qui per- « mettent le mariage entre l'oncle et la nièce, la tante et le « neveu, et entre les cousins germains, sont contraires aux « indications sacrées de la nature, et ne tendent qu'à abâtardir « l'espèce humaine (1). » Pour les cas de maladies héréditaires constatées ou même soupçonnées, et c'est l'hypothèse actuelle, nous sommes tout à fait de cet avis. Nous aussi, nous condamnons ces mariages; nous les condamnons, au point de vue de l'hygiène, même en dehors des conditions locales dont il est ici question; mais sans les considérer, dans le principe, du moins, comme essentiellement et nécessairement contraires au vœu de la nature. Nous nous sommes, du reste, expliqué déjà sur ce point important (voy. p. 197).

Dans cette voie, nous rencontrons également Spurzheim. « La dégénération des hommes se manifeste bientôt, dit-il, « dans les familles qui se marient entre elles. Plus le nombre « en est petit, plus cet effet est prompt. » Puis il continue en ces termes : « Les affections corporelles ou mentales qui pren- « nent accidentellement naissance dans un individu ne tardent « pas à attaquer des familles entières. Ceci a principalement « lieu parmi les classes amollies par l'opulence... » — Or, comment ces affections se transmettent-elles d'un individu à des familles entières, si ce n'est par l'hérédité? Ici nous sommes donc en pleine communauté de sentiment avec ce philosophe. Il ajoute : « La dégénération est encore plus frappante « quand les proches parens s'unissent entre eux. Leurs ma- « riages sont inféconds, ou ils mettent au monde des enfants

(1) *Traité du goître et du crétin.*, § 155, p. 231-34; Paris, an VIII. — Cf. *Traité de méd. lég. et d'hyg. publ.*; Paris, 1813, t. I, p. 342-46. — *Code Napoléon*, art. 161-64.

« débiles. » Mais cette proposition est une conséquence de la première; et si l'auteur y sacrifie trop, selon nous, à la croyance générale, il est évident que c'est en vertu de la même pensée qui le guide, celle de la transmission héréditaire, dont il s'occupe spécialement, insistant beaucoup sur le choix des époux, et faisant même remarquer qu' « il y a peu de familles « dans les individus desquelles il ne se trouve une partie plus « faible que le reste; par exemple, l'estomac, les poumons, le « foie, les yeux, etc. (1). » D'où l'on voit qu'il ne s'agit point ici de consanguinité pure, ni des phénomènes attribués à ce principe mystérieux dont on fait une sorte d'épouvantail, en même temps qu'une loi de la propagation.

Vient ensuite M. Lucas. Cet auteur cite à deux reprises différentes une note de M. Girou de Buzareingues, où il est dit : « La fécondation est d'autant plus assurée dans une même « espèce, qu'il y a plus d'intervalle entre le tempérament ou « l'état actuel du mâle et celui de la femelle. En général, les « accouplements consanguins ne réussissent pas ou réussissent « mal. » Et il rapporte un passage, également relatif aux animaux, dans lequel Grognier s'exprime ainsi : « On a cru « observer d'ailleurs que la consanguinité... même dans les « familles exemptes de vices essentiels, affaiblissait, au bout « d'un certain nombre de générations, jusqu'à la faculté généra- « trice, et que les végétaux eux-mêmes n'étaient pas exempts « de cette loi. » — Pour ce qui est de l'homme, M. Girou avait dit : « La consanguinité dans les mariages des rois devient, « après plusieurs générations, funeste aux peuples : car les « passions qui naissent de l'autorité... passent du père à la « fille, de celle-ci au garçon, et sont enfin l'héritage commun « de tous les enfants appelés à régner. » Ici encore c'est donc l'hérédité que l'ou met en cause. Et, à son tour, M. Lucas se prononce contre ces unions, tout en se bornant à citer la déchéance de certaines aristocraties, et en disant : « Esquirol, « Spurzheim, Ellis, etc., donnent du moins cette raison de la « fréquence de l'aliénation mentale et de son hérédité dans « les grandes familles de France et d'Angleterre (2). »

(1) *Essai sur les principes élémentaires de l'éducation*, p. 47-48, 42, *cf.* p. suiv.; Paris, 1822.

(2) Luc, ouv. cit., t. II, p. 238-39, 903-6. — Gir., *De la génération*, p. 203-4, note; Paris, 1828. — *Philosophie physiol. polit. et morale*, p. 312-13; Paris, 1828.

Mais Grognier, lui aussi, tient grand compte de l'état physiologique des individus dans l'alliance consanguine, et le passage mentionné ci-dessus ne donnerait de son opinion qu'une idée au moins incomplète. En effet, cet auteur ajoute : « La consanguinité peut, sous des circonstances favorables, être utile « dans deux ou trois générations tout au plus; mais étant « poussée plus loin, elle a de grands inconvénients. » Suivant lui, « on ne conçoit pas qu'une détérioration puisse provenir de « l'union de deux individus également bien conformés... » Il rappelle que Bakewell a créé des races remarquables par la consanguinité la plus rapprochée (*breeding in and in*). Et si les opinions se contredisent en cette matière, « on peut accorder, « dit-il, ces contradictions en considérant que la consanguinité « peut être admise lorsque, dans la famille qui se propage ainsi, « il n'existe aucun défaut, ce qu'il est difficile d'admettre; mais « si elle est affectée de quelque imperfection, même légère, « cette modification se perpétue et augmente par voie de « génération, au point de devenir un grand défaut, un vice « indélébile; tandis que les alliances étrangères l'eussent atténuée, ou même effacée entièrement (1). » Or, c'est à peu près là ce que nous disons nous-même pour l'homme. — Et nous verrons que tels sont la plupart des témoignages que l'on invoque néanmoins au bénéfice de l'opinion opposée.

Quant à M. Devay, on sait qu'il est un des adversaires les plus ardents et aussi les plus riches, des mariages consanguins, qui sont à ses yeux comme la boîte de Pandore. Les idées qu'il professe sont du reste absolues; et ses travaux sur ce sujet, boulevard de la doctrine, sont trop connus pour qu'il ne soit pas nécessaire de s'y arrêter quelques moments.

« Pour le physiologiste et le médecin, dit M. Devay, la consanguinité dans le mariage est la violation d'une loi organique, et leur expérience ne peut que prêter un puissant « appui à l'opinion commune (2). » — Ce n'est pas le corollaire de cette proposition qui nous semble reprochable. Sous quelque drapeau que l'on se range, quel est donc le physiologiste, le

(1) *Cours de multiplication et de perfectionnem. des princip. anim. domest.*; Lyon, éd. 1841, p. 216-17. — Cf. Husard (fils), *De quelques quest. relat. au métissage dans les races d'anim. domest.*, extr. des *Ann. de l'Agricult. française*, ann. 1831, t. VII; broch., p. 23 et *pass.*

(2) Ouv. cit., p. 245, cf. p. 260.

médecin qui ne prêterait pas son concours, sinon à l'opinion commune, du moins aux préceptes que l'auteur met tant de zèle à répandre? Tout le monde est d'accord sur ce point, et sur cet autre, que les incapacités légales du mariage sont beaucoup trop restreintes, et qu'il en résulte des abus sans nombre. Mais pour faire prévaloir une opinion, il ne faut point aller au delà de ce que la science enseigne et démontre comme vrai. Il ne faut pas, que nous sachions, croire avec Platon que les « magistrats seront souvent obligés au mensonge et à la trom- « perie — ... mendacio et fraude utantur — pour le bien des « citoyens (1). » Dire que l'organisme se révolte contre les unions consanguines, c'est interpréter systématiquement les faits au profit d'une cause qui peut se passer d'un semblable secours, et c'est d'ailleurs affirmer ce que l'on ne prouve point.

D'après M. Lucas en particulier, M. Devay invoque une loi d'*affinité vitale* fondée sur « la *diversité harmonique des auteurs*, » comme étant « le premier mobile de l'attrait sexuel. » Et il répète que « les alliances entre époux trop uniformes entre eux, « si bien constitués qu'ils soient chacun à part, sont souvent « infertiles (2). « Cela rappelle la théorie de Bernardin de Saint-Pierre sur l'amour, qui ne résulterait que des contrastes (3). Mais c'est aller chercher loin des arguments bien faibles. Il ne faut pas non plus confondre l'attrait sexuel avec le pouvoir fécondant. Nous ne voyons nulle part écrite cette prétendue règle, cette loi; et nous croyons qu'il serait plus vrai de dire que c'est par une sorte de raffinement que les époux peuvent préférer des types qui s'éloignent du leur, et que cette différence n'ajoute rien, si même elle ne nuit pas à la fécondité. Suivant nous, ce sont en général les races les plus similaires, par conséquent les moins mêlées, qui seraient les plus fécondes (Voy. plus haut, p. 83-84). — Dans les familles d'ailleurs les dissemblances individuelles ne suffiraient-elles pas toujours au but que l'on se propose? Cette théorie de la diversité des époux, qui s'adapte si bien aux prédispositions morbides, nous semble donc trouver là seulement son application. Enfin, les vues de

(1) *L'État ou la République*, trad. fr. cit., liv. v, p. 214; ed gr. et lat. cit., t. II, p. 89.

(2) Ouv. cit., p. 246, *cf.* p. 248, 262-83. — Luc., ouv. cit., t. II, p. 237-38 et suiv.

(3) *Études de la nature*; Paris, éd. 1784, t. I, p. 94-95 et pass.

M. Lucas embrassent tous les êtres organisés; et pour lui, si la diversité est nécessaire à l'œuvre de la procréation, l'analogie dans certaines limites ne l'est pas moins (1). Platon aussi, dans son gouvernement, et en vue de l'utilité publique, voulait mêler les caractères opposés, comme les biens. Mais il est obligé d'en faire la recommandation. Car, ainsi qu'il le dit, « tous « se sentent portés à s'unir à ceux qui leur ressemblent le plus, « ce qui empêche tout mélange de biens et de caractères » — Ailleurs, il dit qu'il faut assortir les caractères autant que possible (2).

Nous ne voyons, pour notre part, de sympathie naturelle qu'entre les races qui se ressemblent; et cette sympathie nous paraît s'accroître avec les liens de la parenté. Nous voyons l'antagonisme se manifester dans toute société composée d'éléments hétérogènes. Et nous croyons que, sauf aberration, il existe en général, dans les diverses branches humaines, une sorte d'aversion instinctive pour les unions entre types très-différents. — De même, à quelle cause fondamentale rapporter les antipathies qui divisent et diviseront certains peuples à tout jamais hostiles les uns aux autres, sinon à la différence de l'origine, à celle des caractères physiques et des mœurs? L'esprit de clan, de caste, si vieilli qu'il puisse être, serait ainsi dans la nature de nos facultés: car c'est toujours la famille, c'est le clocher. Il règne nécessairement chez les peuples primitifs et vivant à l'état de tribus; on le voit s'ériger en précepte à l'aurore des sociétés anciennes, et, dans l'Inde comme dans la Polynésie, par exemple, persister jusqu'à nous. Puis, dès que l'homme, en agrandissant sa sphère d'idées, a senti le besoin d'élargir beaucoup le champ de ses relations au dehors, il revient encore à son point de départ, en créant des aristocraties, des noblesses : comme le voyageur lointain qui ne donne carrière à son ardeur d'expansion que pour regagner ensuite l'irrésistible berceau de ses pères. Mais déjà se sont manifestés les effets d'un mélange funeste et d'un affaiblissement prématuré; et cette extension même des sociétés, si opposée aux antiques traditions, en altérant les sources de la vie, a préparé les voies à l'âge du retour.

(1) Ouv. cit., t. II, p. 237-42.

(2) *Les lois*, liv. VI, trad. fr. cit., p. 215. — *L'État ou la Républ.*, trad. fr. cit., liv. V, p. 212.

Nous remarquerons aussi qu'il faut se tenir en garde contre une certaine manière de présenter les faits. — L'on dit et l'on répète que chez quelques peuples sauvages, comme les Iroquois, les Hurons et Samoyèdes, le mariage entre consanguins est formellement interdit (1). D'accord, cependant Charlevoix, auquel on paraît emprunter ce fait, dit aussi que les familles considérables chez les Algonquins ne s'allient qu'entre elles, et que, la pluralité des femmes étant établie parmi ces nations, « il est « assez ordinaire d'épouser toutes les sœurs.,. » De même, chez les Hurons et les Iroquois, « le mari, si la femme meurt la « première, doit en épouser la sœur, » et réciproquement pour la femme à l'égard des frères et des proches parents de son mari (2). Que ne cite-t-on aussi les sectateurs de Boudha, imitant peut-être en cela ceux qui suivent les lois de Manou (voy. p. 199). Au dire de quelques auteurs, « la loi chinoise « interdit le mariage entre les personnes d'une même famille, « de même nom, à quelque éloignement que soit le degré de « parenté ou d'alliance (3). » — Mais on pourrait également en appeler à nombre de peuples parmi lesquels il en était tout autrement. Et si l'on nous parle des premiers, il serait équitable de ne point taire les seconds.

Au Pérou, par exemple, avant la dynastie des Incas, les Indiens ne se firent point remarquer par la moralité dans le mariage. « Les uns, si l'on en croit Garcillasso de la Vega, « s'assemblaient de diverses nations, et s'accouplaient pêle-« mêle comme des bêtes, selon qu'ils se rencontraient, sans « avoir aucune femme qui leur fût particulière. Les autres, « dont la brutalité n'était pas moindre, se mariaient indiffé-« remment à qui que ce fût; comme par exemple, à leurs « sœurs, à leurs filles, et même à leurs mères, qui néanmoins « étaient les seules qu'on exceptait en certains pays (4). » Voici, maintenant ce que disait Du Tertre, des anciens habitants des Antilles : « Ils n'ont aucun degré de consanguinité prohibé « parmi eux : et il s'est trouvé des peres qui ont espousé

(1) Lucas, ouv. cit., t. II, p. 903. — Devay, ouv. cit., p. 243. — Morel, ouv. cit., p. 524.

(2) *Journal d'un voyage fait par ordre du roi dans l'Amérique septentrionale*, t. V, p. 418-20; Paris, 1744.

(3) Rousselot de Surgy, *Mémoires intéres. et cur.*, t. V, p. 16; in-12, Paris, 1763-65. — De Maistre, *Du Pape*; Lyon et Paris, 1821, t. I, p. 281.

(4) Ouv. cit., t. I, p. 73.

« leurs propres filles, desquelles ils ont eu des enfans, et des « meres qui se sont mariées avec leurs fils : quoy que cela soit « une chose très-rare. Mais c'est une chose assez commune que « de voir à un mesme homme les deux sœurs, et quelquefois la « mere et la fille (1). » De nos jours, au Brésil, il existe une semblable promiscuité chez ceux des Coroados encore sauvages, qui se trouvent sur divers points du dictrict de Cantagallo, dans la province de Rio de Janeiro. « Il règne parmi eux, dit de « Freycinet, une abominable polygamie, ou, pour parler plus « exactement, l'union des sexes, à l'instar des brutes, n'y « connaît aucune règle : il n'est pas rare qu'un Coroados soit « à la fois le père, le frère et même le gendre de son fils (2). »

Voici quelles étaient à cet égard les mœurs des Siamois, au temps du voyage de La Loubère, qui s'exprime ainsi : « Le « mariage dans les premiers degrez de parenté leur est dé- « fendu:... Néanmoins les rois de Siam se dispensent de ces « regles... Celuy d'aujourd'huy avoit épousé sa sœur, et de « ce mariage est née la princesse sa fille unique, laquelle on « dit qu'il a épousée (3). » Et l'on peut voir dans Bernier comment un sultan de Surate, descendant de Tamerlan, justifiait la passion qu'il avait pour sa fille, disant avec les courtisans, les docteurs de la loi : qu'« il serait bien permis à un « homme de manger le fruit d'un arbre qu'il aurait planté (4).» Citons encore Robert Knox. Ce voyageur parle d'une classe abjecte de la population de Ceylan qui ne connaissait aucune loi. « Comme ils sont si abjects, dit-il, que rien ne les peut rendre « plus vils, il leur est assez ordinaire de coucher avec leurs « filles, ou aux garçons de coucher avec leurs mères, comme « s'il n'y avait point de parentage parmy eux (5). » — Chez les Hawaiiens eux-mêmes, avant leur contact avec les Européens, les fils des chefs succédant à leur père « épousaient sou- « vent leurs veuves, et rien n'était plus fréquent que de voir le frère épouser la sœur (6). »

(1) Ouv. cit., t. II, p. 377-78. — Cf. de Pauw, *Rech. phil. sur les Américains*, in-12; Berlin, 1771, t. II, p. 62, note.

(2) *Voy. aut. du monde*, etc., *sur les corv.* l'Uranie *et la* Physicienne, etc. (Historique), t. I, p. 332, in-4°; Paris, 1825; (d'après Eschewege, *Journ. von Brazilien*).

(3) *Le roy. de Siam*, t. I, p. 198-99; in-12, Paris, 1691

(4) *Hist. de la dern. révolut. des États du Grand Mogol*, in-12; éd. de Paris, 1670, p. 4-5, 21.

(5) *Relat. du voy. de l'isle de Ceylan*, trad. de l'angl., t. II, p. 143; in-12, Lyon, 1693.

(6) D. De Rienzi, (dans l'*Univers*), *Océanie*, t. II, p. 45; Paris, 1836-37.

Le médecin de Lyon s'étonne que la race juive se soit maintenue « debout, quoique reproduite de temps immémorial par « la consanguinité. » Et il voit là « une exception à cette loi, « qui implique une diminution de la capacité de résistance « vitale, de ténacité de vie, soit pour les familles, soit pour les « races qui se recrutent entre elles. » Puis, il se ravise : il trouve que « le type israélite a perdu de sa vigueur et de sa « beauté. » Il parle de familles juives « où la vulgarité, « sinon la laideur est la règle commune... » Et enfin, il ne doute pas « que la dissémination de cette race sur les points extrêmes « du globe n'ait fait une sorte d'équilibre à sa fâcheuse « condition de consanguinité. » Ainsi, les mariages consanguins auraient fait déchoir non pas quelques familles, mais toute la population juive ; et l'on ne voit dans son énergique faculté de cosmopolitisme que « des *circonstances atténuantes* de la consanguinité (1). » — Que dire de tout cela, sinon que « rien ne saurait dessiller les yeux de certains esprits prévenus?

Ou nous nous trompons beaucoup, ou notre auteur n'est pas heureux dans le choix de ses arguments. « Ceux qui ont « voyagé longtemps, dit-il, dans le nord de l'Europe, et par- « ticulièrement en Hollande et en Allemagne, savent que la « plupart des familles de ces pays, qui ont produit des hommes « éminents dans les lettres, les sciences, la politique, etc., « sont de souche française, des réfugiés de l'édit de Nantes (2). » Ces familles se seraient régénérées par leurs alliances étrangères. — Mais il ne faut pas oublier que, parmi les races homogènes, le produit d'un couple, au lieu d'être intermédiaire à tous deux, représente ordinairement l'un beaucoup plus que l'autre parent. Et comment s'étonner d'ailleurs que des familles qui portèrent dans les pays voisins, et même au loin, nos arts et nos richesses, qui composaient une honorable bourgeoisie, et qui s'allièrent à des familles distinguées comme elles, aient donné le jour à des hommes éminents? — Ce qui nous étonnerait, nous, c'est que de semblables unions n'eussent pas porté d'excellents fruits.

Enfin M. Devay en appelle aux *races maudites* de la France et de l'Espagne; et il pense que le problème qui couvre leur

(1) Ouv. cit., p. 273-75.
(2) *Ibid.*, p. 276.

origine « ne peut se résoudre que par l'influence de la consan-
« guinité. » Il ajoute même que la lèpre, qui sévissait si cruellement sur ces familles de parias, dans le moyen âge, ne reconnaissait pas d'autre cause. — Séquestrés, honnis, accablés de mépris, repoussés de toute part, il est vrai que ces infortunés ont bien été forcés de se reproduire entre eux. Mais est-ce à dire que ces unions, auxquelles ils ne pouvaient se soustraire, aient précédé la déchéance, et soient responsables du fait de leur extrême abâtardissement; en un mot, qu'il faille accuser la consanguinité de tous les maux physiques et moraux qui se sont appesantis sur les classes maudites? Nullement : — M. Devay reconnaît « que rien n'est plus
« funeste que le mélange d'êtres dégénérés à êtres dégéné-
« rés (1). » Et nous lisons dans Fodéré que « si un mâle
« goîtreux, fils de goîtreux, à demi crétin, épouse une femme
« aussi à demi crétine, leur enfant est tout à fait crétin; »
tandis que le rejeton d'un crétin au deuxième degré et d'une femme saine sera moins crétin que son père, et ainsi de suite (2). Il a donc pu suffire que les ancêtres fussent entachés de scrofules, de crétinisme, de goître, etc., pour que tous les descendants fussent infectés à leur tour, et dans les pires conditions de la consanguinité; jusqu'à ce qu'enfin la dégénération eût atteint ses dernières limites. Or, ce seraient là, bien évidemment, des faits de consanguinité morbide, si l'on peut ainsi dire, anormale par conséquent, et dont, nous aussi, nous proclamons tout le danger; en même temps que, dans notre opinion, la consanguinité saine, normale, légitime, ne saurait être fâcheuse, dans les premières générations surtout, ni donner lieu jamais à des phénomènes semblables.

M. Dechambre excelle à poser les questions. « Ce qu'on
« reproche aux mariages consanguins, dit-il à propos du tra-
« vail de M. Devay, ce n'est pas de perpétuer dans les familles...
« les maladies susceptibles de transmission héréditaire.... Il est
« manifeste que la condition de la consanguinité en soi n'ajoute
« rien aux chances d'hérédité morbide, lesquelles, dépendant
« de la santé des conjoints et de celle de leurs ascendants réci-
« proques, ont la même source dans toute espèce de mariage.

(1) Ouv. cit., p. 276, 279-80, 312.
(2) *Traité du goître* cit., § 76, p. 138.

« On accuse les alliances entre parents de même souche « d'amener, de créer, par le seul fait du non-renouvellement « du sang, une cause spéciale de dégradation organique, fatale « à la propagation de l'espèce. » Oui, mais reprocher n'est pas prouver, accuser n'est pas convaincre. C'est là, nous le croyons, une pure vue de l'esprit, une opinion préconçue. Le principe du mal est nécessairement quelque part : il est dans l'organisme des époux, ainsi que nous cherchons à l'établir. — On reconnaît que la consanguinité en soi n'ajoute rien aux chances d'hérédité morbide, de même qu'elle ne leur ôte rien. Nous ne disons pas autrement.

Continuant son rôle d'historien de la science, M. Dechambre ajoute : « Cette cause (spéciale de dégradation organique), en « se répétant dans une même famille, agirait, sous un certain « rapport, à l'inverse de l'hérédité morbide. Celle-ci s'épuise « avec le temps... Tout au contraire, les effets attribués aux « mariages entre parents, souvent nuls ou peu marqués après « une première alliance, se multiplient et s'aggravent après « une seconde, une troisième, et ainsi de suite... La consan- « guinité tendrait donc à annuler doublement le bénéfice sou- « vent cherché dans les alliances; elle ferait obstacle au pas- « sage des qualités sanitaires des parents dans les produits de « leur union, et elle rendrait au domaine de l'hérédité mor- « bide, en vouant ceux-ci à des maladies qu'ils pourront « transmettre plus tard, tout ce que le temps en retranche dans « tous les systèmes d'alliances, mais surtout dans celui des « alliances croisées. » — Encore des hypothèses, que l'on ne saurait justifier; et M. Dechambre le comprend bien : tandis que dans notre manière de voir, la consanguinité malsaine, surtout quand elle est répétée, ou l'existence de vices héréditaires accumulés par la succession des alliances, rendrait compte de tous les faits qui paraissent contraires aux mariages consanguins.

L'auteur rapporte l'exemple de la propagation par l'inceste chez les animaux, telle qu'elle est pratiquée en Angleterre, sous le nom de *breeding in and in*, exemple très-peu concluant sans doute : car indépendamment des difficultés inhérentes à ce genre de comparaison, il s'agit ici d'une consanguinité non-seulement répétée, mais toute spéciale, et parce que, d'ailleurs, dans ces croisements, l'on emploie tous les moyens pour obtenir même au prix de la plupart des aptitudes physiologiques, une

véritable dégénération de la race. — Puis il s'écrie : « Maintenant, en est-il de même dans l'espèce humaine, et que « sait-on à cet égard? » — Voici, du reste, quelle est sa conclusion : « Quant à présent, nous croyons pouvoir dire que « l'opinion établie, en tant qu'opinion scientifique, repose « plus sur l'accord des témoignages que sur un ensemble « d'observations rigoureuses. Ce sont des faits comme ceux que « nous venons de rappeler qui, en se multipliant, peuvent leur « donner cette nécessaire consécration (1). »

Dans un travail récent, M. G. Pouchet, lui aussi, se prononce incidemment contre les mariages entre consanguins, et voici de quelle manière : « C'est..., dit-il, parce que la maladie ne « dérive jamais essentiellement de l'organisme qu'elle altère, « et dont la *fin* est de fonctionner normalement, que nous « voyons les unions consanguines mener si vite un peuple à « sa ruine ou à sa destruction; chaque enfant qui naît, outre « les causes de maladies auxquelles il est personnellement « exposé, est aussi le représentant d'un héritage morbide... » Il ajoute que « dès en naissant, l'individu est potentiellement « dans un état pathologique très-avancé. » Nous n'avons pas à suivre l'auteur sur le terrain d'une semblable théorie. Mais cela du moins est logique. La maladie est partout; la santé n'est nulle part. Il ne peut y avoir d'unions complétement normales : il n'y en a plus que de viciées à divers degrés. Et, en tant que viciées de la même sorte, elles auront des effets plus nuisibles dans la famille que hors de la famille, en supposant de part et d'autre un égal degré de viciation. A ce compte, nous sommes de cet avis; car, encore ici, l'explication des phénomènes émane de l'hérédité.

M. Pouchet, du reste, émet ces propositions sans les développer. Et l'on peut même remarquer que le seul fait qu'il rapporte vient en aide à la thèse que nous défendons, puisqu'il concerne de petites tribus d'Esquimaux, rencontrées par des navigateurs, lesquelles « vivaient isolées depuis si longtemps..., « que toute la famille, car ils étaient nécessairement tous « parents, se croyait seule au monde, » et « qui ne paraissaient « pas cependant souffrir beaucoup de leur isolement (2). » Or,

(1) *Gaz. hebd. de méd. et de chir.*, 20 décemb. 1856, t. III, p. 914-16, cf. 12 décemb., p. 881-85.

(2) *Proj. d'une géogr. nosol.* etc., extr. des *Nouv. ann. des voy.*, mai 1859, t. II; broch., p. 4-5.

nous savons que c'est là l'histoire, non-seulement des Esquimaux, mais de la plupart des peuplades qui vivent entre elles exclusivement, aussi bien dans les régions tropicales que vers le pôle. C'est ainsi, par exemple, que les descendants des premiers Fellans, qui vinrent habiter le village d'Acba (dans la Sénégambie), « quoique très-nombreux, ne forment qu'une « seule famille...; » qu'ils « se sont toujours mariés entre eux « et sont fiancés les uns aux autres dès l'enfance (1). »

Encore une fois, ce ne serait donc pas la consanguinité saine, mais la consanguinité morbide, entachée de vices héréditaires, par conséquent l'hérédité morbide elle-même, qu'il faut accuser en général de tous les fâcheux effets que l'on constate à la suite des mariages entre consanguins; et ce seraient les dispositions physiologiques ou pathologiques seules des époux qui sont en cause, et qui donnent la raison et la mesure des phénomènes observés.

Il nous reste à jeter un coup d'œil sur les principaux faits que l'on invoque, et qui paraissent témoigner de la funeste influence des unions consanguines.

VI. Le contingent des observations de mariages consanguins qu'apporte M. Devay, et qui sont au nombre de cent vingt et une, renferme seize cas de stérilité absolue, et six autres d'infécondité, dans lesquels la conception a été suivie d'avortement, dès les premiers mois de la gestation; onze cas d'avortement, précédant ou suivant une grossesse normale; dix-sept cas de polydactylie, dont treize aux deux mains; deux cas d'ectrodactylie, et quelques autres cas de lésions diverses, comme le bec-de-lièvre, le pied bot, l'ichthyose, un cas de spina bifida, un d'anencéphalie, un de surdi-mutité. « En résumé, dit l'auteur, « nous avons, sur cent vingt et un cas, cinquante-deux faits « d'altérations diverses. Si de ces cinquante-deux faits on « défalque les dix-sept cas de polydactylie, qui constituent « plutôt des bizarreries que des infirmités véritables, il ne nous « reste plus que trente-cinq cas affectés soit à des désordres « vraiment pathologiques, soit à des accidents qui ont éteint « les germes... »

(1) Lander (Richard et John), *Journ. d'une expéd. entreprise.... sur le Niger*, trad. par M^me^ L. Sw.-Belloc, t. I, p. 284; Paris, 1832.

De pareils faits ont sans doute une certaine valeur et sont dignes d'examen. Mais combien il s'en faut qu'ils constituent des preuves ! On ne tient compte exactement ni du rapport des âges, ni des tempéraments, ni des idiosyncrasies, ni des mœurs, ni surtout de l'état de santé des époux. Ces observations d'ailleurs ne sont pas comparées avec un égal nombre d'autres, prises dans des conditions analogues, parmi les alliances croisées. Elles pèchent donc par la base; elles ne satisfont pas plus qu'elles ne prouvent : c'est tout ce que nous en pouvons dire. — Et, en effet, M. Devay lui-même se surprend à reconnaître l'insuffisance de ses propres documents. « ... Nous « reconnaissons, dit-il en parlant des observations ci-dessus, « au nombre de trente-cinq, qu'il serait encore insuffisant (ce « nombre) à donner une démonstration péremptoire du fait « que nous cherchons à établir, si l'on ne poursuivait pas la « recherche des preuves dans l'ensemble même des familles, là « où la consanguinité a établi son empreinte par sa durée (1). » — A cet égard, on le conçoit, nous ne nous montrerons pas moins difficile que lui.

Dans un récent travail, le même auteur, toujours sur la brèche, revient à sa thèse favorite; et, répondant à l'opinion que nous soutenons, et qui attribue à des principes d'hérédité morbide la nocuité des mariages entre consanguins, il affirme de nouveau que les faits, au contraire, « démontrent « que dans la consanguinité pure, isolée de toutes les cir- « constances d'hérédité, réside, *ipso facto*, un principe de « viciation organique. » Il rapporte quelques faits nouveaux de même nature que les précédents, et notamment de polydactylie. Il soutient que « la surdi-mutité est sans contredit « une des manifestations les plus fréquentes de la consan- « guinité dans le mariage. » Il dit avoir « eu l'occasion dou- « loureuse de constater six fois cette coïncidence. » Et enfin il reproduit des observations faites par M. Chazarain, et d'après lesquelles six sur trente-neuf sourds-muets de naissance, et neuf sur vingt-sept sourdes-muettes, reçus à l'Institut des sourds-muets de Bordeaux, étaient issus de mariages entre consanguins (2).

(1) Ouv. cit., p. 257-63.

(2) *Nouv. observ. sur les dangers des mariages entre consanguins au point de vue sanitaire*, dans la *Gazette hebdom.* cit., 14 sept. 1860, t. VII, p. 596, 598-99.

M. Chazarain remarque, en outre, que le nombre des sourds-muets appartenant à la catégorie des mariages consanguins « augmente de moitié, si l'on tient compte des frères ou sœurs « porteurs de la même infirmité, tandis que parmi ceux dont « le père et la mère ne sont pas issus de la même origine, on « en trouve à peine un sixième à ajouter (1). » Nous applaudissons à ces recherches numériques, bien plus qu'aux raisonnements de l'auteur. Mais encore est-il nécessaire de s'entendre. Au compte ci-dessus, près d'un quart des sourds-muets et des sourdes-muettes de naissance (15 sur 66) proviendraient de mariages entre consanguins. Cependant, comme les trois autres quarts sont issus d'unions non consanguines, sous l'influence de causes très-difficilement appréciables, il n'y a pas de raison absolue pour attribuer la surdi-mutité des premiers exclusivement à la consanguinité des parents. Puis, ce que l'on dit pour la surdi-mutité, on peut le dire pour l'idiotie et pour les diverses lésions congénitales que l'on observe à la suite des mariages consanguins. Et, comme il faut bien que, dans l'ordre de fréquence, l'une d'elles occupe le premier rang, la surdi-mutité sera cette lésion qui frapperait même, dans une proportion relativement considérable, les victimes des alliances entre parents. — Voilà, pour nous, ce qui ressort de ces documents, pleins d'intérêt sans doute, mais qui ne sont nullement contraires à notre interprétation, et qui ne prouvent l'influence exclusive, ni de la parenté, ni surtout de la consanguinité pure.

Sur ce sujet particulier, voici ce que disait M. Puybonnieux : « ... On s'est aperçu qu'un très-grand nombre de parents de « sourds-muets étaient parents entre eux avant leur mariage. « La même observation a été faite d'ailleurs pour les idiots. » Mais cet auteur ne donne point sa propre opinion, et il n'apporte pas l'ombre d'un argument en faveur de cette assertion. Enfin, le tableau qu'il trace de « l'état des familles des trente « et un élèves admis en 1835 à l'Institution royale des sourds-« muets de Paris » ne fait aucune mention de la consanguinité (2). Toutefois, aujourd'hui, l'on se croit en droit d'affirmer, au point que le doute ne serait plus permis.

(1) *Du mariage entre consanguins, considéré comme cause de dégénérescence organ., et plus particulièrement de surdi-mutité congéniale* (Thèse), Montpellier, 1859, n° 63, p. 33-34.

(2) *Mutisme et surdité*, p. 21 et *in fine*; Paris, 1846.

Si l'on s'en rapporte à M. Ménière, « il est facile de démon-« trer » que la consanguinité des époux est « la principale « cause de la détérioration des races. » — Suivant cet auteur, « le mariage entre consanguins ne se rencontre jamais plus « fréquemment que dans les localités où naissent les sourds-« muets en plus grand nombre. » Et il en donne pour exemple « certaines vallées du canton de Berne, où... depuis longtemps « toutes les familles sont alliées... » — « C'est au sein de ces « populations isolées, dit-il, que l'on observe dans toute sa « laideur la dégradation de l'espèce, l'abâtardissement de la « race; là règnent le crétinisme, l'idiotie, la surdi-mutité de « naissance, de sorte que la démonstration du fait que j'ai « avancé brille ici de tout son éclat. » Il continue : « L'expé-« rience est instituée depuis longtemps; elle est faite en grand, « sur des masses; les conséquences qui en découlent sont aussi « claires qu'affligeantes; enfin il faudrait se refuser à toute « évidence pour ne pas y voir la condamnation de ces cou-« tumes meurtrières. » D'ailleurs, point de faits véritables; des vues, des impressions seulement : *verba non facta.* « Le ma-« riage entre parents est une cause de détérioration de l'espèce, « cela est certain... (1). » Voilà comment on raisonne; et il n'y aurait plus qu'à s'incliner devant ces honnêtes convictions.

Le jugement est difficile, nous le savons. Mais ne faut-il pas convenir que des exemples ainsi présentés, et dans lesquels, en raison de l'action altérante des modificateurs ambiants, on ne saurait faire isolément la part ni de la consanguinité, ni de l'hérédité, ne sont que spécieux, bien loin de porter avec eux l'évidence des faits ou d'en constituer une éclatante démonstration. Ce qu'ils prouvent surtout, à notre avis, c'est qu'une thèse soutenue de la sorte n'est pas aussi facile à défendre que l'on veut bien nous le dire.— Il faut ajouter néanmoins, quant au fond de la question, que déjà la consanguinité des mariages avait été quelquefois mentionnée comme l'une des causes de la surdi-mutité, notamment dans la sainte et pauvre Irlande (2). Cette matière, du reste, est trop importante pour ne pas devenir tôt ou tard l'objet de travaux positifs. Attendons.

(1) Ouv. cit., loc. cit.; broch. p. 6-7.

(2) *The Census of Ireland for the year* 1851, part. III; *Report on the Status of Disease, presented to both Houses of Parliament by command of Her Majesty*; in-fol., Dublin, 1854, p. 19. — Cf. Boudin, ouv. cit., t. II, p. 712-14.

M. Rilliet (de Genève), à propos de la note de M. Ménière, a fait aussi de nombreux et graves reproches aux mariages entre consanguins. Il leur attribue un « abaissement de la force « vitale, » d'où résultent une foule de maux, qui seraient les suivants : « 1° absence de conception; 2° retard de la con- « ception; 3° conception imparfaite (fausses couches); 4° pro- « duits incomplets (monstruosités); 5° produits dont la consti- « tution physique et morale est imparfaite; 6° produits plus « spécialement exposés aux maladies du système nerveux, et, « par ordre de fréquence : l'épilepsie, l'imbécillité ou l'idiotie, « la surdi-mutité, la paralysie, des maladies cérébrales di- « verses; 7° produits lymphatiques et prédisposés aux maladies « qui relèvent de la diathèse scrofulo-tuberculeuse; 8° produits « qui meurent en bas âge et dans une proportion plus forte « que les enfants nés sous d'autres conditions; 9° produits qui, « s'ils franchissent la première enfance, sont moins aptes que « d'autres à résister à la maladie et à la mort. » — Voilà sans doute un cadre nosologique d'une certaine étendue; et nous ne savons trop quel accident du mariage, quelle anomalie ou quel état morbide on ne pourrait y faire entrer. Remarquons seulement que la surdi-mutité, par ordre de fréquence, n'arrive ici qu'en troisième ligne, après l'épilepsie et l'imbécillité ou l'idiotie, dans la série des affections du système nerveux.

Malheureusement, M. Rilliet borne là ses propositions, qu'il ne justifie point quant à présent. « Pour être mené à bonne fin, « dit-il avec grande raison, le travail que j'ai entrepris demande « beaucoup de temps et des observations multiples et répétées. « Il est hérissé de difficultés de toute espèce et compliqué « comme tous les sujets qui, de près ou de loin, se rattachent à « la solution de l'une des questions les plus ardues de l'étiologie « pathologique : l'hérédité. » On voit que l'auteur s'explique catégoriquement. Il développe même son idée comme il suit : « La santé de la famille des conjoints, et la santé des conjoints « eux-mêmes, exercent une influence très-réelle sur le degré et « le mode d'abaissement de la force vitale chez les produits. Il « est probable que c'est aux conditions de santé des ascen- « dants, ainsi qu'aux circonstances dynamiques dans lesquelles « se trouvent les parents au moment du rapprochement des « sexes, que sont dues toutes les déviations aux lois précé- « dentes. » — Tous ces accidents ou ces lésions, selon M. Rilliet

lui-même, ne seraient donc pas, autant qu'on paraît le croire et qu'on le lui fait dire, des effets de la consanguinité exempte d'une influence de nature pathogénique. Au reste, bien que placé sur un théâtre des plus favorables à ce genre d'observations, l'auteur est loin de croire à l'évidence des faits qu'il se propose d'étudier et de faire connaître. « ... Je suis décidé, dit-il, à ne « publier l'ensemble de mes recherches que lorsque j'aurai pu « les appuyer sur des preuves irrécusables (1). » — Viennent donc ces preuves qui ne peuvent manquer d'un haut intérêt!

M. Bemiss, de Louisville, dans le Kentucky, a recueilli trente-quatre faits de mariages consanguins, dont vingt-huit entre cousins au premier degré et six entre cousins au deuxième degré. Dans ce nombre total, les unions ont été vingt-sept fois fécondes et sept fois stériles. Les vingt-sept mariages féconds ont produit cent quatre-vingt-onze enfants. Sur les vingt-huit mariages dans le troisième degré de parenté, vingt-trois ont été féconds et cinq stériles; sur les six autres, entre parents au quatrième degré, quatre ont été féconds et deux stériles. Pour tous ces mariages, considérés dans leur ensemble, la proportion des enfants a été :: 1 : 5,6 — *as* 1 *to* 5-6. Et enfin, le nombre moyen des enfants pour chaque union féconde a été de sept et une légère fraction — *and a slight excess;* la proportion des naissances dans les mariages féconds ayant été de 6,87 entre parents au troisième degré, et de 8,5 entre parents au quatrième degré.

Sur les 191 enfants, 58 ont succombé peu de temps après la naissance, et 134 sont parvenus à l'âge adulte. Parmi ces derniers, il en est 46 qui sont d'une bonne constitution et bien portants, 32 qui sont indiqués comme étant mal constitués et d'une santé faible, et 9 sur l'état desquels on ne possède aucun renseignement. Quant aux autres, ils sont tous atteints de quelques maladies : 23 d'entre eux sont scrofuleux, 4 épileptiques, 2 très-faibles d'esprit — *insane,* 2 muets, 4 idiots, 2 aveugles, 2 difformes — *deformed*, 5 atteints d'albinisme, 6 de vue faible, 1 de chorée (2). Ces chiffres, du reste,

(1) *Note sur l'infl. de la consanguinité sur les prod. du mariage*, dans le *Journ. des connaiss. médic. et pharmaceut.*, 20 juin 1856, 23e ann., p. 358-59. — Cf. Barthez et Rilliet, *Traité clin. et prat. des malad. des enfants*, Paris, 1853-54, t. I, p. 7.

(2) *On the Evil Effects of Marriages of Consanguinity, in The North American Med.-Chir. Review*, Philadelphia, january, 1857, t. I, p. 97 et seq.

comme on en peut juger par l'addition, ne sont pas tout à fait exacts.

D'autre part, il résulterait, dit-on, de recherches nouvelles du même observateur, que « 10 pour 100 des sourds-muets, « 5 pour 100 des aveugles, et 15 pour 100 des idiots placés « dans les divers établissements hospitaliers des États-Unis, « sont issus du mariage de deux cousins au premier degré; — « que, sur un chiffre de 757 mariages entre cousins germains, « 256 ont produit des sourds-muets, des aveugles et des idiots; « — que sur 483 autres mariages semblables, 151 ont donné « naissance à une progéniture stérile (un très-grand nombre « ont été stériles). » — En nous faisant un devoir de citer ce document, nous dirons qu'il ne nous a pas été donné de pouvoir en connaître l'origine. Et nous ajouterons que, longtemps après une première publication, et par un singulier privilége, ces mêmes chiffres ont été reproduits dans diverses feuilles médicales, à peu près comme s'il se fût agi de faits nouveaux (1). Est-ce bien légitime?

Il sera bon aussi de remarquer que, dans un article récemment publié par un journal d'outre-Manche, article dans lequel on remet encore sous les yeux du lecteur la statistique ci-dessus due à M. Bemiss, il n'est nullement question des dernières observations, vraies ou prétendues, que nous venons de mentionner. — Cet article, d'ailleurs, ne produit pas le moindre fait nouveau, mais en revanche il abonde en affirmations aussi pompeuses que stériles. L'auteur ne met pas en doute que ce ne soit au principe des mariages consanguins que l'on doive de compter (dans la Grande-Bretagne) une si forte proportion d'idiots, d'épileptiques, de scrofuleux, de rachitiques, d'êtres affaiblis et infirmes — *the enfeebled, and the incapable* — qui affligent et grèvent la nation. Et pour lui enfin, il faut le dire, ce sont ces unions qui peuplent le monde d'une population comme l'imagination du Dante l'a peinte avec horreur, dans les sombres demeures de son Enfer, — population réduite à pleurer sa naissance, son existence et sa postérité. Voici le texte : « Unions which people this world with a population such as

(1) *L'Ami des Sciences*, 20 févr. 1859, 5e année, p. 119. — Cf. *Journ. des Conn. médic.* cit., 10 août 1860, 27e ann., p. 307. — *Gaz. des Hôpitaux civ. et milit.*, 14 août 1860, 33e ann., p. 384. — *Gaz. hebd.* cit., 24 août 1860, t. VII, p. 550.

« the imagination of Dante figured with horror in the dark « abodes of his « Inferno » — a population which bewails its « birth, its existence, and its offspring (1). »

De pareils exemples, on en conviendra, sont trop instructifs pour qu'il ne soit pas permis de les signaler en passant.

Si l'on examine ces documents du médecin américain, on voit d'abord combien les premiers faits, notamment en ce qui touche la stérilité, diffèrent de ceux fournis par M. Devay. Puis, en présence d'une semblable proportion d'enfants issus de mariages consanguins féconds (plus de sept pour chacun), aux États-Unis, on se demande comment la consanguinité peut être invoquée dans les mariages stériles; comment, si favorable aux uns, elle serait si contraire aux autres. — Et quant aux derniers faits, ils sont tellement en désaccord avec ceux qui les précèdent, par exemple au point de vue du nombre des muets (ici 10 pour 100, là 2 sur 192), et ces prétendus faits sont indiqués si vaguement que l'on hésite à croire qu'ils méritent beaucoup de confiance. D'autre part, M. Bemiss ne donne aucun renseignement ni sur les types ethniques, ni sur les rapports de l'âge, ni sur la constitution physique et morale des époux, non plus que sur les conditions de leur existence. Seulement, il résulte de ces faits mêmes qu'il puise dans les rangs les plus pauvres et les plus déshérités de la société, ceux qui peuplent les hôpitaux : il faut bien le remarquer, car là n'est pas l'état moyen, l'état normal. — Est-ce ainsi, nous le demandons, que la lumière se fait?

Quoi qu'il en soit, en se voyant menacés d'un aussi redoutable cortége d'infirmités attribuées aux alliances consanguines, plusieurs États de l'Union, comme le Kentucky, la Géorgie, et dernièrement l'Ohio, ont adopté des mesures législatives qui prohibent le mariage entre cousins germains, « sous peine « d'encourir, dit-on, un châtiment sévère et de faire déshériter « les enfants (2). » Or, ces mesures, on le comprend assez, par le fait de l'aggravation que doivent apporter aux maladies de nature transmissible les chances défavorables de la consanguinité, ces mesures, disons-nous, ont un caractère vraiment hygiénique; — et d'autant plus que, dans les pays

(1) *The Degeneration of Race*, in the Lancet; London, 22 déc. 1860, t. II, p. 619-20.

(2) L'*Ami des sciences*, loc. cit. — Le journal *le Siècle*, 28 janv. 1859. — Le journal *l'Opinion nationale*, 13 décemb. 1860.

où règne le protestantisme, les interdictions des mariages entre proches ne s'étendent pas en général au delà du second degré.

En finissant sur ce point, et pour montrer combien, dans un pareil sujet, il faut se garder de tomber dans certain sophisme, nous ferons remarquer que les faits mêmes d'anomalie dans les produits du mariage entre parents ne prouvent pas absolument contre la consanguinité. — Qui ne sait que les phénomènes complexes d'arrêt ou d'excès de développement, auxquels on a donné le nom de monstruosités, et que, d'autre part, la polydactylie, l'ectrodactylie, le bec-de-lièvre, le pied bot, etc., la surdi-mutité notamment, sont bien souvent, sinon presque toujours, le fruit d'alliances entre époux parfaitement sains. « En « remontant au principe de ces hémitéries, dit M. Lucas, on « reconnaît en effet, avec étonnement, qu'elles proviennent de « parents *placés dans les meilleures conditions de santé, et de « la conformation la plus irréprochable.* » Et, un peu après : « Il n'y a pas, enfin, jusqu'aux deux caractères les plus éloignés « de la conformation normale de notre espèce, et, à quelques « égards, les plus distinctifs de l'animalité, les *cornes* et la *queue*, « que l'homme ne puisse ainsi tenir de sa naissance, et de « parents chez lesquels ils n'existaient pas (1). » Pour notre part, nous avons eu l'occasion de voir, dans les conseils de révision et ailleurs, un grand nombre de ces hémitéries et d'anomalies de plusieurs sortes, notamment aux doigts, aux orteils, à la lèvre supérieure, au pénis, etc., chez des individus dont les parents n'étaient nullement consanguins. — Ces remarques témoignent tout au moins que des observations nouvelles, et autant que possible d'une exactitude rigoureuse, sont encore nécessaires pour fixer définitivement la science en ce qui touche les effets des mariages consanguins.

Ainsi donc, et jusqu'à preuve du contraire, preuve que nous cherchons vainement, nous sommes arrivé à reconnaître que toutes choses se passent dans la famille comme dans la race;

(1) Ouv. cit., t. I, p. 135-36 et suiv., *cf.* t. II, p. 871 et suiv. — Cf. Isid. Geoffroy Saint-Hilaire, *Hist. génér. et particul. des anomal. de l'organisat. chez l'homme et chez les anim.*, t. I, part. II, p. 583-84; Paris, 1832. — *Hist. nat. génér. des règnes organiq.*, t. III, part. I, p. 25 et suiv.; Paris, 1860. — Burdach, *Traité de physiolog.*, trad. par Jourdan, t. II, p. 245-48; Paris, 1838.

et que la pureté du sang, cette sauvegarde de la conservation des types dans les races, jouit du même privilége dans les familles. D'où il suivrait, nous le répétons, que les unions consanguines, au point de vue de leur influence sur la validité des produits de la génération, n'offriraient de dangers réels qu'autant que les père et mère seraient dépourvus des qualités voulues pour engendrer des rejetons irréprochables. — Ce qui revient à dire que, même dans cette hypothèse, ces unions ne diffèrent des alliances croisées que par le degré de nocuité, plus considérable dans les premières que dans celles-ci, et plus ou moins grand, suivant le degré de la parenté des époux.

VII. On vient de voir que les faits qui paraissent établir les dangers des mariages consanguins, en dehors des circonstances particulières que nous avons signalées, n'ont pas porté la conviction dans tous les esprits; on a vu que non-seulement ces faits manquent de l'exactitude voulue pour être acceptés sans conteste, et pour avoir une signification positive, mais encore que divers auteurs que l'on range contre nous émettent des principes à peine différents de ceux que nous défendons; ou, du moins, n'accusent pas la consanguinité pure, et le non-renouvellement du sang qui, selon nous, ne vieillit pas dans les familles saines. D'où il suit bien évidemment que « l'accord des témoignages, » comme on le dit (voy. p. 222), sur lesquels repose cette opinion, « en tant qu'opinion scienti- « fique, » n'est pas unanime. — Nous n'ajouterons plus que les renseignements suivants :

Burdach, pour des raisons d'ordre moral, et aussi dans le but d'obtenir « un amour chaud et une progéniture vigou- « reuse, » se prononce contre les mariages entre proches parents, lesquels, dit-il, « ont été rangés au nombre des crimes « par tous les peuples ennoblis qui ont considéré les liens de « famille comme une chose sacrée. » Nous savons à quoi nous en tenir sur la valeur d'une proposition ainsi formulée. Voici toutefois comment il s'exprime : « Chez les animaux, la pro- « pagation dans une même famille a de bons résultats. C'est « elle qui assure la beauté des chevaux arabes et anglais, des « brebis espagnoles, etc. Bojanus fait remarquer que le mélange « des différentes races, lorsqu'il se propage pendant quelque

« temps, amène une dégénérescence générale dans l'espèce « chevaline. Le fait peut être vrai aussi pour l'homme, en ce qui « concerne le physique; mais quand la propagation est ren- « fermée chez lui dans les limites d'un cercle qu'elle ne peut « franchir, le développement des facultés intellectuelles s'en « ressent presque toujours (1). » — Donc, tout en se fondant sur l'exemple des animaux, cet éminent physiologiste admet que la consanguinité chez l'homme peut être pour un temps physiquement favorable; et s'il la repousse, ce n'est que pour des raisons particulières sur lesquelles nous n'avons pas à revenir.

D'un autre côté, M. Huzard (fils) soutient également que les accouplements consanguins bien dirigés sont favorables à la constitution des races de nos animaux domestiques. Et il en prend à témoin des exemples puisés dans le troupeau mérinos de Rambouillet et d'autres, dans les races bovines, dans celles du cheval, du porc, du lapin, etc.; et il considère même la consanguinité chez quelques espèces comme une loi de nature, ainsi qu'il cherche à le prouver par des faits tirés de l'état sauvage, aussi bien que de la vie domestique. Il termine son travail en reproduisant cette remarque : « que la dégénéres- « cence dans les familles humaines, quand on l'a observée et « quand on a pu l'attribuer à des alliances entre consanguins, « n'a été qu'intellectuelle et non pas physique... » Ce qu'il croit devoir expliquer par la négligence apportée dans ces familles à développer l'intelligence, et à suivre les progrès de l'esprit humain (2). — Nous croyons, nous, que s'il n'y a pas dégénération physique, il n'y a pas non plus dégénération intellectuelle.

On a pu remarquer que nous ne nous sommes pas préoccupé beaucoup des unions consanguines chez les animaux, ni des lumières que leur étude pouvait apporter dans ce débat. C'est que nous pensons qu'il faut être sobre d'arguments de cette nature. — Non-seulement les animaux ne sont pas de tous points comparables à l'homme, mais, en fait de croisement, les espèces animales ne sont pas même comparables entre elles. Et

(1) Ouv. cit., trad. cit., t. II, p. 258-59.

(2) *Note sur les accouplem. consang. dans les fam. ou races des princip. anim. domestiq.*, dans les *Ann. de l'Agricult. fr.*, 15 juin 1857, t. IX, p. 497 et suiv., 511-12.

il en résulte que l'on ne saurait conclure, avec quelque certitude, de l'une à l'autre de ces espèces; et que, dans cet ordre d'observations, il n'est permis que de constater des faits individuels. Ici, d'ailleurs, plus encore que dans l'humanité, les idées populaires s'accordent en général sur les fâcheux effets de ces unions : d'où il arrive que l'on ne fait nulle difficulté de les appliquer à l'homme. — On voit néanmoins que des auteurs très-autorisés, comme Burdach, comme M. Huzard (fils), soutiennent l'opinion opposée, le premier parlant des animaux à propos de l'homme, de même que le second s'élève jusqu'à l'homme à propos des animaux.

On lit encore dans M. Lévy ce passage remarquable : « Les « races animales gagnent à se propager dans les mêmes fa- « milles... On a observé notamment que l'espèce chevaline « dégénère par le mélange prolongé de races différentes; mais « il faut considérer que, pour perpétuer les races nobles d'ani- « maux, on a soin de n'accoupler entre eux que des indi- « vidus de choix; dans les alliances entre proches, cette « condition est négligée : de là l'abâtardissement des familles « qui s'unissent entre elles de génération en génération... C'est « surtout aux familles entachées de maladie héréditaire qu'il « importe d'élargir le cercle de leurs alliances et de renouveler « en partie les sources de leur reproduction; en méconnaissant « cette nécessité, elles renforcent le principe de leur détério- « ration et précipitent leur décadence (1). »

M. Raige-Delorme avait également considéré ces questions sous le même point de vue, et voici dans quels termes il expose sa manière de voir : « Il faut donc l'avouer, nous n'avons pas « de données assez précises pour résoudre la question de la « nécessité d'un croisement étendu de races chez les hommes, « et je serais porté à croire que le désavantage d'alliances « limitées dans un cercle étroit provient uniquement de ce « qu'en raison du peu de choix permis dans ces cas, les ma- « riages ont lieu souvent entre des personnes qui n'ont point « les conditions réputées favorables. Il est douteux que des « alliances formées entre des individus qui réuniraient toutes « ces conditions donnassent lieu à une dégénération physique

(1) Ouv. cit., éd. cit., t. 1, p. 153.

« ou morale de l'espèce, par la seule raison qu'ils appartien-
« draient à la même famille (1). »

Enfin, nous sommes heureux de voir que cette opinion doit être considérée comme étant en voie de progrès; car elle est professée aujourd'hui dans le cours d'hygiène à la Faculté de Paris : c'est M. Bourgeois qui nous l'apprend, dans sa thèse inaugurale. « L'opinion de M. Bouchardat sur ce sujet, dit-il,
« est des mieux arrêtées; pour lui, la consanguinité même
« répétée est sans inconvénients et doit même produire de bons
« résultats, si les conjoints sont exempts de tous vices héré-
« ditaires, ou, mieux encore, doués des meilleures qualités
« physiques et morales; mais, d'un autre côté, les alliances
« consanguines sont nécessairement nuisibles, quand elles ont
« lieu entre sujets affectés de maladies constitutionnelles trans-
« missibles, dont l'intensité s'accroît, non pas seulement par
« simple addition, ou même par multiplication, mais par une
« sorte de proportion progressive jusqu'à l'exagération la plus
« extrême, au moyen de la consanguinité répétée. »

Et pour M. Bourgeois, il ne se borne pas à soutenir les mêmes principes que son maître, et qui s'accordent si bien avec les nôtres; il ne se borne pas à conclure dans le même sens, savoir : que l'influence des mariages consanguins sur les générations est « bonne ou mauvaise, suivant que les auteurs sont « exempts ou affectés de maladies constitutionnelles; » il apporte encore un imposant tribut de documents qui lui sont personnels, et qu'il met en parallèle avec la plupart de ceux qui représentent l'opinion contraire. — Ce tribut comprend deux parties : 1° l'histoire très-détaillée d'une famille (la sienne propre), qui se compose de quatre cent seize membres, y compris les alliés, issus d'un couple consanguin au quatrième degré, dans l'espace de cent soixante ans, et après quatre-vingt-onze unions fécondes, dont seize consanguines superposées : histoire qui semble ne pas laisser de doute non-seulement sur l'innocuité, mais même sur les « avantages de la consanguinité « dans les familles saines; » 2° une série de vingt-quatre observations isolées, recueillies par lui-même ou par ses amis, et qui diffèrent complétement de celles venues du camp opposé, surtout au point de vue de la stérilité d'abord, et ensuite

(1) *Dict. de méd*, Paris, 1832-15, art. *Mariage*, t. XIX, p. 166-67.

de « l'état sanitaire.... constamment bon chez les enfants, sauf « les cas où les pères et mères étaient déjà affectés de maladie « ou seulement de faible santé (1). »

Enfin, chacun peut se livrer à des investigations désintéressées sur ce sujet. — Et pour ce qui nous concerne, nous dirons que, déjà depuis plusieurs années, nous avons noté sommairement des faits de mariages consanguins, aujourd'hui au nombre de vingt-six, pour la plupart entre cousins issus de germains et à la première génération; et que, parmi ces faits, recueillis en général dans la classe aisée et chez des époux en bon état de santé, nous n'avons pu rencontrer la trace d'un accident imputable à la consanguinité, isolée de tout élément morbifique.

D'après tout ce qui précède, on ne peut donc se refuser à admettre que, s'il est des familles en quelque sorte marquées d'un sceau fatal, et pour des raisons appréciables et connues, par suite d'alliances contractées dans leur propre sein, il en est beaucoup d'autres chez lesquelles ces alliances entre individus doués comme il convient produisent d'excellentes générations.

Et nous concluons : d'une part, que les accidents des mariages entre consanguins, quand ils doivent se manifester, sont d'autant plus à craindre 1° que les pères et mères sont parents à des degrés plus rapprochés; 2° que les unions sont répétées davantage; 3° que la race est moins pure; — d'autre part, que ce n'est pas aux liens du sang, à la consanguinité proprement dite, mais à des causes du domaine de l'hérédité morbide chez les époux, que doivent être attribués, en général, les accidents ou les désordres que l'on a pu constater à la suite des mariages entre proches; — et que ces phénomènes, par conséquent, toujours au point de vue physiologique, accusent l'abus, et non l'usage bien entendu de ces sortes d'unions.

(1) *Quelle est l'infl. des mariages consang. sur les générations?* (Thèse), Paris, 1859, n° 91 (présid. M. Bouchardat), p. 26, 43, 27-38 et suiv., 41. — Cf. Notre *Rapport*, dans le *Bullet. de la Société d'Anthropologie*, t. I, p. 146 et suiv.; Paris, 1860.

DES GAËLS ET DES CELTES

PAR

LE Dr GUSTAVE LAGNEAU

Désirant m'éclairer sur l'ethnographie de la France, j'ai parcouru bien des ouvrages contemporains, consulté bien des passages d'auteurs anciens, enfin, en dernière analyse, je suis arrivé avec la plupart des anthropologistes français, entre autres avec M. Périer (1), à admettre :

1° L'existence de la race ibérienne, *Hiberi*, *Iberi*, Ἴβηρες, dans la partie méridionale des Gaules, au sud de la Garonne, peut-être même au nord de ce fleuve;

2° L'existence, dans la partie septentrionale de l'Europe occidentale, d'une race à cheveux bruns ou noirs, distincte ou non de la précédente;

Et 3° l'existence postérieure de la race des Kymris, Cymraeg, Cimbres, *Cimbri*, Κίμβροι, Κιμμέριοι, aux cheveux blonds, aux yeux bleus, à la haute stature, probablement dépendant de la grande famille germaine (2).

Mais quelques doutes se sont élevés dans mon esprit relativement à l'assimilation généralement admise des Gaëls avec les

(1) *Fragmens ethnologiques*, 1857.

(2) V. Périer. *L. c.*, p. 62. — Pouchet. *Bull. de la Soc. anthrop.* pour 1859, p. 27; 1860. — A l'appui de la parenté des Kymris et des Germains, on peut rappeler que, selon Balbi, le welsh ou gallois actuel, un des dialectes vivants du Kumbre ou Cymraeg, langue des anciens Kymris, est composé de moitié de mots allemands (nieder deutsh), outre un quart de mots latins, et un autre quart de mots gaëls; multiplicité de langues qui semble révéler l'origine multiple de ce peuple (Adrien Balbi. *Atlas ethnographique*, 1826, Paris).

Celtes, deux dénominations servant ordinairement à désigner la race brune qui semble avoir occupé très-anciennement la partie nord-ouest de notre Europe (1).

En effet quelques passages d'auteurs anciens, quelques remarques sembleraient autoriser à regarder les Gaëls et les Celtes, non comme un seul et même peuple, mais comme deux peuples primitivement distincts.

Les noms de Gaëls et de Celtes souvent, il est vrai, ont été employés indifféremment pour désigner les peuples habitant notre pays ou en provenant, sans tenir compte de leur diversité d'origine; les Grecs se servaient le plus souvent du nom de Κελτοὶ, le plus rarement de celui de Γαλάται, tandis que les Latins au contraire, le plus fréquemment employaient celui de *Galli*, et exceptionnellement celui de *Celtæ* (diversité de dénominations peut-être en rapport d'ailleurs avec la prépondérance des Gaëls ou des Celtes à diverses époques ou dans différentes expéditions); néanmoins, dans quelques pays, l'une des deux dénominations parait seule avoir été employée, comme si ces contrées avaient été colonisées par un seul de ces deux peuples; et dans d'autres pays pour lesquels les deux noms furent usités simultanément, comme dans les Gaules, quelques historiens semblent, par les dénominations de Γαλάται, *Galli*, et de Κελτοὶ, *Celtæ*, distinguer des peuples divers.

Parmi les nombreux pays occupés par les Gaëls, il en est où les habitants ne paraissent s'être donné que cette dénomination, et non pas celle des Celtes. Dans une partie de la Grande-Bretagne et de l'Hibernie, ils se donnaient le nom de Caël (2), dénomination qui, unie à *Dun* montagne, se retrouve dans le nom de *Caledoni* (Gaëls de la montagne), par lequel les Romains désignaient les peuplades du nord-ouest de la première de ces îles (3), et dans celui de Caldonack, dialecte du gaëlic parlé encore de nos jours dans la haute Écosse (4).

Les habitants actuels de l'ancienne Armorique, sous le nom

(1) V. Desmoulins, *Histoire naturelle des races humaines*, 1826, p. 136. — William Edwards, *Bulletin de la société ethnographique*, t. II, 1re partie. Fragments d'un mémoire sur les Gaëls, 1845. — Perier, *l. c.*, etc.

(2) Ossian. *Poésies galliques*, recueillies par Macpherson; trad. de Letourneur, Paris, an VI, t. I, p. 6. « Caël étranger, nom des Gaulois qui vinrent s'établir en Écosse et de là en Irlande. »

(3) Malte-Brun. *Abrégé de sa Géographie universelle*, 3e éd., Paris, 1842, p. 502.

(4) Balbi. *Atlas ethnographique du globe*, Paris, 1826; Europe 1er tableau.

de Bretons Gallots ou Galo (1), distinguent encore les anciens Gaëls parlant autrefois le gallek (2) ou gaëlic, des Bretons Kymris ou Cambriens parlant le breizad, dialecte de l'ancien Kumbre ou Cymraëg (3), dernier peuple qui, à diverses époques, en 306 après Jésus-Christ, sous Constantin le Grand, en 383, sous Maxime, en 407, sous Constantin le tyran, durant la dernière moitié du v^e^ siècle et pendant le VI^e^, lors des invasions d'abord des Saxons, puis des Angles en Grande-Bretagne, vint de ce pays s'établir en Armorike, sous la conduite de différents chefs, entre autres de Ellen et de son frère Cynan, seigneur de Meriadog (ou Conan Meriadec), qui paraît avoir été souverain du pays dès la fin du IV^e^ siècle (4).

La Galice, au nord-ouest de l'Espagne, a conservé depuis l'antiquité sa dénomination de Gallæcia, du nom de *Callaici*, Καλλαικοὶ (5), donné à ses anciens habitants, qui paraissent les descendants de tribus gaëlles, émigrées de Gaule en Hispanie (6). Le nom de Portugal, *Portugalia*, Portocalle (Oporto), rappelle encore de nos jours la fondation d'une ville maritime par ces colons gaëls (7).

Parmi les contrées occupées par les Celtes, dans quelques-unes aussi l'on retrouve cette dénomination de Celtes, à l'exclusion de celle de Gaëls, comme si les habitants se reconnaissaient d'origine celtique et non gaëlique. L'Hispanie, qui nous a offert au nord-ouest une colonie gaëlle, nous présente au centre de la péninsule et entre le Tage et la Guadiania (Ἄνας), des contrées colonisées par les Celtes, soit en se mêlant aux indigènes après une longue résistance, et associant au leur le nom des vaincus, d'où la dénomination de Celtibères, *Celti-*

(1) Général Renard. *Lettres sur l'identité de race des Gaulois et des Germains*, première lettre, origine des Bretons (v. dans *Bulletins de l'Académie de Belgique*, 1856, t. XXIII, 2^e^ partie, p. 119. — Fouquet. *Légendes du Morbihan*, Introduction, p. 6, Vannes, 1857.

(2) Legonidec. *Dictionnaire breton-français*, complété par Hersart de La Villemarqué, 1850.

(3) Balbi. *L. c.*

(4) Général Renard. *L. c.*, p. 113 à 119, d'après la chronique de saint Brieuc, Guillaume de Malmesbury, les Triades galloises, etc., etc.

(5) Strabon. *Géographie*, l. III, ch. III, § 3, p. 236 du t. I du texte de l'éd. de Kramer.

(6) Amédée Thierry. *Histoire des Gaulois*, 3^e^ éd., t. I, p. 7. — Henri Martin. *Histoire de France*, nouv. éd., t. I, 1838, p. 12. — Bouillet. *Dictionnaire historique et géographique*, 3^e^ éd., 1845. Callaici et Galice.

(7) Houzé. *Atlas historique et géographique*, 1850, etc.

beri, Κελτίβηρες (1), soit en chassant ou dominant les indigènes et conservant alors leur nom quoique un peu modifié comme les Celtiques, *Celtici*, Κελτικοὶ (2), habitant entre ces deux derniers fleuves.

Quoique dans la partie nord-ouest de l'Europe continentale les Gaëls et les Celtes fussent sans doute depuis longtemps en contact lorsque le monde civilisé commença à connaître notre pays avec quelque certitude, les auteurs anciens nous montrent que la distinction de ces deux peuples subsista longtemps encore après la conquête romaine.

« Il faut, dit Diodore de Sicile, faire une distinction que beaucoup de personnes n'ont pas faite. Le nom de Celtes appartient aux peuples qui habitent au-dessus de Marseille dans l'intérieur des terres, et qui vivent en deçà des monts Pyrénées jusqu'aux Alpes; celui de Gaulois (ou mieux de Gaëls (3) aux peuples qui sont établis au delà de la Celtique, soit dans les contrées inclinées vers le Midi ou vers l'Océan, soit sur les monts Hercyniens enfin, qui occupent à la suite les uns des autres tout ce vaste espace jusqu'à la Scythie. Mais les Romains ont confondu ces nations sous une même dénomination et leur donnent à tous le nom de Gaulois. »

Χρήσιμον δέστι διορίσαι τὸ παρὰ πολλοῖς ἀγνοούμενον. Τοὺς γὰρ ὑπὲρ Μασσαλίας κατοικοῦντας ἐν τῷ μεσογείῳ καὶ τοὺς παρὰ τὰς Ἄλπεις, ἔτι δὲ τοὺς ἐπὶ τάδε τῶν Πυρηναίων ὀρῶν Κελτοὺς ὀνομάζουσι· τοὺς δ' ὑπὲρ ταύτης τῆς Κελτικῆς εἰς τὰ πρὸς νότον νεύοντα μέρη παρά τε τὸν Ὠκεανὸν καὶ τὸ Ἑρκύνιον ὄρος καθιδρυμένους, καὶ πάντας τοὺς ἑξῆς μέχρι τῆς Σκυθίας Γαλάτας προσαγορεύουσιν· οἱ δὲ Ῥωμαῖοι πάλιν πάντα ταῦτα τὰ ἔθνη συλλήβδην μιᾷ προσηγορίᾳ περιλαμβάνουσιν, ὀνομάζοντες Γαλάτας ἅπαντας (4).

Dion Cassius, tout en différant complétement de Diodore de Sicile relativement aux pays occupés par les deux nations (ainsi que je le ferai remarquer à propos de la détermination des

(1) Diodore de Sicile. *Histoire universelle*, l. v, ch. XXXIII. — Silius Italicus. *Les Puniques*, éd. de Panckoucke, 1836, l. III, p. 179 et suiv. — Amédée Thierry. *L. c.*, t. I, p. 7.

(2) Strabon. *Géographie*, l. III, cap. I, § 6.—Pline. *Histoire naturelle*, édit. de 1829, l. IV, ch. XXXV.

(3) Le nom de Γαλάται employé par les Grecs, provient sans doute de Gall tachd, terre des Galls en langue gallique. (V. Henri Martin. *Hist. de France*, nouv. éd., t. I, p. 10, 1838.)

(4) Diodore de Sicile. *Histoire universelle*, l. v, ch. XXXII, trad. de Miot, 1834.

caractères anthropologiques de ces deux peuples), distingue avec grand soin les Γαλάται des Κελτοί (1).

Julien qui, avant d'être empereur, pendant plusieurs années résida dans les Gaules, à Lutèce principalement, comme César et gouverneur de notre pays, distingue également les Γαλάται des Κελτοὶ, ainsi que le montrent les passages suivants (2) :

« Les Gaëls, je crois, et les Celtes conspirant ensemble... »

Γαλατῶν, οἶμαι, καὶ Κελτῶν εἰς ταυτὸ πνευσάντων...

« Les Celtes et les Gaëls, nations autrefois regardées par nos ancêtres comme invincibles... »

Κελτοὶ καὶ Γαλάται ἔθνη καὶ τοῖς παλαιοὶς φανέντα δυσανταγώνισα...

« La milice Celte, la milice des Gaëls ayant tourné le dos aux combattants... »

Στρατιώτην Κελτὸν, στρατιώτην ἐκ Γαλατίας τὰ νῶτα τοῖς πολεμίοις δείξαντα...

« Pour la Gaule et la Celtique... »

Ἕκητι τὴν Γαλατίαν, καὶ τὴν Κελτίδα...

Sulpice Sévère, historien de la fin du IVe siècle, nous met à même de reconnaître que de son temps il existait encore une différence entre la langue gaëlique et celle des Celtes. En effet, dans un de ses dialogues se trouve le passage suivant relatif à un Gaulois du nord s'excusant de parler un latin grossier devant des Aquitains, le parlant plus purement : « Parle, lui dit un de ses auditeurs, parle celte, ou, si tu le préfères, parle gaëlic, mais parle-nous de Martin. *Vel celticè, aut, si mavis, gallicè loquere, dummodò jam Martinum loquaris* (3). »

Les citations précédentes, dont le nombre pourrait être sans doute beaucoup augmenté par de plus érudits que moi, paraissent s'accorder pour démontrer que les Gaëls et les Celtes étaient primitivement distincts et constituaient deux peuples différents. Les citations suivantes trouvent leur explication dans la prééminence de l'une des deux nations aux époques et dans les contrées où ces deux peuples ont été en rapport avec les Grecs et les Latins; la race victorieuse ou prédominante impo-

(1) Dion Cassius. *Histoire romaine*, l. XXXIX, ch. XLIX. — Liv. LIII, ch. XXII, etc.

(2) Julien. *Première harangue sur l'empereur Constance*, p. 29-34-36, et *troisième harangue*, oratio III, p. 124 de l'éd. grecque-latine de 1696.

(3) Sulpice Sévère, *Dial.* I, n° 20.

sant à l'autre son nom de même que plus tard la confédération des Franks imposa le sien aux divers peuples habitant antérieurement les Gaules.

Jules César remarque que les habitants des Gaules auxquels les Romains donnaient le nom de *Galli* se désignaient entre eux sous le nom de *Celtæ* : « *qui ipsorum lingua, Celtæ, nostra Galli appellantur* (1). »

Strabon signale la suprématie des Celtes sur les autres habitants des Gaules : « Je présume, dit-il, que les Grecs n'ont été portés à donner à tous les Gaulois le nom de Celtes que par la célébrité de ce dernier peuple. Ἀπὸ τούτων δ' οἶμαι καὶ τοὺς σύμπαντας Γαλάτας Κελτοὺς ὑπὸ τῶν Ἑλλήνων προσαγορευθῆναι διὰ τὴν ἐπιφάνειαν... (2). »

Et Pausanias, qui vivait environ deux siècles après César et Strabon, à une époque où les relations fréquentes des Grecs avec les Romains paraissent leur avoir fait adopter, pour désigner tous les habitants de la Gaule, quelle que fût leur nationalité, le nom de Γαλάται, équivalent de celui de *Galli*, employé par les Latins, reconnaît que longtemps ces peuples se donnèrent le nom de Celtes. « Le nom de Gaulois qu'on leur donne, dit-il, n'a prévalu que très tard; ils prenaient anciennement celui de Celtes; nom que les autres peuples leur donnaient aussi. Ὀψὲ δέ ποτε αὐτοὺς καλεῖσθαι Γαλάτας ἐξενίκησε· Κελτοὶ γὰρ κατά τε σφᾶς τὸ ἀρχαῖον καὶ παρὰ τοῖς ἄλλοις ὠνομάξοντο (3). »

Après avoir exposé les quelques faits qui semblent militer en faveur d'une distinction à établir entre les Gaëls et les Celtes, (distinction que d'ailleurs je ne suis pas le premier à signaler, puisque M. Bouillet, en résumant les diverses opinions émises sur ces peuples, observe que, selon quelques auteurs, « le nom de Gall ou Gaël (*Gallus*) désigne la population avec laquelle les Celtes, qui ne seraient alors autre chose que les Kymris, partagèrent le pays (4); ») il serait utile de chercher à déter-

(1) *Commentarium de Bello Gallico*, lib. I, cap. I.

(2) *Géographie*, l. IV, ch. I, p. 37 du t. II de la traduction de l'Imprimerie impériale, et p. 295 du t. I, du texte de l'éd. de Kramer. Berlin, 1844.

(3) Pausanias. *Description de la Grèce*, Ελλαδος περιήγησις. Attique, ch. III, trad. de Clavier, 1814, p. 22.

(4) *Dictionnaire d'histoire et de géographie*, Celtes, 3e éd., 1845.

miner les caractères anthropologiques de ces deux races, mais ce genre de recherches n'offre rien de positif, et ne conduit qu'à des hypothèses plus ou moins vraisemblables.

La plupart des documents qui nous sont fournis par l'histoire, sauf quelques rares passages de Suétone (1) et de Tacite (2), étant, pour notre pays, relatifs à des nations de race blonde, qui, vu leur caractère plus belliqueux, se trouvèrent sans doute plus fréquemment que les autres en rapport avec les peuples civilisés, la détermination des caractères anthropologiques des Gaëls et des Celtes consiste à rechercher laquelle de ces deux races présentait la chevelure blonde, les yeux bleus, la peau blanche et la stature élevée. Or, si l'on cherche à s'appuyer surtout sur les passages des auteurs anciens qui, ayant su distinguer ces deux peuples, ont été plus à même que d'autres de signaler leurs caractères anthropologiques, on trouve des faits complètement contradictoires.

Diodore de Sicile, après avoir distingué les Gaëls, Γαλάται, des Celtes, Κελτοὶ, ajoute en parlant des premiers : « Les enfants viennent au monde pour la plupart avec des cheveux blancs... Suivant l'opinion de quelques écrivains, ce peuple, devenu fameux par sa férocité, est le même que celui qui, dans les temps anciens, a ravagé toute l'Asie sous le nom de Cimmériens, dénomination qui, s'étant altérée par le laps des ans, s'est changée facilement en celle de Cimbres. Τὰ δὲ παιδία παρ' αὐτοῖς ἐκ γενετῆς ὑπάρχει πολιὰ κατὰ τὸ πλεῖστον.... Διαβεβοημένης δὲ τῆς τούτων ἀλκῆς καὶ ἀγριότητός φασί τινες ἐν τοῖς παλαιοῖς χρόνοις τοὺς τὴν Ἀσίαν ἅπασαν καταδραμόντας, ὀνομαζομένους δὲ Κιμμερίους, τούτους εἶναι, βραχὺ τοῦ χρόνου τὴν λέξιν φθείραντος ἐν τῇ τῶν καλουμένων Κίμβρων προσηγορίᾳ (3). » Ailleurs, cet historien dit encore : « Les Gaulois sont d'une taille élevée, ont la carnation molle, la peau blanche et les cheveux blonds... Οἱ δὲ Γαλάται τοῖς μὲν σώμασίν εἰσιν εὐμήκεις, ταῖς δὲ σαρξὶ κάθυγροι καὶ λευκοὶ, ταῖς δὲ κόμαις ἐκ φύσεως ξανθοί... (4). »

(1) *Histoire des XII Césars, Caligula;* texte et trad. d'Ophellot de la Pause, t. III, p. 116, l. IV, c. LXII, 1771.

(2) *Vie d'Agricola*, ch. XI, t. V, p. 338 texte et trad. de Dureau de Lamalle.

(3) *Histoire universelle*, l. V, ch. XXXII de la trad. de Miot, 1834; XXI de celle de Terrasson, 1737.

(4) Diodore de Sicile, *l. c.*, l. V, ch. XXVIII.

Si Diodore regarde les Gaëls comme des Kymris, composant la population du nord des Gaules et de la Germanie, Dion Cassius, Julien, au contraire, rapprochent les Celtes des races germaniques. Sans rappeler les passages d'où sont extraites les citations précédemment rapportées de Julien, il suffira, pour s'en convaincre, de faire remarquer quelques passages de Dion Cassius. Cet historien regarde Arioviste comme commandant aux Celtes : Ἦρχε μὲν γὰρ Ἀριοούϊστος τῶν Κελτῶν (1). A propos d'une guerre survenue avec les Celtes, πρὸς τοὺς Κελτοὺς ἐγένετο, il parle des Sicambres, des Usipètes, des Tenctères : Σύγαμβροί, Οὔσιπέται, Τέγκτηροι... (2) Au nombre des nations de la Gaule (Γαλάται πάντες) il indique les Celtes, appelés Germains, habitant le long du Rhin la Celtique appelée Germanie : Κελτῶν γάρ τινες, οὓς δὴ Γερμανοὺς καλοῦμεν, πᾶσαν τὴν πρὸς τῷ Ῥήνῳ Κελτικὴν κατασχόντες, Γερμανίαν ὀνομάζεσθαι ἐποίησαν... (3) En parlant du Rhin, « il coule vers l'occident, dit-il, ayant à sa gauche la Gaule et ses habitants; à sa droite, les Celtes... telle est la limite qui sépare ces deux peuples depuis qu'ils ont pris des noms différents; dans les temps les plus reculés, les habitants des deux côtés du fleuve portaient le nom de Celtes : Προχωρῶν δὲ ἐπὶ δυσμῶν, ἐν ἀριστερᾷ μὲν τήν τε Γαλατίαν καὶ τοὺς ἐποικοῦντας αὐτὴν, ἐν δεξιᾷ δὲ τοὺς Κελτοὺς ἀποτέμνεται... Οὗτος γὰρ ὁ ὅρος, ἀφ' οὗ γε καὶ ἐς τὸ διάφορον τῶν ἐπικλήσεων ἀφίκοντο, δεῦρο ἀεὶ νομίζεται. Ἐπεὶ τό γε πάνυ ἀρχαῖον Κελτοὶ ἑκάτεροι οἱ ἐπ' ἀμφότερα τοῦ ποταμοῦ οἰκοῦντες ὠνομάζοντο (4). »

Les citations précédentes, en assimilant les Celtes aux peuples de race germanique, sembleraient indiquer suffisamment leurs caractères anthropologiques signalés par Tacite, etc. (5), sans avoir besoin de rappeler, d'après Tite-Live (6), la haute stature, la blonde chevelure, la peau blanche des vainqueurs de Rome et des conquérants de la Grèce et de

(1) Dion Cassius. *Histoire romaine*, l. XXXVIII, cap. XXXIV, texte et trad. de Gros, t. III, 1851.

(2) *L. c.*, lib. LIV, cap. XX.

(3) *L. c.*, lib. LIII, cap. XII.

(4) *L. c.*, lib. XXXIX, cap. XLIX.

(5) Tacite. *Vie d'Agricola*, cap. XI; t. V, p. 338 de la trad. de Dureau de Lamalle.— *Annales*, lib. I, cap. LVII, LXIV; lib. II, cap. XXI; t. I. — *Histoires*, lib. IV, cap. LX; t. V, p. 119. — *Mœurs des Germains*, cap. IV; t. V.

(6) Tite-Live. *Histoire*, lib. V, cap. XLIV; lib. VII, cap. X et XXVI; lib. XX, cap. XLI et LV; lib. XXXVIII, cap. XVII et XXI.

l'Asie Mineure qu'Alexandre Appien désigne sous le nom de Celtes appelés Cimbres : Κελτοῖς τοῖς Κίμβροις λεγομένοις (1). D'ailleurs, à supposer que cette dénomination de Celtes Κελτοὶ ait été employée par Appien et par quelques autres historiens grecs, entre autres Denis d'Halicarnasse, Plutarque (2), comme synonyme d'habitants des Gaules, sans distinction de races, il ne doit plus en être de même pour les auteurs latins qui employaient de préférence celui de *Galli*, et cependant, Silius Italicus, dans ses Puniques, signale la haute stature des Celtes, *Celtæ :* « Au premier rang se tenaient les Celtes à la haute stature. *Procerœ stabant, Celtarum signa, cohortes, prima acies* (3). »

Que déduire des faits contradictoires précédemment exposés? — Trois hypothèses.

1° Dans la première, reposant sur l'ensemble des documents fournis par Diodore, Dion Cassius, Appien, etc., les Gaëls et les Celtes, appartenant tous deux à la race kymrique, ne devraient être considérés que comme les deux premières confédérations qui, de la Germanie, auraient successivement envahi l'Europe occidentale, peut-être antérieurement occupée par des peuples de race ibérienne, comme sont disposés à le croire MM. Prichard, le Dr Ware, le général Renard, d'Omalius d'Halloy et Broca (4), malgré la dissemblance existant entre la langue euskuara ou basque paraissant avoir été parlée par les anciens Ibères, et les idiomes en usage encore de nos jours chez certaines populations aux cheveux noirs ou bruns habitant quelques contrées du nord-ouest de l'Europe, par exemple l'Irlande et l'Écosse. En regardant ainsi les Gaëls et les Celtes comme de race kymrique, il semblerait alors, d'après Dion Cassius, que les Celtes eussent les premiers envahi l'Europe occidentale, et qu'ultérieurement les Gaëls, en

(1) Appien Alexandre. *Des guerres d'Illyrie*, p. 1196 de l'éd. de 1670.

(2) Denis d'Halicarnasse. *Antiquit. Roman.*, lib. I, cap. LXXIV, p. 189 de l'éd. de 1774. — Plutarque. *Camille*, § XXVIII, etc.

(3) *Les Puniques*, lib. XV, p. 264 de l'éd. Panckoucke, 1836.

(4) Prichard. *Histoire naturelle de l'homme*, t. I, p. 250 et 348 de la trad. de M. Roulin, 1843. — Ware. *Nouv. annales des voyages*, 1846, t. VII ; Mém. sur les titres des Gaëls et des Kymris a être considérés comme les premiers occupants des Iles britanniques, p. 125. — Général Renard. *Bull. de l'Acad. de Belgique*, 1856, t. XXIII, 2e part., 1re lettre, p. 105, et 3e lettre, p. 380, etc. — Omalius d'Halloy, *Des races humaines*, 4e éd., 1859, Paris, p. 19 et 35.— *Mém. de la Société d'anthropologie.* t. I, 1er fascicule ; sur l'*Ethnographie de la France*, p. 16, 1860.

se fixant dans notre pays, leur eussent imposé leur nom.

2° Dans la seconde hypothèse, reposant sur l'opinion émise par Diodore de Sicile, les Gaëls seraient les premiers conquérants de race kymrique, ayant envahi le pays précédemment occupé par les Celtes de race différente, et, de la Gaule, qui leur doit son nom, ils auraient dirigé leurs marches victorieuses vers le Midi et vers l'Orient, en Hispanie, en Italie, en Grèce, voire même en Asie Mineure. Connus des Romains longtemps avant les Celtes, *Celtæ*, avec lesquels ces dominateurs du monde n'auraient guère eu de rapports qu'après avoir pénétré dans notre pays, leur nom de Gaëls, *Galli*, aurait servi aux auteurs latins à désigner tous les peuples pénétrant en Italie au travers des Alpes Maritimes et Juliennes, ou habitant au delà, quelle que fût leur origine ethnique. Le nom de Celtes, Κελτοὶ, au contraire, propre au peuple qui, refoulé du nord au midi de notre territoire par les conquérants gaëls, venus d'au delà du Rhin, occupait les contrées circonvoisines de la colonie phocéenne de Μασσαλία, aurait servi aux auteurs grecs à désigner les habitants de notre pays, jusqu'à l'époque où ils auraient employé également celui de Γαλάται; dernière dénomination qui, d'après les passages déjà cités de Pausanias et de Dion Cassius, montrant les anciens Κελτοὶ prenant le nom de Γαλάται, pourrait même paraître n'avoir été adoptée que parce que ces auteurs auraient eu connaissance de la conquête des Gaëls sur les Celtes.

Ces deux premières hypothèses tendant à faire regarder comme de race kymrique ou germanique, soit les Gaëls et les Celtes, soit les Gaëls seulement, paraîtraient peut-être trouver un appui dans la linguistique, car on sait que, selon La Tour d'Auvergne Corret, *gaëll* signifierait les roux ou les blonds (1), mais cette signification semble en opposition avec les faits fournis par l'observation directe des Gaëls actuellement existants; d'ailleurs, ce mot a aussi d'autres significations, entre autres celle d'étranger (2).

3° Enfin, dans la troisième hypothèse, reposant sur les passages de Dion Cassius, Julien, Appien, et expliquant ceux de César et Strabon, les Celtes de race germanique, comme le

(1) *Origines gauloises*, 1796, Paris, p. 210.

(2) V. le mot *Gall* dans le *Dictionnaire de Legonidec*, 1850; et le mot *Gael* dans Ossian, *Traduction de Letourneur*, t. I, p. 6, Paris, an VI.

croient Pelloutier, MM. Prichard, Holtzmann, Moke, le général Renard, Omalius d'Halloy (1) paraîtraient avoir composé la première confédération kymrique qui aurait pénétré dans notre pays, antérieurement occupé par les Gaëls, soit à une époque très-reculée, vers le XIII^e^ siècle avant Jésus-Christ, soit au VI^e^ ou VII^e^ siècle avant Jésus-Christ, sous la conduite de OEsus, Hésu ou Hu le puissant (2), de même que, plus tard, pénétrèrent successivement dans les Gaules la confédération des Belges, Bolgs ou Volks, puis celle des Francks Saliens et Ripuaires. Le passage de Dion Cassius, dans lequel il remarque que les peuples habitant des deux côtés du Rhin portaient le nom de Celtes avant que ceux de la rive gauche prissent celui de Gaulois (3), semblerait faire allusion au temps où les Celtes, ayant envahi une partie des Gaules, auraient imposé leur nom aux Gaëls, *Galli*, vaincus, dont le nom, plus anciennement connu des Romains que celui de Celtes, aurait prévalu de nouveau sous la domination romaine.

Par l'origine kymro-germanique des Celtes, dont quelques tribus franchirent les Pyrénées bien antérieurement aux guerres puniques (4), se trouve expliquée, lors de ces guerres, l'existence, dans le midi de l'Hispanie, d'une nation blonde, à peau blanche, plusieurs fois signalée par Silius Italicus :

> Comam rutilus, sed cum fulgore nivali
> Corporis implevit caveam clamoribus omnem
> Eurytus : excelso nutritum colle crearat
> Sætabis (5).
> Hos duxere viros flaventi vertice Phorcys
> Spiciferisque gravis bellator Arauricus oris,
> Æquales ævi ; genuit quos ubere ripa
> Palladio Bœtis umbratus cornua ramo (6).

La distinction faite par Sulpice Sévère entre la langue gaé-

(1) Pelloutier. *Histoire des Celtes.* — Prichard. *L. c.*, t. I, p. 262. — Holtzmann. *Kelten und Germanen*, 1855. — Moke. *La Belgique ancienne et ses origines gauloises, germaines et franques* (derniers ouvrages cités par M. Arendt, *Bulletin de l'Académie de Belgique*, 1856, t. XXIII, p. 81 et suiv.) — G. Renard. *Bull. de l'Acad. de Belgique*, 1856, t. XXIII, p. 103 et suiv., p. 232 et p. 360. — Omalius d'Halloy. *L. c.*

(2) Amédée Thierry. *Histoire des Gaulois*, 2^e^ éd., 1835, t. I, p. 32. — Bouillet. *Dictionnaire d'histoire et de géographie*, 3^e^ éd., 1845, au mot *Kymris*.

(3) Dion Cassius. *L. c.*, l. XXXIX ch. XLIX.

(4) Amédée Thierry. *L. c.*, t. I, p. 5-7. — Henri Martin. *Histoire de France*, nouv. éd. 1838, t. I, p. 12.

(5) et (6) Silius Italicus. *Les Puniques* ; éd. de Panckoucke, 1836, lib. XVI, p. 310, et lib. III, p. 184.

lique et la langue celtique (1) s'explique facilement en admettant l'origine germaine des Celtes. Le celtique, ainsi qu'a cherché à le démontrer M. le général Renard, aurait eu les plus grands rapports avec le teuton ou allemand du nord (2). Cet idiome serait alors le résultat du mélange du gaëlic pur parlé antérieurement dans les Gaulès avec le teuton ou haut allemand, de même que le gallois résulte du mélange du gaëlic pur avec le bas allemand ou nieder-deutsch (3).

En rapprochant ainsi les Celtes des peuples germaniques, tout en les différenciant des Gaëls, on doit supposer que ces derniers avaient la barbe et les cheveux bruns, et étaient de petite taille. Tels sont, en effet, les caractères anthropologiques que l'on est porté à leur donner, non-seulement d'après le passage de Tacite, dans lequel cet historien compare les habitants de la Grande-Bretagne, soit aux Germains roux de cheveux, soit aux Ibères au teint basané et aux cheveux crépus, soit enfin aux Gaulois présentant sans doute des caractères physiques intermédiaires (4); mais surtout d'après celui de Suétone, qui rapporte que lorsque Caligula voulut se faire décerner les honneurs du triomphe, pour sa ridicule campagne de Germanie, désirant accroître le nombre des prisonniers de guerre qui devaient marcher derrière son char, il choisit les Gaulois de la plus haute taille « *Galliarum quoque procerissimum quemque*, » et obligea quelques princes alliés à se teindre les cheveux en rouge et à se les laisser croître « *coegitque... rutilare et submittere comam...* (5). »

Cette opinion, relative à la coloration brune du système pileux des Gaëls, semble d'ailleurs trouver aussi confirmation dans l'observation directe de certaines populations qui, vu la position géographique des contrées qu'elles habitent, ont été plus que d'autres à l'abri des invasions de peuples étrangers, et paraissent, actuellement encore, nous présenter les descendants les plus purs des anciens Gaëls, qu'ils aient ou non con-

(1) *L. c.*

(2) *Bulletins de l'Acad. de Belgique*, 1856, t. XXIII, 2e partie, p. 360 et suiv., 3e lettre : *Vieux langage des Celtes.*

(3) Balbi. *Atlas etnhographique*, Paris, 1826. Tableau des langues germaniques, d'après Malte-Brun; V. aussi le précédent.

(4) Tacite. *Vie d'Agricola*, ch. XI, t. V, p. 338 de la trad. de Dureau de Lamalle.

(5) Suétone. *Histoire des XII Césars, Caligula;* texte et trad. de H. Ophellot de La Pause, l. IV, p. 116, ch. XLII, t. III, 1771.

servé leur langue. En effet, la chevelure foncée, quelquefois avec les yeux bleus des anciens habitants du Morven et du nord de l'Érin, signalés par les anciens bardes caldonacks (1), se retrouvent encore chez leurs descendants qui occupent l'Écosse et l'Irlande. De même les Bretons-Gallo nous présentent vraisemblablement encore les traits des anciens Gaëls habitant l'Armorique. Si M. Prichard croit à la nécessité d'invoquer la mutabilité de l'espèce humaine pour se rendre compte de la chevelure foncée et des yeux gris de bon nombre d'Écossais et Irlandais actuels, c'est qu'il regarde les anciens Gaëls comme présentant les caractères anthropologiques des Firbolgs, avec lesquels il les confond (2). Or, l'on sait que les Firbolgs à la blonde, voire même à la blanche chevelure, étaient des Belges de race kymrique, qui seraient passés de Grande-Bretagne en Irlande, sous la conduite de Larthon, dont les descendants longtemps combattirent les Gaëls occupant le nord de cette île (3).

En terminant cette note, je crois pouvoir la résumer dans les deux propositions suivantes que les citations et les faits précédemment exposés paraissent autoriser à regarder comme probables, sinon comme indubitables.

— Les Gaëls et les Celtes semblent avoir constitué deux peuples primitivement distincts.

— L'un de ces deux peuples au moins était de race kymrique ou germanique.

Quant à la détermination de l'origine kymrique ou germanique, soit simultanément des Gaëls et des Celtes, soit seulement de l'un de ces deux peuples, les documents parfois contradictoires par moi consultés jusqu'à présent, ne me paraissent pas suffisants pour permettre de trancher la question d'une manière positive en faveur de l'une des trois hypothèses précédemment examinées. Dans les sciences mieux vaut le doute que l'erreur.

(1) Ossian. *Trad. de Letourneur*, Paris, an VI, t. I, p. 49, 75, 108, 109, 120, 130; t. II, p. 30, 51, 104, 138; t. III, p. 9, 56, 57, 78, 166; t. IV, p. 156; t. V, p. 105, etc.
(2) Prichard. *Histoire naturelle de l'homme*, trad. de Roulin, t. I, p. 264 et 5.
(3) Ossian. *L. c.*, t. III, p. 116 et t. IV, p. 63-4.

DES

RACES DE L'OCÉANIE FRANÇAISE

DE

CELLES DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

EN PARTICULIER

PAR M. ADOLPHE BOURGAREL

Chirurgien de la marine, correspondant de la Société d'anthropologie

Une campagne de trois ans dans l'Océanie, en qualité de chirurgien major du transport de l'État, *La Provençale*, et, pendant ce temps, un séjour de près d'un an en Nouvelle-Calédonie, m'ont permis de faire, sur les races si intéressantes, et encore si peu connues, qui peuplent l'Océan-Pacifique, des observations dont je vais donner ici un résumé, extrait en grande partie d'un rapport que j'ai eu l'honneur de remettre, en avril 1860, au ministre de l'Algérie et des Colonies. Ce rapport avait été rédigé à la suite de l'expédition qui a traversé la Nouvelle-Calédonie, dans le sens de sa largeur, entre Kanala et Urai, exploration qu'aucun naturaliste, s'occupant d'anthropologie, n'avait pu entreprendre jusqu'à ce jour, vu les mœurs peu hospitalières des naturels. Je suis loin cependant d'avoir parcouru toute l'île; mais j'en ai visité une grande partie, et j'ai en outre mis à profit divers renseignements que m'ont communiqués, avec une obligeance dont je ne saurais trop les remercier, mes confrères MM. Latour, Le Pord, Segol et Vieillard, ainsi que deux révérends pères maristes, MM. Montrouzier et Forestier.

Je regrette que les exigences du service ne me permettent pas de donner plus d'extension à ce travail, et je crains qu'il n'ait d'autre mérite que d'être basé sur des faits observés sur les lieux mêmes, et de paraître dans un moment où l'attention du gouvernement semble vouloir se fixer d'une manière toute particulière sur notre nouvelle colonie qui, par la douceur de son climat, la richesse de son sol et sa situation si voisine de l'Australie, paraît appelée à un brillant avenir.

Qu'il me soit permis d'adresser publiquement mes sincères remerciements à MM. Is. Geoffroy Saint-Hilaire, de Quatrefages et P. Broca qui, pendant mon séjour à Paris, n'ont cessé de me prodiguer les encouragements les plus sympathiques et les conseils les plus utiles ; à M. le capitaine de vaisseau Saisset qui, en me nommant chirurgien-major de l'expédition qu'il a si vigoureusement conduite en Calédonie pendant l'année 1859, m'a mis en position de recueillir les nombreux matériaux dont je dispose pour ce travail ; enfin à S. Ex. le comte de Chasseloup-Laubat, alors ministre de l'Algérie et des Colonies, dont la haute bienveillance, en me conservant pendant quelques mois en mission à Paris, m'a mis à même de mettre en ordre les notes que j'avais rédigées pendant ma campagne.

Les Néo-Calédoniens appartiennent au type mélanésien ou nègre océanien; ils ont une taille un peu supérieure à celle des Français, et un système musculaire médiocrement développé; la couleur de leur peau varie du chocolat au jaune olivâtre foncé; ils ont les cheveux noirs, floconneux et crépus, la barbe noire, le crâne aplati en travers, le front étroit, bombé et fuyant, les yeux ovales, enfoncés sous des arcades orbitaires proéminentes et dirigés horizontalement, le nez large, épaté, les pommettes saillantes, les lèvres épaisses, bordant une bouche large de 6 centimètres, les dents blanches, mais proclives, le menton arrondi, un peu proéminent. Ce qui frappe le plus, lorsqu'on les examine pour la première fois, c'est le peu de largeur du crâne, l'aplatissement du nez dont la racine est comme rentrée au-dessous du frontal, et le prognathisme, ce qui, joint à la coloration jaune rougeâtre de la conjonctive, leur donne un aspect des moins avenants.

Avant de décrire les caractères extérieurs de ces insulaires, je commencerai par donner une description anatomique de leur

tête osseuse, et je terminerai par quelques détails plus ou moins curieux sur leurs mœurs et sur leurs habitudes; mais je dois tout d'abord dire quelques mots d'une question que j'ai soulevée au sein de la Société d'anthropologie en août 1860; je veux parler de la double origine des Néo-Calédoniens actuels. La plupart des voyageurs ont constaté que la race calédonienne n'est pas une, et les naturels eux-mêmes ont parfaitement conscience de ce fait; pour moi, l'île est peuplée par deux races distinctes. L'une, appartenant au type nègre océanien proprement dit, et se rapprochant un peu du type éthiopien, se fait remarquer par une couleur très-foncée de la peau, des cheveux courts et très-crépus, une petite stature, des membres grêles et disproportionnés, un grand aplatissement du crâne en travers, un nez très-épaté et profondément déprimé à sa racine, un prognathisme très-prononcé et des pommettes très-saillantes. Je suis disposé à croire que cette race a occupé le pays la première, qu'à une époque assez récente, probablement dans le courant du siècle dernier, une race à peau jaune olivâtre foncé est venue envahir différents points de la Nouvelle-Calédonie, a vaincu la race préexistante, l'a asservie, et s'est croisée avec elle. Les chefs et les nobles appartiennent encore presque tous, au moins sur la côte est et dans le sud, à la race jaune. Celle-ci, outre la coloration plus claire de la peau, se distingue de la première par un front plus haut, plus large et plus droit, des yeux moins injectés et moins enfoncés sous les orbites, un nez moins épaté, des lèvres plus minces et moins proclives, des pommettes moins saillantes, une stature et un développement musculaire plus avantageux, caractères qui tous la rapprochent du type polynésien. Mais c'est surtout dans le crâne qu'on trouve de grandes différences entre les deux races calédoniennes, et, comme je l'ai succinctement exposé devant la Société d'anthropologie, c'est surtout par là que la race jaune semble occuper le milieu entre les Polynésiens et les Mélanésiens; ce qui ressortira encore mieux, je l'espère, des détails que je donnerai sur la conformation extérieure du crâne et sur les caractères extérieurs des naturels de ces deux races (1). Toutes deux ne sont pas également réparties sur la

(1) J'emploierai indifféremment pour les désigner les mots *race* ou *variété*, pour montrer combien je suis peu certain de leur origine.

surface de l'île; on rencontre surtout la race jaune à l'île des Pins, à l'extrémité sud, et sur la côte est de la Nouvelle-Calédonie, à Unia, à Kanala, à Tiouaka ou Ouagap, à Tuo, à Hienguen, à Puébo, etc. J'estime qu'à Kanala, la population se compose à peu près de : race jaune un cinquième, race noire deux cinquièmes, métis de ces deux races deux cinquièmes. D'ailleurs l'immigration continue chaque jour encore sur toute la côte est, où l'on trouve, comme l'a déjà fait remarquer mon collègue et ami M. de Rochas, des villages entiers habités par des indigènes de l'île d'Ouvéa, qui sont venus s'établir depuis peu en Calédonie.

La race jaune est beaucoup moins répandue à Balade, si j'en crois ce que j'ai vu ou appris de cette tribu; je n'en ai trouvé que quelques rejetons perdus et même d'une nuance douteuse, en un mot, des métis, dans toute la grande vallée d'Urai, et je suis très-disposé à croire que la partie moyenne de la côte sud-ouest, c'est-à-dire celle qui est au-dessus d'Urai, et qui a été jusqu'à présent fort peu visitée par les Européens, est habitée principalement par la variété noire. Partout où l'on rencontre la variété jaune, on trouve, comme à Kanala, un grand nombre d'individus intermédiaires aux deux races, des métis qui se rapprochent plus ou moins de l'un des deux types; cela n'a rien qui doive étonner, car les mariages se contractent indifféremment entre les deux races; aussi la variété intermédiaire, déjà très-commune, me paraît appelée à devenir la plus nombreuse, à moins que, l'invasion de la race jaune continuant à se faire, la race noire ne disparaisse même complétement un jour.

Si l'on admet l'hypothèse de la présence de deux races distinctes en Calédonie et d'une race hybride, il reste une question bien autrement difficile à résoudre dans l'état actuel de nos connaissances sur les îles de l'Océan Pacifique, je veux parler de l'origine première des deux races types. Pour la race noire, il ne répugne pas trop d'admettre qu'elle soit autochthone ou au moins primitive : ce serait le type nègre océanien. Mais pour la race jaune, la question est beaucoup plus complexe; et pour pouvoir avancer avec assurance une hypothèse sur un sujet aussi délicat, il faudrait avoir parcouru pendant de longues années toute l'Océanie, ce que je suis bien loin d'avoir fait. Je me bornerai donc à répéter ici que, pour

moi, cette race n'est pas originaire de la Nouvelle-Calédonie, et qu'elle me paraît avoir pris naissance dans une autre île, par le croisement des Mélanésiens avec les Polynésiens ; cette question du croisement de deux races en produisant une troisième intermédiaire est à l'ordre du jour, et n'est pas résolue de la même manière par les anthropologistes; mais il ne m'appartient pas de la discuter dans un travail de la nature de celui-ci. MM. Quoy et Gaimard font descendre les Papouas à tête de vadrouille d'un croisement semblable, et j'ai remarqué que la description qu'ils donnent de ces sauvages se rapproche beaucoup de celle des Néo-Calédoniens dont je parle ici, si ce n'est que chez ces derniers la chevelure n'a pas atteint un développement aussi considérable que chez les Papouas; si l'on compare les crânes que j'ai rapportés et que je regarde comme ayant appartenu à des hommes de race jaune, si on les compare, dis-je, à ceux que M. Quoy a déposés à la galerie d'histoire naturelle comparée du Muséum (1), on sera frappé de la ressemblance, et on sera disposé à admettre que tous ont une même origine. Je sais que l'opinion de M. Quoy, à laquelle s'est rangé M. Lesson, a trouvé de nombreux contradicteurs parmi les anthropologistes les plus distingués, et que plusieurs tendent à admettre aujourd'hui que les Papouas forment une race distincte (2); mais je ne puis discuter ici une question aussi importante; je me borne à exposer mes observations et mes impressions; seulement je ne saurais trop insister sur ce que j'étais arrivé en Océanie sans idée préconçue, m'étant promis de bien étudier la nature et de tâcher de la prendre sur le fait. Or, ayant reconnu dès le premier jour la division si tranchée des Néo-Calédoniens en deux races, j'ai cru devoir admettre, à la seule inspection des caractères extérieurs, que la race jaune n'est que le résultat d'un croisement de Polynésiens ou peut-être de Malais avec les Mélanésiens; et lorsque plus tard les circonstances m'ont permis de me procurer un grand nombre de crânes de ces deux races, j'ai trouvé dans leur étude une telle confirmation de l'hypothèse que j'avais

(1) Je remercie encore de leur bienveillance MM. les professeurs Is. Geoffroy Saint-Hilaire et de Quatrefages qui, en faisant ouvrir pour moi les galeries d'anatomie du Muséum, m'ont mis à même de faire des comparaisons précieuses avec les crânes nombreux qu'elles renferment.

(2) Voir *Recherches sur l'hybridité animale en général et sur l'hybridité humaine en particulier*, par M. P. Broca. — Paris, 1860.

d'abord admise sous toute réserve, qu'aujourd'hui je n'hésite pas à la publier. Peut-être les détails qui vont suivre lui donneront-ils quelque valeur aux yeux des anthropologistes. Le R. P. Montrouzier, dans l'excellente notice qu'il a publiée sur la Nouvelle-Calédonie, dans les numéros d'avril et mai 1860 de la *Revue algérienne et coloniale*, et que nous aurons à citer souvent dans le cours de ce mémoire, ne parle pas de cette distinction des Néo-Calédoniens en deux variétés, et admet qu'ils sont probablement originaires du sud de l'Asie; il cite à l'appui de son opinion plusieurs institutions telles que le *tabou* et la circoncision, qui sont communes aux deux peuples. Je ne chercherai pas à remonter aussi loin que le père Montrouzier; mais, dans ces deux institutions, je crois voir plutôt une nouvelle preuve du mélange des Mélanésiens avec les Polynésiens.

Comme mon but est, avant tout, de chercher autant que possible à faire profiter la science de mon séjour en Nouvelle-Calédonie, en fournissant des renseignements précis sur les naturels de cette île, je décrirai d'abord la tête osseuse, d'après des moyennes prises sur 57 têtes calédoniennes, sans distinction de variété; je dirai ensuite quelques mots de la conformation de la tête osseuse chez les Polynésiens, et je terminerai en comparant entre elles et à celles de ces derniers, quelques têtes calédoniennes que je regarde comme appartenant les unes à la variété noire, les autres à la variété jaune. Jusqu'à ce jour on n'avait guère rapporté des voyages de circumnavigation qu'un petit nombre de têtes de chaque île, et il en était forcément résulté de grandes variantes dans les conclusions des auteurs. Il suffit en effet de jeter un coup d'œil sur le tableau qui suit, et de voir quelles différences existent souvent entre la moyenne, le maximum et le minimum, pour comprendre les divergences d'opinions des auteurs qui n'avaient pu examiner qu'un petit nombre de têtes; aussi me suis-je appliqué à en recueillir un grand nombre, malgré les difficultés inhérentes à une collection de ce genre au milieu de sauvages dont il faut éviter de froisser les idées superstitieuses; et c'est sur des moyennes données par 57 têtes qu'est basé ce travail; ce chiffre (1) me paraît plus que suffisant pour regarder le

(1) Onze de ces têtes sont déposées à l'Exposition permanente de l'Algérie et des Colonies; vingt-sept dans les galeries d'anthropologie du Muséum; sept au

tableau n° 1 comme exprimant bien la moyenne des Néo-Calédoniens.

TABLEAU N° 1.

MESURES PRISES SUR 57 TÊTES DE NÉO-CALÉDONIENS.

NUMÉROS des mesures.	DÉSIGNATION DES MESURES.	MOYENNE.	MAXIMUM.	MINIMUM.
		c. m. c.	c. m. c.	c. m. c.
1	Capacité du crâne	1,407	1,605	1,205
2	Angle facial (maximum) de Camper	74°	80°	69°
3	Angle facial (minimum) de Camper	65°	71°	60°
4	Circonférence du crâne	0,518	0,560	0,490
5	Mesure courbe (Sœmmering) du nez au vomer par le crâne	0,441	0,475	0,413
6	Mesure courbe (Sœmmering) du nez au vomer par la face	0,157	0,170	0,137
7	Diamètre transverse du frontal en haut	0,113	0,120	0,102
8	Diamètre du frontal au-dessus des apophyses orbitaires externes.	0,096	0,107	0,090
9	Distance des apophyses orbitaires externes	0,108	0,121	0,098
10	Diamètre maximum des temporaux	0,132	0,145	0,123
11	Distance entre les conduits auditifs externes	0,116	0,128	0,107
12	Diamètre maximum des apophyses mastoïdes	0,121	0,135	0,112
13	Diamètre zygomatique	0,135	0,151	0,121
14	Profondeur de la fosse temporale	0,028	0,033	0,025
15	Diamètre des bosses pariétales	0,131	0,146	0,116
16	Diamètre vertical du crâne	0,130	0,145	0,125
17	Diamètre antéro-postérieur du crâne	0,184	0,200	0,167
18	Du point le plus postérieur du crâne à l'épine nasale antérieure.	0,201	0,216	0,163
19	Du bord antérieur du trou occipital à la racine du nez	0,106	0,112	0,094
20	Du bord antérieur du trou occipital au bord alvéolaire du maxillaire supérieur	0,107	0,116	0,096
21	Du bord antérieur du trou occipital à l'épine nasale postérieure	0,046	0,052	0,040
22	Longueur de la voûte palatine	0,064	0,068	0,052
23	Du bord postérieur du trou occipital à un plan vertical postérieur.	0,060	0,077	0,045
24	Diamètre des os malaires	0,126	0,134	0,112
25	Diamètre transversal de l'orbite	0,041	0,045	0,036
26	Diamètre vertical de l'orbite	0,034	0,039	0,030
27	Diamètre transverse des maxillaires supérieurs en arrière	0,063	0,072	0,035
28	Hauteur du maxillaire supérieur	0,066	0,074	0,056
29	Diamètre entre les angles du maxillaire inférieur	0,098	0,115	0,060
30	De la symphyse à l'angle du maxillaire inférieur	0,101	0,112	0,088
31	Hauteur de la branche montante du maxillaire inférieur	0,072	0,083	0,065

Le tableau qui précède donne 31 mesures que j'ai prises avec la plus grande exactitude sur mes 57 têtes de Néo-Calé-

Musée d'anatomie comparée de l'École de médecine navale de Toulon; trois à la Société d'anthropologie de Paris, etc.

doniens. Toutes ces têtes, à l'exception d'une dizaine que je dois à l'obligeance de mes camarades, ont été trouvées par moi dans le pays même, au milieu des cimetières kanacs; les têtes de Kanaliens ont été recueillies sur une montagne à pic qui s'élève au fond de la baie, et qui, comme il m'a été facile de m'en assurer, sert encore aujourd'hui de cimetière aux naturels. Je connais la provenance exacte de celles qui m'ont été données. La plupart de ces crânes viennent de Kanala ou des environs de Port-de-France et de la baie du Sud, c'est-à-dire du centre et du sud de l'île; trois ont été trouvées à l'île des Pins (1) et deux dans le nord, à Balade et à Hienguen. On voit que ce n'est pas l'anatomie de la tête osseuse d'une petite tribu que je vais tâcher de résumer, que mes matériaux ont été puisés à des sources assez variées pour qu'on puisse regarder le résultat qu'ils fourniront comme donnant, au moins d'une façon très-approximative, une véritable moyenne des Néo-Calédoniens, et que surtout leur authenticité ne saurait être mise en doute.

Le tableau n° 1 ne comprend absolument que les mesures les plus importantes et celles qui sont susceptibles d'une grande précision; mais en outre j'en ai pris plusieurs autres que je citerai dans le cours de ce travail.

J'étudierai : 1° le crâne; 2° la face.

1° Du crane. — La forme du crâne du Néo-Calédonien n'est plus, comme dans la race caucasique, celle d'un ovoïde assez régulier à grosse extrémité postérieure, mais elle se rapproche plus ou moins de celle d'un rectangle, par suite du peu de développement des bosses pariétales, surtout dans la variété noire; dans la variété jaune, au contraire, le crâne reprend l'aspect d'un ovoïde. Le frontal est bombé et souvent très-fuyant; il est fort étroit et séparé de la fosse temporale par une crête très-saillante; les apophyses orbitaires externes présentent un grand développement, en rapport avec celui des arcades orbitaires qui sont beaucoup plus épaisses que dans notre race, et laissent entre elles, au point de leur réunion au niveau de la bosse nasale, une dépression plus ou moins marquée, suivant la variété à laquelle la tête appartient. La suture sagittale est élevée, et l'on voit de chaque côté, entre elle et

(1) Petite île située à dix lieues environ de la Nouvelle-Calédonie, dans le sud-est.

la ligne courbe temporale, un enfoncement assez profond quelquefois, et qui semble résulter du soulèvement exagéré de la partie moyenne de la voûte; les deux lignes courbes temporales sont très-rapprochées et très-apparentes; la suture sagittale se porte d'abord légèrement en haut dans l'espace de un à trois ou quatre centimètres, point auquel correspond le sommet de la tête, qui est plus antérieur dans cette race que dans la race caucasique, puis s'incline doucement en arrière, et, arrivée à l'union de sa moitié antérieure avec sa moitié postérieure, quelquefois plus tôt, se dirige brusquement en bas et en arrière, pour aller rejoindre la suture lambdoïde dont l'angle supérieur est beaucoup plus aigu que dans la race caucasique.

Si l'on cherche à prendre la *norma verticalis de Blumenbach*, on voit, outre la forme allongée du crâne et l'élévation de la voûte, les os des pommettes faire une saillie le plus souvent peu prononcée, et qui est même quelquefois cachée par les arcades orbitaires; l'ovale supérieur est débordé en avant par les os du nez presque en entier, et par une grande partie du maxillaire supérieur qui forme une proéminence considérable. Entre les arcades zygomatiques et le relief de la voûte, on aperçoit de chaque côté un vide allongé ayant environ 5 millimètres de largeur moyenne; tous ces caractères sont surtout très-marqués dans la variété noire. La circonférence du crâne passant par les sourcils et par le point le plus postérieur du crâne est de 518 millimètres, chiffre inférieur de 2 à 3 centimètres à celui que l'on rencontre dans les races blanches.

La détermination exacte des diamètres transverses du crâne est de la plus grande importance, à cause des caractères particuliers qu'ils présentent dans la race que nous étudions. Le diamètre maximum du frontal en haut correspond sur toutes ces têtes à la partie antérieure de la suture pariéto-frontale, un peu au-dessous de la ligne courbe temporale; il est de 113 millimètres au lieu de 123 millimètres que l'on trouve dans la race caucasique, différence considérable pour une aussi petite étendue; une seule fois ce diamètre a atteint 120 millimètres, comme chez l'Européen; en approchant des apophyses orbitaires externes, le frontal se rétrécit beaucoup, car au-dessus d'elles il n'a plus que 96 millimètres, mais celles-ci sont

très-épaisses, très-développées, et leur diamètre transverse est de 108 millimètres, c'est-à-dire égal à celui de l'Européen, tandis qu'en haut, à la partie qui correspond aux lobes antérieurs du cerveau, le frontal du Calédonien avait un centimètre de largeur de moins que celui de ce dernier. Le développement transversal de cette partie du frontal est, comme nous le verrons plus loin, en rapport avec l'élargissement des cavités orbitaires; [mais, ainsi que l'a si justement fait remarquer M. Serres, à propos du nègre, le frontal employé à l'agrandissement de la paroi supérieure de l'orbite prend moins de part à la formation de la paroi externe, et il est remplacé dans ce sens par l'os malaire. La différence qui existe sous ce rapport entre les deux races est assez minime, mais elle me paraît incontestable. Le diamètre maximum du temporal, mesuré au niveau de la portion écailleuse en haut et en arrière, est de 132 millimètres; celui des bosses pariétales est de 121, c'est-à-dire que tous deux sont à peu près inférieurs d'un centimètre aux diamètres correspondants chez l'Européen; la différence est cependant bien plus prononcée pour le diamètre bipariétal qui est ici un peu inférieur au bi-temporal, tandis que c'est le contraire chez l'Européen. J'ajouterai que sur beaucoup de têtes de Néo-Calédoniens, les bosses pariétales sont si peu prononcées qu'elles n'existent pas à vrai dire, et qu'on ne sait à quel niveau on doit les mesurer; dans ces cas, on se trouve naturellement amené à le faire un peu bas, près de la suture écailleuse, c'est-à-dire par conséquent à exagérer leur développement; mais c'est surtout à propos des variétés de Néo-Calédoniens que nous aurons à revenir sur ces diamètres.

La distance qui sépare les deux conduits auditifs externes est à peu près la même dans les deux races, ainsi que le diamètre maximum des apophyses mastoïdes; celui-ci est cependant un peu plus grand chez le Calédonien à cause du développement plus prononcé de ces apophyses.

La portion écailleuse du temporal a généralement un peu moins de hauteur, surtout en arrière, et beaucoup plus de longueur que chez l'Européen; en outre elle se dirige plus en dedans dans sa partie antérieure; en rapport avec cette conformation, l'angle inférieur des pariétaux est plus aigu, la grande aile du sphénoïde est plus concave et a moins d'étendue dans le sens antéro-postérieur. La gouttière du muscle cro-

taphyte est beaucoup plus large que chez l'Européen, et cela résulte naturellement de ce que le diamètre transverse des arcades zygomatiques est de 135 millimètres, c'est-à-dire plus grand que celui de l'Européen, tandis que par opposition le diamètre bi-temporal proprement dit est plus étroit; l'arcade zygomatique se porte donc dès son origine assez directement en dehors, en s'écartant beaucoup de la paroi externe du crâne. On trouve en effet que la distance qui sépare cette paroi de la face interne de l'arcade est d'un demi-centimètre plus grande chez le Calédonien, ce qui est en rapport non-seulement avec la direction de l'arcade, mais encore avec la concavité de l'aile du sphénoïde: cette dernière cause a cependant beaucoup moins d'importance que la première. Quant à la projection de l'arcade en dehors, elle était nécessitée par le grand développement du muscle crotaphyte, et surtout par l'élargissement de la face dont je parlerai tout à l'heure. J'ajouterai que l'arcade zygomatique du Calédonien a beaucoup plus de hauteur et d'épaisseur, en un mot qu'elle est plus développée que celle de l'Européen, ce qui concorde avec les larges crêtes d'insertions du masséter que l'on trouve sur le maxillaire inférieur.

Nous venons de voir que les principaux diamètres transverses du crâne, à l'exception du zygomatique et de celui des apophyses orbitaires externes, ont bien moins d'étendue sur les têtes que nous étudions que sur celles de la race caucasique; les lobes antérieurs et postérieurs du cerveau auront par conséquent moins de développement dans le sens transversal. Cherchons maintenant si cette étroitesse est compensée par des dimensions plus grandes dans le sens longitudinal. Le diamètre antéro-postérieur mené de la bosse nasale au point le plus postérieur du crâne (ce point est toujours au-dessus de la protubérance occipitale externe, et correspond généralement à l'angle supérieur de l'occipital) est de 184 millimètres, ou à peine égal à celui de l'Européen, et cependant, lorsqu'on regarde une tête de Kanac, on est toujours disposé à croire que son diamètre longitudinal a plus d'étendue que celui d'une tête européenne; mais le peu de développement des dimensions transversales explique cette illusion.

Les Calédoniens des deux races, ainsi que leurs métis, sont évidemment dolichocéphales, ce qui résulte d'ailleurs des chiffres que nous avons donnés plus haut; car en admettant,

avec Retzius, que l'on doive appeler de ce nom les hommes chez lesquels la plus grande longueur du crâne dépasse la plus grande largeur, dans la proportion de 9 à 7; et en prenant pour termes de notre proportion d'un côté 132, c'est-à-dire le diamètre temporal, qui est ici le plus grand diamètre transverse, et de l'autre 184 ou le diamètre antéro-postérieur, on trouve : 184 : 132 :: 9 : 6,45; en résumé, les Néo-Calédoniens sont donc largement dolichocéphales et non brachycéphales, comme je l'ai vu affirmé dans un dictionnaire classique et moderne.

J'ai pris aussi la mesure de Sœmmering, qui consiste à mener une ligne courbe de la racine du nez, le long de la face antérieure du frontal, de la suture sagittale et des faces postérieure et inférieure de l'occipital, jusqu'au trou ovale; seulement, comme ce dernier point de repère oblige à s'écarter de la ligne médiane, et que Sœmmering a évidemment voulu prendre ainsi une mesure s'arrêtant à la naissance de la face en arrière, afin d'avoir la capacité du crâne, j'ai pensé que l'extrémité postérieure du vomer était un point de repère plus fixe et plus précis, et c'est à elle que j'ai fait terminer cette ligne courbe, ainsi que celle que j'ai menée de la racine du nez en bas et en avant pour mesurer la face, privée de son maxillaire inférieur. La première de ces mesures m'a donné une moyenne de 441 millimètres chez les Calédoniens, chiffre inférieur à peu près d'un centimètre à celui que fournissent les têtes européennes que j'ai sous les yeux; cette différence me paraît résulter surtout de ce que le frontal et les pariétaux du Calédonien sont moins bombés, car le diamètre occipito-frontal est à peu près le même dans les deux races.

Pour connaître les trois dimensions de longueur, largeur et hauteur de la cavité crânienne, il nous reste à examiner le diamètre vertical; les auteurs qui se sont occupés de cranioscopie ont généralement fait partir ce diamètre du bord postérieur du trou occipital; mais, comme je l'ai déjà fait remarquer, le sommet de la tête correspond chez le Calédonien à peu de chose près à la partie antérieure de la suture sagittale, et si j'avais adopté le point de départ ordinaire, je n'aurais plus eu une ligne verticale, mais une ligne oblique; c'est donc du milieu du bord antérieur du trou occipital au sommet de la tête que j'ai mesuré ce diamètre auquel j'ai trouvé à peu près la même

hauteur que chez l'Européen; un léger avantage reste cependant au Calédonien. Si l'on m'objectait que le bord antérieur du trou occipital est beaucoup plus élevé que le postérieur, et que par conséquent j'ai diminué d'autant la longueur du diamètre vertical, je répondrais que, comme on le verra bientôt, cette différence de hauteur est à peu près nulle chez le Calédonien, ce qui m'a permis de la négliger sans grand inconvénient.

En résumé, l'étude des divers diamètres du crâne nous a montré, chiffres en main, que le diamètre vertical et le diamètre antéro-postérieur étaient à peu près les mêmes dans les deux races, mais que les diamètres transverses étaient bien moins développés chez le Calédonien; si l'on ajoute que chez lui les os du crâne ont plus d'épaisseur et que les crêtes d'insertions musculaires sont plus prononcées, on sera naturellement amené à conclure que la capacité de son crâne doit être moindre que celle du crâne de l'Européen; cependant, quelque forcée que me parût cette conclusion, j'ai voulu, vu son importance, en avoir la preuve certaine, et pour cela mesurer avec le plus grand soin la capacité du crâne de la plupart des têtes que je possède (1); j'ai donc, quelque long et fastidieux que soit ce procédé, rempli chaque tête avec de la grenaille de plomb que je reversais ensuite dans une éprouvette graduée en centimètres cubes, et j'ai trouvé ainsi que la capacité crânienne des Néo-Calédoniens est de 1407 centimètres cubes, c'est-à-dire inférieure de 100 centimètres cubes environ à celle des Européens; différence très-importante et sur laquelle je ne saurais trop appeler l'attention des anthropologistes.

Après avoir passé en revue la voûte du crâne, sa face antérieure et ses faces latérales, disons quelques mots de sa face postérieure et de sa base; la forme de l'occipital, et surtout celle de sa portion écailleuse, diffère sensiblement de celle de cet os chez l'Européen; la portion qui est située au-dessus de la ligne demi-circulaire supérieure est généralement bombée, mais peu développée en hauteur, et surtout en largeur, ce qui rend plus aigu l'angle formé par la suture lambdoïde; la pro-

(1) Trente têtes seulement ont pu être soumises à cet examen; les autres étant plus ou moins détériorées auraient laissé échapper la grenaille de plomb à mesure que je l'aurais versée dans leur intérieur.

tubérance occipitale externe, la ligne demi-circulaire supérieure et la portion de l'os qui est située au-dessous de cette ligne, sont remarquables par un grand nombre d'inégalités destinées aux attaches musculaires. A partir du bord postérieur du trou occipital, la portion écailleuse se relève un peu plus que chez nous; mais, arrivée à la ligne demi-circulaire supérieure, au lieu de se redresser brusquement, elle continue à se porter assez obliquement en haut et en arrière jusqu'à l'angle supérieur de l'occipital; aussi le point le plus postérieur du crâne correspond-il dans cette race à cet angle, ou du moins en est-il toujours très-voisin; une fois même je l'ai vu correspondre à la partie postérieure des pariétaux. La protubérance est le plus souvent éloignée de deux à quatre centimètres d'un plan vertical passant par le point le plus postérieur du crâne, ce qui m'a fait dire qu'il fallait commencer par bien déterminer ce point avant de mesurer la circonférence du crâne et son diamètre antéro-postérieur. Cette conformation a naturellement pour résultat de reporter un grand poids en arrière: aussi, ayant placé sur un plan horizontal 44 têtes calédoniennes, privées de leur maxillaire inférieur, n'ai-je pas été étonné d'en voir 8 prendre leur équilibre en arrière, c'est-à-dire sur leurs apophyses mastoïdes et l'occipital, quelle que fût la position qu'on leur eût donnée d'abord; 14 prendre aussi bien un équilibre instable en avant qu'en arrière : il suffisait d'effleurer à peine la tête dans l'un des deux sens pour faire changer sa position; enfin, 22 têtes prenaient leur équilibre stable en avant comme celle de l'Européen; mais ce dernier chiffre n'a pas en réalité l'importance qu'on pourrait vouloir lui donner; car je dois faire remarquer que plusieurs de ces têtes n'appuyaient pas seulement en arrière sur les apophyses mastoïdes, mais encore sur le bord postérieur du trou occipital; ce qui, en donnant un point d'appui plus postérieur, reportait naturellement un grand poids en avant. Si l'équilibre ne s'établit pas constamment en arrière chez le Calédonien, malgré l'obliquité de l'occipital, cela me paraît tenir surtout au grand développement de la face dans cette race. « La base du crâne, dit P. Bérard, qui, chez l'Européen, est à peu près plate autour de l'os occipital, forme chez le nègre une grosse protubérance, bombée, prolongée en bas, et qui augmente dans ce sens le diamètre vertical de la cavité crânienne. On pourrait, sur le

nègre, à l'aide d'un trait de scie mené horizontalement de la base d'une des apophyses mastoïdes à l'autre, enlever à la partie inférieure du crâne une calotte osseuse portant à son centre le trou occipital. La même coupe n'enlèverait que les apophyses mastoïdes sur les têtes d'Européens que j'ai sous les yeux. » Cette conformation est moins prononcée chez le Calédonien que chez le nègre, mais elle existe incontestablement; car souvent les condyles sont situés sur le même plan que le sommet des apophyses mastoïdes ou le dépassent; quelquefois, dans la tête n° 15 par exemple, comme chez le nègre, la coupe menée de la base d'une apophyse mastoïde à l'autre enlèverait une calotte osseuse portant le trou occipital à son centre, mais ce cas-là est fort rare : généralement cette coupe enlèverait la totalité ou seulement une partie des condyles, et par exception une portion du rebord du trou occipital. Ainsi donc, chez le Calédonien, la partie inférieure de l'occipital est moins renflée que chez le nègre, mais l'est beaucoup plus que chez l'Européen, ce qui augmente d'autant la hauteur du diamètre vertical du crâne.

Le trou occipital a 34 millimètres de longueur et 30 de large, comme chez l'Européen. Sa position relative et son rapprochement plus ou moins grand du plan vertical antérieur, qui passe au devant de la face, étant généralement regardés comme d'une grande importance, puisque Virey a pu dire que ce rapprochement offre la mesure des perfections des races humaines, je me suis attaché à établir quelle était la position relative du trou occipital chez le Calédonien. Pour cela, j'ai pris d'abord les mesures dont Bérard s'est servi pour comparer sous ce rapport l'Éthiopien à l'Européen, et j'ai trouvé que la distance de la partie antérieure du trou occipital à l'angle antérieur et inférieur du maxillaire supérieur, distance qui est de près de 110 millimètres chez le nègre et seulement de 90 chez l'Européen, est de 107 millimètres chez le Néo-Calédonien. La distance de la partie antérieure du trou occipital à l'extrémité postérieure de la voûte palatine, qui est de 50 millimètres chez le nègre et de 44 chez l'Européen, est ici de 46; c'est par conséquent à l'allongement de la voûte palatine qu'est due en grande partie la première différence. « Mais, dit Bérard, comme on pouvait être porté à supposer que ces différences tiennent, en somme, à ce que la face est située plus en avant

chez le nègre que chez l'Européen, il devenait intéressant de rechercher quel était le rapport de la situation du trou occipital avec la partie antérieure du crâne proprement dit. »

Cette réflexion se présente naturellement à l'esprit, et je devais en tenir compte ici; j'ai donc, à l'exemple de Bérard, mesuré la distance qui sépare la partie antérieure du trou occipital de la suture qui unit les os propres du nez au frontal. Cette distance est de 100 millimètres chez l'Européen, de 107 chez le nègre et de 106 chez le Calédonien; celui-ci ne diffère donc pas sensiblement du nègre sous ce rapport.

Il restait à établir s'il y avait aussi excès de longueur en arrière chez le Calédonien, ce qui aurait pu enlever toute valeur aux résultats précédents. Ici, au lieu de renverser la tête, comme l'a fait Bérard, le trou occipital regardant en haut et le plan de ce trou étant parfaitement horizontal, j'ai trouvé préférable de mettre le bord postérieur du trou occipital sur un même plan horizontal que le bord inférieur du maxillaire supérieur. Cette variante a rendu la distance au plan vertical postérieur plus grande, car pour rendre le plan du trou occipital horizontal, il faut relever la partie antérieure plus que je ne le fais, et par conséquent rapprocher du plan postérieur le bord postérieur du trou. Malgré ces conditions, j'ai trouvé que la distance qui, par le procédé de Bérard, est, d'après cet auteur, de 80 millimètres sur l'Européen (je n'ai cependant trouvé que 70 millimètres sur les têtes de Français que j'ai examinées) et de 50 sur le nègre, est ici de 60 en moyenne; or, par le procédé de Bérard, j'aurais certainement trouvé tout au plus 55 millimètres. Le bord postérieur du trou occipital est donc beaucoup plus rapproché du plan postérieur chez le Calédonien que chez l'Européen, et presque autant que chez le nègre. Comme nous avons en outre établi précédemment que : 1° la distance du bord antérieur du trou occipital à la partie antérieure du crâne et de la face est plus grande chez le Calédonien que chez l'Européen; 2° que le diamètre antéro-postérieur de ce trou est le même dans les deux races, nous sommes maintenant en droit de conclure que le trou occipital est situé relativement plus en arrière dans cette race que dans les races caucasiques. Cette disposition est moins exagérée que dans la race nègre.

Bien que cela me parût parfaitement inutile, j'ai pris aussi

la mesure d'Owen qui consiste, la tête étant placée comme nous l'avons indiqué précédemment, à chercher si le trou occipital est placé, comme chez l'Européen, immédiatement en arrière d'une ligne transversale qui couperait en deux parties égales un diamètre longitudinal partant de l'angle antérieur et inférieur du maxillaire supérieur. Ainsi qu'il était facile de le prévoir, j'ai trouvé que le trou occipital est placé chez le Calédonien bien en arrière de la partie moyenne de ce diamètre.

Il reste maintenant à déterminer la position relative du conduit auditif, point sur lequel on trouve une grande divergence d'opinions chez les auteurs de notre époque; c'est ainsi que, tandis que M. le professeur Dubreuil affirme que le conduit auditif est plus rapproché de la partie antérieure de la tête que de la postérieure, dans les races qui ont porté très-loin le culte des sciences et les progrès de la civilisation, Bérard soutient au contraire que le conduit auditif accompagne toujours le trou occipital, qui se porte en arrière dans les races dégradées. Afin d'être fixé à ce sujet pour la race que nous étudions, j'ai mesuré la distance qui s'étend de la partie antérieure du conduit auditif à un plan vertical tangent au rebord alvéolaire du maxillaire supérieur; elle est de 11 centimètres environ, tandis que la distance de la partie postérieure du conduit au plan vertical postérieur n'est que de 10 centimètres. Le conduit auditif est donc, contrairement à l'opinion de M. Dubreuil, plus rapproché de la partie postérieure du crâne dans cette race à laquelle les sciences et la civilisation sont encore entièrement inconnues aujourd'hui, que dans la race blanche. Le trou occipital, disions-nous plus haut, est plus rapproché, chez le Calédonien, de la partie postérieure du crâne que de l'antérieure: nous venons de voir qu'il en est de même du conduit auditif; le trou occipital, en se déplaçant, a donc entraîné avec lui le conduit auditif externe, conformément à l'assertion générale de Bérard.

Pour m'assurer de la position relative de ces deux trous l'un par rapport à l'autre, j'ai mené une ligne transversale de la partie postérieure d'un conduit auditif à celle du conduit opposé, ligne qui passe sur le bord antérieur du trou occipital chez l'Européen, d'après Bérard, et non-seulement j'ai constaté qu'elle ne passe pas en avant de ce trou occipital, que nous savons être porté en arrière, mais encore que, par une analogie

remarquable avec l'orang-outang, elle passe un peu en arrière du bord antérieur du trou. L'intervalle entre ce bord et la ligne indiquée est en moyenne de 5 millimètres; il s'élève quelquefois jusqu'à plus d'un centimètre; d'autres fois, au contraire, il descend jusqu'à un ou deux millimètres seulement, et dans des cas très-rares il est nul. Ce chiffre de 5 millimètres, quoique très-peu élevé, m'a néanmoins paru très-important à noter, car je ne sache pas que le fait de l'empiétement de cette ligne transversale sur le trou occipital ait été jamais constaté sur aucune race humaine.

Ainsi donc, chez les Calédoniens, le trou occipital est plus rapproché de la partie postérieure du crâne que de l'antérieure; le conduit auditif, non-seulement a suivi ce mouvement rétrograde, mais encore l'a un peu exagéré, tandis que, d'après l'hypothèse de M. Dubreuil, il aurait dû être porté en avant chez cette race anthropophage et si peu intelligente qu'elle n'a pas su travailler ou même employer, d'une manière quelconque, le fer, qui se rencontre en si grande abondance à la surface du sol dans plusieurs points de l'île, de cette race qui, pour toute industrie, ne sait, comme d'ailleurs tous les nègres océaniens, d'après l'observation de M. Quoy, fabriquer que des vases en poterie commune; peut-on en effet donner le nom d'industrie à la confection de quelques étoffes grossières ou des sculptures bizarres qui ornent l'entrée des cases des chefs? Je ne le pense pas, car elles sont au-dessous du médiocre. Je me suis bien longuement étendu sur les différents caractères de l'occipital et sur la position du trou de ce nom chez le Calédonien; mais j'ai pensé que les remarques que cette étude m'a suggérées méritaient toute notre attention, et j'espère qu'elles ne seront pas lues sans intérêt.

Je dois ajouter, à propos de la base du crâne, que l'apophyse basilaire a à peu près la même longueur et la même direction que dans la race caucasique, tandis que l'ouverture postérieure des fosses nasales est beaucoup plus obliquement inclinée de haut en bas et d'arrière en avant; l'épine nasale postérieure fait une saillie très-prononcée, ce qui augmente d'autant la longueur de la voûte palatine en arrière.

Après cette description rapide du crâne, passons à celle de la face; mais auparavant cherchons quelle est la position relative de ces deux parties de la tête osseuse, ce que l'angle facial

de Camper nous donnera d'une manière assez précise. Si je n'ai pas placé l'angle facial au commencement de ce mémoire, c'est qu'il me semble qu'aujourd'hui on est disposé à refuser à cet angle l'importance énorme qu'on lui accordait autrefois, et qu'en lui demandant de nous indiquer la situation relative du crâne et de la face, je crois le mettre véritablement à sa place.

J'ai mesuré l'angle facial, d'abord en prenant l'épine nasale inférieure pour point d'intersection des deux lignes horizontale et verticale; ensuite, en faisant partir ces lignes de l'angle antérieur et inférieur du maxillaire supérieur : c'est ce que j'appellerai l'angle facial maximum et l'angle facial minimum. J'ai tenu d'autant plus à les donner tous deux qu'il y a à leur sujet une grande confusion dans les anciens auteurs, les uns ayant adopté le premier point de départ, les autres le second, souvent sans se donner la peine de nous dire de quel procédé ils s'étaient servis; de plus, ces deux angles ont chacun leur valeur particulière, le premier, qui est le plus méthodique, indiquant assez bien la position relative du crâne et de la face, et le second ne pouvant guère servir qu'à faire connaître le degré de saillie du rebord alvéolaire, lorsqu'on connaît déjà l'angle maximum. Celui-ci est de 74 degrés en moyenne, une seule fois il s'élève à 80 degrés, et sur plusieurs têtes il descend jusqu'à 70 degrés et même 69. Le Calédonien a donc l'angle facial beaucoup plus aigu que l'Européen, et par conséquent chez lui la face est, par rapport au crâne, située sur un plan bien plus antérieur. Je ferai remarquer que souvent la bosse nasale ne participe pas au développement des arcades orbitaires, et qu'alors on trouve entre elles une dépression très-prononcée au niveau de laquelle passe justement la ligne verticale de l'angle facial; cette dépression est très-évidente sur l'homme vivant, et sans elle la proéminence de la bosse nasale tendrait à faire trouver un angle plus ouvert; je dois ajouter cependant que cette dépression médiane n'annule même pas toujours la saillie dont nous parlons. L'angle facial minimum est de 65 degrés (1) en moyenne; il s'élève jusqu'à 71 degrés et ne

(1) Tous ces angles ont été mesurés à l'aide du goniomètre si précis de M. Jacquart, que ce naturaliste a eu l'extrême obligeance de mettre à mon entière disposition.

descend pas au-dessous de 60 degrés. Ce deuxième angle est donc plus aigu de 9 degrés que le premier, différence assez minime et qui montre tout de suite que le prognathisme est loin d'être aussi prononcé dans cette race que dans la race nègre, comme nous le ferons mieux voir bientôt. Il y a d'ailleurs, sous le rapport de cet angle, de très-grandes différences entre les nombreuses têtes que j'ai examinées; car, tandis que chez les unes on trouve jusqu'à 12 degrés de différence entre les deux angles, chez d'autres, au contraire, l'angle facial minimum n'est que de 4 degrés plus aigu que l'angle maximum, ce qui tient exclusivement aux variations de hauteur et de proclivité de l'arcade alvéolaire du maxillaire supérieur.

2° De la face. — Ce qui frappe au premier aspect dans la face du Néo-Calédonien, c'est le développement transversal des pommettes, et une obliquité générale et très-prononcée de haut en bas et d'arrière en avant; je dis générale, car ce n'est pas seulement la portion alvéolaire du maxillaire supérieur, mais encore l'apophyse montante de cet os qui participe à cette obliquité. Au-dessous d'un frontal plus ou moins fuyant, et terminé inférieurement par des arcades orbitaires très-développées qui surplombent la face, on trouve deux cavités orbitaires très-larges et qui méritent de nous arrêter un instant.

Nous avons déjà vu que, bien que chez le Calédonien le diamètre transverse des apophyses orbitaires externes soit très-large relativement aux autres diamètres du frontal, cet os prend moins de part à la formation de la paroi externe de l'orbite que chez l'Européen. Cette conformation est-elle en rapport avec une plus grande largeur de l'orbite? Bérard, après avoir nié qu'il en soit ainsi chez le nègre, et avoir même affirmé que chez celui-ci la cavité orbitaire est *absolument* plus petite que chez l'Européen, ajoute : « L'aplatissement du crâne dans le sens transversal vers sa partie antérieure, et la dépression considérable de la fosse temporale dans ce point, font que l'apophyse orbitaire externe du frontal se prolonge sensiblement en dehors, comme l'a dit M. Serres, pour étendre dans ce sens la paroi antérieure de l'orbite. Sans cette disposition, il n'y aurait pas place en avant pour deux cavités orbitaires. » Ces remarques sont parfaitement applicables au Calédonien, mais en outre je pense que chez lui la cavité orbitaire a plus de largeur que chez l'Européen, car j'ai trouvé que le dia-

mètre transverse de l'orbite est de 41 millimètres chez le premier, tandis qu'il n'est en moyenne que de 38 millimètres chez le second; en revanche, cette augmentation dans le sens de la largeur est compensée par une diminution de 2 millimètres dans le sens de la hauteur; aussi peut-on dire que la capacité de la cavité orbitaire est à peu près égale dans les deux races; mais tandis que cette cavité est à peu près carrée chez l'Européen, où les deux diamètres sont presque égaux, elle est plus allongée en travers chez le Calédonien, qui présente un diamètre vertical bien inférieur au transversal. La gouttière lacrymale est généralement un peu plus large qu'en Europe, et atteint quelquefois une largeur extraordinaire.

Les os du nez, assez étroits en haut (1 centimètre en moyenne), s'élargissent en s'amincissant vers leur partie inférieure où ils ont près de 2 centimètres de largeur. Le point le plus rétréci correspond quelquefois à leur partie moyenne; leur hauteur est de 20 millimètres sur la ligne médiane, de 24 sur les côtés. Aplatis à leur naissance, ils forment souvent une concavité dirigée en haut et en avant; assez fréquemment aussi ils conservent dans toute leur étendue l'aplatissement primitif; il est très-rare qu'ils soient convexes dans une partie de leur hauteur, mais ce qu'ils offrent de plus remarquable, c'est assurément leur origine enfoncée en arrière, la suture fronto-nasale étant rentrée au-dessous du frontal beaucoup plus qu'en Europe; ce qui, joint à la proéminence des arcades orbitaires et au prognathisme général, donne à la face du Calédonien une expression des plus désagréables, je dirai même des plus repoussantes, à laquelle il est fort difficile de s'habituer.

Nous avons déjà vu que le diamètre zygomatique a plus d'étendue que chez l'Européen; nous n'y reviendrons pas. Pour prendre le diamètre transverse de la face, j'ai, afin d'avoir un point de repère bien fixe, mesuré la distance qui sépare l'extrémité supérieure de la suture temporo-jugale de celle du côté opposé; ce diamètre est de 126 millimètres et atteint quelquefois 134, tandis que chez l'Européen il n'est que de 120 millimètres; la face a donc plus de largeur en haut chez le Calédonien; elle a en revanche un peu moins de hauteur, et le maxillaire inférieur a moins de largeur surtout en avant; ce qui frappe d'autant plus que la saillie des pommettes

est plus apparente, et, si l'on se rappelle le peu de largeur du frontal, on comprendra sans peine que la tête d'un Calédonien, vue de face, présente l'aspect d'un losange ou de deux cônes adossés par leur base, celle-ci répondant aux pommettes, c'est-à-dire à la partie moyenne, et les sommets au vertex et au menton, disposition qui est surtout très-prononcée dans la variété noire. En rapport avec l'écartement des pommettes, l'apophyse malaire du maxillaire supérieur a plus de largeur que chez l'Européen.

L'orifice antérieur des fosses nasales est à peine plus évasé que chez l'Européen : sa hauteur moyenne est de 30 millimètres et sa largeur en bas de 26 millimètres; mais en haut, les apophyses montantes du maxillaire m'ont paru se rapprocher un peu plus de la ligne médiane, et par conséquent diminuer d'autant la largeur de la voûte des fosses nasales : c'est probablement à cette conformation qu'il faut rapporter le nasonnement si désagréable des Néo-Calédoniens. A partir de l'épine nasale antérieure, le maxillaire supérieur s'étale en une lame plus ou moins oblique en bas et en avant, direction que conservent les incisives et qui constitue la forme prognathe; mais cette inclinaison est beaucoup moins prononcée que chez l'Éthiopien; car, tandis qu'un trait de scie vertical, mené transversalement au devant de l'épine nasale, tombe chez le nègre à la jonction de la grosse molaire antérieure et de la dernière petite molaire, il tombe généralement ici sur la canine. Cependant cette obliquité du bord alvéolaire du maxillaire supérieur suffit pour donner à la voûte palatine plus de longueur qu'elle n'en a dans la race caucasique; la différence est de près d'un centimètre. Cette voûte a aussi chez le Calédonien plus de largeur et de profondeur; en outre, on y trouve en arrière des inégalités très-prononcées. C'est surtout à la longueur de la voûte palatine qu'il faut rapporter la supériorité, chez le Calédonien, d'un diamètre longitudinal mesuré de la partie postérieure du crâne au bord alvéolaire du maxillaire, et celle de la mesure de l'aire de la face par la méthode de Sœmmering, quoique nous ayons cependant constaté que la face a un peu moins de hauteur que chez l'Européen; il faut tenir compte aussi, au moins pour la première mesure, de la position plus antérieure de la face, fait qui trouve une nouvelle confirmation dans la mesure d'un diamètre allant du point le plus postérieur du

crâne à l'épine nasale antérieure; car ce diamètre a un centimètre de plus que dans les races blanches. Les trous palatins antérieur et postérieur sont très-larges, conformation qui me paraît en rapport avec la grande épaisseur de tous les os de la face, à moins que l'on ne suppose, avec MM. Quoy et Gaimard, que la grandeur du trou palatin antérieur indique un développement plus considérable du ganglion naso-palatin et un organe du goût plus parfait, ce qui, comme nous le verrons plus tard, serait en opposition avec ce que j'ai observé.

Le maxillaire inférieur, nous l'avons déjà fait remarquer, est un peu moins large que celui de l'Européen; mais sa longueur, mesurée de l'angle à la symphyse, est un peu plus grande, ce qui permet aux dents incisives de la mâchoire inférieure d'arriver jusqu'au-dessous des incisives supérieures qui, nous venons de le voir, sont projetées en avant. Le corps de cet os a sensiblement la même hauteur dans tous les points de son étendue, contrairement à ce que l'on rencontre chez l'Éthiopien; il a plus de hauteur que chez l'Européen; son bord inférieur épais ne repose le plus souvent sur un plan horizontal que par les extrémités postérieures et une saillie située de chaque côté au milieu du bord inférieur; la symphyse forme une arcade assez élevée. Le bord supérieur appartient à une courbure un peu moins grande que le bord inférieur; aussi la symphyse se dirige-t-elle en haut et en arrière, ou plutôt forme-t-elle une concavité antérieure qui fait saillir le menton et le bord alvéolaire; en rapport avec cette disposition, les incisives sont implantées presque verticalement ou modérément inclinées en avant; il y a cependant de grandes différences sous ce rapport, suivant les sujets, car l'obliquité est quelquefois très-prononcée. D'une manière générale, le corps du maxillaire se rapproche donc plutôt de celui de l'Européen que de celui de l'Éthiopien. La branche montante a plus de longueur et de hauteur que chez l'Européen, ce qui est en rapport avec le prognathisme du maxillaire supérieur et avec la hauteur plus grande du corps de l'os chez le Calédonien; l'angle formé par la branche montante et le corps de l'os est pour les mêmes raisons un peu plus ouvert chez ce dernier. Les condyles sont très-larges de dehors en dedans, et ce développement dans le sens transversal en a entraîné un semblable de la cavité glénoïde, qui n'est

cependant pas plus excavée que dans la race caucasique. On trouve quelquefois, avec des condyles énormes, les surfaces articulaires des deux os comme ruginées, et j'ai même vu trois fois une véritable efflorescence osseuse autour des condyles. Je ne me rends pas bien compte de ce phénomène qui me paraît n'avoir pu se produire qu'après la destruction plus ou moins complète du cartilage interarticulaire. L'apophyse coronoïde dépasse un peu moins le condyle en hauteur que chez l'Européen, mais elle est incomparablement plus large et plus épaisse chez le Calédonien, afin d'offrir une vaste surface d'insertion au muscle temporal qui avait à mouvoir un maxillaire inférieur plus lourd et plus long que celui de l'Européen, ce qui augmente d'autant le bras de la résistance. Si l'on se rappelle ce que j'ai dit à propos de la fosse temporale et de l'arcade zygomatique, on reconnaîtra qu'ici, comme chez les diverses espèces animales, la grandeur de l'apophyse coronoïde est dans une proportion rigoureuse, d'une part avec la profondeur et l'étendue de la fosse temporale, de l'autre avec la force et la courbure horizontale de l'arcade zygomatique.

Avant de terminer ce qui a rapport à la face, je dois faire remarquer que sur la plupart des têtes que j'ai examinées, excepté cependant sur celles de vieillards, j'ai trouvé des traces très-apparentes de la scissure orbitaire, ainsi que de la scissure incisive, ce vestige de l'os intermaxillaire des animaux.

Les Calédoniens des deux sexes ont toujours les dents très-fortes et admirablement blanches. La canine déborde-t-elle d'une façon notable? J'avais rencontré ce caractère deux fois, mais depuis je l'ai vainement cherché, et malheureusement la plupart des têtes que je possède sont dépourvues des dents antérieures; je regrette de n'avoir pas vérifié le fait sur le vivant, mais c'est une lacune facile à combler. La surface triturante des molaires est très-large, celle des grosses molaires surtout, et ces dents présentent assez souvent 5 et même 6 tubercules.

Une question des plus intéressantes, et sur laquelle je n'ai pas pu recueillir des renseignements aussi précis que je l'aurais désiré, est celle des déformations artificielles de la tête chez ces sauvages; cependant je tiens de MM. Montrouzier et Forestier qu'elles sont d'un usage assez général dans l'île,

mais qu'elles ne consistent qu'en quelques pressions peu prolongées. Leur direction, varie suivant les tribus : c'est tantôt en travers qu'a lieu la compression, de manière à allonger le crâne, tantôt en avant et en arrière pour l'élargir en le raccourcissant, comme à Ouagap et à Hienguen. On m'a affirmé qu'à Tuo la pression était pratiquée sur la voûte, et que dans le Sud elle n'était pas en usage. J'ignore la pratique suivie à Kanala. Je ferai seulement observer que, d'après les divers renseignements que j'ai pu recueillir et d'après ce que j'ai pu voir par moi-même, il me paraît certain que les indigènes ne se servent d'aucun appareil pour opérer les déformations, que les mains seules sont employées dans ce but au moment de la naissance de l'enfant, et nous savons combien peu d'influence a une compression exercée pendant quelques instants et seulement à cet âge.

Pour toute coiffure, les naturels adultes portent quelquefois une espèce de turban blanc en écorce de broussonetia appliqué sur le haut de la tête, peu serré, et dans lequel ils renferment tous leurs cheveux, ce qui leur donne l'air de musulmans, suivant l'expression employée par M. Quoy, à propos des naturels des îles Viti, chez qui ce mode de coiffure est très-répandu. Beaucoup d'hommes, les enfants et les femmes vont toujours tête nue. On voit donc qu'il n'existe pas une seule cause de déformation lente. Sur un assez grand nombre de têtes, j'ai observé une très-grande inégalité de développement entre les deux moitiés du crâne, surtout au voisinage de l'extrémité postérieure, mais c'est bien évidemment là une déformation toute naturelle. Il paraît que les Calédoniennes ont l'habitude d'aplatir avec le pouce le nez des jeunes enfants, et il est probable que l'aplatissement des os du nez dont nous avons parlé est dû en partie à cette cause ; mais je ne puis admettre qu'il faille rapporter à cette dernière le refoulement en arrière de la suture fronto-nasale.

Un fait qui n'a pas une grande valeur, et que je dois cependant noter avant de terminer ce qui a rapport à la tête osseuse, c'est la grande rareté des os wormiens, surtout le long de la suture sagittale.

3° Du squelette. — J'aurais voulu pouvoir étudier le tronc et les membres des Néo-Calédoniens avec autant de soin que je viens de le faire pour la tête osseuse, mais malheureusement les

matériaux me manquent pour cette étude; car malgré les recherches nombreuses auxquelles je me suis livré, je n'ai pu trouver qu'un seul squelette à peu près complet, et c'est un squelette de femme (1) appartenant probablement à la variété jaune; je possède en outre 5 bassins d'hommes et quelques membres supérieurs ou inférieurs; je me bornerai donc à dire quelques mots sur les membres et à donner les mesures prises sur les bassins.

Contrairement à ce que l'on observe chez le nègre, le rapport de la longueur de l'humérus à celle du cubitus est à peu près le même chez le Calédonien que chez l'Européen; c'est-à-dire que la longueur de l'humérus dépasse de plus de six centimètres celle du cubitus. Les membres inférieurs présentent ceci de remarquable, que le tibia est placé un peu plus en dehors sous le fémur, et surtout qu'il offre une courbure à convexité dirigée en avant, comme chez le nègre; enfin que le calcanéum fait une saillie très-prononcée en arrière, que le pied est plat, et le premier métatarsien très-éloigné des autres.

Le tableau n° 2 présente les résultats des mensurations que j'ai pratiquées sur les bassins :

(1) Ce squelette a été monté sous la direction du Dr Jacquart, aide d'anatomie au Muséum, et doit se trouver aujourd'hui dans les galeries d'anthropologie. J'en ai déposé un autre à l'Exposition permanente de l'Algérie et des Colonies : il est dans son cercueil, encore recouvert par la peau et à peu près momifié.

TABLEAU N° 2.

BASSINS DE NÉO-CALÉDONIENS.

NUMÉROS des mesures.	DÉSIGNATION DES MESURES.	FEMME calédonienne.	MOYENNE de 5 Calédoniens.
		m.	m.
1	Hauteur de la symphyse	0,038	0,035
2	Détroit supérieur. Diamètre antéro-postérieur	0,111	0,109
3	Détroit supérieur. Diamètre transversal	0,122	0,114
4	Détroit supérieur. Diamètre oblique	0,120	0,115
5	Intervalle sacro-cotyloïdien	0,090	0,088
6	Excavation. Diamètre antéro-postérieur	0,124	0,116
7	Excavation. Diamètre transversal	0,122	0,108
8	Détroit inférieur. Diamètre sacro-pubien (1)	0,116	0,107
9	Détroit inférieur. Diamètre transversal	0,103	0,087
10	Détroit inférieur. Diamètre oblique	0,105	0,087
11	Largeur de l'arcade pubienne à l'union des branches montantes de l'ischion et descendante du pubis	0,046	0,030
12	Largeur de l'arcade pubienne au niveau du bord inférieur du trou sous-pubien	0,066	0,051
13	Hauteur de la colonne sacrée	0,106	0,107
14	Largeur du sacrum en haut	0,102	0,110
15	Largeur du sacrum au niveau du deuxième trou sacré	0,090	0,082
16	Profondeur de la concavité du sacrum	0,022	0,021
17	Hauteur des plans latéraux du petit bassin	0,095	0,102
18	De l'angle du pubis au point le plus postérieur du rebord cotyloïdien	0,115	0,117
19	Hauteur du trou sous-pubien	0,045	0,054
20	Largeur du trou sous-pubien	0,032	0,033
21	De l'angle du pubis à l'épine iliaque postérieure	0,176	0,076
22	Diamètre transverse des épines iliaques antérieures et supérieures	0,198	0,213
23	Diamètre transverse du milieu des crêtes iliaques	0,253	0,253
24	De l'épine iliaque antéro-supérieure à la postérieure	0,152	0,151

(1) Le coccyx manquait sur tous ces bassins, bien que l'un d'eux eût toutes ses articulations ossifiées.

Je n'ai pas l'intention de comparer les résultats de ces mesures à ceux qu'elles fournissent chez l'Européen, car les matériaux dont je dispose sont trop peu nombreux pour que je sois autorisé à regarder ce tableau comme donnant bien la moyenne du bassin chez le Calédonien, et, si je l'ai rapporté ici, c'est surtout afin que ceux qui voudront écrire plus tard sur ce

sujet puissent, en ajoutant mes résultats à ceux qu'ils auront trouvés eux-mêmes sur d'autres bassins, arriver à présenter un chiffre suffisant de bassins examinés. Si cependant ce tableau était bien l'expression de la moyenne des Calédoniens, on devrait en conclure que les épines et les crêtes iliaques sont à peu près aussi écartées que chez l'Européen, que les diamètres antéro-postérieurs du petit bassin sont presque semblables dans les deux races, mais que ses diamètres transverses sont moins larges chez le Calédonien; le bassin est donc plus allongé chez ce dernier; la différence devient énorme quand on considère seulement les bassins des hommes, ce qui rappelle cette assertion de Vrolik, que la différence entre le bassin des hommes et le bassin des femmes est très-marquée chez le nègre. Je n'insisterai pas sur la différence d'écartement des arcades pubiennes, la profondeur des fosses iliaques, etc... entre les deux sexes, car elles me paraissent être à peu près les mêmes qu'en Europe. Puisque le petit bassin est moins large chez le Calédonien, et le grand bassin à peu près égal en largeur dans les deux races, ce dernier est donc relativement plus large que dans la race blanche. L'infériorité chez le Calédonien du diamètre transverse du petit bassin, par rapport au diamètre antéro-postérieur, rappelle les résultats analogues constatés précédemment pour le crâne, ce qui est parfaitement d'accord avec les idées de M. Serres qui professe que l'on retrouve dans l'abdomen, chez les diverses races, des modifications analogues à celles du crâne. La hauteur du fémur et du tibia réunis de la Calédonienne dont j'ai mesuré le bassin est de 77 centimètres. Parmi les bassins d'homme, trois seulement sont accompagnés de leur fémur et de leur tibia; la hauteur moyenne de ces os est de 85 centimètres; la taille des hommes était donc bien supérieure à celle de la femme, ce qui rend encore plus remarquables les différences que présentent les deux colonnes du tableau.

Ici s'arrête ce que j'avais à dire du squelette des Néo-Calédoniens en général; je vais maintenant donner un tableau reproduisant les 31 mesures du tableau n° 1 prises, cette fois : 1° sur 25 têtes de Polynésiens, 2° sur 10 têtes de Néo-Calédoniens appartenant à la variété jaune, et 3° sur 10 têtes de la variété noire; cela fait, j'examinerai rapidement en quoi les Polynésiens diffèrent des Calédoniens en général, et nous

pourrons voir facilement alors, en intercalant dans le 2e tableau une 4e colonne pour rappeler les moyennes fournies par les 57 Calédoniens, nous pourrons voir, dis-je, si, pour les caractères les plus importants, les quatre colonnes formeront réellement une série dont les extrêmes seraient d'une part les Polynésiens, de l'autre les Calédoniens de la variété noire. Parmi les crânes polynésiens, 15 seulement sont en ma possession ; dans ce nombre se trouvent 8 taïtiens que j'ai recueillis moi-même dans la vallée de Papenoo située à quelques lieues de Taïti, et 7 nouka-hiviens que j'ai trouvés ou qui m'ont été donnés sur les lieux par mes collègues MM. Grand et Delplanche. M. Prat, chirurgien de 1re classe de la marine, chargé du service de santé à Papeïti en 1858, a eu l'extrême obligeance de me communiquer les mesures qu'il a prises sur 6 têtes de Nouka-Hiviens, et de mettre ces têtes à ma disposition; enfin M. Duval, directeur du service de santé, et M. Roubin, professeur d'anatomie à Toulon, ont bien voulu m'autoriser à mesuser 4 têtes recueillies il y a quelques années par mon collègue M. Bouffier dans diverses îles de l'archipel des Marquises ou des Pomotus, et offertes par lui au musée de notre école. Que mes maîtres et mes collègues me permettent de leur renouveler ici mes remercîments; car sans leur bienveillance, j'aurais disposé de matériaux insuffisants pour pouvoir entreprendre l'étude comparée qui va suivre, et qui, si je n'étais pressé par les exigences du service, pourrait, j'en suis convaincu, être des plus intéressantes; quelque incomplète qu'elle puisse être, je me plais néanmoins à espérer qu'elle renfermera des documents que des naturalistes plus versés que moi dans l'étude de l'anthropologie seront peut-être bien aises de consulter un jour.

J'ai confondu les Taïtiens, les habitants des Marquises et ceux des Pomotus dans une même description; car tous les voyageurs se sont accordés pour reconnaître que ces sauvages appartiennent à une race unique, et qu'il est très-facile de se rendre compte des minimes différences qu'ils présentent; celles-ci d'ailleurs, je m'en suis assuré, ne portent pas sur la conformation du crâne.

TABLEAU N° 3.

DES POLYNÉSIENS COMPARÉS AUX NÉO-CALÉDONIENS

NUMÉROS des mesures.	DÉSIGNATION DES MESURES.	n° 1. 25 Polynésiens.	n° 2. 10 Calédoniens de la variété jaune seuls.	n° 3. 57 Calédoniens noirs, jaunes et métis.	n° 4. 40 Calédoniens de la variété noire seuls.
		c m.c.	c.m c.	c.m.c.	c.m.c.
1	Capacité du crâne	1,448	1,427	1,407	1,380
2	Angle facial (maximum) de Camper	75°	74°	74°	75°
3	Angle facial (minimum) de Camper	66°	64°	65°	66°
4	Circonférence du crâne	0,524	0,522	0,518	0,528
5	Mesure courbe (Sœmmering) du nez au vomer par le crâne	0,442	0,436	0,441	0,452
6	Mesure courbe (Sœmmering) du nez au vomer par la face	0,150	0,157	0,157	0,164
7	Diamètre transverse du frontal en haut	0,111	0,114	0,113	0,109
8	Diamètre du frontal au-dessus des apophyses orbitaires externes	0,091	0,096	0,096	0,096
9	Diamètre des apophyses orbitaires externes	0,103	0,108	0,108	0,111
10	Diamètre maximum des temporaux	0,135	0,135	0,132	0,128
11	Distance entre les conduits auditifs externes	0,116	0,118	0,116	0,116
12	Diamètre maximum des apophyses mastoïdes	0,119	0,123	0,121	0,122
13	Diamètre zygomatique	0,128	0,133	0,135	0,140
14	Profondeur de la fosse temporale	0,024	0,027	0,028	0,030
15	Diamètre des bosses pariétales	0,137	0,134	0,131	0,121
16	Diamètre vertical du crâne	0,132	0,131	0,130	0,133
17	Diamètre antéro-postérieur du crâne	0,181	0,182	0,184	0,190
18	Du point le plus postérieur du crâne à l'épine nasale antérieure	0,195	0,200	0,201	0,205
19	Du bord antérieur du trou occipital à la racine du nez	0,103	0,104	0,106	0,106
20	Du bord antérieur du trou occipital au bord alvéolaire du maxillaire supérieur	0,101	0,107	0,107	0,109
21	Du bord antérieur du trou occipital à l'épine nasale postérieure	0,047	0,046	0,046	0,047
22	Longueur de la voûte palatine	0,054	0,062	0,064	0,064
23	Du bord postérieur du trou occipital à un plan vertical postérieur	0,061	0,058	0,060	0,064
24	Diamètre des os malaires	0,119	0,126	0,126	0,128
25	Diamètre transversal de l'orbite	0,039	0,040	0,041	0,043
26	Diamètre vertical de l'orbite	0,036	0,036	0,034	0,035
27	Diamètre transverse des maxillaires supérieurs en arrière	0,062	0,063	0,063	0,066
28	Hauteur du maxillaire supérieur	0,066	0,066	0,066	0,068
29	Distance entre les angles du maxillaire inférieur	0,101	0,096	0,098	0,108
30	De la symphyse à l'angle du maxillaire inférieur	0,102	0,103	0,101	0,105
31	Hauteur de la branche montante du maxillaire inférieur	0,070	0,072	0,072	0,074

Polynésiens.

Comme pour les Calédoniens, nous étudierons : 1° le crâne, 2° la face.

1° Du crane. — La forme générale du crâne du Polynésien se rapproche beaucoup plus de celle de l'Européen que de celle du Calédonien; car chez le premier les bosses pariétales ont acquis un grand développement, le frontal est moins bombé et moins fuyant que chez le dernier, les apophyses orbitaires externes, ainsi que les arcades et la crête qui limite la fosse temporale en avant, sont bien moins développées, et, au niveau de la bosse nasale, on ne rencontre plus la dépression qui, dans la race précédente, était le résultat de la proéminence des apophyses orbitaires internes. Bien que quelques écrivains aient avancé que la voûte est toujours en forme de toit de cabane, cette disposition est loin d'être constante, et lorsqu'elle existe, elle est moins prononcée que chez le Calédonien, et les parties latérales de la voûte ne présentent plus d'enfoncement sur les côtés de la suture sagittale; celle-ci est cependant un peu plus élevée que chez l'Européen; les deux lignes courbes temporales sont plus éloignées l'une de l'autre, et les inégalités qui les forment sont moins saillantes que chez le Calédonien. Le sommet du crâne est situé un peu plus en arrière et la suture sagittale se dirige un peu moins vite en bas; mais en revanche elle a, à partir du point où commence cette direction, moins d'obliquité en arrière. Un caractère d'une médiocre importance, mais qui m'a paru à peu près constant, c'est la présence d'une dépression très-marquée au niveau du changement de direction de cette suture.

La *norma verticalis* de Blumenbach nous montre, outre la forme plus régulièrement ovoïde, que le relief de la voûte cache les os des pommettes et souvent ceux du nez, que le bord alvéolaire du maxillaire supérieur fait seul une saillie prononcée, et qu'en général il n'y a point de jour en dedans des arcades zygomatiques; ces caractères établissent tout d'abord la supériorité du type des Polynésiens.

La circonférence du crâne est à peu près la même dans les deux races; la moyenne des Polynésiens est cependant un peu plus élevée. Le diamètre maximum du frontal est plus étroit

que celui des Calédoniens, c'est assez dire qu'il a fort peu de largeur; immédiatement au-dessus des apophyses orbitaires externes, on trouve chez le Polynésien un demi-centimètre de moins que chez le Calédonien; il en est de même au niveau de ces apophyses; cela tient en grande partie au moindre développement, chez le premier, de ces apophyses et de la crête qui leur fait suite; en rapport avec cette étroitesse du bord inférieur du frontal, nous verrons que l'orbite a un peu moins de largeur chez le Polynésien. Le diamètre temporal et le diamètre pariétal ont au contraire plus de largeur que chez le Calédonien, et, par opposition à ce que l'on rencontre chez ce dernier, le diamètre pariétal est un peu supérieur au temporal. La portion écailleuse du temporal a plus de hauteur et moins de longueur, l'angle inférieur des pariétaux est donc naturellement moins aigu et la grande aile du sphénoïde a plus d'étendue dans le sens antéro-postérieur. Le diamètre zygomatique n'est que de 128 millimètres; aussi l'arcade de ce nom se porte-t-elle beaucoup plus directement en avant, la gouttière du muscle crotaphyte a-t-elle moins de largeur et la fosse temporale moins de profondeur; de plus, l'arcade zygomatique a moins de hauteur et d'épaisseur, et ne diffère pas de celle de l'Européen. La distance qui sépare les conduits auditifs externes et les apophyses mastoïdes est sensiblement la même dans les deux races.

Le diamètre antéro-postérieur du crâne a 3 millimètres de moins chez le Polynésien, chiffre que l'on peut négliger, et si l'on compare ce diamètre au plus grand diamètre transversal, on voit que cette race est bien encore plutôt dolichocéphale que brachycéphale, mais que la proportion de la longueur à la largeur, au lieu d'être de 9 à 6 1/2, est de 9 à 7 1/3 à peu près. La mesure de Sœmmering par le crâne n'a qu'un millimètre de plus chez le Polynésien, et le diamètre vertical 2 millimètres. En résumé, le diamètre antéro-postérieur du crâne et le diamètre vertical, ainsi que le diamètre transverse du frontal en haut, sont à peu près les mêmes dans les deux races, mais le temporal et surtout le pariétal ont moins de largeur chez le Calédonien, le diamètre du bord inférieur du frontal est seul notablement inférieur chez le Polynésien, et on a vu que cette différence ne provient que du moindre développement des apophyses orbitaires externes; on devait donc s'attendre à trouver

que la capacité du crâne du Polynésien est plus grande que celle du Calédonien ; et en effet le procédé précédemment indiqué m'a donné 1,448 centimètres cubes au lieu de 1,407, c'est-à-dire 41 centimètres cubes de différence, chiffre très-significatif, et qui résume à lui seul tous ceux qui précèdent. Sous ce rapport, le Polynésien tient donc le milieu entre le Calédonien et l'Européen.

La région occipitale et la base du crâne vont nous fournir encore matière à quelques remarques intéressantes. La partie de l'occipital qui surmonte la ligne demi-circulaire supérieure est bombée et présente plus de largeur et de hauteur que chez le Calédonien ; la protubérance occipitale externe, les lignes demi-circulaires et les inégalités destinées aux attaches musculaires sont généralement moins saillantes que dans cette dernière race ; en outre, caractères beaucoup plus importants, la portion de l'occipital qui est située entre le trou et la protubérance se dirige chez le Polynésien plus directement en arrière, et au contraire la partie supérieure s'élève plus verticalement ; aussi le point le plus postérieur du crâne, sans répondre à la protubérance même, est en général plus rapproché de cette dernière que de l'angle supérieur de l'occipital, par opposition à ce que l'on rencontrait chez le Calédonien, et la protubérance est toujours très-voisine du plan postérieur. Les parties qui environnent le trou occipital ne présentent pas la voussure que nous avons constatée chez le Calédonien, et un trait de scie, mené horizontalement de la base d'une des apophyses mastoïdes à l'autre, n'enlèverait, comme chez l'Européen, que ces apophyses elles-mêmes. Il devrait en résulter une diminution du diamètre vertical, mais la voûte du crâne est plus élevée, ce qui compense largement l'absence de voussure inférieure. Sur les 25 têtes que j'ai examinées, deux seulement prenaient leur équilibre en arrière sur la partie postérieure de l'occipital et les apophyses mastoïdes, 23 le prenaient en avant sur les dents, sans qu'on pût le modifier par un léger attouchement ; ce n'est que la conséquence de la conformation de l'occipital.

Les mesures n^os^ 19, 20 et 23 du tableau n° 2 nous montrent que le trou occipital est relativement situé plus en avant que chez le Calédonien, mais que cependant son bord antérieur ne répond pas à la partie moyenne du diamètre antéro-postérieur de la base ; les conduits auditifs ont accompagné le trou occipi-

tal, et une ligne menée de la partie postérieure d'un de ces conduits à l'autre passe, non plus à 5 millimètres en arrière du bord antérieur du trou, mais sur ce bord même, ou à peine à un ou deux millimètres en arrière. Le Polynésien se rapproche donc de l'Européen par la position du trou occipital et du conduit auditif, comme par l'étendue des diamètres transverses de la partie postérieure du crâne.

L'ouverture postérieure des fosses nasales est presque aussi obliquement inclinée en avant que chez le Calédonien. L'angle facial est à un degré près le même dans les deux races, que l'on prenne pour point de départ l'épine nasale antérieure ou l'angle antérieur et inférieur du sus-maxillaire, et je n'insisterai pas sur cette différence d'un degré qui me paraît avoir bien peu d'importance dans une mesure que l'on voit varier de plus de 10 degrés sur des têtes appartenant à une même race ; seulement je ferai remarquer que l'angle facial maximum s'élève sur une tête taïtienne jusqu'à 82 degrés, tandis que l'angle le plus avantageux des Néo-Calédoniens examinés est de 80 degrés.

2° De la face. — Bien que nous retrouvions chez le Polynésien un prognathisme général presque égal à celui du Calédonien, la face du premier est loin de présenter cet aspect repoussant qui distingue le second ; c'est qu'ici en effet les arcades orbitaires ne surplombent plus la face ; elles se confondent sur la ligne médiane, où l'on trouve une bosse nasale arrondie comme chez l'Européen, et se continuent, pour ainsi dire, par en bas avec les os du nez qui, bien qu'aplatis, ont plus de longueur et ne forment pas une courbe à concavité antéro-supérieure, comme dans la race précédente ; les cavités orbitaires ont un peu diminué en largeur et augmenté en hauteur, ce qui les rapproche de celles de l'Européen ; en rapport avec cette disposition, le frontal prend plus de part à la formation de la paroi externe de l'orbite. La gouttière lacrymale est fort large. Les pommettes ont près d'un centimètre de largeur de moins que chez le Calédonien et sont moins saillantes ; aussi la tête vue de face ne présente-t-elle plus l'aspect de 2 cônes adossés par leur base. Les fosses nasales ont un peu moins de hauteur. Le prognathisme du maxillaire supérieur est presque aussi marqué chez le Polynésien, et les incisives supérieures conservent la direction en bas et en avant que leur imprime leur racine ; enfin la voûte palatine est moins longue et géné-

ralement moins profonde. Comme chez le Calédonien, on trouve sur le maxillaire supérieur des vestiges très-apparents de la scissure orbitaire et de la scissure incisive; j'ai même vu sur des têtes de jeunes Taïtiens des traces très-distinctes de cette dernière scissure sur la face antérieure du maxillaire.

La conformation du maxillaire inférieur mérite de fixer notre attention. Les trois mesures que j'ai prises sur cet os donnent des différences insignifiantes entre les deux races; elles tendent cependant à prouver que le maxillaire du Polynésien est plus large et moins haut que celui du Calédonien, mais si j'examine avec soin les vingt maxillaires que j'ai sous les yeux au moment où j'écris ces lignes, et si je les compare à ceux des Calédoniens, je ne trouve sur douze d'entre eux de différence que dans la hauteur et l'épaisseur du corps de l'os, qui sont bien moindres chez le Polynésien; dans les deux races, la conformation de l'os est sensiblement la même, et le bord inférieur, placé sur un plan horizontal, repose à la fois par l'angle et par la saillie située de chaque côté au milieu de ce bord. Les 8 maxillaires qui restent présentent au contraire à un degré plus ou moins marqué la disposition suivante sur laquelle P. Bérard a déjà appelé l'attention : « La branche et le corps de la mâchoire, dit l'illustre physiologiste, ne forment pas un angle l'un avec l'autre, comme chez l'Européen, mais le maxillaire décrit dans sa totalité une sorte de courbe. » Cette description est parfaitement exacte, mais Bérard a le tort à mes yeux de la donner comme type du maxillaire des Polynésiens, tandis que d'après les documents que j'ai recueillis, ce serait plutôt l'exception, car sur les 8 maxillaires dont je parle en ce moment, trois seulement présentent cette conformation à un haut degré, et chez les cinq autres on n'en trouve pour ainsi dire que des vestiges; je suis heureux de pouvoir appuyer mon opinion de celle d'un des membres les plus distingués de la Société d'anthropologie, le docteur Pruner-bey qui, ayant eu récemment l'occasion d'examiner des maxillaires de Polynésiens, a eu l'obligeance de m'écrire qu'il est convaincu que je suis dans le vrai, et que cette courbure du maxillaire est loin d'être la règle. Dans ces cas, le maxillaire ne repose que par le milieu de son bord inférieur : l'arcade située au-dessous de la symphyse, et que nous signalions dans la race précédente, acquiert une largeur démesurée. Quelle que soit la configura-

tion de son bord inférieur, le maxillaire du Polynésien présente des condyles un peu moins larges que ceux du Calédonien et une apophyse coronoïde moins développée, ce qui est en rapport avec le peu de courbure et d'épaisseur de l'arcade zygomatique ainsi qu'avec le peu de profondeur de la fosse temporale.

Les dents sont blanches, bien rangées et aussi fortes que celles du Calédonien; j'ai rencontré quelquefois, comme chez ce dernier, cinq et même six tubercules sur les grosses molaires.

PARALLÈLE DES POLYNÉSIENS

ET DES DEUX VARIÉTÉS DE NÉO-CALÉDONIENS.

Si l'on place à côté l'une de l'autre deux têtes de Néo-Calédoniens appartenant : l'une à la variété noire, et l'autre à la variété jaune, on est frappé des différences qu'elles présentent, différences dont le tableau n° 2 ne peut donner qu'une très-faible idée; mais si l'on met à côté de la deuxième une tête de Polynésien, on est aussitôt forcé d'admettre que le Calédonien de la variété jaune se rapproche beaucoup plus du Polynésien au moins sous le rapport du crâne, que du Calédonien de la variété noire. C'est ce que je vais tâcher de démontrer en quelques mots, bien que je sois convaincu que rien ne peut remplacer l'examen des pièces (1).

Dans la variété noire, le crâne est très-allongé et a presque la forme d'un rectangle; le frontal très-étroit se porte rapidement en arrière; il est terminé inférieurement par des apophyses orbitaires internes et externes énormes et par des arcades très-proéminentes; la ligne courbe temporale est très-saillante, et souvent à peine séparée de celle du côté opposé par un intervalle de 5 à 6 centimètres; la voûte présente au suprême degré l'aspect en dos d'âne plutôt qu'en toit de cabane, la suture sagittale étant très-élevée par rapport aux parties latérales qui sont fortement déprimées et inclinées en bas; la

(1) M. P. Broca, à qui j'avais montré ma collection de crânes, a bien voulu faire photographier cinq têtes de Calédoniens, dont trois appartiennent à la variété noire et deux à la variété jaune, plus une tête de Taïtien et une de Nouka-Hivien. Ces planches ont paru à la fin du tome I des *Bulletins de la Société d'anthropologie*. — Année 1860.

partie postérieure du crâne est très-étroite et fait saillie en arrière. La face a une grande largeur, est comme rentrée au-dessous du frontal et présente un prognathisme général très-prononcé qui, joint à des cavités naturelles démesurées, donne à ces têtes un aspect repoussant. Dans la variété jaune au contraire, le crâne représente un ovoïde assez régulier à grosse extrémité postérieure, le frontal a un peu plus de largeur et se porte moins rapidement en arrière, les apophyses orbitaires internes et externes ainsi que les arcades orbitaires sont encore très-développées, mais cependant beaucoup moins que dans la variété précédente. La ligne courbe temporale est moins saillante et est séparée de celle du côté opposé par un espace beaucoup plus considérable; la voûte présente plutôt l'aspect en toit de cabane qu'en dos d'âne; on ne trouve plus sur les côtés de la suture sagittale ces dépressions si prononcées et cette inclinaison rapide qui distinguent la variété noire, enfin, et c'est le caractère le plus apparent, la partie postérieure du crâne a beaucoup plus de largeur. La face au contraire est plus étroite, les fosses nasales et les cavités orbitaires sont moins vastes, et le prognathisme général est moins marqué. Si l'on veut se reporter un instant en arrière, et relire la description que j'ai donnée du Polynésien, on verra qu'elle se rapproche beaucoup de celle du Calédonien de la variété jaune, mais en entrant dans les détails nous allons cependant constater quelques différences. Ainsi, en commençant par prendre la *Norma verticalis de Blumenbach*, on remarque que dans (1) le n° 4 les pommettes, les os du nez, les arcades alvéolaires et zygomatiques font une saillie démesurée, et que dans le n° 1 l'arcade alvéolaire seule et un peu la zygomatique font une saillie prononcée; dans le n° 2 les os du nez et les pommettes sont généralement cachés par le relief de la voûte, et on n'aperçoit que peu de jour en dedans de l'arcade zygomatique; sous ce dernier point de vue, le n° 2 se rapproche cependant plus du n° 3 que du n° 1. La circonférence du crâne diffère peu dans

(1) Pour éviter des répétitions constantes, je désignerai à l'avenir, comme sur mon troisième tableau de la page 280, le Polynésien par le n° 1, le Calédonien de la variété jaune par le n° 2, les 57 Calédoniens réunis par le n° 3, et ceux de la variété noire par le n° 4. On peut suivre en partie la description sur les planches du tome I du *Bulletin de la Société d'anthropologie;* le n° 1 correspond aux pl. X et XI; le n° 2 aux pl. VIII et IX; le n° 4 aux pl. IV, V et VI.

les diverses variétés; si elle est un peu plus considérable dans le n° 4, cela tient, comme nous le verrons bientôt, à l'allongement du diamètre antéro-postérieur. Le diamètre maximum du frontal est très-étroit sur toutes ces têtes, surtout sur le n° 4 qui, grâce à la saillie de la crête temporale et des apophyses orbitaires externes, occupe au contraire le deuxième degré de la série pour le diamètre mesuré au-dessus des apophyses orbitaires, et le premier pour celui de ces apophyses elles-mêmes. Ces différences n'ont pas une très-grande importance, mais il n'en est plus de même de celles qui vont suivre. Le diamètre temporal est, d'après le tableau n° 2, de 135 millimètres pour les n°s 1 et 2, de 132 pour le n° 3 et seulement de 128 pour le n° 4; ces chiffres parlent d'eux-mêmes, mais ceux du diamètre des bosses pariétales sont encore plus significatifs, car si ce diamètre atteint 137 millimètres chez le n° 1, 134 chez le n° 2, 131 chez le n° 3, il descend brusquement à 121 chez le n° 4 (variété noire), ce qui montre le degré d'aplatissement des bosses pariétales qui, à vrai dire, n'existent pas dans cette variété. La portion écailleuse du temporal a chez elle plus de longueur que chez les trois autres, et se dirige plus en dedans dans sa portion antérieure. Le diamètre zygomatique est de 128 millimètres pour le n° 1, de 135 pour les n°s 2 et 3, et de 140 pour le n° 4; d'où nous conclurons que si la variété jaune se rapproche beaucoup des Polynésiens par les diamètres temporaux et pariétaux, elle s'en éloigne par le diamètre zygomatique; c'est qu'en effet ce diamètre appartient au moins autant à la face qu'au crâne, et nous allons bientôt voir que dans la variété jaune la face ressemble un peu plus à celle de la variété noire qu'à celle du Polynésien. La profondeur de la fosse temporale est naturellement en rapport avec le diamètre zygomatique dans ces diverses variétés; il en est de même de l'épaisseur et de la courbure de l'arcade zygomatique elle-même. La distance qui sépare les conduits auditifs externes et les apophyses mastoïdes est sensiblement la même pour toutes les têtes; la dernière est cependant un peu moindre chez le n° 1, dont les apophyses mastoïdes sont moins développées, comme d'ailleurs toutes les surfaces d'insertions musculaires. Le diamètre antéro-postérieur a 1 centimètre de plus sur le n° 4 que sur le n° 1; les n°s 2 et 3 sont intermédiaires : le crâne est donc

notablement plus long dans la variété noire que chez les Polynésiens. Si l'on compare ce diamètre au diamètre temporal, on obtient pour le n° 4 une proportion de 9 à 6; les crânes de la variété noire sont donc dolichocéphales au plus haut degré. La mesure de Sœmmering par la voûte du crâne donne peu de différences pour les trois premières catégories, mais le n° 4 a, grâce à l'allongement du diamètre occipito-frontal, au moins 1 centimètre de plus que les autres. Le diamètre vertical est partout sensiblement le même; l'avantage reste cependant au n° 4, par suite de la disposition dont je vais parler à propos de la base du crâne. En résumé, nous trouvons que les Calédoniens de la variété noire se font surtout remarquer par une grande étroitesse des diamètres transverses et par l'allongement du diamètre antéro-postérieur, tandis que la variété jaune nous offre un développement beaucoup plus avantageux des diamètres transverses et surtout de ceux de l'extrémité postérieure du crâne, disposition qui caractérise le Polynésien. Je n'hésite pas à dire que je reconnaîtrai toujours à la simple vue si une tête de Calédonien appartient à la variété noire ou à la variété jaune (pourvu cependant que ce ne soit pas une tête de métis), mais que je serai souvent embarrassé pour distinguer une tête de la variété jaune d'une tête de Polynésien. C'est ici que la mesure de la capacité du crâne est de la plus grande importance, car elle nous permet d'apprécier le résultat définitif de ces modifications dans la forme; cette mesure n'est pas à l'avantage de la variété noire, et présente une dégradation fort remarquable sur laquelle je ne saurais trop appeler l'attention, chaque numéro donnant à peu près vingt centimètres cubes de moins que celui qui précède, et le n° 4 ayant ainsi 68 centimètres cubes de moins que le n° 1. La face postérieure du crâne du n° 4 est surtout très-peu développée en largeur, et fait plus de saillie en arrière, les inégalités et les crêtes destinées aux attaches musculaires sont aussi beaucoup plus marquées dans cette variété, chez laquelle la face postérieure de l'occipital commence d'ordinaire à se diriger en haut et en arrière à partir du trou de ce nom. Le caractère le plus important que présente la base du crâne, c'est la voussure des parties qui environnent le trou occipital, et la position du bord antérieur de celui-ci, qui est situé beaucoup plus bas que chez les Poly-

nésiens et les Calédoniens de la variété jaune, d'où résulte l'accroissement du diamètre vertical du crâne. Le crâne, placé sur un plan horizontal, ne prend pas plus souvent son point d'appui en arrière dans le n° 4 que dans les autres; mais cela me paraît provenir principalement du grand développement de la face chez le premier. Le trou occipital est situé un peu plus en arrière dans les deux derniers numéros que dans les deux premiers, et la mesure qui donne la distance entre ce trou et le bord alvéolaire nous montre qu'elle est un peu plus grande sur le n° 4, ce qui annonce un prognathisme plus marqué. La ligne menée de la partie postérieure d'un conduit auditif à l'autre passe en moyenne sur le n° 4 à 1 centimètre, et dans un cas à 2 centimètres en arrière du bord antérieur du trou occipital, tandis que dans les n°s 1 et 2, elle passe sur ce bord même ou seulement à quelques millimètres en arrière de lui.

L'angle facial est, comme nous l'avons dit déjà, sensiblement le même dans toutes ces variétés : s'il est un peu moins aigu dans le n° 4 que dans le n° 2, cela tient à ce que chez le premier le bord inférieur du frontal étant plus saillant en avant tend à agrandir l'angle que le prognathisme tendait à diminuer.

Le prognathisme existe sur toutes ces têtes, et c'est à peine s'il est en général un peu plus marqué dans la variété noire; celle-ci se distingue par la brièveté, l'aplatissement et l'incurvation très-prononcés des os du nez, qui sont profondément enfoncés sous le frontal; par des cavités orbitaires notablement plus larges et à peu près aussi hautes que celles du Polynésien, ayant par conséquent plus de capacité que celles-ci; par des fosses nasales très-vastes, un diamètre transversal et un diamètre vertical de la face plus grands que dans les autres races, et par des pommettes très-saillantes. C'est ici que la tête vue de face présente au plus haut degré l'aspect d'un losange ou plutôt de deux cônes adossés par leur base. Le prognathisme du maxillaire supérieur est très-variable dans la variété noire; s'il est quelquefois plus prononcé que chez les Polynésiens et les autres Calédoniens, d'autres fois aussi il est à peu près nul, comme par exemple dans un crâne que j'ai déposé à l'Exposition de l'Algérie et des Colonies, et qui appartient évidemment à la variété noire. Le maxillaire inférieur a

la même conformation chez tous les Calédoniens, mais ses diamètres sont plus grands dans le n° 4, où cet os a acquis un grand développement en proportion toujours de celui de l'arcade zygomatique et de la profondeur de la fosse temporale; c'est surtout dans cette variété qu'on trouve les crêtes massétérines très-saillantes et les condyles très-volumineux. La variété jaune ne diffère pas sensiblement sous le rapport de la face de la description que nous avons donnée des Calédoniens en général; elle a donc sous ce point de vue un peu plus de rapport avec la variété noire qu'avec les Polynésiens, excepté pour les cavités orbitaires et les fosses nasales qui sont presque semblables à celles de ces derniers.

Ici finit ce que j'avais à dire de la tête osseuse chez le Calédonien et le Polynésien; malgré la rapidité regrettable, et dont on voudra bien tenir compte, avec laquelle ce travail a dû être rédigé, afin d'être terminé avant mon départ pour la station du Levant, j'espère que l'on y aura trouvé quelques faits nouveaux, et que l'on n'hésitera pas à admettre désormais, comme chose démontrée, l'existence de deux races distinctes en Calédonie : l'une à la peau presque noire, au crâne très-étroit et très-allongé; l'autre à la peau jaune olivâtre foncé et au crâne très-développé dans sa partie postérieure. Quelques personnes peut-être voudront me suivre plus loin encore, et admettront avec moi que cette dernière race n'est autre chose qu'un mélange de Polynésiens et de nègres océaniens; mais que l'on ne croie pas que j'ai voulu faire de cette hypothèse le but principal de ce mémoire; je me suis proposé surtout de donner une description exacte des Néo-Calédoniens, et me basant sur les caractères de la tête osseuse que je regarde comme les plus importants, de montrer qu'on doit diviser les Néo-Calédoniens en deux races ou variétés, quelle que soit d'ailleurs l'origine première de chacune, que la variété noire a un type particulier et que la variété jaune se rapproche beaucoup de la race Polynésienne. Est-elle, comme je l'ai supposé, le produit d'un croisement de cette race avec une autre race semblable ou identique à la race noire? C'est là, je le répète, une hypothèse qui touche aux questions les plus délicates de l'anthropologie; mais elle se présente si naturellement à l'esprit que j'ai cru devoir la proposer ici.

MÉMOIRE SUR LES NÈGRES

PAR M. LE DOCTEUR PRUNER-BEY

Ancien médecin du vice-roi d'Égypte

LU A LA SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE DANS LES SÉANCES DU 17 JANVIER ET DU 21 FÉVRIER 1861

---

§ 1. — *Position géographique.*

Le continent africain ne tient à l'Asie que par une langue étroite de terre. Il ressemble à un corps immense, dépourvu d'extrémités, dont les flancs sont baignés par l'Océan, la Méditerranée et la mer Rouge. Une ceinture de roches primitives placée entre sa périphérie et l'intérieur lui forme comme un second rempart. Ces masses montagneuses s'élèvent par gradins à l'Orient, où l'on trouve, dans l'Habesch, des sommets couronnés de neiges permanentes, plus au sud le mont Kilimandjaro, déjà moins élevé, et tout au sud enfin, dans la terre de Natal, le mont Kouahlamba couvert de neiges temporaires. De formidables déserts, isolant la région du centre de celle du nord, forment une troisième barrière; et des plaines sablonneuses assez étendues séparent encore cette région du centre de la région australe. L'intérieur de ce triple rempart peut être considéré comme un large bassin, accidenté par des affaissements de terrain qui forment des lacs, et par des montagnes éruptives, aux contours grotesques, dont les habitants ont copié les formes dans la construction de leurs cases. Des plateaux secon-

daires et des fentes, perpendiculaires à la direction des montagnes, complètent ce tableau.

C'est là que vit le nègre, environné des représentants les plus gigantesques de la faune et de la flore, aux bords de fleuves imposants, dans des savanes fertiles, dans des forêts primitives, dans des montagnes inaccessibles, quelquefois même sur des plages sablonneuses; c'est là, dans une nature prodigue de ses dons, qu'on serait tenté de chercher le berceau de l'homme, si sa destinée n'était que de satisfaire les besoins physiques, de se repaître de jouissances sensuelles et de rester noyé dans la matière.

Le nègre occupe ainsi le centre du grand continent sans atteindre cependant les limites des Tropiques. Dans le N.-O. le cours du Sénégal et le Sahara le séparent des tribus étrangères venues du Nord; dans le S.-O. le Kunéné peut être considéré comme la limite qui le sépare des Damaras. Plus à l'intérieur, des tribus Namaquas, refoulées dans cette direction, vont à sa rencontre. En conséquence le nègre possède de la côte occidentale moins de 40° degrés de latitude. Sur la côte orientale il faut même passer la ligne et descendre jusque vers Mozambique pour rencontrer de véritables nègres dans les Makuas et leurs congénères. Les Wanikas, les Wasambaras et surtout les Suahelis sont plus ou moins mélangés avec les Arabes; et leur pays d'ailleurs est séparé de l'Équateur par celui des Somaulis et des Gallas dont le type physique ainsi que le langage récusent nettement toute parenté avec les peuples nègres du midi. De ce côté ce sont les Kafirs et leurs affiliés, les Bechuanas, les Basutos, etc., qui disputent le terrain aux nègres dans le Sud, et aux Hottentots dans l'Ouest; et il est fort probable que cette possession date déjà d'un temps immémorial. Mais en quittant ce terrain disputé, les choses changent d'aspect. Tous les pays entre le 16° au N. et le 18° au Sud de la ligne sont le domaine du nègre sur la côte occidentale, à l'exception de quelques tribus Fellatahs intercalées partout. C'est donc à l'Occident principalement que les peuplades nègres sont massées; et selon toute apparence c'est vers ce côté que les vagues du déplacement prennent leur cours pour se briser sur le bord du grand Océan. En jetant un coup d'œil sur l'histoire de l'intérieur de l'Afrique depuis le commencement de l'ère arabe, on y découvre un mouvement de peuples comparable à celui qui

bouleversa l'Europe après l'ère chrétienne. Ce sont les mêmes oscillations, la même instabilité; des tribus nombreuses se fusionnant en nations qui ne tardent pas à se démembrer; des peuplades entières perdant leur nom et leur passé, et des nations nouvelles surgissant pour un temps sur les débris des autres. On dirait qu'au nord du Soudan les Touaregs, les Arabes, les Fellans, etc., remplissent la même mission que les Turcs en Asie et les peuples de l'ancienne Germanie en Europe. Des débris nombreux de tribus et de nations se trouvent de même refoulés vers l'ouest de l'Amérique septentrionale. Partout le même phénomène, soit dans la haute antiquité, soit même à des époques plus modernes; c'est une loi commune aux trois continents.

Pour déterminer avec un peu plus de précision les limites de la race qui nous occupe et ses changements, nous commençons notre revue au nord du Sénégal. Ici les noirs du Cayor ont été chassés par les Arabes. Il n'y a plus de nègres à Schingit, et on parle à Wadan encore la langue des Asers. En suivant le bord méridional du Sahara, nous trouvons, outre quelques tribus maures et arabes, les Fellans en contact avec les nègres. Ce sont ces Fellans surtout qui, selon leur propre aveu, ont empiété sur le terrain des nègres, à côté desquels ils vivent, avec lesquels ils se sont même mélangés. Plus à l'Orient, autour de la grande courbure du Niger, les Touaregs (Auémélides, Irégenaten), les fondateurs de Timbouctou, font sentir depuis des siècles le poids de leur pression. Mais on ne peut guère considérer non plus leur établissement comme un déplacement de la race originaire : ils vivent au milieu d'elle et des populations métisses. Par exemple les Kélowis sont nés de leur union avec elle ainsi que dans le passé les Roumas étaient nés du mariage des soldats marocains avec les femmes du pays. Mais en se dirigeant de là vers le N.-E., on trouve des traces historiques d'un déplacement véritable des nègres; je veux parler non-seulement d'Asben ou Aïr, mais même du Fezzan. C'est ici le seul point où le nègre paraisse avoir franchi le Tropique dans le passé. Il a laissé ses traces dans la couleur des habitants (le teint noir commence au 28-29° N. selon M. Barth), et aussi dans les noms de lieux tels que Gober, Tessaua, Portugaua, etc. Ces noms toutefois appartiennent à la langue ha-ussa qui ne peut guère être considérée comme une

langue du Soudan. Cela semble indiquer que les nègres qui ont franchi le tropique et occupé le Fezzan n'étaient déjà plus de race pure; il est certain en tous cas que les Fezzanais actuels, nation aimable et joviale, diffèrent à plusieurs égards, par leurs caractères physiques, des nègres proprement dit, et si on les range parmi les nègres, on doit ajouter du moins qu'ils sont des nègres très-mitigés.

Dans la région orientale, il y a un autre point où le nègre est sorti des limites que nous lui avons assignées, mais il ne l'a point fait de son propre mouvement. Je veux parler de la colonie de nègres du Kordofan que Dioclétien fit transporter en Nubie, sur le territoire des Becharibs, dépossédés. Les descendants de cette population transplantée ont conservé leur langue, mais n'ont pas conservé la pureté de leur race. Tout accuse dans le Nubien le mélange du sang, et il est fort probable que les Becharibs, après la chute de l'empire romain, sont retournés dans leur patrie, où ils se sont croisés avec les nègres intrus.

Au sud-ouest de cette même région orientale, l'Arabe a pris pied dans le Kordofan, dans le Darfour et dans le Wadai; et le Tibbou empiète sur cette dernière contrée et sur les peuplades autour du lac Tsâd. La race éthiopienne (1) enfin et les Gallas entourent les peuplades nègres du haut bassin nilotique au sud-est de la Nubie. Ainsi le nègre se trouve limitrophe des Fellans, des Touaregs, des Maures et de quelques tribus arabes au nord; des Tibbous, au nord-est; des Éthiopiens, Arabes et Gallas, à l'est; au midi, enfin, il est en contact avec les Betchuana-Kafirs et quelques hordes (2) avancées de Hottentots et de Sâan (Boschimans).

Ainsi rien ne prouve que le nègre ait perdu beaucoup de terrain pendant les temps historiques, malgré des déplacements

(1) Sous le nom d'*Éthiopiens* l'auteur désigne les Abyssiniens aux cheveux lisses et au visage orthognathe, à l'exemple de M. Prichard et de beaucoup d'écrivains étrangers. Cette acception est entièrement différente de celle qu'on donne ordinairement en français au mot éthiopien, qu'on emploie depuis Cuvier pour désigner les nègres proprement dits. (*Note du Comité de publication.*)

(2) Au sud-est, les tribus kafirs sont en partie intercalées aux peuplades nègres du Zambesi au Zimpapo; il y en a qui atteignent le 10e degré de latitude sud. Plus vers l'intérieur, les Basutos se sont avancés tout dernièrement jusqu'au 14e degré sud. A l'Occident, les Damaras ont été repoussés par les Orlams du 22e degré au 19e degré sud. De même les Aunins, dans la baie des Baleines, sont des Hottentots; et l'on rencontre des tribus de Sâan dispersées parmi les nègres jusqu'au 17e degré sud.

mutuels incontestables et une pression exercée de tous les côtés. Ceux qui envahissent sa zone se *soudanisent* plutôt : car ces étrangers cherchent moins la possession du sol que l'acquisition de ses produits et l'exercice du pouvoir. A ce prix ils font même des concessions larges aux indigènes, comme le prouvent les droits de succession du côté maternel adoptés par les Touaregs soudaniens. Même pour l'avenir, les invasions du territoire nigritique par le Nord ne nous paraissent ressembler qu'à de petits ruisseaux qui se perdront dans la grande mer soudanienne. L'histoire nous présente un phénomène analogue dans l'Europe occidentale et même jusque dans la Grèce : que sont devenus les descendants des races valeureuses du Nord qui ont envahi les trois péninsules méditerranéennes? Mais du côté méridional du Soudan, les conditions ethnologiques sont différentes. Les tribus vigoureuses des Kafirs, des Betchuanas, des Basutos, etc., ont déjà trop de la nature du nègre pour ne pas pouvoir empiéter sérieusement à l'avenir sur leurs voisins du Nord, car ils leur sont alliés très-étroitement par leur système de langue, et, chez les peuples comme chez les individus, ce sont toujours les plus proches parents qui, dans les questions de propriété ou d'héritage, fournissent les plus formidables rivaux.

Mes observations ayant été faites principalement sur les nègres du bassin nilotique, du Kordofan, du Darfour, etc., non pas dans leur pays natal, mais en Égypte et en Arabie, je ne dois pas passer sous silence leur déplacement par la violence et la traite.

Le continent américain, avec ses îles, en possède déjà des millions. La question de l'acclimatation étant étrangère à mon sujet, je me borne à la simple remarque que le nègre atteint le plus haut degré de longévité, non pas dans sa patrie, mais dans la Caroline du Sud. Même dans la République argentine, une négresse arriva à l'âge de 180 ans. (Martin de Moussy.)

§ 2. — *Type physique.*

A. — Caractères extérieurs en général.

La couleur de la peau du nègre varie du châtain au noir

satiné; il a la chevelure crépue (1), la barbe rare, la figure projetée en avant, c'est-à-dire oblique de haut en bas et d'arrière en avant, les yeux à fleur de tête, le nez plus ou moins écrasé, les lèvres retroussées ou au moins très-épaisses; vu de face, son visage, y compris le front, présente un contour elliptique plus ou moins élargi aux pommettes. Les extrémités de son corps sont en disproportion avec sa taille élanchée. Mis en mouvement, on le reconnaît à sa démarche un peu traînante et à la roideur de son maintien. Ses genoux restent légèrement fléchis pendant cet acte, et son pied s'enfonce lourdement au lieu de se détacher du sol avec facilité.

B. — Caractères généraux du squelette.

Le squelette du nègre, placé par exemple à côté de celui du Chinois, frappe dans son ensemble par les traits suivants :

La blancheur des os contraste avec la couleur de l'enveloppe externe, ils sont grands, leurs contours sont anguleux; le crâne, imparfaitement équilibré, est allongé d'avant en arrière et comprimé latéralement, de même que le thorax et le bassin. Ce dernier surtout est massif, haut, étroit et incliné d'avant en arrière. Les extrémités sont allongées dans leurs parties inférieures, circonstance qui rehausse le rétrécissement des cavités osseuses. C'est précisément, sous tous les rapports, le contraire de ce qu'on observe sur le squelette du Chinois.

C. — Détails ostéologiques.

1° Du crane. — *Crâne cérébral.* — Le diamètre antéro-postérieur du crâne cérébral s'approche de 19 centimètres, le diamètre transverse est d'environ 13.6; la face mesure du menton à l'insertion des cheveux 18 centimètres, et la distance des arcs zygomatiques est de 13 centimètres; je classe le crâne du nègre dans la catégorie des dolichocéphales harmoniques.

Vertèbres cérébrales. — L'os coronal est plutôt court et étroit que fuyant en arrière, marqué assez souvent d'arcades

(1) Si la chevelure des Ashantis est réellement flottante et non crépue comme quelques voyageurs l'affirment, et si les Marghis à la couleur de rhubarbe, selon le rapport de M. Barth, sont nègres par leurs autres caractères, il faudra élargir le cadre de ce tableau.

sourcilières médiocres, plus rarement de bosses frontales, mais ordinairement d'une saillie sur la ligne médiane qui correspond à la troisième circonvolution primordiale du cerveau. Une compression légère se dessine assez nettement de deux côtés de cette saillie. L'apophyse nasale est toujours plus ou moins large selon la conformation du nez. Les apophyses orbitaires, larges à leur base, sont plus courbées en bas qu'en dehors. La partie temporale du coronal présente souvent en haut une légère dilatation; en bas, au contraire, elle est comme comprimée. Les contours varient selon la forme générale du crâne; quand celui-ci est très-allongé et comprimé sur les côtés, le coronal est plus elliptique; il est plus parabolique dans le cas contraire. Les sinus frontaux ne font pas défaut. Ils ont un développement médiocre, comme tous les réservoirs aériens. Le sommet du crâne présente le long de la suture sagittale une conformation ogivale ou aplatie, rarement voûtée. La grande étendue de la seconde vertèbre crânienne et sa prédominance sur la première et la troisième se dessinent nettement, surtout à la partie postérieure où les pariétaux s'abaissent en pente douce vers l'occiput, tandis que leur descente vers les tempes est toujours très-rapide. Dans les cas où le crâne de l'homme nègre s'approche un peu du type féminin, la pente postérieure des pariétaux s'approche plus de la verticale, et la coupe horizontale représente un coin, au lieu de l'ellipse qui prédomine dans la forme typique du crâne nègre.

Lorsqu'on examine le crâne de profil, les tempes se montrent profondément creusées en avant, aplaties en arrière et allongées. Les bords antérieurs des temporaux sont joints souvent au coronal à cause du raccourcissement des grandes ailes du sphénoïde. Les bosses pariétales sont placées plus bas et moins dessinées chez l'homme que chez la femme, et les lignes demi-circulaires supérieures, quoique assez prononcées, atteignent rarement la voûte du crâne. L'écaille temporale est relativement basse et longue; ses bords sont irréguliers. Les arcs zygomatiques sont convexes, rarement aplatis; les conduits auditifs offrent une ouverture large et communément arrondie. La plus grande largeur du crâne se trouve tout aussi fréquemment à l'angle postérieur et supérieur de l'écaille temporale qu'au niveau des bosses pariétales. En partant de ce

point, le crâne diminue de largeur vers l'occiput, principalement quand celui-ci fait saillie, ce que l'on observe dans le plus grand nombre des cas.

Il y a un parallélisme assez frappant entre l'os coronal et la partie supérieure de l'écaille occipitale; car celle-ci est relativement petite, courbe, étroite comme l'écaille frontale, et, dans les crânes elliptiques elle est bombée au milieu. Dans ce cas, ses bords interceptent un angle obtus; dans le cas contraire ils sont paraboliques. Les os wormiens peuvent se rencontrer sur les crânes nègres, et former même des séries entières le long de la suture lambdoïde; mais ces cas sont rares.

La base du crâne enfin est toujours relativement étroite; la partie de l'écaille occipitale où s'attachent les muscles présente un plan quelquefois horizontal et plus souvent légèrement incliné, long et étroit. Dans la première forme, la partie supérieure de cette écaille monte à angle plus droit vers la suture lambdoïde que dans la seconde. La surface de l'écaille, marquée par l'empreinte des muscles, représente une pyramide tronquée dont la base touche le bord antérieur du grand trou occipital. Cette ouverture, toujours d'une forme plus ou moins allongée, est légèrement inclinée d'arrière en avant, de manière que son bord postérieur au moins se trouve au-dessus du niveau de la voûte palatine. Sa position, par rapport au centre de gravité, est en accord avec la dolichocéphalie (1). Les condyles de l'occiput sont allongés, étroits, très-inclinés. Le rocher est volumineux. L'os basilaire est long, étroit, légèrement incliné d'avant en arrière. Le développement des apophyses mastoïdes correspond à la nature plus ou moins massive du crâne; les apophyses styloïdes sont souvent allongées outre mesure; les apophyses ptérygoïdes fort larges, distantes et plus ou moins inclinées. L'union du palais avec le maxillaire est formée communément par une suture dentelée ou très-ondulée au lieu d'une suture harmonique. Le palais est

(1) La distance du trou occipital à la base du nez et aux bords alvéolaires des incisives est naturellement plus considérable dans la race nègre que chez les races orthognathes; mais la distance de ce trou à la base du front ne m'a offert que des différences minimes. Au contraire dans les races brachycéphales, surtout dans celles qui ont l'occiput aplati, le trou occipital se trouve fort reculé. On trouvera du reste difficilement des crânes où cette ouverture corresponde exactement au centre du crâne, comme quelques anatomistes le prétendent.

allongé, plutôt elliptique que parabolique, superficiel ou profond. Ce n'est que dans des cas exceptionnels que sa largeur surpasse sa longueur. Toutes les ouvertures de la base du crâne sont fort spacieuses. On est frappé en même temps des contours elliptiques de cette base et de son aplatissement général, qui rend plus évidente encore la saillie des bords du trou occipital.

Crâne facial. — Avant de considérer les détails anatomiques du crâne facial, il est indispensable de noter la disproportion qui existe entre l'étendue de la face et celle du crâne cérébral. Ce caractère, déjà indiqué par Cuvier, tient surtout au développement excessif des mâchoires et à la largeur des cavités des organes des sens. Les orbites sont larges, en forme d'entonnoir, leurs angles sont émoussés; leur bord inférieur est épais, arrondi, plus avancé que leur bord supérieur; leur paroi inférieure est aplatie; la fossette de la glande lacrymale est assez profonde. Le canal lacrymal est large et formé presque exclusivement par l'apophyse nasale du maxillaire. — Les os du nez sont courts, étroits, mais quadrangulaires; très-rarement triangulaires et exceptionnellement soudés ensemble; toujours joints au moins à angle obtus, ils sont même quelquefois sur le même plan. L'ouverture nasale est large, à forme triangulaire irrégulière, évasée, sans épine ou seulement avec un rudiment d'épine. La racine du nez déprimée se trouve exceptionnellement en ligne droite avec le front. La largeur de la racine du nez agrandit la distance des yeux un peu plus que dans la race aryenne, mais moins que dans le groupe touranien. Quelquefois le nez du nègre ressemble à celui du Hottentot par son ouverture arrondie. Les cornets, surtout celui du milieu, sont renflés; la lame verticale de l'ethmoïde est très-étendue, et le vomer avancé.

Les os malaires ne sont précisément ni larges ni hauts, mais sont ou bosselés au centre de leur surface externe ou déjetés en dehors par leur bord inférieur. La mâchoire supérieure présente souvent dans son apophyse malaire une fossette verticale : alors les pommettes forment un véritable coude, et leur saillie vue de face est très-prononcée. Lorsque, au contraire, cette apophyse est aplatie et que le bord inférieur du malaire est très-avancé, ce caractère, joint à l'étroitesse du front, donne à la figure une forme qui s'approche de la pyramidale. La saillie

des apophyses orbitaires externes du coronal, la projection des os malaires et la direction antéro-postérieure de leurs apophyses frontales donnent un angle malaire moins ouvert que dans la race aryenne; tandis qu'au contraire la compression latérale du lobe antérieur du cerveau se dessine par un angle plus droit formé par la paroi externe de l'orbite avec la tempe.

Les apophyses montantes du maxillaire ont leur bord interne plus ou moins courbé, selon la conformation du nez.

Le prognathisme, c'est-à-dire l'inclinaison des bords alvéolaires de la mâchoire supérieure de haut en bas et d'arrière en avant, constitue un des caractères les plus constants dans le squelette du nègre. On en distingue trois degrés : 1° L'arc alvéolaire, elliptique, au lieu d'être parabolique, généralement convexe dans toute son étendue, rarement concave à sa partie externe, est seul incliné et les dents sont implantées verticalement; 2° La direction des dents fait suite à celle de la mâchoire. Dans ces deux premiers cas les incisives supérieures débordent un peu en avant de l'arc dentaire inférieur; 3° Le plus haut degré, qu'on peut appeler le double prognathisme, se présente quand les incisives inférieures sont projetées obliquement en avant comme les supérieures; alors la jonction des deux rangées d'incisives se fait en biseau. Cette dernière forme n'est pas la plus fréquente. Mais on observe dans le double prognathisme des cas où, par un léger raccourcissement des branches horizontales de la mâchoire inférieure, les dents incisives supérieures présentent sur leur face postérieure des facettes triangulaires produites par les pointes des incisives inférieures.

Les dents molaires de la mâchoire supérieure descendent quelquefois plus bas que les incisives, ou se trouvent au moins à leur niveau; mais rarement, chez le nègre, les molaires participent au prognathisme, comme cela a lieu chez quelques Australiens ou chez certains nègres océaniens. Jamais, à ma connaissance, le prognathisme du nègre ne se borne à une simple inclinaison des alvéoles : je n'ai remarqué cette disposition que sur quelques crânes féminins de la race aryenne de l'Inde.

La voûte palatine, et surtout ses apophyses alvéolaires, ne sont pas seulement très-allongées, mais aussi plus élargies chez les nègres que chez les Aryens. Cette voûte présente en moyenne

65 millimètres de longueur et de largeur chez les nègres, et seulement 58 chez l'Aryen.

La mâchoire inférieure, toujours plus ou moins massive, se distingue par un menton rétracté, élevé, généralement large et arrondi, très-rarement pointu, et par l'épaisseur et la longueur de ses branches horizontales. Ses branches ascendantes sont larges, courtes, et leur jonction avec les horizontales se fait très-rarement à angle droit. Les apophyses coronoïdes sont toujours larges, à surface elliptique, aplatie ou obliquement usée dans sa moitié externe. Les cavités glénoïdes sont larges et pour la plupart peu profondes. — Les dents du nègre sont longues, larges, d'une blancheur éclatante; et elles s'usent difficilement. Les molaires inférieures présentent quelquefois cinq tubercules, anomalie qui se rencontre sporadiquement dans presque toutes les races humaines. Il va sans dire que la mâchoire du nègre ne m'a jamais présenté aucune trace d'un os intermaxillaire (1), quoique la suture incisive se distingue souvent encore parfaitement sur le nègre adulte à une époque où déjà les sutures crâniennes se trouvent en grande partie oblitérées.

La consistance des os du crâne du nègre est toujours considérable; mais leur épaisseur varie beaucoup, principalement selon le volume du crâne. Placé à côté du nègre océanien, par exemple, le crâne de l'Africain produirait sous ce rapport comme sous bien d'autres l'impression d'appartenir à un homme civilisé vis-à-vis d'un sauvage, si toutefois ce terme est applicable à l'homme qui vit plus ou moins à l'état de nature.

Avant de quitter l'étude du crâne, je ne peux pas passer sous silence l'angle facial du nègre. Il varie naturellement, comme dans les autres races, selon la plus ou moins grande inclinaison de la face, selon le développement et la saillie des sinus frontaux, etc.; et, vu la conformation de la figure, il baisse, quoique rarement, jusqu'à 70°. Mais en revanche l'*angle frontal* du nègre atteint 80°. Nous n'attachons pourtant à ces deux angles qu'une valeur relative; car, quoique la ligne médiane

(1) Je dois à l'obligeance de M. E. Rousseau la ferme conviction de la non-existence de l'os intermaxillaire chez l'homme à l'état normal. Son travail ainsi que ses pièces à l'appui mettent hors de doute ce fait important, acquis à tout jamais à la science anatomique.

du front soit assez verticale chez le nègre, le crâne pèche du côté du front par un rétrécissement latéral évident.

2° TRONC ET EXTRÉMITÉS. — Le reste du squelette du nègre diffère de celui des autres races plus encore par les proportions que par les formes. Un coup d'œil rapide suffira pour en relever les caractères. Les trois courbures de la colonne vertébrale ne sont jamais aussi prononcées que chez le Touranien et chez l'Aryen. Le thorax est souvent comprimé latéralement, surtout chez les individus grêles, et il offre alors une forme plus cylindrique. Dans ce cas les côtes présentent une courbure saillante dans leur partie dorsale. On dirait que toutes les cavités osseuses ont été moulées sur la forme du crâne; car le bassin est de même remarquable par sa compression latérale. Ses os sont fort massifs; sa cavité est cunéiforme et inclinée d'avant en arrière; les os iliaques sont verticaux, très-épais dans tous les sens, leurs bords non courbés mais irréguliers; les épines rapprochées; le sacrum est étroit et peu courbé, les tubérosités de l'ischion sont également fortes et rapprochées.

Le col du fémur est très-peu incliné, jusqu'à former dans la plupart des squelettes un angle de 90° avec le corps de cet os; on remarque de même une arête à la partie supérieure de la face antérieure du fémur, et ses bords sont très-effilés. A la base du squelette, le talon se distingue par sa largeur et sa longueur.

Les proportions des différentes parties qui composent les extrémités exigent une étude à part, que nous ferons précéder par celle du crâne sous le même rapport.

D. Étude des dimensions et proportions.

1° CRANE. — La capacité du crâne du nègre a déjà été étudiée par Tiedemann, comparativement à celle des autres races, et quoique ce savant n'eût qu'un nombre restreint de pièces à sa disposition, il résulte de son travail que le crâne du nègre surpasserait sous ce rapport celui du Malais. D'après les dernières recherches de M. Meigs, faites sur un plus grand nombre de races et d'individus, le nègre viendrait à la suite des Aryens d'Europe, des Finnois, des Sémites, des Mongols et des Eskimaux, ainsi que des Malais et des tribus barbares de l'Amérique; mais il aurait la préséance, sous ce rapport, sur

les anciennes races civilisées de l'Amérique, sur les Égyptiens de toutes les époques, sur les Hindous, les Hottentots, les Australiens et les nègres de l'Océanie; et, ce qui est assez significatif pour la valeur de pareils faits, le nègre né en Amérique présenterait un cerveau en général plus petit que celui du Soudan.

Les observations de M. Meigs se trouvent d'accord avec celles de M. Morton; car ce sont à peu près les mêmes crânes qui ont servi aux savants américains pour base de leurs recherches. La mensuration extérieure du crâne dans différents sens ne m'a pas fourni des résultats essentiellement différents. Ainsi il y a des crânes nègres, très-massifs du reste, dont la circonférence horizontale atteint 542 millimètres, tandis que les crânes les plus spacieux d'autres races surpassent rarement 560 millimètres. Le minimum que j'aie observé (sur le crâne d'une négresse) est de 475 millimètres, et la moyenne surpasse toujours, même de beaucoup, celle de plusieurs autres groupes humains. Mais toujours est-il qu'aucun crâne nègre ne paraît atteindre la plus haute limite de capacité. On apprécie, du reste, aujourd'hui parfaitement la portée de ces données, et l'on n'ignore pas que la capacité du crâne ne se trouve pas toujours en parfait accord avec le degré de civilisation d'un peuple pas plus qu'avec le développement intellectuel de l'individu, comme les récentes recherches de M. R. Wagner paraissent le démontrer.

Pour sonder plus au fond l'abîme mystérieux de l'organe de l'intelligence, Huschke, en suivant les traces de Rolando, de Tiedemann, de M. Van der Kolk et de M. Gratiolet, s'est appliqué à l'étude détaillée des vertèbres crâniennes et des régions du cerveau dans les différentes races humaines et dans le nègre en particulier. Ce travail remarquable embrasse de même les mammifères et l'homme d'après le sexe, l'âge, etc. J'en ai tiré parti pour le sujet dont il s'agit ici :

MESURE MOYENNE DE LA SURFACE DU CRANE CHEZ :

Homme nègre.	Homme européen.
53206 millimètres carrés.	59305 millimètres carrés.
Femme négresse.	Femme européenne.
49868 millimètres carrés.	53375 millimètres carrés.

GRANDEUR RELATIVE DE TROIS VERTÈBRES CRANIENNES EXPRIMÉE EN CENTIÈMES (1).

	Nègre.	Négresse.	Européen.	Européenne.
1re vertèbre.....	7.7	8.1	9,7	9.68
2e et 3e vertèbres ensemble.	92.3	91.9	90.3	90.32
Totalité du crâne...	100.0	100.0	100.0	100.00

	Nègre.	Négresse.	Européen.	Européenne.
2e vertèbre seule..... ..	75.7	76.4	72.7	74.1
3e vertèbre seule.....	24.3	23.6	27.3	25.9
La 2e et la 3e ensemble.....	100.0	100.0	100.0	100.0

Il est surprenant d'observer à quel degré la capacité moyenne du crâne nègre s'approche de celle de la femme européenne dans son ensemble, et particulièrement combien chez tous les deux la vertèbre moyenne prédomine sur les deux autres, tandis qu'au contraire, chez l'homme européen, la vertèbre postérieure et surtout la vertèbre antérieure sont plus développées, par rapport à la vertèbre moyenne, qu'elles ne le sont chez le nègre et chez la femme d'Europe. Il n'est pas moins remarquable que la vertèbre occipitale de la négresse est plus spacieuse que celle du nègre.

2° Bassin. — Parmi les autres cavités, la plus importante est celle du *bassin*, soit qu'on le considère comme la base du tronc et des extrémités, ou comme le soutien des viscères du bas-ventre. Sa conformation interne correspond dans les races humaines à la forme du crâne; et cette loi est parfaitement applicable au nègre. Ce qui frappe surtout, c'est la réduction du grand diamètre, déjà constatée par Sœmmering et Camper. Nous avons relevé des rapports pareils pour le bassin des enfants aryens.

3° Membres. — Enfin, la mensuration des os qui composent les *extrémités* inférieures et supérieures donne des résultats fort intéressants. L'humérus et le fémur sont chez le nègre, à taille égale, plus courts que chez l'Aryen, tandis que le tibia et le pied, le radius et la main, sont plus allongés dans la race

(1) Pour les autres dimensions du crâne, voyez le tableau général à la fin de ce mémoire. Il va sans dire que les vertèbres crâniennes ne correspondent pas exactement aux lobes des hémisphères cérébraux.

nigritique. Les différences sexuelles ne sont pas moins remarquables : pour ce qui concerne l'extrémité inférieure, il y a en général beaucoup moins de différences entre le nègre et la négresse qu'entre l'homme et la femme d'Europe ; mais, d'un autre côté, la négresse, avec son humérus raccourci, présente un désavantage qu'on serait tenté d'expliquer par un retour vers l'animalité. Ne perdons cependant pas de vue qu'il y a des différences assez appréciables à cet égard, même en Europe, selon les classes de la société auxquelles les individus appartiennent, et que nos femmes de haute taille présentent assez souvent quelque trait viril dans la longueur relative du fémur et du tibia. (Voy. le tableau à la fin du mémoire.)

E. — Anatomie des parties molles.

1° La peau. — Après avoir indiqué les caractères les plus saillants du squelette, je passe à l'examen du nègre revêtu de ses chairs.

La peau, souple et fraîche au toucher, présente un aspect velouté (outre les nuances de couleur déjà mentionnées). Sur l'abdomen, de petites saillies forment des zigzags, des lignes brisées en sens différent et très-fines; sur l'avant-bras, on observe de petits losanges et même, aux extrémités, la peau n'est pas tout à fait lisse. Cet aspect est en partie la conséquence du développement considérable de l'appareil glandulaire, indiquant la possibilité d'une grande turgescence des tissus : aussi la peau du membre viril ne présente-t-elle plus un simple réseau de plis, mais de véritables saillies mamelonnées. — Le derme est plus épais que chez les autres races que j'ai pu étudier, principalement au crâne, à la paume de la main et à la plante du pied. L'épiderme, de couleur cendrée, est de même très-résistant. Le réseau muqueux, qui est le siége principal de la coloration, n'offre rien de particulier quant à sa structure. Son contenu, c'est-à-dire le pigment, est déposé en masse informe ou en granules, principalement autour et à l'intérieur des noyaux de cellules polyédriques qui sont disposées en couches nombreuses et irrégulières. Le pigment même offre des nuances de couleur selon la position des cellules; les plus profondes et en même temps les plus colorées sont d'un brun noirâtre, tandis que les plus rapprochées de l'épiderme sont sou-

vent d'un jaune plus ou moins délayé, ressemblant à la sérosité du sang (Kœlliker). On peut considérer le réseau coloré comme le complément de l'épiderme, auquel il adhère plus intimement qu'au derme; aussi l'enlève-t-on ordinairement par la vésication qui en laisse cependant presque toujours quelques plaques attachées au derme. — La couleur des cicatrices chez le nègre diffère selon la couleur de l'individu et selon l'époque de la cicatrisation; je n'y ai observé rien de remarquable. — On sait que les entailles de tatouage présentent quelquefois une couleur plus foncée que celle de la peau, à cause des matières qu'on emploie pour l'irriter et la colorer.

Le nègre perd une partie de son pigment lorsqu'on le transporte dans les pays du nord. C'est toujours d'abord sur les parties saillantes, par exemple le nez, les oreilles, etc., qu'on observe une diminution légère chez les sujets à couleur brune; je n'ai cependant jamais observé ce changement sur les individus à peau noire satinée, dont la couleur tire même un peu sur le bleu. Mais dans les maladies chroniques, la diminution du pigment s'opère toujours à vue d'œil : ainsi le nègre pâlit à sa manière, de même que l'Européen. Règle générale, plus l'individu nègre est coloré par rapport aux autres personnes de la même tribu, et plus il est en santé. Mais pour ce qui regarde les rapports entre le degré de coloration et la valeur intellectuelle, les renseignements fournis par les voyageurs ne sont pas d'accord. Ainsi M. Barth prétend qu'au centre du Soudan, la peau la plus luisante et la plus noire possible est l'apanage des nations les plus intelligentes. L'exemple des Yoloffs paraît confirmer cette assertion pour l'Occident. M. Speke assure au contraire, pour les nations orientales entre Mozambique et le lac Nyassa, que les tribus d'une couleur peu foncée, quoique nègres pour tout le reste, l'emportent de beaucoup, en fait d'activité, de bravoure et d'intelligence, sur leurs frères complétement noirs. Il est fort probable que les deux versions sont exactes; car nous voyons aussi dans l'Inde, et même en Arabie, les deux extrêmes de couleur combinés avec les mêmes dons intellectuels sur des peuples évidemment congénères.

L'intensité de la coloration ne s'accorde pas avec la latitude géographique dans la zone tropicale de l'Afrique, où les extrêmes de l'échelle chromatique se trouvent juxtaposés sur

tous les points principaux : au Sénégal comme au Gabon, au nord du Niger comme au midi du lac Tsad, vers la baie de Biaffra, comme à Mozambique, où M. Froberville constata trente et une nuances de couleur. Les déplacements continuels ont tellement entremêlé les tribus et amalgamé des nations entières, que ce serait une vaine prétention que de vouloir déterminer, seulement par approximation, la patrie primitive de tous les peuples véritablement nègres, pour en dériver une théorie quelconque de l'influence de la latitude géographique sur la coloration de la peau. Il est tout aussi impossible d'établir les degrés de métissage qu'ont subis les représentants de cette carte chromatique. Mais, prenant le nègre brun foncé ou noir pour point de départ, peut-on attribuer sa couleur au sol, à l'air, à la position du soleil, aux fluctuations immenses entre la température diurne et nocturne, à une nourriture riche en carbone, dont le représentant par excellence est l'arbre à beurre, aux boissons fermentées, etc., d'un côté, et de l'autre à la réaction physiologique de l'organisme? Faut-il, sous ce dernier rapport, tenir grand compte de la part considérable que la peau et le foie prennent aux fonctions respiratoires au fur et à mesure qu'on descend du nord vers le midi? Peut-on admettre que les extrêmes se touchent à cet égard, quand, en tournant le regard vers le haut nord, on voit la coloration de la peau augmenter à mesure qu'on remonte vers le pôle? La science ne possède pas encore les faits voulus pour trancher ces questions; c'est à la physiologie expérimentale de s'en emparer. Pour ce qui regarde l'étiologie de la coloration du nègre, on est obligé de recourir encore aujourd'hui aux lois de l'hérédité (1).

2° La chevelure du nègre adulte est très-fine, fort dure et élastique, généralement noire, exceptionnellement d'un rouge de feu, ressemblant à de la laine, en décrivant plusieurs cercles de 6 à 8 millimètres. Sa longueur est ordinairement chez l'homme de 9 à 12 centimètres. Chez la négresse de l'Afrique orientale elle descend rarement au-dessous des épaules. Ces femmes la portent arrangée en petites tresses soigneusement graissées. Chez l'homme surtout, la chevelure

(1) J'ai indiqué ailleurs les conditions du sol les plus favorables par lesquelles la peau de l'Européen se hâle en Asie et en Afrique.

offre souvent les contours réguliers d'une perruque. Son insertion paraît suivre une autre règle chez le nègre que chez l'homme blanc. Chez celui-ci elle présente des lignes irrégulières qui s'entre-croisent en divergeant et en convergeant, tandis que chez le premier elle est toujours plus ou moins circulaire. Il résulte souvent de cette disposition des touffes séparées comme chez le Hottentot, particularité très-commune sur les négresses dont je viens de parler.

Le cheveu du nègre n'est pas cylindrique; les coupes transversales montrent que partout sa circonférence est celle d'une ellipse dont le grand diamètre l'emporte de 1/3 à 3/5 sur le petit diamètre. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que ce grand diamètre, considéré sur des coupes différentes, ne reste pas parallèle à lui-même; il tourne pour ainsi dire autour de l'axe du cheveu, de telle sorte que les sommets de ces petites ellipses, au lieu d'être disposés en ligne droite, décrivent autour du cheveu deux courbes spirales (Kœlliker). C'est à cette disposition qu'est dû l'état crépu du cheveu du nègre. Sous le rapport de la structure microscopique élémentaire, le cheveu du nègre ne diffère de celui des autres groupes humains que par sa portion médullaire. Le canal médullaire central et aérifère, qui s'aperçoit nettement dans les cheveux à circonférence elliptique, et dont on observe au moins quelques traces dans les cheveux cylindriques des Touraniens, fait défaut chez les nègres, même chez ceux dont la chevelure présente la couleur rouge.

Dans la race aryenne, les poils et les cheveux du même individu présentent des nuances assez diverses, même dans les différentes régions du corps du même individu; mais il est certain que le cheveu du nègre est plus fin, elliptique et crépu, et que je n'y ai jamais trouvé trace de canal médullaire. — La race nigritique manque en outre de duvet sur le corps; elle n'a que peu de poils au pubis et aux aisselles. La barbe pousse très-tard chez l'homme; elle est soyeuse ou légèrement crépue à la lèvre supérieure; plus ou moins frisée aux joues et au menton. Les cils sont très-courbés; les sourcils très-peu fournis et peu arqués en général. Le contraire s'observe sur les Mousgous, selon M. Barth.

3° RÉPARTITION DU PIGMENT SUR LES MUQUEUSES. — On trouve du pigment sous la forme de taches noires plus ou

moins étendues non-seulement sur la langue, sur le voile du palais et sur la conjonctive aux angles externes des yeux, mais aussi sur la muqueuse du canal intestinal, etc.

4° Tissus sous-cutanés. — Le tissu cellulaire est très-abondant, surtout dans les organes érectiles : aux mamelles, au pénis, aux lèvres, aux oreilles, aux narines. La couleur de la conjonctive, toujours plus ou moins injectée, est plus ou moins jaunâtre; la graisse est toujours d'un jaune de cire. Une coloration analogue s'observe dans toutes les membranes cellulaires et fibreuses jusqu'au périoste. — Le développement des muscles, à l'exception des masseters, des muscles externes de l'oreille, du larynx (1) et quelquefois des temporaux, n'est pas en rapport avec la pesanteur des os; leur couleur n'est jamais le rouge éclatant de l'Européen; c'est plutôt une teinte jaunâtre, ou quelquefois tirant sur le brun. — Les membranes muqueuses apparentes de la bouche, des narines, etc., présentent une couleur de cerise, à l'exception des lèvres qui sont bleuâtres.

5° Appareils internes et viscères. — De même que sur la peau, le système glandulaire se trouve fort développé sur l'enveloppe interne; le canal intestinal présente toujours un aspect très-accidenté, surtout dans l'estomac et le colon. La mucosité intestinale est très-épaisse, viscide et grasse en apparence. — Toutes les glandes abdominales sont d'un volume démesuré, principalement le foie et les capsules surrénales; un état d'hypérémie veineuse paraît être habituel à ces organes. La position de la vessie est plus élevée que chez l'Européen. J'ai trouvé que les vésicules séminales, fort grandes, regorgeaient toujours d'un liquide trouble, d'une couleur légèrement grisâtre, même dans les cas où l'autopsie se pratiquait peu de temps après la mort (2).

L'appareil vasculaire est fort; mais le système veineux prédomine visiblement sur l'artériel. Les petites artères présentent partout de nombreuses flexuosités.

(1) M. Eschricht a trouvé les muscles du larynx très-forts, les muscles cricothyroïdiens surtout plus larges, et il a reconnu en outre qu'une partie des fibres de ces derniers muscles remonte à la face interne du cartilage thyroïde. Serait ce une trace du muscle cricothyroïdien interne du singe hylobates ?

(2) Le membre viril est toujours d'une grandeur démesurée, et j'ai trouvé sur tous les cadavres une petite glande conique de chaque côté à la base du frein.

Le cœur est d'une organisation fort puissante, et ses cavités droites sont toujours très-étendues : jamais je n'y ai observé la moindre anomalie. Le sang du nègre — *à part les cas d'hydrose et d'anémie* — est toujours épais, noir, viscide et poisseux ; il sort très-rarement en jet par la saignée, adhère fortement au vase, et présente toujours une sérosité d'un jaune plus ou moins foncé. Les poumons, relativement beaucoup moins volumineux que les viscères du bas-ventre, sont communément très-mélanosés et refoulés par l'estomac, la rate et le foie; on dirait que c'est surtout ce dernier organe qui se met à leur place.

6° SYSTÈME NERVEUX; CERVEAU. — Déjà Sœmmering avait remarqué que les nerfs périphériques sont plus gros relativement au volume du cerveau chez le nègre que chez le blanc. Ce fait est constaté dans tous ses détails par la belle pièce sortie des mains habiles de M. Jacquart, et exposée dans la galerie du Muséum d'histoire naturelle.

Le cerveau, étroit et allongé, présente à sa surface toujours une teinte brunâtre à cause d'une injection considérable de sang veineux. Les veines superficielles y sont très-larges, et ressemblent presque par leur roideur aux sinus de la dure-mère. La substance grise présente à l'intérieur une couleur tirant sur le brun clair; la blanche est jaunâtre. Je suis porté à attribuer cette couleur à la qualité du sang plutôt qu'à un pigment particulier. La mélanose en taches peut se rencontrer sur les méninges comme partout ailleurs. Sœmmering a observé des points noirâtres sur la moelle épinière. La couche corticale de substance grise des hémisphères cérébraux est moins épaisse que chez l'Européen. Regardé en face, le cerveau présente une pointe arrondie; vu d'en haut, les détails apparaissent plus grossiers et moins variés que chez l'Européen. Les plis (circonvolutions), surtout les antérieurs et les latéraux, sont peu profonds et aplatis, à l'exception du troisième pli primitif, dont la courbure produit la saillie du front. En suivant les ondulations d'avant en arrière, on remarque moins de ces déviations latérales dans les plis qui font du cerveau aryen un véritable labyrinthe. Sur le lobe moyen, les plis paraissent considérablement relevés, mais grossiers. Le lobe postérieur m'a toujours paru aplati en haut comme l'antérieur à sa base. Dans la vue de profil, c'est surtout la direction de

la scissure de Sylvius et son intérieur (1) qui ont préoccupé les savants anatomistes. Pour ce qui regarde la première, je n'y ai jamais pu observer une différence appréciable entre le cerveau du nègre et celui de l'Égyptien, que je plaçais souvent à côté pour étudier au moins les rapports des parties à la surface externe. La partie supérieure du cerveau au-dessus du corps calleux est relativement peu élevée. — Le cervelet a une forme moins anguleuse que chez l'Européen; le vermis et la glande pinéale sont très-grands. — Enfin la consistance de la masse cérébrale est incontestablement plus forte chez le nègre que chez le blanc.

L'inspection du cerveau du nègre montre que les plis du centre se dessinent nettement comme dans le fœtus aryen de 7 mois (Reichert), et que les détails secondaires y sont moins soignés. Par sa pointe arrondie, par son lobe postérieur moins développé, il ressemble au cerveau de nos enfants; par la saillie du lobe pariétal au cerveau de nos femmes. Seulement celui-ci est plus élargi chez l'européenne. La forme du cervelet, le volume du vermis et de la glande pinéale placent de même le nègre à côté de l'enfant aryen.

Après avoir indiqué les caractères généraux qui se rapportent à la forme extérieure du grand centre nerveux, il me reste un mot à dire sur son poids et sur les proportions relatives entre le cervelet et le cerveau. Le nombre d'observations faites à cet égard est malheureusement fort restreint; mais il en découle cependant plusieurs points importants. Les extrêmes présentent d'abord une différence qui paraîtrait incroyable, si elle n'était confirmée par la très-grande diversité des mesures de la circonférence horizontale du crâne. Mascagni donne 738 gram-

(1) M. Huschke cite avec une sage réserve les observations de M. Van der Kolk, qui met en parallèle plusieurs particularités de cette région du cerveau nègre avec la disposition qui existe chez les singes. Cette partie de l'anatomie des formes cérébrales est encore fort peu cultivée, et il faut attendre, avant de conclure, que les modifications que le cerveau humain subit à toutes les époques de son développement soient plus nettement indiquées qu'elles ne l'ont été jusqu'à présent; ainsi je me contente de signaler les remarques de M. Van der Kolk. Pour établir des caractères de races sur des données pareilles, n'oublions pas ce que dit M. Rousseau du cerveau de Cuvier : « Des circonvolutions multipliées étaient surmontées au milieu d'une exubérance mamelonnée, faisant partie intégrante de ces circonvolutions. »

Serions-nous disposés pour cela à prétendre que le grand homme appartenait à une autre race ? Du reste, pour les différences fondamentales du cerveau de l'homme et du singe, voyez les travaux de M. P. Gratiolet.

mes comme le poids d'un cerveau et 1587 grammes pour un autre. Les résultats obtenus par Sœmmering et Cooper paraissent s'approcher davantage de la moyenne : 1354,5 et 1458 grammes. — La moyenne pour le poids du cervelet comparé à celui du cerveau serait :: 13,83 : 85,93. La mensuration prouve que le cervelet du nègre, d'accord avec la forme générale, l'emporte de 3,13 par la longueur sur celui de l'Européen qui est au contraire plus large. Poids et mesures enfin paraissent établir que les deux sexes offrent moins de différence sous ce double rapport dans la race nègre que dans la race aryenne.

Pour finir ce petit tableau anatomique, j'ajoute que le globe de l'œil est au moins aussi grand, sinon plus, que chez l'Européen. La cornée cependant est relativement petite et légèrement aplatie, la pigmentation interne très-forte, l'iris d'un brun foncé souvent mêlé de jaune, la rétine très-résistante.

§ 3. — *L'extérieur du nègre.*

La stature du nègre s'approche en général de la moyenne. Les tribus qui s'élèvent au-dessus sont probablement plus nombreuses que les peuples qui restent au-dessous. Je ne connais pas d'exemple de nanisme parmi les nègres, quoique les monuments de l'Égypte nous montrent qu'il y avait déjà des nains dans la race nègre à une époque fort reculée. Cependant les géants et les nains tiennent une certaine place dans le cercle des idées et des contes du nègre, où figurent également les hommes à queue. Nous savons à quoi nous en tenir sous ce dernier rapport. Quant aux nains, les Boschismans paraissent répondre aux idées du nègre à cet égard, car ils jouent dans ses contes le rôle que jouaient, dans les traditions de l'antiquité grecque, les anciens Hyperboréens. L'obésité se rencontre exceptionnellement sur les hommes d'un rang élevé; elle est plus fréquente sur leurs femmes. La disposition à prendre quelque embonpoint est moins rare chez les nègres trapus que chez ceux qui ont la taille élancée. Ces derniers sont quelquefois grêles et anguleux à l'extrême.

Pour passer à l'examen de la physionomie du nègre, j'ai à observer que la fente palpébrale est étroite et horizontale; que l'ouverture de narines présente, au lieu d'un triangle élevé, une ellipse transversale; que la pointe du nez est émoussée, arron-

die, épaissie, et que l'oreille enfin est petite, détachée de la tête, épaisse, arrondie avec un lobule peu séparé. Ajoutons à cela les joues rembourrées par les masséters, la conformation des mâchoires et des lèvres, et l'ensemble de la physionomie du nègre nous présentera un mélange singulier. La partie inférieure reflète la sensualité, pour ne pas dire plus; au-dessus de la bouche on dirait que c'est la figure de l'enfant nouveau-né agrandie. Le défaut d'accentuation dans les traits produit l'effet d'une œuvre non achevée. Le changement de couleur, tellement significatif chez l'homme blanc, ce langage muet, mais plus puissant que la parole qui nous intéresse et qui nous attendrit, fait presque entièrement défaut à nos frères d'Afrique. Le voile noir qui couvre le tout, soustrait même le jeu délicat des muscles à l'œil de l'observateur, si ce n'est dans les moments d'agitation passionnée.

Le regard seul nous permet de supposer ce qui se passe dans la profondeur de l'âme. Mais ce miroir admirable est encore assez clair pour nous laisser distinguer deux grandes classes que l'on pourrait mettre en parallèle avec les hommes des tempéraments cholérique et phlegmatique des anciens. Les voyageurs qui ont observé le nègre dans son pays natal nous indiquent maintes nuances expressives et pour ainsi dire nationales qui distinguent les peuples du Soudan. Il y a le même accord à cet égard que pour la différence des traits du visage, de la taille, etc., dont nous donnerons les détails plus loin. On rencontre en conséquence, chez les auteurs, les termes « digne et fier, jovial et gai, intelligent et rusé, » de même que « insignifiant et inexpressif, mélancolique et morose, hébété et stupide. » Ainsi le nègre participe, sous ce rapport aussi, largement de la nature de l'homme en général; mais on ne peut pas dire de lui ce qui est applicable à l'Américain : « la douceur plane sur les lèvres et la férocité jaillit des yeux. »

Le cou du nègre est généralement court, il n'a guère que de 8 à 9 centimètres, à l'exception des sujets fort grêles, où il atteint 10 centimètres; la saillie du larynx est arrondie; les épaules sont moins puissantes que chez le Touranien et l'Aryen. Le nègre préfère en général porter son fardeau sur la tête. Sa taille est efflanquée, son abdomen souvent relâché, son ombilic, situé plus près du pubis que chez l'Européen, fait une légère saillie. Après ces rapides remarques sur la conformation

du tronc, nous fixerons notre attention sur celle des membres. Nous avons déjà exposé les proportions des différentes parties qui les composent. Il nous reste à décrire les détails de leur forme. Le bras et l'avant-bras du nègre ne présentent ni les contours musclés de l'Européen ni la forme arrondie de l'Américain. La paume de la main est toujours, ainsi que la plante des pieds, d'une couleur bistre; elle est étroite et aplatie, c'est-à-dire que les éminences thénar et hypothénar, ainsi que les coussinets tactiles, sont peu développés. Les plis de la paume de la main sont très-simples et rudimentaires. Les doigts sont allongés, très-peu épaissis à leurs bouts; les ongles sont plats, à fond bistre et un peu élargis en avant.

Au membre inférieur, on remarque le pli des fesses moins arrondi, les cuisses plus anguleuses en avant et surtout en arrière, les genoux rapprochés, les mollets généralement faibles, courts et latéralement comprimés, les pieds écartés, à talon large et saillant, leurs bords latéraux droits, leur partie antérieure élargie; enfin les orteils courts et petits. Le pied est rarement voûté en haut; en revanche, il est allongé, et ce qui lui manque de hauteur est contre-balancé par le tibia qui est plus long en proportion.

Cette conformation du pied du nègre a engagé un savant naturaliste à proposer de prendre le pied comme point de départ pour fixer le type des races. Mais les renseignements donnés par M. Simonot sur les diversités que l'on rencontre, à cet égard, dans les peuples du Sénégal, renseignements qui s'accordent avec les rapports faits par d'autres voyageurs et avec mes propres observations, nous inspirent le doute sur la constance de cette conformation. D'un autre côté, il est tout aussi certain que le type de l'extrémité inférieure, tel que je viens de l'établir, est l'apanage de la pluralité des nègres. Le pied plat, du reste, se rencontre sur un grand nombre de races qui s'approchent plus de l'aryenne que le nègre, par exemple, sur maintes tribus de l'Amérique et de la Polynésie; il est même assez fréquent en Russie, et il motive souvent la réforme du service militaire dans le reste de l'Europe. De même le raccourcissement du gros orteil, combiné quelquefois avec un écartement léger, a été noté chez le nègre, chez quelques races de la Malaisie, ainsi que chez les Hottentots, comme un caractère constant et rapprochant ces peuples du singe. L'importance du

gros orteil est irrécusable : car c'est le premier des os qui disparaît des extrémités en descendant la série animale. Il me paraît en conséquence urgent d'examiner bien ce point pour ce qui regarde le nègre ; or il est vrai que le gros orteil dépasse très-rarement le second dans le pied du nègre, mais il n'est pas plus souvent visiblement raccourci. La même observation est applicable au prétendu écartement latéral qui peut, du reste, aussi tenir à l'emploi des courroies dans la chaussure, comme par exemple chez les Arabes. Il va sans dire que tout ce que l'on a prétendu relativement à l'opposition du gros orteil du nègre se réduit à cette simple question : y a-t-il un muscle ou au moins un tendon aponévrotique qui puisse présider à cet usage prétendu ? Nulle part et jamais on n'a découvert rien de pareil dans le genre humain. Mais un léger raccourcissement du gros orteil existe indubitablement non-seulement chez quelques tribus nègres, mais tout aussi bien sur les Égyptiens anciens et modernes, et même sur les plus beaux types de femmes caucasiques que j'ai vues. Ce caractère n'est pas seulement constant sur les anciennes statues de l'Égypte ; il s'observe aussi là où l'art a fixé les caractères de l'idéal humain, c'est-à-dire dans les monuments de la sculpture grecque. Je suis cependant tout aussi éloigné de vouloir établir l'identité du pied du nègre avec celui de ce type idéal, que je le suis de classer les habitants de l'Alsace parmi les nègres, parce que beaucoup d'entre eux présentent la même particularité.

La négresse. — Avant de passer en revue les principales variétés que le type nègre a offertes jusqu'à présent aux infatigables voyageurs, il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur la négresse.

Elle possède un crâne plus court, plus arrondi et plus large dans la partie postérieure de la vertèbre moyenne, les bosses pariétales plus saillantes, les ouvertures des orbites souvent presque circulaires, caractères qui la rapprochent un peu de la femme européenne. Pour la taille et la longueur de la chevelure, ainsi que pour les proportions des parties qui composent l'extrémité inférieure, la négresse ressemble plus à son mari que la femme aryenne. Sous ce dernier rapport, il n'est cependant pas rare de rencontrer aussi quelque chose de semblable en Europe sur des femmes à haute taille et d'un aspect viril.

Les traits de la figure n'offrent pas, entre les deux sexes du Soudan, le même degré de différences que dans la race aryenne.

Les seins de la fille nigritiques ont déjà moins arrondis et plus coniques dans le bas âge. Leur relâchement est prompt et excessif. Cette particularité se rencontre du reste, quoique à un moindre degré, sur les femmes orientales d'une autre origine et en plusieurs autres lieux. Le bassin offre, dans le sens de la largeur, quelques avantages sur celui de l'homme; les os iliaques sont plus inclinés vers l'horizon, plus amincis dans leur centre sans être cependant transparents; les hanches plus arrondies. La stéatopygie (loupes graisseuses des fesses) ne se rencontre qu'exceptionnellement. Le col de la matrice est gros et allongé; l'ouverture du vagin dirigée un peu en avant malgré l'inclinaison du bassin.

§ 4. — *Variétés du type extérieur du nègre.*

Quoique les observations faites par les voyageurs sur les peuples nègres dans le Soudan soient en général très-restreintes et ne touchent que la surface, il est bon d'en tenir compte jusqu'à plus amples informations.

A l'occident, les Yoloffs sont bien faits, aux traits réguliers, d'un noir complet, luisant; leur chevelure est crépue et laineuse, leur nez plutôt arrondi, leurs lèvres épaisses (Golberry). — Selon Barth, ils sont plus grands et plus forts que les Foulahs. Hewett les décrit comme intelligents et beaux, mais noirs comme la poix; les hommes sont des types de beauté, grands, symétriques, dignes, posés; leur chevelure, plus longue que chez la plupart des nègres, tombe en petites tresses cylindriques de 5 à 6 pouces de longueur et de trois épis d'épaisseur. Les Mandingues, suivant Raffenel, ont le visage d'une expression dure et sévère; le front moins saillant que celui des Foulahs, plus large et fuyant; la distance du nez à la lèvre supérieure plus grande que chez d'autres nègres, le nez plus large, la face ovale, la couleur d'une nuance brune qui n'est ni le noir d'ébène du Yoloff, ni de bronze du Toucouleur. Les mêmes Mandingues sont, selon Golberry, grands, élancés, bien proportionnés, noirs, à chevelure laineuse, mais avec des traits plus réguliers que ceux de beaucoup d'autres nègres; et, selon

Laing, d'une couleur olivâtre, d'un visage régulier, ovale, agréable et fourni de barbe. Ces deux derniers auteurs les appellent les Hindous de l'Afrique. Barth, qui a vu leurs tribus les plus orientales, dit qu'ils sont robustes avec des traits larges. — Les Torobes, selon lui, sont tout noirs, avec des membres massifs et des traits grossiers.

Les Vei, dans la Guinée du nord, sont décrits comme très-noirs, grêles, mais à grandes têtes bien conformées et avec une expression très-intelligente. Les Kroos, en Libéria, sont grands, carrés, très-droits, à visage ouvert et mâle, au maintien digne et indépendant, mais à tête petite et pointue, sans marque d'une grande intelligence. — Les Quaquas sont foncés et ont de grandes têtes.

Les Ashantees, appartenant à la grande famille des Intas, sont, selon les uns, tout à fait nègres, tandis que Bodwich leur donne une chevelure flottante et les compare dans leur extérieur, dans leurs lois et leurs usages aux anciens Égyptiens.

Les Pongwés sur le Gabon sont comparés par Wilson aux Yoloffs. Le même auteur cite quatre autres types dans la même contrée, parmi lesquels il y aurait des visages ressemblant aux Somaulis et même aux Juifs, avec un teint aussi clair que celui des Foulahs.

L. Magyar trouva en haut de l'embouchure du Congo des nègres d'une petite taille et d'un extérieur misérable; plus loin, dans le Delta, les Kabondas, dont les deux sexes sont également beaux, grands, robustes; et à leur côté, des Congos petits et bien faits. Le même auteur dit des Moluwas qu'ils se distinguent par leur haute taille, par leurs formes sveltes et symétriques, de même que les habitants de Zobal, tandis qu'il fait un portrait très-défavorable de la race nomade et diminutive des Mu-Kankalas qui paraîtraient s'approcher des Saans et par la couleur et par les traits. L'étude de leur langue décidera à quel groupe ils appartiennent.

Les Ovambos, à la frontière des Damaras, sont très-laids; leur peau est noire, leur chevelure courte et crépue, l'occiput saillant, la stature gigantesque. — Les femmes des Mu-Nyaneka, sur le Kunéné, sont au contraire fort belles.

Les renseignements fournis par M. Raffenel sur les peuples de la côte de Mozambique, et par M. Speke sur les tribus de l'intérieur, au sud de la ligne, démontrent à l'évidence qu'on

trouve partout la même diversité. — Le bassin du Nil et les contrées situées à l'ouest du Nil fournissent la plupart des esclaves de l'Égypte. On y trouve, selon M. Kaufmann, les Schillouks, plutôt laids, noirs, trapus, au regard farouche ; les Dinkas, bruns, élancés, de haute taille (6 pieds), aux traits nigritiques, mais à l'expression douce; les Nouers, d'un extérieur agréable et dont les contours du visage se rapprochent, dans quelques individus, du type européen; les Kiecs, rameau des Dinkas, selon M. Arnaud, vivant dans les eaux stagnantes, seraient dégradés au dernier point et presque comparables aux crétins, tandis que les Bâris avec leurs femmes amazones nous sont dépeints, par le même auteur, comme des hommes grands et superbes, de même que plusieurs tribus du Darfour. Rüppel dit des montagnards du Kordofan : ils sont bien bâtis et de grandeur moyenne, d'une couleur pas toujours noire, mais souvent châtain; leur chevelure est parfaitement crépue et rare; ils ont les lèvres à rebords, le nez petit et court, les mâchoires moins fortes que chez certains nègres du midi.

Les Béris, affiliés aux Schillouks par leur langue, sont les seuls nègres sur le Nil Blanc qui portent une petite barbe (Kaufmann).

M. Barth enfin a recueilli des détails trop précieux sur les nations et les tribus du centre pour que nous n'y dirigions pas toute notre attention.

Les Ha-ussas ont le corps symétrique, les traits réguliers, arrondis, la peau jaunâtre ou d'un rouge noirâtre. — Les Sonrhays sont robustes, mais n'ont pas la belle harmonie des membres que présentent les précédents; leur peau est beaucoup plus foncée. A Gourma, ils ont un visage plein d'expression avec les traits féminins; leur chevelure tombe en longues tresses tordues sur leurs joues, quelquefois même jusque sur leurs épaules. Leurs femmes sont petites et manquent de symétrie. M. Barth dit ailleurs : les Sonrhays ont la peau d'un noir clair, la taille un peu au-dessus de la moyenne, les narines grandes, le front haut, les lèvres médiocrement épaisses. — La race la plus noire se trouve dans le Bornou : les hommes y sont courts et trapus, à poitrine large, ce qu'on trouve rarement dans le Soudan; hommes et femmes ont la figure et les narines élargies; les femmes dressent leur chevelure en forme de casque. Les habitants de Logone sont du

même type; cependant leurs femmes présentent de meilleurs traits, elles sont un peu plus gracieuses et leurs enfants sont plutôt de taille élancée. — Dans le Mellé, les femmes sont jolies, leurs traits petits et leur squelette est plus fin; en somme, elles ressemblent surtout aux femmes Ha-ussas. — Les filles de Budduma, dans les îles du lac Tsad, ont la taille svelte, les traits petits et jolis, les dents petites et très-blanches, la peau noire; elles portent la chevelure dressée en forme d'ailes. — Les Baghirmis ont la peau d'un noir luisant, couleur qui est la plus répandue sur le Niger moyen. Leurs femmes sont les plus belles, celles du Bornou étant les plus laides : les premières présentent une taille élancée, imposante, symétrique, des yeux grands, noirs, bien fendus, brillants; elles surpassent même les femmes des Foulahs par ces avantages; leurs traits sont réguliers, leur chevelure est relevée en forme de casque.— Les femmes de Kanembou ont les traits réguliers, les formes sveltes et la tête rasée sur les côtés.

Les habitants de Timbouctou sont bien faits, très-droits, d'une démarche assurée; leur nez un peu plus aquilin (?) que celui des Mandingues; leurs lèvres minces, leurs yeux beaux. Les Musgou's, au sud de Bornou, sont d'une couleur d'un noir sale, grands de taille avec des traits peu gracieux. Leur front est en général très-haut, et leur ligne faciale verticale (?), mais des sourcis épais et hérissés, des narines largement ouvertes et une chevelure grossière et feutrée leur donnent un aspect sauvage. Leur barbe est petite, leur charpente grossière, leurs genoux courbés en dedans comme chez la plupart des peuples du centre, leurs membres peu arrondis. Au sud du territoire des Musgou's sont les Marghis, qui diffèrent des nègres par quelques caractères. Parmi leurs femmes, il y en a qui ont la taille haute et les formes régulières, sans prognathisme, sans aucune trace du profil nègre, à l'exception des lèvres qui sont un peu plus grosses; leur front est très-élevé; leur chevelure n'est pas crépue, mais seulement frisée; un sculpteur grec aurait pu les prendre pour modèles. Cependant leurs seins, qui sont encore presque circulaires à l'âge de 22 ans, tombent dans la vieillesse, comme des sacs, presque jusqu'à l'ombilic, ce qui est du reste général dans le Soudan : « véritable objet d'horreur, » dit le témoin oculaire. Les enfants de ces femmes sont très-beaux, leurs jambes sont droites; les hommes, hauts

et élancés, surtout dans le district d'Issgé, sont robustes et d'une démarche fière. La peau de ces Marghis est d'un jaune foncé, semblable à celle de la rhubarbe; mais il y a des individus appartenant au même peuple qui ont la peau d'un noir luisant, et on ne remarque pas de couleur intermédiaire entre ces deux extrêmes. Les Foulahs des contrées limitrophes ne présentent ni la couleur claire du Fouta-Pullo ni le noir foncé du Torodé, mais un noir sale ou grisâtre. Les Falis ou Faris, dans l'Adamaua, ont la couleur de la peau analogue à celle des Marghis, tandis que leurs congénères (?), les Batas, dans le Fumbina, sont d'une couleur foncée. Parmi les peuplades entre l'Adamana et la baie de Biaffra, M. Barth cite les Tikas et Dingdings comme rougeâtres et ayant la barbe fournie. Enfin les Batis, déjà voisins de la mer, représentent deux types également beaux, l'un à couleur claire, et l'autre à couleur noire.

Pour mettre aussi en relief l'expression de la figure, le même auteur établit le contraste entre le plus laid des habitants du Soudan, « le Bornoui mélancolique et sournois, » et le plus beau, « le Ha-ussa, vif, chaleureux, serein et gracieux. »

Quelque incomplète que puisse être cette liste de traits variés de la race nigritique, elle me paraît suffisante pour comprendre pourquoi on a donné cours à la phrase stéréotypée que « le nègre présente autant de variétés que la race caucasique. » Cette assertion mérite un examen attentif. On peut admettre d'avance que les limites des variations sont plus étendues sur le nègre pour les nuances de la couleur, surtout si l'on sépare de la race aryenne les Sémites, dont la branche arabe présente une échelle assez étendue de coloration. Pour ce qui regarde ensuite les traits, on est forcé d'avouer que le bord inférieur de l'orbite s'amincit et se retire souvent; que le nez se relève et s'allonge; que les lèvres, de renversées qu'elles sont dans beaucoup de tribus, sont simplement épaissies dans d'autres; que le prognathisme diminue, mais très-rarement au point de s'effacer presque entièrement; que la fente palpébrale s'élargit; que la chevelure, de courte, crépue et touffue qu'elle est dans la plupart des peuplades nègres, s'allonge et prend même, quoique rarement, un aspect simplement frisé; que le thorax s'élargit dans le sens latéral chez d'autres; que le bassin même, ce qui est fort rare, prend des contours un peu plus arrondis; qu'ailleurs les extrémités présentent des

proportions plus harmoniques, que les hanches, les cuisses et même les jambes sont plus musclées et le pied plus voûté; mais pour ce qui regarde le couronnement de l'œuvre, c'est-à-dire le crâne et surtout sa partie cérébrale, les variations de la race nigritique sont restreintes dans des limites qui méritent toute notre attention. Le crâne cérébral, dans la race aryenne, présente trois types bien distincts : le type allongé (y compris même un léger prognathisme dans quelques cas exceptionnels), qui touche, pour sa partie cérébrale, à la limite de celui du nègre; le type court et arrondi, qui se rapproche du type touranien; et enfin le type du beau, la forme ovale harmonique, que l'on dirait être le résultat de l'union des deux précédents. Rien de pareil dans le nègre. Son crâne cérébral est toujours allongé; il reste elliptique ou cunéiforme. Son crâne facial peut s'approcher de la forme pyramidale par la distance des pommettes; il peut, sous ce dernier rapport, toucher à la limite du type betchouana-kafir dont il est le plus proche parent; rien de plus! Cependant la collection de Gall renferme un crâne d'Autrichien dont les proportions et les contours correspondent assez au type du crâne nègre; et M. Meigs fait mention d'un crâne nigritique contenu dans la galerie de Morton qui, à part un léger prognathisme, pourrait être pris pour un crâne d'Européen, de l'aveu du célèbre crâniologiste. Mais en supposant même que ces crânes exceptionnels dérivent d'une source pure, il resterait toujours assez de signes caractéristiques, sur le vivant comme sur le squelette, pour distinguer de pareils individus du nègre, du blanc et de toute autre race humaine.

La même appréciation est valable pour ce qui regarde « les traits réguliers et caucasiques » que les voyageurs prêtent à beaucoup de peuples nègres. Je n'ai jamais rencontré un seul individu nègre, parmi bien des milliers que j'ai examinés attentivement, qui ait pu m'autoriser à confirmer cette assertion. La figure de nègre la plus verticale, comparée au type aryen, pèche toujours par le défaut de symétrie, surtout entre la partie inférieure et la partie moyenne de la face. Il y a même sur la plus belle négresse une différence de 7 à 5 pour la hauteur de ces deux régions (1). Ainsi, l'on cite à l'unanimité les Yoloffs,

(1) Ces mesures sont prises en ligne droite; en suivant les surfaces courbes, le résultat serait encore bien plus frappant. Cette remarque est indispensable, parce

entre autres, comme très-beaux. Je n'en ai vu que le buste exposé dans la galerie du Musée. Et effectivement cet échantillon accuse une organisation vigoureuse; la figure même a ses avantages, surtout dans la partie frontale et par sa direction un peu rapprochée de la verticale; mais, dans les détails, le menton, les lèvres, le nez, les pommettes, les oreilles, etc., accusent parfaitement l'origine nigritique; la différence entre la partie inférieure et moyenne de la face est de 8 à 5.

§ 5. — *Modifications artificielles des parties du corps, etc., observées sur le nègre.*

Le nègre partage avec presque toutes les races humaines qui vivent à l'état de nature ou qui n'ont atteint que les premiers degrés de civilisation, le penchant de trouver des défauts au chef-d'œuvre de la nature, et il s'efforce en conséquence d'y appliquer ses correctifs. Il serait intéressant de pouvoir nous rendre compte du but spécial qu'il poursuit en imprimant telle ou telle modification à la surface de son organisme; mais c'est souvent fort difficile. Des idées de religion, d'hygiène, de distinction aristocratique, etc., paraissent quelquefois y jouer un rôle; mais il est fort probable que bon nombre de ces pratiques ne tient qu'à l'instinct imitatif qui distingue le nègre. Nous citerons sommairement celles qui sont les plus répandues et les plus frappantes. Les entailles sur la peau de presque toutes les régions du corps remplacent le tatouage des peuplades à peau plus claire; la pratique de s'arracher quelques dents incisives ou de les limer est une des plus communes, ainsi que la perforation de la cloison et des ailes du nez. Les Marghis portent un roseau dans l'oreille perforée. La perforation des lèvres est plus rare, plus circonscrite et limitée au beau sexe. Dans l'Amérique méridionale, ce sont au contraire les hommes qui portent de préférence *la barbotte*. Les femmes Mousgouses et les Tubories, leurs voisines, se perforent les deux lèvres pour y insérer un morceau d'os ou de bois cylindrique à bords saillants. Les femmes Marghis et les dames du Gourma remplacent ces cylindres par une plaque d'étain

que les mêmes proportions peuvent se rencontrer sur des crânes aryens, — mais seulement quand on mesure en ligne droite.

mince, de grandeur variable, qu'elles portent dans la lèvre inférieure. Souvent ce n'est qu'une simple épingle, comme sur la côte occidentale. Il n'est pas sans intérêt de remarquer que *la barbotte* est en usage aussi sur les affluents du Nil Blanc chez les femmes Nuers, Djurs, Yang-Baras. Selon M. Kaufmann, cette coutume devient plus générale au fur et à mesure qu'on avance vers l'ouest. Les Koanas, dans le Kororofa, s'ouvrent des ulcères artificiels derrière les oreilles. Probablement pour rivaliser avec les beautés de l'extrême midi, les femmes s'allongent les nymphes chez quelques tribus occidentales, et portent des coussins sur la partie inférieure de la colonne vertébrale. Peut-être pour se donner la couleur nationale de l'Égyptien, de l'Éthiopien, etc., le noble Bari se couvre la peau avec de l'oxyde de fer mêlé à l'huile extraite des fruits du kuruleng. Cette dernière pratique est assez répandue chez d'autres races au midi de l'équateur. — La circoncision se rencontre aussi chez des tribus nègres qui sont païennes. — Les oreilles sont distendues chez plusieurs tribus par le poids d'anneaux en métal. — J'ai déjà mentionné les formes bizarres que le nègre donne à sa chevelure : cette coutume s'observe tout aussi bien au Gabon que sur le Nil Blanc; elle est très-répandue dans le centre du continent. Les Nuers enfin, non contents de colorer leur chevelure en rouge avec des cendres, de l'urine et de la fiente de vache, tâchent même de lui donner un aspect lisse par des pratiques singulières. (A. Kaufmann.)

§ 6. — *Fragments physiologiques.*

L'odeur pénétrante qu'exhale le nègre a quelque chose d'ammoniacal et de rance; on dirait l'odeur du bouc. Elle ne tient pas à la perspiration aqueuse, car elle n'augmente pas par celle-ci. C'est plus probablement une huile volatile dégagée par les follicules sébacés qui en est la cause. Cette odeur diminue de beaucoup par la propreté, sans cependant disparaître tout à fait. Nous ignorons si ce caractère de race change par une nourriture uniforme, comme c'est le cas chez les pêcheurs et chez les chasseurs d'opossum en Australie.

Les observations sur la température des cavités intérieures de la race nigritique sont encore trop peu nombreuses pour qu'on puisse en déduire des conclusions. Il est cependant

utile de noter les résultats des recherches de M. d'Abbadie. Dans la Haute-Éthiopie, ce célèbre voyageur a trouvé constamment, dans toutes les saisons, une température plus élevée dans la cavité buccale chez le nègre que chez les individus des autres races. En Égypte, les jeunes négresses conservent en tout temps cet excédant de température; mais il n'en est pas de même des jeunes nègres : ceux-ci ont la bouche plus chaude que les jeunes gens des autres races par un temps chaud, plus froide, au contraire, par un temps froid.

Le pouls du nègre, en Égypte, correspond assez à celui des autres habitants quant au nombre des pulsations, 60-70 par minute. Le contraire a été observé sur les enfants mâles entre 10-13 ans, et sur les jeunes femmes de 14-20 ans : pour les premiers, 74-96; pour les autres, 84-104 pulsations par minute.

Les sens du nègre ne sont pas développés comme dans d'autres races qui sont encore plus près de l'état de nature ou qui vivent dans un milieu différent. La vue du nègre ne paraît guère surpasser celle de l'Européen : l'aplatissement de sa cornée le rend plutôt presbyte que myope. D'après son penchant et ses talents pour la musique, l'ouïe paraît le sens le plus développé chez lui; il surpasse au moins l'Égyptien à cet égard. A en juger par la grande étendue des cavités nasales, il semble que l'odorat du nègre devrait être très-énergique : il ne paraît pas cependant qu'il en soit ainsi. La même appréciation est applicable au sens du goût : le nègre est omnivore. Le toucher, ce sens directeur et correcteur général dans les races blanches, est peu développé chez lui, ce qui s'accorde avec l'aplatissement des coussinets tactiles. Mais le phénomène le plus frappant par rapport à la sensibilité générale, c'est l'apathie au moins apparente du nègre en face de la douleur : nous n'en avons jamais observé la moindre manifestation spontanée. Dans les maladies les plus graves des organes internes, le nègre, arrivé à un certain point, reste blotti sur sa couche — au moins dans les hôpitaux — sans répondre par le moindre signe à la sollicitude du médecin. Cependant, à l'état d'esclavage civil, quand une longue connaissance antérieure l'a rapproché un peu plus de nous, il devient plus communicatif, sans accuser pour cela un degré de sensibilité quelconque par la manifestation de la douleur. Les contrariétés et les mau-

vais traitements font verser des torrents de larmes à la négresse, à son enfant, au nègre lui-même; jamais la douleur physique ne provoque rien de pareil. Le nègre fait assez souvent résistance aux opérations chirurgicales; mais une fois décidé, il fixe son regard immobile sur l'instrument et la main du chirurgien sans donner le moindre signe d'inquiétude ou d'impatience : ses lèvres cependant changeront de couleur, et la sueur ruissellera de son corps pendant l'opération. Un seul exemple suffira pour appuyer notre manière de voir. Une négresse subit d'abord l'amputation de la moitié droite de la mâchoire inférieure avec un sang-froid étonnant; puis, dès que la partie malade fut enlevée, elle entonna un chant d'une voix sonore et pénétrante; et, malgré toutes nos instances, ce fut seulement après avoir terminé son hymne de grâce qu'il fut possible de la panser.

Les phases du développement offrent dans la race nègre des particularités qui me paraissent fort remarquables. Nous ne savons encore presque rien pour ce qui concerne l'état embryonnaire. L'enfant nègre naît sans prognathisme, avec un ensemble de traits qui est déjà plus ou moins caractéristique pour les parties molles, mais qui se dessine encore à peine sur le crâne. Sous ce rapport le nègre, le Hottentot, l'Australien, le Nouveau-Calédonien, etc., n'accusent pas encore, au moins sur le système osseux, les différences qui se feront jour plus tard. Le nègre nouveau-né ne présente pas la couleur de ses parents : il est d'un rouge mêlé de bistre et moins vif que celui du nouveau-né d'Europe. Cette couleur primitive est cependant plus ou moins foncée selon les régions du corps. Du rougeâtre elle passe bientôt au gris d'ardoise, et elle correspond enfin à la couleur des parents, plus ou moins promptement, selon le milieu dans lequel le négrillon grandit. Dans le Soudan, la métamorphose, c'est-à-dire le développement du pigment, est ordinairement achevé au terme d'une année; dans l'Égypte au bout de trois ans seulement. La chevelure du négrillon nouveau-né est ordinairement d'une couleur châtain plutôt que noire; elle est droite et légèrement courbée au bout. Il m'a été impossible de constater avec exactitude l'étendue des fontanelles; mais à en juger d'après les crânes, la différence avec l'enfant aryen à cet égard n'est pas appréciable.

La première dentition commence à peu près à la même époque

que chez nous; cependant j'ai observé en Égypte des cas de dentition précoce sur le négrillon, de même que des cas de retard. L'allaitement ne dure jamais moins de deux ans. La première dentition achevée, on reconnaît déjà sur le crâne des caractères distinctifs, savoir : la ligne médiane du front relevée, le menton rétracté, la mâchoire supérieure légèrement inclinée, l'élargissement du nez, la blancheur éclatante des dents et la saillie de l'occiput. Cependant le jeune nègre présente encore toujours un extérieur avenant jusqu'à l'époque de la puberté. Elle survient chez les filles entre 10-13, et chez les garçons entre 13-15 ans. C'est alors que la grande révolution dans les formes et les proportions du squelette commence à marcher rapidement. Ce travail avec ses conséquences suit une marche inverse, pour ce qui regarde le crâne cérébral et celui de la face. Les mâchoires surtout prennent le dessus sans une compensation suffisante du côté du cerveau : cela ne veut pas dire qu'il y ait arrêt de développement, — non, la différence de race se dessine seulement par un ordre différent dans l'accroissement des parties respectives. Tandis que dans l'homme aryen l'accroissement modéré des mâchoires et des os de la face est abondamment compensé et surpassé même par un développement ou plutôt par un agrandissement du cerveau, particulièrement dans son lobe antérieur, le contraire a lieu chez le nègre. Grande compression, surtout latérale, exercée du dehors en dedans par les muscles destinés à la vie animale; peu de réaction à l'intérieur de la part du cerveau : et voilà son crâne moulé, et son cerveau conformé tel que nous l'avons décrit précédemment. Tout étant du reste en harmonie dans l'organisme, il va sans dire que cette manière d'envisager la conformation du crâne nigritique peut être sujette à la discussion. — La marche que suit l'oblitération des sutures du crâne fournit un commentaire assez significatif de ces phénomènes. La suture médio-frontale (1) se trouve infailliblement soudée chez le nègre ainsi que la partie latérale de la suture coronale, déjà même dans la jeunesse. Sur le nègre adulte, le travail de soudure se fait ensuite sur la partie moyenne de la suture coronale et sur la suture sagittale, ou — comme je l'ai observé sur des crânes de

(1) Je n'ai trouvé qu'une seule exception à cette règle dans bon nombre de crânes que j'ai pu examiner. En général, la marche des soudures me paraît différer aussi selon la forme du crâne dolichocéphale ou brachycéphale.

l'Afrique orientale — sur toutes les sutures latérales à la fois, pour ainsi dire. La suture lambdoïde est celle qui reste le plus longtemps ouverte, surtout à son sommet. A la base du crâne, en revanche, on trouve souvent la suture basilo-sphénoïdale ouverte ; quant à la suture incisive, elle ne persiste pas seulement chez l'enfant nègre, elle se distingue fort bien encore sur beaucoup de crânes nègres à un âge avancé. L'oblitération des sutures paraît s'effectuer dans la race nigritique plus promptement sur le crâne de la femme que sur celui de l'homme.

Le prognathisme a été et peut être considéré, en partie au moins, comme le résultat de l'action de la mâchoire inférieure sur l'arc concentrique de la mâchoire supérieure. En tout cas, le mode d'articulation de cet os avec le temporal paraît y contribuer puissamment; car j'ai rencontré cette conformation de préférence sur les races dans lesquelles la cavité glénoïde est peu profonde, mais large, et les condyles du maxillaire plus ou moins aplatis ou au moins elliptiques; elle coïncide avec une harmonie plus ou moins prononcée des rangées dentaires. Ces conditions facilitent le mouvement de la mâchoire d'arrière en avant, tandis que dans les crânes dont les cavités glénoïdes sont profondes et resserrées, et les condyles plus ou moins arrondis ou pointus, le mouvement de la mâchoire s'exécute de préférence dans le sens vertical. Je sens du reste trop bien l'insuffisance de cette étiologie, et je me demande si le prognathisme ne serait pas tout simplement l'expression d'un mouvement de retour vers l'animalité (1).

Il est du reste à remarquer que la dépression relative de la partie moyenne de la face, jointe à la saillie des mâchoires, est la condition essentielle du prognathisme et des résultats qui en découlent dans la mensuration de l'angle *facial*. On conçoit

(1) On a pensé que l'allaitement prolongé pourrait bien favoriser chez le nègre la disposition au prognathisme; mais je dois observer que cet acte se continue tout aussi longtemps chez presque tous les peuples de l'Orient, dont bon nombre cependant restent orthognathes. Du reste on sait d'ailleurs aujourd'hui que cette conformation n'est pas l'apanage exclusif du nègre africain. La majorité des races humaines, — soit dolichocéphales, soit brachycéphales, — y participe, de même que bon nombre de peuples civilisés, comme par exemple les Péruviens, les Chinois et les Javano-Malais, au moins la pluralité des individus qui composent ces nations. De même on en rencontre des cas exceptionnels, mais encore assez fréquents, sur les Égyptiens anciens et modernes, moins sur les Juifs, et plus rarement encore dans l'Europe occidentale. Dans ces cas, néanmoins, cette conformation ne dépasse guère le premier degré parmi les trois bien distincts que nous avons établis.

par là que les deux lignes droites tirées du conduit auditif au front et au bord alvéolaire de la suture palatine, présentent rarement une différence de deux millimètres en faveur de la seconde. Ceci nous démontre que l'affaissement du nez dans la race nègre est tout aussi essentiel pour produire le prognathisme que l'accroissement des mâchoires d'arrière en avant.

La parturition et l'allaitement ne causent ordinairement presque aucun trouble à la négresse. Sa fécondité paraît être grande; car elle produit jusqu'à dix enfants; mais les mœurs et même les institutions réduisent de beaucoup le nombre de la progéniture. L'âge de retour est quelquefois précoce chez la négresse esclave; il survient entre 35 et 40 ans. Si la laideur qui l'accompagne est excessive et générale chez la femme, la chevelure de l'homme aussi blanchit de bonne heure, et dans l'âge avancé son extérieur perd encore sous le rapport de l'harmonie. Même sur les races soudaniennes à peau claire et aux traits plus accentués, comme par exemple sur les Foulahs que l'on hésite à ranger parmi les nègres, M. Barth signale la laideur dans la vieillesse. Il dit que leur figure a quelque chose du singe à cette époque; et il fait une remarque également incisive à l'égard des vieilles dames marghies dont il admirait tant les traits harmonieux pendant leur jeunesse.

§ 7. — *Psychologie.*

Les manifestations des facultés affectives et intellectuelles du nègre peuvent être mises en parallèle avec son type physique. La sensualité est le grand levier dans ses penchants; de son talent d'imitation découlent des qualités qui méritent notre estime. La première le rend un être éminemment sociable; grâce au second il devient aisément un artiste de second ordre. La solitude lui est insupportable, et le chant et la danse sont pour lui des besoins indispensables. Matérialiste au fond de son être, il reste cependant à cet égard bien au-dessous du beau idéal, du Chinois raffiné. Mais comme celui-ci, il préfère le suicide aux privations trop dures. Il choisit de préférence les moyens violents pour atteindre ce but fatal : il s'asphyxie en refoulant la langue vers le larynx, il se précipite d'en haut, il se noie. L'initiative n'est guère de son ressort. Il est, sous le rapport spirituel, plutôt reproducteur que productif. Ce n'est

qu'après avoir pris connaissance de l'existence des lettres chez d'autres nations, qu'un individu du peuple Vei a inventé son syllabaire alphabétique, le plus grand effort que le nègre ait jamais fait vers la culture des sciences. La nature éminemment imitative du nègre se révèle même du seul côté où la faculté créatrice de toute race humaine se reflète visiblement : je veux parler du langage. Eh bien! il est évident pour moi que le nègre dans la structure de ses langues s'est efforcé de donner une copie de tous les systèmes connus sans atteindre la perfection d'aucun original. La même remarque est applicable aux idées et aux conceptions qui se rapportent aux régions lointaines du monde invisible vers lesquelles l'esprit humain a pris son essor en tout temps et en tout lieu, pour tenter la solution des plus grands problèmes. L'adoration des objets naturels, des pierres, des arbres, etc., du soleil, ainsi que des mânes des ancêtres, la démonologie, l'attribution d'un pouvoir surnaturel aux objets même confectionnés par la main de l'homme, aux animaux et à ses semblables, la divination par l'inspection des entrailles, les sacrifices humains et même un peu d'anthropophagie dans un but mystique (1), tout cela a eu sa place dans l'âme du nègre — tout comme chez nous dans le passé. Mais il surpasse le Sémite, l'Aryen et même le Chinois par l'oubli complet de la signification du symbole : pour lui les animaux parleraient le même langage que l'homme s'ils n'étaient pas trop paresseux. Il a inventé probablement la fable, en rapprochant, par l'excès de ses instincts, la brute de l'homme. C'est principalement au sud de l'équateur que le nègre porte les chaînes les plus lourdes d'une superstition funeste; vivant dans la crainte continuelle d'être ensorcelé, le simple soupçon du maléfice le pousse à immoler des hécatombes d'innocents. Le *jugement de Dieu* des anciens braves du nord de l'Europe ne lui est pas inconnu non plus, mais il préfère le poison pour faire subir leur épreuve aux suspects. D'ailleurs le nègre prend le monde tel qu'il le trouve, et il n'imagine ni système de cosmogonie ni doctrine spiritualiste sur les attributs d'un Être suprême. En revanche, il accepte généralement assez volontiers l'islamisme; et il n'opposerait probable-

(1) Le cannibalisme proprement dit ne se rencontre parmi les races nègres connues jusqu'à présent que chez les Faons (du Chaillu, Braouezec).

ment jamais à l'introduction de la doctrine sublime de l'amour fraternel, la résistance acharnée dont les anciens Saxons et les Scandinaves ont fait preuve.

Il nous reste encore un côté à étudier dans la psychologie du nègre, et ce n'est pas le moins important; je veux parler de la facilité avec laquelle il perd l'équilibre en passant d'un extrême à l'autre, souvent sans motif appréciable, de la contradiction, ou plutôt de la double face sous laquelle il se présente dans ses relations sociales, et des excès dont il est capable. Patient à toute épreuve envers un maître qui le maltraite, il assassinera sans motif celui qui l'a chéri. Défendant ses foyers avec une opiniâtreté farouche, il vendra ses enfants pour un morceau d'étoffe. Esclave agenouillé devant le roi de son sang, il le condamnera à mort quand il en sera fatigué. « Tu ne plais plus ni aux hommes, ni aux femmes, ni aux vieillards, ni à la jeunesse, ni aux brebis, ni aux poules, » disent les nègres du Sennaar à leur sultan pour lui signifier qu'il est temps de s'exécuter. Ne faisant souvent aucun cas de la chasteté de sa fille et prostituant ses esclaves, le nègre s'assure pendant son absence de la fidélité de sa femme par des moyens mécaniques, et il devient assassin sur le simple soupçon d'adultère. Cependant la négresse est plus libre que la femme islamite, et elle est respectée dans la guerre. Abusant du sexe faible et le dépréciant même par la différence des aliments qu'il lui impose, le nègre accepte toutefois la femme comme souveraine, il accorde des prérogatives à la reine mère, et il règle les droits de succession comme les peuples de l'Asie qui vivent dans la polyandrie. Un échange mutuel des occupations des deux sexes n'est même pas très-rare dans le Soudan : la femme cultive la terre et l'homme file le coton; il garde le champ, elle court à la guerre. La même contradiction s'observe aussi dans des circonstances qui touchent de plus près aux intérêts du nègre. Mettant un soin particulier dans l'arrangement de l'intérieur de sa case, il reste nu sous un ciel inclément par la chaleur du jour et par le froid comparativement excessif de la nuit (1). Dans beaucoup de contrées il laboure la terre avec la bêche et

(1) M. Barth a constaté dans ses voyages jusqu'à 27 degrés de différence entre la température diurne et la température nocturne. Il a vu le thermomètre baisser jusqu'à + 4 degrés.

il laisse les bœufs paître paisiblement à son côté. Casanier par excellence et attaché à la glèbe, il parcourt néanmoins le grand continent d'un bout à l'autre, soit pour accomplir ses devoirs religieux, soit pour faire le trafic. Des nations entières sont dans un mouvement continuel, et les Bohémiens trouvent leurs confrères parmi la race nègre.

Le nègre n'est pas cruel par nature; il reste loin, à cet égard, du raffinement sanglant du Chinois, comme des atroces procédures des Persans aryens. Cependant les dynastes du Wadai aveuglent leurs proches parents mâles; le despote des Moluwas mutile et écorche ses sujets condamnés au supplice; le Bornoui civilisé coupe la cuisse aux prisonniers de guerre qu'il fait parmi les Mousgous barbares, pour les faire périr d'hémorrhagie, et ces derniers écorchent le dos de leurs chevaux pour être plus solidement assis. Mais ils ne mettent pas leurs esclaves à la charrue, comme font quelques tribus de Touaregs. Toutefois les châtiments infligés par le nègre à ses semblables se ressentent toujours plus ou moins de la barbarie.

N'oublions pas du reste que ces excès ne constituent point la règle, et que « l'homme noir est à l'homme blanc ce que la femme est à l'homme en général, être aimant et être de plaisir. » Nous citons avec conviction ces mots de Golberry : « Le nègre est en général sobre, industrieux, excellent et patient ouvrier, ne manquant pas d'adresse; il gouverne sa famille avec sagesse et dignité. » De même nous souscrivons volontiers au jugement de Mungo Park que « le nègre est compatissant de sa nature, » et nous pouvons y ajouter que la négresse est capable, même à l'état d'esclave, d'un dévouement extraordinaire.

L'imprévoyance leur est commune avec les races humaines qui vivent encore dans un état plus ou moins primitif, et l'orgueil, sinon de race, au moins du plus fort vis-à-vis du plus faible, n'est pas du tout étranger au nègre.

Le portrait que nous trace L. Magyar des peuples à l'est d'Angola est peu favorable : les Djambandis, quoique polis envers les étrangers, sont décrits comme soupçonneux, faux, malins et voleurs; les Djohoes sont encore pires, surtout très-méchants envers les étrangers. Ils font contraste avec les Moluwas, pleins d'égards pour leurs hôtes. La plupart des habitants du Lobal sont également d'affreux brigands.

Le jugement de M. Kaufmann sur les nègres du Nil-Blanc n'est pas en général beaucoup plus favorable.

Sous le rapport social, le nègre a généralement atteint au moins l'état de pasteur et d'agriculteur. Mais, en outre, bien des peuplades nègres ont fondé, indépendamment de toute influence étrangère, une sorte de civilisation et des États considérables; ils ont l'art de la métallurgie et le talent du trafic à un haut degré, et ils savent à merveille exploiter les faiblesses de leurs maîtres : leurs réponses, par exemple, sont toujours calquées selon le désir du questionneur.

§ 8. — *Conclusions.*

Il résulte de l'examen de l'organisation du nègre qu'elle doit être admirablement adaptée à la position géographique qu'il occupe. La couche foncée de son enveloppe externe et son caractère velouté, comparables aux corps noircis et anguleux, favorisent puissamment le rayonnement de la chaleur, et servent en conséquence comme réfrigérants. L'expérience a prouvé de même qu'un enduit noir garantit la figure de l'action du reflet solaire dans l'ascension des montagnes couvertes de neige. Le développement considérable de l'appareil glandulaire de la peau forme un filtre parfait pour favoriser les sécrétions, pour humecter et rafraîchir la peau, et pour lui fournir un enduit protecteur par sa sécrétion onctueuse. L'épaisseur de la peau enfin, dans toutes ses couches, diminue de beaucoup l'impression du froid des nuits, surtout quand on considère le costume originaire de la race nigritique, la nudité (1). Les mêmes considérations sont valables pour l'enveloppe interne, pour la muqueuse digestive, avec ses bourrelets saillants et sa secrétion glutineuse et abondante, et pour toutes les glandes sans exception, qui, par leur volume réellement énorme, en harmonie avec l'excitation produite par la chaleur, favorisent et facilitent l'échange et la reproduction de la matière organique, qui s'use avec une rapidité effrayante dans la zone torride.

(1) Je me suis toujours demandé quels changements devrait subir la peau du blanc, abstraction faite du reste, s'il remplaçait le nègre sous les tropiques? Je pense que le phénomène de l'acclimatation n'est autre chose pour l'homme que de plier son organisation au point d'acquérir la plus grande ressemblance possible avec les habitants originaires du pays dans lequel il se transporte.

Serait-ce franchir la barrière de la science et s'aventurer dans le cercle vicieux de la téléologie, si l'on osait même supposer que la conformation enfantine du cerveau du nègre peut avoir ses avantages relatifs? Qu'est devenu sous le soleil de l'Inde le noble Hindou, noyé dans la mer du spiritualisme le plus nébuleux, avec son crâne qui, par son admirable harmonie, par son moule gracieux, semble représenter fidèlement l'œuf organique sorti du chalumeau qui reçoit le souffle divin de Brahma? Il a rempli une tâche éminente, c'est vrai, mais depuis déjà bien des siècles, c'est un être complétement soustrait aux régions terrestres et peu utile à ses semblables. Quoi qu'il en soit, l'organisation du nègre se trouve indubitablement en parfaite harmonie avec la nature qui l'environne.

Tâchons enfin d'assigner au nègre sa place vis-à-vis des quadrumanes dont des hommes sérieux ont tenté de le rapprocher, et vis-à-vis des autres races humaines dont partie l'exploite, partie le méprise. Je crois jusqu'ici avoir tenu suffisamment compte du côté animal, pour qu'il me soit permis de me diriger maintenant vers une série de considérations différentes. Pour moi, dès qu'un être organisé se sert pour la station et la marche de ce piédestal admirable dont la base rétrécie supporte un poid énorme, dès qu'il fait usage de sa main, de cet instrument des instruments, dès qu'il exprime enfin ses sentiments, ses pensées, sa crainte et son espérance par la parole : c'est un nouvel ordre de choses qui se dessine. Tout en reconnaissant la valeur incontestable des homologies dont les séries forment à tout jamais la base inébranlable de la science zoologique, je m'arrête avec admiration devant la simplicité des moyens dont la sagesse créatrice a tiré parti pour séparer l'homme du singe anthropomorphe : elle réduit le pelage; pour resserrer les dents, elle supprime une suture, et tout en laissant se développer le prognathisme, elle grossit les lèvres; elle tourne les os iliaques de côté, au lieu de les adosser à la colonne vertébrale; elle renforce les muscles du pouce; elle fixe le gros orteil; elle choisit enfin, au lieu du lobe temporal, le lobe antérieur du cerveau, pour y commencer le travail qui doit façonner l'instrument de l'intelligence où se réflète son image (Gratiolet). Le nègre, en particulier, m'a toujours fait l'impression de tenir et de l'enfant et du vieillard. Des anatomistes qui méritent toute notre confiance, M. Jacquart,

M. Serres et M. Huschke, ont interprété en ce sens de nombreux détails de l'anatomie du nègre, et on peut aujourd'hui élargir ce cadre. La forme allongée du crâne, les rapports des lobes du cerveau et leur forme respective, l'inclinaison de l'apophyse ptérygoïde, la saillie du bord inférieur des orbites, le nez déprimé, le larynx arrondi, les courbures peu prononcées de la colonne vertébrale, la compression latérale du thorax et du bassin avec la direction verticale des os iliaques, le col de la matrice allongé, les proportions des parties qui composent les extrémités, la simplicité relative des circonvolutions du cerveau, etc., sont des traits caractéristiques de la race nigritique, qui se retrouvent ou sur le fœtus ou sur l'enfant de la race aryenne aux différentes époques de son développement. Le penchant pour les amusements, pour les jouissances matérielles, pour l'imitation, et l'inconstance des affections sont l'apanage du nègre, ainsi que de nos enfants (1). La flexuosité des artères, l'aplatissement de la cornée, la faiblesse des muscles, la démarche traînante et jusqu'à un certain point l'oblitération précoce des sutures crâniennes, l'opiniâtreté enfin et l'amour du repos se rencontrent chez le nègre de même que chez nos vieillards. Bref, la grande courbe du développement humain et de son mouvement de retour me paraît assez vaste pour suffire à l'appréciation des différences qui caractérisent la race nègre vis-à-vis de la nôtre, en tenant compte toutefois des signes différentiels qui découlent de l'adaptation au milieu. Si notre interprétation laisse encore des lacunes, un prochain avenir saura les combler, probablement dans le même sens. Si enfin le nègre, mais au figuré toujours, tenait réellement de la nature de l'animal, il faudrait avouer que ce n'est ni le plus féroce, ni le plus malin, ni le plus pernicieux, mais presque toujours le plus patient, et souvent le plus utile : en tout cas une honorable médiocrité lui est échue en partage.

(1) Ce côté de la psychologie du nègre a trouvé la même interprétation dans les belles pages publiées par M. de Quatrefages il y a déjà bien des années.

NOTE

SUR LA CÉPHALOMÉTRIE

PAR M. A. ANTELME

(LU DANS LA SÉANCE DU 18 JUILLET 1861)

La Société d'anthropologie est encore sous l'impression, je devrais dire sous le charme, de cette discussion pleine d'intérêt qui vient de s'élever devant elle à l'occasion des rapports, trop mystérieux encore, qui lient l'intelligence humaine à son organe.

Je n'ai point ici à faire revivre ce brillant débat; mon but est seulement d'appeler un moment l'attention sur un nouveau moyen d'évaluer les dimensions et les formes céphaliques. L'opportunité de cette communication me semble naturellement amenée par la discussion dont il s'agit; par la pénurie des matériaux dont les adversaires ont paru disposer, et en un mot par le peu d'avancement de la science en ce point. Il faut bien l'avouer, si quelque chose a fait défaut à l'argumentation, ce sont les faits et non la valeur de nos savants collègues.

J'ai dit qu'il s'agissait d'un moyen nouveau de mensuration, et cependant l'instrument que je présente, et que j'ai dès longtemps appelé *céphalomètre*, n'est réellement nouveau qu'au point de vue de sa vulgarisation. Dès mes premiers pas dans les études psychologiques et pour les besoins mêmes de ma thèse inaugurale sur la physiologie de la pensée (1834), j'avais senti la nécessité de remplacer par des appréciations rigou-

reuses les données trop vagues de la crânioscopie, et j'avais imaginé mon céphalomètre. Plus tard, les résultats ayant répondu à mon attente, je les soumis, ainsi que l'instrument, au jugement de l'Académie des sciences (1838). En 1839, deux de ces appareils furent construits aux frais de l'État pour servir aux recherches anthropologiques de l'expédition scientifique du Nord; enfin, en 1845, la commission de l'Institut, chargée de donner des instructions à M. Darcet pour son voyage au Brésil, lui recommandait l'emploi du céphalomètre. Depuis ce temps, cet instrument est resté oublié par moi aussi bien que par les autres.

Cependant, je ne sache pas que la science soit encore bien pourvue de moyens dignes d'elle, ou même quelque peu exacts et complets, d'exprimer la traduction extérieure des formes encéphaliques. Les uns se sont contentés d'apprécier en masse le volume ou le poids, renonçant à toute observation sur le vivant; les autres n'ont eu recours qu'à des mesures linéaires, moyen bien infidèle de juger et de comparer des surfaces ou des volumes, et tous ont imparfaitement apprécié la distribution des masses médullaires, la forme crânienne en un mot.

Le céphalomètre me semble combler ces diverses lacunes, et j'en laisse l'appréciation à M. Ch. Martins, au savant professeur qui, conjointement avec M. Bravais, de l'Institut, en fit usage dans cette expédition scientifique du Nord dont j'ai parlé plus haut.

« La nature inanimée, dit-il, a été le principal, mais non le seul objet des études de la commission du Nord. Le Finmark est le rendez-vous commun de trois races distinctes : les Norvégiens, les Finlandais et les Lapons. Ces races diffèrent par l'intelligence, la langue, la physionomie, la taille, les mœurs et le costume. Jadis ces caractères distinctifs eussent été suffisants; mais depuis que toutes les sciences tendent de plus en plus vers l'exactitude, les descriptions pittoresques ne suffisent plus. La tête étant le siége des sens et de l'intelligence, sa forme est d'une grande importance pour caractériser les races humaines, et tous les voyageurs ont coutume de rapporter quelques crânes des peuples qu'ils ont visités. Sans parler des difficultés physiques et des inconvénients moraux qui entravent ce genre de collections, il serait impossible d'y songer dans le Finmark. On n'aurait pu reconnaître dans un cimetière

les têtes des trois peuples qui s'y trouvent confondus. D'ailleurs l'utilité de ces ossuaires est moins réelle qu'on ne le croit généralement. En effet, on rapporte deux ou trois crânes qu'on regarde comme le type de la nation, tandis que ces crânes peuvent fort bien être exceptionnels. Or, que dirait-on d'un voyageur qui présenterait le vaste crâne de Cuvier ou la petite tête de certains idiots comme étant le type de la nation française ?

« Le type de la nation, c'est une tête qui présente une forme et des dimensions moyennes également éloignées des extrêmes de grandeur et de petitesse. Mais comment reconnaître ce crâne moyen ? Rien ne vous l'indiquera, car vous ignorez précisément quelles sont ces dimensions moyennes que vous désirez connaître. Si l'on pouvait mesurer toutes les dimensions de la tête sur des hommes vivants, toutes les difficultés seraient levées à la fois. Le céphalomètre du docteur Antelme permet de le faire. C'est un instrument composé de deux cercles en cuivre, l'un fixe, qui entoure la tête, l'autre mobile, qui se meut d'avant en arrière. Cet instrument, formé sur les coordonnées polaires des géomètres, donne la distance du centre du crâne à tous les points de sa périphérie. Ce centre se trouve au milieu de la ligne droite qui joint les deux trous auditifs. Après avoir mesuré le crâne d'un individu avec ce céphalomètre, vous pouvez reproduire exactement sa forme et sa grandeur avec le plâtre ou l'argile. Mais tant de soins ne sont pas nécessaires : il suffit de mesurer la distance d'une vingtaine de points de la périphérie du crâne à son centre, sur une courbe qui, partant de la racine du nez, vienne aboutir au milieu de la nuque. Vous aurez ainsi la coupe du crâne, par un plan vertical qui séparerait la tête en deux moitiés symétriques, l'une à gauche et l'autre à droite. Cette coupe antéro-postérieure caractérisera parfaitement la forme de l'ensemble. Vous compléterez, si vous voulez, cette mesure médiane par des mesures latérales, correspondantes à des coupes transversales, allant d'une oreille à l'autre et qui sépareront la tête en deux parties non symétriques, l'une postérieure et l'autre antérieure. C'est ainsi que nous avons opéré, M. Bravais et moi, sur *cent quarante* individus, qui se prêtaient volontiers à cette opération. Le tout était de décider le premier ; ensuite les autres venaient en foule attirés par l'attrait d'une faible récompense.

« Si vous avez fait ces mesures sur un grand nombre de têtes appartenant à une même nation, vous pourrez prendre la longueur *moyenne* de chacun des rayons qui, du centre du crâne, viennent aboutir à la périphérie. Puis vous construirez, avec tous ces rayons *moyens*, une tête qui sera réellement celle de la race, puisqu'elle représentera les dimensions *moyennes* du crâne qui la caractérisent. Il est possible, il est probable même, que nul individu en particulier ne possède le crâne moyen de sa race et de sa nation : ce crâne moyen est idéal ; mais il n'en représente pas moins le type cérébral de la nation ou de la race. Ces résultats numériques pourront remplacer désormais l'étude de crânes isolés dont les formes et les dimensions sont nécessairement individuelles et ne permettent point de s'élever à des considérations générales sur la configuration de la tête, dans les différentes races humaines (1). »

Cet aperçu général et un simple coup d'œil jeté sur l'instrument (pl. VI, fig. 1 et 2) suffiraient, au besoin, pour en faire saisir le mécanisme et la portée ; je vais néanmoins entrer dans quelques explications qui en feront mieux comprendre l'emploi.

Le cercle fixe ou de support (A A) est destiné à entourer obliquement la tête en passant devant les yeux, au-dessous des conduits auditifs et sous la protubérance occipitale. Il est formé de deux moitiés articulées qui s'ouvrent pour livrer passage à la tête. Il porte quatre vis de pression qui servent à l'assujettir, et en regard de chaque conduit auditif un petit tube dans lequel glisse une broche (B B), qui indique l'axe de l'instrument.

Ce même axe sert de diamètre au grand demi-cercle mobile C, qui coupe le cercle fixe à angle droit, s'articule, au niveau des conduits auditifs, sur l'axe et peut s'incliner à volonté dans le sens antéro-postérieur. Sur ce demi-cercle est un curseur D, qu'on peut pousser à droite ou à gauche, et dans lequel glisse, dans la direction du centre, une broche graduée dont le degré d'enfoncement, jusqu'à la périphérie de la tête, donne la longueur du rayon de cette périphérie au centre du cercle.

On voit de suite qu'il suffit d'incliner le demi-cercle en

(1) *Revue indépendante*, 25 décembre 1843.

avant ou en arrière, ou de faire mouvoir le curseur latéralement pour porter la broche graduée vers un point quelconque du crâne ou même de la face, et pour obtenir en ce point la longueur du rayon céphalique.

La seconde donnée du procédé est celle qui doit déterminer les angles, c'est-à-dire la distance des rayons entre eux; leur situation topographique ou l'orientation, pour ainsi dire, sur le sphéroïde de la tête. Cette donnée a été réalisée de la manière suivante : le demi-cercle mobile porte, à partir du milieu où est le zéro, les divisions ordinaires du cercle allant à droite et à gauche comme vers des pôles opposés, de sorte que le curseur indique toujours à quel degré de latitude la mensuration a été opérée (fig. 1re). Le point de départ est tout naturellement indiqué par le milieu des deux moitiés symétriques de la tête. — Les mensurations, dans le sens antéro-postérieur, offraient plus de difficultés quant au point de départ; il fallait en trouver un qui fût fixe et non tout à fait arbitraire; je crois avoir réuni ces conditions en choisissant pour cet objet le niveau du bord supérieur de l'orbite. Ce point, en effet, détermine, avec les conduits auditifs, un plan qui peut être, très-approximativement, considéré comme une limite naturelle entre le crâne et la face. (Voir la ligne O, pl. VI, fig. 2.)

J'ai donc placé devant l'oreille gauche, à angle droit et sur l'axe de l'instrument, un petit cercle (fig. 2, E) muni de divisions, qui tourne avec le grand demi-cercle devant un indicateur fixe (F), et marque toujours le degré d'inclinaison de la broche mensuratrice (D). Celle-ci ayant été abaissée, près du cercle fixe, au niveau du bord supérieur de l'orbite, et l'indicateur marquant zéro, il suffira ensuite d'élever la broche et de la diriger en arrière, pour avoir les angles et les rayons antéro-postérieurs du crâne, ou de l'abaisser pour obtenir ceux de la face.

L'idée de se servir des conduits auditifs, comme point de départ des mensurations du crâne, est assez heureuse; elle a, de tout temps, plus ou moins été employée. Je l'adopte ici d'autant plus volontiers, que ces points concourent parfaitement avec le bord supérieur de l'orbite à former le plan qui sépare le crâne de la face, et que leur centre fournit aux rayons du sphéroïde un point de départ naturel, à l'origine de la moelle allongée, près du nœud vital, à cet endroit même d'où semblent émerger et s'étendre les fibres cérébrales.

Cet axe idéal de la tête a été, matériellement, réalisé dans le céphalomètre au moyen d'une broche en cuivre, marquée d'un point central, afin qu'au besoin on puisse vérifier, avec le compas, si le grand cercle gradué n'a subi aucune déformation. Cette broche n'est retenue que par un écrou facile à dévisser, et il va sans dire qu'on doit l'ôter quand on veut se servir de l'instrument. On la remplace par deux petites broches (fig. 1re, BB), qui indiqueront désormais la direction de l'axe fictif à travers les conduits auditifs.

Le céphalomètre doit être présenté sur la tête, le grand cercle étant relevé de manière à indiquer le 70e degré sur le petit cercle latéral et le curseur, muni de sa broche, étant placé au centre.

La tête étant introduite, l'appareil se trouve naturellement soutenu, et son poids est en partie neutralisé par les cordons élastiques placés en sautoir sur le cercle de support.

Il est facile alors de donner à ce dernier la situation inclinée dont j'ai déjà parlé, les broches latérales étant présentées et légèrement introduites dans l'orifice des conduits auditifs, et la vis antérieure reposant sur la racine du nez. Les quatre vis devront être successivement rapprochées; mais ne seront définitivement arrêtées que lorsque, en se plaçant en face du sujet, on se sera assuré que la grande broche est verticalement au centre de la tête, et que l'axe bi-auriculaire est bien horizontal. Il faut aussi que, après avoir abaissé le curseur en avant et placé la broche mensuratrice au niveau du bord supérieur des orbites, l'indicateur marque zéro sur le petit cercle gradué latéral.

Je ferai remarquer, en dernier lieu, qu'il importe de procéder aux mensurations avec quelque précaution, et sans imprimer de déplacement à l'instrument, particulièrement dans le sens latéral, le point d'appui ayant lieu avec l'intermédiaire, un peu mobile, de la peau. Tous les glissements, du reste, ont été adoucis de manière à faciliter la manœuvre.

Maintenant, l'instrument étant donné, il appartient à chacun d'en faire l'emploi selon le but de ses recherches; soit qu'on veuille apprécier des volumes, qu'il s'agisse d'obtenir des sections et des plans, ou qu'on se propose de comparer entre elles les données fournies par certains rayons du crâne ou de la face. Quant à moi, j'ai pu constater que les sections antéro-

postérieures donnaient déjà, à elles seules, des résultats intéressants, et je vais m'arrêter, pour le moment, à quelque indication sur cette manière d'opérer.

La broche graduée étant donc, comme il a été dit plus haut, amenée au niveau du bord supérieur des orbites, sur la ligne médiane, on l'enfoncera jusqu'au contact de la peau et l'on prendra note du chiffre indiqué sur cette broche, à l'affleurement du bord supérieur du curseur. On aura obtenu ainsi la longueur en millimètres du rayon céphalique en cet endroit, car la graduation a été combinée de manière à éviter à l'opérateur le calcul de soustraction qu'il eût fallu faire entre le rayon connu du cercle et le degré d'enfoncement de la broche.

On relève ensuite le cercle et le curseur de 10 degrés, ce que l'on apprécie, même sans y regarder, par le petit choc de l'indicateur lorsqu'il tombe dans chaque coche pratiquée dans le petit cercle gradué latéral; on inscrit le chiffre du second rayon et l'on continue ainsi de 10 en 10 degrés jusqu'à l'occiput, c'est-à-dire jusqu'au 150e degré seulement, car plus bas les mensurations n'indiqueraient plus que l'épaisseur de la couche musculaire de la région cervicale.

Voici un spécimen de la manière d'inscrire les chiffres :

Degrés.....	0	10	20	30	40	50	60	70, etc.
Rayons.....	121	128	133	136	138	138	137	140, etc.

Ces mesures représentent la coupe antéro-postérieure du front de l'empereur Napoléon Ier, d'après le plâtre moulé sur nature à Sainte-Hélène par le docteur Antomarchi; il est bien à regretter que ce plâtre s'arrête au 70e degré.

Voici encore un autre exemple qui représente la section antéro-postérieure du crâne de deux idiots microcéphales, adultes et vivants, pris l'un à l'asile de Sainte-Gemme, l'autre à celui de La Charité.

De	0	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100	110	120	130	140	150
1e	97	99	103	105	107	108	109	108	116	103	99	97	90	85	82	75
2e	94	96	100	102	103	105	108	110	110	110	105	98	87	74	65	55

On voit par ces seules séries de chiffres combien il est facile de comparer entre elles les longueurs des rayons fournis par

différentes têtes, mais on peut rendre ces différences saisissables à l'œil en traçant ces mêmes courbes sur le papier. Pour cela je me sers d'un rapporteur que je dispose de manière que le 70e degré soit dans l'axe vertical du papier; le 0 se trouvant par conséquent former un angle de 20 degrés au-dessus de l'axe horizontal. Cette position, qui donne une situation normale à toutes les têtes, a l'avantage de placer toujours la base des crânes dans le même plan (fig. 2, 3 et 4). Des lignes rayonnantes étant ensuite tracées de 10 en 10 degrés, il suffit de pointer sur chacune d'elles successivement la longueur des rayons crâniens obtenus et de joindre ces points par une courbe. Cette distance de 10 degrés entre chaque mensuration est bien suffisante pour déterminer exactement la courbe cherchée; les multiplier davantage serait, à mon avis, un travail inutile.

Des dessins, ainsi obtenus, dispensent d'avoir recours à un goniomètre pour avoir la mesure de l'angle facial; il suffit d'y ajouter l'angle indiqué sur le petit cercle latéral, après avoir abaissé la broche graduée sous le nez ou au niveau des dents et d'élever sur cette ligne une tangente au front, comme le faisait Camper.

Mais le céphalomètre me semble fournir un autre moyen à la fois plus simple et plus sûr de déterminer les degrés du prognathisme dans leurs rapports avec le plus ou moins de proéminence du front, c'est de comparer la longueur d'un rayon frontal à celle que fournit le rayon qui se rend à la saillie des dents. Ainsi, sur une moyenne de 10 hommes, en France, j'ai trouvé que, au 30e degré, la saillie frontale est de 120 millimètres et celle des dents de 94; sur un nègre, le front m'a donné le chiffre 118, les dents 110; enfin, chez un orang, le front 85 et la saillie des dents 178; de sorte que, si le rayon frontal est représenté par 100 dans chacun des trois cas, la saillie des mâchoires sera :

Chez le blanc.....	78,3
Chez le nègre.....	93,2
Chez l'orang.....	209,3.

Je n'entends donner ceci que comme indication, car de telles mesures, pour avoir une valeur générale et réelle, doivent être multipliées.

L'on comprend aussi que l'application que je viens de faire au prognathisme des mesures céphalométriques, puisse se rapporter, au besoin, à toute éminence du crâne ou de la face dont il importerait d'évaluer le degré de saillie; telle est celle des pommettes dans certaines races humaines ou chez certains sujets; tel est encore leur degré d'écartement, ou celui des orbites, déterminé par l'ouverture de l'angle compris entre les deux rayons.

Mais j'arrive à un point beaucoup plus important de la céphalométrie, je veux parler de la création des types, et c'est là, je dois le dire, ce qui m'avait le plus préoccupé dans l'invention et dans l'emploi du céphalomètre. Nous ne possédons rien en ce genre qui soit en même temps donnée générale et expression matérielle rigoureuse; il faut toujours s'en tenir à quelques individualités de choix ou à des descriptions plus ou moins arbitraires, et personne que je sache n'a précisé d'une manière irréprochable la forme céphalique qui doit caractériser un sexe, un âge, un peuple ou même certaines conditions intellectuelles et morales de l'humanité.

Ce n'est pas cependant que je veuille entrer aujourd'hui dans ce nouveau champ d'explorations; mon but est seulement de le signaler et de donner comme exemple un aperçu comparatif du type céphalique des sexes, tel que je le présentai autrefois à l'Académie des sciences en même temps que mon céphalomètre. Cet essai n'établit pas des types définitifs, mais il suffit pour faire comprendre le procédé employé (1).

Ayant mesuré vingt têtes d'hommes et autant de têtes de femmes appartenant à diverses contrées de la France, à divers âges et à diverses conditions sociales; j'établis la moyenne de chaque rayon, pris de 10 en 10 degrés, dans la section antéro-postérieure et j'obtiens les résultats suivants :

HOMMES.

102 108 115 120 123 124 124 126 128 127 121 118 111 105 97 87

FEMMES.

97 104 111 115 117 118 119 121 124 125 122 117 110 103 93 85.

(1) J'ajoute que l'instrument dont je me servais alors n'était même pas fidèle; je n'avais pas, comme aujourd'hui, la ressource de ceux si précis qui sortent des ateliers de M. Bréguet.

Les courbes déterminées par ces chiffres sont représentées dans les figures 3 et 4 de la planche VI, et selon des rayons réduits au quart de la longueur naturelle.

L'œil saisit facilement la forme caractéristique de chacun de ces types : l'homme a le front plus élevé, sa tête est plus sphérique ; la femme, au contraire, présente un front plus bas et une disposition ovoïde. Si pour chacune de ces têtes, par trois points pris en avant, on achève le cercle dont l'arc est décrit par le front, et qu'en arrière on achève aussi celui qu'indique l'occiput, on verra que ces cercles diffèrent peu chez l'homme et qu'ils tendent à se confondre, tandis que chez la femme ils se séparent, le cercle antérieur restant, relativement, plus petit.

Si, pour varier ces appréciations comparatives, j'adopte la ligne verticale qui passe par le 70e degré comme moyen de division du crâne en deux moitiés, l'une antérieure et l'autre postérieure ; si, après avoir calculé l'étendue des surfaces, je représente dans chaque tête l'aire frontale par 100 ; l'aire occipitale sera 106,85 chez l'homme et 109,59 chez la femme. Des coupes transversales prises l'une au niveau des bosses frontales, l'autre à la hauteur des protubérances pariétales, dans le but de compléter ces données, sont venues corroborer ces résultats ; il resterait donc établi que la masse cérébrale prédomine vers le front chez l'homme et vers l'occiput chez la femme. Je puis ajouter par anticipation que j'ai obtenu des résultats tout à fait analogues de la comparaison du type des sexes chez les peuples scandinaves et les nations voisines, d'après les mesures céphalométriques prises sur place et sur le vivant lors de l'expédition scientifique du Nord, et que je dois à l'obligeance de M. Ch. Martins.

Neuf Lapons et deux Laponnes, mesurés par ce savant à Hammerfest, m'ont donné, pour la courbe antéro-postérieure ou de profil du crâne, les moyennes suivantes :

HOMMES.

90 99 107 113 116,5 118 120,5 121 125 122 115 105,5 97 88,5 80,5 70

FEMMES.

86,5 98 108,5 113 116,5 118,5 119,5 121,5 124 122 117 108 100 88,5 78 65

Dix-neuf Finnois Finlandais et deux femmes de la même région donnent les moyennes ci-après :

HOMMES.

99 104 112,4 117,5 120,5 121,5 121,5 123,3 125 122,3 116,4 107,5 100 91,3 83 72

FEMMES.

91 99 108,5 114 116,5 118 119,5 123 123 120 113 105 97,5 90 79,5 67

Enfin, quelques habitants des îles Feroe, neuf hommes et cinq femmes, ont fourni les moyennes qui suivent :

HOMMES.

98 104 110,5 115 116 116,5 117,5 120 121 119 114 109,5 104,5 95,5 84,5 72

FEMMES.

90 99 106,5 111 113 114 114 117 120 119 113,5 108 103 94,5 80 66

Sur ces données, quelque limitées qu'elles soient, chacun peut construire les courbes qu'elles expriment et se convaincre déjà que la même loi de décroissance de la région frontale du crâne, chez la femme, est caractéristique des sexes chez les peuples du Nord, et qu'elle s'étend probablement à toutes les races humaines.

Une autre différence se révèle aussi dans la comparaison du type des deux sexes c'est l'inégalité relative du développement du crâne et de la face. Dans la section antéro-postérieure de ces types, j'ai figuré l'aire de la face par un triangle dont les angles répondent au conduit auditif, au bord supérieur de l'orbite et à l'angle inférieur du menton; puis, représentant par 100 l'aire de ce triangle dans chaque sexe, la section du crâne répond à 318,72 seulement chez l'homme et s'élève à 340,50 chez la femme.

Si les chiffres obtenus par l'examen comparatif des surfaces seules offrent déjà des données intéressantes, on obtiendrait à coup sûr en opérant par appréciation de volumes des résultats plus complets et plus frappants encore; mais, dès ce moment, il n'en reste pas moins démontré que les sexes offrent des types crâniens spéciaux qu'il importe de reconnaître, et que, en considération de ce fait, les observateurs et les collectionneurs ne

devront jamais négliger, comme ils l'ont fait trop souvent, de spécifier le sexe des individus soumis à leurs observations ou qui seraient destinés à enrichir nos collections anthropologiques.

La phrénologie, qui a toujours procédé par des faits, pourrait, bien plus que toute autre science, ce me semble, tirer parti des moyens céphalométriques dont il s'agit; accusée de procéder par des évaluations arbitraires, et de marcher, par conséquent, dans des voies incertaines, elle pourrait désormais établir, sans réplique et par des chiffres, la hauteur relative qu'elle entend assigner aux propensions morales et aux diverses facultés.

Les médecins aliénistes qui vivent au milieu de l'une des plus grandes infirmités de l'homme, puisqu'elle atteint son plus bel attribut, la raison, me semblent particulièrement appelés à éclairer le mystère de la corrélation des formes matérielles avec les facultés morales; un asile d'aliénés rassemble tous nos penchants naturels grossis au microscope, si je puis m'exprimer ainsi; si la nature les lie à quelque forme extérieure, c'est bien ici qu'on devra la trouver et employer surtout des moyens de recherche et de constatation aussi rigoureux que variés.

Je borne là ces premières considérations sur la céphalométrie. Puissent-elles avoir démontré que toute précision, toute méthode ne sont pas impossibles dans un ordre de recherches resté jusqu'ici vague et infructueux; qu'une science réelle et digne de ce nom peut enfin surgir des efforts combinés des naturalistes, des psychiâtres, des ethnologistes, de tous les anthropologistes, en un mot, qui attachent quelque valeur à la morphologie humaine.

EXPLICATION DE LA PLANCHE VI

Fig. 1re. Le Céphalomètre, vu de face. A A, le cercle fixe ou de support. B B, les deux broches auriculaires. C C, le demi-cercle mobile. D, le curseur, traversé par la broche graduée. E E, le petit cercle gradué, vu de profil.

Fig. 2. Le Céphalomètre, vu de profil. A A, le cercle fixe. C, le cercle mobile placé dans la situation verticale, et vu de profil. D, la broche graduée traversant le curseur. E, le petit cercle gradué vu de face.

Fig. 3. Courbe médiane moyenne de vingt têtes d'hommes (Français).

Fig. 4. Courbe médiane moyenne de vingt têtes de femmes (Françaises).

MÉMOIRE SUR LE CRANIOGRAPHE

ET SUR

QUELQUES-UNES DE SES APPLICATIONS

COMMUNIQUÉ A LA SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE DANS LES SÉANCES DU 19 DÉCEMBRE 1861 ET DU 6 NOVEMBRE 1862

PAR M. PAUL BROCA

Les naturalistes et les anthropologistes qui ont accordé une attention particulière à l'étude des formes céphaliques de l'homme et des animaux ont reconnu depuis longtemps la nécessité de donner à leurs recherches et à leurs appréciations une base plus solide et plus positive que ne peut l'être l'examen pur et simple du squelette de la tête. Les formes de la face et du crâne sont si compliquées, les proportions relatives des différentes pièces osseuses varient au gré de tant de circonstances, et relèvent d'éléments si divers, que les procédés de l'anatomie ordinaire sont ici tout à fait insuffisants, et que, pour comparer avec fruit les espèces, les races, les individus, on est obligé d'avoir recours à des instruments spéciaux.

Le but de ces instruments est de substituer à des évaluations en quelque sorte artistiques, qui dépendent de la sagacité de l'observateur, de la justesse de son coup d'œil, — et quelquefois même de ses idées préconçues, — des procédés mécaniques et uniformes, qui permettent d'exprimer en chiffres les

résultats de chaque observation, d'établir des comparaisons rigoureuses, de réduire autant que possible les chances d'erreur ; enfin et surtout, de grouper les observations en séries, de les soumettre au calcul, d'obtenir des mesures moyennes, et d'échapper ainsi à l'influence trompeuse des variétés individuelles.

Je ne chercherai pas à énumérer ici les nombreux procédés de mensuration plus ou moins rigoureuse qui ont été employés ou proposés jusqu'ici par les crâniologistes. Notre savant collègue de Philadelphie, M. Aitken Meigs, a résumé toutes ces recherches dans une monographie concise et complète à laquelle je renverrai le lecteur (1). On a mesuré un grand nombre d'angles, de courbes, de diamètres, de rayons, de triangles, de surfaces, etc., et dans ce but on a imaginé une foule d'instruments qui tous, sans doute, ont leur utilité, mais qui, pour la plupart, ne remplissent qu'une seule indication, et qui dès lors compliqueraient outre mesure l'arsenal de l'anthropologiste. On se borne donc le plus souvent à prendre seulement les mesures les plus importantes, ou plutôt celles qui sont réputées telles, et qui ne le sont peut-être que parce que jusqu'ici on n'a pas suffisamment étudié les autres.

Il ne faut pas oublier d'ailleurs qu'en matière de crâniologie, les résultats ne sont valables que lorsqu'ils reposent sur l'étude d'un grand nombre de crânes; des observations isolées, prises sur quelques crânes que l'on considère comme des types et qui souvent ne sont que des exceptions, peuvent conduire à des conclusions entièrement fausses. Il est donc essentiel que les procédés crâniométriques soient d'une exécution facile et rapide, afin qu'on puisse en peu de temps recueillir beaucoup d'observations et les recueillir exactement. On doit chercher en outre à remplir avec le même instrument un grand nombre d'indications. Sous ce double rapport, le *crâniographe* que j'ai présenté à la Société d'anthropologie dans la séance du 19 décembre 1861 (2), et que je me propose de faire connaître ici plus amplement, me paraît de nature à rendre des services à la science.

J'ai été conduit à inventer cet instrument par le désir d'étu-

(1) Aitken Meigs, *On the Mensuration of the Human Skull*, dans the *North American Med. Chirurg. Review*, sept. 1861, p. 838-861, Philad. 1861, in-8.

(2) *Bulletins de la Société d'anthropologie*, t. II, p. 673.

dier les angles auriculaires, c'est-à-dire les angles interceptés par les rayons qui, partant du milieu de l'axe bi-auriculaire, vont aboutir aux principaux points de la ligne médiane du crâne. Pour cela, je voulais obtenir sur un plan, par un procédé graphique, la courbe de profil du crâne, et, au centre de cette courbe, la projection unique des deux conduits auditifs. C'était un but tout à fait spécial; mais lorsqu'il a été atteint, j'ai reconnu que mes dessins crâniographiques pouvaient fournir aisément beaucoup d'autres mesures.

J'ai donné à cet instrument le nom de *crâniographe*, parce qu'il a été construit pour dessiner les courbes du crâne; mais il peut servir à dessiner aisément les contours d'un grand nombre d'autres corps et recevoir diverses applications, soit dans l'industrie, soit dans les arts.

Il consiste essentiellement en une tige appelée *tige traçante*, assujettie, par un mécanisme particulier, à se mouvoir parallèlement à elle-même. On promène avec la main une des extrémités de cette tige sur les contours du corps qu'on veut dessiner, pendant que l'autre extrémité, terminée en crayon, trace sur un écran qu'elle affleure perpendiculairement la *projection géométrique* de ce corps.

La figure qu'on obtient ainsi est une sorte de silhouette, puisque la tige traçante, mise en mouvement par la main, occupe successivement la situation de tous les rayons lumineux parallèles qui vont circonscrire l'ombre d'un corps opaque et en limiter la silhouette. On sait que celle-ci dénature entièrement la forme des corps dont les points les plus excentriques sont situés sur des plans différents; mais elle donne exactement la courbe de profil du crâne et de la face, et en général de tous les corps qui peuvent être présentés à la lumière dans une situation telle, que tous les points tangents aux rayons lumineux soient situés dans un même plan, parallèle au plan de l'écran. Le crâniographe dessine en un clin d'œil tous les contours qui peuvent être rendus par la silhouette; mais, de plus, il permet de reproduire certaines courbes crâniennes que la silhouette ne rendrait pas. Ainsi la courbe transversale bi-auriculaire et la circonférence horizontale du crâne peuvent être dessinées au crâniographe lorsque le crâne est convenablement disposé vis-à-vis de l'écran; ces courbes ne viendraient pas en silhouette, parce que, de quelque manière qu'on tourne le crâne,

l'ombre des bosses pariétales dépasse les limites de la courbe bi-auriculaire, et de même celle des régions zygomatiques et mastoïdiennes masque une grande partie du contour de la courbe horizontale du crâne. En d'autres termes, la silhouette ne rend que les courbes qui peuvent être vues dans leur entier, soit du côté de la lumière, soit du côté de l'ombre, tandis qu'il suffit qu'une courbe soit visible d'un seul côté pour qu'elle puisse être reproduite par le crâniographe.

Mais celui-ci ne peut dessiner les lignes déprimées qui sont masquées de tous côtés par des parties plus saillantes. Ainsi, sur le profil du crâne, la face inférieure de l'apophyse basilaire, cachée à droite et à gauche par la saillie des apophyses styloïdes et sphéno-épineuses, est inaccessible à la tige traçante, comme elle est inaccessible à l'œil. Le crâniographe ne peut donc pas reproduire d'une manière complète tous les contours des diverses coupes idéales du crâne; il ne pourrait le faire que si on réalisait préalablement les coupes par un trait de scie, chose qu'on doit éviter, pour ne pas détériorer les crânes. Il en résulte que les dessins crâniographiques de certains contours présentent de courtes lacunes. Mais on verra bientôt qu'il est aisé de retrouver la situation de certaines parties que la tige traçante ne peut pas directement aborder.

Tous ceux qui se sont amusés à dessiner des silhouettes savent que l'exactitude de ces dessins dépend de deux conditions. Il faut 1° que l'écran soit perpendiculaire à la direction des rayons lumineux; 2° que le plan du profil qu'on veut reproduire soit exactement parallèle à l'écran. Sans cela, on n'obtient que des caricatures.

Ces deux conditions doivent se retrouver dans le crâniographe. Il est donc indispensable 1° que l'écran soit fixé dans une situation telle que la tige traçante lui soit toujours exactement perpendiculaire; 2° que le crâne soit placé et fixé dans une situation telle que la courbe à dessiner soit parallèle au plan de l'écran.

La première de ces deux conditions est facile à réaliser; en construisant le crâniographe, on fixe l'écran une fois pour toutes dans la situation indiquée. Pour réaliser la seconde condition, il est nécessaire de placer le crâne sur un appareil particulier et indépendant, qu'on dispose chaque fois vis-à-vis l'écran dans la direction convenable.

L'appareil crâniographique se compose donc de deux parties distinctes : le *crâniographe* et le *crâniophore*.

Le *crâniographe* (planche VII, fig. 1) se compose à son tour des pièces suivantes :

1° Une table horizontale AA en bois épais, rectangulaire, longue de 40 centimètres, large de 30;

2° Un montant en bois BB, haut de 50 centimètres, fixé perpendiculairement sur l'un des bords de la table précédente et supportant un écran vertical de carton CC, rectangulaire, haut de 20 centimètres, large de 35; cet écran, bordé de deux baguettes de bois, est cloué sur le montant à 10 centimètres au-dessus de la table, à laquelle il est exactement perpendiculaire. On y attache avec de grandes serres-fines la feuille de papier sur laquelle le dessin doit être tracé;

3° A l'extrémité supérieure du montant est adaptée et fixée une potence horizontale en fer DD, longue de 12 centimètres, dont la direction, parallèle à celle de la table, est perpendiculaire à celle de l'écran;

4° Sous cette potence est suspendu le *bras* du crâniographe, formé de l'assemblage de quatre petites tiges métalliques dont la réunion constitue un trapèze rectangle *abcd*. Les deux côtés parallèles de ce trapèze, *ab* et *cd*, sont horizontaux. La tige *ab* se termine par deux petits tourillons, que reçoivent deux trous pratiqués dans la potence. Il en résulte une articulation à pivot dont l'axe de rotation, parallèle à la potence, est horizontal et perpendiculaire au plan de l'écran. Le trapèze *abcd* peut se mouvoir en avant et en arrière, mais ne peut exécuter aucun mouvement de latéralité; le côté *ac* reste toujours compris dans un plan vertical, et le côté *cd*, décrivant un cercle (ou plutôt un cylindre) autour de l'axe horizontal *ab*, reste toujours horizontal, quelle que soit la situation qu'on lui donne;

5° La pièce suivante est l'*avant-bras*, *cdef*, tige métallique en forme d'Y, unie à la pièce précédente en *c* et en *d* par une double articulation à pivot. La ligne *cd*, axe de rotation de l'avant-bras sur le bras, est le *coude* du crâniographe. En *f* est fixée une tige creuse *fg*, parallèle à *cd*, et par conséquent à *ab*. En saisissant avec la main la tige *fg*, on peut l'élever, l'abaisser, la porter en avant, en arrière, en un mot la mouvoir en tous sens, excepté dans le sens latéral, et elle

reste constamment parallèle à l'axe supérieur de rotation *a b*, c'est-à-dire horizontale et perpendiculaire à l'écran.

6° Enfin la tige creuse *f g* reçoit la dernière pièce du crâniographe qui est la *tige traçante, h i*; celle-ci, plus longue que *f g*, supporte à son extrémité interne *h* une pointe de *crayon* qui affleure le plan de l'écran, et à son extrémité externe une *aiguille* d'acier trempé *g i*, d'un millimètre de diamètre. Les deux points *i* et *h* sont exactement situés dans l'axe de la tige *f g*; par conséquent la tige traçante est et reste toujours horizontale et perpendiculaire au plan de l'écran. Il en résulte que, dans les mouvements imprimés au crâniographe, le point *h* se meut toujours dans le plan de l'écran, que le point *i* se meut toujours dans un plan parallèle au plan de l'écran, que tout autre point de la tige traçante se meut également dans un plan parallèle au plan de l'écran, qu'enfin, si l'on suppose par la pensée qu'il y ait en *i* un second écran parallèle au premier, les deux points *i* et *h* décriront sur leurs écrans respectifs des figures identiques.

Au lieu de placer en *i* un second écran, on peut y placer un corps solide, dont le point *i* parcourra les contours, et, si la forme et la situation de ce corps sont telles, que tous les points accessibles à l'extrémité *i* de la tige traçante soient compris dans un même plan, le crayon *h* dessinera sur l'écran une figure exactement semblable au contour d'une coupe idéale pratiquée en *i* sur le solide en question, suivant un plan parallèle au plan de l'écran.

Supposons, par exemple, qu'on place au-dessus de la table A A un crâne situé de telle sorte que le plan médian ou de profil soit parallèle au plan de l'écran, à une distance de celui-ci égale à la longueur *h i* de la tige traçante. On pourra promener l'extrémité *i* sur tous les points de la ligne médiane de ce crâne depuis l'arcade alvéolaire jusqu'à la protubérance occipitale, et même au delà; dans ce mouvement, le crayon *h* décrira sur l'écran une courbe semblable à celle qui est représentée sur la figure 3, et cette courbe rendra exactement le profil du crâne, tel qu'on pourrait l'obtenir en calquant sur le papier les contours d'une coupe bien régulière, faite au moyen de la scie dans le plan médian de la tête.

De même, si l'on veut dessiner la *circonférence horizontale* du crâne (on désigne sous ce nom, qui n'est pas tout à fait

exact, la circonférence maxima qui passe au-dessus des sourcils et des oreilles, et qui en arrière passe sur le point le plus saillant de l'écaille occipitale), si, dis-je, on veut dessiner la circonférence horizontale du crâne, on trace d'abord sur le crâne, avec un crayon, les contours de cette courbe; puis on renverse le crâne de telle sorte que la voûte regarde vers l'écran, que le plan de ladite circonférence soit parallèle à cet écran, et qu'enfin l'extrémité *i* de l'aiguille vienne reposer sur un des points de la courbe. Dans cette situation, tous les autres points de la courbe sont accessibles à l'extrémité de l'aiguille; et un mouvement circulaire, imprimé à cette aiguille, trace en même temps sur l'écran une figure qui reproduit exactement la circonférence horizontale du crâne.

Enfin on dessine tout aussi aisément la *courbe transversale bi-auriculaire du crâne*. C'est la courbe qui va d'un conduit auditif à l'autre en passant par l'extrémité supérieure de l'écaille de l'os frontal. On trace d'abord avec un crayon cette courbe sur le crâne; puis on tourne celui-ci le nez vers l'écran, à une distance telle que l'extrémité *i* de l'aiguille atteigne le bord supérieur de l'un des conduits auditifs; et on obtient sur l'écran le dessin de la courbe bi-auriculaire, en promenant la pointe de l'aiguille sur tous les points de cette courbe.

Si l'on essayait de retourner le crâne en le présentant à l'écran par l'occiput, une grande partie de la courbe bi-auriculaire, débordée par la saillie des pariétaux, deviendrait inaccessible à l'aiguille traçante.

C'est déjà une difficulté assez grande de disposer le plan de la courbe qu'on veut dessiner dans un plan exactement parallèle à celui de l'écran; et si, à cette difficulté, on joint celle de venir affleurer exactement l'extrémité *i* de l'aiguille, on complique l'opération de quelques tâtonnements qu'il m'a paru utile d'abréger. A cet effet, j'ai rendu l'aiguille *gi* indépendante du crayon *h*. La tige creuse *fg* reçoit à frottement un tube métallique dans lequel l'aiguille peut rentrer en restant toujours horizontale. On peut donc à volonté augmenter ou diminuer la distance *hi*, et, lorsque le crâne est une fois placé dans la direction convenable, on allonge ou on raccourcit la tige traçante *hi* jusqu'à ce qu'elle ait exactement la longueur voulue. D'un autre côté, un petit ressort à boudin, caché dans l'intérieur du tube, pousse doucement le crayon *h* vers l'écran, de

sorte qu'on n'a pas à s'occuper de la situation du crayon; on est certain qu'il tracera fidèlement sur l'écran toutes les courbes parcourues par la pointe de l'aiguille.

La courbe horizontale, la courbe bi-auriculaire transversale, et les autres courbes plus ou moins obliques qu'on peut reproduire au moyen du crâniographe ne sont certainement pas sans intérêt; mais elles sont loin d'avoir la même importance que la courbe médiane antéro-postérieure ou courbe de profil du crâne, et divers procédés fort simples, notamment celui de M. Marcé (lames de plomb) et celui de M. Harting (1), permettent de les obtenir rapidement. L'invention du crâniographe aurait donc été presque superflue, si les procédés connus jusqu'ici pouvaient donner la courbe de profil avec toutes les indications qui en rendent l'étude fructueuse. C'est donc particulièrement en vue de cette courbe que j'ai fait disposer l'appareil supplémentaire dit *crâniophore*, destiné non-seulement à fixer le crâne vis-à-vis l'écran dans la situation géométrique exigée pour l'exactitude du dessin de profil, mais encore à donner sur l'écran la projection de l'axe bi-auriculaire, celle du trou occipital, du vertex, et du diamètre vertical du crâne.

J'ai fait construire successivement plusieurs crâniophores; j'ai renoncé aujourd'hui à celui que j'ai présenté à la Société en décembre 1861 (2); celui auquel je donne la préférence est plus simple et moins coûteux; il est d'un maniement beaucoup plus facile, et surtout il donne des résultats plus rigoureux.

Les indications qu'on se propose de remplir au moyen du crâniophore sont les suivantes: il faut 1° que le plan médian du crâne soit vertical et parallèle à l'écran; 2° que la base du crâne soit horizontale; 3° que l'axe bi-auriculaire soit horizontal et perpendiculaire à l'écran.

Le *crâniophore*, représenté sur la figure 2, se compose d'une tablette carrée en bois dur et épais AMM'A' et d'une tige verticale BC, cylindrique-elliptique, haute de 25 centimètres. Cette tige verticale ou *support* est introduite dans le crâne par le trou occipital. Il faut donc qu'elle soit assez petite pour

(1) Harting, *Le Képhalographe*, Utrecht, 1861, in-4, p. 9. Voyez aussi *Bulletins de la Société d'anthropologie*, 1861, t. II, p. 683.

(2) *Bulletins de* 1861, t. II, p. 674.

pénétrer dans ce trou, quelque petit qu'il soit lui-même, et assez grosse pourtant pour le remplir toujours en grande partie. Sa forme cylindrique-elliptique a été choisie parce que le trou occipital est presque toujours lui-même à peu près elliptique. Elle a 23 millimètres dans un sens et 16 dans l'autre, et il n'y a pas de trou occipital dans lequel elle ne puisse pénétrer.

Comme tout cylindre elliptique, le support du crâniographe présente deux bords arrondis et symétriques, qui correspondent au sens de sa plus grande épaisseur. L'un de ces bords ou bord antérieur se place entre les deux condyles de l'occipital, et s'applique sur le bord antérieur du trou. Mais il y a toujours plusieurs millimètres d'intervalle entre son bord postérieur et le bord postérieur de ce trou.

La figure 2 représente le profil du crâniophore; CB est le bord antérieur du support; ED en est le bord postérieur. Ce bord postérieur présente une longue échancrure qui, à l'état de repos, est entièrement remplie par une épaisse languette d'acier trempé ED, fixée en D par un clou, en F par une vis de rappel. Cette vis F est située assez bas pour que le crâne le plus haut, placé sur le support, ne puisse descendre jusque-là; lorsqu'on la tourne, la languette DE s'écarte angulairement de l'échancrure du support, dont le diamètre antéro-postérieur peut être ainsi rendu supérieur à celui du plus grand trou occipital.

Pour fixer le crâne, on y enfonce le support jusqu'à ce que celui-ci rencontre la voûte; puis on tourne la vis F jusqu'à ce que la pression de la languette ED sur le bord postérieur du trou occipital soit suffisante pour rendre le crâne immobile.

Lorsqu'on ouvre un compas dans un anneau, celui-ci, soumis à une pression excentrique, tend à glisser vers le sommet du compas. De même, lorsqu'on ouvre le crâniophore dans le trou occipital, ce trou est sollicité à descendre vers la base rétrécie du support, c'est-à-dire que celui-ci tend à pénétrer de plus en plus dans le crâne; mais son extrémité supérieure est arrêtée par la résistance de la voûte, et, de cette lutte entre deux actions opposées, résulte la fixité du crâne.

Pour rendre la résistance plus efficace, et pour empêcher le crâne de glisser sur l'extrémité supérieure du support, j'ai fait fixer sur cette extrémité une pièce de métal surmontée de petites pointes semblables à celles d'une grosse râpe, un peu convexe

pour qu'elle puisse s'adapter dans la concavité de la voûte du crâne, et un peu oblique en bas et en arrière, afin que le point C, qui termine le bord antérieur du support, soit toujours le point culminant de l'appareil.

Grâce à cette disposition, après avoir donné au crâne, avec la main, une direction déterminée, on peut l'y fixer en tournant la vis du crâniophore, sans craindre que l'action de la vis le fasse dévier.

Cela posé, il s'agit de donner au crâne la direction convenable: et d'abord il faut rendre la base du crâne horizontale. Si l'on s'en rapportait au simple coup d'œil, on commettrait fréquemment des erreurs assez graves. Il faut donc se servir d'une petite équerre isocèle, dont l'un des côtés est appliqué sur le bord antérieur du support CD, au niveau de la face inférieure des deux condyles, et dont l'autre côté, qui est horizontal, passe au-dessous de la voûte palatine. On abaisse alors l'arcade dentaire jusqu'à ce que le bord alvéolaire soit sur le prolongement de la branche horizontale de l'équerre; en même temps on s'assure que les deux condyles de l'occipital sont bien sur le même niveau, puis on appuie fortement une main sur le vertex, pendant que l'autre main tourne la vis du crâniophore. Lorsque la fixité du crâne est suffisante, on s'assure de nouveau, au moyen de l'équerre, que le crâne n'a pas bougé, et, en plaçant le crâniophore sur une table horizontale, on est certain que la ligne antéro-postérieure menée du bord de l'arcade alvéolaire au niveau des condyles occipitaux est horizontale.

Dans cette situation, la tête est dans la même attitude que lorsqu'elle est en équilibre, dans la station debout, sur l'extrémité de la colonne vertébrale, et le bord antérieur du support du crâniophore occupe l'*axe vertical du crâne.* La partie de ce bord qui s'enfonce dans le crâne mesure la longueur de cet axe; elle rencontre la voûte dans le point qui est situé directement au-dessus du bord antérieur du trou occipital. Elle atteint donc le *vertex*, point fort important, dont la situation n'avait pas encore été rigoureusement déterminée. Ceux qui, jusqu'ici, ont mesuré intérieurement le diamètre vertical du crâne, ont procédé par tâtonnement, sans règle fixe, sans point de repère assuré. Le crâniophore, même sans le secours du crâniographe, permet de substituer à ces tâtonnements un procédé uniforme, qui a en outre l'avantage d'être

géométriquement exact. Il suffit de jeter un coup d'œil sur l'échelle graduée HK du crâniophore (fig. 2), pour connaître la longueur de la ligne menée du bord antérieur du trou occipital à la voûte du crâne, *perpendiculairement au plan de la base*. Mais on n'a ainsi que le diamètre vertical *intérieur*; pour avoir le diamètre vertical total, il faut y joindre l'épaisseur de la voûte du crâne *au niveau du vertex*, et cette donnée ne peut être fournie que par le crâniographe.

Mais reprenons la description de notre manœuvre.

La ligne médiane inférieure de la base du crâne étant rendue horizontale au moyen de l'équerre, on n'a pas encore la certitude que le plan de cette base soit lui-même horizontal, attendu qu'il ne suffit pas d'une seule ligne pour déterminer la direction d'un plan. On a bien pris soin, avant de serrer la vis du crâniophore, de placer les deux condyles de l'occipital sur le même niveau; mais cette évaluation, faite à la simple vue, n'est pas rigoureuse; d'ailleurs les deux condyles ne sont pas toujours exactement symétriques, et enfin ce n'est pas la ligne bi-condylienne qu'il importe de fixer, c'est l'axe bi-auriculaire, c'est-à-dire la ligne transversale qui passe par les deux conduits auditifs externes. Il faut donc s'assurer que ces deux conduits sont situés sur le même niveau. On peut le faire de plusieurs manières, mais on abrége la manœuvre en plaçant tout de suite le crâniophore sur la table du crâniographe, entre les deux *tiges auriculaires* que je vais maintenant décrire.

Ces deux tiges métalliques sont représentées en N et N′ sur la figure 1. Elles sont plantées verticalement sur la table du crâniographe, l'une sur le milieu du bord opposé au montant qui supporte l'écran, l'autre, à 20 centimètres de la première, sur le trajet d'une ligne transversale perpendiculaire au plan de l'écran. Elles sont exactement pareilles, et il suffira d'en décrire une seule.

Chaque tige auriculaire se compose de deux pièces, l'une inférieure, fixe, N*l*, sorte de parallélipipède allongé, creusé dans toute la longueur d'une cavité quadrangulaire: c'est la branche femelle; l'autre supérieure *lo*, ou branche mâle, qui est un peu recourbée en haut (1), et qui en bas pénètre à frottement dans

(1) Le but de cette courbure de la partie supérieure de la branche mâle est de reporter l'axe bi-auriculaire en avant de la base des tiges auriculaires, et de permettre

la précédente, où elle peut être fixée à toute hauteur par la vis de pression *s*. A son extrémité *o*, cette pièce supporte un tube métallique horizontal et transversal dont l'axe, perpendiculaire au plan de l'écran, est traversé par une fiche cylindrique et mobile, la *fiche auriculaire*. Celle-ci, jouant dans un tube horizontal et transversal, est nécessairement toujours horizontale et transversale. On n'a pas oublié que les deux tiges auriculaires N et N′ sont exactement pareilles l'une à l'autre; il en résulte que, *lorsque les deux tubes o, o′, sont placés à la même hauteur*, leurs deux axes sont sur le prolongement l'un de l'autre, qu'ils se confondent en un seul, et que cet axe unique est à la fois horizontal et perpendiculaire à l'écran.

Si maintenant le crâne est placé entre les deux tiges auriculaires, et si les deux fiches auriculaires sont poussées et introduites dans les deux conduits auditifs, on a la certitude que l'axe bi-auriculaire est horizontal et perpendiculaire à l'écran.

Prenons donc le crâniophore après y avoir fixé le crâne dans la situation susindiquée, et portons-le sur la table du crâniographe entre les deux tiges auriculaires. Les deux fiches auriculaires ont été repoussées en dehors, la vis de pression *s* a été relâchée, et on soulève aisément la branche mâle *l o* jusqu'à ce que le tube *o* soit à la hauteur du conduit auditif correspondant; on pousse la fiche auriculaire jusque dans ce conduit auditif pour s'assurer qu'elle y pénètre; puis on retourne le crâne et on s'assure que la même fiche peut pénétrer également dans l'autre oreille. Si l'expérience réussit, on a la certitude que l'axe bi-auriculaire est exactement horizontal. Dans le cas contraire, on relâche la vis du craniophore, et on met le crâne en équilibre. Toutefois, lorsque la différence de niveau des deux conduits auditifs n'est que de 5 à 6 millimètres, on peut éviter ce remaniement en introduisant sous l'un des bords de la base du craniophore un petit coin de bois destiné à rétablir le niveau (1).

à la tige traçante du crâniographe d'atteindre le support du crâniophore qui, sans cela, serait masqué par la branche N′*l*′.

(1) Ce petit artifice, qui abrége beaucoup les tâtonnements, ne peut pas nuire sensiblement à l'exactitude du résultat. Il est clair, en premier lieu, que le plan du profil du crâne est ainsi rendu parallèle à l'écran; le tracé du crâniographe sera donc parfaitement rigoureux. La projection de la ligne médiane inférieure de la base du crâne sera rigoureuse aussi, puisque le coin de bois, placé sous un des bords *latéraux* du crâniophore, ne peut aucunement changer le niveau des dents incisives,

Lorsque le crâne a été présenté successivement par ses deux conduits auditifs à la fiche auriculaire *o*, on serre la vis *s*, de sorte que désormais la tige auriculaire de ce côté ne bougera plus. Alors, on allonge ou on raccourcit l'autre tige auriculaire N′ *o*′, jusqu'à ce que le tube *o*′ soit exactement sur le même niveau que le tube *o*. Pour s'en assurer, on n'a qu'à compter les millimètres gradués sur les deux branches mâles *lo*, *l*′*o*′; puis on serre la vis *s*′, on pousse les deux tiges auriculaires *o*, *o*′, dans les deux conduits auditifs, et on est certain 1° que l'axe bi-auriculaire du crâne se confond avec l'axe commun des deux fiches auriculaires; 2° que cet axe par conséquent est horizontal et perpendiculaire à l'écran; 3° que par conséquent encore le plan médian du crâne, qui est perpendiculaire à cet axe, est parallèle à l'écran; 4° que par conséquent enfin la projection de la courbe de profil du crâne donnera sur l'écran une figure exactement égale à celle de cette courbe.

On est certain en outre que le plan de la base du crâne est horizontal, et que sa projection sur l'écran sera une ligne horizontale, perpendiculaire à la projection du bord antérieur du support du crâniophore.

Il s'agit maintenant de fixer le crâne et le crâniophore dans cette position, qui doit rester invariable pendant toute la durée

et que la base du crâne par conséquent reste exactement horizontale. Si l'on ne voulait obtenir que la courbe du profil et la projection du point auriculaire, on pourrait donc, sans la moindre erreur, redresser toujours avec des coins de bois le plan du profil, quelque oblique qu'il fût par rapport au crâniophore. Mais on veut obtenir de plus la projection de l'axe vertical du crâne, qui est représenté par le bord antérieur du support du crâniophore. Ce support, quelque incliné qu'il soit, ne penche ni en avant ni en arrière, mais seulement à droite ou à gauche; il reste toujours compris dans un plan vertical et transversal, et donne par conséquent, toujours, pour projection, une ligne verticale. Mais la *longueur* de cette projection diminue lorsque le support est incliné, par conséquent la longueur de l'axe vertical du crâne doit être rendue plus courte sur le dessin qu'elle ne l'est sur la pièce. Il ne s'agit plus que de savoir si cette réduction est considérable. Or, j'ai reconnu par des moyens géométriques, et vérifié ensuite expérimentalement, que l'inclinaison produite par un coin de bois de 8 millimètres d'épaisseur, placé sous l'un des côtés du crâniophore, a pour conséquence de réduire de 1 millimètre la projection de la totalité du support, et d'un peu moins d'un demi-millimètre celle de la moitié supérieure de ce support. L'axe vertical du crâne occupant environ cette moitié supérieure, la projection en est réduite de moins d'un demi-millimètre par un coin de bois épais de 8 millimètres. C'est une erreur insignifiante. Il ne faudrait pas toutefois que cette erreur fût dépassée; par conséquent, lorsque la différence de niveau du conduit auditif sera de plus de 5 à 6 millimètres, on fera bien de redresser le crâne sur le crâniophore au lieu d'incliner celui-ci.

de l'opération crâniographique. Pour cela, on soulève l'extrémité T du ressort d'acier courbé RT, qui est composé de deux lames superposées, comme un ressort de voiture, et qui est fixé en R, sur la table du crâniographe, par un clou tournant. On applique cette extrémité T sur le pied du crâniophore, et la force du ressort, favorisée encore par des dents de râpe situées à sa face inférieure, assure l'immobilité du crâniophore. On saisit alors avec la main la tige traçante du crâniographe, on donne à l'aiguille *gi* la longueur convenable et on la promène soit d'avant en arrière, soit d'arrière en avant, sur la courbe de profil du crâne et de la face. Pendant ce trajet, le crayon trace sur l'écran la figure de cette courbe, et lorsqu'on rencontre un point dont on désire déterminer la situation, il suffit, pour le marquer sur le dessin, de faire un petit trait excentrique comme ceux qui sont représentés en B, C, D et E sur la figure 3.

Toutes les fois que les incisives supérieures médianes existent, on prolonge le profil crâniographique jusqu'au bord inférieur de ces dents, *a*; mais, en passant, on marque toujours soigneusement par un trait excentrique le point A, qui est le bord inférieur de l'arcade alvéolaire supérieure, et qui est la véritable limite de la région maxillaire. Lorsque le crâne est muni de sa mâchoire inférieure, on prolonge le dessin jusqu'au niveau de la symphyse, en ayant soin de marquer en même temps le bord supérieur de l'arcade alvéolaire inférieure.

Le profil de la face et de la voûte du crâne, jusqu'à la protubérance occipitale E, est toujours parfaitement correct; mais depuis ce point E jusqu'au bord postérieur du trou occipital F, la courbe tracée sur le papier ne reproduit pas toujours fidèlement la courbe de profil du crâne, parce que la saillie des bosses cérébelleuses est quelquefois plus forte que celle de la crête médiane de l'occipital. Cela serait de peu d'importance; mais, chez un certain nombre de sujets, le bord postérieur du trou occipital, masqué par la saillie de ces bosses, n'est pas accessible à la tige traçante; celle-ci atteint alors le bord postérieur du support à quelques millimètres au-dessous du bord postérieur du trou. Il est donc nécessaire de faire une correction, attendu que la projection de ce bord postérieur doit être rigoureusement déterminée. A cet effet, la face postérieure de

la lame métallique ED du crâniophore (fig. 2) est graduée en millimètres; on note ainsi de combien de millimètres le trait du dessin descend au-dessous de la vraie situation du bord postérieur du trou occipital; et on remonte le point F d'un nombre égal de millimètres, au moyen d'un trait de crayon tracé à la main.

Lorsque le dessin est terminé, on replie l'avant-bras du crâniographe, on le fixe en P, à un tourillon adapté à la potence DD, et on détermine au centre du dessin la projection de l'axe bi-auriculaire, en poussant vers l'écran la fiche auriculaire correspondante. Celle-ci se termine en une pointe émoussée qui marque un point sur le papier. On marque aussitôt avec une petite croix la situation de ce point.

Ce serait déjà beaucoup d'avoir en un clin d'œil la courbe de profil du crâne, la situation de tous les points de cette courbe qu'on veut étudier et celle de la projection auriculaire. Mais, quoique la saillie des apophyses mastoïdes, styloïdes et ptérygoïdes ne permette pas de dessiner la base du crâne, quoique le dessin, partant de la ligne médiane de l'arcade dentaire, s'arrête nécessairement au bord postérieur du trou occipital après avoir parcouru le profil de la face et de la voûte du crâne, on peut, par un moyen fort simple, tracer sur le dessin la projection du bord antérieur du trou occipital, qu'on considère à juste titre comme le centre de la base du crâne.

Sur le bord antérieur du support du crâniographe existe une échelle de millimètres dont le zéro, placé en H, est situé à 15 centimètres du point C. Aucun crâne n'ayant un diamètre vertical intérieur plus grand que 15 centimètres, le bord antérieur du trou occipital est toujours situé au-dessus du point H. On compte le nombre de millimètres compris entre ce bord et le point H. On trouve, par exemple, que la distance est de 22 millimètres. Pour ne pas l'oublier, on inscrit sur un coin de l'écran : HI = 22; puis, sans déranger le crâniophore, on relâche la vis F jusqu'à ce que le crâne soit libre; on écarte la fiche auriculaire externe *o*, et on retire le crâne.

Le support du crâniographe reste ainsi seul en face de l'écran, sur lequel la courbe du crâne et la projection auriculaire sont déjà tracées. Alors, on saisit de nouveau la tige traçante, on l'applique en H, c'est-à-dire sur le zéro du support du crâniographe, et, suivant de bas en haut le bord antérieur de ce

support, on dessine d'un seul trait la projection de la tige HC du crâniophore. Cette projection est représentée sur la fig. 3 par la ligne HM. Le point M, projection de l'extrémité supérieure du crâniophore, est l'extrémité supérieure du diamètre vertical interne. Il ne reste plus qu'à prendre, à partir du point H, une longeur HI = 22, pour obtenir le point I, projection du bord antérieur du trou occipital.

On voudra bien me pardonner la longueur et l'aridité de ces détails descriptifs. Désirant que mon instrument puisse contribuer à régulariser la mensuration du crâne, à la rendre précise et uniforme, j'ai dû insister autant sur la manœuvre que sur la construction de l'appareil crâniographique. Au surplus, ce qui a été si long à décrire est, dans la pratique, d'une grande simplicité. Avec un aide un peu exercé, on peut sans difficulté dessiner de 15 à 18 crânes par heure, et si l'on veut tirer ces dessins à plusieurs exemplaires, cela exige à peine une minute de plus pour chaque exemplaire supplémentaire. Les dessins ainsi obtenus peuvent être reliés en volumes et servir à un grand nombre de recherches (1). On me permettra maintenant de montrer le parti qu'on peut en tirer dans les études crâniologiques.

La fig. 3 représente un de ces dessins. Tous les traits pleins, savoir : la ligne courbe *a* A B C D E F, les petits traits excentriques marqués en A, B, C, D et E, et enfin la ligne verticale M H, ont été, ainsi que le point O, tracés par le crâniographe. Les autres lignes, qui sont ponctuées, sont le résultat de constructions faites après coup.

A est le bord inférieur de l'arcade alvéolaire, B est le point sus-orbitaire, C est le bregma, D est le lambda, E est la protubérance occipitale externe, F enfin est le bord postérieur du trou occipital. J'ai donné à ces cinq derniers points, qui limitent les principales régions crâniennes, le nom de *points singuliers* de la voûte du crâne, expression empruntée aux géo-

(1) Je possède ainsi, reliés en cinq volumes, les dessins des 450 crânes du musée de la Société d'anthropologie, et ceux d'une centaine de crânes que j'ai étudiés au Muséum d'histoire naturelle, grâce à la complaisance de M. le professeur de Quatrefages. Tous ces dessins ont été faits sur le verso de feuilles d'observations crâniométriques, imprimées à l'avance, et dont il ne restait plus à remplir que les blancs. J'ai pu ainsi inscrire toutes les mesures de chaque crâne, courbes, diamètres, angles, rayons, projections, etc., en face du dessin qui le représente. Je ne saurais dire combien cette disposition facilite les recherches.

mètres, qui désignent ainsi les points d'une courbe qui ont une signification ou des propriétés particulières. La situation de ces points singuliers du crâne, leur raison d'être, leur détermination rigoureuse au moyen de traits de crayon tracés préalablement sur le crâne, ont été l'objet d'une communication que j'ai faite à la Société d'anthropologie le 2 janvier 1862 (1). Je ne crois donc pas devoir y revenir ici.

Outre ces points singuliers, qui sont désignés par des traits excentriques, il en est d'autres qui paraissent d'eux-mêmes sur le dessin et dont chacun peut se servir à sa guise; ce sont : *a*, le bord inférieur des incisives médianes; *m*, l'épine nasale inférieure; *n*, le bord inférieur des os du nez, et *p*, la suture fronto-nasale.

Le point O est le point auriculaire; le point I est le bord antérieur du trou occipital; la ligne IM est l'axe vertical du crâne; M est le point de la voûte du crâne qui correspond au vertex.

En prolongeant IM jusqu'à la rencontre de la courbe extérieure, on obtient le point V, qui est le vertex, et on voit ainsi quelle est la situation du vertex par rapport au bregma C. Le point V tombe tantôt sur le point C, tantôt en avant, tantôt en arrière. Cela dépend à la fois de la forme du crâne et du degré de développement de l'os frontal *p* C. Il serait superflu de signaler la valeur de ce caractère, qui est en rapport avec l'un des éléments les plus importants de la constitution du crâne.

La ligne ponctuée VM donne l'épaisseur du crâne au niveau du vertex.

Avant toute autre construction, la figure nous montre déjà la situation de l'axe bi-auriculaire O par rapport au trou occipital, c'est-à-dire par rapport à l'axe vertical IM, qui passe par le bord antérieur de ce trou. On sait combien les auteurs ont discuté sur ce sujet; les opinions les plus contradictoires ont été émises, parce que les parties qu'on voulait comparer ne sont pas placées sur le même plan, et parce qu'on n'avait aucun procédé capable d'en déterminer rigoureusement la situation relative. Le crâniographe, en donnant la projection géométrique de ces parties, permet de faire cette détermination immédiatement et de l'exprimer en millimètres.

(1) Voyez *Bulletins de la Société d'anthropologie*, t. III, p. 17-23. Voyez aussi, t. II, p. 678.

Abaissons maintenant du point A sur l'axe vertical MH une perpendiculaire A *r* que nous prolongeons jusqu'en arrière du crâne; puis, appliquant l'équerre sur cette ligne prolongée, menons une verticale *ls*, tangente à la partie la plus reculée de l'occipital.

On n'a pas oublié que MH est la projection du bord antérieur du support du crâniophore, et que le crâne a été placé sur ce support de telle sorte qu'une équerre, appliquée au niveau des condyles de l'occipital, allait aboutir, par sa branche horizontale, au bord de l'arcade alvéolaire, dont la projection est en A. La ligne A*rs*, abaissée perpendiculairement sur MH, est donc la projection du bord supérieur de cette équerre; par conséquent, elle représente la situation de la ligne médiane inférieure du crâne lorsque celui-ci est en équilibre sur la colonne vertébrale, et elle indique le niveau du plan horizontal tangent à la face inférieure des condyles occipitaux. Dès lors, il est clair qu'elle doit toujours passer au-dessous du point I, et la distance I*r*, indiquant la hauteur du bord antérieur du trou occipital au-dessus du plan des condyles, exprime en millimètres la saillie de ces condyles.

La longueur A*s* est l'*axe horizontal maximum* de la tête. Cet axe se décompose en deux parties, l'une antérieure A*r*, l'autre postérieure *rs*, qu'on mesure isolément en millimètres; on obtient ainsi d'une manière rigoureuse des éléments précieux qui permettent d'exprimer en centièmes la situation du trou occipital, I, par rapport aux deux extrémités du crâne. Plus la longueur A*r* est considérable relativement à la longueur *rs*, plus la région antérieure de la tête est développée par rapport à la région postérieure.

Les deux lignes A*r*, *rs*, sont les deux *projections antérieure et postérieure* du profil de la tête. Il est clair en effet que l'axe A*s* est l'intersection du plan vertical médian et du plan horizontal de la base du crâne; il reçoit donc le pied de toutes les perpendiculaires abaissées de la ligne de profil de la tête sur ce plan horizontal. Par conséquent, la ligne *rs*, étant la projection de toute la partie de la courbe qui est située en arrière du vertex V, mérite le nom de *projection postérieure*; et, par une raison analogue, la ligne A*r* mérite le nom de *projection antérieure*.

La projection postérieure A*r* exprime l'étendue de la partie

postérieure du cerveau dans le sens longitudinal; mais la longueur de la projection antérieure A*r* dépend de deux éléments bien distincts. Elle peut être accrue, soit par le développement de la région antérieure du crâne, soit par le développement de la face. Si l'on ne s'efforçait pas de séparer ces deux éléments, on serait conduit à méconnaître, avec beaucoup d'auteurs, l'importance et la signification des deux lignes A*r* et *rs*. Ainsi, dans notre race le visage est peu oblique, la longueur de la projection antérieure dépend surtout du développement de la région antérieure du cerveau, et, lorsque cette longueur est considérable, on doit y voir un caractère de supériorité; et cependant nous sommes sous ce rapport distancés par les nègres. Chez eux la projection antérieure est bien plus longue que chez nous; mais cela dépend de la saillie et de l'obliquité de la face, c'est-à-dire du *prognathisme*, qui est au contraire un caractère d'infériorité. Faute d'avoir suffisamment établi cette distinction, on a méconnu la valeur de l'étude de la projection antérieure. Il est donc indispensable de diviser cette ligne en deux parties : l'une *cérébrale*, l'autre *faciale*. Pour cela, abaissons du point sus-orbitaire B, qui établit la séparation du crâne et de la face, une ligne B*q* perpendiculaire sur A*r*. Nous divisons ainsi A*r* en deux parties, et l'axe antéro-postérieur A*s* se trouve décomposé en trois parties, qui sont : A*q*, *projection faciale*; *qr*, *projection cérébrale antérieure*; *rs*, *projection cérébrale postérieure*. Le rapport de *qr* à *rs* exprime le développement relatif des deux grandes régions cérébrales dans le sens de la longueur. Quant à la ligne A*q*, elle mesure exactement le degré de *prognathisme* du crâne. Ce dernier caractère jusqu'ici n'a pu être étudié d'une manière rigoureuse, car le degré d'ouverture de l'angle facial, dont nous allons maintenant parler, n'exprime qu'indirectement et inexactement le degré d'obliquité de la face.

La valeur et la signification de l'angle facial, exagérées dans l'origine, ont donné lieu depuis vingt ans à des contestations légitimes. On sait que cet angle est limité par la ligne faciale et par une ligne tirée de l'oreille à l'arcade alvéolaire supérieure. Ce n'est pas ici le lieu d'exposer les divers procédés usités jusqu'ici pour la mensuration de cet angle; le goniomètre de Morton et surtout celui de M. Jacquart ont été construits pour rendre cette détermination plus facile et plus

exacte. Or, le dessin crâniographique permet de mesurer cet angle sans la moindre erreur et avec une grande rapidité. Il suffit de mener une ligne du point A au point auriculaire O, et une autre ligne du point A au point sus-orbitaire B. Cette dernière ligne AB est bien la ligne faciale; la courbe B*p*, qui reste en avant d'elle, représente la bosse nasale et fait partie de la face; M. Jacquart l'a amplement démontré, et l'un des principaux avantages de son procédé est précisément d'éviter l'erreur qui résultait, dans le procédé primitif de Camper, des variations de la saillie de cette bosse nasale. L'angle BAO de notre figure est donc l'angle facial tel qu'on pourrait l'obtenir avec le meilleur goniomètre. On sait que Camper, au lieu de placer le sommet de l'angle facial en A, c'est-à-dire au bord inférieur de l'arcade alvéolaire, le plaçait en *m* sur l'épine nasale inférieure; d'autres l'abaissent jusqu'au bord inférieur des incisives *a*. Je pense que ces deux procédés sont défectueux; mais ceux qui pensent autrement trouveront sur le dessin crâniographique toute facilité pour mesurer l'angle facial à leur manière.

Ceux qui ont attaché tant d'importance à la mensuration de l'angle facial espéraient déterminer ainsi le développement relatif du crâne et de la face. On supposait qu'à crâne égal, l'angle facial le plus aigu devait appartenir à la face la plus saillante; cela est vrai d'ailleurs dans beaucoup de cas, et cela serait toujours vrai si la ligne auriculo-maxillaire AO était horizontale (elle ne l'est jamais), ou seulement si elle était toujours également inclinée sur l'horizon. Mais on a reconnu que la hauteur de l'oreille au-dessus de la base du crâne variait beaucoup suivant les individus et suivant les races. L'ouverture de l'angle facial ne dépend donc pas seulement de l'obliquité de la ligne faciale AB, mais encore de celle de la ligne auriculaire AO; et il en résulte ceci, qu'un blanc orthognathe dont le conduit auditif est très-élevé peut avoir l'angle facial aussi aigu qu'un nègre dont le conduit auditif est situé très-bas. C'est la principale objection qu'on ait faite contre la valeur du caractère de l'angle facial, et personne n'en méconnaîtra la gravité.

Or, le dessin crâniographique permet de mesurer un autre angle facial qui ne dépend plus, comme le précédent, de deux éléments variables, mais d'un seul, et qui exprime par consé-

quent un caractère parfaitement précis. Ce qu'on veut mesurer, c'est le degré d'obliquité de la ligne faciale et non autre chose ; le véritable angle facial est donc l'angle BA*r* intercepté par la ligne faciale et par la ligne horizontale de la base du crâne. Quant à l'élévation du conduit auditif au-dessus de ce plan, c'est un élément d'une tout autre nature, qui a son importance aussi, mais qui ne doit pas être confondu avec le précédent. Elle se mesure exactement sur notre dessin : c'est la distance comprise entre le point O et la ligne horizontale A*r*. Je ne connais aucun autre procédé qui permette de la mesurer exactement, et les discussions qui se sont élevées à ce sujet le prouvent suffisamment.

Une dernière construction va nous donner les rayons, les angles et les triangles auriculaires. Pour cela, menons du point auriculaire O, les lignes OA, OB, OC, OD, OE, OF. Ce sont les six principaux *rayons auriculaires*. AO est le *rayon maxillaire*, OB le *rayon sus-orbitaire*, OC le *rayon bregmatique*, OD le *rayon lambdoïdien*. Le rayon OE représente assez exactement la situation de la tente du cervelet qui sépare le cerveau du cervelet; il aboutit à la protubérance occipitale, qui constitue la saillie de la nuque, et je propose de le désigner sous le nom de *rayon inial* (de ἴνιον, nuque). Enfin, le rayon OF, aboutissant au bord postérieur du trou occipital, peut être désigné sous le nom de *rayon métaporal* (μετά, derrière, πόρος, trou).

Ces six rayons interceptent les cinq angles auriculaires, savoir : 1° l'angle *orbito-maxillaire* AOB, qu'on peut, si l'on veut, diviser en deux parties, l'une orbitaire, l'autre maxillaire, au moyen d'une ligne tirée de O en *p*; 2° l'*angle frontal* BOC; 3° l'*angle pariétal* COD; 4° l'*angle sus-occipital* DOE; 5° enfin l'*angle sous-occipital* ou *cérébelleux* EOF.

La somme des trois angles du milieu donne l'angle BOE ou *angle cérébral*, qu'il est intéressant de comparer aux deux angles extrêmes, c'est-à-dire d'une part à l'angle orbito-maxillaire, d'une autre part à l'angle cérébelleux.

Chacun des cinq angles auriculaires intercepte, avec la courbe de profil du crâne, un triangle mixtiligne de même nom que l'angle correspondant : par exemple, le triangle mixtiligne BOC est le *triangle frontal*, et ainsi des autres. On peut déterminer approximativement l'aire de ces triangles en les considérant

comme des triangles rectilignes, et cela peut suffire lorsqu'on se propose seulement de les comparer entre eux; mais lorsqu'on désire obtenir une approximation plus grande, on tire les cordes BC, CD, DE, EF, et on ajoute respectivement à la surface des triangles rectilignes celle du segment compris entre ces cordes et les arcs correspondants de la courbe.

L'étude des angles, rayons et triangles auriculaires fournit des éléments précieux pour la détermination du développement relatif des régions correspondantes. Ces éléments, étant exprimés en chiffres, peuvent aisément servir à prendre des moyennes, et à construire ensuite, avec un rapporteur et un compas, le profil schématique du crâne moyen d'une collection quelconque d'individus.

L'un des traits les plus caractéristiques du crâne est la forme de la courbe de profil du front. L'ampleur des lobes antérieurs du cerveau dépend en grande partie de la direction que prend cette courbe à son origine en B, et d'où résultent ce qu'on appelle le front droit, le front oblique, le front bombé, le front déprimé, le front fuyant, etc. La direction de la ligne faciale ne donne absolument aucune idée de ces différences importantes, et on a vu, dans les discussions auxquelles le système de Gall a donné lieu, les assertions les plus contradictoires émises à ce sujet par les anthropologistes aussi bien que par les naturalistes. Ce qu'on cherche à déterminer, c'est la direction du front, non pas par rapport à la base de *la tête*, qui est horizontale, mais bien par rapport à la base du *crâne*, qui est toujours très-oblique. Notre figure va nous permettre de faire cette détermination. La ligne BO, projection d'un plan qui passerait par le point sus-orbitaire et par les deux conduits auditifs, établit la séparation du crâne et de la face, et représente assez exactement la direction de la partie antérieure de la base du cerveau. D'un autre côté, la courbe BC représente la direction de la partie antérieure de la convexité du cerveau. Il s'agit donc de mesurer l'angle compris entre cette ligne droite et cette ligne courbe. Pour cela, on mène en B une ligne droite B*t* tangente à la courbe frontale, et l'angle *t*BO, mesuré au rapporteur, exprime le degré d'ouverture de la partie antérieure de la loge frontale.

Le profil crâniométrique permet de mesurer très-rapidement un grand nombre de cordes et de diamètres qu'on obtiendrait

peut-être moins exactement sur le crâne même avec le compas d'épaisseur. Tels sont : la ligne faciale AB, le diamètre antéro-postérieur *maximum* du crâne, la distance du vertex à l'arcade alvéolaire et à la protubérance occipitale, etc. La ligne IF donne la largeur et *la direction* du trou occipital. I*p* est la distance en ligne droite du bord antérieur de ce trou à la suture fronto-nasale. En ajoutant à cette ligne la longueur du trou occipital et la courbe occipito-frontale *p*BCDF, mesurée sur le crâne avec le ruban métrique, on obtient la circonférence antéro-postérieure verticale du crâne, laquelle ne peut être mesurée directement sur le crâne sans perdre beaucoup de temps et sans sacrifier au moins l'un des os propres du nez.

Sur ce même profil on peut construire la plupart des lignes, angles et triangles crâniométriques usités par les divers auteurs. Le célèbre *triangle facial* de Cuvier et Geoffroy Saint-Hilaire, qui ne pouvait être directement déterminé et qu'on n'obtenait sur le papier qu'après avoir construit deux triangles isocèles auriculaires, se trouve ici tout tracé : c'est le triangle BAO de notre fig. 3, et il ne s'agit plus que d'en mesurer les angles avec un rapporteur. Si l'on voulait avoir les trois *lineæ nuchales* de Herder et les angles qu'elles interceptent, on n'aurait qu'à tirer les lignes AF, BF, VF. Pour tracer les deux *lignes céphaliques* de Doornik, il suffira de mener VO et A*l*. Si l'on cherche les cinq *lignes céphalométriques* de Spix, on trouve les trois premières dans les trois côtés du triangle A*pr*; les deux dernières sont deux lignes menées parallèlement à l'axe horizontal A*r* par les points *l* et V. Le *triangle céphalique* de M. Deschamps a pour base la ligne BE et pour sommet le bord inférieur de la symphyse du menton. Notre figure représente un crâne sans mâchoire inférieure, comme ils le sont presque tous; mais lorsqu'on possède ce dernier os, le crâniographe en dessine le profil à volonté, et donne alors le point où M. Deschamps a placé le sommet de son triangle. Les lignes de Engel forment un pentagone dont les points I, F, D, C et *p* de notre figure sont les sommets. On tracerait et on mesurerait tout aussi aisément les quatre lignes et les trois angles de Ward, etc. En un mot, tous les éléments de détermination et de comparaison qu'on a étudiés jusqu'ici sur la coupe antéro-postérieure de la tête, soit directement sur des crânes ouverts à la scie, soit graphiquement à l'aide de constructions géomé-

triques plus ou moins compliquées, s'obtiennent immédiatement sur notre profil crâniographique, qui peut ainsi fournir à lui seul, sans la moindre peine et sans erreur possible, la plupart des données céphalométriques.

Certains éléments crâniométriques, étudiés depuis longtemps par d'autres procédés, peuvent être déterminés sur les dessins crâniographiques d'une manière plus rigoureuse et surtout plus uniforme qu'ils ne l'ont été jusqu'ici.

En outre, d'autres éléments fort précieux, qu'on n'avait pu soumettre à une étude scientifique faute de procédés ou de moyens d'investigation, deviennent, grâce au crâniographe, accessibles aux recherches positives. Parmi ces données nouvelles je signalerai : 1° la détermination du vertex V et de sa position par rapport au bregma C; 2° celle du véritable diamètre vertical VI; 3° celle du véritable angle facial BA*r*, c'est-à-dire de l'inclinaison de la ligne faciale sur l'axe horizontal de la tête; 4° celle des trois projections A*q*, *qr*, *qs*, qui mesurent respectivement l'étendue antéro-postérieure de la face, de la partie antérieure du crâne et de sa partie postérieure; 5° celle des six rayons et des cinq angles auriculaires en rapport avec le développement de la face, de la vertèbre frontale, de la vertèbre pariétale et des deux régions sus et sous-occipitales; 6° celle des rapports du point auriculaire (c'est-à-dire de l'axe bi-auriculaire) avec l'axe horizontal inférieur de la tête, d'une part, avec le trou occipital et avec l'axe vertical de la tête, d'une autre part.

Pour déterminer et mesurer les nombreux éléments dont je viens de parler, il était nécessaire d'obtenir des tracés rigoureusement exacts et des projections géométriques irréprochables. Je ne crois pas me tromper en disant que jusqu'ici ces indications n'avaient pas été remplies. Les dessins ordinaires tracés à la main, même par les meilleurs artistes, ont aujourd'hui fait leur temps; ils ne peuvent jamais prétendre à l'exactitude absolue qu'exige la science. Les épreuves photographiques donnent très-exactement la courbe du profil du crâne, et peuvent même donner le point auriculaire lorsqu'on s'entoure de précautions particulières, et que le centre de l'objectif se trouve placé sur le prolongement de l'axe bi-auriculaire. Cela exigerait une installation toute spéciale et une surveillance assidue : toutefois cette difficulté ne serait pas insurmontable.

Mais la position du trou occipital n'est pas apparente sur les épreuves photographiques et ne peut être déterminée : l'axe vertical de la tête reste tout à fait incertain; les dimensions absolues ne peuvent être retrouvées que par des calculs de proportions dont la base est difficile à établir. Enfin et surtout, la situation de certains points de repère est inexacte à cause de la perspective. Le point bregmatique, par exemple, est tout à fait trompeur. On croit pouvoir placer ce point là où le trait de la suture coronale semble couper la courbe de la convexité du crâne : c'est une pure illusion. Si cette suture était parfaitement transversale, le point où elle paraît aboutir sur l'épreuve correspondrait exactement au bregma; mais elle est oblique; sa partie la plus interne, celle qui va rejoindre la suture sagittale, est comprise dans le plan à peu près horizontal qui limite la face supérieure du crâne, et les rayons lumineux qui en partent n'atteignent pas l'objectif du daguerréotype, qui est toujours un peu au-dessous de ce plan. Le bregma apparent des épreuves photographiques est donc le plus souvent situé en avant du bregma véritable. Je me suis assuré que cette différence peut aller dans certains cas jusqu'à cinq ou six millimètres, et ce n'est pas là une erreur qu'on puisse corriger, attendu qu'elle varie suivant le degré d'obliquité de la suture coronale et suivant le degré d'aplatissement de la face supérieure du crâne.

Les dessins faits à la chambre claire, à la silhouette ou au diagraphe *perspectif*, prêtent le flanc aux mêmes objections. Ceux que donne le diagraphe *géométral* seraient irréprochables si la position du trou occipital et de l'axe vertical pouvait y être indiquée. Mais cet instrument coûteux, fort délicat, qui se dérange souvent, ne peut être manié que par des mains expérimentées. Il exige une installation compliquée et une habileté spéciale qu'on ne peut acquérir que par un long exercice, car il faut que la main s'habitue à exécuter automatiquement des mouvements très-précis que l'œil ne suit pas directement. Il ne m'a donc pas paru que le diagraphe géométral fût suffisamment pratique pour avoir chance de se vulgariser.

Le céphalographe de M. Harting, quoique destiné principalement à prendre les courbes de la tête sur le vivant, peut être appliqué sur le crâne sans difficulté, et la série de points qu'il donne sur le papier peut être aisément transformée en trait

continu. De plus, un appareil supplémentaire, annexé au corps de l'instrument, détermine la projection du point auriculaire avec une exactitude suffisante. Mais, pour pouvoir marquer sur la courbe de profil la situation des points singuliers de la voûte du crâne, il faudrait faire subir à l'appareil primitif de M. Harting des modifications qui n'ont pas encore été faites, et qui, selon toute probabilité, compliqueraient singulièrement la manœuvre. En outre, l'instrument, tel qu'il existe aujourd'hui, ne peut donner aucun point de la base du crâne; enfin, l'axe horizontal et l'axe vertical de la tête restent tout à fait indéterminés.

Les courbes construites sur les mesures fournies par le céphalomètre, ce bel instrument dont notre collègue, M. Antelme, a doté l'anthropologie, se prêtent merveilleusement à l'étude des angles auriculaires. Le céphalomètre permet non-seulement de construire toutes les courbes du crâne (à l'exception de la circonférence horizontale), mais encore de fixer la position de l'axe bi-auriculaire avec d'autant plus de certitude que c'est précisément le point médian de cet axe qui sert de centre de construction. Enfin, le maniement de cet instrument est assez simple et assez facile pour que le premier venu puisse, en quelques séances, devenir aussi expert que M. Antelme lui-même. Voilà bien des avantages. Mais le céphalomètre ne donne pas une courbe continue; il ne donne que des points isolés, formant les sommets d'un polygone inscrit dans la courbe, et d'autant plus rapproché de celle-ci que le nombre des points que l'on détermine est plus considérable. Il faut donc, pour obtenir un résultat suffisamment exact, construire un grand nombre de points, ce qui est toujours assez long. La détermination des points singuliers, tels que le bregma, le lambda, etc., viendrait encore compliquer l'opération. M. Antelme, pour construire ses courbes, mesure la longueur des rayons de 10 en 10 degrés, et reporte ces rayons sur des feuilles de papier où ont été tracées à l'avance, par la lithographie ou par tout autre procédé uniforme, des lignes radiées interceptant des angles de 10 degrés. Il lui suffit dès lors de reporter sur chacune de ces lignes la longueur du rayon crânien correspondant pour obtenir le contour du crâne. Mais les points singuliers ne tombent que par hasard sur les rayons décigrades; il faut donc, pour les déterminer, mesurer spéciale-

ment sur le crâne, et construire spécialement sur le papier les angles qui leur correspondent, ce qui est facile sans doute, mais ce qui fait perdre du temps.

La construction d'une courbe céphalométrique comparable à celle que le crâniographe donne en un clin d'œil, est donc une opération assez longue, et lorsqu'elle est terminée on ne possède qu'une partie des éléments que fournit le céphalographe. Il ne serait pas impossible d'y ajouter la détermination du trou occipital, et même celle de l'apophyse basilaire; il suffirait pour cela de modifier légèrement l'instrument, mais l'axe horizontal de la tête, l'axe vertical du crâne et les données nombreuses qui s'y rattachent, resteraient toujours indéterminés.

J'espère que personne ne verra dans les remarques précédentes une critique de l'excellent instrument de M. Antelme. Cet instrument, qui remonte à une époque où l'idée d'appliquer à l'étude du crâne des procédés rigoureux commençait à peine à germer dans quelques esprits, est encore aujourd'hui le plus parfait de tous ceux qui ont été inventés pour la mensuration de la tête. Il est d'une précision irréprochable, et, grâce à lui, on peut constituer le *crâne moyen* d'un nombre quelconque d'individus, avantage inappréciable qui le place au rang des instruments les plus utiles de l'anthropologie. Mais on ne peut exiger qu'un instrument, qui a été construit dans un but déterminé, puisse satisfaire, à lui seul, à toutes les indications, et on vient de voir que plusieurs éléments fort précieux, fournis par le crâniographe, ne peuvent être obtenus par le céphalomètre.

Après avoir dit ce qu'il y a de défectueux ou d'insuffisant dans les procédés usités jusqu'à ce jour, je dois reconnaître à mon tour que les dessins crâniographiques ne sont pas à l'abri de tout reproche. Si l'aiguille traçante était une ligne géométrique, sans largeur ni épaisseur, la projection qu'elle décrit sur l'écran serait absolument exacte. Mais elle a un millimètre d'épaisseur, et par conséquent un demi-millimètre de diamètre. Il en résulte que l'axe de cette aiguille ne suit pas les contours du crâne, qu'il en est séparé constamment par une distance d'un demi-millimètre, et que le crayon, situé sur le prolongement de cet axe, trace sur l'écran une courbe un peu plus grande que la courbe crânienne. Lorsque le dessin est terminé, il se trouve que la ligne faciale est reportée à un demi-

millimètre en avant, que la courbe occipitale est reportée à un demi-millimètre en arrière, que par conséquent l'axe antéro-postérieur de la tête est accru d'un millimètre, c'est-à-dire d'environ un deux centième. Cette erreur est bien minime, et il ne serait pas impossible de la corriger en traçant à la main une seconde courbe intérieure située de toutes parts à un demi-millimètre de la courbe crâniographique; mais ce serait fort long et vraiment inutile, car les *rapports*, les *directions* et les *angles* sont exactement les mêmes, sur la courbe agrandie d'un deux centième, que sur le crâne lui-même, et quant aux *dimensions absolues* qui sont accrues d'un millimètre pour les diamètres, et d'un demi-millimètre pour les rayons, on peut les retrouver à volonté par une soustraction bien simple. Au surplus, le but des recherches crâniographiques est de faciliter la comparaison des crânes, et une erreur, uniformément la même sur tous les dessins, peut vraiment être négligée, car elle ne peut donner lieu à des conclusions inexactes.

Il y a toutefois une mesure qui doit être rectifiée *dans tous les cas*, c'est celle de la distance IF, qui donne la longueur du trou occipital. Le point I est placé sur le bord antérieur du support, que l'aiguille traçante atteint d'*avant en arrière*. Le point F, au contraire, est sur le bord postérieur du support, que l'aiguille traçante atteint d'*arrière en avant*. La distance du point F à la ligne IH, projection du bord antérieur du support, est donc accrue d'un millimètre. L'accroissement absolu est aussi grand, sur cette petite distance, que sur la totalité de l'axe antéro-postérieur de la tête; l'accroissement relatif est donc considérable; il est presque d'un trentième, puisque la longueur du trou occipital est en général comprise entre 32 et 40 millimètres. Or, s'il est permis de négliger sur les autres mesures une erreur qui ne dépasse pas un deux centième, il est de rigueur de corriger ici une erreur qui est six ou sept fois plus forte. Il faudra donc toujours diminuer d'un millimètre la longueur du trou occipital lorsqu'on la mesurera sur les dessins crâniographiques.

On voit, d'après cela, qu'il est nécessaire que l'aiguille traçante soit très-petite. On ne peut malheureusement pas lui donner moins d'un millimètre de diamètre, parce qu'elle deviendrait trop flexible. Telle qu'elle est, elle est même déjà

trop faible pour supporter le poids de l'avant-bras du crâniographe; elle doit donc être simplement promenée, sans aucune pression, sur les contours du crâne; il faut que la main qui dirige la tige traçante supporte entièrement le poids des leviers articulés; sans cela l'aiguille fléchirait et la courbe serait défectueuse.

Quoique construit principalement en vue de reproduire les courbes et de déterminer les axes du crâne humain, le crâniographe pourra être aisément appliqué à l'étude de l'anatomie comparée du crâne; mais il faudra pour cela modifier le crâniophore, dont les dimensions et la disposition devront varier beaucoup suivant les espèces d'animaux qu'on voudra étudier.

Mon premier crâniographe était en bois; je l'avais fait fabriquer en juin 1861 par le menuisier de Bicêtre; il fonctionnait parfaitement, mais il tenait trop de place, et j'ai donné depuis la préférence à des leviers en fer. L'instrument que j'ai présenté à la Société en décembre 1861 avait été construit, pendant les vacances, par un serrurier de Sainte-Foy. M. Mathieu, fabricant d'instruments de chirurgie, à Paris, construit maintenant des crâniographes plus élégants, mais d'ailleurs semblables au précédent. Je m'empresse cependant d'ajouter que le petit mécanisme qui permet d'allonger ou de raccourcir à volonté l'aiguille traçante est de l'invention de M. Mathieu.

EXPLICATION DES FIGURES DE LA PLANCHE VII.

Fig. 1re. Le craniographe.

AA, la table du crâniographe; BB, le montant; C, l'écran, sur lequel la feuille de papier est fixée par quatre serres-fines; DD, la potence; P, virole coudée, destinée à fixer au repos l'avant-bras du crâniographe.

abcd, le bras, articulé sous la potence suivant l'axe horizontal *ab*; *cdef*, l'avant-bras, articulé avec le bras suivant l'axe horizontal *cd*; *fg*, tige creuse horizontale fixée à l'extrémité de l'avant-bras; *hi*, la tige traçante traversant la tige précédente; *h*, le crayon; *ig*, l'aiguille traçante.

NN', les deux tiges auriculaires; N*l*, la branche femelle de l'une des tiges auriculaires; *s*, vis de pression destinée à fixer la branche mâle; *lo*, la branche mâle, reçue dans la branche femelle et recourbée en avant à son extrémité supérieure; *o*, tube horizontal fixé sur l'extrémité de la branche mâle, et traversé par l'une des fiches auriculaires; *o'*, autre tube semblable traversé par la seconde fiche auriculaire; R, clou tournant, fixant sur la table du crâniographe l'une des extrémités du ressort RT, dont l'autre extrémité sert à fixer le pied du crâniophore.

Fig. 2. Le craniophore.

AMM'A', le pied du crâniophore; AM, bord antérieur de ce pied; BCED, le support; BC, son bord antérieur, parfaitement vertical, et gradué de H en K; H, le

zéro du crâniophore; DE, languette métallique à ressort, fixée en D, et formant le bord postérieur du support; F, vis de rappel faisant mouvoir angulairement la languette ED; C, extrémité supérieure du support, terminée en une surface arrondie et oblique, et recouverte d'une petite râpe métallique.

Fig. 3. LE PROFIL CRANIOGRAPHIQUE.

A, bord inférieur de l'arcade alvéolaire; *a*, bord inférieur de la dent incisive; *m*, l'épine nasale inférieure; *n*, extrémité inférieure des os propres du nez; *p*, la suture fronto-nasale; B, le point sus-orbitaire; C, le bregma; D, le lambda; E, protubérance occipitale externe; F, bord postérieur du trou occipital; I, bord antérieur de ce trou; O, le point auriculaire; V, le vertex; H, la projection du zéro du crâniophore.

AO, le rayon maxillaire; OB, le rayon sus-orbitaire; OC, le rayon bregmatique; OD, le rayon lambdoïdien; OE, le rayon inial; OF, le rayon métaporal.

Angles auriculaires: AOB, angle orbito-facial; BOC, angle frontal; COD, angle pariétal; DOE, angle sus-occipital; EOF, angle sous-occipital ou cérébelleux; BOE, angle cérébral.

A*s*, ligne médiane inférieure de la tête ou axe horizontal maximum de la tête; HV, axe vertical de la tête; MI, diamètre vertical intérieur; VI, diamètre vertical extérieur; VM, épaisseur du crâne au niveau du vertex; I*r*, hauteur du bord antérieur du trou occipital au-dessus de la face inférieure des condyles; A*q*, projection faciale; *q r*, projection cérébrale antérieure; *r s*, projection cérébrale postérieure.

AB, la ligne faciale; BAO, l'angle facial classique; BA*r*, le véritable angle facial mesurant l'inclinaison de la ligne faciale; ABO, le triangle facial de Cuvier.

SUR LES

DÉFORMATIONS PLASTIQUES

DU CRANE

Par M. le Dr JOSEPH BARNARD DAVIS, de Shelton

Membre associé étranger de la Société d'anthropologie (1).

Les déformations du crâne ont été étudiées avec beaucoup d'intérêt et de curiosité, depuis surtout qu'on sait que, dans les deux hémisphères, diverses races humaines ont, ou ont eu recours à des procédés *artificiels* pour donner à la boîte osseuse qui renferme le cerveau, au gré de la mode ou de la fantaisie, des formes très-différentes. Il importe beaucoup aux crâniologistes de savoir jusqu'à quel point ces procédés, ou toute autre circonstance accidentelle extérieure, peuvent modifier les formes que la nature a données au crâne, et qui se transmettent, dans chaque race, avec tant de constance et de régularité. Il n'est pas moins important pour les médecins de distinguer dans la forme des os ce qui est normal de ce qui est le résultat d'une influence pathologique ou de toute autre cause perturbatrice, et, dans le cas particulier des déformations du crâne, de déterminer en outre les effets de ces déformations

(1) Ce mémoire, écrit en anglais, a été présenté à la Société dans la séance du 5 juin 1862. Il a été traduit par les soins du Bureau, et lu par le secrétaire dans la séance du 21 août 1862.

sur les fonctions du cerveau et sur l'état intellectuel et moral de l'individu. Enfin, pour tout homme dévoué aux progrès des sciences, l'étude des déviations et des aberrations de forme du crâne humain ne sera jamais insignifiante.

Un savant distingué, qui fait honneur à la profession médicale, et qui a écrit une monographie très-complète et très-remarquable sur les déformations *artificielles* du crâne, dit, en parlant de cette étude : « Elle me paraît mériter une attention toute particulière, à raison de ses connexions nombreuses et importantes avec la médecine légale, l'hygiène publique ou privée, l'éducation, la détermination des races et l'histoire des peuples anciens (1). »

Dans cet excellent ouvrage, M. Gosse père a décrit seize espèces de déformations artificielles du crâne, sans croire pour cela qu'il eût épuisé la liste de toutes les déviations de formes que la funeste habileté de l'homme peut faire subir à la boîte osseuse du crâne. J'ai eu l'honneur, au mois de juillet 1855, de recevoir des mains de cet aimable et vénérable savant un exemplaire de son *Essai ;* mais déjà sept ans avant cette époque, mon attention s'était fixée sur une autre espèce de distorsion des os du crâne qui est d'une nature toute différente et qui survient *après l'inhumation.* En octobre 1848, feu M. Thomas Bateman, mon ami, le célèbre explorateur des tombeaux (*barrows*) du Derbyshire (d'où il a retiré la plus riche collection d'antiquités britanniques qui existe dans tout le Royaume-Uni), voulut bien m'envoyer quelques crânes incomplets d'anciens Bretons. L'un d'eux provenait d'un *barrow* situé près d'Alport (Derbyshire), pays des anciens *Coritavi*, indiqué par Ptolémée en l'an 120 après J.-C. On avait trouvé à côté de lui un anneau de bronze. Ce crâne, qui avait supporté pendant un grand nombre de siècles le poids d'un lourd tumulus de terre, était déformé à un degré extraordinaire; sous cette énorme pression, les sutures s'étaient disjointes, puis les os s'étaient déformés de telle sorte qu'on ne pouvait plus les réunir en coaptation exacte. J'ai donné à cette espèce de déformation le nom de *déformation posthume*, parce qu'elle dépend évidemment de causes qui agissent après l'inhumation.

(1) L.-A. Gosse. *Essai sur les déformations artificielles du crâne.* Paris, 1855, in-8°, p. 2.

Je me suis efforcé ailleurs d'expliquer le mode d'action de ces causes (1). Les déformations posthumes se placent ainsi dans une tout autre catégorie que les déformations artificielles décrites par M. Gosse, et, comme ces dernières, elles pourraient, si on le jugeait utile, être divisées en plusieurs espèces. Je pense que les géologues en ont souvent constaté des exemples sur les crânes d'animaux fossiles, et un honorable savant français, M. Eugène Robert, membre distingué de la « Commission scientifique du Nord, » en décrivant les résultats des fouilles faites en 1845 dans l'avenue du château de Meudon, où l'on avait découvert des sépultures gauloises antérieures à l'époque romaine, s'est exprimé en ces termes : « Nous devons aussi faire mention de crânes singulièrement déformés, dont le coronal, les pariétaux et l'occipital étaient déjetés tantôt à droite, tantôt à gauche ; mais nous croyons pouvoir attribuer ces déviations à l'action des terres qui ont comprimé latéralement et lentement ces crânes (2). »

En 1853, en recevant le crâne d'un homme avancé en âge (âgé probablement d'environ 70 ans) qu'on avait trouvé dans un cercueil de pierre dans les ruines de l'abbaye de Llanthony, près Glocester, je reconnus l'existence d'une troisième catégorie de distorsions crâniennes, sur lesquelles je viens appeler aujourd'hui l'attention de la Société d'anthropologie, et que je propose de désigner sous le nom de *déformations plastiques du crâne.* Rigoureusement parlant, toutes les déformations, comme toutes les formations normales, sont *plastiques.* Mais j'emploie ici ce mot pour désigner une plasticité anormale, souvent morbide, des os, survenant pendant la vie, et prédisposant à des changements de formes qui sont déterminés par des forces mécaniques appliquées directement ou indirectement sur ces os.

Pour faire mieux comprendre la nature de la déformation plastique que je me propose de faire connaître, je commencerai par donner une courte description du crâne du moine de Llanthony. On remarquera d'abord que ce crâne est probablement celui d'un des principaux personnages de l'abbaye, puis-

(1) Voy. *Crania Britannica*, p. 37; voy. aussi *The Athenæum*, n° 1658, 6 août 1859.

(2) *Voyage de la Commission scientifique du Nord. Géologie*, etc., par M. Eugène Robert, t. II, p. 215.

qu'il était contenu dans un cercueil de pierre. Ce gisement l'a soustrait à la cause qui produit les déformations posthumes. Les os de la face font défaut, mais la boîte osseuse du crâne est complète, à l'exception d'une partie de la moitié gauche de l'os frontal.

Ce crâne (voyez pl. VIII et pl. IX, fig. 1), au premier coup d'œil, paraît aplati dans le sens vertical et élargi dans le sens transversal, surtout dans sa moitié postérieure. Ses dimensions sont les suivantes :

Diamètre antéro-postérieur maximum...	198 millim.	(7,8 pouces anglais).
Diamètre transversal maximum.....	153 millim.	(6,0 pouces anglais).
Hauteur du vertex au-dessus du plan du trou occipital.....	114 millim.	(4,5 pouces anglais).

Nous pouvons exprimer ce résultat d'une manière plus frappante d'après la formule du savant professeur K.-E. de Baër, membre associé de la Société d'anthropologie à Saint-Pétersbourg (1) :

On sait que ce professeur, d'après l'étude des crânes de la collection crâniologique qui appartient à l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg, a déterminé les proportions *moyennes* de la hauteur et de la largeur du crâne humain par rapport à sa longueur. Celle-ci étant représentée par 1000, la largeur est représentée par 800, et la hauteur par 750 (2). En réduisant en millièmes de la même manière les dimensions du crâne de Llanthony on trouve :

Longueur.....	1000	
Largeur.....	772	au lieu de 800
Hauteur.....	577	au lieu de 750

Il devient parfaitement évident, d'après ce dernier chiffre, que le crâne de Llanthony est considérablement aplati, puisqu'il a perdu une grande partie de sa hauteur.

Les condyles sont moins saillants que d'habitude. Les conduits condyliens sont fort rétrécis, et le trou condylien anté-

(1) E.-K. de Baër, *Crania selecta*, p. 8. (*Mémoires de l'Acad. impér. des sciences nat. de Saint-Pétersbourg*, 1859, t. VIII, p. 248.)

(2) *Nachrichten über die ethnographisch-craniologische Sammlung der Kais. Akad. der Wissenschaft zu S.-Petersburg*. S. 83. (*Mélanges biologiques*, t. III, 1859.)

rieur est rétréci également. L'apophyse basilaire est mince, et sa face inférieure est creusée de deux profonds sillons vasculaires, un de chaque côté. En examinant ce crâne avec attention, on reconnaît que l'aberration de la forme et des proportions normales vient principalement de ce que les condyles et tout le pourtour du trou occipital semblent avoir été refoulés de bas en haut, de manière à s'enfoncer pour ainsi dire dans la cavité crânienne. Comme cette partie de l'os occipital repose sur l'extrémité supérieure de la colonne vertébrale et ne peut être exposée à aucune action mécanique capable de la refouler de bas en haut, le résultat que je viens d'indiquer dépend en réalité de l'abaissement des parties de la base du crâne qui sont situées autour des parties supportées par la colonne vertébrale. Pour faire apprécier le degré de cette déformation, j'ajoute que, si l'on fait passer un plan horizontal par le sommet des deux apophyses mastoïdes (qui sont peu développées), la distance de ce plan au fond de la fossette condylienne antérieure est de 26 millimètres (1 pouce anglais).

Tel est le changement qui est survenu dans la forme de ce crâne, et il faut pour cela qu'à une époque quelconque de la vie de l'individu les os crâniens aient été ramollis à un degré suffisant pour que le poids de la tête, de la coiffure (et peut-être des fardeaux portés sur le vertex) ait graduellement fait affaisser les parties situées autour du point d'appui fourni par la colonne vertébrale, de manière à leur donner la forme qui vient d'être décrite (1).

Il est clair que cette déformation ne peut pas avoir été produite par des moyens artificiels; elle ne rentre donc pas dans la catégorie de celles que M. le docteur L.-A. Gosse a décrites. Je rappelle en outre que les conditions où ce crâne était placé excluent la possibilité d'une déformation posthume. Il était dans un sarcophage en pierre qui l'avait complétement protégé contre toute pression extérieure; tous les os du squelette, quoique séparés, étaient encore exactement en place; il fut aisé de reconnaître que le corps avait été couché sur le côté gauche

(1) La planche VIII représente la base du crâne de Llanthony. La fig. 1 de la planche X représente la coupe médiane antéro-postérieure de ce crâne; cette dernière figure démontre l'apparente élévation de la partie inférieure de l'occipital, l'aplatissement remarquable et l'allongement de la cavité crânienne, et l'épaississement considérable et très-irrégulier des os du crâne.

au moment de l'inhumation, et que depuis lors il n'avait pas été remué. Il n'y avait pas de terre dans le cercueil, et lorsque je reçus le crâne je constatai qu'il était parfaitement propre, et qu'il n'y avait pas le moindre fragment de terre soit à sa surface, soit dans sa cavité.

Un trait de scie vertical médian et antéro-postérieur (v. fig. 1, pl. IX) fait voir que les os de la voûte du crâne sont considérablement épaissis. La coupe du frontal a 10 millimètres d'épaisseur; celle du pariétal est même un peu plus épaisse encore. Cet épaississement est dû principalement au diploé; il est donc permis de croire que pendant l'enfance ce crâne a été atteint de *ramollissement et d'ostéoporose*, et que les os, ayant ainsi perdu une partie de leur résistance, se sont déformés en cédant à des causes mécaniques qui n'ont aucune prise sur des os dont la résistance est normale.

Le second exemple de déformation plastique que j'ai observé existe sur le crâne d'un ancien Guanche de l'île Ténériffe. On sait que les Guanches momifiaient leurs morts et les conservaient dans des cavernes ou dans d'autres excavations de rochers d'un accès difficile. Il n'est pas sans intérêt de remarquer que, d'après l'examen d'un grand nombre de leurs restes, j'ai trouvé que, dans la préparation de leurs momies, ils avaient recours exactement au même procédé *préliminaire* que les anciens Égyptiens. Ce procédé préliminaire consistait à saturer entièrement de sel marin toutes les parties du corps, soit en plongeant le cadavre dans l'eau salée, soit par tout autre moyen. Quant aux procédés définitifs de conservation, ceux des Égyptiens, ou du moins quelques-uns d'entre eux, différaient entièrement de ceux des Guanches (1).

(1) Dans la description qu'Hérodote a donnée de l'embaumement chez les Égyptiens, il est dit que le corps était plongé pendant 70 jours dans une solution de *natron*. Ce nom sert à désigner un sel naturel bien différent du sel marin. Mais le docteur Ure, ayant analysé les matières salines extraites d'une momie égyptienne, a trouvé que cette substance était surtout du sel de cuisine, mêlé seulement des impuretés ordinaires du sel naturel (Pettigrew's *History of Egyptian Mummies*, 1834, p. 83). Les observations que j'ai faites sur un grand nombre de crânes de Guanches sont tout à fait conformes à cette analyse, car ils sont entièrement saturés de sel marin. Ce sel était le premier et le plus essentiel des antiseptiques dont se servaient à la fois les Égyptiens et les Guanches pour la conservation de leurs momies.

Dans le passage de Fray Alonzo de Espinosa, que M. Sabin Berthelot a reproduit à la page 188 de son *Mémoire sur les Guanches* (Mémoires de la Société Ethnologique, t. I, Paris, 1841, in-8°), on lit la description du procédé de momification usité chez

En 1854 je reçus de Ténériffe une série de seize crânes de Guanches trouvés dans une caverne située à Puerto de la Madera, près Taraconte. Sur l'un de ces crânes, provenant d'une femme d'un âge avancé, la déformation plastique se présente avec ses caractères les plus exagérés. Presque toute la base de l'occipital s'élève et s'enfonce dans la cavité du crâne. La portion pétrée du temporal est même légèrement repoussée dans le même sens. On trouve sur l'occipital les traces de deux fractures anciennes transversales et à peu près symétriques qui, de chaque côté, partant du trou occipital, près de son bord postérieur, vont aboutir sur le milieu de la suture temporo-occipitale qui fait suite à la suture lambdoïde. Ces deux fractures ont au moins chacune trois centimètres de long; elles sont très-bien consolidées dans toute leur étendue, quoique leurs bords ne soient pas très-exactement adaptés. Le trou occipital est très-déformé et très-irrégulier. Son diamètre antéro-postérieur est manifestement raccourci, et le condyle droit est dévié en dedans de manière à empiéter sur l'ouverture de ce trou (voy. la fig. 2 de la pl. IX). Il est impossible de concevoir qu'une pareille déformation ait pu se produire sans que la moelle ait été comprimée et sans qu'il y ait eu quelque paralysie.

En mesurant, comme sur l'autre crâne, la distance comprise entre le fond de la fosse condylienne antérieure et le plan horizontal qui passe par le sommet des apophyses mastoïdes, on trouve que cette distance est de 25 millimètres.

Indépendamment de l'influence que la déformation de ce crâne a pu exercer sur l'encéphale, l'état de l'occipital est vraiment extraordinaire. Il y a amincissement et résorption partielle des condyles et de l'apophyse basilaire, qui présente encore deux profonds sillons vasculaires tout à fait semblables à ceux du crâne de Llanthony. De même que sur ce dernier crâne, les régions latérales, notamment les bords inférieurs des pariétaux et les écailles temporales, sont déjetées en dehors. Les parois crâniennes sont minces; les dents et les alvéoles sont extraordinairement abrasées comme cela s'observe souvent sur les têtes des Guanches. J'ai signalé ailleurs ce dernier

les Guanches. « On lavait le corps deux fois par jour, dit Espinosa, avec de l'eau froide *mêlée de sel.* »

phénomène, qui ne s'observe au même degré dans aucune autre race (1). Sur une vieille femme comme celle-ci, il n'est pas étonnant que la plupart des dents soient tombées, et que la partie correspondante de l'arcade alvéolaire ait été en grande partie résorbée. Sur les quatre dents qui restent, les couronnes sont presque entièrement usées, et l'arcade alvéolaire s'est tellement affaissée sur les côtés qu'elle est presque sur le même plan que la voûte palatine. A droite, au niveau de l'une des molaires, la résorption du tissu osseux a été poussée si loin que le fond de l'alvéole communique avec le sinus maxillaire. Ce n'est pas le degré le plus avancé de la résorption alvéolaire que j'aie observé : sur les têtes des Guanches elle va quelquefois beaucoup plus loin.

La cavité glénoïde du temporal droit de ce crâne présente les traces d'une maladie qui a détruit le périoste et donné au tissu osseux l'apparence de la vermoulure.

Il n'y a pas de raison de douter que, dans ce cas remarquable, la déformation plastique du crâne ait été sous la dépendance immédiate de l'atrophie sénile du tissu osseux.

Le troisième cas de déformation plastique que j'ai observé s'est présenté sur un grand et beau crâne d'Irlandais, que le professeur C.-C. King, de Galway, m'envoya en 1854, et qui avait été extrait des ruines de l'ancienne ville d'Atheury (comté de Galway). Sur ce crâne, qui provient d'un homme d'environ 35 ans, la base de l'occipital présente la forme particulière et arquée qui existe sur le crâne de Llanthony, mais à un moindre degré. Il est évident encore que le poids de la tête a produit *en apparence* l'élévation des condyles de l'occipital, et *en réalité*, comme on l'a vu plus haut, l'abaissement du reste de la base du crâne, à une époque de la vie où les os étaient devenus quelque peu plastiques (ou flexibles). Les condyles sont atrophiés, et l'apophyse basilaire creusée de sillons,

(1) *Crania Britannica*, p. 32. Il est probable que cette usure des dents tenait à la nature particulière de l'alimentation des Guanches. Ils se nourrissaient principalement de *gofio*, sorte de polenta faite avec des grains d'orge torréfiés, grossièrement broyés entre deux petites pierres raboteuses, et pétris avec de l'eau, du lait ou du miel (voy. Berthelot, *Mém. sur les Guanches*, dans *Mém. de la Soc. Ethnologique*, Paris, 1841, in 8°, t. I, p. 160). Je pense que la mastication de ces grains torréfiés et incomplétement broyés était la cause de l'usure des dents si fréquente et si remarquable chez les Guanches. Les peuples des autres races qui font usage de substances alimentaires analogues sont sujets à la même altération des dents. Tels étaient les anciens insulaires des îles Feroë. Voy. *Crania Britannica*, p. 33, en note.

comme dans les deux cas précédents. Le trou occipital est irrégulier et très-semblable à celui du crâne de Llanthony. Les condyles sont déviés, et empiètent sur le trou occipital, qui a pris la forme des anciennes têtes de flèche en silex.

J'ai observé un quatrième exemple de déformation plastique sur le moule d'un crâne de Ihtinkith, de l'Amérique russe (1). Les Ihtinkith sont souvent désignés sous le nom de Kotosch, d'après le nom russe de Kotjûsh.

Le crâne sur lequel ce moule a été fait a été obtenu, je pense, par les soins de M. H.-Joh. Holmberg. J'ai reçu le moule grâce à la libéralité du professeur E.-J. Bouldorff, de Helsingford, en Finlande, et de feu l'illustre professeur Anders A. Retzius, de Stockholm.

J'ai observé un cinquième exemple de déformation plastique sur le crâne d'un homme de 45 ans, nommé Houmeling, né dans la province de Gueldre, en Hollande, et mort il y a peu de temps à Amsterdam. Sur ce crâne, qui est grand et beau, l'enfoncement apparent des parties qui entourent le trou occipital est considérable, presque aussi prononcé que sur le crâne de Llanthony; toutefois, la forme du trou occipital est peu changée, et le déjettement excentrique du crâne, soit sur les côtés, soit en arrière, est peu frappant. Le degré d'enfoncement des côtés du trou occipital, mesuré comme dans les autres cas, est de 2 centimètres, et n'est pas exactement le même à droite et à gauche. On ne trouve pas de sillons sur l'apophyse basilaire, qui est remarquablement courte; elle dépasse à peine la moitié de sa longueur ordinaire, le crâne étant brachycéphale. Je n'ai malheureusement pu obtenir aucun renseignement sur la dernière maladie de Houmeling. Son crâne est d'une minceur remarquable, quoique les os qui le composent ne présentent aucune apparence de ramollissement. Il est probable que la déformation plastique a été due à l'*atrophie* du tissu osseux.

Après avoir décrit sommairement les principaux cas que

(1) *Ethnographische Skizzen uber die Volker des Russ. Amer.*, von H.-J. Holmberg, (*Acta Societ. scient. Fennicæ*, t. IV, p. 281). — Retzius, *Blick pä ethnologiens narvarande Ständpunkt med. afseende pä Formen af Hufondskälens Benstomme*, 1857). Dans ce dernier ouvrage, le professeur Retzius fait allusion à ce crâne dans les termes suivants (p. 34) : « La base du crâne est comme déprimée au niveau du trou occipital, de telle sorte que les condyles paraissent enfoncés dans les fosses condyliennes. La partie basilaire de l'occipital est plate et horizontale.

j'ai observés, je dois m'occuper des causes de la déformation plastique. Ces causes paraissent être celles qui produisent pendant la vie une diminution de la ténacité et de la consistance des os du crâne. Ceux-ci, à l'état normal, résistent parfaitement au poids de la tête et des fardeaux; mais lorsque leur résistance est diminuée, ce qui paraît dû le plus souvent à une maladie de leur tissu, ils changent lentement et insensiblement de forme en cédant à cette pression, comme le ferait tout autre corps plastique par suite d'un travail interstitiel.

J'ai trouvé dans les auteurs plusieurs indications qui se rapportent à la déformation plastique. La plus ancienne que je connaisse a été donnée par Rokitansky sous le titre de *Anomalies de la forme du crâne* (1). « L'enfoncement de la base du crâne par la colonne vertébrale cervicale est digne de remarque, dit cet auteur. J'ai observé moi-même plusieurs fois cette disposition, et toujours sur de grands crânes qui présentaient les traces d'une hydrocéphalie chronique, datant très-probablement de la période fœtale. Les parties qui étaient refoulées vers la cavité crânienne étaient toujours amincies et atrophiées à un haut degré. Les conditions particulières de la production de cette anomalie sont inconnues. »

Le crâne de Houmeling offre probablement un exemple des effets d'une hydrocéphalie des premiers temps de la vie.

Dans le mémoire du professeur Rodolphe Virchow sur les difformités du crâne en rapport avec le crétinisme (2), on lit qu'Ackermann avait constaté *chez les rachitiques*, sur la partie basilaire de l'occipital, un enfoncement produit par le poids de la tête sur la colonne vertébrale (3). Autenrieth a cité un cas de ce genre, mais M. Virchow considère comme rare cet effet du rachitisme.

Le professeur J.-C. Gustav Lucæ, qui a depuis longtemps

(1) Rokitansky, *Handbuch der pathologische Anatomie*, 1844, Bd. II, S. 246.

(2) Virchow, *Zur Entwicklungs-Geschichte des Cretinismus and der Schædel-Difformitæten.* Dans *Gesam. Abhandl. zur wissenschaft. Med.* Francfort-sur-le-Mein, 1856, p. 969.

(3) Ackermann, *Ueber die Kretinen.* Gotha, 1790, p. 32. Le docteur Lunier a signalé la fréquence de l'influence du rachitisme comme cause favorisant l'action des agents mécaniques dans la production de la déformation artificielle du crâne qu'il a observée dans le département des Deux-Sèvres. (Lunier, *Recherches sur quelques déformations du crâne dans le département des Deux-Sèvres.* Paris, 1852, p. 6. — Gosse, loc. cit., p. 123.)

entrepris des recherches sur les formes irrégulières et anormales du crâne, et qui a jeté tant de jour sur l'histoire de ces déformations, a donné une figure représentant le crâne d'une femme de 53 ans, qui, pendant les dix ou quinze dernières années de sa vie, avait été atteinte de ramollissement des os (ostéomalacie). Ce crâne a subi une déformation de même espèce que celle que je viens de décrire, mais à un degré beaucoup plus prononcé, et a acquis ainsi une forme très-différente. Après avoir signalé l'action mécanique du cerveau sur les os ramollis de la boîte crânienne, l'auteur montre comment cet organe, n'étant plus suffisamment maintenu par la paroi osseuse, s'enfonce par son propre poids en dehors et en bas dans les fosses temporales, en arrière et en bas dans les fosses occipitales : le crâne, dit-il, dans celles de ses parties qui sont les moins soutenues, cède au poids du cerveau et se déforme en conséquence, de même qu'une vessie pleine d'eau et posée sur un plan résistant s'affaisse, s'aplatit et s'élargit en tous sens (1). Les deux figures grossières qui représentent ce crâne curieux montrent le déjettement de ses parties latérales, et surtout de sa partie postérieure; mais l'auteur n'a pas essayé de représenter la base du crâne, à laquelle sa méthode particulière ne peut guère être appliquée.

Dans le cas intitulé *impressio baseos cranii*, dont les professeurs F.-Th. Berg et Anders Retzius ont donné la description, l'atrophie qui avait réduit la paroi osseuse du crâne à la minceur d'une feuille de papier était limitée à un point très-circonscrit, situé sur l'un des côtés du trou occipital, derrière le condyle droit. Cette lésion, très-exactement désignée sous le nom de *atrophia adiposa* (*cerea*), offre peu de rapport avec la question de la déformation plastique que je viens de décrire. Néanmoins, les auteurs montrent que cette lésion rend les os du crâne incapables de supporter le poids du cerveau: *universa species ostendit fundum cranii, propter atrophiam paullò ante memoratam, fuisse infirmiorem quàm ut resisteret ponderi quo caput presserat contra dextram partem atlantis* (2).

(1) Lucæ, *Zur Architectur des menschlichen Schædels*. Francfort-sur-le-Mein, 1857, p. 21, pl. VII.

(2) *Museum Anatomicum Holmiense*. Fasc. I, tab. I. (Holmiæ).

Nous pouvons conclure de là que tout ce qui affaiblit la résistance du tissu osseux de la base du crâne peut donner lieu aux déformations plastiques dont j'entretiens la Société d'anthropologie. L'hydrocéphalie et le rachitisme chez les enfants, le ramollissement des os ou leur dégénérescence graisseuse.(1) à un âge plus avancé, et l'atrophie dans la vieillesse, sont les causes principales de ces déformations; mais ce ne sont probablement pas les seules, et d'autres causes, de nature différente, seront sans doute reconnues plus tard.

Dans les premières périodes de l'*ostéoporose* il y a un ramollissement du tissu osseux qui peut, dans quelques cas, donner lieu à la déformation plastique. D'après l'épaisseur de la voûte du crâne de Llanthony, et d'après la texture lâche et poreuse du diploé, j'ai lieu de croire que ce crâne avait été atteint d'ostéoporose (2).

J'ai lieu de croire aussi que les enfants qui sont obligés de porter des fardeaux sur la tête, à l'âge où les os sont encore flexibles, sont exposés à la déformation plastique, même sans aucune maladie des os. Ce résultat a été observé sur les crânes des garçons boulangers à Édimbourg.

(1) M. James Paget, dans ses excellentes *Lectures on Surgical Pathology* (Lond., 1853, vol. I, p. 133), jette quelque doute sur la réalité du ramollissement pur et simple des os, au moins pour ce qui concerne l'Angleterre, et considère les cas qu'on a décrits sous ce nom comme des exemples de *dégénérescence graisseuse*.

(2) Le professeur W. Vrolick, d'Amsterdam, a bien voulu m'informer qu'un certain degré de déformation plastique existe sur deux crânes de son musée. Ces deux crânes ont déjà été décrits et figurés. L'un d'eux, extraordinairement lourd, a été le sujet de l'excellente thèse de M. Gérard Vrolik, fils et petit-fils de deux hommes célèbres (*de Hyperostosi cranii*. Amstelodami, 1848). L'autre crâne, trouvé à Pompéi, a été décrit de main de maître par les professeurs W. Vrolik et J. van der Hoeven (*Beschrijving en Afbeelding van eenen te Pompeji opgegraven menschelijken Schedel*. Amsterdam, 1859, in-4°). Dans l'intéressante monographie du professeur Émile Huschke sur l'hypérostose, ouvrage basé sur l'état du crâne extrêmement lourd d'une jeune femme, l'auteur dit en parlant de l'occipital : « Les condyles sont très-aplatis, *refoulés l'un vers l'autre*, plus petits que d'habitude, et le trou condylien postérieur est oblitéré probablement par suite de la compression exercée par le poids de la tête. » (*Ueber Craniosclerosis totalis rachitica, und verdickte Schædel überhaupt*. Iena, 1858.)

DESCRIPTION

D'UN

CRANE DE MEXICAIN TOTONAQUE

DES ENVIRONS D'ORIZABA

PAR M. PIERRE GRATIOLET

I. Je tiens le crâne dont il est question dans cette note de la générosité de M. Lucien Biart, Français résidant depuis plus de dix ans à Orizaba et littérateur distingué. Ce crâne est celui d'un Indien, jeune encore et de race pure. M. Biart, dont le témoignage est celui d'un observateur délicat, l'avait choisi comme représentant d'une manière parfaite le type normal de sa race. Je le décrirai en conséquence avec quelques détails; il m'a semblé d'ailleurs, présenter un intérêt tout particulier, au point de vue de l'histoire physiologique de certaines déformations autrefois en usage chez certaines tribus de la côte orientale du Mexique.

Ce crâne réalise évidemment le type brachycéphalique; sa longueur égale 162 millimètres; sa plus grande largeur, prise d'une bosse pariétale à l'autre, égale 144 millimètres. La différence entre ces deux diamètres est de 18 millimètres seulement; elle est donc exactement égale au neuvième de la longueur totale.

Les protubérances pariétales sont globuleuses et fort saillantes, et il en est de même des bosses temporales; mais au-devant d'elles la largeur de la région pariétale décroît rapidement; au niveau de la suture transverse elle n'est plus que de 118 millimètres; ce chiffre exprime également la largeur de la partie la plus reculée de la région frontale. Les bosses frontales sont à leur tour fort rapprochées, et la distance de leurs centres est de 46 millimètres seulement. La région frontale est

donc fort atténuée, en sorte que dans ce crâne les régions pariétales et temporales ont une prédominance marquée.

Cette prédominance de la région pariétale n'est pas moins accusée, quand on examine la courbe occipito-frontale; si nous supposons, en effet, un plan passant à la fois par les bords des trous auditifs et par les bords supérieurs des orbites, on aura, pour les points principaux de la courbe occipito-frontale, des distances à ce plan exprimées par les chiffres suivants; savoir :

	Millimètres.
Distance du point culminant de la courbe, au-dessus des bosses pariétales	118
Distance de la courbe prise du point où elle coupe la scissure transverse	94
Distance de la courbe au niveau du point central des bosses frontales	39

La prédominance des régions pariétales est donc en tout sens indiquée.

En arrière de son point culminant, la courbe médiane s'abaisse brusquement vers la suture lambdoïde, et il en résulte en arrière un aplatissement très-marqué du crâne, remarquable par une légère dépression médiane, laquelle se prolonge à sa partie antérieure entre les bosses pariétales.

Quant à la région occipitale, elle est saillante dans son ensemble et sa convexité est fort accusée surtout dans sa partie épactale. Les bosses temporales ne sont pas moins accusées que les pariétales; mais, chose remarquable, elles en sont séparées par une sorte de vallée qui parcourt obliquement l'une et l'autre face latérale du crâne, se prolonge sur les grandes ailes du sphénoïde, et correspond fort exactement à cette vallée de la surface des hémisphères que tous les anatomistes connaissent sous le nom de scissure de Sylvius. Cette vallée permet de distinguer fort aisément les régions principales de la boîte crânienne et de constater la prédominance des régions temporo-pariétales, énormément dilatées et globuleuses, sur une région frontale évidemment amoindrie.

Mais une autre particularité fort singulière, à mon sens, fait apprécier encore mieux cette prédominance. Elle consiste dans la présence d'une vallée ou dépression transversale qui parcourt le bord antérieur des pariétaux, et sépare leurs parties saillantes de la saillie subordonnée des régions frontales proprement dites.

L'étroitesse de la région frontale est caractéristique, surtout quand on l'apprécie comparativement à la dilatation des bosses temporales. Le front est exactement limité par les deux crêtes temporales de l'os frontal, et la profondeur des fosses temporales en arrière de ces crêtes est très-grande, bien que les arcades zygomatiques n'aient rien de la disposition constatée par Blumenbach dans les crânes des peuples de race mongolique.

La configuration du nez est aussi fort différente de celle que présentent les hommes de cette race. Il est fort saillant et séparé d'une bosse sourcilière très-accusée par une dépression profonde; toutes les autres parties de la face offrent un développement médiocre, à la réserve des maxillaires, qui présentent, surtout dans leur partie alvéolaire, un prognathisme très-marqué. Ce mouvement de prognathisme est également fort accusé dans les apophyses ptérygoïdes, mais les dents elles-mêmes n'y participent pas; les couronnes des dents incisives ont en effet une direction sensiblement verticale.

C'est peut-être le lieu de remarquer ici que le prognathisme présente plusieurs variétés qu'il importe de distinguer avec soin, non-seulement quand il s'agit de l'homme, mais encore quand on se propose de caractériser le prognathisme des singes anthropomorphes. Tantôt en effet le prognathisme affecte la face tout entière, tantôt il ne porte que sur la région alvéolaire, les dents n'y prenant aucune part, tantôt enfin il est exclusivement dentaire, et cette dernière forme se présente assez fréquemment dans les races blanches elles-mêmes.

Or, c'est évidemment à la seconde variété que se rapporte la tête que nous étudions ici. Remarquons en outre que les dents sont fortes, très-régulièrement implantées et circonscrivent une fosse palatine large et profonde.

Le maxillaire inférieur est relativement peu développé. Les dernières molaires montrent leurs couronnes, mais ne s'élèvent point encore au-dessus du bord alvéolaire. Les branches montantes sont peu élevées eu égard à la longueur des branches horizontales, lesquelles sont d'ailleurs assez grêles.

Les sutures du crâne que nous venons d'étudier sont entièrement libres, et assez compliquées. Cette complication est fort apparente, en particulier, dans la scissure transverse, mais la direction de cette scissure est surtout digne d'intérêt. Le plan dans lequel elle se développe, au lieu de couper la ligne faciale

vers la racine des incisives supérieures, ainsi que cela a lieu dans l'homme normal de race blanche, passe par les intervalles des deux dernières arrière-molaires de la mâchoire inférieure, et laisse par conséquent au-devant de lui l'ensemble des parties antérieures de la face.

La capacité de ce crâne singulier égale 1,431 centimètres cubes. Elle est donc assez grande, eu égard aux moyennes de capacité données par Morton.

L'étude de son moule intérieur confirme toutes les données fournies par l'examen de la forme extérieure. La prédominance des régions temporo-pariétales sur les régions frontales, y est également accusée; mais l'attention est surtout attirée par la netteté des empreintes laissées par les circonvolutions cérébrales. Il serait curieux de rechercher si cette disposition est un fait individuel, ou si elle est commune à la race tout entière : dans ce cas, elle aurait une incontestable importance. En effet, dans les cerveaux bien developpés des hommes de race blanche, les empreintes laissées par les circonvolutions sont à peu près nulles ou du moins fort confuses, tandis que chez la plupart des idiots et dans les microcéphales, elles présentent un degré d'évidence véritablement admirable.

J'ai indiqué ailleurs la raison de ces différences. Il est facile de concevoir qu'en se développant davantage les circonvolutions se pressent les unes contre les autres, en sorte que leurs intervalles, entièrement comblés par les membranes. s'anéantissent pour ainsi dire. Au contraire, des circonvolutions peu développées demeurent parfaitement distinctes; des vallées parfois très-profondes les séparent, et ce fait se reproduit constamment à la suite d'une atrophie graduelle des circonvolutions, ainsi que l'ont démontré de récentes observations de M. Baillarger. En conséquence de ces observations, des circonvolutions bien développées, comblant en quelque sorte les sillons qui les séparent, ne laisseront point d'impressions distinctes, tandis que des circonvolutions séparées par l'atrophie s'imprimeront aisément sur la surface interne des os du crâne.

Quoi qu'il en soit, la persistance et la complication des sutures sont en général un signe favorable, et peuvent être considérées comme les indices d'une perfectibilité plus ou moins étendue. La race totonaque est en effet fort éloignée

d'une barbarie absolue, et tout indique que, sans les attraits de la vie indépendante, elle serait capable d'un certain développement; d'ailleurs l'intelligence de ce peuple n'est point en question : il semblerait seulement que cette intelligence ne coïncide point avec cette sensibilité si vive qui caractérise la race blanche. De l'avis de tous les observateurs, au stoïcisme dont les Indiens donnent si souvent la preuve s'ajoute une cruauté instinctive et qui connaît peu le remords. Il m'est impossible de ne pas faire remarquer que cette cruauté semble être l'apanage des races à grand développement pariétal, quel que soit d'ailleurs le degré de civilisation auquel elles sont parvenues : l'horrible férocité des Chinois, l'épouvantable génie qui a présidé à l'invention de leurs supplices, contrastent avec leur politesse, d'une façon tout à fait inexplicable pour les peuples de race blanche.

II. Le crâne qui vient de m'occuper ici soulève encore une question de la plus haute importance. En le considérant avec attention, en se pénétrant bien de sa physionomie, il est impossible de ne pas se rappeler à l'instant ces crânes trouvés dans les vieux tombeaux de l'île mexicaine *de los Sacrificios*, près de la Vera-Cruz, et dont notre savant collègue, M. le docteur Gosse de Genève, a si bien décrit la bizarre déformation, sous le nom de *Tête trilobée.* « Je désigne ainsi, dit ce célèbre auteur, une déformation des plus extraordinaires, qui offre l'apparence d'une toque, s'élargissant vers le haut et couronnée par trois saillies (1). »

« Dans cette déformation, ajoute M. Gosse, l'os occipital, au lieu de faire saillie en arrière, est déprimé au point de présenter une très-large gouttière qui, partant du trou occipital, se prolonge vers le haut, le long de la suture sagittale jusqu'à deux centimètres au delà de la suture transverse du coronal; arrivée en cet endroit, elle se divise, devient plus superficielle et plus étroite, et descend obliquement de chaque côté pour se perdre dans les fosses temporales... Le front n'est pas très-étendu, mais assez relevé, et sa surface, presque plane, se termine vers le haut par une arête en saillie obtuse et transversale qui la sépare de la gouttière. Des deux côtés de la gouttière médiane, en haut et en dehors,

1. *Essai sur les déformations artificielles du crâne*, p. 38.

les bosses pariétales présentent une boursouflure très-considérable. »

Notre crâne de Totonaque n'avait subi aucune déformation artificielle. M. Biart, qui étudie depuis plusieurs années les races du Mexique avec une rare intelligence, m'a affirmé que l'habitude de ces déformations était depuis longtemps tombée en désuétude parmi les Indiens. Toutefois, ce crâne présente une grande prédominance des bosses pariétales, que sépare l'une de l'autre une gouttière médiane. On y remarque en outre une gouttière transversale qui distingue très-nettement les régions frontales d'avec le département pariétal. Cette gouttière, il est vrai, s'imprime sur le bord antérieur des pariétaux et non sur la partie reculée du frontal, comme cela a lieu dans les crânes déformés décrits par M. Gosse; mais cette différence nous semble peu essentielle. Enfin, sauf l'aplatissement du frontal et de l'occipital, tout nous rappelle dans cette tête la physionomie des crânes de *Sacrificios*. Il y a là un type commun qu'il est impossible de méconnaître : le crâne non déformé et les crânes déformés appartiennent évidemment à la même famille.

Cette conformité soulève une question grave. La physionomie actuelle a-t-elle été commandée en quelque sorte par les habitudes de déformations pratiquées autrefois par une même race? en est-elle l'écho pour ainsi dire, et la conséquence éloignée? Faut-il admettre, au contraire, que la déformation artificielle n'avait d'autre but que d'exagérer certains caractères originels et propres à la race des Mexicains orientaux?

M. Gosse, dans son bel ouvrage, accepte les vues de M. Prosper Lucas, et, sans l'affirmer toutefois, il est très-porté à admettre que des modifications artificielles peuvent modifier assez profondément une race, pour se transmettre pendant un temps plus ou moins long, et se propager, par la voie de l'hérédité naturelle, dans la suite des générations. Ainsi, le caprice de la mode ne modifierait pas seulement l'individu, mais sa race tout entière, pendant un temps encore indéterminé.

J'avoue ne point partager cette manière de voir. Si les modifications spontanées qui résultent du mouvement de la vie individuelle peuvent, à la rigueur, être jusqu'à un certain point transmissibles, il ne me paraît pas en être ainsi des modifications artificielles. Admettre que des causes de cette nature peu-

vent changer l'ordre originel des tendances vitales, ce serait accorder une puissance illimitée aux causes extérieures, et comme il y a dans les profondeurs du passé des siècles à l'infini, la distinction actuelle des races, que dis-je? des espèces, ne serait plus qu'une distinction arbitraire, et l'histoire naturelle tout entière en serait ébranlée.

Les opinions d'Hippocrate et celles de M. Prosper Lucas sur l'hérédité, ne sont point prouvées par les faits. Les amputés n'engendrent point des enfants incomplets; que dis-je? l'espèce elle-même résiste aux modifications spontanées des individus, bien que celles-ci soient héréditaires, et ces oscillations, dont le sens varie à chaque instant, ne peuvent rien contre le principe de l'immutabilité actuelle de l'espèce, du moins depuis le commencement de la période géologique actuelle. Les petits des chiens auxquels on coupe, de temps immémorial, les oreilles et la queue, naissent parfaitement pourvus de ces organes, et les exceptions qu'on signale à cette règle, étant purement accidentelles, n'ont aucune valeur réelle. Les poulains des chevaux auxquels une mode ridicule imposait, au commencement de ce siècle, des mutilations insensées, ne reproduisent en aucune façon les preuves des bizarres caprices de nos pères. Ai-je enfin besoin de dire que des gens devenus borgnes ou aveugles d'une manière accidentelle, ou qu'une opération a privés de leurs dents, n'enfantent point des enfants borgnes, aveugles ou édentés? Or, il me semble qu'on ne saurait légitimement attribuer à une déformation purement artificielle des organes, une influence que leur ablation même n'a pas.

La seconde hypothèse me paraît donc la plus probable, et je me fonde en cela sur les raisons suivantes :

Parmi les déformations artificielles, les unes se produisent à l'insu des parents eux-mêmes, les autres sont au contraire calculées et systématiques.

Les premières s'expliquent par des causes très-diverses. La tête des enfants est comme une cire plastique. Une coiffure mal mesurée et choisie trop au hasard peut à cet âge déformer le crâne d'une manière très-grave. Certaines modes de coiffure sont très en faveur auprès des mères de famille, parce qu'elles s'ajustent aisément; d'autres semblent avoir pour principe un esprit de contradiction. Pourrait-on me dire, par exemple, pourquoi, sur les côtes françaises de la Manche et de

l'Océan, là où le vent souffle parfois avec une incroyable violence, les femmes du peuple s'affublent de coiffes gigantesques, véritables monuments de gaze et de dentelles, comme pour braver les éléments? Pour fixer un pareil échafaudage, il faut un système de liens très-solidement assujettis, si bien que les causes de déformation agissent là non-seulement pendant l'enfance, mais encore pendant toute la vie.

Or, on le sait, les femmes imposent volontiers à leurs enfants des deux sexes leur propre costume, dans ses parties essentielles, au moins pendant la nuit; et c'est par l'hérédité des usages, bien plus que par celle du sang, que les déformations s'éternisent.

Mais ces déformations inconscientes, pour parler le langage de Darwin, nous intéressent peu. Les déformations systématiques sont surtout dignes d'intérêt. Quelle raison a pu porter des peuples entiers à altérer leurs formes naturelles? M. Gosse fait avec raison remarquer que les hommes seuls se déformaient la tête. Peut-être, dans certains cas, ont-ils eu pour but de rendre plus parfaite l'adaptation de leurs parures de guerre, mais cette raison ne me paraît pas la principale. Elle ne saurait, par exemple, expliquer la déformation des crânes de l'île *de Sacrificios*. Cette déformation me semble résulter d'une prétention plus élevée. La race avait, à mon sens, pour but d'exagérer les caractères natifs qu'elle admirait en elle : il ne fallait point se laisser confondre avec des voisins qu'on méprisait, et qui, à leur tour, se déformaient la tête d'une manière différente. C'étaient donc là des déformations nationales et probablement aristocratiques. Si donc le crâne que nous venons de décrire présente, avec les crânes déformés *de Sacrificios*, une ressemblance typique, cette ressemblance semble nous révéler la raison première de cette déformation bizarre. La conformation actuelle est originelle. Elle n'est point la conséquence de la déformation, elle en a été le prototype.

J'ai cru devoir exprimer ici cette vue nouvelle, parce qu'aucun élément n'est superflu dans les discussions obscures que soulève l'étude des formes actuelles de l'humanité. Sont-elles originelles? sont-elles acquises? Ces questions touchent au mystère le plus profond de la philosophie naturelle, je veux dire à la définition même de la race et de l'espèce.

Le crâne décrit dans ce travail est représenté sur les planches X et XI.

RECHERCHES

SUR L'ORIGINE

DE L'ANCIENNE RACE ÉGYPTIENNE

MÉMOIRE LU A LA SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE

LE 18 JUILLET ET LE 1er AOUT 1861

PAR M. LE DOCTEUR PRUNER-BEY

---

§ 1er. *Introduction.*

Dans un petit travail publié en 1846, je crois avoir démontré que l'ancienne race figurée sur les monuments de la vallée du Nil, compte encore des représentants parmi les habitants actuels de l'Égypte, ce berceau de la civilisation antique. J'y avais constaté l'existence de deux types extrêmes, faciles à reconnaître sur les monuments, ainsi que parmi les enfants de l'Égypte moderne. Le *type fin*, distingué par l'élégance et la netteté des contours dans toutes les parties du corps, se remarque déjà sur les plus anciens monuments, surtout dans la maison royale; il représente, avec des nuances légères, le type général de la nation entière. Le *type grossier* est caractérisé par des formes lourdes, par des pommettes larges, par un nez un peu épaté et émoussé à sa pointe, souvent par un prognathisme léger; bref, par un ensemble plus massif et moins harmonieux de tout le squelette. Ce dernier type me parut être le résultat d'un mélange effectué avec les peuples de l'Éthiopie, à l'époque où

les hautes castes s'étaient retirées dans le midi, par suite de l'invasion des Hicsos sémitiques.

Les monuments du nouvel empire, à dater de la XVIII[e] dynastie, semblaient confirmer cette hypothèse, même en l'appliquant aux personnages d'un rang élevé (1). Mais l'examen des hypogées de Sacchara, appartenant à la IV[e] dynastie, s'oppose à cette manière de voir. Car, parmi les individus figurés dans ces tombeaux, le roi Chafra et un seul noble présentent les traits propres au type fin; tous les autres, sans en excepter même le grand prêtre, appartiennent à la seconde catégorie (2). Il est digne de remarque que ces représentants du type grossier ont le crâne très-allongé et aplati au sommet.

Je n'ai pas à m'occuper ici des divers croisements sémitiques qui eurent lieu à plusieurs reprises avant et depuis le commencement de notre ère, ni de l'influence que d'autres races conquérantes ou mercantiles de l'ancien continent ont, par leur mélange, exercée sur le type physique des Mizraïmites. Cet ordre de considérations ne touche guère à la question d'origine; néanmoins les faits historiques ont leur valeur pour nous rendre compte des variétés qui se trouvent placées, par leurs caractères, entre les deux types extrêmes ou tout à fait en dehors de leurs limites.

Pour ce qui regarde l'origine de l'élément ethnique qui aurait fourni le type fin, j'inclinais, il y a près de vingt ans, vers l'idée généralement admise par des auteurs éminents, que les anciens Égyptiens étaient une colonie arienne. Leur aspect extérieur semblait, entre autres, autoriser cette manière de voir, et, n'ayant pas alors approfondi moi-même leur système de langue, je me laissais aller aux idées de MM. Bunsen et Lepsius, les plus grands égyptologues de nos jours, qui tous deux considèrent la langue de l'ancienne Égypte comme un terme de transition entre les langues sémitiques et les langues ariennes. Toutefois, même les caractères du type physique me paraissaient exiger une certaine réserve; car il me fut impossible, dès le commencement de mes études, d'identifier l'ancien Mizraïmite avec l'Hindou, à cause de plusieurs particularités

(1) Qu'il me soit permis d'en appeler au témoignage de MM. Lepsius, le vicomte de Rougé et de Prisse d'Avennes.

(2) V. la collection de M. Prisse.

que le premier présente surtout dans ses parties molles, — les lèvres, les yeux et la chevelure, — traits qui sont tout à fait africains, abstraction faite des caractères différentiels du crâne que je n'ai pu approfondir que plus tard. De plus, lorsqu'il me fut possible de puiser à la source linguistique des renseignements précis, mes doutes sur l'origine prétendue arienne de l'ancien Égyptien furent non-seulement justifiés, mais aggravés, et j'acquis bientôt la certitude que cette origine est illusoire. Cependant il est plus facile de renverser que de construire; et sachant que la négation n'est pas le but final de la science, j'essayerai d'étayer l'ethnologie de l'ancienne Égypte sur la triple base de l'anatomie, du langage et de l'histoire, ces trois fondements sans lesquels toute recherche sur les origines, même dans l'acception restreinte de ce mot, reste ou insuffisante ou complétement stérile. Pour ce qui concerne la base anatomique, les hypogées de l'Égypte ont heureusement conservé des données nombreuses et demeurées presque intactes depuis une longue série de siècles; mais l'incurie, la cupidité et le vandalisme des indigènes et des étrangers sont parvenus à détruire, en grande partie, les débris osseux; et il fallait le zèle incomparable de M. Prisse pour pouvoir soumettre à l'examen anatomique, en nombre suffisant, les restes mortels des Mizraïmites. La belle série des crânes anciens que la galerie du Muséum doit au célèbre égyptologue, et autour de laquelle viennent se grouper quelques autres exemplaires, recueillis antérieurement, a fourni les matériaux qui m'ont servi à traiter la question du type physique sous le rapport de l'origine. Mais avant d'aborder cette question, il est nécessaire de rappeler que Blumenbach, le père de la crâniologie, trouva aux anciens crânes de l'Égypte une teinte éthiopienne, et quelque ressemblance avec les Numides, les Guanches et les Hindous; et s'il parut presque décidé à les classer parmi les peuples de la Libye, il ne put s'empêcher de signaler l'analogie frappante qu'il trouvait entre un crâne égyptien et un autre du Bengale, qui étaient, l'un et l'autre, dans sa collection (1). — Morton, ayant eu à sa disposition le plus grand nombre des crânes égyptiens que l'on ait réunis

(1) ... « Ita ad amussim inter se conveniunt, ut in collectione mea vix ac ne vix quidem alias duas dissitarum nationum calvarias sibi adeo præsimiles videre liceat. » Déc., VI, pag. 8. Il est à regretter que, dans l'Atlas, l'Égyptien soit représenté de trois quarts et l'Hindou du Bengale de face.

jusqu'à présent, les a divisés en cinq catégories : Égyptiens, Sémites, Négroïdes, Nègres et Pélasges. Dans son résumé, il fait habiter l'Égypte originairement par un rameau de la race caucasique; il reconnaît la parenté des Mizraïmites de la Bible avec la famille libyque; il attribue aux Égyptiens des caractères physiques qui en feraient une race intermédiaire entre les Européens et les Sémites; enfin, il admet des modifications du type primitif déterminées par un mélange avec les Pélasges ou Hellènes (1), ainsi qu'avec les Scythes (2) et les Phéniciens. Les Coptes seraient, selon l'avis de Morton, des métis issus du mélange des Nègres et des Caucasiens, à divers degrés. Telles sont les conclusions formulées, en 1845, par le savant Américain. Au rapport de MM. Nott et Gliddon, il aurait plus tard changé d'opinion, en considérant les Égyptiens comme autochthones, c'est-à-dire comme une race originaire à part.

§ II. *Étude du type physique des anciens Égyptiens.*

Les crânes rapportés par M. Prisse proviennent de Thèbes, à l'exception de deux, dont l'un, retiré des hypogées de Memphis, doit appartenir à un individu de la IV^e^ - VI^e^ dynastie, et l'autre à un habitant de la moyenne Égypte (Monfalout). La galerie possède en outre un crâne trouvé dans une oasis et plusieurs têtes de momie dont l'origine n'est pas indiquée. La première série ne contient probablement pas de représentants plus anciens que la XVIII^e^ dynastie. Il est à présumer que la haute Égypte conservait, même dans le passé, le type primitif plus pur que la basse Égypte, plus exposée aux invasions étrangères. L'état actuel des choses confirme d'ailleurs cette supposition; car le type fin et les nuances qui s'en rapprochent se rencontrent, maintenant encore, plutôt dans la haute que dans la basse Égypte qui offre en revanche plus fréquemment des échantillons du type grossier.

En jetant un coup d'œil sur une quarantaine de crânes an-

(1) Les historiens sont loin d'être d'accord sur l'origine des Pélasges. Toutefois, il est certain qu'ils n'étaient pas des Hellènes. Ils paraissent, en partie au moins, appartenir à la souche sémitique plutôt qu'à toute autre, à juger d'après leurs noms propres, leurs idées religieuses et le grand nombre de personnages mythologiques de la Grèce qui portent des noms sémitiques.

(2) On confondait encore à cette époque fréquemment les Khettites des monuments égyptiens avec les Scythes. Les premiers étaient des Sémites jadis très-puissants dans la Palestine et la Syrie.

ciens déposés dans le Muséum, on est tout d'abord frappé de deux choses, savoir : des variétés assez considérables qui existent entre les deux types extrêmes signalés dans notre introduction, et de la persistance de ces types jusqu'à nos jours. Car parmi ces crânes, il n'en est pas un seul dont on ne puisse retrouver les détails sur les têtes des Égyptiens modernes. Néanmoins, le type fin devait être plus répandu dans l'antiquité que de nos jours, puisque, sur les vingt-sept crânes de la collection de M. Prisse qui sont dépouillés de leur enveloppe, il y en a jusqu'à douze qu'on peut ranger franchement dans cette catégorie, tandis que le type grossier n'y compte que quatre individus bien caractérisés. Le reste, bien que rapproché du dernier type, n'en présente pas les deux traits principaux, qui sont le nez raccourci et épaté, et les os malaires élargis et saillants à leurs bords inférieurs.

Je vais maintenant exposer successivement les caractères du type fin et ceux du type grossier.

1° CARACTÈRES DU TYPE FIN. — Les caractères ostéologiques sont pour ce type un crâne petit et ramassé, peu épais, mais d'un tissu compacte. Le sommet a la forme d'un ovale légèrement élargi et relevé en arrière. La figure, vue de face, présentant la même forme, on peut considérer ce crâne comme *harmonique*. Le front, rarement marqué par de légers arcs sourciliers ou par un bourrelet transversal et superficiel au-dessus de la glabelle, a une tendance à fuir vers le sommet plutôt que vers les tempes; il est rarement tout droit, et ne présente qu'exceptionnellement le bourrelet vertical qui caractérise le front du nègre.

Les bords latéraux du coronal forment presque un angle droit avec la base du crâne. Ces dispositions de la boîte osseuse correspondent à un développement assez prononcé du lobe antérieur du cerveau, tout en donnant au front un extérieur gracieux. Les sinus frontaux sont petits. Les cavités orbitaires, largement ouvertes dans la majorité des cas, présentent une position verticale et des angles arrondis; leur diamètre horizontal surpasse toujours de quelques millimètres le diamètre vertical. Les os du nez, à leur racine, suivent, dans la plus belle forme, presque une ligne droite avec le front; ils sont alors unis à angle très-aigu et légèrement courbés en bas. La racine du nez est quelquefois épaissie, ce qui augmente l'intervalle des yeux. De même, dans quelques crânes le nez est *camus*, et

dans ce cas les os nasaux, presque triangulaires, font leur jonction à angle moins aigu. La mâchoire supérieure est petite, arrondie et presque toujours exactement orthognathe. La branche horizontale de la mâchoire inférieure est courte, mais généralement assez haute, les deux angles sont très-distants, en contraste avec le menton qui est petit et quelque peu effacé. La partie condylienne des branches montantes est ordinairement plus courte que les apophyses coronoïdes. Le bord inférieur de cette mâchoire est souvent courbé. Les dents sont toujours très-petites, à usure creuse ou plate, et marquées de carie déjà dans la jeunesse. Les incisives étant resserrées, surtout à la mâchoire inférieure, présentent quelquefois une forme plutôt cylindrique qu'aplatie (1). De même on observe l'absorption précoce des alvéoles sur ces crânes anciens comme encore aujourd'hui sur les habitants des villes d'Égypte. Les os malaires sont petits, arrondis, verticaux ; les fosses malaires font ordinairement défaut. La vue de profil offre les mêmes contours arrondis : les tempes légèrement bombées et leurs fosses peu profondes ; les lignes semi-circulaires peu marquées et basses; les arcs zygomatiques courts, minces, droits et aplatis à la surface externe. Même dans ce beau type, l'écaille temporale se joint quelquefois directement au coronal. Les bosses pariétales sont visibles au tiers postérieur et supérieur du crâne. — L'occiput, plutôt arrondi, est rarement quelque peu rétréci ou saillant à la région de la tubérosité externe; la partie inférieure de son écaille est peu marquée par l'attache des muscles, légèrement bombée, et sa jonction avec la partie supérieure de l'écaille se fait à angle obtus. Les condyles de l'occiput sont petits et aplatis; le grand trou occipital est elliptique, et son bord postérieur de niveau avec la voûte du palais, tandis que l'antérieur est un peu abaissé. La voûte palatine est profonde, courte et arrondie au bord alvéolaire. Les conduits auditifs occupent leur position normale; ils sont modérément ouverts, et sensiblement plus rapprochés de l'occiput que du front; cette différence est d'un centimètre. Les apophyses mastoïdes sont petites et arrondies.

(1) Cette particularité n'est pas un caractère exclusivement propre à la race égyptienne, comme le pensait Blumenbach ; elle n'est constante nulle part ; et je l'ai rencontrée sur des individus du haut nord des régions hyperboréennes de même qu'en Océanie.

Le crâne féminin est, sans exception, bien caractérisé par la diminution du diamètre antéro-postérieur, par son occiput complétement arrondi, par le développement vertical de la région postérieure, et par la finesse générale des traits de la physionomie.

Pour les dimensions du crâne appartenant à ce type, je dois renvoyer le lecteur aux tableaux. On y constatera que ce crâne tient le milieu entre la dolicho — et la brachycéphalie. Le même rapport est applicable, en général, à la face. Quant aux relations entre ses différentes parties, constatons d'abord que le nez est un peu court comparativement à la longueur de la partie inférieure de la face; cette différence atteint, chez quelques individus, jusqu'à quinze millimètres (1).

Il ne m'est guère possible de donner une description détaillée des autres parties du squelette; car les momies que j'ai pu étudier n'offrent point les caractères du type fin dans toute sa pureté. J'ai dû, pour combler cette lacune, m'adresser aux monuments et aux individus vivants dont l'extérieur correspond au beau type représenté par la peinture et la sculpture des anciens. La taille de ces individus n'est jamais bien élevée : elle varie entre 1^m 68 et 1^m 81. Le thorax et le bassin sont plus arrondis que dans la race arienne. On est frappé surtout des contours éminemment gracieux et bien arrondis des parties molles, et de l'élégance extrême dans la conformation des extrémités : les mains et les pieds ne sont comparables, pour leur finesse, qu'à la race Hindoue. Les bagues royales de l'ancienne Égypte ne s'adaptent guère aux doigts de nos Européens d'origine noble, et les poignées des épées maniées par les héros Aryas de l'Inde seraient trop courtes, même pour les mains de nos dames du grand monde. Au contraire, soit dans les peintures et sculptures de l'ancienne Égypte, soit dans les momies, les bras sont beaucoup trop allongés pour satisfaire aux exigences du type parfait de beauté.

La physionomie mérite un examen particulier. L'œil est toujours très-ouvert et l'iris foncé; la fente palpébrale très-allongée, taillée en amande et ordinairement un peu relevée à son angle

(1) J'ai déjà dit que plusieurs de ces crânes présentent le nez *camus*. La même conformation se rencontre assez souvent parmi les vivants qui, pour le reste, portent le cachet du type fin.

externe; les sourcils sont minces, soyeux et peu arqués. Le nez, à sa racine presque en ligne droite avec le front, très-peu courbé et sans pointe effilée, dépasse, vu de profil, fort peu le front; il se rapproche de la forme du nez romain. La bouche est petite; les lèvres sont assez épaisses et parfaitement horizontales; le menton, arrondi en pointe et quelque peu effacé, est garni, chez l'homme, d'une petite mèche de barbe; les moustaches sont courtes, fines et étroites. La chevelure est noire sur les monuments, quelquefois rougeâtre sur les momies. Les tresses des femmes sont toujours courtes. Il est remarquable que la chevelure de l'Égyptien des monuments est toujours plus ou moins frisée, de même que sur les femmes vivantes qui représentent encore maintenant le beau type, tandis que les têtes de momies ont plutôt une chevelure lisse (1).

La couleur nationale de la peau chez l'Égyptien des monuments était conventionelle : c'est un rouge de diverses nuances pour l'homme et, de même qu'au Mexique, un jaune ocreux plus ou moins pâle pour la femme (2). L'artiste de l'ancienne Égypte avait probablement choisi ce terme moyen pour distinguer l'habitant de la vallée inférieure du Nil de l'Éthiopien à peau brune et des peuples du Nord à teint plus clair. Cependant ces monuments fournissent aussi la preuve que la même couleur rouge caractérisait quelques autres nations de la haute antiquité. Le beau sexe ayant été plus à l'abri des intempéries atmosphériques et de la chaleur du soleil, au moins dans certaines classes de la société, pouvait offrir des nuances de teint plus claires. En les admettant et prenant aussi en considéra-

(1) Résultats de l'examen microscopique : Le périmètre du cheveu des momies ainsi que sa partie centrale ressemblent au cheveu arien, toutes les fois que sa couleur tire sur le rouge, tandis que le cheveu noir est plus épais et en même temps ou plus elliptique ou plus rond et, dans quelques échantillons, plus irrégulier dans ses couleurs que le cheveu de l'Arien. Dans cette dernière variété, le centre aérifère est rempli d'un pigment noir, très-abondant. La coupe transversale du cheveu des Égyptiens modernes présente absolument les mêmes caractères que chez les anciens.

Il est plus aisé de rencontrer, parmi les vivants, le type fin chez les femmes que chez les hommes, soit Fellahs, soit Coptes. La même observation est applicable à toutes les nations civilisées de l'antiquité, dont nous connaissons l'extérieur par les monuments.

(2) Cette différence n'est pourtant pas marquée sur tous les monuments. D'ailleurs la belle Nitocris aussi nous est dépeinte par Eusèbe comme ξάνθη τὴν χροΐαν, tandis que les Arabes désignent par l'épithète de *jaunes* (beni-el-assfar) les Européens. — Les Étrusques représentaient sur leurs monuments souvent la femme en blanc et l'homme en rouge ou en noir.

tion les différences du crâne bien prononcées chez les deux sexes, nous constatons déjà dans la haute antiquité la puissance de la civilisation pour augmenter la distance entre l'homme et la femme.

Aujourd'hui on observe des nuances nombreuses dans la couleur de la peau des Égyptiens, depuis le bistre clair chez quelques habitants du Delta, jusqu'au brun assez foncé du campagnard de la haute Égypte. Cependant le milieu de ces deux extrêmes correspond encore de nos jours à la couleur typique des monuments. La couleur de l'iris présente aussi des nuances diverses : elle est souvent jaune ou grise même chez des individus à chevelure noire.

Il est reconnu que l'étude approfondie des physionomies nationales doit avoir pour objet, non-seulement les proportions et le teint, mais encore le regard et l'expression de l'ensemble. L'art antique du statuaire égyptien ne traduit guère, dans ses œuvres, malgré leurs contours harmonieux, les mouvements de l'âme. Cependant elles ne sont pas entièrement sans expression ; si elles ne trahissent pas les mouvements tumultueux des passions et de la bravoure guerrière, on y voit le contentement rendu par le sourire des lèvres et la bienveillance par la douceur du regard. Plus on examine les monuments égyptiens de la sculpture antique, plus on arrive à se convaincre qu'il n'y avait plus rien à ajouter à la perfection des proportions et qu'il ne restait aux Grecs qu'à faire *parler* leurs œuvres en les animant du souffle divin.

2° Caractères du type grossier. — Le second type extrême, qui est représenté par quatre crânes dans la collection de M. Prisse, se rencontre aussi de nos jours chez les Coptes chrétiens et les Fellahs musulmans. Le crâne du type grossier est plus volumineux et plus massif dans toutes ses parties que celui du type fin. Vu d'en haut, il présente un ovale large et allongé, plus aplati que voûté. Le front, quoique un peu élargi à sa base, n'est pas en rapport avec l'étendue considérable de la charpente osseuse de la face ; il est bas, fuyant dans toutes les directions et marqué ordinairement par des arcs sourciliers saillants et convergents, par une *glabelle* (1) légèrement dépri-

(1) La glabelle est cette surface plane ou déprimée qui existe à la partie inférieure de l'os frontal, sur la ligne médiane, immédiatement au-dessus de la bosse nasale.

mée, et, en haut de celle-ci, par un bourrelet transversal et sémi-lunaire qu'on observe aussi chez les Berbers, les Éthiopiens et quelquefois chez les Hottentots. La forme elliptique du coronal et son peu de développement à la région frontale forment un contraste assez frappant avec l'étendue considérable de la vertèbre moyenne, surtout dans sa partie supérieure. Les sinus frontaux sont larges, ainsi que l'ouverture du nez et des cavités orbitaires, qui sont un peu inclinées en dehors et parfois aussi hautes que larges. Le nez, déprimé à sa racine, est peu saillant; ses os sont courts et souvent joints à angle très-obtus. La mâchoire supérieure fait saillie à son bord alvéolaire, qui est quelquefois aplati à sa face externe. Ses apophyses malaires sont larges et très-écartées, leur distance peut s'élever jusqu'à 98 millimètres. Les os malaires sont massifs, hauts et saillants à l'angle interne de leur bord inférieur, et leurs fosses sont profondes. La mâchoire inférieure est aussi massive et haute, et le menton carré. — Vues de profil, les arcades zygomatiques sont courbées en dehors; les tempes sont peu bombées, les fosses temporales sont profondes, les lignes demi-circulaires temporales très-hautes et profondément marquées, de même que les attaches des muscles aux pommettes, à la mâchoire inférieure et à l'occiput. Les bosses pariétales sont moins prononcées que dans le premier type. L'occiput est plus rétréci et sa partie pariétale plus aplatie; la jonction des deux parties de son écaille se fait à angle plus aigu que dans le beau type et la crête médiane est très-saillante. Les apophyses mastoïdes sont énormes, parfois même bifides et les condyles occipitaux plus inclinés que dans le beau type. On observe souvent, sur les parties latérales de la suture lambdoïde, des os Wormiens d'une grande étendue. Les dents enfin, quoique beaucoup plus grandes, sont usées et malades comme dans le premier type, et les incisives quelquefois plutôt cylindriques qu'aplaties.

L'oblitération des sutures crâniennes suit une marche, à ce qu'il paraît, assez régulière : elle commence par la partie postérieure de la suture sagittale pour gagner plus tard la partie temporale de la fronto-pariétale et enfin le milieu de la lambdoïde (1).

(1) J'ai observé une exception de cette règle sur un seul crâne : tout s'y trouvait soudé, à l'exception précisément du tiers postérieur de la suture sagittale, de la squameuse et de la partie inférieure de la lambdoïde.

Pour les dimensions principales je m'en rapporte aux tableaux. On y verra que ce crâne est plus franchement dolichocéphale que celui du beau type. La figure, vue de face, est plus large; et chez quelques individus sa partie inférieure, mesurée en ligne droite, surpasse celle du nez de 26 millimètres.

Cet ensemble de traits contraste assez nettement avec le beau type. L'harmonie est troublée par la prédominance de la face sur la région frontale ainsi que par sa largeur et, dans d'autres cas, par sa longueur. Les orbites, plus écartées, renferment des yeux dont les paupières sont moins ouvertes; leur bord supérieur est plus arrondi et l'angle externe souvent relevé. Cette particularité a été depuis longtemps remarquée sur des Coptes, et les a fait comparer aux Chinois. L'expression du regard est sombre et rusée en même temps. La bouche est large et ses angles sont abaissés. Tous les contours de la face sont plus anguleux et ses muscles plus saillants que dans le beau type.

La poitrine est large et carrée : les hommes les plus aptes à courir et à porter des fardeaux appartiennent à cette variété. Leurs extrémités paraissent un peu courtes par rapport au tronc, tandis que chez la masse du peuple elles sont plutôt longues, surtout les supérieures. Le bassin est fort solide et se rapproche légèrement de celui du nègre par le peu d'inclinaison des os iliaques, d'où résulte la compression latérale des hanches. En revanche le sacrum est fort recourbé en arrière, ce qui doit faire supposer une saillie fessière considérable; et elle se rencontre en effet, mais seulement comme exception, sur les femmes et sans jamais être jointe à la stéatopygie complète. Les muscles des extrémités sont fort bien développés chez les individus bien nourris de ce type; les mains et les pieds sont petits comparativement au reste du corps.

Quant aux crânes, anciens ou modernes, qui occupent le milieu entre les deux types indiqués, on y remarque facilement l'effet du mélange des formes précitées, de même que des traits berbers, sémitiques et négroïdes. Si l'harmonie constitue la condition essentielle de la beauté, on la rencontre, surtout dans la figure des hommes, plus rarement aujourd'hui que jadis: mais quant aux autres parties du corps, la population actuelle offre encore assez de beaux modèles à l'art du sculpteur. La taille

des individus appartenant au type mélangé surpasse assez souvent la moyenne.

Ces idées sur le mélange de races diverses sont confirmées par les caractères ostéologiques que présentent les crânes de quelques individus. Tels sont, par exemple, un rétrécissement vertical derrière la suture coronale, comme chez les Hottentots et quelques Guanches, ainsi que l'aplatissement de la partie postérieure des pariétaux; le raccourcissement des grandes ailes du sphénoïde, etc. Les omoplates s'élargissent souvent de telle manière qu'elles se touchent presque à leurs bords internes, caractère qui se rencontre particulièrement sur le squelette de l'Arabe.

N'oublions pas qu'on trouve parmi les têtes de momies, comme parmi les crânes des paysans modernes de l'Égypte, des exemplaires fort arrondis, presque globuleux, surmontant une face grossière et allongée. Cette combinaison *dysharmonique*, déjà signalée par moi ailleurs, notamment chez les Hongrois et les Turcs, indique évidemment un mélange de sang touranien, introduit dans l'antiquité par le contact avec les Assyriens et leurs voisins, et dans les temps modernes, par la domination des Turcs (1).

§ 3. *Comparaison du type physique des anciens Égyptiens avec les autres races humaines.*

Appliquons maintenant la méthode comparative d'abord au type fin de la race des monuments, et voyons si parmi d'autres groupes humains on ne trouverait pas des ressemblances plus ou moins frappantes avec le portrait de l'ancien Égyptien. Aucun des rameaux de la grande souche arienne actuellement connus ne peut être comparé au Mizraïmite, si ce n'est l'Hindou. Or voici ce que la méthode comparative nous révèle. On remarque, sans doute au premier coup d'œil, une certaine ressemblance entre les deux races précitées. Le crâne petit et

(1) Nous savons que les Ouirats, appartenant à la souche tatare, vinrent en 1296 en Égypte, après avoir laissé, sur la côte de la Syrie et de la Palestine, bon nombre de leurs compatriotes, et que leurs femmes et leurs enfants, après le massacre des hommes, se dispersèrent dans toute l'Égypte (V. Macrizi, *Hist. des mamelouks*). Mentionnons aussi les deux cents mongols, accueillis en 1303 en Égypte, sans compter les légions d'esclaves asiatiques qui affluèrent de tout temps dans la vallée du Nil.

ovale, les contours élégants et harmonieux du tronc et des extrémités, la finesse des mains et des pieds s'observent dans les deux cas. Mais un examen attentif des détails fait bientôt voir des différences notables. L'Égyptien, même de l'époque classique, est plus haut de taille. Son crâne est sensiblement élargi en arrière, tandis que le crâne Hindou est, dans tous les sens, l'ovale le plus parfait qu'on puisse concevoir. Chez l'Hindou la face disparaît, pour ainsi dire, au-dessous du dôme majestueux d'un front imposant, tandis que chez l'Égyptien elle conserve une certaine prédominance, surtout dans le sens de la largeur. Chez l'Égyptien les parties moyenne et inférieure de la face indiquent, par leur ensemble, des penchants sensuels : le contraire se remarque sur la figure de l'Hindou. Quelques traces de prognathisme et la forme cylindrique assez fréquente des dents incisives éloignent encore l'Égyptien de l'Hindou en ce qui concerne la charpente osseuse. Pour les parties molles les différences sont beaucoup plus sensibles et, j'ose dire, décisives. La couleur de la peau de l'Hindou varie depuis les nuances du bistre jusqu'au bronze foncé, sans se confondre, que je sache, avec le rouge; la fente palpébrale est chez lui toujours droite. Au teint s'ajoutent des lèvres minces et un menton ni saillant, ni fuyant. L'expression de sa physionomie a quelque chose de mystique et de profondément rêveur. Sa chevelure enfin, ce caractère essentiel dans les questions d'origine et de filiation des races humaines, est longue, soyeuse et douée de ce lustre doré, tant célébré par les poëtes de l'Inde. La coupe transversale de son cheveu est régulièrement ovale et plus petite que celle de l'Égyptien. Ainsi, en reconnaissant que le beau type de l'ancienne Égypte touche de près (1), sous certains rapports, à l'arien, il s'en éloigne par d'autres; et si parfois on a trouvé des ressemblances individuelles, il faut

(1) Ces faits d'analogie rentrent dans la grande loi du parallélisme qui préside à la conformation physique des races humaines, de même qu'à la structure de leurs langues, en ce qu'elles présentent de *semblable* dans les diverses parties du globe, tandis que la loi du développement progressif, dont j'ai fait mention dans mon travail sur le nègre, peut nous rendre compte de la plupart des caractères *différentiels* qui séparent les groupes humains. Ces lois, jointes à l'influence incontestable du milieu dans le sens étendu que lui donne M. de Quatrefages, pourront, ce me semble, servir à expliquer les faits les plus contradictoires en apparence. Faut-il, en outre, au moins pour quelques-unes des races humaines, admettre un retour vers l'animalité?

avouer que la race des Mizraïmites n'a jamais revêtu le type arien.

Passons maintenant à l'examen comparatif de la race sémitique. En contact avec l'Égypte depuis un temps immémorial, les Sémites ont exercé une influence considérable sur ses destinées ainsi que sur son caractère ethnologique par une fusion de races qu'indique un grand nombre de crânes anciens, et que confirment les monuments. Les Égyptiens y ont eux-mêmes tracé les portraits de leurs hôtes, de leurs serfs et de leurs envahisseurs. Les peintures des hypogées de Beni-Hassan, à part quelque exagération qui devait mieux faire ressortir la différence entre les fils du Soleil et les adorateurs de Typhon, nous donnent du Sémite le portrait que voici : traits anguleux et fort accentués; saillie démesurée du nez, courbé au-dessous d'un front plus ou moins fuyant: bouche large et abaissée à son angle externe; l'iris d'un teint gris ou jaunâtre; fente palpébrale arrondie en haut; menton avancé; en général le crâne est plus franchement dolichocéphale que dans le beau type de l'Égypte. Sur d'autres monuments, qui représentent les Sémites du nord, la chevelure, en forme de bourse, et la barbe qui garnit toute la face sont fort longues; la taille est plus élevée, et la couleur de la peau, tirant sur le jaune, est plus claire que chez les Mizraïmites. Ces caractères sont confirmés par les monuments de l'Assyrie, dont le type national diffère notablement du type égyptien, et par la photographie d'un buste trouvé par M. Hekekyan-Bey au-dessous du temple de Ptah à Memphis, et dont je dois la communication à M. Prisse (1). Un autre fait, non moins concluant, a été communiqué par M. Mariette à la *Revue archéologique*, II. Février 1861. L'infatigable antiquaire dont les nombreuses découvertes ont jeté un jour tout nouveau sur l'ancienne Égypte, vient de déterrer à Tanis, capitale des Hicsos sémitiques, des sphinx représentant les portraits de ces rois pasteurs. Les inscriptions ne laissent aucun doute sur leur origine. Ce type est presque identique avec celui de l'Assyrie, et voici ce qu'en dit M. Mariette : « Yeux petits, nez vigoureux et arqué en même temps que

(1) Quoique la partie moyenne de la face soit mutilée dans ce buste, on y reconnaît le type sémitique par les contours anguleux de la face allongée : c'est probablement le buste d'un Phénicien ! L'histoire de la colonie phénicienne établie à Memphis rend cette version plausible. V. Hérodote.

plat (?), joues grosses et osseuses, menton saillant, bouche baissée aux extrémités, rudesse des traits dans l'ensemble, la tête paraît s'enfoncer dans sa crinière touffue, etc. » Le même auteur signale ainsi le contraste entre les deux races en question : « Les sphinx égyptiens frappent par leur tranquille majesté. Les têtes sont le plus souvent des portraits; cependant l'œil est toujours calme et bien ovale, la bouche toujours souriante, les lignes du visage toujours arrondies; la grande coiffure aux ailes évasées se marie si bien à l'ensemble paisible du monument..., etc. »

Laissant de côté le défaut de symétrie de la face et cette charpente osseuse lourde (1) qui caractérisent, en général, l'ancien Sémite, on trouve que le beau idéal a aussi ses représentants dans cette importante race humaine; mais c'est rare, c'est exceptionnel, et la beauté sémitique subit ordinairement avec l'âge un mouvement de retour. A l'exception de quelques individus juifs, aucune branche de cette souche ne pourrait fournir une combinaison de traits correspondant à ceux de la statue égyptienne. Mais ces exceptions s'expliquent; car l'histoire nous enseigne que les mariages n'étaient pas rares entre les deux nations, et que les tribus d'Éphraïm et de Manassé eurent pour mère une Égyptienne. Peut-on rapporter à cette source le sous-type au crâne un peu arrondi, au nez raccourci et à la chevelure frisée, qu'on rencontre parmi les Juifs dans presque toutes les contrées qu'ils habitent actuellement?

La comparaison du type physique des anciens Égyptiens avec celui des Ariens et des Sémites n'ayant pas fourni de preuves suffisantes pour admettre entre ces différentes races une identité d'origine, il me reste à appliquer la même méthode à l'étude de la grande souche atlantique des Berbers (Cabyles et Imouchar'). J'en ai vu un certain nombre : ils traversent annuellement l'Égypte pour faire leur pèlerinage à la Mecque; et la galerie du Muséum m'a offert les pièces nécessaires pour faire un examen plus détaillé des traits du visage, du crâne osseux et du squelette entier. Le Berber se distingue en général de l'Arabe par une taille plus élevée et par un crâne cérébral et

(1) Nous signalerons comme contraste le squelette de l'Arabe qui est, comme celui de son cheval, d'une finesse extrême, ce qui s'explique par le milieu dans lequel ils passent leur existence.

facial plus large dans son diamètre transversal. Il présente d'ailleurs deux types différents : l'un à nez peu courbé et presque droit, l'autre à nez toujours très-étroit et saillant au point de surpasser considérablement la ligne du front; il faut y joindre une disproportion souvent frappante entre la longueur de la partie inférieure de la face et de la partie moyenne. Les yeux sont un peu plus à jour chez le Berber que chez l'Arabe ; son front est plus vertical, assez développé dans tous les sens et peu marqué; ses sourcils sont moins arqués et quelquefois très-rapprochés. Les mâchoires sont exactement orthognathes (1).

La comparaison des têtes berbères, revêtues de leurs parties molles, avec les têtes Arabes, confirme les données de l'ostéologie. La tête d'un jeune Berber qui a 180 millimètres de longueur, atteint jusqu'à 147 millimètres de largeur aux pariétaux et 110 millimètres à la base du front. La distance des arcs zygomatiques est de 133 millimètres; la longueur de la face, du front au menton, 122 millimètres; du nez, 55 millimètres; de la pointe du nez au menton, 68 millimètres. La tête de l'Arabe, quoique présentant 180 millimètres de longueur, n'atteint que 130 millimètres de largeur aux pariétaux et 95 millimètres à la base du front. La longueur de sa face est de 115 millimètres; du nez, 54 millimètres; et de là au menton, 70 millimètres. Outre l'élargissement du crâne dans le sens transversal, le Berber a les traits du visage moins fins que l'Arabe (2).

En comparant enfin les crânes berbers à ceux de l'ancienne Égypte j'en ai trouvé trois séries qui se correspondent nettement, soit pour la forme en général et pour les détails, soit pour le volume. La première série provient des Kabyles, et ici je dois particulièrement noter le crâne d'une femme Chaouia qui, placé à côté de celui de la IV^{e} ou VI^{e} dynastie d'Égypte, n'en diffère par aucun caractère, par aucune particularité appréciable. Le crâne de la seconde série provient d'une oasis et correspond parfaitement au type égyptien. La troi-

(1) Je n'ai trouvé qu'une seule exception à ce caractère sur la tête d'une femme ; mais j'ajoute que la configuration aplatie du nez pouvait faire soupçonner un mélange.

(2) Quelques têtes d'Arabes de l'Algérie offrent exceptionnellement des proportions très-rapprochées de celles du Berber, probablement par suite du mélange des sangs. La même observation est applicable aux Guanches : leurs crânes ainsi que leurs termes de numération trahissent l'influence arabe.

sième série comprend des crânes mores qu'on pourrait croire légèrement arabisés. Eh bien, tous ces crânes, mêlés aux Égyptiens de l'ancienne époque, pourraient être difficilement distingués les uns des autres. Toutefois, la plupart des crânes berbers sont, de même que les crânes des Fellahs modernes, plus volumineux que les anciens crânes du beau type, et ils ont, en général, le front un peu plus développé et des traits plus distingués que l'Égyptien de nos jours (1).

Quant à la couleur de la peau des anciens Libyens, les monuments de l'Égypte nous fournissent des données dont l'exactitude peut être constatée encore par l'état actuel des choses. D'abord les Tmhou (2), qui figurent parmi les grandes races humaines dont les tombeaux royaux de Thèbes ont conservé les portraits, se reconnaissent à la blancheur de leur peau, à leur grande mèche de cheveux, à leur barbe plus fournie et à leur taille un peu plus élevée que celle des Mizraïmites. Aujourd'hui encore la plupart des habitants des villes de la côte ainsi que des montagnes de l'Afrique septentrionale confirment, par leur extérieur, l'exactitude de ces représentations, qui datent au moins de trois mille années. Les Techou de M. Bunsen, dans le tombeau de Séthos, se caractérisent de même par la mèche de cheveux (3), par la peau blanche, par des habits longs et la plume d'autruche sur la tête. Parmi les peuples du midi le nom des Tourarak, selon le même auteur, rappelle celui des Touaregs; et si les Pun (t) (4) des monuments appartiennent à la Libye plutôt qu'à l'Arabie, il faut reconnaître qu'il existait déjà dans la haute antiquité, parmi les Berbers, une variété

(1) On voit dans mes tableaux de mensuration que le crâne berber ressemble d'une part à celui de l'ancien Égyptien et d'autre part à celui de l'Égyptien moderne.

(2) Il est reconnu par les philologues que *T'mh'it* signifie le *nord* en général ; mais il est peut-être permis de rapprocher la racine *mh'* des Μάχυες des auteurs grecs et des *Amazir'* de nos jours.

(3) On observe aussi sur les portraits des Pharaons cette mèche de cheveux qui tombe sur les joues.

(4) Il n'est pas sans intérêt de rapprocher ces Pun.t des Put de la Bible et des Puni ou Pœni des auteurs classiques; car les Phéniciens pourraient avoir reçu ce nom depuis leur établissement dans la contrée des Pun. En tout cas le nom des Phéniciens mêmes, signifiant selon les uns *dattier* et selon les autres *rouge*, n'est guère plus ancien que celui des Pun inscrit sur les monuments égyptiens. — Ces Pun ont été placés jusqu'à présent, par les égyptologues, à l'est de l'Égypte, et notamment en Arabie. Malheureusement les relations de l'est avec l'ouest ne sont pas encore assez éclaircies dans l'ancienne géographie égyptienne.

rouge dont le teint correspond à la couleur nationale du Mizraïmite. Or ces habitants de Pun. t-Kah (c'est-à-dire de la terre de Pun), venus par la grande mer, sont accompagnés des produits d'une faune et d'une flore qui trahissent, comme la forme de leurs cases, une origine libyque plutôt qu'arabe, ainsi que le remarque judicieusement M. Prisse, auquel je dois cette communication. Quant à l'extérieur de ces Libyens (?), la mèche de leur barbe est plus longue et plus fournie que chez l'Égyptien; mais, comme chez lui, la chevelure est légèrement frisée. Leurs traits sont pourtant un peu plus accentués, et l'on y remarque des rides très-prononcées entre l'angle de la bouche et le coin du nez. Celui qui paraît être leur chef est en outre affecté d'éléphantiasis.

L'examen critique des auteurs classiques qui distinguent les tribus foncées des Mores et des Garamantes, m'entraînerait trop loin. Je me contente de rappeler qu'Hérodote les fait immigrer, avec leur dieu Ammon, de la Thébaïde, et je me borne à constater ce que l'état actuel nous enseigne à cet égard. Or, il y a des Kabyles « aussi blancs que des Européens », notamment dans les montagnes de l'Aurès; et à leur côté il y en a de rouges. Dans le Maroc, les belles tribus des Béranis sont blanches, selon Graberg de Hamso, tandis que les Chellouhs, leurs voisins, sont plus petits de taille, plus faibles et d'une couleur foncée, mais d'ailleurs plus disposés à l'exercice des arts et des métiers. M. Barth signale partout le teint clair des Touaregs, habitants du Soudan, pour les distinguer de leurs voisins nigritiques, et il nous apprend qu'on peut en général donner l'épithète de rouge aux Imouchar' et aux Imrhad (lorsque les derniers ne sont pas d'origine mulâtre); et que les Aouregs, célèbres dans l'histoire sous bien des rapports, et surtout par la circonstance qu'ils auraient donné le nom à la langue (Touareg), justifient parfaitement leur nom qui signifie *gens à couleur dorée* (You-aouraghen). Le même voyageur nous dit qu'il avait à sa suite un jeune Touareg du Fezzan, de la tribu des Matrilelen, dont la taille, d'une élégance parfaite, et les traits, mariés à un teint noir et luisant, représentaient une copie exacte de l'ancien type égyptien. Les Touaregs de Ouadi Righ auraient, selon Hodgson, la chevelure frisée et la couleur foncée des Éthiopiens, sans cependant accuser dans leurs traits un mélange quelconque avec les nègres, tandis que les Kelowis

trahissent leur origine mixte par la dégradation de la figure (Barth). Ainsi, l'échelle chromatique de la peau est assez étendue dans la grande famille humaine qui a peuplé le nord de l'Afrique, de la Méditerranée au Soudan et des frontières de l'Égypte jusqu'à l'Océan (1). La race arienne et celle des Sémites offrent des exemples analogues dans les variétés de la coloration de la peau, et je crois avoir prouvé, par les données précédentes, que la couleur nationale de l'ancien habitant d'Égypte se rencontrait déjà dans la haute antiquité chez quelque rameau libyque, comme elle s'y rencontre encore de nos jours.

La chevelure enfin, sujette aux mêmes nuances de coloration que la peau, mérite un examen attentif. Chez l'Arabe elle est plus grossière, plus frisée que chez le Berber et presque constamment noire, à l'exception de quelques individus à chevelure claire parmi des Bédouins de l'Algérie et des Anézis qui sont campés entre la Mésopotamie et la Syrie. La chevelure du Berber est moins forte, moins bouclée, et elle tire toujours plus ou moins sur le brun. Du reste, Scylax mentionne déjà les Μαζυχοὶ ξανθοὶ (à la chevelure blonde) aux bords du lac Triton. Mais je n'oserais affirmer que cette couleur des cheveux corresponde à ce blond qui paraît être l'apanage exclusif des Germains, des Slaves, des Lithuaniens et des véritables Celtes, peut-être aussi de quelques Finnois voisins des Scandinaves (2). Quant à la couleur roussâtre de la chevelure, que j'ai observée sur la momie d'une femme Guanche, elle peut se trouver aussi en Libye; car la chevelure rouge se rencontre même exceptionnellement sur le nègre ainsi que chez quelques tribus de l'Amérique et de la haute Sibérie. Enfin je crois, jusqu'à plus ample information, que la chevelure des Atlantides, donnée pour blonde, représente plutôt la nuance cendrée que le haut blond; et pour ce cas l'Égypte et même l'Arabie offrent des exemples analogues quoique certainement plus rares que dans l'Atlas (3).

(1) On ne peut, du reste, s'attendre à un résultat différent, vu la grande variété et même les termes, jusqu'à un certain point, extrêmes que présente ce vaste terrain.

(2) Quelques Arméniens et d'autres individus originaires du Caucase appartiennent à la même catégorie; et, parmi plusieurs milliers de Juifs habitant le Caire, je n'ai connu qu'une seule femme à chevelure blonde; pour le reste, ses traits ne contrastaient pas avec son origine.

(3) La coupe transversale du cheveu arabe donne une ellipse avec le centre rempli de pigment, tandis que le cheveu berber offre souvent, dans toute leur

Il résulte de l'examen anatomique précédent que l'ancien type fin des monuments égyptiens se rapproche du type libyque dans les particularités qui l'éloignent de l'arien et du sémitique.

Il me paraît beaucoup plus difficile de décider si le type grossier doit être considéré tout simplement comme le résultat d'un mélange avec les races de l'Éthiopie et du Soudan. L'opinion des crâniologistes paraît incliner vers cette conclusion, tandis que d'autres observateurs, comme par exemple M. d'Avezac, d'après Winckelmann, ont cru trouver à ces physionomies quelque similitude avec le type chinois. Ces opinions divergentes n'excluent point une autre manière de voir. C'est celle que je vais faire connaître. J'y ai été conduit par des considérations linguistiques que je vais exposer, en commençant par l'examen de la langue de l'ancienne Égypte.

§ 4. *Linguistique.*

I. Caractères de la langue égyptienne. — La langue des monuments égyptiens, autant qu'on peut en juger par les découvertes de Champollion et les travaux de ses successeurs, a un alphabet très-restreint, comprenant trois voyelles radicales (1) et douze consonnes dont la plupart sont des gutturales et des labiales (2). Les palatales ne font leur apparition que dans le copte. Il n'y a que *s* et *t* pour représenter les sibilantes et les linguales.

Les racines, invariables dans la formation des mots et dans la construction de la phrase, sont des plus simples. Leur nombre connu jusqu'à présent est, d'après Bunsen, de cinq cents et de cinquante particules. Beaucoup de ces mots primitifs consistent en une seule ou double voyelle; d'autres sont formées d'une à trois consonnes, combinées avec une voyelle. Sur cinq cent soixante et un mots égyptiens deux cent soixante-quatre ne se composent que de trois lettres (3).

netteté, les cellules aérifères centrales, comme on les observe chez le plus grand nombre des Ariens et chez quelques-unes des momies égyptiennes.

(1) A, i, u (italien).

(2) H, k, χ; — b, p, f.

(3) S'il y a, par suite d'un cadre phonologique aussi restreint, homophonie pour beaucoup de racines, il est tout aussi probable que d'une part le *ton*, et, d'autre part, une quantité de particules, jointes à la racine, décidaient du sens de ces monosyllabes.

Beaucoup de ces racines simples qui désignent des objets grands et luisants, nous paraissent représenter encore la simple interjection par laquelle l'homme primitif salua les merveilles de la création. Si l'ancien idiome égyptien se rapproche du chinois par la simplicité de ses racines, il s'en écarte, d'autre part, par leur terminaison fréquente en une consonne, et par l'accumulation de plusieurs consonnes dans une même syllabe, ce qui l'éloigne aussi de la plupart des idiomes du Soudan. La langue des Mizraïmites ne brille guère par l'euphonie; et, à en juger d'après la lecture de la liturgie copte, qui m'est familière, une monotonie fatigante nous laisse peu de regrets sur la disparition de cet idiome, remplacé avantageusement par l'arabe.

La structure de la langue égyptienne est basée principalement sur la faculté de donner aux racines la valeur du nom ou du verbe par la simple adjonction de l'article ou du pronom personnel, par exemple *ekmé* (amas) et *pekmé* (amor tui). Le redoublement des racines joue un grand rôle, même pour la formation du superlatif, comme cela s'observe dans presque toutes les langues dépourvues de la flexion proprement dite. Quoique l'Égyptien possède des termes abstraits simples pour exprimer des notions telles que *vérité*, *justice*, *vertu*, etc., cet idiome, vu le nombre restreint de ses racines, a eu recours, pour exprimer des idées nouvelles et surtout des termes abstraits, à un procédé qui lui est commun avec le Chinois et beaucoup de langues nigritiques : il emploie à cet effet la juxtaposition de deux mots simples, par exemple, *ref-nau* (1) (l'inspecteur), *sa-pi-nau* (l'action de voir ou la vision), *uom-n-het* (manger le cœur ou repentir). Le nombre de ces mots est considérable dans la langue copte qui nous est plus connue que celle des monuments.

La grammaire proprement dite, est basée sur l'emploi des particules : on y découvre à peine quelques traces de flexion. Le *nom* est caractérisé par les articles dont l'indéfini correspond au terme de numération *un*; le défini, préfixe dans l'ancienne langue, indique à la fois le sexe et le nombre. Souvent il n'y a point d'autre moyen pour exprimer le pluriel; et quand on en rencontre dans la langue ancienne, c'est exclusivement

(1) Ce terme se compose de la racine ρ ou ἐρ (faire) dont *ref* (le faiseur) et de *nau* (voir).

par la lettre *u* qu'il trouve son expression. Au contraire, le copte possède des formes de pluriel basées sur le changement symbolique des voyelles (le pluriel fractionné des Sémites), particularité qui se retrouve dans bien des langues du Soudan. De plus la langue ancienne et la copte offrent des traces d'un duel, ce qui les rapproche aussi des langues sémitiques, de même que la distinction du sexe. Mais l'égyptien emploie à cet effet des articles divers, tandis que le sémite désigne le féminin par la désinence du nom et de l'adjectif (1). Les rapports des noms, c'est-à-dire les cas, s'expriment en égyptien soit simplement par la place qu'ils occupent dans la phrase, soit par des prépositions. Quant aux moyens de flexion, plusieurs langues sémitiques en sont réduites au même état de pauvreté; car elles ne possèdent qu'un génitif.

Si les articles indiquent le nombre et le sexe du substantif, les pronoms, joints au *verbe*, désignent en outre l'agent. Le pronom personnel est préfixe dans le copte, mais affixe dans les hiéroglyphes, au moins pour le temps présent. Par suite de cet arrangement le verbe présente, surtout dans le copte, le caractère du substantif; car l'expression de *je vois* peut être ramenée à celle de *mon voir;* et en y joignant le complément direct, qui suit le verbe comme dans les langues sémitiques, la phrase *je te vois* s'exprime par *mon voir toi*. Le complément indirect est indiqué par des prépositions qui correspondent, au moins en partie, aux sémitiques. Le même procédé de simple juxtaposition ou, au plus, d'agglutination, sert pour la formation des temps, des modes et des voix du verbe. Pour approfondir cette partie de la grammaire, un mot sur les verbes auxiliaires. Le verbe substantif est représenté ou par le démonstratif seul (*il, elle, ils*, etc.) ou par ⲉⲣ (faire). Ainsi *il est un homme* se rend par *il fait un homme*. Ces procédés rendent très-suspecte la qualité d'abstraction attribuée à un autre auxiliaire (*o, u, uon*) qu'on emploie pour exprimer l'existence (2). Maintenant il sera facile de nous rendre compte du mécanisme de la conjugaison. Le temps futur se forme par l'auxiliaire indiqué et une particule qui signifie *pour :* ainsi

(1) Il est tout aussi remarquable que l'article du pluriel en égyptien (*nen*) paraît se trouver dans les désinences sémitiques — *an*.

(2) Même en accordant cet avantage à l'idiome égyptien, il ne serait pas plus favorisé que d'autres langues de l'Afrique méridionale et de l'Amérique.

au lieu de *je ferai*, l'on dira je *suis pour faire*. Le passé est caractérisé par *n-* préfixe (1). Les verbes *donner* et *accorder* servent à exprimer le subjonctif et *mai* (aimer, en copte) l'optatif. — L'auxiliaire affixe (*ui*), ou plus communément la première lettre du pronom personnel préfixe, caractérise le participe du présent, dont le pluriel, terminé en *iu*, *iue*, n'est qu'une modification de la même terminaison (*u*) pour les noms.

C'est pour deux formes du verbe seulement que l'ancien égyptien paraît avoir fait un effort pour atteindre le degré où sont parvenues les langues à flexion symbolique. Le participe du passif en *yt* ou *ut* appartient, en premier lieu, à cette catégorie ; mais on peut encore se demander si le *t* n'est pas réductible à la racine *ti* (faire). Le second cas se rapporte à la formation du verbe transitif par la lettre préfixe *s*, procédé que l'Égyptien partage avec d'autres langues africaines.

La construction de la phrase devait se régler sur la simplicité des moyens ; c'est ce que montre le défaut presque complet de conjonctions (2). Ainsi pas de longues périodes dans l'ancien égyptien : il a pourtant l'avantage de posséder un pronom relatif qui fait défaut à bien d'autres langues plus avancées vers la flexion. Du reste, la construction de l'égyptien est assez analogue à celle des Sémites par la position du régime direct à la suite du verbe et de l'adjectif derrière son substantif, par l'ellipse fréquente du verbe *être* ainsi que par le même pléonasme illogique et inversif c'est-à-dire par la double expression du régime. D'autre part, la langue copte, qui trahit le contact avec les Sémites et les Grecs, n'a pourtant pas renié son origine ; elle n'a fait qu'élargir le cadre phonologique et grammatical, mais conservant toujours le type de sa mère. — Quel étrange contraste entre la vie intellectuelle des anciens Égyptiens et l'expression immobilisée et, pour ainsi dire, momifiée de la pensée ! Mais ce contraste s'explique, quand on le considère comme le reflet de la nature environnante du caractère de la nation, de ses mœurs et institutions. En effet, la simplicité de cet idiome témoigne de sa haute antiquité ; son invariabilité reflète, d'une part, la stabilité de la vie nationale, et d'autre part, la marche réglée de la nature

(1) Cette particule correspond probablement au copte *ne* (aller).

(2) Pour traduire l'Évangile les Coptes furent obligés d'emprunter des particules de liaison à la langue grecque.

égyptienne, comparable aux pulsations d'un chronomètre; et ses allures mesurées s'accordent avec ces monuments d'architecture dont nous admirons autant la symétrie que la grandeur.

2° COMPARAISON DE L'ÉGYPTIEN AVEC LES LANGUES ARIENNES. — Si l'ensemble des caractères physiques a pu entraîner quelques-uns des fondateurs de la science crâniologique à considérer les anciens Égyptiens comme un rameau de la grande souche arienne, l'examen comparatif des langues s'oppose, de tous points, à ce rapprochement. Les idiomes ariens de l'antiquité ont pour caractère essentiel la synthèse et la flexion, tandis que la langue égyptienne est analytique et agglutinative par excellence. Rien de plus admirable que le sanscrit, soit pour la richesse de sa phonologie harmonieuse, soit pour le luxe de ses formes grammaticales. Rien de plus simple que la langue des monuments égyptiens. L'un est l'idiome dans lequel la divinité a, pour ainsi dire, révélé ses pensées intimes; l'autre est le langage de l'homme qui enregistre les faits de sa vie journalière (1).

3° COMPARAISON AVEC LES LANGUES SÉMITIQUES. — Revenons à la comparaison de l'ancien idiome égyptien avec les langues sémitiques. J'ai déjà indiqué des points nombreux d'analogie pour ce qui concerne le mécanisme général de ces deux classes de langues. Quant au vocabulaire, on est frappé de la concordance entre les pronoms personnels, surtout si l'on admet l'échange entre les pronoms affectés à l'agent et au régime direct. Même analogie pour plusieurs termes et pour le système décimal de la numération. En admettant l'échange entre les lettres *f* et *h*; *s* et *h* etc., qui ont cours dans les langues ariennes, on découvre, à côté de plusieurs racines homophones, un petit nombre d'autres que j'ose appeler homologues (2). On

(1) On pourrait néanmoins, en s'appuyant sur les travaux de la linguistique moderne, en appeler à un état primitif des langues ariennes, plus ou moins empreint d'analyse. Car les recherches des philologues n'ont poursuivi, jusqu'à présent, qu'un double but, celui de démontrer la plus ou moins étroite parenté des langues susceptibles d'être comparées, et d'expliquer les formes de flexion par les investigations sur leurs éléments primitifs. Mais la supposition d'un état originaire d'analyse pour ce qui concerne les langues ariennes, manque de toute base historique; et même, en l'accordant, on n'éloignerait pas la différence complète des racines ariennes et égyptiennes, soit pour leur forme, soit pour leur signification.

(2) Selon M. Dietrich il y aurait, parmi six cent soixante-treize racines égyptiennes, soixante et une racines analogues aux racines sémitiques.

est, en outre, souvent tenté de convertir une racine égyptienne en sémitique par l'adjonction ou le changement d'une seule lettre; mais la plupart se refusent même à un procédé pareil, qui dépasse déjà les limites et les règles de la science rigoureuse. D'ailleurs, le cadre phonologique des Sémites est beaucoup plus étendu, et la forme trilittère de la plupart de leurs racines, malgré la valeur exagérée qu'on a voulu accorder à ce caractère, est cependant trop en contradiction avec le système égyptien pour admettre une communauté d'origine entre ces langues. Si les idiomes sémitiques présentent encore un caractère assez analytique en comparaison des anciens ariens et s'ils sont même encore assez agglutinatifs, la grande richesse de leurs formes dérivées provenant du changement de voyelles et de l'adjonction de préfixes symboliques, tracent une séparation assez nette entre ces idiomes et l'égyptien. Veut-on, d'autre part, supposer que le système sémitique ait pris naissance d'un état analogue à celui de l'Égypte, et qu'il ne soit au fond qu'un perfectionnement de celui-ci? Je n'en nierai pas absolument la possibilité : elle est même plus grande de ce côté que de celui des langues ariennes; mais l'acceptation de cette hypothèse sera toujours l'effet de la bonne volonté plutôt que d'une démonstration rigoureuse (1).

4° Comparaison avec les langues africaines. — Comme ce qui précède est un résultat négatif, il ne faut point y insister. Voyons maintenant si l'Afrique pourra fournir des documents assez précis pour rattacher les Égyptiens à d'autres familles humaines sous le rapport du langage. Laissant de côté les langues de l'Éthiopie dont une classe est sémitique, tandis que l'autre (Galla-Afer) se distingue par une plus grande flexibilité que l'égyptien, il nous reste les langues des nègres, des Libyens et des Hottentots à examiner. Je passe sous silence la grande famille des langues euphoniques et allitérées (Congo-Kafir); car elle n'est comparable, dans son ensemble, à aucun système d'idiomes connus. Quant aux nègres, aucune de leurs langues à nous connues n'est analogue à l'égyptien, sous le double rap-

(1) N'oublions pourtant pas à cet égard que le peuple égyptien a changé son idiome national pour l'arabe, avec une facilité qui trahit sa disposition au sémitisme d'une manière trop évidente pour ne pas accorder quelque poids à l'opinion de ceux qui reconnaissent une parenté, sinon directe, au moins éloignée entre les Khamites du Nil et les Sémites de l'Asie.

port de la phonologie et de la grammaire, si ce n'est le Haussa qui en présente quelques traits isolés.

5° COMPARAISON AVEC LES LANGUES BERBÈRES. — Pour la grande famille des anciens Libyens, nous savons que leur langue correspondait aux idiomes modernes qui ont cours dans l'Atlas et les oasis, car les noms de lieux et de personnages de l'antiquité peuvent être interprétés par la langue des Kabyles et des Imouchar'. Cette famille de langues avait des représentants jusqu'aux îles Canaries, car les habitants de ces îles portaient les noms de tribus du Maroc, et parlaient un idiome berber. Malheureusement nous manquons de documents pour déterminer le caractère grammatical de l'ancienne langue de la Libye avec autant de précision que celui de l'idiome égyptien, car l'inscription bilingue de Thugga et quelques autres du même genre appartiennent à l'époque phénicienne où l'influence du sémitisme pouvait déjà être sensible. Cependant l'alphabet Tafinagh, qui figure dans cette inscription et auquel les Touaregs (1) ont ajouté plusieurs lettres, présente une simplicité tout égyptienne. En écartant les doubles, il reste 16 lettres, y compris les voyelles *i* et *u*; la classe seule des dentales y est plus étendue que dans l'égyptien des hiéroglyphes. La comparaison de la phonologie berbère avec la copte donne le résultat suivant : 31 lettres composent l'alphabet copte, 26 le berber. Après élimination des lettres que le copte avait empruntées à l'alphabet grec, et dont les sons lui étaient étrangers, il ne reste plus que 24 ou 25 lettres réellement caractéristiques du copte. Ce résultat est d'accord avec les 25 lettres de l'alphabet égyptien dont Plutarque fait mention. L'échelle phonologique des deux langues est presque identique, si ce n'est que le berber, et surtout le kabyle, présente un plus grand développement des linguales, ce qui le rapproche des langues sémitiques. Le berber aime aussi l'usage fréquent du *r*; et les permutations euphoniques, surtout des voyelles dans la dernière syllabe, sont encore un peu plus nombreuses que dans le copte, ce qui éloigne ces langues du sémitisme.

Pour ce qui concerne les racines et le vocabulaire en général, il faut avant tout constater que les Kabyles ont emprunté aux

(1) Les Kabyles ont adopté l'alphabet arabe.

Arabes les termes qui se rapportent à l'industrie, à l'ordre social et même au monde d'abstraction, tandis que la phonologie du Tamachir't, ainsi que son vocabulaire, trahit à bien des égards une influence soudanienne (1). Mais, la part faite à ces influences de contact et de mélange, les racines berbères ne présentent pas le caractère franc du sémitisme; leur forme témoigne plutôt de l'analogie avec l'égyptien par sa simplicité et par l'accumulation des voyelles et des consonnes. Le redoublement des racines et la formation de mots par simple juxtaposition y jouent un rôle marqué comme dans l'égyptien. Cette dernière circonstance donne souvent aux mots berbers un air étrange dont l'analyse nous rend raison. Ainsi le terme employé en berber pour désigner *la femme* correspond au mot égyptien composé *la maîtresse du monde*. Par ce même procédé d'analyse on découvre encore bon nombre de termes homophones, dont la signification est identique dans les deux langues, malgré leur séparation depuis au moins soixante siècles, et malgré la tâche bien différente accomplie par les deux rameaux de cette mémorable famille. D'une part, l'influence, à ce qu'il paraît, très-énergique des Carthaginois, et le défaut presque complet de monuments chez les anciennes peuplades de la Libye, ont probablement contribué à donner au langage atlantique une teinte sémitique, mais, d'autre part le fond en est néanmoins assez égyptien pour qu'on puisse en conclure à une étroite affiliation.

Dans son système grammatical le berber, de même que le copte, distingue, pour les *noms*, les deux sexes principalement par les articles; il a conservé pour le féminin le *t* égyptien, mais rejeté pour le masculin le *p* et l'*f* (2). Il forme aussi des noms féminins par la terminaison en *-a* et *-i* de même que le copte en *-e*. Les moyens, employés pour la formation du pluriel, se correspondent dans les deux langues; seulement le berber a multiplié davantage les changements des voyelles, et il ajoute au pluriel à la fin des noms, sous la forme de *-n*, l'article

(1) La différence entre le kabyle et le tamachir't a été, avec raison, comparée à celle qui sépare le portugais de l'espagnol.

(2) Il remplace l'article égyptien du masculin par de simples voyelles. Cette élimination d'une seule consonne suffit à donner un aspect particulier aux mots et à la phrase.

préfixe *ne* du copte (1). Par un véritable pléonasme le berber joint encore à son propre article celui de l'arabe. — Les cas des noms y sont exprimés par des particules préfixes qui, surtout dans le tamachir't, correspondent à l'égyptien (2).

Il est à remarquer que le berber possède peu d'adjectifs; il les remplace par des participes, et, comme le copte, il forme les degrés de comparaison au moyen de particules.

Le système numérique des Berbers présente des traces de la méthode quinaire, tandis que le copte possède le système décimal.

Quant à leurs pronoms, les Berbers s'accordent d'un côté avec les Sémites et de l'autre avec les Égyptiens; ainsi, celui de la première personne du singulier est plutôt analogue au copte, tandis que celui de la troisième personne du pluriel correspond plus exactement à la forme hiéroglyphique dans le berber que dans le copte même. La même analogie existe pour les autres pronoms, là où le Berber ne les a pas accommodés à la phonologie arabe (3). La circonstance que le Berber place les prépositions derrière les pronoms démonstratifs paraîtrait indiquer une influence touranienne; mais le Kanouri du Bornou se sert des suffixes dans toute sa grammaire, et le Hottentot place toutes les prépositions à la suite du régime.

Quant aux formes du *verbe*, on y remarque, autour de la racine, la même accumulation de pronoms que nous avons signalée pour les changements du nom. Considéré en bloc, le verbe berber paraît revêtir dans la phrase des caractères qui le rapprocheraient beaucoup plus du système sémitique que de l'égyptien. En effet, l'aoriste se forme dans le tamachir't par inflexion des voyelles, et la seconde lettre de la racine peut être redoublée comme dans les langues sémitiques. Mais, à part ces deux modifications, les autres changements du verbe

(1) La position préfixe ou affixe des articles ne paraît rien décider contre l'affinité des langues; ainsi les Grecs et beaucoup d'autres nations ariennes modernes les placent devant, tandis que les Suédois et les Valaques les mettent derrière le substantif.

(2)

	Tamachir't,	*Égyptien.*
Génitif	*n*, préf.	*n*, préf.
Datif	*i*,	*rt*,
Ablatif	*si*,	*hi*, dans le copte.

(3) Pour découvrir cette analogie, il ne faut jamais perdre de vue l'élimination du *p* et de l'*f* qui a lieu dans le berber.

suivent, pour la plupart, les règles de l'égyptien, qui en fournit l'explication. Ainsi, le berber forme le présent et le futur, en admettant toutefois la permutation organique des lettres, par les mêmes particules que le copte; comme celui-ci, il distingue des temps définis et d'habitude (1); et enfin sa forme transitive correspond à celle de l'égyptien. Les voix passive et réciproque se forment dans le berber par des particules préfixes. Les noms verbaux sont formés dans le kabyle, comme dans le copte, des noms dérivés, et les infinitifs par des articles affixes. De même les participes commençant par *ra* et terminant en *-n* démontrent, dans le berber, la présence des verbes auxiliaires égyptiens (2). Le tamachir't a même conservé le participe du passif tel qu'on le trouve dans l'ancien égyptien.

Il est fort important de constater cet accord des formes du verbe; car la philologie moderne est, à mon avis, trop disposée à attribuer aux langues libyennes un caractère presque exclusivement sémitique. Loin de là, l'analogie se fait jour jusque dans le système de négation, car celle-ci est double et dans le berber et dans le copte (3). Enfin le verbe substantif est le même dans les deux langues (4). Il est tout aussi remarquable que le berber, à côté de sa tendance vers la flexion, ait conservé des traits (primitifs) qui font même défaut à l'égyptien; par exemple, la force attractive de la négation qui par là se combine avec le *n-* final détaché du participe. La position attractive des régimes, exposée avec une netteté admirable par M. Hanoteau, appartient à la même catégorie. On pense à cet égard involontairement au hottentot, tandis que les apparences sémitiques perdent de leur valeur par ces considérations.

En résumé, l'accumulation des articles, le redoublement des pronoms, les formes du pluriel, etc., font présumer que l'idiome berber s'est quelque peu éloigné de son état primitif. Car s'il trahit plus de flexibilité que l'égyptien, cela peut tenir au mélange avec les Sémites (5). En revanche le copte possède dans

(1) Je rapproche, à cet égard, le *ch* du copte du *ts* du berber.

(2) *Nai* pour le passé et *ra* en berber = *na* en égyptien pour le futur.

(3) Notons que le berber remplace l'*l* et l'*n* de la négation égyptienne par *r*.

(4) *Ili* en berber, *ere* ou *ele* en copte. Le participe *étant* se rend par *ehan* en berber, par *uon* en égyptien, et par *hán* en hottentot.

(5) N'en déplaise aux savants qui font jaillir d'emblée les systèmes à flexion les plus parfaits de l'esprit humain, comme Minerve de la tête de Jupiter! Nous

ses nombreuses particules des ressources grammaticales qui lui permettent un développement plus considérable des temps du verbe et même une construction de la phrase plus en accord avec les règles de la logique. On peut donc, d'après ce qui précède, considérer l'idiome berber comme un terme de passage entre les langues sémitiques et l'égyptienne; mais il est tout aussi avéré qu'il a conservé une alliance étroite avec sa sœur nilotique.

6° COMPARAISON AVEC LES LANGUES HOTTENTOTES. — Il nous reste encore un système de langues, propre à l'Afrique, à examiner, celui des Hottentots. Cette tentative peut paraître étrange, vu la grande distance de type physique qui sépare le fondateur de la civilisation du pasteur qui est resté barbare. Mais pour épuiser, en tout cas, autant que possible les moyens d'investigation, je vais procéder à l'analyse de : « *ce glousse-ment qui révèle à peine les articulations de la voix humaine* (1). »

La phonologie du hottentot indique avant tout un état de choses tout à fait primitif. Les *clicks*, ces bruits inarticulés et explosifs, existent au nombre de 4 à 6 dans les différents dialectes (2). Il est reconnu aujourd'hui que les préfixes, produites par le claquement, servent à rendre les impressions reçues du dehors (3). A part cette particularité, les sons nasaux et gutturaux jouent un grand rôle dans le hottentot; ils sont cependant moins rudes que dans le tchinouk et l'athapasque. L'alphabet du nama est d'ailleurs très-restreint. Il présente à cet égard, ainsi que pour la classification des sons, assez d'analogie avec l'ancien égyptien (4). Parmi les consonnes, les aspirées dominent dans le hottentot, tandis que les labiales sont adoucies. Les voyelles et les diphthongues sont les mêmes que dans l'égyptien. Comme le berber, le hottentot a une prédilection pour l'*r*; et il remplace le *ch* de l'égyptien par *z*.

avons du reste un exemple analogue d'une langue mélangée en Asie dans le huzuaresh qui doit son origine au contact de Iraniens avec les Sémites.

(1) Je me bornerai dans cet exposé au Nama. Le Kora est moins connu, assez cependant pour pouvoir être considéré comme étroitement affilié au premier.

(2) Le Zulu-Kafir les a empruntés et leur a donné beaucoup de nuances. Rappelons à cette occasion que le tchinouk et d'autres langues américaines présentent la même particularité.

(3) On rencontre aussi ailleurs des traces de ce langage primitif, employé par exemple pour diriger les animaux et pour exprimer l'approbation ou la négation.

(4) Les consonnes du hottentot sont : h, k, g, χ. kh ; n, m, r; b, w; d, t ; s, z.

La plupart des racines, dans l'idiome hottentot, sont aussi simples que les racines des langues toniques et monosyllabiques de l'Asie (1). Ainsi, une voyelle courte suffit à exprimer une idée; allongée ou nasalisée elle change déjà de signification et l'intonation décide de la signification des homophones. Jusqu'ici tout s'accorde dans le hottentot avec le système phonologique de la Chine et de l'Indo-Chine. D'autres racines terminées en consonnes s'en éloignent cependant plus ou moins. En outre, le hottentot forme des mots composés par simple juxtaposition. J'ai signalé un état analogue dans l'ancien égyptien, soit pour le caractère des racines, soit pour la formation des mots. Ajoutons à cela que dans les deux langues l'adjonction de particules convertit la même racine en substantif ou en verbe.

Quant à l'idéologie grammaticale, chose remarquable, le hottentot a le système sexuel (2) en commun avec l'arien, le sémite et l'égyptien. Il distingue pour les êtres vivants le masculin et le féminin; il désigne par le sexe commun les objets sans vie, et il emploie, à cet effet, les mêmes articles affixes qu'on rencontre dans l'égyptien (3). Le duel aussi, dont nous avons signalé des traces dans l'égyptien, se retrouve dans le hottentot.

Les pronoms de la première et de la troisième personne se correspondent dans les deux langues en question; et le *k*, qui caractérise la seconde personne dans l'égyptien, sert dans le hottentot, comme dans maintes autres langues, à l'expression du pluriel. On reconnaît, en outre, une grande analogie entre les racines des autres pronoms (*ti*, *sa*, *êib*, dans le hottentot) (4). Toutefois l'égyptien ajoute l'article préfixe à des racines pronominales.

(1) Ce caractère des racines joint à d'autres particularités qui distinguent cette langue de toutes les autres pourrait bien modifier les idées jusqu'à présent émises sur l'origine du langage.

(2) Ce système a acquis un tel développement dans le Congo-Kafir qu'il y forme la base de la grammaire.

(3)

Hottentot,	*Égyptien-copte*,
Masc. sing. *bi*, *b*,	*f*, *p*, *ph*,
Pl. *ku*,	*u* pour le sexe commun,
Fémin. sing. *si*, *s*,	*s*, *th*, *t*,
Sexe commun sing. *i*,	
Plur. *in*, *n*,	pour le sexe commun.

(4) L'interrogatif *ma-i*, *ma-b*, *ma-s*, du hottentot, correspond littéralement au copte.

Comme dans l'égyptien, le mécanisme grammatical repose dans le hottentot sur l'emploi de particules (1) dont la signification primitive est même encore assez reconnaissable. Quant à la déclinaison des *noms*, le génitif — *di* en hottentot est comparable au même cas en *nte* dans l'égyptien, et le datif — *ba* du hottentot, au génitif *ba* du berber. Les autres cas sont désignés par des postpositions dans le hottentot, ce qui a lieu aussi dans le berber pour les cas des pronoms démonstratifs.

Dans le nama, comme aussi quelquefois dans l'ancien égyptien, l'*adjectif* précède toujours son substantif. Le nama exprime le superlatif par *hoa* (tous), et l'égyptien exprime le comparatif par *hua* (plus), enfin la négation (*tama*) est identique dans le hottentot et le copte.

Quoique les formes du *verbe*, si caractéristiques pour le génie des langues, soient peu nombreuses dans le nama, elles trahissent pourtant une physionomie comparable à celles de l'égyptien. Les verbes auxiliaires (2) du hottentot font présumer qu'ils dérivent des pronoms démonstratifs (3). Les temps se forment moyennant des particules dont celle du futur *ñi* est comparable au copte *ne* (aller). Le passif du copte change la voyelle de l'actif en *e*; le nama joint à la racine du verbe actif *he*. Le copte développe un luxe considérable dans la formation de ses temps composés; le nama arrive au même but par l'emploi des auxiliaires qui signifient *être* et *faire* (4).

Le système numérique est décimal dans le nama comme dans l'égyptien; et, d'autre part, le Hottentot dit comme le Berbère deux dizaines, trois dizaines, etc., au lieu de vingt, trente, etc.

La position arbitraire des particules verbales et, en général, de toutes les parties de la phrase, indique dans le nama un état encore primitif qui manque déjà à l'égyptien.

Ajoutons maintenant à cette esquisse rapide que le Hottentot partage avec le Polynésien, l'Américain, etc., le pluriel inclusif

(1) Le polynésien, le japonais, et maintes autres langues, se trouvent dans le même cas.

(2) *Ge, a, i, hâ.*

(3) L'origine des verbes auxiliaires de cette même source se rencontre dans la plupart des langues connues.

(4) *Ra* en nama et *ghe*, employé dans la conjugaison, correspondent probablement à l'auxiliaire copte ⲉⲣ, ϩⲉ (faire) et au *r* ou *gh* du berbère.

et exclusif, et qu'il exprime comme le Kafir, l'Américain, le Basque, etc., les degrés de parenté par des noms divers selon la personne qui parle, et nous aurons une idée assez nette au moins de la nature complexe de ce système de langue, probablement unique dans le monde. En effet, la phonologie éminemment rude et primitive, la forme simple et le caractère tonique de la plupart des racines à côté de la structure agglutinative qui dénonce une tendance vers la flexion, et enfin la distinction idéologique des sexes, fournissent un ensemble fort intéressant, surtout si on établit le parallélisme entre le système du langage et le type physique. Car de ce dernier côté aussi un nombre considérable de particularités anatomiques qui sont reparties sur les autres races se trouvent réunies chez le Hottentot (1).

Je me demande en conséquence si un pareil état de choses ne mérite pas l'attention du philosophe qui essaye de remonter vers l'origine des êtres organisés et de l'homme en particulier. Qu'y aurait-il, par exemple, d'irrationnel d'admettre, comme type de l'homme primitif, celui qui, tout imparfait qu'il est à tant d'égards, réunit en lui plus que tout autre les caractères qui se trouvent répartis entre les souches divergentes? Je suis très-éloigné de considérer le Hottentot comme le vrai représentant de l'Adam biblique, mais, je le demande, parmi les races humaines, en est-il une autre qui réponde également aux exigences de l'histoire naturelle et de la linguistique pour servir de point de départ à la loi du progrès, qui est inscrite en caractères indélébiles et dans les couches superposées de notre planète et dans l'histoire de notre espèce?

§ 5. — *Histoire.*

L'histoire indigène et classique ne reconnaît guère aux anciens Égyptiens une origine étrangère. Comme presque toutes les nations civilisées de l'antiquité, les Mizraïmites croyaient

(1) Chez le Hottentot la forme du crâne cérébral et du bassin, les proportions des extrémités relativement à celles du tronc et la nature de la chevelure, tiennent du nègre, tandis que sa face et la couleur de sa peau le rapprochent du Mongol. De même les autres caractères du squelette, attribués à tort exclusivement à la race des Boschismans, se rencontrent chez des individus appartenant à d'autres races. La simplicité enfin des circonvolutions du cerveau, constatée chez le Hottentot, correspond au même état chez le fœtus arien de sept à huit mois.

être autochthones; et comme d'ailleurs le mot *origine* ne peut avoir pour nous qu'une signification relative, je me bornerai à rapporter ici seulement les faits historiques qui militeraient en faveur d'une affiliation de la race berbère avec l'égyptienne. Et en effet, de tout temps nous voyons les peuples de la Libye en relation intime avec les habitants de l'Égypte. On en trouve la preuve dans les données précédentes sur les Pun-t, etc., dans la généalogie biblique qui représente comme frères Mizraïm et Put, enfin dans la demande adressée par les habitants de Marée et d'Apis (Hérodote, II, 18) à Jupiter Ammon s'ils se devaient considérer comme Égyptiens (1).

CONCLUSIONS.

1. Le type physique de l'Égyptien figuré sur les monuments, type dont nous pouvons constater l'authenticité encore aujourd'hui par l'extérieur des habitants du Nil, se rapproche du Berber dans la variété que nous appelons le type fin, au point que nous considérons l'ancien Égyptien comme un rameau de la grande souche libyque.

2. La linguistique, de son côté, confirme plutôt qu'elle ne rejette la parenté des idiomes en usage chez la race berbère actuelle et les Coptes de l'antiquité.

3. Quelques documents historiques viennent à l'appui de cette assertion.

4. Si le type physique de l'ancien Égyptien se rapproche (2) de celui de l'Hindou arien, l'argument linguistique nous fait défaut pour admettre une parenté directe entre ces deux races.

5. L'histoire des Mizraïmites est indubitablement plus ancienne que la nôtre; et s'il y a un mouvement progressif des langues, celle de l'Égypte serait plus ancienne que les aryennes,

(1) Je passe sous silence les généalogies berbères fournies par les auteurs musulmans, car, à raison de leur tendance purement politique et religieuse, elles ne peuvent guère prétendre à une valeur historique.

(2) Les ressemblances physiques dépendent, dans des cas pareils, de la loi du parallélisme. Cette manière de voir est justifiée aussi par des considérations historiques d'un ordre différent. La grande souche libyque, et surtout son rameau égyptien, a joué anciennement en Afrique, dans une partie de l'Asie et même indirectement de l'Europe, un rôle analogue à celui que la race arienne devait plus tard jouer sur un champ plus vaste.

et l'idiome hottentot est probablement le plus ancien de tous ceux qui sont encore en usage.

6. J'hésite à formuler des conclusions aussi nettes en ce qui concerne l'origine du type grossier que l'on rencontre déjà sur les monuments primitifs où la figure humaine commence à paraître. N'est-ce qu'un terme des limites entre lesquelles se trouvent compris les individus appartenant à la même race? Ou est-ce le résultat du mélange avec le nègre, le Touranien, le Hottentot, etc., mélange accompli à une époque antérieure à l'aurore de l'histoire?

7. Il est possible et même probable qu'une race plus ancienne, moins belle et moins douée d'intelligence, a occupé la vallée du Nil avant l'apparition du rameau libyque qui fonda la civilisation dont nous admirons encore aujourd'hui l'antiquité, la durée et les monuments.

8. La race primitive, une fois admise, a laissé, sinon des traces certaines de son passage, au moins des traits indélébiles dans la conformation du physique ainsi que dans le langage (1).

EXPLICATION DES PLANCHES.

PLANCHE XII.

Crâne d'ancien Égyptien. Type fin (face et profil).

PLANCHE XIII.

Crâne d'ancien Égyptien. Type grossier (face et profil).

PLANCHE XIV.

Crâne d'Hindou (face et profil).

(1) Il est avéré maintenant que, par exemple, la stéatopygie se rencontre exceptionnellement sur des femmes gallas, touaregs, et sur des négresses. Il est également certain que les Boschismans s'étendent beaucoup plus vers le nord qu'on ne le pensait au commencement de ce siècle. On a déterré, j'en ai des preuves, des crânes hottentots à Madagascar, et il est même probable que les mystérieux Vazimbas, cette race de petite taille qui occupait jadis le centre de cette île, appartenaient à la souche des Boschismans.

Je ne puis quitter la plume sans rendre hommage à la bienveillance généreuse de M. de Quatrefages, qui a mis à ma disposition toutes les pièces contenues dans la galerie du Muséum.

TABLEAU I. — CRANE CÉRÉBRAL DES ANCIENS ÉGYPTIENS COMPARÉ A CELUI DES FELLAHS, DES BERBERS, DES ARABES ET DES HINDOUS (MESURES MOYENNES EN MILLIMÈTRES).

Ouverture orbitaire.	Longueur de la branche verticale	55	58	58	63	73	59	52	59,7	»	»
	Hauteur	36	32,6	36	35,7	33	35	36	33,2	33	31,6
	Largeur	37	37	39	38,8	40	37	37,5	35,6	34	34

(1) Le signe » indique que les crânes sont privés de mâchoire inférieure.

TABLEAU III. — MESURES DU TRONC ET DES MEMBRES (EN CENTIMÈTRES).

DÉSIGNATION DES MESURES.			MOMIES EGYPTIENNES.			KABYLE.	ARABES.	
			Hommes.		Femme.			
			n° 1.	n° 2.			n° 1.	n° 2.
Taille			170	160	147	172	155,5	154
Longueur de la colonne vertébrale			66	66,5	57	73	65	65
Poitrine	Circonférence		86	» (1)	58	76	78	70
	Largeur		26	»	18	21	25	23,5
	Diamètre antéro-postérieur		17	»	11	16	13	12
Bassin	Distance des deux épines iliaques antéro-supérieures		26	21	26	25	22,1	21,5
	Détroit supérieur	Diamètre transversal	13	12,2	12,5	11,6	12	11,5
		Diamètre antéro-postérieur	12	11	12	14	11	10,5
De l'ischion à la première côte			60	57	50	65	57,5	57,2
Membres inférieurs.	Longueur du fémur		38	44	38	43	43	41,5
	Longueur du tibia		35	38	35	35	35	35,5
	Longueur du pied		23	26	24	21	22	22
	Largeur du pied		8	6,5	7	8	6,2	6,1
Membres supérieurs.	Longueur de l'humérus		29	33,5	29	34	29	28,1
	Longueur du radius		22	28,5	22	25	23	22,7
	Longueur de la main		18	19	18	19	17	17

(1) Cette momie, dont la poitrine est très-large, est privée de sternum. La mensuration de la poitrine ne peut donc pas être faite d'une manière rigoureuse.

Mémoires de la Société d'anthropologie, t. Ier, p. 484.

SUR

L'ETHNOGÉNIE ÉGYPTIENNE

(A L'OCCASION D'UN MÉMOIRE DE M. PRUNER-BEY) (1)

PAR M. J.-A.-N. PERIER

Médecin principal aux Invalides.

. . . . meumque pepium nemo adhuc mortalium detexit.

PLUT., *Isis et Osiris*, § 9.

Messieurs,

Vous avez entendu dernièrement la lecture d'un mémoire de M. Pruner-Bey sur l'origine des anciens Égyptiens. Et quand je l'ai félicité de cet important travail, tout en ne partageant pas ses vues, je suis bien sûr d'avoir été l'écho d'une pensée commune. — Rien ne saurait, en effet, intéresser la Société autant que de pareilles recherches, si pleines d'écueils, et qui mettent en jeu toutes les ressources de l'anthropologie. — C'est pourquoi je vais essayer de reprendre cette grande question.

Tout ce qui touche aux origines ethniques est entouré de mystères impénétrables ; car l'histoire — *historicorum genus*, — « le dernier genre d'écrire qu'on se soit avisé de cultiver, » comme dit Diodore (2), l'histoire, qui couronne en quelque sorte l'œuvre des facultés humaines, n'apparaissant qu'après

(1) Voy. plus haut, p. 399 et suiv.

(2) Trad. fr. par Terrasson, liv. I, sect. I, § 4; ed. gr. et lat., collect. F. Didot, lib. I, cap. IX.

des périodes sans limites connues, ne peut remonter impunément dans l'abîme du passé. — Aussi, quand au milieu de semblables ténèbres on se hasarde en chancelant, c'est à des risques et périls certains. On s'y hasarde cependant, parce qu'elles ont des attraits, ces ténèbres. Et il faut s'en applaudir, car, si de tant d'efforts et de labeurs persévérants, qui s'entr'aident les uns les autres, il vient à jaillir quelques lueurs, c'est autant de gagné sur la nuit.

Voilà un peuple dont la renommée a rempli tous les siècles de sa grandeur inouïe; un peuple qui nous a légué des preuves innombrables et indestructibles de ses arts, de ses sciences, de son langage; un peuple qui s'est peint physiquement, moralement et à l'infini, sur ses monuments merveilleux; un peuple enfin si jaloux de se survivre, qu'il s'est laissé lui-même tout entier enseveli dans ses hypogées, et que nous ne connaissons pas, — que nous ne connaîtrons peut-être jamais, si l'on en juge par tant et de si profondes études ayant l'Égypte pour objet, qui hérissent la science, et qui trop souvent sont divergentes ou se contredisent.

Amené que nous sommes à traiter un semblable sujet, cherchant à remonter jusqu'aux origines égyptiennes, assurément ce n'est pas que nous ayons à vous apporter quelque solution précise, et qui soit plus que d'autres à l'abri de la controverse et du doute. Non, rien n'est si loin de notre pensée. Nous nous défions trop nous-même d'allures affirmatives en pareille matière, et quand il s'agit de difficultés que l'œil peut à peine mesurer. — Mais, tout en vous soumettant nos vues, nous venons vous entretenir surtout de ces difficultés elles-mêmes. Nous verrons ensuite les conjectures qu'elles peuvent suggérer.

Et d'abord, s'il est certain que le sol nilotique n'ait pu devenir habitable et voir fleurir sa race privilégiée qu'à l'aide de travaux gigantesques, il n'est pas moins certain que là plusieurs races se sont rencontrées et heurtées, à des époques différentes. Et nous en avons, d'ailleurs, la preuve irrécusable dans le témoignage des historiens, dans les types figurés sur les monuments, et jusque dans les débris exhumés des catacombes. D'où l'importance extrême de distinguer les âges, dans une période si longue et durant laquelle, sans parler des immigrations, les conquêtes des barbares, comme celle des rois Pas-

teurs, appelés Hycsôs par Manéthon, — ἔθνος ὕκσως (1), et comme celle des Perses, par exemple, ont tant de fois, sinon remué profondément les éléments de la population nationale, du moins laissé des traces ineffaçables dans les tombeaux.

Ainsi, dès avant le siècle de Ménès — Μῆνας, Μίνης, — ce premier successeur des dieux, suivant la plupart des historiens (2), c'est dans la Thébaïde que resplendissent les plus antiques débris de la civilisation égyptienne ; et c'est là surtout, c'est dans les sépulcres de cette partie de la chaîne libyque, sépulcres qui n'avaient pas été fouillés avant l'expédition française, que se trouvent sans doute les plus purs représentants de la souche primitive. Mais notez que là même toutes les momies royales ne sont pas de type indigène. En outre des autres races étrangères, on sait qu'il y eut des rois éthiopiens, — ceux de la XXV^e^ dynastie égyptienne, selon la Vieille Chronique et le prêtre égyptien Manéthon (3).

Il faut noter aussi les fraudes que dès longtemps ont employées les Arabes pour restaurer les anciennes momies, qu'ils avaient dévalisées avant de les offrir aux curieux. — Enfin, la momie que Cailliaud rapporta de Thèbes n'était-elle pas gréco-égyptienne! On peut se rappeler la description qu'en donne le célèbre voyageur. Elle provenait d'un nommé Pétéménon, dit Ammonius, fils d'un Sôter, d'origine grecque, et d'une Cléopâtre. Et, chose extraordinaire, c'est que, par un singulier privilége, cette même famille mixte devait un jour fournir des momies aux musées de Turin, de Londres et de Paris! Or, le profil de celle dont nous parlons était grec (4). — Il y a donc lieu de se tenir en garde contre le témoignage de momies venues de Thèbes, ou même de Memphis, — et, à plus forte raison, contre celui de tant de crânes qui se trouvent dans les collections, et dont l'authenticité peut être contestée.

(1) Dans Eusèbe, *Chronicor. canon. libri duo*, gr. et lat. (A. Maius et J. Zohrabus edid.), lib. I, cap. XXI, p. 109; in-4, Mediolani, 1818. — Fl. Josèphe, *Contra Apionem*, lib. I, ed. gr. et lat., collect. F. Didot, § 14.

(2) Hérodote, trad. fr. de Larcher, liv. II, § 4; Paris, 1802. — Ératosthène, dans Georges le Syncelle, *Chronographia ;* in-folio, Parisiis, 1652, p. 91. — Manéthon, *ibid.*, p. 54, 55. — Diodore, lib. I, cap. XLV.

(3) Hérodote, liv. II, § 100. — Diodore, lib. I, cap. XLIV. — Ap. Syncell., ed. cit., p. 52, 74, 75.

(4) *Voy. à Méroé, au fleuve Blanc*, etc., t. IV, p. 18-21; Paris, 1826-27.

A la suite des temps, d'ailleurs, les problèmes se compliquent par l'adjonction d'éléments nouveaux, qui seront de type inférieur; et sans doute aussi que le mélange aura pour effet d'atténuer les forces vives de la race, et de pervertir de plus en plus toutes les manifestations du génie national. Aussi, quand il s'agit d'obscurités de la nature de celles qui nous environnent, est-il nécessaire de puiser à toutes les sources, et de s'éclairer, non-seulement des faits physiques, mais des faits moraux, des institutions, des lois; non-seulement de la connaissance des langues, mais de celle des sciences et des arts. — Enfin, de même que l'anthropologie est l'auxiliaire indispensable de l'histoire, ici particulièrement il est évident que les enseignements de l'histoire ne sont pas d'un moindre secours à l'anthropologie.

§ 1.

Telles sont les obscurités que présente le problème des origines égyptiennes, que, pour peupler l'Égypte d'une race civilisatrice, les auteurs ont fait intervenir des nations de types et de climats les plus différents. Il nous suffira de dire que l'on a fait descendre les anciens Égyptiens, soit d'une colonie celtique ou celtibérienne, avec Poinsinet de Sivry; soit d'une immigration chinoise, avec Winkelmann et d'autres; soit de la race nègre, étrange théorie à laquelle Volney a prêté l'appui de son nom, tandis que, suivant M. A.-C. Moreau de Jonnès, « l'Égyp-« tien pur a dû être primitivement identique à l'Indo-Polyné-« sien, et il est à croire que tous les deux ne firent qu'un type « unique originaire de l'extrême Orient (1). »

Notre savant collègue, sans s'arrêter à ces vues plus ou moins systématiques, non plus qu'aux opinions accréditées et qui seront mises en cause dans ce débat, vient à son tour nous faire connaître que ses recherches, longues et minutieuses,

(1) Poinsin., *Origine des prem. sociétés, des peuples, des sciences*, etc., p. 233; Amsterdam, 1769. — Winkelm., *Hist. de l'art chez les Anciens*, trad. fr. (par Huber), liv. II, ch. I, in-4, Paris, 1802, t. I, p. 77 et not. — Voln., *Voy. en Syrie et en Egypte*, Paris, 1787, t. I, p. 74-75. — M. de Jonn., *Ethnogénie caucasienne*, p. 34, cf. p. suiv., 407; Paris, 1861. — Cf. d'Eichthal, *Etudes sur l'hist. primit. des Races océaniennes*, etc., dans les *Mém. de la Société ethnologique*, t. II, part. I, p. 188 et suiv., 313 et suiv.; Paris, 1841-45.

l'autorisent à considérer les anciens Égyptiens comme un rameau de la souche libyque. Or, cette opinion, que nous voyons présentée par Morton, entre autres, avant que de nouvelles lumières ne vinssent le faire changer de sentiment (1), cette opinion, disons-nous, prise dans son ensemble ou dans sa conclusion principale, élaborée d'ailleurs si consciencieusement par un égyptologue comme M. Pruner, ne pouvait nous trouver indifférents. La société devait l'accueillir ou la combattre.

Nous avons déjà dit, à ce propos (dans la discussion), que nos études sur le même sujet, loin de nous conduire à cette induction, nous avaient fait regarder la souche initiatrice de l'ancienne Égypte comme étant bien plutôt d'origine asiatique, soit hindoue, soit arabe. Et nous avons ajouté que ce peuple, qui fut prodigue de sa civilisation, paraissait ne la tenir que de lui-même, et qu'il pourrait bien être autochthone (2). — Ce sont là les propositions que nous venons successivement développer.

Nous envisagerons d'abord l'hypothèse de l'origine libyque ou berbère, et aussi celle de l'origine nubienne des Égyptiens; puis, comparant entre eux les divers types, nous chercherons à déterminer quel est le type actuel qui représente l'ancien. Nous passerons ensuite à l'examen des deux hypothèses plus connues qui font provenir les Égyptiens, l'une des bords de l'Indus, l'autre de l'Yémen. — Et, ces manières de voir ne nous paraissant pas suffisamment répondre à toutes les difficultés de la question, nous présenterons en dernier lieu quelques remarques : 1° sur la chronologie égyptienne, suivant les auteurs; 2° sur l'antiquité probable des Égyptiens; et 3° sur les raisons que l'on peut alléguer en faveur de leur autochthonie.

I. Libyens, Nubiens. — On ne saurait méconnaître que des familles de souche libyque, habitant une contrée limitrophe, n'aient peuplé quelques parties de la vallée du Nil, et joué un rôle chez les anciens Égyptiens. C'est un fait que constatent toutes les relations. Mais quels étaient les Libyens de ces temps reculés? Descendaient-ils de Phuth, fils de Kham, ou de Leha-

(1) *Crania Ægyptiaca*, p. 37-40, 65-66; in-4°, Philadelph., 1844. — Cf. Nott et Gliddon, *Types of Mankind*, Philadelph., ed. 1857, p. 214-15, 229 et seq. — Voy. *inf.*, p. 498-99.

(2) *Bulletins de la Société d'anthropologie*, t. II, p. 545, 555-56; Paris, 1861.

bim, fils de Mizraïm (1)? Sont-ils sortis des peuples kanaanites (2)? Auraient-ils pour ancêtres des Arabes sabéens (3)? Proviennent-ils de l'Inde, comme quelques-uns le prétendent, suivant Strabon, lequel attribue d'ailleurs aux Gétules quelques traits de ressemblance avec les Arabes nomades (4)? Ou bien seraient-ils autochthones, — Λίβυες μὲν καὶ Αἰθιώπες αὐτόχθονες... (5)? Et d'autre part, étaient-ils identiques aux Libyens ou Berbers actuels? — Quoi qu'il en soit, et que ces Libyens fussent originaires de l'Orient ou du Moghreb, il y a lieu de croire qu'ils n'ont même pas occupé les deux rives du Nil.

Les *Nubæ* dont parle Eratosthène, et qu'il appelle une « grande nation de Libye, » s'étendaient « depuis Méroé jus- « qu'aux coudes (formés par le Nil), » mais sur la rive gauche du fleuve. Ils n'étaient point soumis aux Éthiopiens, et vivaient indépendants, partagés en plusieurs royaumes. Plus tard, Strabon dit aussi qu'au-dessus de Méroé la rive occidentale du Nil était habitée par les Libyens, et la rive opposée par les Éthiopiens (6). — D'ailleurs, loin de les voir jamais établis en maîtres, et comme peuple civilisé, sur le sol de l'Égypte, nous voyons leurs frontières solidement gardées; et nous ne pouvons guère douter qu'ils n'aient été considérés, à de certaines époques, par leurs puissants voisins, bien plutôt comme ennemis que comme frères ou même alliés.

On rapporte que l'Égypte était divisée anciennement en trois provinces, — Tres provincias Ægyptus fertur habuisse temporibus priscis : l'Égypte proprement dite, la Thébaïde et la Libye (7). Toute la région située à l'Occident du Delta portait le nom de Libye; c'était la Libye égyptienne ou la partie libyque

(1) Josèphe, *Antiquit. jud.*, lib. I, cap. VI (VII), § 2. — Calmet, *Comment. littér. sur la Genèse*, ch. X, v. 6, 13; in-4, Paris, 1715.

(2) Edrisi, *Géographie*, trad. fr. par Am. Jaubert, t. I, p. 203; in-4°, Paris, 1836. — Ebn-Khaldoun, *Hist. de l'Afrique et de la Sicile*, trad. fr. par Noël des Vergers, p. 15-16, note; Paris, 1841. — Cf. Procope, *Bell. Vandal.*, lib. II, chap. X.

(3) Léon l'Africain, *De l'Afrique*, trad. fr. par J. Temporal, t. I, p. 13; Paris, 1830. — Marmol, *l'Afrique*, trad. fr. par N. Perrot d'Ablancourt, liv. I, ch. XXIV, in-4, t. I, p. 68; Paris, 1667.

(4) Éd. fr., liv. XVII, ch. II, t. V, p. 460 et not., 480; in-4, Paris, 1805-19. — Cf. Ritter, *Géograph. génér. comp.*, Afrique, trad. fr. par E. Buret et Ed. Desor, éd. de Bruxelles, 1837, p. 308 b, 309 a.

(5) Hérodote, ed. gr. et lat., collect. F. Didot, lib. IV, cap. CXCVII. — Cf. Salluste, *Jugurtha*, cap. XVIII.

(6) Ératosth., dans Strabon, liv. XVII, ch. I, t. V, p. 311. — Strab., *ibid.*, p. 440-41.

(7) Amnien Marcellin, lib. XXII, § 16.

de l'Égypte inférieure, appelée aussi *Niphaïat*, de même qu'à l'orient du Delta s'étendaient les pays qui formaient la partie arabique de l'Égypte (1). Pomponius Mela place les Liby-Égyptiens — *Libyægyptii* — au-dessus des contrées baignées par la mer Libyque; Pline, au couchant de la Thébaïde, et Ptolémée, au sud des Oasis (2). Or, les Oasis dépendaient aussi de l'Égypte, suivant Strabon; et, comme l'observe Champollion, elles avaient probablement été conquises sur les Libyens, en des temps extrêmement reculés (3). « — Les habitants de Marée et d'Apis, « villes frontières du côté de la Libye, au dire d'Hérodote, ne « se croyoient pas Égyptiens, mais Libyens. » Ils ne pouvaient cependant s'écarter des usages de l'Égypte. Ayant fait demander à l'oracle d'Ammon qu'il leur fût permis de manger toutes sortes de viandes, puisqu'ils habitaient hors du Delta, « le Dieu rejeta « leur demande, et leur répondit que tout le pays que couvroit « le Nil dans ses débordemens appartenoit à l'Égypte, et que « tout ceux qui, habitant au-dessous de la ville d'Éléphantine, « buvoient des eaux de ce fleuve, étoient Égyptiens (4). » Donc, soumission d'un côté, et de l'autre, domination.

Manéthon nous fournit le document suivant : il rapporte que sous Necherophès, roi de la IIIe dynastie, les Libyens se révoltèrent contre les Égyptiens, et que, bientôt après, effrayés par un prodige, la lune ayant paru s'agrandir, ils se rendirent d'eux-mêmes, —luna tamen præter communem cursum aucta, metu ducti seipsos dediderunt (5). Autre part, ce sont des inscriptions gravées sur le roc qui rappellent ces victoires (6). Il est donc certain, d'après cela, que dès les plus anciens temps les peuples des contrées libyques voisines de l'Égypte avaient été subjugués et rangés sous le sceptre des Pharaons. Nous assistons d'ailleurs à leurs défaites, quand les monuments, autant qu'on en peut juger, nous les montrent soumis et prosternés devant leurs vainqueurs. Est-il rien jusque-là qui témoigne d'une communauté quelconque d'origine entre les deux nations?

(1) Champollion, l'*Égypte sous les Pharaons*, t. II, p. 30-31, 28-29, cf. pass. Paris, 1814. — Cf. Strabon, liv. XVII, ch. I, t. V, p. 390-91, cf. p. 369.

(2) Mela, lib. I, cap. IV. — Plin., *Hist. nat.*, lib. V, cap. VIII; — cf. Hardouin, *ibid.*: in-fol., Parisiis, 1723, t. I, p. 252, not. — Ptolém., *Geographia*, lib. IV, cap. V, cf. Afr., tab. III.

(3) Strab., liv. XVII, ch. I, t. V, p. 327. — Champoll., ouv. cit., t. II, p. 283.

(4) Éd. fr. cit., liv. II, § 18. — Cf. Champollion, ouvr. cit., t. I, p. 55-56.

(5) Ap. Syncell., ed. cit., p. 56, cf. p. 57.

(6) Champollion-Figeac, *Égypte ancienne*, dans l'*Univers*, p. 165, 313; Paris, 1843.

Si nous ne nous trompons, et si nous avons bien entendu, l'opinion que soutient M. Pruner est fondée principalement sur deux éléments d'une importance considérable, mais qui peuvent ne pas conduire au but : 1° l'anatomie; 2° la linguistique, — l'anatomie, qui ne trompe pas, mais qui peut s'égarer, en portant à faux — la linguistique, arme à plusieurs tranchants, si difficile à manier, si dangereuse. Or, ainsi que nous l'avons dit, ce n'est pas trop de recourir à tous les moyens d'investigation, quand il s'agit de s'ouvrir un chemin dans le labyrinthe des origines ethniques.

Notre collègue, après avoir distingué les deux types anciens, démontre, par la comparaison des crânes, l'analogie très-grande qui existe entre ceux des Égyptiens proprement dits, qu'il a mesurés, et ceux des Libyens ou Berbers. Mais d'où sont venus ces crânes égyptiens, de quelles hypogées ont-ils été tirés, à quelle époque appartiennent-ils? — Et quels sont les habitants actuels de l'Égypte qui représentent les anciens, et qui seraient comparables, non-seulement aux types ci-dessus, mais encore aux Berbers? Les Coptes, sans doute. Nous y reviendrons. — Il est sensible pour nous que l'on pourrait établir des analogies de ce genre entre les crânes des races diverses qui, dans le cours des siècles, ont vécu sur l'une ou l'autre rive du Nil, et tels ou tels habitants de l'Égypte moderne, et tel ou tel autre peuple, sans que pour cela le problème fût résolu.

Blumenbach paraît se rapprocher davantage du vrai. Il reconnaît, dès le commencement de ses recherches, que l'on peut admettre la variété dans le type national; puis, trois sortes de physionomies : 1° celle « qui convient à la caste éthiopienne; « 2° celle qui approche de la figure des Hindous; 3° la mixte, « en ce qu'elle tient un peu des traits des deux premières, » et que l'auteur caractérise ainsi : — aspect grossier, joues flasques, menton très-court, grands yeux saillants, etc. (1). Quinze ou vingt ans plus tard, il constate, à diverses reprises, que les monuments démontrent l'existence de ces trois mêmes types distincts chez les anciens Égyptiens. Il considère le premier comme voisin du type nègre, le second de l'hindou, et il qualifie le

(1) *Observ. sur quelq. momies égyptienn. ouvertes à Londres*, dans le *Magazin encyclopéd.*, t. I, p. 520-22; Paris, 1795; — cf. *Decas collection. suæ cranior.*, etc., dec. I, p. 13-14; in-4°, Gottingæ, 1790-1828.

troisième de berber (1). Mais cet aperçu ne satisfait point. Le type inférieur est loin d'être nègre, bien qu'Aristote et surtout Hérodote, frayant ainsi la route à l'erreur, aient pu supposer que les anciens Égyptiens présentaient les caractères de cette souche infime (2). Et, quant aux deux autres types, qui diffèrent l'un et l'autre du type égyptien, tel qu'il est figuré sur les édifices, rien ne prouve que ce soient là des exemplaires détachés de la population primitive. — Enfin, Blumenbach ne s'explique point sur la question chronologique, et ne fait pas connaître davantage les sources d'où provenaient les rares momies qu'il a consultées. Ses observations sont donc incomplètes, et, le dirons-nous? en quelque sorte peu dignes de cette grande autorité.

Il faut citer encore Champollion. A son retour de Nubie (en 1829), il s'exprime ainsi sur la question qui nous occupe : « Les premières tribus qui peuplèrent l'Égypte, c'est-à-dire la « vallée du Nil, entre la cataracte de Syène et la mer, vinrent « de l'Abyssinie ou du Sennaar. Les anciens Égyptiens appar- « tenaient à une race d'hommes tout à fait semblables aux « *Kennous* ou *Barâbras*, habitants actuels de la Nubie (3). » Mais on ne fait pas assez connaître les raisons de cette opinion, émise déjà par Heeren, et que partagent divers auteurs (4). Et, en admettant que les Barâbras actuels eussent été associés à la civilisation de l'Égypte, comment concevoir qu'ils en eussent jeté les fondements?

Ces Nubiens, du reste, « diffèrent essentiellement, » suivant Costaz, « de tous les peuples qui les environnent » : des Égyptiens au nord, des nègres du Sennaar au sud, des Arabes à l'orient et à l'occident. « Ils forment une race dis- « tincte, ayant sa physionomie et sa couleur particulières; « enfin, ils parlent une langue qui leur est propre, » et dans

(1) *Specimen histor. natural.*, etc.; — *Beitræge zur Naturgeschichte;* — *Dreyerley national physiognomonie*, etc., cit. par Wiseman, *Discours sur les rapp. entre la science et la religion révélée;* in-18, Paris, 4e éd. s. d., p. 102.

(2) Arist., *Physiognomonic.*, cap. VI, *Opera omnia*, gr. et lat., in-fol., Lutet. *Parisior.*, 1619, t. I, p. 1180; — *Problemat. Section.*, sect. XIV, t. II, p. 750. — Hérod., liv. II, § 104. — Cf. Ammien Marcellin, cap. XXXII.

(3) Dans Champollion-Figeac, ouv. cit., p. 27.

(4) *De la polit. et du comm. des peuples de l'antiquité*, trad. fr. par W. Suckau, t. V, p. 176, t. VI, p. 96 et pass.; Paris, 1830-44. — De Verninac Saint-Maur, *Voy. du Luxor en Égypte*, p. 231; Paris, 1835. — Maury, dans l'*Encyclopéd. mod.*, art. Égypte, t. XIII, p. 557; Paris, 1848.

laquelle ils se donnent le nom de *Barâbras* (1) : nous les appelons *Barbarins*. — Quant à leurs caractères physiques, « ils n'ont ni « graisse ni chair, mais seulement des nerfs, des muscles et des « tendons, plus élastiques que forts;... leur peau luisante est « d'un noir transparent et ardent;... leurs yeux sont profonds « et étincelants, sous un sourcil surbaissé ; leurs narines larges, « avec le nez pointu, la bouche évasée sans que les lèvres soient « grosses, les cheveux et la barbe rares et par petits flocons... » C'est ainsi que Denon les décrit (2); et l'on voit combien ce type est loin de ressembler au type égyptien.

Quelques auteurs ont prétendu que les Kennous ou Barâbras pouvaient être assimilés aux Berbers de l'occident et de la Barbarie, il importe de le dire. Tel est Seetzen, qui regarde, en outre, ces Berbers comme ayant « peuplé autrefois toute la Nu- « bie, depuis les frontières de l'Égypte jusqu'au Habesch, » et comme ayant été forcés très-anciennement de céder la place aux vainqueurs égyptiens, ainsi que le prouveraient les peintures et les sculptures des temples, où sont représentés les héros offrant à leurs dieux des sacrifices après la victoire (3). Mais Costaz fait remarquer que « cette conjecture (sur l'iden- « tité des deux peuples), suggérée par l'analogie des noms, est « destituée de fondement; » ce qu'il prouve en comparant les termes qui désignent les premiers nombres cardinaux dans les deux langues, et qui n'ont entre eux aucun rapport (4). Puis, si le type barâbra est loin de ressembler au type égyptien, à plus forte raison diffère-t-il du type berber ou libyque. Nous lisons encore dans Ritter : « Les Berbères (Barâbras) « n'ont pas la physionomie nègre, ils se rapprochent plutôt du « type grec, quoiqu'ils aient les lèvres épaisses. Ils n'ont de la « barbe que sous le menton et leurs joues sont entièrement « nues... on les compte souvent au nombre des Arabes (5). »

Les Égyptiens, comme le rapporte Hérodote, appelaient Barbares, — Βαρβάρους καλέουσι, — tous ceux qui ne parlaient pas leur langue (6). Et l'on a pu croire que dans le prin-

(1) *Mém. sur la Nubie et les Barâbras*, dans la *Description de l'Égypte*, État mod., t. I. p, 399., in-fol., Paris, 1809 et ann. suiv.

(2) *Voy. dans la Basse et la Haute Égypte*, in-18, Paris, 1803, t. I, p. 142.

(3) *Fundgruben des Orients*, cit. par Ritter, ouv. cit., p. 310 b.

(4) Mém. *sur la Nubie*, etc., ub. scit., up., t. I, p. 403-404.

(5) Ouv. cit., p. 306 b.

(6) Lib. II, cap. CLVIII.

cipe ce nom de Berber n'était pas une appellation ethnique et qu'il signifiait seulement barbare. Mais nous ferons remarquer que « le royaume de *Berber*, selon Burckhardt, s'étend depuis la « rivière septentrionale de l'Atbara ou Tacazzé, deux ou trois « jours de marche, au nord, jusqu'au commencement des im- « menses déserts de la Nubie... » Ce pays dépend en quelque sorte du Sennaar; il est très-connu dans le Saïd, et il se peut bien que de là vienne le nom de Barâbras que l'on donne à tous les Nubiens en Égypte. — Toujours est-il qu'eux-mêmes ne se nomment point ainsi. Suivant le degré de latitude qu'ils occupent, du sud au nord, ils prennent les noms de *Senary*, *Nouba* et *Kenous* (1).

On sait d'ailleurs que, sous Dioclétien, les *Nobatæ*, peuple barbare habitant les déserts voisins de la Grande Oasis, s'obligèrent à quitter leurs demeures, et vinrent s'établir au sud d'Éléphantine et des cataractes, sur les deux rives du Nil, pour garder ces frontières de l'empire romain : —... regionem omnem ex utroque fluminis latere, cum urbe Elephantina habuerunt (2). Et l'on peut se demander si le peuple basané actuel de ces régions ne serait pas la postérité des immigrés nobates. Toutefois, ces Nobates ne sont pas non plus des Libyens, mais des Nubiens; de même que les Nubæ, dont nous avons déjà parlé, et qu'Eratosthène appelle une nation libyque, devaient être aussi des Nubiens occidentaux. — Il faut se souvenir, en effet, que les Grecs et les Ioniens donnèrent le nom de Libye à toute l'Afrique, et qu'ils divisaient la terre « en trois parties : l'Europe, l'Asie et la Li- « bye (3). » Ce serait donc ainsi seulement que les Nobates furent réputés Libyens, de même qu'ils devinrent ensuite Éthiopiens, étant compris par les Romains dans l'Éthiopie au sud de l'Égypte.

Une dernière remarque, c'est que toutes ces nations berbères, ainsi que « tous les peuples de la vallée du Nil, depuis la Haute- « Égypte jusqu'à Sennaar,... se disent venus de *Sherk*, c'est-à- « dire de l'Orient, » et que Burckhardt et Ritter ne paraissent pas éloignés de penser qu'ils sont originaires de l'Inde. Aussi le savant géographe ajoute-t-il que les « Barbares ou Berbères « doivent avoir été un peuple odieux aux prêtres de l'Inde et de

(1) *Travels in Nubia*, etc., cit. par Ritter, ouv. cit., p. 305-306.

(2) Procope, *De bello persico*, lib. I, cap. XIX. — Cf. Gibbon, *Hist. de la décad. et de la chute de l'emp. rom.*, trad. fr. (par de Septchênes, etc.). Paris, éd. 1788-95, t. II, p. 493-94.

(3) Hérodote, liv. II, § 16.

« l'Égypte, et que les castes sacerdotales auraient expulsé (1). » Mais, dans cette hypothèse même, ce n'est pas moins à tort, comme on le voit, que les Kennous ou Barâbras seraient regardés comme le type ou les descendants des anciens Égyptiens; et enfin, cette population fût-elle primitive en Égypte, puis chassée par la conquête, elle n'eût pas été pour cela civilisatrice.

La civilisation, en effet, n'est point une anomalie dans l'histoire des hommes. A la suite de grandes perturbations, de grands mélanges, on voit certains peuples s'amoindrir, disparaître, pour ainsi dire, et n'exister plus qu'à l'état de familles isolées et déshéritées. A ces restes épars il ne faut plus rien demander, mais, quand un peuple a tenu le sceptre, et qu'il subsiste, il garde quelque chose de sa gloire passée. — Or, pour les Libyens, nous les voyons occuper, depuis l'origine des temps connus, une terre vaste et fortunée; et qu'ont-ils jamais produit, et que produisent-ils de nos jours? — En Espagne, sous la domination des Maures, et alors que les Arabes, jadis civilisés, conservaient le dépôt des connaissances anciennes et laissaient des monuments dignes d'admiration, nous ne sachions pas que les Berbers, ces instruments de la conquête, se soient fait remarquer par une coopération quelconque à leurs travaux d'esprit. Où sont leurs œuvres? Nul ne les connaît. Et nous en dirions autant des Nubiens : car les palais et les temples de la Nubie sont d'une époque postérieure aux monuments d'Égypte, comme nous le verrons. — Et ce n'est sûrement pas chez de tels peuples, inhabiles au progrès, que Thalès et Pythagore, Solon et Platon, Hécatée de Milet, Hérodote, Diodore, allaient demander l'instruction et la sagesse.

II. TYPE ANCIEN, ACTUEL. — Maintenant, quels seront les modernes Égyptiens, dépositaires du type antique? On sait combien les avis sont partagés à cet égard, et il est nécessaire de s'y arrêter un moment.

Alors qu'avant l'expédition française, et souvent aussi depuis ce temps, la plupart des voyageurs, d'accord avec l'opinion des anciens auteurs arabes, ont regardé les Coptes comme les descendants des Égyptiens, quelques autres se sont élevés

(1) Ouv. cit., p. 306 b, 310.

contre cette opinion, qui serait tout à fait erronée. Et le Nestor des savants français, M. Jomard (1), soutient depuis plus d'un demi-siècle que les vrais descendants des maîtres du Nil sont les habitants du Saïd, surtout depuis la dernière cataracte jusqu'à Thèbes, lesquels, selon lui, sont d'ailleurs empreints du type arabique. Que s'ils se rencontrent moins fréquemment dans les autres parties de l'Égypte, c'est que là les éléments des anciennes conquêtes ont dénaturé davantage les caractères primitifs de la population.

« J'ai fait cette remarque, dit M. Jomard, sur les lieux « mêmes avec plusieurs voyageurs de l'expédition; et plus nous « avons cherché à la vérifier, plus l'expérience l'a confirmée. « Nous en avions souvent l'occasion, soit quand les anciens « Arabes, habitans de Qournah, venoient nous apporter des « corps embaumés, et développoient eux-mêmes, sous nos « yeux, les têtes des momies, soit quand les hommes qui ha- « bitent au milieu des ruines de Karnak, d'Esné ou d'Edfoû, « nous conduisoient dans l'intérieur des monumens (2). »

Voici les traits qui constituent ce type des habitants : « Le « visage ovale allongé; le front haut et large, découvert et un « peu fuyant; le nez prononcé, droit ou un peu aquilin; le « sourcil long et droit; l'œil noir, enfoncé, brillant; les pom- « mettes saillantes; l'oreille bien faite; la bouche grande, ré- « gulière, bien formée, la lèvre légèrement bordée, le menton « carré; les cheveux assez ordinairement frisés, mais non lai- « neux; les dents blanches, égales et bien rangées; le cou « fort; la peau sèche, enfin la taille médiocre et le corps sou- « vent grêle. » C'est, d'après notre auteur, le type arabe, en même temps que celui des Fellahs et des cheikhs des villages d'une très-grande partie de la haute Égypte (3). Et il observe que les principaux traits de cette physionomie se retrouvent dans la tête de la momie d'homme rapportée de Thèbes (ou plutôt des environs de Kourna) par Delile, et que l'on voit dans les planches de la *Description de l'Égypte* (4), — tête si

(1) Lorsque l'on écrivait ces lignes (en 1861), la science n'avait point encore perdu l'illustre et vénérable M. Jomard.

(2) *Descript. des hypogées de la ville de Thèbes,* dans la *Descript. de l'Égypte* cit., Antiquit., Descript., t. I, p. 342.

(3) Jomard, *Étud. géograph. et histor. sur l'Arabie,* dans Mengin, *Hist. sommaire de l'Egypte,* etc., p. 408-409, cf. p. suiv., 445; Paris, 1839.

(4) Antiquit., Planches, t. II, pl. 49, cf. pl. 50.

semblable aux types des monuments, que l'on ne saurait se méprendre sur l'authenticité de son origine.

Cette figure est ainsi décrite par M. Jomard : « C'est d'abord « un front large, un peu arqué et incliné en arrière ; des che- « veux fins, et non durs ou crêpus ; un nez légèrement aquilin, « incliné comme le front, et fin et arrondi à l'extrémité ; des « tempes larges, des pommettes saillantes ; des yeux grands et « bien dessinés, avec de larges paupières et les sourcils hori- « zontaux ; ensuite une bouche plus grande que petite, mais « régulière et bien formée ; des lèvres légèrement bordées et un « peu épaisses ; enfin des dents étroites, égales et bien plan- « tées :... » Il ajoute que tel est « le caractère de tête commun « aux hommes de la haute Égypte et aux momies de Thèbes. » L'auteur fait remarquer que l'angle facial des momies est de soixante-seize à soixante-dix-huit degrés. Puis il dit : « Le vo- « lume du crâne est très-considérable dans les têtes de momies, « surtout par rapport à l'étendue de la face ; on reconnoît en- « core cette proportion de la face et du crâne dans les bustes « Égyptiens. Mais de tous les signes distinctifs de la physiono- « mie Égyptienne, celui qui me paroît le plus frappant, c'est « l'inclinaison en arrière du nez et du front dans un même « plan. Dans les têtes Grecques, le front et le nez ont aussi une « même direction, mais ils sont perpendiculaires l'un et l'autre, « tandis que chez les Européens septentrionaux, ces deux traits « font ordinairement un angle rentrant, plus ou moins pro- « noncé (1). » M. Jomard, d'après cette apparente similitude qu'il constate dans les caractères, ne doute pas que les Fellahs et les cheikhs des villages, dans l'Égypte supérieure, ne soient de souche arabique, en même temps que les vrais représentants du type ancien. Nous reviendrons sur ce point (p. 460 et suiv.).

Quant aux Coptes, si différents des Fellahs, il faut bien aussi les décrire. — Larrey est de ceux qui les considèrent comme les fils des anciens Égyptiens, et, par suite, comme rattachés à la souche des Abyssiniens et des Éthiopiens. Voici les traits qui les caractérisent : « Tous les Qobtes, dit-il, ont un « ton de peau jaunâtre et fumeux comme les Abyssins ; leur « visage est plein sans être bouffi ; les yeux sont beaux, lim- « pides, coupés en amande, et d'un regard languissant ; les

(1) *Descript. des hypogées*, etc., cit., *ub. sup.*, p. 343-44.

« pommettes saillantes; le nez presque droit, arrondi à son « sommet; les narines dilatées, la bouche moyenne, les lèvres « épaisses; les dents blanches, symétriques et peu saillantes; « la barbe et les cheveux noirs et crêpus » (mais non lanugineux). L'auteur décrit le type physiognomonique des Abyssiniens, et il dit encore : « Tous ces traits se remarquent avec « des nuances peu sensibles chez les Qobtes ou vrais Égyp- « tiens; on les retrouve aussi dans les têtes des statues an- « ciennes, surtout dans celles des sphynx (1). »

Ce passage important est reproduit par Prichard, Ritter et d'autres (2) : il exprime en quelque sorte l'opinion générale. Et il nous semble curieux de remarquer, dès à présent, que les anciens Égyptiens sont assimilés d'abord au type libyque, puis au type nubien, puis au type arabique, et encore au type abyssinien. — En outre, M. Pruner, de même que Larrey, regarde les Coptes comme les descendants de ces mêmes Égyptiens; ce qui impliquerait la similitude des Libyens et des Abyssiniens, tandis que Champollion ne trouve en eux « ni la couleur ni aucun des traits caractéristiques, dans les li- « néaments du visage ou dans les formes du corps, » qui permettent de les croire descendus des anciens Égyptiens, et tandis que pour ce savant, comme pour bien d'autres, les Coptes sont une race abâtardie, résultant « du mélange confus de « toutes les nations qui, successivement, ont dominé sur « l'Égypte (3) ». — Comment expliquer une telle discordance d'appréciations?

Il ne faut pas l'oublier, on ne peut s'appesantir pendant quelques moments sur le caractère des figures que nous ont laissées la statuaire et la peinture de l'antique Égypte, sans voir alternativement représentés deux types fondamentaux tout à fait distincts : l'un, que l'on peut appeler supérieur ou noble, type pur; l'autre inférieur ou grossier, mêlé sans doute. Et cette distinction, sans concilier des opinions inconciliables, en donne du moins la raison, alors que les auteurs ont pu se

(1) *Notice sur la conformation physique des Egyptiens*, etc., dans la *Descript. de l'Égypte* cit., État mod., t. II, p. 3; — cf. *Relation hist. et chirurg. de l'expéd. de l'armée d'Orient*, p. 404-405; Paris, 1803.

(2) Prich., *Hist. nat. de l'homme*, trad. fr. par Roulin, t. I, p. 214; Paris, 1843. — Ritt., ouv. cit., p. 121-22.

(3) Champoll., *Grammaire égyptienne*, introd., p. XIX; in-fol., Paris, 1836. — *Ibid.*, dans Champoll.-Fig., ouvr. cit., p. 27. — V. *inf.*, p. 451.

préoccuper davantage, ou même exclusivement, soit de l'un, soit de l'autre de ces deux types anciens.

C'est ainsi, par exemple, que Denon croit reconnaître dans les Coptes « l'antique souche égyptienne, espèce de Nubiens « basanés, tels qu'on en voit les formes dans les anciennes « sculptures, » et qu'il décrit comme il suit : « ... des fronts « plats, surmontés de cheveux demi-laineux; les yeux peu ou- « verts, et relevés aux angles; des joues élevées; des nez plus « courts qu'épatés; la bouche grande et plate, éloignée du « nez et bordée de larges lèvres; une barbe rare et pau- « vre... (1). » D'un autre côté, M. d'Omalius d'Halloy, tout en rattachant, « avec doute, » il est vrai, les Coptes à la souche atlantique, leur attribue à peu près ces mêmes caractères, mais il ne les considère nullement comme représentant les anciens Égyptiens (2). — Évidemment, en effet, ce ne sont point là les traits du type supérieur égyptien, auquel cependant d'autres auteurs assimilent celui des mêmes Coptes, des Coptes que Volney dit tout naturellement avoir « une vraie figure de mu- « lâtre (3). » Est-il rien de plus malléable que ce type des Coptes ?

L'opinion de Pugnet doit être ici rapportée. Cet observateur exact constate quelques traits de ressemblance entre les anciens et les modernes Égyptiens. Puis il décrit ces derniers dans les termes que voici : « Les Égyptiens (du Saïd) sont en général « d'une taille au-dessus de la moyenne, leurs formes se pro- « noncent vigoureusement, la couleur de leur peau est d'un « rouge-obscur; ils ont le front large, le menton arrondi, les « joues médiocrement pleines, le nez droit, les ailes nasales « fortement sinueuses, les yeux grands et bruns, la bouche « peu fendue, les lèvres grosses, les dents blanches, les « oreilles hautes et très-détachées, enfin, les sourcils et la « barbe extrêmement noirs. » Il signale ensuite le contraste frappant qui existe entre les Arabes et les Coptes, qu'il regarde aussi comme une nation mêlée. « Autant les Arabes, dit-il, « sont petits et maigres, autant les Qoubles sont gros et « grands. A l'extérieur chétif et misérable des premiers « ceux-ci opposent un air de majesté et de puissance... » Ils

(1) Ouv. cit., t. I, p. 136; cf. t. II, p. 20-21.
(2) *Des races humaines*, éd. de Paris, 1845, p. 66-68.
(3) Ouv. cit., t. I, p. 74.

diffèrent de tous points (1). Mais alors, si ces Arabes ressemblaient aux anciens Égyptiens, suivant l'opinion que nous exposions tout à l'heure, nous nous demandons comment, suivant d'autres opinions, les Coptes, si différents des Arabes, pourraient aussi ressembler à ces mêmes anciens Égyptiens. Où est l'erreur? — Sans aucun doute, le type arabique diffère beaucoup du type copte, mais est-il identique au type égyptien? Comme on le verra, nous ne le pensons point.

Pugnet établit, non moins judicieusement, une distinction entre l'Égyptien moderne, pur descendant de ses ancêtres, et le Copte. « On ne saisit pas, dit-il, avec la même facilité les « nuances qui distinguent précisément l'individu Égyptien de « l'individu Qoubte; il faut les avoir beaucoup comparés l'un « et l'autre pour apercevoir enfin que leur origine est certai- « nement une, mais que l'un est descendu jusqu'à nous, pur et « sans mélange, tandis que l'autre a emprunté plusieurs traits « des peuples avec lesquels il s'est allié (2). » Nous avons maintes fois entendu M. Jomard juger ainsi les Coptes, lesquels, loin de ressembler au type supérieur empreint sur les monuments, « ont, comme il le dit, la tête large et écrasée, le front « bas au lieu d'un front large et élevé, le nez assez ordinai- « rement camus au lieu d'un nez droit et aquilin;... (3). » D'où l'on voit qu'ils se rapprocheraient, en quelque sorte, autant des figures décrites par Denon, qu'ils s'éloigneraient du vrai type égyptien. On conçoit donc que Morton trouve en eux du sang nègre (4). — M. Clot-Bey constate à son tour qu'un grand nombre d'entre les Coptes sont mélangés; puis il fait cette remarque : « Ceux, dit-il, qui ont embrassé le catholicisme, se « sont alliés aux chrétiens grecs ou syriens, tandis que les « Cophtes du rit jacobite, qu'on rencontre surtout dans le Saïd, « ont conservé leurs mœurs et leur type primitif (5). »

Selon ce même auteur, les Arabes de la conquête, absorbés dans le mélange, auraient à peu près disparu. Leur type, à l'état d'intégrité, n'existerait plus en Égypte; et il n'y aurait même

(1) *Aperçu du Sayd*, dans *Mém. sur les fièvres... du Levant et des Antilles*, p. 42-43, 44-45; Paris, 1804.
(2) *Ibid.*, p. 45.
(3) *Étud.* cit., dans Mengin, ouv. cit., p. 411.
(4) Op. cit., p. 55-57, 66.
(5) *Aperçu général sur l'Égypte*, t. I, p. 159; Paris, 1840.

que des Égyptiens (musulmans) parmi les Fellahs, « qui for-
« ment la masse de la population actuelle des villes et des cam-
« pagnes... » — Plus récemment, M. Schoelcher reproduit cette manière de voir, et la développe dans les termes suivants : « C'est une erreur de croire qu'il y ait des Arabes en Égypte : il « n'y a que des Égyptiens... Les Fellahs sont les descendants purs « de ces anciens Égyptiens, qui firent de Thèbes et de Memphis « les premières métropoles de la science et des arts. Quoique le « pays ait été depuis des siècles constamment asservi par dif-« férents peuples, la population locale n'a rien perdu, hors « des villes, de son type primitif, et les Fellahs d'aujourd'hui « semblent avoir posé pour les personnages des hypogées, « sculptés et peints depuis 3,600 ans. C'est un fait que l'on peut « vérifier tous les jours : entre ces figures et les gens des en-« virons, qui vous accompagnent dans vos visites aux tom-« beaux, il n'y a pas la moindre différence (1). » Rien de plus positif. Enfin, MM. Nott et Gliddon, de même que Morton, professent une semblable opinion, et considèrent les Fellahs comme la descendance la moins mélée des aborigènes égyptiens, et leur type comme ayant été *inhérent* à la souche primitive, — and must therefore have been inherent in that indigenous race which was created to people the Valley of the Nile (2).

Ainsi donc, il n'y aurait pas de doute; bien que déchu, le type ancien existe, surtout dans la haute Égypte. Et si les Fellahs eux-mêmes ne sont pas Arabes, mais Égyptiens, comme ils ne diffèrent pas des figures que retracent les monuments, il en résulte qu'il ne faut pas chercher ailleurs que chez les Égyptiens, notamment ceux du Saïd, et non chez les Coptes, en général, les vrais caractères de la race antique. — Voilà ce que nous avions à dire sur la question de l'origine africaine (libyque ou nubienne,) des anciens Égyptiens, et sur celle de leurs représentants modernes.

§ 2.

Dans l'opinion de la provenance asiatique du rameau civilisateur de l'Égypte, et d'une immigration soit ariane, soit ara-

(1) Clot, *ibid.*, p. 160. — Schoelch., l'*Égypte en 1845*, p. 291-92; Paris, 1846.
(2) Nott et Glidd., op. cit., p. 226, 239-41 et pass. — Cf. Mort., op. cit., p. 42-43, 66.

bique, c'est des terres élevées du Nil que la plupart des auteurs font descendre le progrès. C'est vers ces régions que les splendeurs semblent commencer, et, quoi qu'il en soit, c'est là qu'il faut d'abord porter la vue.

L'Éthiopie, si confusément caractérisée dans les anciens, était située au sud du désert de Libye, embrassant, comme son nom grec l'indique (αἴθω, ὤψ — *uro*, *facies*), toutes les régions dont les habitants auraient eu le visage brûlé par le soleil. Elle se divisait en Éthiopie orientale, qui confinait à l'Égypte, et qui fut souvent confondue avec la Thébaïde; en Éthiopie occidentale, qui s'étendait vers les rivages de l'Atlantique, le pays des *hesperii Æthiopes;* en Éthiopie intérieure, comprise entre les deux précédentes. — Les Grecs appelèrent longtemps Éthiopie les contrées au sud du Delta, qui pour eux était l'Égypte proprement dite. Aussi, rien n'est plus fréquent que de voir les poëtes et les historiens nommer Éthiopie la haute Égypte. Et c'est ainsi, par exemple, que, suivant Langlès, ceux qui font naître Memnon — Aménophis III — en Éthiopie, et qui, par suite, lui donnent la couleur noire (*nocticolor*), désignaient, selon toute apparence, sous ce nom la Thébaïde (1). On sait que les pays conquis par les Romains au sud de l'Égypte (Nubie et Abyssinie) furent encore appelés par eux *Æthiopia supra Ægyptum.*

Telle était l'Éthiopie, du moins l'Éthiopie africaine. Mais, indépendamment de celle-ci, les témoignages de l'antiquité ne permettent guère de révoquer en doute l'existence de régions asiatiques qui portèrent aussi le nom d'Éthiopie. Hérodote, par exemple, de même qu'Homère, ne mentionne pas seulement les Éthiopiens orientaux et occidentaux, ceux de Libye, mais il nomme les Éthiopiens asiatiques — *Asiam incolentes* (2). Et il ne nous paraît pas prouvé qu'il ait entendu par là les habitants de la Colchide, appelés aussi quelquefois Éthiopiens (3), et dont les ancêtres, venus d'Égypte, ou plutôt de l'Éthiopie, auraient été laissés dans ce pays par Sésostris (4). — Strabon insiste sur cette distinction (5). Et Pline divise les Éthiopiens en

(1) *Dissert. sur la statue parlante de Memnon*, dans Norden, *Voy. d'Égypte et de Nubie*, éd. fr. in-4, Paris, 1795-98, t. II, p. 164-68, et *pass.*

(2) Hom., *Odyss.*, lib. I, v. 22-25. — Hérod., liv. VII, § 70; cf. § 69, liv. III, § 94.

(3) Saint Jérôme, *Catalog. Scriptor. eccles.*, Matthias.

(4) Hérodote, liv. II, § 103 et suiv.; — cf. Larcher, *ibid.*, not.

(5) Liv. I, ch. II, t. I, p. 63 et suiv.; cf. liv. XVII, *pass.*

blancs et en noirs : — ... deinde Leucæthiopes habitant. Super eos Æthiopum gentes Nigritæ, à quo dictum est flumine (1). Enfin, nombre d'auteurs anciens parlent de populations éthiopiennes autres que les Éthiopiens proprement dits, et qui occupaient diverses contrées, notamment la côte d'Asie ou les bords orientaux de la mer Érythrée. C'est même là un point curieux de l'histoire, et qui prêterait à des recherches ethniques d'un grand intérêt.

Il y avait donc, dans les temps reculés, une ou plusieurs Éthiopies d'Asie, comme il y eut plusieurs contrées de l'Inde et plusieurs peuples nommés Indiens, ainsi que nous le dirons un peu plus loin; et l'on a même pensé que cette donnée de la critique moderne expliquerait comment il se fait que les Égyptiens eurent des rois dits éthiopiens (2). Toutefois, ces rois, à commencer par Sabâcon (Sabakon), le fondateur de la dynastie éthiopienne, en Égypte, et par son successeur Sévéchos (Sebichôs), ces rois, disons-nous, ne sauraient être considérés comme des Éthiopiens noirs. Morton les appelle Austro-Égyptiens — *Austral-Ægyptians;* — et il est facile de voir, par les portraits qui sont parvenus jusqu'à nous, combien ils diffèrent du type nègre (3). Quant au fameux Memnon, dont il vient d'être parlé, si la figure que nous en connaissons retient quelque chose de l'Éthiopien au sud de l'Égypte, c'est que sa mère, Tmau-Hemva, était Nubienne ou Abyssinienne (4).

Diodore appelle Éthiopiens les fondateurs du royaume de Méroé, et il dit que, selon eux-mêmes, les Égyptiens sont une colonie éthiopienne qui fut menée en Égypte par Osiris. Ailleurs, il rapporte que les Égyptiens se disent nés en Égypte (V. *inf.*, p. 498). Mais il a soin de distinguer plusieurs autres nations éthiopiennes habitant, soit sur les rives du Nil, soit les provinces voisines de l'Arabie, soit celles plus reculées dans l'intérieur. « Presque tous, dit-il, — Οἱ πλεῖστοι δὲ τούτων, — et « entre autres ceux qui sont nez le long du fleuve, ont la peau

(1) Op. *cit.*, lib. v, cap. VIII; — cf. Hardouin, *ibid.*, ed. cit., not. — Cf. Ptolémée, op. cit., lib. IV, cap. VI; cf. Afr., tab. IV.

(2) Moreau de Jonnès, ouv. cit., p. 184.

(3) *Op. cit.*, p. 40-41, 48-49, pl. XIV. — Cf. Nott et Gliddon, op. cit., p. 150.

(4) Champollion-Figeac, ouv. *cit.*, p. 317. — Nott et Gliddon, *op. cit.*, p. 146.

« noire, le nez camus et les cheveux crêpus, — ταῖς μὲν χρόαις « εἰσὶ μέλανες, ταῖς δὲ ἰδέαις σιμοί, τοῖς δὲ τριχώμασιν οὖλοι. — Ils « paroissent très-sauvages et très-féroces... (1). » Ce passage est précis. Il y avait des Éthiopiens de plusieurs sortes, et, sans aucun doute, les plus barbares n'étaient pas ceux dont la capitale était Méroé (2).

Quoi qu'il en soit, on ne saurait s'abandonner à croire que les arts et les sciences de l'Égypte fussent des fruits mûris dans les contrées éthiopiques proprement dites, où n'a jamais germé la civilisation. Le caractère de ces arts, de ces sciences, comme des institutions, des lois, des mœurs, est d'ailleurs tout spécial. Là, les modificateurs climatériques, aussi bien que la nature de l'homme et les productions du sol, ont un type particulier et local qui ne s'accorde point avec la doctrine de l'immigration, il faut le remarquer, et qui se réfléchit même dans les monuments. — Et, pour la Nubie, loin que ses édifices soient des ébauches ou de premiers essais de l'art égyptien, ils témoignent, au contraire, des progrès qui se seraient accomplis dans le style achitectural, si l'on admet qu'ils sont venus après ceux de la Thébaïde. Or, c'est un fait qui paraît hors de doute aujourd'hui, et que confirme déjà M. Jomard : « ... Dès que « j'ai vu, dit-il, dans les peintures et dans les sculptures les « mêmes sujets que ceux des monuments de Thèbes, et avec « un cachet particulier qui montre plutôt les progrès de l'art « que son berceau, il m'a été démontré que la plupart des « monuments de la Nubie étoient postérieurs aux édifices de « Thèbes, bien loin d'en avoir été les modèles (3). »

Et, ici, comment ne pas mentionner ce fait dont parlent tous les historiens, et que rapporte notamment Hérodote, savoir que, sous Psammétichus, deux cent quarante mille soldats égyptiens, tenant garnison, depuis trois ans, à Éléphantine, à Daphnæ de Peluse et à Maréa, prirent le parti de déserter, et passèrent du côté des Éthiopiens, chez lesquels ils se fixèrent. Le grand historien ajoute que ces automoles (*transfuges*) s'étant établis dans le pays, « les Éthiopiens se civilisèrent, en

(1) Tr. fr. cit., liv. III, § 2, 5; ed. gr. et lat. cit., lib. III, cap. III, VIII.

(2) Strabon, liv. XVII, ch. I, t. V, p. 312, 428-29.

(3) *Mém. sur la populat. comp. de l'Égypte*, etc., dans la *Descript. de l'Égypte* cit., Antiquités, Mém., t. II, p. 117; cf. p. suiv. — Cf. Lepsius, *Lettres écrites de la Nubie*, etc., dans les *Nouv. Annales des voy.*, ann. 1845, t. III, p. 345 et suiv.

« adoptant les mœurs égyptiennes (1). » Or, ce fait d'émigration, bien qu'il soit permis de le réduire à des proportions moindres, ne saurait être contesté. Ces colons auront nécessairement traversé la Nubie ; ils s'y seront arrêtés sans doute, et ils y auront, avec le temps, élevé des édifices à la manière de leurs ancêtres, — en transportant les arts égyptiens dans ces contrées déshéritées du haut Nil. La civilisation aurait ainsi remonté le fleuve, bien plutôt qu'elle ne l'aurait descendu.

Mais, enfin, que la civilisation ait passé ou non par Méroé, en la supposant d'origine étrangère, d'où venait-elle ?— Les uns disent de l'Inde, les autres de l'Arabie.

I. Hindous. — C'est une opinion en grande faveur chez plusieurs savants, que celle qui puise dans l'Inde la source des connaissances en Égypte. Et l'on voit tout d'abord que cette opinion considère (avec raison peut-être) comme résolue la question de savoir si la civilisation hindoue précède ou suit celle des bords du Nil, question dans laquelle nous ne nous engagerons point. L'origine sanscrite du peuple primitif n'exclurait pas, d'ailleurs, absolument certains rapports avec les nations arabiques. On a même pu conjecturer que les deux principes de civilisation se seraient associés, et en quelque sorte confondus. Mais tel n'est point notre sentiment.

Dans cette hypothèse, on admet que des colonies parties des bords de l'Indus seraient venues s'établir dans l'Éthiopie orientale, au-dessus de l'Égypte, et de là se seraient étendues le long du Nil. C'est l'opinion de Will. Jones, qui regarde les Éthiopiens de Méroé comme étant le même peuple que les premiers Égyptiens, et conséquemment que les premiers Hindous, — ... the same people with the firts *Egyptians*, and consequently... with the original *Hindus* (2). Langlès, qui cite l'opinion du président de la Société de Calcutta, sur divers traits généraux de similitude qui dénoteraient « jusqu'à l'évi- « dence » l'identité primitive de ces trois nations, professe les mêmes idées, comme on peut le voir dans le passage suivant :

(1) Liv. II, § 30. — Cf. Artémidore, dans Srabon, liv. XVI, ch. III, t. V, p. 270-71 ; — Ératosthène, *ibid.*, liv. XVII, ch. I, t. V, p. 309-10. — Diodore, lib. I, cap. LXVII. — Plutarque, *De exilio*, § 7.

(2) *The eighth Annivers. Discourse*, in *Asiatic Researches*, ed. in-4, London 1799, t. III, p. 4; cf. p. 5.

« En effet, dit-il, le caractère qobthe ou moderne des Égyp-
« tiens, ainsi que l'éthiopien et le sanskrit, s'écrivent de
« gauche à droite : les voyelles, dans les deux derniers alpha-
« bets, sont annexées aux consonnes, et forment avec elles un
« système syllabique très-simple; enfin il suffit d'avoir les pre-
« mières notions de la langue éthiopienne pour être frappé de
« l'étonnante ressemblance des lettres de cette langue avec les
« caractères de l'ancien sanskrit, et surtout avec ceux des
« inscriptions des caves de Canarah, qui remontent au delà de
« tous les périodes connus de l'histoire indienne. L'immense
« étendue de ces caves, de celles d'Élephanta, d'Ambola et
« d'Ellora (sur la côte de Malabar), les innombrables et colos-
« sales statues qu'on y a sculptées dans le roc même, les idoles
« qu'on déterre journellement à Gayah, les plus antiques pa-
« godes de l'Inde à forme pyramidale, décèlent à la fois les
« préjugés religieux, l'industrie, le style, la patience et les
« traits bien prononcés de cette même race d'hommes qui creu-
« sèrent les syrinx près de Thèbes, les catacombes de Ssakha-
« rah, sculptèrent les statues colossales de la haute et basse
« Égypte, et élevèrent les pyramides (1). » C'est à peine si de
« semblables témoignages laissent quelque place au doute.

A l'appui de cette thèse, savoir que les premiers habitants de l'Inde et de l'Égypte avaient la même origine, Langlès fait, en outre, remarquer que les anciens nommaient *India*, non-seulement l'Inde, mais l'Éthiopie, et probablement le Saïd, et il rappelle aussi que le nom du Nil est un mot sanskrit (Nîla) qui signifie *bleu* (2). Mais, de ce que les anciens appelèrent Inde l'Éthiopie, comme on le sait, et aussi beaucoup d'autres pays, à ce point que Posidonius place cette contrée en face de la Gaule, —. ... *adversam Galliæ statuens* (3); de ce que Postel, d'après ces errements, nomme *lingua Indica* la langue éthiopienne (4), et de ce que les Éthiopiens sont à leur tour nommés quelquefois Indiens (5), il n'en résulte pas nécessai-

(1) *Not. et éclaircissem.* cit., ub. sup., t. III, p. 348-50.

(2) *Ibid.*, t. III, p. 349, note. — Will. Jones, *Sur les dieux de la Grèce, de l'Italie et de l'Inde*, dans les *Recherches asiatiques*, trad. fr. par A. Labaume, t. I, p. 209; in-4°, Paris, 1805.

(3) Ap. Plin., *Op. cit.*, lib. VI, cap. XVII.

(4) *Linguar. duodecim characterib. differentes. Alphabetum*, etc., de Indica lingua; in-4°, Parisiis, 1538.

(5) Virgile, *Georg.*, lib. IV, v. 293; — *Æneid.*, lib. VI, v. 794-95.

rement que ce peuple fût originaire de l'Inde, — *... ab Indo fluvio profecti*, — comme on l'a dit en parlant d'une immigration relativement récente (1). Ludolf fait la même remarque, ainsi que nous allons le voir bientôt, à l'égard des Abyssiniens, que la plupart des anciens nommaient également Indiens, et qu'il considère comme étant venus de l'Arabie, laquelle, au reste, fut aussi appelée Inde. La mer Rouge elle-même reçut quelquefois le nom de *mare Indicum* (V. *inf.*, p. 464). Et comment, en effet, les auteurs anciens n'auraient-ils pas confondu des pays et des peuples sur lesquels on ne possédait que des notions tout au moins très-obscures?

Du reste, sans se prononcer sur la première origine de ces nations, Langlès attribue aux plus anciens Égyptiens tous les caractères des nègres, et, chose singulière, en se fondant, comme Volney et avec lui, sur le prétendu type éthiopique de la tête du sphynx des pyramides de Memphis (2)! Or, sans nul doute, cette appréciation est inexacte. On sait depuis l'expédition d'Égypte que, si le nez de cette colossale figure (qui d'ailleurs n'a jamais été peinte en noir, mais en rouge-brun), et de beaucoup d'autres semblables, paraît épaté comme chez les nègres, c'est parce qu'il a été rompu, et qu'il n'existe presque plus (3). On peut voir au Musée du Louvre des sphynx dont le nez est entier et parfaitement droit. Enfin, la découverte d'une figure du Pharaon dont le sphynx est l'image a fait reconnaître que le nez de ce prince était « tout à fait aquilin (4). » — Voilà cependant comment une donnée incertaine ou fausse peut conduire fatalement à des inductions de même sorte.

D'Eckstein prend aussi parti pour l'origine hindoue des Égyptiens : « Quoique le copte, dit-il, soit aux antipodes du « sanscrit, mille raisons me semblent toutefois conspirer pour « retrouver dans le bassin de l'Indus le siége de la primitive « civilisation transportée dans la vallée du Nil (5). » — Cependant, si le copte est aux antipodes du sanscrit (et notez que

(1) Le Syncelle, ed. cit., p. 151.

(2) *Not. et éclaircissem.* cit., ub. sup., t. III, p. 348.

(3) Jomard, *Descript. génér. de Memphis*, etc., dans la *Descript. de l'Égypte* cit., Antiquit., Descript., t. II, p. 89-90.

(4) Lenormant, *Rapport verb.*, etc., dans le *Bulletin de la Société ethnolog. de Paris*, t. I, p. 109; ann. 1846.

(5) *Rech. hist. sur l'humanité primitive*, cit. par de Gobineau, *Essai sur l'inégalité des races hum.*, t. II, p. 9; Paris, 1853-55.

Langlès dit tout le contraire), ce n'est pas là un motif de rapprochement; et, pour les « mille raisons » dont on parle, nous ne demanderions qu'à les connaître.

A son tour, M. de Gobineau se rallie à cette opinion, qu'il soutient avec la hauteur de vues et l'abondance d'aperçus trop souvent systématiques, mais toujours ingénieux, qui distinguent son talent. Il invoque notamment l'autorité de Wilkinson, qui considère aussi les Égyptiens comme une colonie hindoue, et il dit : « De ce qu'ils portent (les Égyptiens) dans toutes les repré-« sentations figurées le caractère évidemment caucasien, je « conclus que la partie civilisatrice de la nation avait une ori-« gine blanche. Des traces arianes qui se trouvent dans leur « langue je conclus aussi, dès à présent, leur identité primitive « avec la famille sanscrite (1). » — Que les représentations figurées portent le caractère caucasique proprement dit, rien n'est plus contestable; et que des traces arianes se trouvent dans la langue égyptienne, cela n'est peut-être pas très-concluant, et ne prouve guère la richesse des arguments. Toutefois, il est bien d'autres raisons favorables à cette thèse, et que l'on pourrait invoquer.

Ainsi, par exemple, on a pensé dériver Manou de « *Nouâhh*, « véritable nom du patriarche que nous appelons Noé (2). » On a parlé du système des castes établi dans l'Inde et en Égypte; de la similitude du gouvernement sacerdotal, si fortement organisé dans les deux pays. On a fait intervenir l'analogie qui existe entre certains symboles du culte égyptien et les pratiques usitées chez les Brahmânes; — et c'est ainsi que pour Will. Jones l'Îśouara et l'Îśî des Hindous seraient l'Osiris et l'Isis des Égyptiens. « Le taureau d'Îśouara, dit-il, paroît « être Apis ou Ap,... et si la vénération qu'on témoigne dans « le Thibet et dans l'Inde pour un quadrupède aussi aimable et « aussi utile que la vache, ainsi que la reproduction du Lama « lui-même, n'ont pas quelque affinité avec la religion de « l'Égypte et l'idolâtrie d'Israël, il faut au moins convenir que « les circonstances ont merveilleusement coïncidé (3). »

Cependant Langlès dit, contrairement, que les Indiens « ne

(1) De Gob., ouv. cit., t. II, p. 9, 11 et *pass.*; — cf. *Wilkins., Customs and manners of the ancient Egyptians*, cit. *ibid.*

(2) W. Jones, *Sur la Chronologie des Hindous*, dans les *Rech. asiatiq.*, trad. fr. cit., t. II, p. 172-73.

(3) *Sur les dieux de la Grèce*, etc., cit., *ibid.*, t. I, p. 192-93.

« paroissent avoir aucune idée de Sérapis, ni même d'Apis (1), » ce dernier dieu représentant particulièrement Osiris, suivant Diodore et Strabon (2). — Combien d'objections, d'ailleurs, se tirent de la différence des mœurs! exemple, la circoncision, inconnue sur les bords de l'Indus, et de temps immémorial usitée chez les Égyptiens (3). On remarquera ce que dit Pline, que les Indiens sont à peu près le seul peuple de la terre qui n'ait point fait d'émigration dans les autres contrées : — Indi enim prope gentium soli nunquam emigravêre finibus suis (4). Il ne faut pas oublier non plus que la terre d'Égypte est inhospitalière, et qu'elle ne tolère pas les étrangers; qu'elle repousse de son sein tout ce qui n'est pas sorti de son sein. Mais nous ne pouvons qu'effleurer ces divers points.

Ajoutons une réflexion, c'est qu'il importerait surtout à cette hypothèse que l'on pût constater des similitudes réelles entre les types hindou et égyptien : mais il est vrai que c'est ce dont on se préoccupe le moins. Pour le premier de ces types, s'il est un peuple peu différent de lui-même par les lignes qui le caractérisent, bien que son sol ait été le théâtre d'invasions sans nombre, un peuple que les mélanges n'ont pu sensiblement altérer, ce sont bien les Hindous. Or, leur type est tout spécial, et n'offre que des analogies contestables avec celui des Égyptiens. Et, à cet égard, il en est des anciens comme des modernes habitants de l'Inde. C'est ainsi, par exemple, que les types figurés sur les parois de l'antique pagode d'Éléphanta (près de Bombay), types que Carst. Niebuhr a dessinés, et qu'il a reproduits dans son *Voyage* (5), ne ressemblent nullement au type égyptien, tel que nous le représentent les monuments, — type également spécial entre tous, et qui n'est comparable qu'à lui seul. — Nous passons à l'origine arabe.

II. Arabes. — Il est plus facile de faire venir les Égyptiens de l'Yémen que du Pendjab. La première de ces contrées était voisine de l'Éthiopie; et l'on suppose que des Hémyarites y pénétrèrent, sans doute par la mer Rouge, dans un très-

(1) *Not. et éclaircissem.* cit., *ub. sup.*, t. III, p. 238-39.
(2) Diod., lib. I, cap. XXI; cf. cap. XXV. — Strab., liv. XVII, ch. I, t. V, p. 393.
(3) Hérodote, liv. II, §§ 36, 37, 104.
(4) Op. cit., lib. VI, cap. XVII.
(5) *Voy. en Arabie*, etc., trad. fr., t. II, p. 25-33; in-4, Amsterdam, 1776-80.

lointain passé : — ce serait après l'immigration moins ancienne de cette même tribu arabe, que toute la colonie aurait pris « le « nom de *Hhabech* (Convenæ), » mot dont nous avons fait *Abyssins*, confondant ces Arabes avec les Éthiopiens (1). M. Jomard, d'autre part, qui défend, comme on le sait, l'hypothèse arabe, fait remarquer que « le mot *Hemiar*, qui se rapporte à la par- « tie sud de la Péninsule, a le sens de rouge (dans l'ancien dia- « lecte des Arabes), selon M. Fresnel, comme *ahmar* dans « l'arabe actuel. » Hemyar est aussi le nom d'un des premiers rois de l'antique Yémen, d'où l'origine des termes *Hémyarites*, *Homérites*; — et, d'après ces rapprochements, on en vient à conjecturer que « l'Arabie méridionale a été, plus spécialement « que l'Hedjâz et le pays du centre, le berceau et la souche « de la race égyptienne (2), » race qui se représente elle-même avec une teinte rouge sur les monuments.

A propos de cette coloration, Lenormant a pu dire, après d'autres, que « les Égyptiens, n'étant ni blancs ni noirs, avaient « adopté pour eux le rouge et pour les femmes le jaune (3). » Mais il faut faire remarquer que, d'après les traces également laissées sur les monuments, on a constaté que les figures les plus anciennes sont empreintes d'une couleur rapprochée du jaune, et moins foncée que celles dont l'origine est postérieure à la période des Hycsôs. C'est ainsi que « les Égyp- « tiens peints sur les hypogées du premier empire sont « jaune clair, tandis que sous la XVIII^e^ dynastie, ils sont « rougeâtres (4). » — Une autre remarque qui se lie à la précédente, et que l'on peut également vérifier au Musée du Louvre, c'est que le type du temps des premières dynasties est plus robuste, plus musculeux, « *plus fort et plus* « *trapu* » que dans les périodes qui viennent ensuite. A partir notamment de la XII^e^ dynastie, les figures sont plus sveltes; elles « prennent des formes plus grêles et plus allongées (5). » Donc, avec la série des siècles, et sans doute sous l'influence

(1) Langlès, *Not. et éclaircissem.* cit., *ub. sup.*, t. III, p. 297-98.

(2) *Etud.* cit., dans Mengin, ouv. cit., p. 414-15.

(3) *Rapp. verb.* cit., *ub. sup.*, t. I, p. 118. — Cf. Heeren, ouv. cit., t. VI, p. 90-94. — Lepsius, *Lett. écrites de la Nubie* etc. cit., *ub. sup.*, p. 333. — Morton, op. cit., p. 28; — Nott et Gliddon, *op.* cit., p. 217-18.

(4) Lepsius, *Briefe aus Ægypten*, etc., cit. par M. A. C. Moreau de Jonnès, ouv. cit., p. 33, cf. p. 34.

(5) Emm. de Rougé, *Notice somm. des monum. égypt. exposés dans les galeries du Musée du Louvre*, in-12, Paris, 1860, p. 26-27, cf. p. 31-32.

de mouvements survenus dans la population, non-seulement la couleur de la peau, mais les formes du type se seraient modifiées sensiblement, si toutefois ces caractères n'appartenaient pas à des races ou des rameaux différents : — cela du moins résulte de l'examen des figures anciennes; et il s'ensuivrait même que ce ne sont pas seulement deux, mais trois types égyptiens que reproduiraient les monuments, comme le voulait Blumembach (V. *Sup.*, p. 442.)

Le passage de Juba, cité par Pline, atteste que les riverains du Nil, de Syène à Méroë, étaient d'origine arabique et non Éthiopiens, et qu'ils avaient même bâti Héliopolis : « Quin et accolas Nili a Syene non Æthiopum populos, sed Arabum esse dicit usque Meroen. Solis quoque oppidum... Arabas conditores habere (1). » Et, de nos jours, Lepsius « affirme le même « fait pour toute la vallée du Nil jusqu'à Khartoum, peut-être « même pour les populations plus méridionales encore, le long « du Nil bleu (2). »

Ludolf ne croyait pas non plus qu'il fallût révoquer en doute la provenance arabique des Abyssiniens; et il en donne particulièrement pour preuves les affinités de leur ancienne langue avec l'arabe; la communauté de certaines coutumes, comme la circoncision; les analogies du caractère et de la forme du corps et du visage. Voici comment il s'exprime : « *Abassenos* enim in Arabia olim habitasse, atque *Subæis*, sive (quod idem est) *Homeritis* accensitos fuisse, et veteres geographi testantur, et multa alia convincunt argumenta. Nam lingua illorum vetus, quam Æthiopicam vocamus, Arabicæ maxime affinis est : mores nonnullos, veluti circumcisionem, cum *Arabibus* communes habent : ingenium et forma corporis atque vultus ad Arabes magis quam ad Æthiopes Africanos accedit (3)... »

Néanmoins, pour ce qui concerne la physionomie, nous avons déjà dit (p. 448-449) que Larrey trouve dans le type des Abyssiniens la reproduction à peu près exacte du type copte, qu'il assimile à celui des anciens Égyptiens. Il l'oppose au type nègre dans les termes suivants : « L'Abyssin, au contraire, a « les yeux grands, d'un regard agréable, et l'angle interne en

(1) Lib. VI, cap. XXXIX.

(2) *Briefe aus Egypten*, etc., cit. par de Gobineau, ouv. cit.,t. II, p. 2, note.

(3) *Historia Æthiopica*, in-4, Francofurti, 1681, lib. I, cap. I, num. 6-7. — Cf. Langlès, *Not. et éclaircissem.* cit., *ub. sup.*, t. III, p. 297.

« est incliné chez lui; les pommettes sont plus saillantes; les « joues forment avec les angles prononcés de la mâchoire et de « la bouche un triangle plus régulier; les lèvres sont épaisses, « sans être renversées, comme chez les nègres (1)... » Évidemment les Abyssiniens sont complétement autres que les races nègres; mais, d'après cela, s'ils ne diffèrent pas des Coptes, comment peuvent-ils ressembler aux Arabes, eux-mêmes si différents des Coptes?

Cette appréciation, en effet, des traits qui caractérisent les Abyssiniens ne permettrait guère de les faire descendre d'une souche syro-arabique ou sémitique. Mais, il faut remarquer que des études récentes ont constaté l'existence de deux types bien distincts chez les Abyssiniens. — Nous savons par Rüppel que ceux auxquels se rapporte le type le plus commun ressemblent aux Bédouins de l'Arabie. « Leurs caractères distinc- « tifs, dit-il, sont : une forme de visage ovale; un nez effilé, d'un « contour pur; une bouche bien proportionnée avec des lèvres « modérément grosses qui ne sont nullement renversées; des « yeux vifs, des dents bien rangées, des cheveux un peu frisés « ou lisses, et une taille moyenne. » L'autre type, commun aussi, est à peu près celui dont nous venons de parler, et qui se confond avec les caractères de la race que l'auteur (avec raison, selon nous,) appelle *éthiopienne*, — et qu'il assigne également aux Nubiens, aux Barâbras du Nil, aux Ababdehs et aux Bicharis (2). Cette distinction, en même temps qu'elle rend compte de manières de voir différentes, en donnant la raison de certains désaccords d'opinion, marque donc un progrès important. Mais, il y a plus, MM. Nott et Gliddon comptent jusqu'à six races habitant l'ancien empire abyssinien; et ils les considèrent, non-seulement comme africaines, mais comme autochthones, — autochthones of the country where they are now found. Enfin l'amharique, ou moderne abyssinien, est probablement une ancienne langue africaine, — an ancient *African* tongue (3).

Au reste, la présence de ces deux types ci-dessus semble indiquée déjà par Ludolf, quand il observe, à propos de l'origine des Abyssiniens, que tantôt on les confond avec les anciens Homérites et tantôt avec les Nubiens : « Alii originis

(1) *Notice sur la conformat.* etc. cit., ub. sup., p. 3; — *Relation hist.* cit., p. 405.

(2) *Reise in Abyssinien*, cit. par Prichard, ouv. cit., t. I, p. 383-85.

(3) *Op.* cit., p. 193-96.

ratione cum veteribus Homeritis : alii ob vicinitatem cum Nubeis confuderunt. » Il fait en outre remarquer que la plupart des anciens donnèrent aux Abyssiniens le nom d'Indiens, et que plusieurs même appelèrent mer Indienne la mer Rouge. « Plerique veterum *Indos* vocaverunt, ut fere omnes zonæ torridæ nationes, quarum speciale nomen ignorarent. Imo ipsum mare rubrum Indicum a nonnullis veterum appellatur, quo minus mirum accolas illius Indos nominatos fuisse (1)... »

A l'égard du langage, Lepsius prétend que « l'affinité cau-« casique de la langue égyptienne... est aujourd'hui une « chose généralement admise et décisive en faveur de l'o-« rigine asiatique des Égyptiens. » Et il ajoute : « D'un autre « côté, l'affinité de la langue ghiz de l'Abyssinie avec les ra-« meaux des langues sémitiques démontre également que le « peuple abyssin est aussi venu de l'Orient (2). » Néanmoins, il résulterait des travaux du même auteur, aussi bien que d'autres égyptologues, d'après MM. Nott et Gliddon, qu'avant la fondation du premier empire, et antérieurement à l'existence d'un type asiatique et de dialectes sémitiques en Égypte, la population de cette contrée était africaine, et la langue originaire de la vallée du Nil. Nous citerons ce passage : « It is the deduction of Lepsius, that Egypt had possessed an African population, and a Nilotic language, before the foundation of the Old Empire; and that various disturbing causes superimposed, gradually, an Asiatic type and Semitic dialects upon the anterior people of the Lower Nile, without obliterating the aboriginal frame-work which, as well in type of man as in speech, was exclusively African (3). »

D'autre part, Prichard, qui prend soin de signaler les « diffé-« rences tranchées » qui existent entre les Égyptiens et les Arabes, non-seulement au physique, mais dans l'intelligence et les mœurs de ces deux races, Prichard, disons-nous, observe « que la langue égyptienne, dans les principes essentiels « de sa construction grammaticale, a beaucoup plus d'analogie « avec les idiomes africains qu'avec aucune des langues par-« lées chez les autres peuples... » Mais, pour l'Abyssinie,

(1) *Op.* cit., lib. I, cap. I, num. 9-10.
(2) *Lettres écrites de la Nubie* etc. cit., *ub. sup.*, p. 333.
(3) *Op.* cit., p. 234-35.

dont les habitants, à ce qu'il dit, sont « considérés comme fai-
« sant partie des races noires, » elle devrait ses premières connaissances à des nations sémitiques établies sur les rives opposées de la mer Rouge; et c'est, d'après lui, de cette contrée que « leur vinrent probablement les caractères syllabiques qui « furent, à ce qu'il paraît, bien longtemps communs aux Abys-
« sins et à des peuples qui leur sont alliés de parenté, les « Homérites ou Hymiarites du Yémen méridional (1). »

Notons encore que de Guignes avait trouvé dans les divers idiomes que parlaient autrefois les Hébreux, les Phéniciens, les Syriens, les Chaldéens, les Égyptiens, et ceux que parlent aujourd'hui les Arabes et les Éthiopiens une remarquable analogie. « Toutes les langues de ces peuples, dit-il, regardées en « général comme des langues différentes, ont entre elles une « telle affinité, qu'il seroit plus exact de les prendre pour de « simples dialectes d'un langage général que l'on parloit dans « les contrées que ces peuples habitoient (2)... » Toutefois, M. Jomard, lui-même, avoue que la question d'analogie du langage entre l'Égypte et l'Arabie, « dans l'état actuel des « connaissances, ne peut pas encore être résolue (3). » Et enfin, dans le cas même où toutes les présomptions tendraient à faire admettre l'origine arabique d'une partie des Abyssiniens, évidemment on n'en saurait conclure que les anciens Égyptiens fussent dans le principe une colonie venue d'Arabie.

Sans doute, la conformité d'abord des climats, puis de certains usages, de certains caractères de la civilisation, dans l'Égypte et dans l'Arabie ancienne; les rapports même entre certains monuments, comme des hypogées à la manière égyptienne, que l'on aurait découverts dans cette dernière contrée, voilà des analogies qui viennent s'ajouter à celles qui précèdent, ou que nous avons constatées déjà dans le type physique des deux populations. Et il faut reconnaître que les témoignages qui militent en faveur de cette thèse ne font pas défaut et sont d'un grand poids. Mais il est vrai que les objections aussi ne manquent point.

(1) Ouv. cit., t. I, p. 205, 187, 383, 380; — cf. *Researches into physical history of Mankind*, London, ed. 1836-47, t. II, ch. IX, p. 227-51.

(2) *Sur les langues orientales*, dans l'*Histoire de l'Académ. des Inscript. et Bell. Lett.*, Mémoires, ann. 1774, t. XXXVI, p. 113.

(3) *Etud.* cit., dans Mengin, ouv. cit., p. 433, cf. p. suiv.

Par exemple, le climat de l'Égypte et celui de l'Arabie offrent des analogies nombreuses, mais ne sont pas semblables. Comme le dit Hérodote, « ... l'Égypte, ne ressemble en rien « ni à l'Arabie, qui lui est contiguë, ni à la Libye, ni même « à la Syrie (1)... » Encore une fois, ici tout est spécial et même exclusif. Les arts, les sciences, en Arabie, ne sont ni les arts ni les sciences de l'Égypte : l'architecture arabe n'est pas l'architecture égyptienne, dont le style n'a pas eu plus de modèles que de copies. Et nous en dirions de même de quelques grands traits de mœurs, des institutions, des lois de l'Égypte, que l'histoire nous fait connaître, et que nous ne retrouvons point dans ce que nous savons de l'Arabie ancienne. Le type arabique, enfin, n'est pas celui de l'Égyptien, — type unique.

Nous venons de voir quelques-uns des principaux arguments favorables ou contraires à l'opinion qui fait venir de l'Asie l'élément initiateur des connaissances égyptiennes. Et il résulte de ce double examen des deux hypothèses, hindoue et arabe, que cette dernière est incontestablement celle qui doit être regardée comme approchant le plus de la vérité.

Cependant, ainsi que nous l'avons suffisamment énoncé, tout en inclinant vers l'hypothèse arabe, préférablement à toute autre immigration étrangère, cette hypothèse ne nous satisfait point, notre jugement demeure suspendu. — Et c'est dans cette pensée que, sans prétendre beaucoup éclairer un semblable problème, nous allons néanmoins envisager la question des origines égyptiennes sous un jour différent.

§ 3.

Les considérations qui précèdent nous ont engagé quelque peu dans un lointain passé. Mais nous avons à remonter encore plus haut.

Toutes choses ont leur raison d'être dans les annales des peuples, dans les traditions de leur orgueil, et jusque dans leurs légendes : et n'y verrait-on que des expressions de mœurs, des reflets du caractère, ces données primordiales, si poétiques

(1) Liv. II, § 12, cf. § 35, et *pass.*

et légendaires qu'elles soient, auraient encore un véritable intérêt ethnique. Et, que si l'on essaye de scruter les profondeurs de ces chroniques et de les interpréter, sans d'ailleurs aller au delà de conjectures fondées sur les notions acquises, c'est un exercice de la pensée que justifie assez la grandeur du but que l'on poursuit. « L'obscurité de leur chronologie (des « Égyptiens), dit Lenglet du Fresnoy, ne doit pas empêcher de « s'y appliquer avec soin... On pourroit peut-être trouver des « moïens de conciliation qui nous sont encore inconnus : mais « que sçait-on si le tems ne les découvrira point (1)? » — Il y a moins d'un siècle que les hiéroglyphes étaient une langue qui paraissait à tout jamais perdue, de même que les ossements fossiles n'étaient que poussière. Les uns et les autres revivent de nos jours. Il ne faut pas désespérer de l'avenir.

Il a paru de bon goût à certains esprits de rabaisser beaucoup la sagesse antique des bords du Nil. Nous ne sommes pas de cette école. Nous aimons à voir Lacédémone emprunter à l'Égypte son culte pour la vieillesse; et nous ne pouvons nous défendre d'une certaine vénération pour les traditions patriarcales et pour les mythes eux-mêmes, qui ne sont presque toujours que des allégories avec un fond de vérité. Nous estimons comme œuvre de la nature de l'homme, toutes les inspirations de son génie, toutes les formes de sa pensée, qui survivent aux siècles. Nous en tenons compte du moins : — et, avant de briser les statues qu'élevèrent nos ancêtres, nous voulons être bien sûr que ce sont des idoles.

Cela dit, quand on se prend à considérer l'Égypte, ses temples, ses palais et tant de monuments d'une incomparable majesté, tant de travaux d'art, les plus imposants qui soient sortis de la main des hommes; quand on envisage les institutions religieuses et civiles, les mœurs, les coutumes qui lui sont propres; et quand on songe que cette grande civilisation n'a pas eu de modèles, et que ses origines sont véritablement perdues dans les ténèbres du passé, — on ne peut se défendre d'une réflexion qui semble, en effet, toute naturelle : et pourquoi donc les Égyptiens ne seraient-ils pas leurs propres initiateurs? — Sans qu'il soit permis d'espérer résoudre une question qui paraît insoluble à tant de titres, nous allons ce-

(1) *Méthode pour étud. l'hist.*, ch. x, éd. in-4, Paris, 1729-41, t. I, p. 200-201.

pendant examiner rapidement l'antiquité de ce peuple, suivant son histoire et sa mythologie; nous verrons les probabilités, nous pourrions dire les preuves de son existence antédiluvienne, et nous terminerons ce récit par quelques considérations sur les raisons que l'on peut apporter à l'appui de son origine locale, ou de son autochthonie.

I. CHRONOLOGIE. — On sait que pour le *Livre des Psaumes*, l'Égypte est la terre de Kham, « terra Cham » (1), d'où Chémi, Chymi, Chimi (en copte). Suivant Plutarque, les Égyptiens l'appelaient Chemia — Χημίαν καλοῦσι, — nom qui provient des mots hébraïques, soit Cham (*calidus*), soit Chum (*niger*), ainsi que le dit Bochart. C'est, en effet, à cette dernière étymologie que fait allusion le philosophe de Chéronée, la terre d'Égypte étant très-noire, « tanquam nigram oculi partem » (2). D'après l'ethnogénie de l'Écriture, l'Égypte et les Égyptiens sont surtout nommés Mesraïm (Mizraïm), de l'un des fils de Kham : quelques auteurs disent *Mestrem, Mestræa, Mestræi* : — Μέστρην καὶ Μεστραίους... καλοῦμεν (3). Et de là les dénominations arabes de Mesr, Misr, Missir, etc. — Les annales abyssiniennes rapportent également que, peu de temps après le déluge, Kush, autre fils de Kham, traversa l'Égypte, alors déserte, passa par Atbarah, et arriva jusqu'aux terres élevées, où lui et ses descendants furent poursuivis par le souvenir de l'inondation, et où ils « aimèrent « mieux habiter des cavernes dans le flanc des montagnes, « que de s'établir dans les plaines (4). »

L'histoire hébraïque rattache donc l'origine des habitants de la vallée du Nil à l'époque où les nouvelles familles se dispersèrent après le déluge. On voit que cette tradition ne pouvait faire davantage pour l'antiquité des Égyptiens, quelles que fussent à cet égard leurs prétentions extraordinaires. Mais c'est ici le lieu de remarquer avec de Pauw, avec Larcher, par exemple, que la plupart des auteurs modernes, dans leurs es-

(1) *Liber Psalm.*, ps. LXXVIII, ℣ 51 ; ps. CV, ℣ 23, 27 ; ps. CVI, ℣ 22.

(2) Plut., *de Iside et Osiride*, § 33. — Boch., *Phaleg*, lib. I, cap. I.

(3) Josèphe, *Antiq. jud.*, lib. I, cap. VI (VII), § 2. — Cf. le Syncelle, ed. cit., p. 37, 38.

(4) Bruce, *Voy. aux sources du Nil, en Nubie et en Abyssinie*, trad. fr. par Castera, Paris, 1790-91, t. II, p. 173-76.

sais de restitution historique, n'ont eu d'autre but que de faire concorder la chronologie de l'Égypte avec celle des annales juives (1). Le bénédictin Calmet fait une observation semblable, et il ajoute que, dans ce même but de conciliation, les Septante, « au jugement de quelques auteurs, ont exprès allongé « la vie des anciens patriarches, par un ménagement qui depuis « a jetté une grande confusion dans la chronologie sacrée (2). »

On sait d'ailleurs que les Arméniens, suivant la tradition chaldéenne, ont assimilé Noé à leur roi Xisuthrus (*K'hsiousathroues*), également sauvé des eaux avec sa famille et ses amis (3). C'est ce que dit Josèphe : « Berosus... plane ac Moyses narravit »; et l'évêque de Césarée en dit autant, d'après Alexandre Polyhistor (4). Ainsi, le premier roi, Ménès, est quelquefois personnifié dans ce même patriarche. Puis, le mythe du déluge étant conservé chez les autres peuples, Noé se confond encore avec divers personnages plus ou moins mythologiques dans la Chine et dans l'Inde, aussi bien que dans l'Asie occidentale et dans la Grèce. D'autres fois, et surtout, c'est Mizraïm que l'on dit être Ménès, à moins que l'on ne l'identifie avec Mœris, comme Jacob avec Sésostris, etc. (5). Ailleurs encore, on va jusqu'à nier que Ménès ait jamais existé, et même que ce nom fût un nom d'homme (6).

Toujours est-il que les chroniques égyptiennes ne remontent pas seulement au-delà du déluge, mais à des périodes bien antérieures à la création, suivant l'histoire des Hébreux ; — et quelque amplifiés ou même fabuleux que puissent être les calculs qui se rattachent aux premiers temps de ces annales perdues, nous ne leur devons pas moins une mention. — Nos remarques porteront sur les documents fournis par Hérodote et Diodore, par la Vieille Chronique et par Manéthon.

1° Hérodote avait appris des Égyptiens, et particulièrement

(1) De Pauw, *Rech. philos. sur les Égyptiens et les Chinois*, t. I, p. 18-19; Berlin, 1773. — Larch., *Chronologie d'Hérodote*, dans l'édit. cit., t. VII, p. 1, 25, 36, 127.

(2) *Dissert. sur la chronolog.*, dans ouv. cit., préface générale, p. 78.

(3) Jean VI (dit Catholicos), *Hist. d'Arménie*, trad. fr. par J. Saint-Martin, ch. III, p. 4; Paris, 1841.

(4) Josèphe, *Contra Apionem*, lib. I, § 19; — cf. *Antiq. jud.*, lib. I, cap. III (IV), § 6. — Eusèbe, *Chronicorum canon.*, ed. cit., lib. I, cap. II, p. 13, cf. cap. III; — cf. *Præparat. evangel.*, lib. IX, cap. XI.

(5) Le Syncelle, ed. cit., p. 53, 91, et *pass.* — Larcher, ouv. cit., *ub. sup.*, t. VII, p. 85-86. — Guérin du Rocher, *Hist. vérit. des temps fabuleux*, Paris, 1776-79, t. I, p. 125 et suiv., 340 et suiv., 131et suiv.

(6) Pluche, *Hist. du ciel*, Paris, 1742, t. I, p. 160-63.

de lèurs prêtres, que depuis le premier roi (Ménès) il y avait eu trois cent trente noms de rois enregistrés dans leurs livres, y compris les princes éthiopiens, jusqu'à Mœris, le dernier de tous. Puis, il compte neuf cents ans entre son temps et la mort de ce Pharaon (suivant lui, le prédécesseur immédiat de Sésostris); ce qui placerait la fin du règne de Mœris dans la première moitié du XIV^e^ siècle, — en l'an 1356, d'après Larcher, en l'an 1383, d'après Fréret (1). Et, les trois cent trente générations, comptées par le même historien à raison de trois par siècle, donnant onze mille ans, il en résulte que Ménès aurait monté sur le trône douze mille trois cent quatre-vingt-trois ans, ou douze mille trois cent cinquante-six ans avant notre ère. — Nous remarquerons seulement ici que la date assignée à Mœris est éminemment contestable, ce prince occupant une tout autre place dans l'échelle chronologique, suivant Diodore et les listes rectifiées de Manéthon (XI^e^ dynastie — XXXV^e^ siècle). Or, on ne croit point qu'il y ait eu deux Sésostris, tandis qu'il faut probablement admettre l'existence de deux Mœris (2).

Ailleurs, Hérodote, toujours peu sûr dans les questions numériques, donne une durée de onze mille trois cent quarante ans aux règnes humains, depuis Ménès jusqu'au prêtre de Vulcain (Séthos ou Séthon), onze rois après Mœris, vers l'an 710; évaluation qui placerait encore Ménès douze mille cinquante ans avant l'ère chrétienne. Et il raconte que les prêtres, de même qu'ils l'avaient fait pour Hécatée, lui montrèrent les trois cent quarante et une statues des grands prêtres qui s'étaient succédé à Memphis, pendant ces onze mille trois cent quarante ans.

Voilà pour le temps des rois. Mais avant Ménès, il y avait eu le règne des dieux. Hérodote apprit aussi que l'Hercule égyptien est compté parmi les « douze dieux qui sont nés des huit dieux, dix-sept mille ans avant le règne d'Amasis » (XXVI^e^ dynastie, en l'an 570); ce qui reporte le gouvernement des grands prêtres de ce dieu à dix-sept mille cinq cent soixante et dix ans avant l'ère actuelle. Pan était encore plus ancien; Bacchus l'était moins, bien que depuis ce dieu jusqu'au roi Amasis on comptât quinze mille ans. Enfin, on ne dit pas pendant quel laps

(1) Hérod., liv. II, § 100, 101, 13. — Larch., ouv. cit., *ub. sup.*, t. VII, p. 81, 84, cf. p. 125. — Frér., *Nouv. observ. sur la chronologie de M. Newton*, œuv. compl., édit. par de Septchênes, in-12, Paris, an IV, t. IX, p. 39.

(2) Lesueur, *Chronologie des rois d'Égypte*, p. 18, 59-62; in-4°, Paris, 1848.

de temps gouvernèrent les grands prêtres des huit plus anciens dieux (1). — Notons, en passant, que la Création, suivant la version des Septante, est de l'an 5,634, et que cette même époque est fixée par la Vulgate à l'an 4,184, avant J.-C.

2° Au rapport de Diodore « Hélius, dont le nom signifie le « Soleil, a régné le premier en Égypte ». D'autres disent que ce fut Vulcain (Éphaïstos). Vint ensuite Saturne qui, selon quelques auteurs, fut le père d'Osiris et d'Isis. — « On prétend, dit-il, « qu'il s'est écoulé plus de dix mille ans depuis Osiris et Isis « jusques au règne d'Alexandre qui a bâti en Égypte la ville qui « porte son nom : d'autres écrivent qu'il y en a près de vingt- « trois mille (2) ». Et Alexandrie ayant été fondée l'an 332 avant notre ère, Osiris et Isis auraient régné plus de dix mille trois cent trente deux ans, selon les uns, et un peu moins de vingt-trois mille trois cent trente-deux ans, selon les autres, avant les siècles chrétiens.

Au dire du même auteur, quelques-uns des prêtres donnaient « près de dix-huit mille ans au règne des Dieux et des « Héros qu'ils terminent en la personne d'Horus, fils d'Isis; et « ils font commencer celui des Rois près de cinq mille ans — ἔτη « βραχὺ λείποντα τῶν πενταχισχιλίων — avant la cent quatre- « vingtième Olympiade... » (environ 54 ans avant J.-C.). D'où il résulterait que le règne du premier roi Ménès aurait commencé un peu moins de cinq mille cinquante-quatre ans avant l'ère actuelle. Les Égyptiens comptent ensuite quatre cent soixante et dix rois indigènes et cinq reines. — Nous ne citerons que Sésostris ou Sésoosis (Σεσόωσις), parce qu'il importe de remarquer que Diodore place ce conquérant sept générations (c'est-à-dire ici sept règnes) après Mœris (Μοῖρος), et que dans Diodore, comme dans Manéthon, il est néanmoins le quatre-vingt-dixième Pharaon après Ménès (3).

On vient de voir que si les deux historiens grecs, Hérodote

(1) Liv. II, § 142-144, 43, 145.

(2) Trad. fr. cit., liv. I, sect. I, § 7, 13; ed. gr. et lat. cit., lib. I, cap. XIII, XXIII.

(3) *Ibid.*, liv. I, sect. II, § 3, 8-9; *ibid.*, lib. I, cap. XLIV, LI-LIII. — Cf. Lesueur, ouv. cit., p. 17, 65, 70, 84. — V. (sur les difficultés du texte ci-dessus), Larcher, ouv. cit., *ub. sup.*, t. VII, p. 48-50. — Brunet de Presles, *Examen crit. de la success. des dynasties égyptiennes*, prem. part., p. 95-96; Paris, 1850.

et Diodore, diffèrent essentiellement à certains égards, ils s'accordent néanmoins en attribuant à l'histoire d'Égypte une antiquité très considérable. Les auteurs anciens sont unanimes sur ce point. — Pour Aristote, les Égyptiens paraissent être les plus anciens des hommes, « mortalium omnium antiquissimi » (1). Ammien Marcellin tient le même langage : « Ægyptiam gentem omnium vetustissimam », ajoutant, sans doute d'après Justin : « nisi quod super antiquitatem certat cum Scythis »... (2). Pomponius Mela en dit à peu près autant, et, voulant sans doute copier Hérodote, il rapporte que les Égyptiens font remonter leurs annales authentiques « certis annalibus referunt » à plus de treize mille ans (3). Puis, Diogène Laërce ne craint pas de dire que, suivant eux-mêmes, il s'était écoulé, depuis le règne de Vulcain jusqu'à celui d'Alexandre, quarante-huit mille huit cent soixante-trois ans (4). On trouverait une explication de ce chiffre énorme et tout spéculatif, en ajoutant comme complément au nombre total donné par la Vieille Chronique égyptienne (36,525 ans jusqu'au premier roi de la XXX^e^ dynastie), les douze mille ans environ qui seraient attribués au règne de Vulcain.

Assurément, il faut voir dans ces longues périodes, plus ou moins allégoriques ou mythologiques qui précèdent les règnes humains, une preuve de l'orgueil sacerdotal égyptien, en même temps qu'une prétention de race que ne dément point le caractère sémitique. Mais, au lieu d'interpréter comme il convient ces témoignages du passé, quand on songe aux efforts tentés pour les réduire systématiquement, et pour les faire concorder avec les annales du peuple juif, quelque respectables qu'elles soient, on ne peut qu'être frappé de ces exagérations en sens contraires ; et l'on se prend à gémir sur les destinées de l'histoire et de la vérité. — Ces annales cependant ne sont point en cause, que nous sachions, dans des questions purement numériques ; et l'on admet d'ailleurs qu'elles ne remontent pas avec certitude au-delà d'Abraham : « ... Pour aller plus loin, dit « M. Lesueur, il faut remonter avec ce patriarche en Mésopo- « tamie, où les annales hébraïques semblent se confondre avec

(1) *De Republica*, lib. VII, cap. X, *Op. omn.*, ed. cit., t. II, p. 437.

(2) Amm., lib. XXII, cap. XV. — Just. (ex Trog. Pomp.), lib. II, cap. I. — Cf. *Inf.*, p. 498.

(3) Lib. I, cap. IX.

(4) Prœm., *init.*

« celles des Chaldéens (1) ». Toujours est-il que l'on trouverait difficilement deux chronologistes sacrés ou profanes qui s'entendent sur la date, non-seulement de la Création, mais du déluge. Au reste, pour ce qui est des époques légendaires dont nous venons de parler, nous verrons tout à l'heure Diodore lui-même nous donner, du moins en quelque sorte, la clef de ces nombres hyperboliques.

3° Quant à la Chronique qualifiée de vieille — παλαιὸν χρονικὸν, — conservée par le Syncelle (2), et que Letronne appelle la *chronique des anciens temps ou événements* (3), c'est un document qui paraît être d'une grande valeur historique, mais que nous ne pouvons examiner que très-sommairement. — Nous dirons qu'elle comprenait, dans le principe, une période de trente-six mille cinq cent vingt-cinq ans, sans compter la durée du premier des règnes, celui d'Éphaïstos (Phtha), qui n'est pas indiquée, et par conséquent depuis le règne d'Hélios (Phré), fils d'Éphaïstos, jusqu'à celui de Nectanèbe ou Nectanébos 1^er^, le premier roi de la XXX^e^ dynastie (selon M. Lesueur, 378 ans avant J.-C.). — Hélios règne trente mille ans; Cronos (Seb) et les douze autres dieux règnent trois mille neuf cent quatre-vingt-quatre ans, et les huit demi-dieux deux cent dix-sept ans.

Puis, viennent les races (ou dynasties) royales, au nombre de trente, et dont les quinze dernières seules sont chacune l'objet d'une indication chronologique. Les quinze premières ne sont que mentionnées ensemble, et comme ayant été inscrites dans le cycle sothiaque jusqu'à l'an 443, « .... Cynici circuli recensitæ sunt — ἐν ἔτεσι υ μ ϛ. » C'est donc que la XVI^e^ dynastie commence en l'an 444 de cette même période sothiaque, laquelle se compose de mille quatre cent soixante années vraies (de 365 jours et un quart), ou de mille quatre cent soixante et une années vagues ou sacrées (de 365 jours juste), celles dont se servaient les prêtres égyptiens. — Or, on sait par Censorin que l'une de ces grandes périodes, qui datait du lever héliaque de Sothis (*Sirius*), avait fini « sous le second consulat de l'empereur

(1) Ouv. cit., p. 114, cf. p. 300-304.
(2) Ed. cit., p. 51-53.
(3) Dans Biot, *Rech. sur l'ann. vague des Égyptiens*, dans les *Mém. de l'Acad. roy. des sciences*, t. XIII (ann. 1835), p. 569.

« Antonin le pieux et sous celui de Bruttius Præsens, le 12 des « calendes d'août, » correspondant au 20 juillet de l'année julienne (ou vraie) 139 de l'ère actuelle (1). D'où il suit que cette période avait commencé en 1322, et la précédente en 2,782; ou, pour compter comme les prêtres et comme la Vieille Chronique, en 1323, et la précédente en 2,784, avant le Christ. — Voilà donc un point de repère sur lequel il est permis de se baser. Et, d'après cela, si l'on déduit de l'an 2,784 les quatre cent quarante-trois années ci-dessus, on voit que la XVI^e^ dynastie a dû commencer en l'an vague 2,341.

Mais il restait des lacunes à combler et des fautes manifestes à corriger; car si le nombre total (36,525), qui se décompose exactement en vingt-cinq cycles sothiaques (de 1461 ans), n'est pas mis en cause, il n'en est point ainsi des chiffres partiels évidemment entachés d'erreurs. Et comme dans la voie de ces corrections à rechercher, on ne trouvait que la comparaison avec les listes de Manéthon, elles-mêmes fautives et devant être d'abord rectifiées sur les divers textes, on sent combien la solution des problèmes était hérissée de difficultés. — Il appartenait à M. Lesueur notamment, de s'imposer cette tâche, dans son remarquable travail couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (en 1846); travail qui puise d'ailleurs à toutes les sources d'informations, et qui nous paraît, quant à présent, renfermer les principales garanties d'exactitude que l'on peut souhaiter en des matières aussi sujettes à contestation. Ici, l'époque de Ménès se trouve fixée à l'an 5,773, celle de Sésostris (XII^e^ dynastie) à l'an 3,389, et le commencement de la XVIII^e^ dynastie à l'an 1895, avant l'ère chrétienne (2).

Déjà M. Champollion-Figeac, en se fondant sur une interprétation semblable de la Vieille Chronique, et s'éclairant d'autres documents, avait assigné pour cette dernière époque l'an 1822. Mais, pour Sésostris, sur lequel on a tant disserté et différé, depuis que, suivant Tacite, les prêtres de Thèbes, en présence de Germanicus, appelèrent *regem Rhamsem* un Pharaon qui soumit la Libye, l'Éthiopie, les Mèdes, les Perses, la Bac-

(1) *Du jour natal*, éd. lat. fr., collect. Nisard, ch. XXI, cf. ch. XVIII. — Cf. Fréret, *Nouv. observ.* cit., ub. sup., t. X, p. 85 et suiv., 94 et suiv. — Biot, *Rech.* cit., ub. sup., p. 560 et suiv., 596.

(2) Ouv. cit., p. 2 et suiv., 310, 315, 325, et *pass.*

triane et la Scythie (1) ; pour Sésostris, disons-nous, M. Champollion-Figeac, sur les traces de son illustre frère, est de ceux qui voient en lui Rhamesès III, surnommé le Grand, et fils de Ménephtha, de la XVIII^e^ dynastie. Ce monarque serait monté sur le trône vers l'an 1571 (2). D'autre part, M. de Rougé dit que « l'on restera dans la limite du probable » en plaçant le commencement de la XVIII^e^ dynastie vers le XVIII^e^ siècle. Et quant à Sésostris, après avoir cru le reconnaître dans Sésourtésen III, ce savant professe également aujourd'hui que c'est un « Ramsès : » — mais, tel est l'accord entre les égyptologues, que ce Rhamesès serait le héros de la XIX^e^ dynastie, Rhamesès II, appelé Meiamoun sur les monuments (aimé d'Ammon), fils et successeur de Séti I^er^ (Séthos dans Manéthon), dont le règne est approximativement fixé par M. de Rougé vers l'an 1450 (3). — On ne diffère pas moins sur les noms généalogiques de ces Rhamesès, suivant les lectures des textes ou des inscriptions sculptées sur les monuments. Ainsi, le premier est fils de Séthos Meiamoun (Ménephtha I^er^); il est petit-fils de Rhamesso, qui serait Rhamesès I^er^, de la XVIII^e^ dynastie. Le second est aussi fils d'un Séthos (Séti I^er^), Séthos-Maiphtha (aimé de Phtha), qui commence la XIX^e^ dynastie, et il est surnommé Meiamoun. Celui-ci, d'ailleurs, est le Rhamesès dont parle Tacite, et c'est son fils (Ménephtha) qui serait le Pharaon de l'Exode, bien que ce dernier synchronisme soit aussi revendiqué par M. Champollion. — De même, on avait assimilé Sésostris à Sésourtésen I^er^ (M. Barucchi), puis à Sésourtésen II (M. Bunsen), avant que M. de Rougé ne se prononçât en faveur de Sésourtésen III, comme nous venons de le dire; et ces derniers princes étaient considérés comme appartenant à la XII^e^, tandis que M. Lesueur les range dans la XIII^e^ dynastie (4).

Cette opinion, toutefois, sur l'identité du Sésostris des Grecs et d'un Rhamesès, ne prévaut pas autant qu'on pourrait le croire. Nous savons que Manéthon assignait à ce conquérant une antiquité beaucoup plus reculée, en le rangeant dans la XII^e^ dynastie, et l'on doit remarquer que cela s'accorde parti-

(1) *Annal.*, lib. II, cap. LX.

(2) Ouv. cit., p. 323, 329, 331 et suiv., 340-44, cf. p. 152, et *pass.*

(3) *Lettre* à M. A. Maury, sur *le Sésostris de la douzième dynastie de Manéthon*, dans *la Revue archéol.*, IV^e^ année (1848), part. II, p. 485 et suiv.; — *Notice somm.* cit., p. 16, 18, 25, 28.

(4) Lesueur, ouv. cit., p. 222-24, et *pass.*

culièrement avec les récits de Diodore, Sésoosis, comme nous l'avons vu (p. 471), étant venu sept générations, — ἑπτὰ γενεαῖς — après Mœris (1), et celui-ci devant figurer dans la XIe dynastie de Manéthon, sept rois avant Sésostris. M. Lesueur prend hautement parti pour cette thèse; et, parmi les savants qui se prononcent pour l'antiquité que Manéthon donne à Sésostris, nous ne saurions omettre de citer M. A. C. Moreau de Jonnès, dont voici le système.

Tout en se refusant à voir dans Sésostris un Rhamesès, cet auteur renouvelle l'hypothèse déjà ancienne de l'identité de Sésostris avec Osiris. Il constate les analogies qui existent entre la légende d'Osiris et l'histoire de Sésostris; et il cherche à prouver que le roi n'est autre que le dieu. Osiris, avec le temps, « cessa d'être un roi divinisé, et devint un dieu incarné pour « le bonheur des hommes. » Puis, l'influence religieuse gagnant du terrain, on en vint à nier qu'Osiris eût jamais vécu. Et c'est alors que, pour perpétuer le souvenir des grandes actions de ce souverain, les prêtres reportèrent « sur un nom imaginaire les « exploits et les conquêtes du roi Osiris, et... remplirent par « Sésostris la lacune qu'avait laissée dans la XIIe dynastie l'apo- « théose d'Osiris. » — « Le nom de Sésostris, pour M. Mo- « reau, n'est en réalité que celui d'Osiris corrompu par la pro- « nonciation grecque ». Et il conclut « qu'Osiris, avant de passer « à l'état d'abord de dieu incarné, puis de divinité pure et en- « suite de symbole abstrait de la puissance et de la justice, fut « un grand roi qui régna sur l'Égypte, pendant la période la plus « florissante du premier empire ». « C'est donc son nom, ajoute- « t-il, ce nom redoutable d'*Osiris* ou plutôt de *Séosiris*, qu'il « était défendu de prononcer sous les peines les plus sévères, « qui doit être substitué au nom purement de convention de « Sésostris adopté jusqu'à ce jour d'après la tradition grecque ». — L'auteur incline à penser que la date de trois mille trois cents ans environ est celle qui convient le mieux au temps où vivait ce monarque (2).

On sait, au reste, que la science moderne ne s'est pas toujours montrée aussi libérale à l'égard de l'antique Égypte. Et, par

(1) Lib. I, cap. LIII.
(2) Ouv. cit., p. 118 et suiv., 135-36, 147, 459.

exemple, il nous suffirait de citer Newton, ce grand abréviateur des anciens temps. — Marsham, entre autres, avait assimilé Sésostris au Sésac ou Schischak du *Livre des Rois* et des *Paralipomènes*, le Sésonchis de Manéthon, chef de la XXII^e^ dynastie (1). Prideaux avait identifié Sésostris avec Osiris — *Osiris Sesostris etiam dictus*, — sans s'écarter pour cela de la chronologie alors en usage, en plaçant la mort de ce prince vers l'an 1500 avant notre ère (2). Newton fait mieux. Il croit devoir associer ces deux sortes de synchronisme ou d'anachronisme; et, par un effort vraiment étrange, il suppose que Sésostris est à la fois l'Osiris des dynasties antérieures à Ménès, voire même Bacchus, et le Sésac de la Bible. Il vivait donc au temps de la prise de Jérusalem, sous Roboam, en l'an 974, et il mourut en l'an 956. — On peut voir avec quelle abondance d'arguments Fréret s'élève contre un pareil système, qui ne mène à rien moins qu'à faire descendre le commencement de Ménès (appelé « Menoph ou Amenophis, » Memnon par les Grecs), jusqu'à l'an 946, et sa mort à l'an 887 avant J.-C. « J'avoue, « dit-il, en parlant de cette identité de Sésostris et d'Osiris, que « c'est là pour moi un chaos que je ne puis débrouiller (3). » Nous le croyons bien. Enfin, le chronologiste Petau regarde tout simplement les dynasties égyptiennes comme fabuleuses et ridicules, en raison de leur antiquité, « Atqui dynastias istas confictas, et ridiculas esse temporum longinquitas ostendit » (4). L'argument est, en effet, sans réplique. — Mais laissons ces hypothèses dont il n'est plus guère question aujourd'hui, et revenons à la Vieille Chronique.

Comme on peut en juger par ce qui précède, l'importance qui s'attache à ce document ne date que de notre siècle. Fréret, par exemple, suivant les anciens errements, considère la Chronique égyptienne comme ne donnant au règne des hommes qu'une durée de deux mille cinq cent quarante et un ans, jus-

(1) *Chronicus canon Ægyptiacus*, in-fol., Londini, 1672, p. 22, 308. — Cf. *Regum*, lib. III, cap. XIV, ℣ 25-26; — *Paralipomenon*, lib. II, cap. XII, ℣ 2 et seq.

(2) *Marmora oxoniensia ex Arundellianis, Seldenianis, aliisque conflata*, in-fol., Oxonii, 1676, Notæ historicæ, p. 158-59.

(3) Newt., *la Chronolog. des anciens royaum. corrigée*, trad. fr. (par Granet et Marthan), in-4, Paris, 1728, p. 26, 29 et suiv., 207-208, 21, 24, et *pass.* — Frér., *Nouv. observ.* etc. cit., *ub. sup.*, t. IX, p. 1 et suiv., 39, 133, 169, 157; cf. t. X, p. 6 et suiv.

(4) *Opus de Doctrina temporum*, in-fol., *Antuerpiæ*, 1705, lib. IX, cap. XV, t. II, p. 19, cf. lib. X, cap. XVIII, p. 102.

qu'au règne de Nectanébos (15 ans selon lui avant la conquête de l'Égypte par Alexandre), et y compris le règne des huit rois demi-dieux (217 ans). D'après ce calcul, il est dit que « le com-« mencement de Ménès » daterait de l'an 2,888 avant notre ère ; et, quant à Sésostris (pour Fréret, le Séthos de Manéthon, fils d'Aménophis et premier roi de la XIX^e^ dynastie), il aurait régné de l'an 1570 à l'an 1511, date de sa mort (1). — Ainsi, d'après la variante adoptée par Larcher, la Vieille Chronique semble attribuer à la période des hommes, mais non compris les huit demi-dieux, une durée de deux mille trois cent vingt-quatre ans, jusqu'au règne de Nectanébos, que cet auteur place dix-huit ans avant la conquête d'Alexandre (suivant lui, 331 ans avant J.-C.). Dans cette supputation, les quatre cent quarante-trois ans qui terminent les quinze premières dynasties sont comptés comme représentant leur durée entière ; et l'on ajoute ordinairement 1° six ans pour le règne (unique) de la XXVIII^e^ dynastie, omis dans la Chronique, et 2° les cent soixante dix-huit ans qui manquent dans l'addition pour arriver au total donné par le texte grec (36,525 ans). D'où il suit que Ménès remonterait à l'an 2,674 avant l'ère actuelle ; « antiquité, dit Larcher, qui ne s'accorde « pas plus avec les Livres saints, qu'avec l'Histoire profane (2). »

Des dissidences et des contradictions de la nature de celles que nous venons de retracer, comparées surtout avec la chronologie qui s'établit de notre temps, prouvent assez quelle obscurité profonde s'attachait et s'attache encore aux époques les plus radicales de l'histoire d'Égypte. Les moyens d'investigation faisaient défaut ; le langage hiéroglyphique était muet. La lumière se fait aujourd'hui.

Il nous reste à dire quelque chose des dynasties antérieures à Ménès, comprenant le règne des dieux, des demi-dieux et de la Théocratie. — Les chiffres fastueux, écrasants qui se partagent cette période antéhistorique sont-ils aussi fabuleux qu'ils le paraissent ? Non, nous ne le pensons point. Mais pour les juger même approximativement, il faudrait pouvoir se reporter avec quelque certitude aux modes de supputation mis en usage

(1) Frér., *ibid.*, t. IX, p. 19, 24-26, 169, 58, cf. p. 87, et *pass.* ; — *Suite du Traité de la chronol. chinoise*, *ub. sup.*, t. XIV, p. 203.

(2) Ouv. cit., *ub. sup.*, t. VII, p. 15-17.

dans les ères différentes de ce passé pour ainsi dire sans limites; et rien ne saurait être plus difficile. Écoutons Diodore : « Mais « comme un régne de cette durée est incroyable (le règne des « premiers dieux, de 1,200 ans), quelques-uns de ces Chrono- « logistes pour se sauver n'ont pas craint d'avancer — ἐπιχειροῦσι « τινες λέγειν — que le cours du Soleil n'étant pas encore « parfaitement connu, on régloit l'année sur celui de la Lune ; « et que cette année n'ayant par conséquent que trente jours, « il n'est pas surprenant qu'un seul Roi ait pu vivre douze cents « ans; puisqu'à présent que chaque année a douze mois il y « en a qui vivent jusques à cent ans. Ils ont un dénoûment « à peu près semblable pour les régnes de trois cens ans. Ils « ajoutent que dans la suite les années ont été composées de « quatre mois qui font la durée de chacune des trois saisons, « le Printems, l'Été et l'Hyver; d'où vient que chez quelques « auteurs grecs les années s'appellent saisons et les histoires « des Horographies » (1). — Eusèbe dit positivement que chez les anciens Égyptiens, les mois lunaires étaient appelés années : « namque etiam apud priscos Ægyptios lunares dicebantur *anni* : nempe summa triginta dierum, qui singulis mensibus continentur, annus vocitabatur. Alii ὥρας, ajoute-t-il, nuncupabant trimestre spatium (2)... Et le Syncelle tient un langage semblable, d'après l'évêque de Césarée. Pendant le règne des dieux, on comptait par années lunaires de trente jours, « ...ex diebus nimirum triginta conflatos » ; — et les demi-dieux appelèrent années les saisons, « Semidei annos vocabant Horos, trimestresque posuere » (3). Divers auteurs, cités notamment par M. Brunet de Presles, témoignent en outre dans ce sens (4). Mais on ne s'accorde point sur les époques auxquelles correspondent ces années mensuelles et ces saisons. Et la difficulté n'en subsiste pas moins.

M. Lesueur, dans ses importantes recherches, n'a pas seulement rectifié, par la confrontation de tous les documents, les dynasties humaines. Il devait s'enquérir non moins laborieusement

(1) Liv. I, sect. I, § 14 ; ed. gr. et lat. cit., lib. I, cap. XXVI. — Cf. Censorin, ouv. cit., ch. XIX. — Fréret, *Nouv. observ.* etc. cit., *ub. sup.*, t. IX, p. 12 et suiv.

(2) *Chronicor. canon.*, ed. cit., lib. I, cap. II, p. 13; cf. cap. XX, p. 93-94.

(3) Ed. cit., p. 40, cf. p. 41, et *pass.* — Cf. Lesueur, ouv. cit., p. 279, 282, 293.

(4) Ouv. cit., p. 26-27, cf. p. 109.

des périodes qui les précèdent, en comparant les divers fragments anciens avec la version arménienne d'Eusèbe, puis en opérant la réduction des années d'après les bases ci-dessus. Or voici les chiffres qui ressortent de ses études.

La grande époque primitive, pendant laquelle on comptait par années de trente jours, se compose de deux périodes principales : l'une, de Phtha à Horus, (c'est durant cette période que, « selon tous les auteurs anciens, s'est formée la civilisation « égyptienne); » l'autre, d'Horus au dernier dieu dynaste, s'élevant ensemble à vingt-cinq mille six-cent vingt années mensuelles, équivalant à deux mille cent trente-cinq années de trois cent soixante jours. — La seconde grande époque, pendant laquelle on comptait par années ou saisons de quatre mois, se divise en trois parties principales, savoir : les demi-dieux, les rois et la Théocratie ou le règne des mânes — νέκυες, — s'élevant ensemble à trois mille six-cent soixante et quatorze années de trois cent soixante jours. D'où ce résumé :

De Phtha à Horus.	1,118	années de 360 jours,	et 4 mois.
D'Horus au dernier dieu dynaste.	1,046	d°	et 8 mois.
Demi-dieux, deux dynasties. . . .	448	d°	
Rois, trois dynasties.	1,349	d°	
Théocratie.	1,937	d°	
	5,809, ou	5,729 années de	365 jours,
De Ménès au commencement de notre ère.	5,773		et 5 mois.
Origine de la civilisation égyptienne. . . .	11,502 ans	avant J.-C. (1).	

Tel est le calcul de M. Lesueur. — Les chiffres suivants, présentés dans cet ordre par M. Bunsen, et que nous empruntons à M. Brunet de Presles, ne sont autres que ceux donnés par Eusèbe, d'après Manéthon, chiffres transposés, mais non transformés et réduits, ainsi que l'a fait M. Lesueur.

« Domination des dieux divisés en deux classes, l'une qui se termine « par Horus, la seconde par Bitys ; ensemble.			13,900 ans.
« Domination des héros.			1,255
« Héros et mânes.			5,813
« Rois sans autre domination (peut-être Thé- « bains).	1,817	ensemble.	3,957
« Trente rois memphites (ou de la « basse Égypte).	1,790		
« Dix rois thinites.	350		
Total.			24,925 ans.

(1) Ouv. cit., p. 278 et suiv., 293, 296, cf. p. 306-309.

Pour M. Bœckh, le savant philologue, cette même durée des temps antérieurs à Ménès serait de vingt-quatre mille huit cent trente-sept ans, ou de dix-sept périodes sothiaques (de 1461 ans), de l'an 30, 522 à 5,703 av. J.-C. — Ainsi, le règne de Ménès aurait commencé, chose singulière! précisément en l'an 1[er] de la dix-huitième période sothiaque, c'est-à-dire l'an 5,702, date qui se rapprocherait de celle adoptée par M. Lesueur; tandis que, suivant M. Bunsen, Ménès n'aurait monté sur le trône qu'en l'an 3,643 (1).

4° — Nous arrivons aux listes royales de Manéthon, que l'auteur avait puisées dans les livres sacrés d'Hermès, comme nous le dirons, monument unique de sa nature, trop souvent dédaigné, calomnié, mais qu'il faut tenir en grande estime. De même que la Vieille Chronique, Manéthon commence sa chronologie par les dieux dynastes, les demi-dieux, puis des mânes. C'est un sujet sur lequel nous n'avons pas à revenir. Nous ne nous occuperons donc que des dynasties des hommes. — Elles sont au nombre de trente et une, commençant à Ménès et finissant à la conquête de l'Égypte par Alexandre. Ces séries dynastiques nous ont été conservées notamment par Jules Africain, dont le Syncelle nous a transmis des fragments, et par Eusèbe, dont la *Chronique* est parvenue jusqu'à nous. Mais elles sont évidemment altérées quant au détail des dates; car elles expriment la durée des règnes en années sans fractions, ce qui n'avait point lieu dans le principe, comme on le voit par l'exemple de la XVIII[e] dynastie, reproduite par Josèphe avec l'annotation des mois (2); et comme on le voit aussi dans ce qui nous reste de l'Africain.

(1) Bunsen, *Ægyptens Stelle in der Weltgeschichte;* — Bœckh, *Manetho und die Hundssternperiode,* etc.: — cit. par Brunet,, ouv. cit., p. 110-11, 204-205, cf. p. 208.

NOTA. — Il a paru dernièrement un livre de chronologie dans lequel, à la suite de supputations et de discussions longues et minutieuses, on assigne aux règnes primitifs de l'Égypte une antiquité peu différente de celle que nous venons d'indiquer. Nous y renvoyons le lecteur. (Voy. Rodier, *Antiquité des races humaines*, in-8, Paris, 1862).

Un autre ouvrage, publié tout récemment, renferme aussi quelques appréciations chronologiques, celles-ci fondées sur la présence de débris de l'art humain trouvés, il y a quelques années (L. Horner, 1851-54), à de grandes profondeurs, dans la plaine alluviale du Nil. Et ces données, de nature géologique, tendent également à faire admettre que la basse et la moyenne Égypte auraient été peuplées à des époques non moins reculées. (Voy. Ch. Lyell., *The geological evidences of the Antiquity of Man*, in-8, London, 1863).

(2) *Contr. Apion.* cit., lib. I, § 14.

Il est assez remarquable que les fragments conservés de Manéthon ne s'accordent point complétement entre eux sur le nombre des dynasties et sur leur durée, bien que les auteurs qui les ont recueillis se soient proposé de faire concorder les annales égyptiennes avec celles des Hébreux, comme dit le Syncelle, en parlant de l'Africain, — copié par Eusèbe, lequel, à son tour, ne manquera pas d'imitateurs (1). Ainsi, l'extrait de Manéthon, par exemple, que fait connaître Josèphe, est en contradiction manifeste avec ces autres fragments, rapportés dans le Syncelle, en particulier. Les diverses copies d'Eusèbe, savoir le texte grec, la version arménienne et les traductions latines ne sont elles-mêmes point identiques. — Toutes ces différences ne s'expliqueraient pas seulement par des fautes de copistes. Elles proviennent encore de ce que chacun de ces auteurs, et le Syncelle à leur suite, et surtout, cherchent à faire prévaloir un système chronologique. — Mais, à tout prendre, l'œuvre de Manéthon, avec les corrections qu'elle comporte, se trouvant très-sensiblement d'accord avec la plupart des *tables* ou manuscrits généalogiques, et autres vénérables documents recueillis et déchiffrés jusqu'à ce jour, n'en est pas moins un monument incomparablement précieux pour l'histoire et la chronologie de l'empire égyptien.

Quelques savans, et notamment Marsham (2), en vue de diminuer le nombre des dynasties, ont pensé que les différentes régions de l'Égypte avaient été gouvernées en même temps par les différents princes que l'on dit avoir régné successivement sur toute l'Égypte : c'est-à-dire que les dynasties auraient été collatérales. — Les raisons sur lesquelles se fonde cette opinion nous paraissent plus spécieuses que solides. Mais, en admettant une pareille interprétation de l'ouvrage de Manéthon, elle ne pourrait s'appliquer qu'aux premières dynasties divines et humaines ; et la liste des rois par ordre de succession au trône daterait encore d'une antiquité extrêmement reculée. Car elle précède sans aucun doute le grand Sésostris, qui divisa l'Égypte, ainsi que le dit Diodore, en territoires, départements ou nomes — νομοῦς, — au nombre de trente-six (3).

(1) Le Syncelle., éd. cit., p. 53-54.
(2) *Op.* cit., p. 25, cf. p. 74, 301.
(3) Diodore, lib. I, cap. LIV.

Cette division, en effet, ainsi que l'observe Champollion, « semble remonter aux premiers temps de la monarchie, et « peut-être même jusqu'à l'époque où l'Égypte était sou- « mise au gouvernement des prêtres (1). » Du reste, les historiens de l'Égypte, Hérodote et Diodore, ne parlent nullement de semblables royaumes collatéraux; et leur silence sur une matière de cette importance est très-significatif.

Enfin, comme témoignage d'une existence et d'une civilisation qui remontent bien au delà des temps de l'histoire, nous ne saurions omettre de citer un observateur tel que Platon. Il rapporte que l'on trouve en Égypte « des ouvrages de « peinture ou de sculpture faits depuis dix mille ans,... qui « ne sont ni plus ni moins beaux que ceux d'aujourd'hui, « et qui ont été travaillés sur les mêmes règles. » Et il insiste en ces termes : « quand je dis dix mille ans, ce n'est pas pour « ainsi dire, mais à la lettre, » — οὐχ ὡς ἔπος εἰπεῖν μυριοστὸν, ἀλλ'ὄντως (2)... Voilà qui est clair. — Autre part, Platon avait déjà fait connaître les entretiens de Solon avec les prêtres de Saïs. — Solon voyageait en Égypte près de six siècles avant J.-C. Ces prêtres lui rapportèrent que leurs livres sacrés contenaient l'histoire d'événements qui remontaient à plus de neuf mille ans, et qui précédaient de mille ans la fondation de Saïs, ville de la basse Égypte, moins ancienne que Thèbes, Memphis et This. Ils dirent à Solon que leurs annales conservaient le souvenir circonstancié des déluges d'Ogygès et de Deucalion. — Et ils ajoutèrent que l'Égypte n'avait jamais été exposée à de semblables accidents, parce qu'il n'y pleut jamais — ὔυτε τότε ὔυτε ἄλλοτε, — ni dans ce temps-là ni dans aucun autre (3); ce qui s'accorde avec tout ce que nous savons sur l'Égypte. Hérodote, en effet, Diodore, la Vieille Chronique et Manéthon ne font aucune mention du déluge.

Nous voyons, d'autre part, que, suivant le moine Syncelle, Manéthon disait que son histoire était tirée des stèles consacrées placées dans la terre sériadique — Σηριαδικῇ γῇ, — et gravées par

(1) *L'Égypte sous les Pharaons* cit., t. I, p. 71-72. — Cf. Strabon, liv. XVII, ch. I, t. V, p. 313-15.

(2) *Lois*, liv. II, trad. fr. de Grou, in-12, Paris, 1842, p. 48; ed. gr. et lat. collect. F. Didot, *Opera*, t. II, p. 285.

(3) *Timæus*, *ibid.*, t. II, p. 200, et *pass.*; — cf. *Critias*, *ibid.*, *pass.*

Thoth, le premier Hermès, en langue et en caractères sacrés, lesquelles avaient été traduites après le déluge — μετὰ τὸν κατακλυσμὸν, — du dialecte sacré en langue grecque et en caractères hiéroglyphiques — ἐκ τῆς ἱερᾶς διαλέκτου εἰς τὴν ἑλληνίδα φωνὴν γραμμάσιν ἱερογλυφικοῖσ, — et mis en livres dans les archives des temples d'Égypte, par Agathodæmon, fils du second Hermès, et père de Tat (1). Mais, ainsi que le remarque Cuvier entre autres, ce déluge est un fait « entièrement inconnu aux Égyp-« tiens des temps antérieurs, et dont Manéthon ne marque « rien dans ce qui nous reste de ses dynasties (2). »

Toutefois, si, d'après tout ce que nous venons de dire, il faut croire que l'Égypte, comme nation policée, existait antérieurement au déluge de Noé, les Égyptiens auraient donc, et alors comment auraient-ils échappé à cette immense catastrophe? Voilà ce qu'il est temps de se demander.

II. ANTIQUITÉ. — Le déluge a-t-il fait périr tous les humains, et les Égyptiens, par conséquent? — Telle est la question, ardue peut-être, résolue d'avance pour nombre de naturalistes, à l'avis desquels ne se rangeront jamais certains autres; et que, dans l'ordre de ce travail, nous ne pouvions pas ne pas aborder.

On a quelquefois remarqué que si la présence des coquilles fossiles sur les hautes montagnes, et même en Égypte (3), atteste qu'elles furent jadis ensevelies sous les eaux, leurs sommets n'en offrent pas de traces; — et l'on concluait que ces régions élevées demeurèrent à l'abri de l'immersion et qu'elles purent former, lors du déluge, autant d'îles (4). Mais cette explication est surannée, car elle supposerait que les débris fossiles dont on parle datent de l'inondation diluvienne *historique*, au lieu d'être des témoignages de phénomènes géologiques qui remontent indubitablement au delà de toute période appréciable à nos moyens d'investigation.

(1) *Éd.* cit., p. 40.

(2) *Discours sur les révolut. du globe*, éd. in-12, Paris, 1840, p. 108.

(3) Hérodote, liv. II, § 12.

(4) Seba, *Locupletiss. rer. natur. Thesauri accurata descript.*, in-fol. Amstelodami, 1734-65, tabul. CVI, t. IV, p. 125. — Cf. de Pauw, *Recherch. philos. sur les Américains*, etc., t. I, p. 24-25, note; Berlin, 1771.

Sans se fonder sur des faits de ce genre, d'autres savants professent néanmoins une opinion semblable : Klaproth, par exemple, admet que les hommes ont échappé au déluge « sur « différents points, en grimpant sur les hautes montagnes ; et « il considère que de là les familles de la race humaine se sont « ensuite propagées, comme d'autant de centres différents, « dans le Caucase, l'Himalaya et les monts Altaï (1). » Tel est aussi le sentiment de Jean Potocki : « Les Chaldéens, dit-il, « ne regardoient point le déluge comme universel, mais seule- « ment comme une inondation particulière au pays de Baby- « lone... L'histoire arménienne, ajoute-t-il plus loin, parle « de peuples antérieurs à l'arrivée des Haïs, enfans de Japhet... « En un mot, les anciens peuples s'étoient conservés dans les « pays de montagne, et ils y étoient lors de l'arrivée de familles « japhétiques (2). » — Toutefois, nous n'avons pas à nous appesantir sur un tel sujet : les considérations qui suivent, suffiront à notre but.

Certaines données de la géologie autorisent à penser que dans l'irruption du déluge, en le supposant très général, les plateaux du Mexique et du Pérou purent donner asile aux races de ces contrées, tandis que les points les plus élevés de l'Espagne étaient peut-être aussi préservés de l'inondation ; et qu'il en fut de même pour le Thibet, le Mogol, la Chine, pour Bornéo et d'autres grandes îles de la Sonde ; — enfin que, pour ce qui concerne l'Afrique, bien qu'elle fût plus exposée aux ravages des eaux, il y a lieu de croire néanmoins « que non seulement « la haute Égypte, la Nubie et l'Abyssinie,... mais même une « grande partie de l'Afrique centrale, ont pu échapper et offrir « un refuge suffisant à la race éthiopienne (3). » — Mais il faut convenir que les récentes conquêtes de la science ne viennent point en aide à ces conjectures, et tendent à faire prévaloir de plus en plus l'opinion de la localisation du déluge (4).

(1) *Asia polyglotta*, cit. par Wiseman, ouv. cit., p. 72.

(2) *Hist. primit. des peuples de la Russie*, p. 200, 208-209 ; in-4, Saint-Pétersbourg, 1802.

(3) Klee, *le Déluge*, trad. fr., p. 185 et précéd. ; in-12, Paris, 1847.

(4) Ch. Lyell., *Principes de géologie*, trad. fr. par Mlle Tullia Meulien, t. I, p. 16, 52 et suiv., 117-18, et *pass.* ; t. III, p. 38 et suiv., et *pass.* ; Paris, 1846-48. — Cf. A. Maury, dans l'*Encyclopéd. moderne*, art. DÉLUGE, t. XII, p. 76-89 ; Paris, 1848.

Les traditions de la plupart des anciens peuples s'accordent à cet égard : et quant à celles des Hébreux, comme on l'a fait remarquer, il suffirait de l'interprétation particulière d'un seul mot, pour en changer complétement le sens vulgaire (1). Or, il est permis de penser que l'auteur ou le rédacteur de la Genèse, conformément à l'usage du temps, employa le mot *terre* dans une acception restreinte, et qu'il entendit par ce terme le γῆ selon les Grecs, c'est-à-dire la région, la patrie, la *tellus*, le *tell* des Latins ou des Arabes, le *pays* en un mot, le sol habité par la famille de Noé, et non la surface du globe entier. D'où il suit que ce serait par une interprétation erronée du texte hébraïque que l'on aurait été conduit, avec le temps, à fausser ainsi la notion du déluge.

Ajouterons-nous ici qu'une considération de même nature serait applicable, selon nous, à l'homme de la Création, d'après les mêmes annales juives? Que l'on appelle ce premier homme le père d'une race, de la race par excellence, du peuple de Dieu, et non le père de tous les humains; et déjà s'opère un rapprochement désirable entre la science et nos Livres sacrés sur l'une des questions les plus radicales de l'histoire naturelle de l'homme : celle de son unité ou de sa pluralité primitive; — question sur laquelle il serait dès lors permis de discuter sans autre préoccupation que celle des faits, et tout en accordant à ce début, en quelque sorte légendaire, de la Genèse l'incontestable autorité historique qui se montre dans les chapitres suivants. — Quelle que soit, en effet, la couleur que l'on donne au premier homme de cette création (question non résolue), et ensuite à Noé, comment faire descendre d'une même souche supposée blanche, l'homme jaune et l'homme noir, par exemple, surtout le nègre? C'est ce qu'il est impossible de dire.

Mais, telle n'est pas la question qui nous occupe en ce moment. Et pour y revenir, nous invoquerons l'autorité de Cuvier. — Au delà des grands déserts de la Tartarie, vers l'Orient et vers le Nord, habite une race « dont toutes les in- « stitutions, dit-il, tous les procédés diffèrent autant des nôtres « que sa figure et son tempérament. » Il s'agit de la race chinoise. « Son teint jaune, ses joues saillantes, ses yeux étroits « et obliques, sa barbe peu fournie, la rendent si différente de « nous, qu'on est tenté de croire que ses ancêtres et les nôtres

(1) Moreau de Jonnès, ouv. cit., p. 296 et suiv., 304 et suiv.

« ont échappé à la grande catastrophe par deux côtés diffé-
« rens (1)... »

Voilà pour les Mongols. Et quant à la souche nègre, le grand naturaliste est encore plus explicite. Elle « n'a conservé nulle « part d'annales ni de traditions anciennes. Elle ne peut donc « nous instruire sur ce que nous cherchons, quoique tous ses « caractères nous montrent clairement qu'elle a échappé à la « grande catastrophe sur un autre point que les races cauca-« sique et altaïque, dont elle était peut-être séparée depuis « longtemps quand cette catastrophe arriva (2). » Ce témoignage peut nous suffire.

Et combien de difficultés pour l'anthropologiste et pour les théologiens même, dans l'opinion du repeuplement général par la dispersion des nouvelles familles! Josèphe, après avoir dit que les enfants de Japhet donnèrent « leurs noms aux terres « qu'ils occupèrent et qui n'estoient point encore peuplées, » ajoute : « Voilà les nations dont les enfans de Iaphet se ren-« dirent les maistres — ... τοσαῦτα ἔσχον ἔθνη (3). » En effet, sans parler de la ville et de la tour de Babel, dès la troisième génération après Noé, nous voyons de grandes villes fondées, Nemrod régner à Babylone, Assur bâtir Ninive, etc. (4). Les émigrations se succèdent et se répandent au loin, à ce point que moins de quatre ou cinq siècles après le déluge, il y eut de grands pays peuplés, des États plus ou moins florissants en Assyrie, dans la Babylonie, en Afrique, aux Indes (5).

Or, on se demande comment cela serait possible, si l'humanité tout entière avait été renouvelée à l'époque du déluge, quand on songe que toute ville bâtie, tout monument élevé, et, à plus forte raison, tout empire puissant, toute civilisation, sont nécessairement précédés d'une durée qui n'a pas pour nous de limites. — Nous en pouvons juger par ce que nous savons. Newton « prétendoit qu'on n'aurait pas eu besoin de rien écrire « sur la géométrie et sur les mathématiques, si les ouvrages « des anciens étoient parvenus jusqu'à nous. » D'un autre côté,

(1) Ouv. cit., p. 217-18.
(2) *Ibid.*, p. 221-22.
(3) *Hist. des Juifs*, trad. fr. par Arnauld d'Andilly, liv. I, ch. VI; ed. gr. et lat. cit., cap. VI (VII), § 1.
(4) *Genesis*, cap. X, ℣ 8-12.
(5) Klee, ouv. cit., p. 311-12, cf. p. 202-204, 279 et suiv.

Buffon s'exprime ainsi : « ...Quoique les modernes aient ajouté « leurs découvertes à celles des anciens, je ne vois pas que « nous ayons sur l'histoire naturelle beaucoup d'ouvrages « modernes qu'on puisse mettre au-dessus de ceux d'Aristote « et de Pline (1)... » Et ce que Newton et Buffon disaient pour leur science, ne pourrait-on le dire pour la science d'Hippocrate, pour celle de Platon, comme pour la poésie et pour les arts de la Grèce, qui sont encore nos modèles? Quel laps de temps ne fallut-il donc pas aux peuples primitifs dont nous parlons, pour dépouiller les langes de l'enfance, et pour arriver à de premiers essais de civilisation! Et quel autre laps de temps ne fallut-il pas ensuite à l'homme, devenu grand, pour atteindre à de si hautes destinées!

Mais ce que nous voulons dire, c'est qu'en Égypte aussi, les œuvres artistiques du temps des premières dynasties témoignent d'un état d'avancement qui ne fut pas même égalé par la suite, sous le second empire. « Nous ne connaissons pas les com- « mencements de cet art, dit M. de Rougé (l'art égyptien); « nous le trouvons dès les monuments de la quatrième dy- « nastie, les premiers auxquels nous puissions assigner un « rang certain, extrêmement avancé sous divers rapports. « L'architecture montre déjà une perfection inconcevable quant « à la taille des pierres dures et quant à la pose des blocs de « grande dimension; les couloirs de la grande pyramide res- « tent un modèle d'appareillage qui n'a jamais été surpassé. » Le savant auteur rapporte que l'on connaît des bas-reliefs du premier empire « où la liberté des attitudes et la vérité des mouvements semblent promettre à l'art égyptien des destinées « bien différentes de celles qui lui furent réservées dans les « siècles suivants. » Et il cite un fragment (jambe colossale en granit noir) qui « suffit pour prouver que la première école « égyptienne était dans une meilleure voie que celle du second « empire (2). » — Déjà Champollion avait dit : « Les monuments « égyptiens des temps les plus antiques ne montrent aucune « trace de l'enfance de l'art; tous se manifestent au contraire « à un âge adulte et plein d'expérience (3). »

(1) Newt., *Chronologie* cit., préf. du traduct. (Granet), nos chiff. — Buff., *Prem. disc.*, éd. de l'Imprim. roy., in-4, 1749-89, t. I, p. 44-45.

(2) *Notice somm.* cit., p. 26-27, et *pass.*

(3) *Gramm. égypt.* cit., introd., p. XXII.

Après cela, maintenant, quand on songe à cette immense avenue de siècles que l'Égypte des premiers âges eut à parcourir avant de créer les chefs-d'œuvre qui font encore notre admiration, et dont on constate l'existence dès la IV^e^ et la V^e^ dynastie (5,000 et 4,500 ans avant notre ère); et quand on songe que nul jalon n'avait pu la guider dans cette voie, puisque l'œil n'aperçoit rien au delà dans le passé, l'esprit demeure confondu. Et quel que fût le génie du peuple égyptien, si l'on s'étonne d'une chose, c'est que les temps assignés à cette antiquité ne soient pas encore plus reculés.

Sans entrer dans plus de développements à cet égard, nous croyons donc qu'il faut admettre que toutes les nations n'auraient pas été visitées, et surtout détruites par l'inondation biblique. — Ainsi, les chroniques des Égyptiens en particulier, celles des Chinois, des Indiens, des Assyriens et d'autres anciens peuples, plus ou moins réduites cependant, deviennent vraisemblables. Et comment supposer, en effet, qu'elles se fussent toutes accordées pour mentir à la postérité? Aussi, ne doit-on pas s'étonner de compter des hommes comme l'abbé Lenglet au nombre de ceux qui ne jugent nullement impossible cette antiquité prédiluvienne des Égyptiens. En parlant des familles des dieux et des demi-dieux : « Cependant, il se « pourroit faire, dit-il, que l'erreur seroit plutôt de notre côté « que du leur... on pourroit ne pas rejetter les règnes de leurs « dieux et de leurs demi-dieux, dès qu'on voudra remonter « aussi bien qu'eux aux temps qui ont précédé le déluge, mar- « qué dans l'Écriture sainte. En effet, il ne seroit pas impossible « que peu de tems après la formation d'Adam, ils n'aient eu des « rois d'une autre branche que celle de Noé, comme le croit « le père *Kircher*, ou que comme les Chaldéens, ils n'aient mis « au nombre de leurs souverains tous les patriarches depuis « Adam jusques à Noé (1). »

Telle est, au reste, en ce qui touche le déluge et les Égyptiens, l'opinion des savants arabes, qui ne manquent pas de distinguer entre les monuments antérieurs et les monuments postérieurs au déluge, — et d'après lesquels, ainsi que le rapporte Langlès, qui cite particulièrement el-Makrizî, presque

(1) *Ouv. cit.*, t. I, p. 200-201. — Cf. Kircher, *OEdipus Ægyptiacus*, in-folio, Romæ, 1852-53, syntagm. I, cap. VIII-IX, t. I, p. 65-74.

tous ces édifices « de la haute Égypte, et quelques-uns de la « basse, tels que les pyramides, ont été épargnés. Ils attribuent « même, dit-il, la fondation des principales villes du Ssa'îd à « une dynastie antédiluvienne, composée de dix-huit kâhens « ou grands prêtres-rois. » La capitale de leur empire se nommait Amsoùs; elle fut détruite par les eaux. Les pyramides n'auraient pas toujours été dépourvues de caractères hiéroglyphiques. « Une inscription gravée sur les deux grandes pyra- « mides, et qui fut traduite en arabe,... apprit qu'elles avoient « été construites à l'époque où la lyre se trouvoit dans le signe « du cancer : on calcula combien de temps s'étoit écoulé depuis « cette époque jusqu'au premier siècle de l'hégire, et l'on trouva « deux fois 36,000 ans solaires ou 72,000 de ces années. » Nous allons voir bientôt cette évaluation réduite de moitié. — L'un de ces auteurs arabes observe que si les deux grandes pyramides « eussent été construites après le déluge, les hommes auroient « conservé quelques notions sur ce qui les concerne. » Un autre dit très-positivement : « Les Persans et les Mages ne croient « pas au déluge universel. Quelques Persans seulement pensent « que du temps de Tahmoûrats, il y eut une inondation dans la « Syrie et dans l'Occident, mais il s'en fallut de beaucoup qu'elle « s'étendît sur toute la terre habitée,... et ne pénétra pas en « Orient. Les Occidentaux, ayant été prévenus de cette grande « catastrophe par leurs sages, construisirent d'immenses édi- « fices comme les deux pyramides, pour s'y réfugier. L'eau « du déluge laissa des traces jusqu'à la moitié des pyramides; « mais elle ne les couvrit pas entièrement. » Le déluge épargna les anciens édifices (les *berby*) de l'Égypte, « construits par « le premier Hermès, nommé *Edrys* par les Arabes, lesquels « (édifices) sortirent intacts de dessous les eaux (1). »

On lit dans l'historien arabe el-Soyoutî ce passage : « Après lui « (Houkhabebt), régna son fils Benâres, qui eut aussi sa sépul- « ture dans une pyramide. Son successeur fut son fils Ferous, « que quelques-uns ont aussi nommé *Menqâous*, et qui laissa « le trône à son fils Mâlyounes. Après ce dernier régna son fils « Ferghân, qui eut pour fils et pour successeur un prince du « même nom: c'est du temps de ce dernier qu'arriva le déluge « (*toufân*). Toute l'Égypte fut dévastée, ses monuments et ses

(1) *Note et éclaircissem.* cit., *ub. sup.*, t. III, p. 220-22, 242, 255-58.

« merveilles disparurent, et l'eau y séjourna six mois entiers. « Quelques-uns de ceux qui ont écrit sur l'histoire de l'Égypte, « rapportent que le vaisseau de Noé (sur lui soit le salut!) par- « courut les contrées de l'Égypte, et que ce patriarche leur « donna sa bénédiction (1). » Le principal ouvrage d'el-Makrizî, *tiré des Annales de l'Égypte,* contient aussi ce passage et beaucoup d'autres documents sur cette période antédiluvienne.

D'après les livres arabes, non-seulement les pyramides de Gizeh, mais « les hypogées les plus spacieux, sont des œuvres « de prévision, imaginées par un Pharaon antédiluvien pour « servir de refuge contre la submersion générale. » La vallée du Nil, dès avant le déluge, avait des temples, des tombeaux, des palais, des statues etc., tout couverts d'hiéroglyphes (*telsêm*), sculptés sur la pierre, non coloriés, et que les eaux ne détruisirent point. Un sage égyptien, nommé *Calimôum,* « fut inspiré « du ciel et alla trouver Noé assez à temps pour pouvoir être « reçu dans l'arche et sauvé de l'inondation générale. » Il revint ensuite avec le chef de la colonie qui devait repeupler les bords du Nil; et c'est grâce à sa connaissance des telsem, que « toute « la science primordiale de l'Égypte fut sauvée des eaux. Ce « Calymôun épousa une fille de Nayçar ou Bayçar, le plus « jeune des quatre fils de Cham, fils de Noé, et il en eut un fils « appelé Misr ou Misraïm, comme le fils aîné de Nayçar. » Ce fut lui qui donna son nom à tout le pays. — Suivant les mêmes sources arabes, les anciens Kibt ou Guibt (Égyptiens) « don- « naient environ 36,000 ans d'âge au monde. Mais après « leur conversion au christianisme, ils se fixèrent une ère nou- « velle, » qu'ils commencèrent à l'époque de la persécution dioclétienne. Ces Kibt avaient été primitivement idolâtres; et l'on dit encore que « le diable lui-même déterra et montra « aux Égyptiens les idoles qu'avait englouties le déluge, » en leur conseillant de les adorer. C'est ainsi que l'idolâtrie s'établit en Égypte sous Kaftarim, fils de Kibtim (Kibt), et quatrième arrière-petit-fils de Noé (2).

Il importait à notre sujet de rappeler ces légendes, qui témoignent d'un certain accord entre les auteurs arabes, sur des temps et des événements qui précèdent les connaissances de

(1) Cit. par Marcel, *Mém. sur le Meqyâs de l'île de Roudah,* dans la *Descript. de l'Égypte* cit., État mod., t. II, p. 80, 83-84, cf. p. 40.

(2) Perron, dans l'*Encyclopéd. mod.*, art. Coptes, t. XI, p. 2, 3, 9; Paris, 1847.

l'histoire. Toutefois, ainsi que nous l'avons déjà vu (p. 483-84), on ne trouve point dans l'ancienne Égypte la tradition du déluge : ses annales n'en révèlent aucun souvenir. Aussi, le passage que nous avons cité de Manéthon est-il considéré comme fort suspect d'interpolation, et le récit qu'il contient comme « un mythe étranger, d'introduction récente, et sans doute « d'origine asiatique et chaldéenne (1). » — Si donc le déluge intervient dans les livres arabes, c'est qu'il ne pouvait pas ne pas intervenir, puisque Mahomet en retrace le tableau (2). Ces récits néanmoins, comme on le voit, comparés aux anciennes traditions diluviennes, en diffèrent notablement.

Mais, quoi qu'il en soit, que l'Égypte ait été préservée du fléau ou qu'elle ait été repeuplée après le déluge, dans les deux hypothèses, il faut évidemment rattacher l'existence de la nation égyptienne à des temps antérieurs à ce cataclysme. Et, dès lors, dans quel lieu placer son origine, ou du moins ce que nous en pouvons connaître? C'est ce que nous essayerons de rechercher.

III. AUTOCHTHONIE. — Il en est des familles des nations comme des familles prises en particulier. On veut être de lignée ancienne, on veut dater de loin, parce que c'est, en principe, un lustre légitime, aussi bien pour les peuples que pour les individus. Et quant aux Égyptiens, nul doute que leur prétention à l'antiquité la plus reculée de leur berceau primitif ne repose sur de solides fondements. Mais où s'arrêter dans cette voie en quelque sorte infinie?

Tout ce qui se rattache à de pareilles époques apparaît nécessairement comme un songe inexplicable, et comme une nuit qui nous dérobe à jamais le secret de ce qui fut alors. Et pour la grande nation d'Osiris et d'Isis, si nous ne pouvons lever le voile qui couvre la chronologie de ses pontificats et de ses règnes, que sera-ce donc pour ses commencements ethniques? Mais s'il existe des inductions ou seulement des présomptions, c'est bien au milieu de tant d'obscurités mêlées à tant de ruines, qu'il est permis de hasarder des conjectures, sans du reste leur accorder une importance qu'elles n'ont pas.

(1) A. Maury, art. DÉLUGE cit., *ub. sup.*, p. 68.
(2) *Le Koran*, ch. XI, vers. 27-50.

On a beaucoup abusé, selon nous, du principe de la dispersion et de l'émigration des peuples, et du facile moyen de leur faire dispenser, soit la vie à des terres désertes, soit la lumière à d'autres nations. Ces vues nous paraissent, en général, essentiellement théoriques. — Et pourquoi donc les familles des hommes ne relèveraient-elles pas d'elles-mêmes et de leur propre génie? Les peuples s'éclairent dans les limites et suivant le caractère de leurs aptitudes réciproques, mais ils ne se transmettent pas ces aptitudes qui leur sont propres et qui les caractérisent; ils ne se civilisent pas les uns les autres : toute civilisation est une. Et comment la nature de l'organisme ou des facultés natives aurait-elle grandi les uns en abaissant les autres, issus également d'une souche commune? Et comment les civilisations, pour de mêmes époques et des lieux analogues, n'auraient-elles été semblables, — si les hommes n'étaient différents?

Mais, si les hommes sont différents, et si les influences ambiantes ne peuvent les avoir ainsi différenciés, et si les types sont permanents, comme, pour notre compte, nous n'en doutons point, n'en faut-il pas conclure que les principales souches humaines ont été constituées dès le principe et, sauf les nuances apportées par des causes diverses, à peu près telles que nous les voyons encore aujourd'hui, et par conséquent qu'elles ont eu plusieurs origines? — Nous ne voulons pas toucher davantage à ce grand problème. Mais, en nous bornant à la race égyptienne, et sans remonter au delà de l'apparition des Hébreux sur la scène du monde, et de l'âge (incertain du reste) où leurs annales placent la création du premier homme, nous allons voir quels rapports pourraient exister entre l'ethnogénie de ce peuple et celle des anciens Égyptiens.

Si l'on remonte le Nil jusqu'à ses deux principaux affluents, le Nil blanc (Bâhr el-Abiad) et le Nil bleu (Bâhr el-Azrek), on trouve une contrée jadis florissante, et qui porte le nom de Sennaar, nom semblable à celui (de Sennar ou Seinhar) que donnèrent les Hébreux à la vaste plaine comprise entre le Tigre et l'Euphrate, au confluent de ces deux fleuves, qui fut appelée ensuite Babylonie, Chaldée, Mésopotamie, et qui reçut, d'après la Genèse, les enfants de Noé.

Or, c'est justement là, au-dessus de ces hautes régions du

Nil, qu'un anthropologiste célèbre place le premier berceau de l'une des races humaines, considérée comme primitive, de la race qu'il nomme *adamique*, pour lui l'un des rameaux de l'espèce arabique. Et cette opinion est trop inhérente au sujet qui nous occupe pour ne pas attirer toute notre attention.

D'après Bory de Saint-Vincent, le pays très-montueux où domine le peuple abyssinien fut le point de départ de cette race. « Quand les autochthones, dit-il, y furent devenus nombreux, « et qu'encore trop incivilisés ils ne savaient pas se soustraire « aux ravages causés, dans la saison des pluies, par de véri- « tables déluges annuels, ils en descendirent le long des tor- « rents et des rivières, et, rendus dans les plaines du Sennaar, « ils crurent y être échappés à quelque cataclysme universel. « C'est là qu'ils s'exercèrent dans l'art de bâtir qui, se perfec- « tionnant le premier chez eux, devait par la suite enfanter les « temples de Thèbes et les pyramides de Gizeh. » — Ainsi, la famille égyptienne serait de souche arabique. Et cette conception viendrait donner une sanction inattendue à l'opinion, fondée assurément, qui voit dans l'ancien Égyptien certains traits de ressemblance avec l'Arabe. — Dans ce système, les familles qui composent, avec les Égyptiens, la race adamique, sont la nation arabique et les Hébreux. Et, d'autre part, la race *atlantique*, « originaire des chaînes que l'on suppose aujourd'hui « avoir été le véritable Atlas, » constituerait avec la précédente l'espèce arabique (1).

Nous avons fait remarquer la similitude des noms entre le Sennaar abyssinien et le Sennaar babylonien, qui fut habité par la descendance de Noé et qui se trouve non loin des lieux où bon nombre de théologiens, Huet en particulier, placent le jardin d'Éden (2). Et, comme on vient de le voir, d'après notre auteur, ce ne sont pas les bords du Tigre et de l'Euphrate, mais ceux de la rivière Bleue et de la rivière Blanche, qui auraient vu naître la race adamique. Mais il y a plus, c'est qu'il appuie sa thèse sur le texte même de la Genèse. Voici comment.

Les Hébreux, tribu arabe fixée sur les bords méridionaux de la mer Rouge, et qui n'avait point encore descendu le Nil,

(1) Dans le *Dictionn. class. d'histoire nat.*, art. Homme, t. VIII, p. 290-92; Paris, 1825; — l'*Homme*, in-18, Paris, 1827, t. I, p. 162, 174, 179 et suiv.

(2) *Traité de la situat. du Paradis terrestre*, p. 37, 228, et *pass.*; in-12, Paris, 1691.

ayant été poussés vers l'Égypte, y prospérèrent d'abord. Puis vint le temps des épreuves, de la fuite. Et s'ils errèrent pendant quarante ans dans l'Arabie-Pétrée, c'est qu'ils se trouvaient-là dépaysés et perdus, loin des lieux de leur première patrie. Aussi la prise de possession de la terre promise ne fut-elle obtenue qu'après une guerre d'extermination. — Bory ajoute que ce déplacement des Juifs « est ce qui jeta sur « la géographie sacrée tant d'obscurité, quand on chercha le « jardin d'Éden et le berceau d'Adam en Mésopotamie, avec une « plaine de Sennaar de laquelle on n'y entendit jamais parler, « transportant ainsi des noms de lieux d'Abyssinie aux sources « de l'Euphrate et du Tigre,... quand c'était vers les sources « du Nil... qu'il fallait chercher le théâtre des choses si natu- « rellement racontées dans la Genèse » (1).

A l'appui de son interprétation, l'auteur invoque le témoignage du « général Reynier (c'est son frère qu'il fallait dire), le « premier, suivant lui, qui, dans un excellent mémoire sur le « pays de Sennaar, ait entrepris de prouver que le Sennaar « des livres hébreux est la contrée qui porte encore le même « nom au confluent du Nil blanc et du Nil bleu (2). » — Nous dirons, cependant, que cette opinion n'est pas nouvelle. Car, si toutes les régions du globe, de l'équateur au pôle, la Terre-de-Feu, la Chine, ont tour à tour été considérées comme les pays où fut le berceau de nos premiers parents (berceau voisin des lieux habités par la famille de Noé), il n'a pas été fait d'exception pour l'Éthiopie, et même pour « les montagnes de « la Lune, d'où l'on a cru que sortait le Nil, » et que l'on a dit avoir été le théâtre du paradis terrestre (3). Nous pouvons donc ajouter que c'est encore là une de ces questions insolubles, aussi bien que celle des âges du monde, par exemple, suivant les textes et les interprètes de la Genèse.

Nous lisons dans Josèphe que Juda, petit-fils de Khus, « donna son nom à la nation des Iuifs qui habitent parmy les « Ethiopiens occidentaux (4). » D'un autre côté, Tacite nous

(1) Art. *Homme* cit., *ub. sup.*, p. 292-93; — l'*Homme* cit., t. I, p. 188-89.

(2) *Ibid.*, t. I, p. 212-13; — cf. Reyn., *Sur la plaine de Sennaar dont il est parlé dans la Genèse*, dans la *Revue philosoph., polit. et littér.*, ann. 1806, prem. trim., p. 68 et suiv.

(3) Huet, ouv. cit., p. 6. — Calmet, ouv. cit., p. 54.

(4) *Hist. des Juifs*, trad. fr. cit., liv. I, ch. VI.

apprend que, selon quelques auteurs, les Juifs sont une colonie d'Égyptiens qui, du temps d'Isis, portèrent dans les contrées voisines l'excès de leur population; ou bien, suivant la plupart des autres — *plerique*, — une race d'Éthiopiens — *Æthiopum prolem*,... — que la crainte et la haine forcèrent, sous le règne de Céphée, à quitter leur patrie (1). — En effet, déjà Strabon, d'après un fragment rapporté dans l'*Histoire des Juifs*, considérait aussi ce peuple comme sorti des Égyptiens. Il faut citer un extrait de ce fragment : Etenim in Ægypto concessum est Judæis habitare, et magna pars urbis Alexandrinæ seorsum huic genti assignata est... Et in Ægypto quidem plurimum pollet hæc gens, quod Judæi ex Ægyptiis originem habuerint — ... διὰ τὸ Αἰγυπτίους εἶναι ἐξ ἀρχῆς Ἰουδαίους, — et quod ab iis digressi, sedibus vicini essent. Arnaud d'Andilly traduit : « ... c'est que les Égyptiens ont tiré leur origine des Juifs... » — Mais, dans la *Géographie*, Strabon dit encore que, suivant la tradition la plus répandue, « les Ægyptiens sont les ancêtres « de ceux qu'on appelle maintenant *Juifs*. » Le texte ici ne peut être passé sous silence : — ... Αἰγυπτίους ἀποφαίνει τοὺς προγόνους τῶν νῦν Ἰουδαίων λεγομένων. — Et telle était, en outre, l'opinion d'un grand nombre d'anciens auteurs grecs, ainsi que le remarque Casaubon (2). Il ne reste donc pas de doute sur le sens de ce passage important, et surtout curieux.

Divers auteurs, comme Marsham, signalent entre les mœurs des Égyptiens et celles des Juifs certains traits de ressemblance, tels, par exemple, que la circoncision, le jugement des rois après leur mort, la croyance à l'immortalité de l'âme, etc. (3). On sait, en outre, que les enfants d'Israël prospérèrent singulièrement en Égypte. Ils « s'accrurent et se « multiplièrent extraordinairement; et étant devenus extrême- « ment forts, ils remplirent le pays où ils étaient, » — *impleverunt terram* (4). Et c'est là un argument d'une très-grande valeur pour ceux qui savent que les races étrangères à l'Égypte

(1) *Histor.*, lib. v, cap. II.

(2) Joseph., ed. gr. et lat. cit., lib. XIV, cap. VII (XII), § 2; trad. fr. cit., liv. XIV, ch. XII. — Strab., éd. fr. cit., liv. XVI, ch. II, t. V, p. 232, cf. liv. XVII, ch. I, t. V, p. 445-46; ed. gr. et lat., in-fol., Amstelaedami, 1707, lib. XVI, p. 1103. — Casaub., *ibid.*, not., — cf. lib. XVII, p. 1180.

(3) *Op.* cit., p. 149, et *pass.* — Cf. Guérin du Rocher, ouv. cit., t. I, p. 23-24, et *pass.*

(4) *Exodi*, ch. I, ℣. 7, cf. cap. XII, ℣. 37.

(la souche nègre comprise), aujourd'hui du moins, ne peuvent s'y perpétuer. Enfin, tout le monde sait qu'il existe encore en Abyssinie un nombre considérable de Juifs, appelés *Falashas*, — « un peuple d'Hébreux provenu de ceux qui ne s'étaient point en- « foncés en Égypte au temps de Jacob, » ainsi que le dit Bory (1).

Prichard fait même à ce sujet une remarque intéressante et que voici : « L'Abyssinie, dit-il, a conservé des traces « profondes, multipliées, d'un état antérieur, d'un judaïsme « anciennement très-répandu, et une langue qui se rapproche « plus qu'aucune langue vivante de l'hébreu pur; enfin l'en- « semble des habitudes et le caractère particulier de son « peuple représentent de nos jours les mœurs et les coutumes « des anciens Israélites du temps de Gédéon et de Josué. La « ressemblance entre les Abyssiniens modernes et les anciens « Hébreux a quelque chose de si frappant qu'il est difficile au « premier abord de ne pas considérer ces deux peuples comme « étant deux branches d'une même nation... » L'auteur ajoute que, si l'on ne savait positivement que les Abramides tirent leur origine de la Chaldée, il n'hésiterait pas à les faire descendre en hordes nomades des montagnes de l'Habesh; et il insiste en ces termes : « Une semblable hypothèse ferait « comprendre l'existence dans l'Afrique tropicale d'un peuple « presque Israélite, et la conservation d'une langue si voisine « de celle des Hébreux... » Et il déplore en conséquence que cette hypothèse ne soit pas admissible, « puisqu'elle nous four- « nirait, continue-t-il, pour la plupart des faits qui se ratta- « chent à l'histoire de l'Abyssinie, surtout pour l'extension si « ancienne de la religion et des coutumes juives dans tout ce « pays, une explication très-simple et la seule qui puisse être « sérieusement proposée » (2). On ne saurait être plus clair : cette explication est « la seule qui puisse être sérieusement « proposée... » Elle est, en effet, bien naturelle, en admettant que les Hébreux auraient été, sinon issus des Égyptiens, du moins originaires de ces contrées.

Bory semble ignorer également qu'il avait été devancé dans cette voie par les auteurs arabes : et c'est bien ici le lieu de faire connaître le récit curieux qu'ils font des premiers moments

(1) Art. *Homme* cit., *ub. sup.*, p. 292; — l'*Homme* cit., t. I, p. 185. — Cf. Bruce, ouv. cit., t. II, p. 387 et suiv.

(2) *Hist. nat. de l'homme* cit., t. I, p. 377-78. — Cf. Ritter, ouv. cit., p. 123-24.

de la création de l'homme. — « Lorsqu'Adam fut créé, disent-« ils, Dieu lui fit admirer la figure de la terre, lui montra com-« ment il avait arrangé notre planète, en Orient et Occident... « Et Adam, remarquant le sol de l'Égypte, une belle surface « abreuvée par un beau fleuve dont la source prenait au « paradis et ruisselait de bénédictions, un beau mont habillé « de lumière, le Mocattam,... Adam pria Dieu de bénir à tout « jamais le Nil et la terre d'Égypte, de les couvrir de ses bien-« faits et de ses grâces. — L'Éternel, accédant au vœu du « premier homme, bénit sept fois le Nil et le mont de l'Égypte. » Et c'est conformément à sa destinée que la vallée du Nil s'illustra de si bonne heure dans les arts et les sciences (1). — Voilà comment les Arabes comprirent la grandeur de l'antique Égypte; voilà comment, selon eux, les origines égyptiennes se confondent avec celles des premiers humains.

Or, telle était, comme on le sait, la croyance ancienne du peuple d'Osiris et d'Isis. Les Égyptiens, dit Diodore, prétendent que, dans le commencement de toutes choses, les premiers hommes sont nés en Égypte, — ... *primos in Ægypto homines provenisse Ægyptii memorant* — Φασὶ τοίνυν Αἰγύπτιοι κατὰ τὴν ἐξ ἀρχῆς τῶν ὅλων γένεσιν πρώτους ἀνθρώπους γενέσθαι κατὰ τὴν Αἴγυπτον... — « et ils allèguent pour raison la fertilité de leur terroir « et les avantages que leur apporte le Nil » (2). C'est également ce que dit Justin (3). — Et pour Hérodote, il pensait aussi que les Égyptiens « ont toujours existé depuis qu'il y a des « hommes sur terre. » — ... ἐξ οὗ ἀνθρώπων γένος ἐγένετο (4). Ainsi, l'Égyptien se disait autochthone, comme tant d'autres peuples anciens auxquels on attribuait ou qui s'attribuaient une semblable origine (5). — Mais ici, comme il arrive souvent, et dans une question que les siècles n'ont pas changée, pour approcher du vrai, ne peut-on remonter le cours du temps?

(1) Dans Perron, art. *Coptes* cit., *ub. sup.*, t. XI, p. 1-2.

(2) Ed. gr. et lat. cit., lib. I, cap. X, cf. lib. III, cap. III; trad. fr. cit., liv. I, sect. I, § 5, cf. liv. III, § 2.

(3) Lib. II, cap. I.

(4) Liv. II, § 15; ed. gr. et lat. cit., *ibid.* — Cf. sup., p. 440.

(5) Lucrèce, *De rer. Nat.*, lib. V, v. 805 et seq. — Horace, *Satirar.* lib. I, sat. III, v. 99 et seq. — Cf. Denys d'Halicarnasse, *Antiq. rom.*, lib. I, cap. III. — Diodore, lib. I, cap. VI et seq.; lib. III, cap. II. — Tacite, *De Morib. German.*, cap. II. — Justin, lib. II, cap. I-IV. — Jornandès, *De Gothor. origin. et reb. gest.*, cap. I.

Toutefois, Morton et MM. Nott et Gliddon n'envisagent pas autrement la population primitive des bords du Nil; et leur opinion sur ce point est très-formelle. Pour Morton, dans ses derniers écrits (de 1846 à 1851), les Égyptiens sont autochthones de la contrée qu'ils habitent, et les auteurs de leur propre civilisation; et, en outre, l'Égypte aurait été l'un des centres de la création caucasique — ... for the *Caucasian group* had many primordial centres, of which the Egyptians represent one (1). Enfin, il pense, ainsi que MM. Nott et Gliddon, définitivement ralliés à cette doctrine, que les anciens Égyptiens n'étaient pas seulement Africains, mais originaires de la vallée du Nil. — ... that the primitive Egyptians were nothing more nor less than — EGYPTIANS (2).

Nous venons de voir que, si l'on en croit certains récits arabes, la demeure du premier homme, selon la Genèse, aurait été les bords du Nil, « fleuve dont la source prenait au paradis. » — Les éclaircissements qui suivent tendent encore à donner quelque crédit à cette hypothèse sur l'emplacement occupé par Éden.

Le Nil est désigné dans la Bible sous quatre noms différents dont l'un est Géhon (Gihhoun) : mais il n'est pas absolument certain, néanmoins, que le Géhon soit le Nil. — Au dire de Josèphe, ce fleuve (l'un des quatre d'Éden) « que les Grecs nomment « le Nil — quem Græci Nilum appellant, — traverse toute « l'Égypte (3). » Et, si tous les commentateurs ne s'accordent pas à reconnaître que le nom de Géhon appartienne réellement au Nil, ce Géhon, second des quatre bras du fleuve qui sortait du paradis terrestre, n'en est pas moins, d'après les termes hébraïques, le fleuve de Kush (Kouss), « celui qui coule en tour- « noyant par tout le pays de Chus : » — Et nomen fluvii secundi Gihhoun: ille circumiens totam terram Kouss (4). Or, ainsi que le fait observer Marcel, « tous les interprètes se sont « accordés unanimement à traduire ce dernier nom de pays « par *Éthiopie.* » « ... le texte de Moïse est positif et d'un sens « clair... dit-il encore : toute autre interprétation me semble donc

(1) Dans Nott et Glidd., *op.* cit., p. 232.
(2) *Ibid.*, p. 245; — cf. *ibid.*, *Mem. on the life of Morton, pass.*
(3) *Hist. des Juifs*, liv. I, ch. I; ed. gr. et lat. cit., lib. I, cap. I (II), § 3.
(4) *Genesis*, cap. II, ℣. 13.

« forcée, ... » C'est d'après cette opinion de l'identité du Nil et du Géhon que les Éthiopiens appellent le Nil *Takazé Geyon* (le fleuve Géhon), et que les vocabulaires de la langue copte le désignent sous le nom de Pikeôn, « pi-Keôn (*erumpens*), qui « n'est que le même mot précédé de l'article propre à cette « langue (1). »

Cependant, comme nous l'avons vu (p. 453-54), l'Éthiopie n'était pas une, et l'on comprend qu'il ne peut en être différemment pour le pays de Kush. — Ainsi, Bochart le trouve en partie dans l'Arabie-Pétrée, en partie dans l'Arabie-Heureuse, surtout vers la région qui confine à la mer Rouge, au nord-est de l'Égypte. Et il appuie son opinion de beaucoup de raisons (2). Ainsi, Calmet, qui voit dans l'Araxe (*Aras*) le Géhon, ne saurait trouver la terre de Kush ailleurs que dans la contrée qu'arrose ce fleuve (3). — Il est indubitable que par le nom de Kush les anciens ont désigné quelquefois certains districts de la péninsule arabique, et notamment de l'Yémen, qui fut habité par les fils de Kush ; mais il n'est pas moins vrai que la masse des traditions considèrent la terre de Kush, en général, comme le bassin du haut Nil, et que les Éthiopiens étaient appelés par tous les peuples asiatiques et se nommaient eux-mêmes Chuséens (*Kushites*), — Χουσαῖοι καλοῦνται (4). Dans les légendes hiéroglyphiques, l'Éthiopie est de même appelée *la mauvaise race de Kousch* (5). — Les auteurs qui placent le paradis terrestre sur les bords du fleuve que produit la jonction du Tigre et de l'Euphrate contestent, en outre, que l'écrivain du Pentateuque ait appelé Géhon le Nil, dont l'éloignement est si considérable des trois autres fleuves dont la source commune est située dans Éden (6). Mais c'est supposer la question résolue : l'erreur ne serait-elle pas plutôt de leur côté?

D'autre part, le premier des quatre bras du fleuve d'Éden était le Phison. « Le nom du premier est Phison; c'est le fleuve « qui coule en tournoyant par tout le pays d'Hévilah... » (7).

(1) Marcel., *Mém. sur le meqyâs de l'île de Roudah* cit., *ub. sup.*, p. 43-45.
(2) *Phaleg*, lib. IV, cap. II.
(3) Ouv. cit., p. 66 et suiv.
(4) Josèphe, *Antiquit. jud.*, lib. I, cap. VI (VII), § 2. — Cf. Jérémie, cap. XIII, ℣. 23. — Saint Jérôme, *Quæst. hebr. in Genes.*, cap. X.
(5) Champollion-Figeac, ouv. cit., p. 154-55.
(6) Huet, ouv. cit., p. 162.
(7) *La Genèse*, ch. II, ℣. 11.

Et, sans parler des autres opinions, quelques commentateurs ont regardé ce fleuve comme étant aussi le Nil. Mais cette manière de voir n'est point inconciliable avec la précédente. Car les deux principaux affluents du fleuve égyptien, le Bâhr el-Azrek, à l'orient, et le Bâhr el-Abiad, à l'occident, « ont « été pris indifféremment, comme l'observe Marcel, de tout « temps et par différens peuples, pour le Nil lui-même. » Il suit de là que, si le Phison était reconnu pour l'un d'eux, comme il arrose la terre d'Hévilah (*Heouilah*), pays qui « pa- « roît bien certainement être le même que l'Abyssinie, » et comme dans cette contrée il n'y a pas d'autre grand fleuve, le Phison serait ce fleuve, ou le Nil bleu (l'*Abaoui*). D'où cette induction du même auteur, que « le Phison est bien réellement la « source orientale du Nil qui vient de la province de Gojam en « Abyssinie,... et que le Géhon est, au contraire, la source occi- « dentale qui sort des montagnes de la Lune (*Gebel el- « Qamar*)... » (1).—C'est encore ce que dit Ritter : « Gihon est « particulièrement le nom du Nil blanc ou bras occidental; le « Nil bleu, ou bras oriental, s'appelle Phison. Dans les pre- « miers siècles de l'ère chrétienne, les Pères de l'Église appel- « lent toujours le Nil Γεὼν Θηβαίς, le Gihon de la Thébaïde » (2). Et, ces fleuves sortant d'Éden, on voit combien les remarques précédentes viennent en aide à l'interprétation qui place vers les affluents du Nil la création mosaïque, en même temps que le berceau des Égyptiens.

Nous apportons notre tribut à cette version, qui se rattache indirectement à l'origine du peuple égyptien, parce que certains indices de l'histoire l'autorisent, et parce que, d'après les vues que nous avons émises, il nous semble judicieux de placer vers les lieux d'où procède le Nil le berceau commun de ce peuple et des Syro-Arabes ou Sémites.

Mais il faut remarquer que la période chronologique assignée à ces commencements hébraïques correspond tout au plus aux règnes de la Ire dynastie. Et, quant aux époques si lointaines où l'antique race égyptienne prit possession de la vallée du fleuve, nous avons assez vu combien les découvertes

(1) *Mém.* cit., *ub. sup.*, p. 46-47.
(2) Ouv. cit., p. 316. — Cf. Champollion, l'*Égypte sous les Pharaons* cit., t. I, p. 136-37, note.

et les travaux modernes, en reculant les limites de l'histoire, ont agrandi le champ du passé. — Que si les jalons qui se montrent dans ces ténèbres profondes, et que si les lueurs croissantes qui marquent la trace des événements par la suite des temps, ne peuvent encore nous guider avec une entière certitude, tout au moins la science acquise ne saurait-elle rétrograder.

Un dernier mot. — Personne plus que nous ne s'incline devant le mystère de l'inconnu. Et l'on voit que les énigmes qui planent sur la terre des sphynx attendent encore plus d'un OEdipe. Les questions ethnogéniques, d'ailleurs, si différentes qu'elles soient des inabordables problèmes de création, et bien que s'éclairant de données positives, n'en sont pas moins elles-mêmes presque toujours insolubles. — Aussi, pour avoir tenté quelques recherches dans cette voie ténébreuse des origines égyptiennes, n'oublions-nous pas ces paroles de Pascal : « Il « faut douter où il faut, asseurer où il faut, se soumettre où il « faut » (1).

En résumé, de tout ce qui précède on peut déduire, ce nous semble :

1° Qu'il y a lieu de considérer la civilisation égyptienne, si fortement empreinte d'unité et d'individualité, comme n'étant puisée chez aucun peuple, et ne relevant d'abord que d'elle-même;

2° Que l'antiquité de cette civilisation remonte sans nul doute au delà de tous les âges connus historiquement;

3° Qu'il est permis d'admettre comme vraisemblable que la race des Égyptiens, — essentiellement une et individuelle, comme leur civilisation, et ne paraissant immigrée d'aucune part, — est originaire des lieux mêmes où son génie a pris un si merveilleux développement.

AUTEURS CITÉS.

Ammien Marcellin, 440, 443, 472.
Aristote, 443, 472.
Artémidore, V. *Strabon*, 456.
Auteurs arabes, V. *Perron*, 498.
Biot (J.-B.), 473, 474.
Blumembach (J.-Fréd.), 442, — V. *Wiseman*, 443.
Bochart (Sam.), 468, 500.

(1) *Pensées sur la Religion*, § 5.

Bœckh, V. *Brunet de Presle*, 481.
Bory de Saint-Vincent, 494, 495, id., 497.
Bruce (Jam.), 468, 497.
Brunet de Presle (W.), 471, 479, 481.
Buffon, 488.
Bulletins de la Société d'Anthropologie, 439.
Bunsen, V. *Brunet de Presle*, 481.
Burckhardt (J.-L.), V. *Ritter*, 445.

Cailliaud (Fréd.), 437.
Calmet (D. Aug.), 440, 469, 495 500.
Casaubon (Is.), V. *Strabon*, 496.
Censorin, 474, 479.
Champollion, 441, id., id., — V. *Champoll.-Fig.*, 443, 449, — 449, 483, 488, 501.
Champollion-Figeac, 441, 443, 449, 454, 475, 500.
Clot-Bey (A.-B.), 451, 452.
Costaz (L.), 444, id.
Cuvier (G.), 484, 487, id.

Delile (A.), 447.
Denon (D. Vivant), 444, 450.
Denys d'Halicarnasse, 498.
Diodore de Sicile, 435, 437, id., 455, 456, 460, 471, id., 476, 479, 482, 498, id.
Diogène Laerce, 472.

Ebn Khaldoun, 440.
Eckstein (Nic. D'), V. *de Gobineau*, 458.
Édrisi (El-), 440.
Eichthal (G. D'), 438.
Eratosthène, V. *le Syncelle*, 437, — *Strabon*, 440, 456.
Eusèbe (Pamph.), 437, 469, 479.
Exode (L'), 496.

Fréret (Nic.), 470, 474, 477, 478, 479.

Genèse (La), 487, 499, 500.
Gibbon (Ed.), 445.
Gobineau (A. de), 458, 459, 462.
Granet (Fr.), 488.
Guérin du Rocher (P.), 469, 496.
Guignes (Jos. de), 465.

Hardouin (Jean), V. *Pline*, 441, 454.
Heeren (A.-H.-L.), 443, 461.
Hérodote, 437, id., 440, 441, 443, 444, 445, 453, id., 456, 466, 486, 470, 471, 484, 498.
Homère, 453.
Horace, 498.
Huet (P.-Dan.), 494, 495, 500.

Jean VI, dit Jean Catholicos, 469.
Jérémie, 500.
Jérôme (Saint), 453, 500.
Jomard (Edm.-Fr.), 447, id., 448, 451, 455, 458, 461, 465.
Jones (Will.), 456, 457, 459, id.
Josèphe (Flav.), 437, 440, 468, 469, 487, 495, 496, 499, 500.
Jornandès, 498.
Juba, V. *Pline*, 462.
Justin, 472, 498, id.

Kircher (Athan.), 489.
Klaproth (H.-Jul.), V. *Wiseman*, 485.
Klee (Fréd.), 485, 487.
Koran (Le), 492.

Langlès (L.-M.), 453, 457, id., 458, 460, 461, 462, 490.
Larcher (P.-H.), V. *Hérodote*, 453, — 469, id., 470, 471, 478.
Larrey (Dom.-J.), 449, 463.
Lenglet du Fresnoy, 467, 489.
Lenormant (Ch.), 458, 461.
Léon (Jean, dit l'Africain), 440.
Lepsius (D.-R.), 455, 461, — V. *M. de Jonnès*, 461, — *de Gobineau*, 462, — 464.
Lesueur (J.-B.-C.), 470, 471, 473, 474, 475, 479, 480.
Letronne (Ant.-J.), V. *Biot*, 473.
Lucrèce, 498.
Ludolf (Job), 462, 464.
Lyell (Ch.), 481, 485.

Makrizi (El-), V. *Langlès*, 490.
Manéthon le Sébennyte, V. *Eusèbe*, 437, — *Josèphe*, 437, — *le Syncelle*, 437, id., 441, 484.
Marcel (J.-Jos.), 491, 500, 501.
Marmol (L.), 440.
Marsham (Jean), 477, 482, 496.
Maury (Alfr.), 443, 485, 492.
Mela (Pomponius), 441, 472.
Moreau de Jonnès (A.-C.), 438, 454, 461, 476, 486.

MORTON (Sam.-G.), 439, 451, 452, 454, 461, — V. *Nott et Glidd.*, 499, id.

NEWTON (Is.), 477, — V. *Granet*, 488.
NIEBUHR (Carst.), 460.
NOTT ET GLIDDON (J.-C. — V.-R.), 439, 452, 454, id., 461, 463, 464, 499, id.

OMALIUS D'HALLOY (J.-J. D'), 450.

PARALIPOMÈNES (Les), 477.
PASCAL (Bl.), 502.
PAUW (C. de), 469, 484.
PEBRON (Le doct.), 491, 498.
PETAU (Den.), 477.
PLATON, 483, id.
PLINE (l'Ancien), 441, 454, 457, 460, 462.
PLUCHE (N.-A.), 469.
PLUTARQUE, 435, 456, 468.
POINSINET DE SIVRY (L.), 438.
POSIDONIUS, V. *Pline*, 457.
POSTEL (Guill.), 457.
POTOCKI (Jean), 485.
PRICHARD (J.-C.), 449, 463, 465, 497.
PRIDEAUX (Humphr.), 477.
PROCOPE de Césarée, 440, 445.
PSAUMES (Les), 468.
PTOLÉMÉE (Cl.), 441, 454.
PUGNET (J.-Fr.-X.), 451, id.

REYNIER (J.-L.-Ant.), V. *Bory de Saint-Vincent*, 495.
RITTER (Ch.), 440, 444, id., 445, 446, 449, 497, 501.
RODIER (G.), 481.
ROIS (Les), 477.
ROUGÉ (Emm. de), 461, 475, 488.
RUPPEL (Ed.), V. *Prichard*, 463.

SALLUSTE, 440.
SCHOELCHER (Vict.), 452.
SEBA (Alb.), 484.
SEETZEN (Ulr.-Jasp.), V. *Ritter*, 444.
SOYOUTI (El-), V. *Marcel*, 491.
STRABON, 440, id., id., 441, id., 453, 455, 456, 460, 483, 496.
SYNCELLE (Georges le), 437, id., id., 441, 458, 468, 469, 473, 479, 482, 484.

TACITE (C.-Corn.), 475, 496, 498.

VERNINAC SAINT-MAUR (De), 443.
VIEILLE CHRONIQUE (La), V. *le Syncelle*, 437, 473.
VIRGILE, 457.
VOLNEY (C.-F.), 438, 450.

WILKINSON (Gardin.), V. *de Gobineau*, 459.
WINKELMANN (J.-Joach.), 438.
WISEMAN (Nic.), 443, 485.

DU

CROISEMENT DES FAMILLES

DES RACES ET DES ESPÈCES

PAR M. BOUDIN

Médecin en chef de l'hôpital militaire Saint-Martin

PREMIÈRE PARTIE.

NÉCESSITÉ DU CROISEMENT DES FAMILLES.

« Il est permis de suivre un système tant
« que les faits ne sont pas connus, mais, dès
« que les faits ont parlé, il faut suivre les
« faits et laisser là les systèmes. »

(ARISTOTE, *De generatione*, l. III, c. 10.)

I. — *Importance du sujet; indispensable nécessité de soumettre le problème à la méthode numérique; exposé des faits.*

La question des mariages entre consanguins est depuis quelques années à l'ordre du jour, sans que l'on soit parvenu, ni dans le public, ni dans la science, à se mettre d'accord au sujet de leur nocuité ou de leur innocuité. En dépit de sérieux avertissements, nous voyons en France, chaque année, quatre à cinq mille mariages se contracter entre proches; d'un autre côté, beaucoup de personnes, après avoir eu les mêmes velléités, hésitent ou renoncent même, en présence de faits qui leur paraissent d'un sinistre présage. Déjà le conseil général du département du Rhône a sollicité l'intervention de la loi pour arrêter un mal qui, dans quelques localités, paraîtrait avoir atteint des proportions inquiétantes. Dans plusieurs états de l'Union américaine, la législature en est même venue, dit-on, à interdire

formellement et sous des peines sévères les mariages consanguins. Le même désaccord s'observe dans la science : aussi, tandis que la grande majorité des hygiénistes se prononce ouvertement contre les mariages entre proches, quelques personnes taxent leurs craintes de chimériques et cherchent à représenter les unions consanguines, non-seulement comme inoffensives, mais même comme avantageuses, pourvu que les conjoints se trouvent dans de bonnes conditions de santé. En résumé, tandis que les uns affirment les dangers des unions consanguines, les autres admettent leur innocuité et même leur supériorité ; mais on peut dire que, de part et d'autre, il y a jusqu'ici plutôt croyance sentimentale que démonstration scientifique.

Nous avons résolu d'en apppeler des opinions aux faits, des assertions aux preuves, de vagues appréciations aux chiffres. En effet, s'il est une question du ressort de la méthode numérique, c'est, à coup sûr, la constatation du nombre comparatif des infirmes qui peuvent se rencontrer parmi les enfants issus de mariages consanguins ou croïsés. On peut même affirmer que, si la question a si peu progressé depuis quelques années, malgré les efforts persévérants de quelques hommes consciencieux et convaincus, la faute doit en être attribuée à ce que l'on n'avait pas fait jusqu'ici une assez large part à la méthode statistique.

La question de la consanguinité réduite à sa plus simple expression peut, en effet, se résumer ainsi : « les accidents qui se produisent dans les mariages consanguins sont-ils, tout égal d'ailleurs, égaux, supérieurs ou inférieurs en nombre à ceux qui se produisent dans les mariages croisés? » Mais aussi, ceci admis, il s'ensuit que toute opinion dépourvue d'une base numérique se trouve, par ce seul fait, frappée de nullité, et doit être considérée comme non avenue (1).

Sans doute, on a souvent mal raisonné sur des nombres, mais la faute en est moins à la méthode numérique qu'au raisonnement. Comme le dit très-bien Montaigne : « Ce n'est pas assez

(1) C'est la situation dans laquelle s'est placé M. Dally qui, depuis dix-huit mois, n'a produit ni un fait ni un chiffre à l'appui de ses hypothèses optimistes en faveur de la consanguinité, et qui en est réduit à reprocher à nos arguments « de « troubler la sécurité et la réputation des familles consanguines. » (*Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie*, 1862, p. 533.)

de compter les expériences, il les faut peser et assortir; il les faut avoir digérées et alambiquées, pour en tirer les raisons et les conclusions. » Quoi qu'il en soit, des faits chiffrés sont évidemment plus aptes que des faits non comptés à conduire à la vérité, qu'un grand génie a définie l'équation entre la chose affirmée et l'intellect affirmant : *Æquatio rei et intellectus.* « Le nombre, dit J. de Maistre, est la barrière évidente entre la brute et nous... Dieu nous a donné le nombre, et c'est par le nombre qu'il se prouve à nous, comme c'est par le nombre que l'homme se prouve à son semblable. Otez le nombre, vous ôtez les arts, les sciences, la parole, et par conséquent l'intelligence. Ramenez-le, avec lui reparaissent ses deux filles célestes : l'harmonie et la beauté ; le *cri* devient *chant*, le bruit reçoit le *rhythme*, le saut est *danse*, la force s'appelle *dynamique* et les traces sont des *figures* » (1).

D'après les documents publiés par le bureau de la statistique générale, le nombre des mariages contractés en France de 1853 à 1859 a été :

En 1853.....	de 280,609
1854.....	270,896
1855.....	283,335
1856.....	284,401
1857.....	295,510
1858.....	307,056
1859.....	298,417
Total.....	2,020,224

Nous avons puisé à la même source les documents suivants sur le nombre des mariages entre tantes et neveux, entre oncles et nièces, et entre cousins-germains :

	Entre neveux et tantes.	Entre oncles et nièces.	Entre cousins-germains.	Totaux.
1853.....	38	107	2,309	2,454
1854.....	36	106	2,427	2,569
1855.....	48	144	2,592	2,784
1856.....	58	147	2,738	2,943
1857.....	48	136	2,892	3,076
1858.....	66	173	2,806	3,045
1859.....	39	159	2,108	3,002
Totaux...	333	969	18,568	19,870

(1) *Soirées de Saint-Pétersbourg.* Paris, 1822, t. II, p. 126.

Ainsi, pendant la période de 1853 à 1859 inclusivement, on a compté en France, sur 10,000 mariages de tous genres :

91	mariages entre cousins-germains;
4	entre oncles et nièces;
1,6	entre neveux et tantes;
98	des trois catégories.

Il est à regretter que les mariages entre cousins issus de germains n'aient pas été recensés, mais, d'après les données que nous venons d'exposer, on peut admettre, par évaluation, que l'on compte en France, sur 10,000 mariages de tous genres, environ 200 mariages entre consanguins.

Cette base fixée, nous allons examiner certaines infirmités au point de vue de l'origine consanguine ou croisée des parents, et nous choisirons, pour premier sujet d'étude, la surdi-mutité de naissance.

SURDI-MUTITÉ (1). — Le 28 janvier 1862, nous avons examiné tous les dossiers des sourds-muets de l'Institution impériale de Paris. Sur 200 infirmes présents (2), nous avons trouvé 95 sourds-muets de naissance, ainsi répartis :

Origine congénitale non suffisamment établie.....	8
Issus de parents non spécifiés.....	20
Issus de parents non consanguins.....	48
Issus de parents consanguins.....	19
Total.....	95

En ne tenant compte que des deux dernières catégories, on trouve 19 sourds-muets d'origine consanguine sur 67 sourds-muets de naissance, soit 28,35 sur 100.

(1) La perte de l'ouïe ou de la voix peut-elle se produire chez certains animaux sous l'influence des accouplements consanguins? Nous en avons longtemps douté; cependant on nous cite le fait suivant : M. Marjolin ayant reçu, en cadeau, une paire magnifique de chiens des Pyrénées, *le frère et la sœur*, il les accoupla dans le but d'en propager la race. Dès la première génération, nous dit ce médecin, les produits se trouvèrent frappés de mutisme; ils avaient perdu la faculté d'aboyer. Il est bien entendu que nous ne concluons rien de ce fait isolé.

(2) Ainsi, le nombre total des infirmes était de 200. M. Dally (*Gaz. hebd.*, p. 516) demande pourquoi nous n'en avons pas examiné 225, chiffre dont il ne justifie pas l'origine. Quelques lignes plus bas, il se plaint de ce que nous n'indiquons pas le nombre total : mais, s'il en est ainsi, de quel droit le suppose-t-il de 225? Enfin, M. Dally ne comprend pas que notre examen spécial n'ait porté que sur 95 sourds-muets *de naissance*. Aurait-il voulu que nous recherchassions l'origine consanguine des infirmes atteints de surdi-mutité *accidentelle* ?

En rapprochant ce résultat de ceux qu'ont obtenus ailleurs quelques autres observateurs, nous avons construit le tableau suivant :

Institutions :	Noms des observateurs.	SOURDS-MUETS Consanguins.	Non-consanguins.	Totaux.
Bordeaux.....	Landes (1)....	24	55	79
Bordeaux.....	Chazarain (2)..	27	62	89
Nogent-le-Rotrou..	Brochard (3)..	16	39	55
Paris.....	Boudin.....	19	48	67
Totaux.....		86	204	290

Ainsi, sur un ensemble de 290 sourds-muets de naissance, on en trouve 86 d'origine consanguine; soit, 29,65 p. 100, au lieu de 2 p. 100 que ferait présumer le rapport des mariages consanguins en France à l'ensemble des mariages.

La proportion est, pour les diverses institutions :

A Bordeaux.....	de 30,36 sourds-muets d'origine consanguine sur 100.
Bordeaux.....	30,33
Nogent-le-Rotrou (4).	29,00
Paris.....	28,35 (5)
Moyenne.....	29,65

Ajoutons que deux médecins, en s'en tenant à des évaluations approximatives, sont arrivés aux proportions ci-après :

Institution de Lyon (M. Perrin).....	25 p. 100
Maison des Incurables d'Ainay (M. Perrin).....	25 —
Institution de Nancy (M. Piroux).....	21 —

Mais, quelque élevée que soit la proportion des sourds-muets

(1) *L'Impartial, journal de l'Enseignement des sourds-muets*, 1857, p. 130. Les recherches de M. Landes embrassent la période de 1839 à 1859, c'est-à-dire dix-neuf années.

(2) L.-T. Chazarain, *Du mariage entre consanguins considéré comme cause de dégénérescence organique et particulièrement de surdi-mutité congénitale.* Thèse de Montpellier, 1859, n° 63.

(3) Académie des Sciences. Séance du 7 juillet 1862.

(4) En tenant compte des sourds-muets observés en dehors de l'Institution, M. Brochard arrive à 21 sourds-muets d'origine consanguine sur 60, soit à une proportion de 35 p. 100.

(5) M. Dally (*Gaz. hebd.*, p. 516) demande « de quel droit nous étendons cette proportion de l'institution de Paris à la ville de Paris tout entière. » Nous lui demandons, nous, *de quel droit* il nous prête cette extension qui, de toute évidence, n'est que dans son imagination.

d'origine consanguine, telle qu'elle ressort des faits observés dans les diverses institutions, elle ne donne qu'une idée affaiblie du mal. Ainsi, à l'institution de Bordeaux, d'après M. Chazarain, 8 élèves sur 15 issus de mariages consanguins avaient des frères ou des sœurs sourds-muets au nombre de 12, tandis que 9 élèves seulement, sur 51 issus de mariages croisés, avaient des frères ou des sœurs atteints de surdi-mutité, également au nombre de 12. C'est-à-dire que, pour les élèves de la première catégorie, il y avait 80 p. 100 à ajouter, et pour ceux de la seconde catégorie, le supplément n'était que de 23 p. 100.

La proportion des sourds-muets d'origine consanguine s'accroîtrait encore, s'il était possible d'avoir des renseignements précis sur les ascendants des parents réputés non consanguins, car il est d'observation que des individus sains, provenant de mariages consanguins, ont donné le jour à des enfants sourds-muets, comme nous le montrerons plus loin.

Nous avons voulu savoir si le danger de procréer des sourds-muets, qui est de douze à quinze fois plus grand pour les mariages consanguins, pris dans leur ensemble, était réparti d'une manière égale entre les divers degrés de consanguinité. Le tableau suivant répond à cette question.

TABLEAU SYNOPTIQUE DE L'ORIGINE CONSANGUINE DE 82 SOURDS-MUETS DE NAISSANCE.

Degré de la consanguinité des parents.	NOMBRE DES SOURDS-MUETS. D'après nos recherches.	D'après M. Landes.	D'après M. Chazarain.	D'après M. Brochard.	Totaux.
Neveux et tantes.....	1	»	»	»	1
Oncles et nièces.....	»	»	1	»	1
Cousins-germains....	11	20	11	20	62
Cousins issus de germains.....	4	4	5	1	14
Cousins non spécifiés.	1	»	»	»	1
Parents éloignés (*sic*).	2	»	1	»	3
	19	24	18	21	82

Ainsi, sur 78 sourds-muets de naissance, dont l'origine consanguine est précisée, on en trouve :

62 provenant de mariages entre cousins-germains, ou 79 p. 100.
14 provenant de mariages entre cousins issus de germains, ou seulement 17 p. 100.

C'est-à-dire qu'en supposant égal le nombre des mariages

de chacune des deux catégories, le danger de donner naissance à un enfant sourd-muet se montrerait *quatre fois et demi* plus grand dans les mariages entre cousins-germains que dans les unions entre cousins issus de germains.

Le petit nombre des sourds-muets provenant de mariages entre oncles et nièces et entre neveux et tantes n'a rien de surprenant, si l'on considère le chiffre relativement très-faible de ces deux genres d'alliances.

En effet, on a vu que sur 100 mariages de tous genres, on compte en France :

0,91 mariages entre cousins-germains;
0,04 mariages entre oncles et nièces;
0,016 mariages entre neveux et tantes.

Au lieu de ces proportions, nous trouvons sur 100 sourds-muets de naissance et de tous genres de mariages :

16,41 sourds-muets provenant de mariages entre cousins-germains (11 sur 67) (*Institution de Paris*);
1,49 sourd-muet provenant de mariages entre neveux et tantes (1 sur 67) (*Institution de Paris*);
1,12 sourd-muet provenant de mariages entre oncles et nièces (1 sur 89) (*Institution de Bordeaux*).

Il résulte de cet ensemble de faits qu'en représentant par 1 le danger de produire un enfant sourd-muet dans un mariage croisé, ce danger s'élève :

à 18 pour les mariages entre cousins-germains;
à 37 pour les mariages entre oncles et nièces;
à 70 pour les mariages entre neveux et tantes.

En Amérique, M. Morris est arrivé à des résultats conformes aux nôtres en étudiant sur 4,013 enfants d'origine consanguine la proportion des individus *mal constitués*, comme le montre le tableau suivant :

Consanguinité des parents.	Nombre d'unions.	Nombre d'enfants.	Mal constitués.
Cousins au 3e degré.....	13	71	29
Cousins au 2e degré.....	120	626	266
Cousins issus de cousins.....	61	187	123
Cousins au 1er degré.....	630	2,944	1,956
Oncles ou neveux avec nièces ou tantes..	12	53	18
Doubles cousins (*sic*).....	27	154	133
Unions incestueuses.....	10	31	30
Totaux.....	883	4,013	2,580

Ainsi, d'après M. Morris, la proportion des enfants mal constitués et d'origine consanguine suit la marche croissante ci-après, selon le degré de consanguinité des parents :

	Enfants mal constitués sur 100.
Cousins au 3e degré	40
Cousins au 2e degré	42
Cousins issus de cousins	65
Cousins au 1er degré	67
Oncles et nièces, neveux ou tantes	84
Doubles cousins (*sic*)	86
Unions incestueuses	96

Parmi les plaies sociales que traîne après lui l'esclavage des nègres, on peut placer en première ligne la démoralisation de la race esclave, la promiscuité des sexes, les unions consanguines et même l'inceste. Il serait difficile de préciser l'influence qu'à pu exercer un tel état de choses sur la surdi-mutité; mais nous croyons devoir appeler l'attention sur le document suivant, publié par M. Ramon de la Sagra, et qui résume la répartition des sourds-muets dans plusieurs provinces des États-Unis en 1840 :

	Nombre de sourds-muets sur 10,000 habitants en 1840.	
États et territoires.	blancs.	de couleur.
Iowa	2,3	212
Illinois	3,2	64
New-Hampton	6,3	166
Maine	4,4	96
Vermont	4,6	27
Massachusetts	3,7	28
Ohio	3,7	18
Michigan	1,6	27
Indiana	4,3	20

On voit que, dans le premier des territoires cités, on trouve dans la population nègre une proportion de sourds-muets *quatre-vingt onze* fois plus forte parmi la population esclave que dans la population blanche. Nous n'en tirerons, faute de renseignements suffisants, aucune déduction rigoureuse, mais on nous accordera que le fait en lui-même, *s'il est exact*, mériterait une très-sérieuse attention.

M. Brown, qui a résidé pendant plusieurs années en Chine,

affirme n'y avoir pas vu un seul sourd-muet, et n'avoir entendu parler que d'un seul de ces infirmes pendant son séjour dans le Céleste-Empire (1).

M. Brochard, médecin de l'institution des sourds-muets de Nogent-le-Rotrou, a adressé le 7 juillet 1862, à l'Académie des Sciences, la lettre suivante :

« Dans une période de quinze ans, l'institution des sourds-muets de Nogent-le-Rotrou, dont je suis le médecin, a reçu 55 enfants sourds-muets de naissance. Sur ces 55 enfants, 15 sont nés de parents cousins-germains, 1 est né de parents cousins issus de germains. Je connais, en outre, à La Ferté-Bernard (Sarthe), une famille C....., qui se compose de 8 enfants, dont 4 sourds-muets de naissance. Le père et la mère sont cousins-germains. La naissance de ces enfants a présenté ceci de remarquable, que la naissance d'un enfant sourd-muet a toujours alterné avec la naissance d'un enfant ayant l'usage de la parole. Sur les 16 sourds-muets de l'institution de Nogent-le-Rotrou, nés de mariages consanguins, 11 appartiennent à la classe bourgeoise ou à de riches cultivateurs, 5 appartiennent à des journaliers qui vivent de leur travail, mais qui ne sont pas malheureux. La famille C....., de La Ferté-Bernard, seule, est une famille pauvre. Il n'y a que deux enfants uniques parmi les 16 sourds-muets de Nogent. Une jeune fille sourde-muette, fille unique, est en outre atteinte d'hémeralapie congénitale. Les autres ont eu des frères et des sœurs bien portants pour la plupart, et en général intelligents. Cependant l'un d'eux a eu une sœur sourde; un autre a eu un frère sourd-muet de naissance (2). »

Maladies de la vue. — Nous avons dit que l'on compte en France, sur 100 mariages, 2 mariages consanguins. Il est présumable que cette proportion est à peu près la même en Prusse. Or, le docteur Liebreich a trouvé à Berlin, sur 100 individus atteints de *rétinite pigmenteuse*, 45 individus provenant de mariages consanguins. A Nancy, le directeur de l'institution des aveugles a constaté que, parmi les aveugles *de naissance*, la proportion des individus issus de mariages consanguins est de 25 p. 100. En Amérique, 27 mariages consanguins féconds, observés par le docteur Bemiss, ont produit 2 enfants aveugles et 6 avec des troubles divers de la vision (3). Selon ce même auteur, dans les établissements charitables des États-Unis, 5 p. 100 des aveugles sont nés de parents consanguins.

(1) *Annales des sourds-muets et des aveugles*, t. V, p. 148. On sait que les unions consanguines sont interdites en Chine.

(2) Il y a donc un total de 21 sourds-muets d'origine consanguine sur 60 sourds-muets, ou 35 p. 100 au lieu de 29 p. 100.

(3) *North Americ. med. and chir. Rev.*, 1858, t. I, p. 481.

Il ajoute : sur 787 unions de ce genre, 256 ont donné naissance à des aveugles, des sourds-muets, des idiots (1).

ALBINISME. M. Balley nous adresse l'observation suivante : « Dans la commune de Creuzier, canton de Cusset (Allier), un frère et une sœur, du nom de R..., unirent leurs enfants, afin de ne pas voir leur fortune passer dans des mains étrangères. De ce mariage entre cousins-germains naquirent deux enfants: l'un est *albinos*, l'autre *peu intelligent*. Les parents étaient *parfaitement constitués et bien portants*. »

Nous tenons le renseignement suivant de M. Goux, vétérinaire principal : « Une de ses parentes, qui a épousé son cousin-germain, en a eu quatre enfants. Les deux premiers, jumeaux et tous deux albinos, n'ont vécu que quarante-huit heures; le troisième, également albinos, a vécu un an; le quatrième seul est bien constitué. »

Le docteur Bemiss a cité cinq albinos parmi les enfants issus de vingt-sept mariages consanguins féconds (2).

M. Ch. Aubé a publié une note intéressante dont nous croyons devoir présenter ici un extrait (3) :

« Lorsque les animaux sont obligés de s'unir entre parents, il en résulte toujours, pour les produits, des altérations plus ou moins profondes : chez les mammifères, disposition à la cachexie ganglionnaire et tuberculeuse, aux hydatides de foie, etc.; chez les autres animaux, diminution dans les taillés, altération dans les formes, état maladif et souvent stérilité complète. Mais, ce qui est digne de fixer notre attention, *c'est la tendance très-marquée à la dégénérescence albine* qu'on observe dans ce cas, et surtout chez les animaux à sang chaud... Déjà nos volailles blanches, poules, dindons et canards, n'arrivent jamais à l'état adulte dans les mêmes proportions numériques que nos volailles aux brillantes couleurs. *J'ai vu beaucoup de ces sujets albins, et tous provenaient d'unions successives entre proches parents. J'ai même produit, à volonté, des albinos, et cela à la quatrième ou cinquième génération, chez le lapin domestique.*

« Les souris et les rats blancs, que nous montrent sur les places publiques les jongleurs et les charlatans, proviennent d'éducations claustrales et ont tous le même genre primitif d'origine; je dis *primitif*, parce que, ainsi que les lapins et quelques autres animaux arrivés à cet état, ils conservent la force de se reproduire...

« Lorsqu'on fait couvrir la femelle du lapin par un mâle *de la même*

(1) *Hanking's Abstracts*, 1859, t. XXIX, p. 10.

(2) *North Amer. med. and chir. Rev.*, 1858, t. I, p. 461.

(3) Note sur les inconvénients qui peuvent résulter du défaut de croisement dans la propagation des espèces animales. (Soc. d'acclimatation, séance du 6 février 1857.)

portée, les petits sont ou gris ou maculés de blanc, ou, plus fréquemment encore, d'un roux pâle, avec ou sans maculature; si l'on accouple deux individus provenant de cette union, on obtient des lapins noirs et blancs; l'expérience poursuivie, la quatrième génération offre des sujets d'un gris ardoisé bleuâtre, résultant du mélange de poils noirs et de poils blancs; si enfin on réunit encore deux élèves de cette dernière portée, *il est à peu près certain qu'il naîtra des albinos parfaits, c'est-à-dire entièrement blancs, avec des yeux roses...*

« L'homme nous offre des exemples assez fréquents d'albinisme, et cette altération se rencontre surtout chez les peuplades peu nombreuses et à demi sauvages, où les unions entre parents doivent être fréquentes. Nous l'observons également dans les pays civilisés, et principalement dans les petits centres de population, où certaines familles cherchent volontiers des alliances dans leur propre sein. J'ai vu trois albinos humains, deux nés de la même mère, mais dont l'origine paternelle est restée couverte d'un voile qu'il n'a pas été possible de soulever; le troisième provenait d'un mariage *entre cousins-germains,* comme ses semblables; il était d'une très-chétive constitution et traîna sa triste existence jusque vers sa treizième année, époque à laquelle il mourut » (1).

On connaît la couleur constamment noire des volailles de La Flèche. En visitant, le 26 avril 1862, le jardin d'acclimatation, nous fûmes surpris de voir parmi les animaux de l'exposition un énorme coq fléchois, entièrement blanc; mais notre étonnement cessa lorsque M. Delouche, exposant et propriétaire, nous déclara avoir produit ce coq blanc *par une série de croisements consanguins.* Ce coq était accompagné d'une poule fléchoise, également blanche, mais marquée de quelques points noirs que M. Delouche attribuait à une origine moins complétement consanguine que celle du coq.

Bec-de-Lièvre. — M. Devay a signalé le bec-de-lièvre parmi les infirmités dont la production est favorisée par les mariages consanguins, et il déclare en avoir lui-même constaté deux cas. Voici un nouvel exemple du bec-de-lièvre produit dans les conditions dont il s'agit; il nous est signalé par le docteur Potier-Duplessy : « Un officier supérieur, très-intelligent, épouse sa nièce. Son premier enfant est un garçon char-

(1) Selon le docteur Child, qui s'est constitué l'ardent défenseur des mariages consanguins, l'albinisme serait « moins une maladie qu'une *singularité individuelle* (*sic*). » Pourquoi ne pas présenter tout de suite l'albinisme comme un perfectionnement de la race? M. Child ne s'est pas souvenu, sans doute, que l'empereur Montézuma avait des albinos à sa cour, absolument, il est vrai, comme certaines têtes couronnées européennes avaient autrefois des nains à la leur.

mant sous tous les rapports. Trois ans après, il a un autre garçon, affecté de bec-de-lièvre compliqué de division complète de la voûte et du voile du palais, et qui n'a vécu que quelques semaines. »

M. Rizet nous adresse une note dont nous extrayons les passages suivants :

« M. X..... a épousé sa cousine-germaine à l'âge de 33 ans ; sa femme avait alors 21 ans. De ce mariage sont nés quatre enfants, un garçon et trois filles :

1er enfant, une fille.....	*Bec-de-lièvre et division de la voûte palatine.* Morte à 29 jours.
2e enfant, un garçon.....	Bien conformé (5 ans).
3e enfant, une fille.....	Bien conformée (3 ans).
4e enfant, une fille.....	*Bec-de-lièvre et division de la voûte palatine.* Morte le 17e jour. »

D'un mariage avec une cousine *issue de germains,* le père de M. X. avait eu 5 enfants dont quatre moururent très-jeunes ; parmi eux se trouvait un sourd-muet. Le grand-père de M. X., d'un mariage entre cousins-germains, avait eu 3 enfants, dont 1, atteint de *bec-de-lièvre,* mourut très-jeune. Le bisaïeul de M. X., d'un mariage au 2e degré (*sic*), eut 7 enfants, dont 1, atteint de *bec-de-lièvre,* mourut six jours après sa naissance ; les 6 autres moururent avant leur troisième année.

ALIÉNATION MENTALE ET IDIOTIE. — Selon Esquirol, l'influence de l'hérédité sur la production des affections mentales « est remarquable en Angleterre, surtout parmi les catholiques, *qui s'allient presque toujours entre eux.* » Il ajoute : « On en peut dire autant des grands seigneurs en France, *qui sont presque tous parents* » (1).

Dans ces derniers temps, au contraire, un médecin anglais, M. Stark (2), a beaucoup insisté sur la fréquence relative de l'aliénation mentale en Angleterre et en Écosse, comparativement à la catholique Irlande, fréquence qu'il attribue au grand

(1) *Des maladies mentales,* t. I, p. 44, 49, 65. Paris, 1838.

(2) J. Stark, *Contribution of the vital statistics of Scotland.* (*Journal of the statist. Society of London,* t. XIV, p. 54.)

nombre de mariages entre consanguins parmi les protestants de la Grande-Bretagne (1).

Dans le Royaume-Uni, on comptait en 1847, en Angleterre et dans le pays de Galles, 15,094 aliénés sur une population de 16,885,324 habitants; en Écosse, 2,417 aliénés sur 2,781,683 habitants; en Irlande, le nombre des aliénés, en 1848, était de 3,738 sur 8,175,123 habitants. Ces chiffres, supposés exacts, donneraient les proportions ci-après :

Angleterre et pays de Galles...	1 aliéné sur	1,120	habitants.
Écosse	—	1,150	—
Irlande.....	—	2,187	—

« Les mariages entre parents consanguins, dit le docteur Ellis (2), produisent des enfants *prédisposés à la folie.* Pourquoi en est-il ainsi ? Je ne prétends pas l'expliquer... Ce fait, du reste, ne saurait être trop généralement connu. »

Sur 192 enfants issus de mariages consanguins, M. Bemiss a trouvé 4 idiots, soit 2 p. 100. M. Howe (3), sur 95 enfants de pareille origine, a signalé 44 idiots, soit 46 p. 100. Bien que ces deux proportions diffèrent très-notablement, elles dénotent l'une et l'autre un excédant considérable dans les idiots.

M. Chasseloup de Chatillon, médecin en chef de l'asile des aliénés de Poitiers, nous écrit : « Dans le seul personnel de ma connaissance, je compte quatre mariages consanguins stériles, dont trois entre cousins-germains, et un entre oncle et nièce; en outre, quatre mariages entre proches parents, dont les enfants sont organiquement défectueux et ayant des accès périodiques d'aliénation mentale. Je ne mets nullement en doute que, dans mon personnel de deux cents aliénés, il n'en existe plusieurs qui doivent leur infirmité à l'alliance consanguine de leurs parents. »

Épilepsie. — On lit dans la *Clinique médicale* (t. II, p. 31) de M. Trousseau : « On sait l'influence étrange que les mariages entre consanguins exercent sur la surdi-mutité. Les tables

(1) *The intermarriages which have taken place among them have formed them into an extended community of blood relations.* (*Journ. of the statist. Society*, vol. X, p. 436.)

(2) *Traité de l'aliénation mentale*, trad. par Archambault. Paris, 1840, p. 74.

(3) *On the causes of idiocy.* (*Psychol. Journ.*, 1858, july, p. 365-395.)

publiées en Angleterre et en Amérique ont surabondamment démontré les résultats fâcheux de ces alliances. Je connais à Paris trois enfants sourds-muets, provenant de deux cousins-germains. L'épilepsie s'observe souvent dans les mêmes circonstances. Tout dernièrement j'étais mandé dans une famille napolitaine; l'oncle avait épousé sa nièce; *il n'y avait dans la famille aucun antécédent fâcheux*. Sur quatre enfants, il avait une fille aînée fort bizarre; un second fils épileptique; un troisième fils très-sensé; un quatrième fils idiot et épileptique. »

STÉRILITÉ. — Que faut-il penser du reproche de stérilité adressée aux mariages consanguins? Le plus ancien témoignage que nous connaissions en faveur de l'infécondité de ces mariages est un passage d'une lettre de saint Grégoire le Grand à saint Augustin de Cantorbéry, qui lui avait demandé à quel degré de parenté devait s'arrêter l'interdiction de mariages consanguins. Ce passage est ainsi conçu : « Nous avons appris par expérience (*experimento didicimus*) qu'il ne peut naître de descendance durable de telles unions (*ex tali conjungio sobolem non posse succrescere*). »

« Les embrassements d'époux trop uniformes entre eux, dit Girou de Buzareingues, si bien constitués qu'ils soient, chacun à part, sont *souvent infertiles*. La fécondation est d'autant plus assurée dans une même espèce, qu'il y a plus d'intervalle entre les tempéraments ou l'état actuel du mâle et de la femelle. C'est pour cette raison que la plupart des accouplements *consanguins* ne réussissent pas ou réussissent mal. »

« On a cru remarquer, dit Grognier, que dans les familles, *même exemptes en apparence de vices essentiels*, la consanguinité affaiblissait, au bout de quelques générations, la force génératrice. »

Le docteur Lisle nous citait récemment l'exemple de sa propre sœur, qui, restée stérile pendant un premier mariage avec son cousin-germain, devint veuve, contracta un nouveau mariage avec un étranger, et en eut immédiatement plusieurs enfants parfaitement constitués. Pris isolément, ces faits sont dépourvus de toute valeur, mais, si on les rapproche de faits analogues, ils ne manquent pas d'une certaine signification.

« J'ai été témoin, il y a quelques années, dit M. Ch. Aubé, d'un fait qui prouve une fois de plus l'*importance du croisement*. Un cultivateur avait reçu en cadeau une paire de magnifiques chiens couchants, griffons blancs.

de très-haute taille et à poils très-rudes; ces chiens, mâle et femelle, *provenant d'une même portée,* étaient parfaits pour trouver, arrêter et rapporter le gibier; ils joignaient à ces qualités une force de résistance telle, qu'ils étaient toujours prêts à suivre le maître. On comprend que, possesseur d'une race de chiens précieuse, ce cultivateur ait voulu la reproduire et la répandre : il fit donc couvrir la *sœur par le frère;* les produits furent tout de suite modifiés : perte de taille, tête et train de derrière relativement plus forts que chez d'autres chiens de leur taille; colonne vertébrale en arc de cercle à convexité inférieure; forme dite ensellée; telles étaient déjà les altérations produites chez ces animaux; ils avaient conservé leurs principales qualités, mais perdu leur aptitude à résister à la fatigue. *A la troisième génération, soit qu'on eût allié le père à la fille, ou un frère à une sœur, la race était perdue; les produits moururent jeunes.* Je ne crains pas d'affirmer qu'au moyen de croisements bien entendus et successifs, on eût pu fixer cette belle race, comme ont été fixées beaucoup d'autres, le carlin, par exemple, qui, lui aussi, a disparu, et peut-être par la même cause. »

Voici un autre fait dont nous sommes redevable à M. Ernest Bertrand : « Depuis trente-cinq ou quarante ans, j'élève des chiens de chasse, chiens courants et chiens d'arrêt. Pour conserver les races qui étaient excellentes, je ne les croise que lorsque je ne puis faire autrement et qu'il manque soit un mâle, soit une femelle. Or, voici les résultats qui se sont constamment produits : après un certain nombre de générations, on remarque que les chiens *sont moins robustes, plus sujets à la maladie des jeunes chiens; cette maladie devient de plus en plus violente, et il est très-difficile de les élever. Ceux qui échappent à la maladie ont la vie plus courte que les chiens ordinaires; les mâles deviennent promptement impuissants, et les femelles cessent, encore jeunes, de donner des portées. J'ai vu des chiens naître avec les reins comme brisés; plusieurs fois j'ai été obligé d'en venir à des croisements par l'impuissance du mâle. Chaque fois le croisement a rendu à la race sa vigueur perdue.* »

M. de Rolland, grand chasseur et lieutenant de louveterie, nous a fait part de ses observations sur le croisement des chiens anglo-normands entre frères et sœurs, et fils et mères : « Après plusieurs croisements en dedans, dans une période de *vingt-cinq ans,* cette race, qui était supérieure en beauté et en qualité, a fini par dégénérer à tel point, que les descendants avaient perdu leur élégance et leur vigueur, et qu'ils ont fini par ne plus se reproduire; les mâles naissaient ordinairement avec un seul testicule ou avec absence complète de ces organes. Ces jeunes chiens étaient très-sujets à la maladie et succombaient en grand nombre. »

« En ma qualité de propriétaire d'étangs et de pisciculteur praticien depuis plus de quinze ans, dit M. Aubé (1), j'ai pu observer des faits qui démontrent jusqu'à l'évidence *que la loi des croisements est universelle, et que toujours et partout elle doit être respectée,* chaque fois que l'homme veut intervenir pour se procurer certains produits particuliers ou des produits en plus grand nombre que les conditions naturelles ne le per-

(1) *Mémoire lu à la Société d'acclimatation le 6 février 1857.*

mettent. Si, dans un étang d'une étendue déterminée et propre à la reproduction des carpes, on veut obtenir un grand nombre d'alevins, acceptons ici le chiffre de quinze mille, un mâle seul et deux femelles, s'il ne leur arrive pas d'accident, suffiront amplement. Les carpillons qui en naîtront, ne pouvant rester plus de deux ou trois ans dans un si petit volume d'eau, devront, après ce laps de temps, être retirés, placés ailleurs ou vendus; ils sont alors superbes, d'une forme bien allongée *et d'un beau jaune brun doré*. Supposons encore que, l'étang devenu libre, on veuille l'utiliser à la production de nouvel alevin, et qu'on suive les mêmes errements, en n'y mettant encore que trois de ces carpeaux de trois ans (c'est à cet âge qu'ils sont préférables), les produits seront plus courts, plus plats *et moins colorés*. Si enfin, poursuivant le même principe, on continue de prendre sur soi les reproducteurs dans les conditions numériques indiquées précédemment, les carpes deviennent *blafardes*, plates, raccourcies *et stériles, avec les ovaires et les testicules presque entièrement atrophiés*. Si, dans ces conditions, la forme et la couleur ont subi des modifications fâcheuses, *la chair n'a pas été plus épargnée;* elle est molle, fade, et *n'offre jamais,* chez les individus de quelques kilogrammes, *cette belle teinte rose saumonnée* et le goût fin qui font le mérite des carpes de ce volume et de bonne nature. On a donc, par ce moyen et *en quelques années, complétement annihilé ses produits.* »

M. Allié, ancien directeur de Petit-Bourg, croit, après une longue expérience, que la consanguinité dans les unions est une cause de ruine pour les troupeaux. Le troupeau de moutons de Petit-Bourg, dont l'état prospère pendant de longues années a valu à son propriétaire de nombreuses récompenses, dépérit aujourd'hui sous l'influence des croisements consanguins, pratiqués par ses nouveaux possesseurs. Dans les mêmes conditions, si une truie donne une portée de huit petits et qu'il y ait quatre ou cinq mâles, *deux ou trois sont monorchides ou cryptorchides* (1).

Les croisements consanguins de brebis mérinos ont donné à M. Beaudoin une moyenne annuelle de 6 p. 100 de cas de cryptorchidie ou de monorchidie (2).

« Les métis de second sang du bisson, de la vache, dit Morton, sont indéfiniment féconds, pourvu qu'on ait soin d'en élever ensemble un certain nombre; sans cette précaution, les incestes répétés du frère avec la sœur, du fils avec la mère, *finiraient tôt ou tard par stériliser la race.* »

INFIRMITÉS DIVERSES. — M. Robillard, pharmacien en chef de

(1) *Bulletin de la Soc. d'Anthropologie*, t. III, p. 184.
(2) *Académie des Sciences*, séance du 4 août 1862.

l'hôpital militaire de Vincennes, nous a communiqué le fait suivant : « Ma sœur, femme d'une constitution remarquablement forte, a épousé son cousin-germain, homme superbe et âgé de 27 ans. Tout le monde s'extasiait sur la beauté du couple et sur la magnificence probable des enfants qui devaient en naître. Or, trois enfants sont nés de ce mariage : le premier est une fille *fortement voûtée*, le second est *né aveugle*, le troisième est *bossu*. »

Le docteur Hove a observé 17 mariages consanguins qui ont donné 95 enfants, soit : 5,58 enfants par mariage (1). Sur ce nombre,

37 étaient d'une santé satisfaisante.
1 était sourd,
1 était nain,
12 étaient scrofuleux et chétifs,
44 étaient idiots.

Sur 34 mariages dont 28 entre cousins-germains et 6 entre cousins au 2e degré, M. Bemiss en a trouvé 7 stériles. Les 27 mariages féconds ont produit 192 enfants, ce qui donne une moyenne de 5,6 pour chaque mariage, et de 7,1 pour chaque mariage fécond. De ces 192 enfants, 58 sont morts en bas-âge; les 134 autres sont parvenus à l'âge mûr. Les causes de mort ont été, dans le bas-âge : 15 fois la consomption, 8 fois les convulsions, 1 fois l'hydrocéphalie. Sur les 134 adultes, 46 sont signalés comme étant en bonne santé; 32 sont dits affaiblis, sans autre indication; 47 sont signalés comme infirmes. Les renseignements font défaut pour 9.

Parmi les infirmes, on compte 23 scrofuleux, 4 épileptiques, 2 fous, 2 muets, 4 idiots, 2 aveugles, 2 difformes, 5 albinos, 6 myopes, 1 choréique, ce qui donne un total de 51, d'où il résulte que quelques individus ont dû être atteints de deux ou de plusieurs de ces affections à la fois (2).

« Un grand personnage, dit M. Devay, vient de laisser une veuve, sa cousine-germaine, avec 6 enfants : *cinq* sont sourds-muets. Le docteur Viennois nous donne la note de six observa-

(1) *On the causes of idiocy.* (*Psychol. Journal.*, 1858, july, p. 365-395.)

(2) Voy. *Brit. and. For. med. chir. Review*, avril 1862, où ces faits se trouvent reproduits par M. Gilbert W. Child. Il est regrettable que M. Bemiss n'ait pas donné de renseignements sur les antécédents des familles. — V. aussi : *Hanking's Abstracts*, 1859, t. XXIX, p. 10.

tions récemment recueillies dans des familles alliées en consanguinité. De ces 6 mariages, 5 ont été féconds et ont donné *quatorze enfants*. Sur ce nombre on compte *sept enfants* atteints de graves infirmités (*un imbécile, deux aveugles, trois bossus, et une fille dont la tête, par son énorme volume, est hors de proportion avec le reste du corps*). Dans le petit nombre de mariages entre des étrangers qui ont eu lieu dans ces mêmes familles, M. Viennois n'a constaté rien de morbide (1). »

II. — *De l'influence indirecte du culte.*

Si les mariages entre consanguins favorisent la production de certaines infirmités chez les enfants, on comprend que, dans certaines circonstances, le petit nombre des représentants d'une religion, en rendant les mariages croisés plus difficiles, puisse exercer une certaine influence sur la fréquence des infirmités dont il s'agit.

Le docteur Ponsin, de l'île de Ré, signale le fait suivant, ayant trait à une famille protestante de cette île : « Trois frères, MM. Le..., habitant l'île de Ré, ont épousé les trois sœurs, les demoiselle De..., leurs cousines-germaines. De ces trois mariages sont nés 18 enfants ainsi répartis :

1er	mariage.....	5 enfants;
2e	mariage.....	5 —
3e	mariage.....	8 —

Voici les détails sur chacun des enfants :

PREMIER MARIAGE.

Le n° 1, du sexe masculin, est mort de convulsions à 10 mois.

Le n° 2, du sexe féminin, est scrofuleux.

Le n° 3, du sexe féminin, est mort de convulsions à 8 mois.

Le n° 4, du sexe féminin, a la parole embarrassée.

Le n° 5, du sexe masculin, est scrofuleux et atteint en outre d'aliénation mentale.

DEUXIÈME MARIAGE.

Le n° 1, du sexe masculin, est scrofuleux, maniaque, et prononce difficilement.

(1) F. Devay, *Un mot sur le danger des mariages consanguins*, in-8°. Paris, 1863, p. 30.

Le n° 2, du sexe féminin, a une prononciation lente.

Le n° 3, du sexe masculin, est scrofuleux et sourd-muet; marié à une *étrangère,* il a eu deux enfants bien portants *qui parlent.*

Le n° 4, du sexe masculin, est sourd-muet.

Le n° 5, du sexe féminin, n'a pas d'infirmités.

TROISIÈME MARIAGE.

Le n° 1, né avant terme, était mort en naissant.

Le n° 2, du sexe masculin, est sourd-muet; marié à une *étrangère,* il a un enfant *qui parle.*

Le n° 3, du sexe masculin, scrofuleux, hydrocéphale, est mort à 3 ans.

Le n° 4, du sexe féminin, scrofuleux, n'a parlé qu'à 4 ans.

Le n° 5, du sexe masculin, mort de convulsions à 1 an; on croit qu'il n'entendait pas.

Le n° 6, du sexe masculin, est sourd-muet.

Le n° 7, du sexe masculin, scrofuleux, est mort à 5 ans.

Le n° 8, du sexe masculin, est mort de convulsions à 10 mois; on croit qu'il n'entendait pas.

En somme, sur 18 enfants, on a compté :

4 sourds-muets de naissance;
4 ayant une prononciation lente et difficile;
1 qui n'a parlé qu'à 4 ans;
1 hydrocéphale mort à 3 ans;
2 aliénés;
1 avorton;
5 morts avant l'âge d'un an.

Il est digne de remarque que deux sourds-muets (le n° 3 du 2e mariage et le n° 2 du 3e), ayant épousé des femmes non parentes, en ont eu des enfants bien constitués et parlant.

Le docteur Nott nous apprend que, dans la Caroline du Sud, où les mariages entre consanguins constituent la règle parmi les Irlandais catholiques immigrés, le nombre des idiots et des infirmes y a atteint des proportions inconnues jusque-là (1). « Quelqu'un oserait-il nier, ajoute cet auteur, que les ma- « riages consanguins ont une action destructive sur la race, au « double point de vue physique et intellectuel? Le fait est pro- « verbial... La réputation de la Chambre des lords, en Angle- « terre, se serait éteinte depuis longtemps, si la couronne

(1) *The proportion of idiots and deformed was unprecedented in that district, of which the population was stupid and debased in the extreme.* — TYPES OF MANKIND, 4e édit. Philadelphie, 1854, p. 408.

« n'eût incessamment fabriqué (*manufactured*) des nobles parmi « les robustes fils du peuple. Enfin, chacun de nous ne peut-il « pas citer des exemples de dégénérescence dus à des ma- « riages consanguins contractés par des considérations de pur « intérêt? »

On comprend que les tristes effets des mariages entre consanguins doivent se produire souvent sur une très-grande échelle dans les colonies plus ou moins éloignées de la métropole et ne possédant encore qu'une faible population européenne. Aussi n'est-on pas étonné de voir le célèbre voyageur Lichtenstein, au commencement de ce siècle, insister sur le grand nombre d'idiots et de sourds-muets qu'il rencontrait à chaque pas parmi les colons hollandais de la colonie du cap de Bonne-Espérance (1). Des faits analogues doivent encore se produire plus ou moins fréquemment, sous la même influence, parmi les membres si disséminés de la race juive, et, sous ce rapport, nous ne saurions partager l'opinion, un peu trop optimiste, ainsi formulée par M. Périer : « Chacun sait que les unions consan- « guines sont en usage dans beaucoup de sociétés juives, sans « que cette race ait pour cela périclité (2). »

On lit dans un livre remarquable de Lallemand (3) : « Quand les alliances sont trop restreintes, elles finissent par rompre l'équilibre nécessaire au développement normal de la constitution... Le type se détériore d'autant plus qu'il se distingue davantage des autres; *c'est ce qui est arrivé pour le peuple juif*... Dans chaque localité, *le nombre des coreligionnaires étant peu considérable, les alliances n'ont pu avoir lieu qu'entre parents : le type a perdu par là de sa vigueur et de sa beauté*... En général, RIEN N'EST PLUS FAVORABLE au perfectionnement des populations QUE LEUR CROISEMENT avec celles qui vivent dans des conditions opposées. »

« Nous ne pouvons, dit M. Legoyt (4), passer sous silence *la remarquable et évidente tendance de la race juive à l'aliénation mentale*. Elle résulte *de tous les renseignements recueillis sur la matière*, et dont voici le résumé :

(1) *Reisen im südlichen Africa in den Jahren* 1803, 1804, 1805 *und* 1806. Berlin, 1811, in-8°, t. I, p. 101, 211, 346.

(2) *Mém. de la Soc. d'Anthropologie*, t. I, p. 194.

(3) J. Lallemand, *Éducation publique*. Paris, 1848, p. 75 à 78.

(4) *Journal de la Soc. de Statist. de Paris*, 1863, p. 90 à 91.

	Nombre pour 1 aliéné de		
	Catholiques.	Protestants.	Juifs.
Bavière.....	908	967	514
Hanovre.....	528	644	337
Silésie.....	1,355	1,264	624
Wurtemberg.....	2,006	2,028	1,544

« Faut-il voir, dans cette fréquence de l'aliénation parmi les Juifs, une influence de race, ou tout simplement la conséquence de ce fait qu'ils habitent tous les villes et exercent les professions les plus exposées aux crises économiques? Faut-il y voir, comme le docteur Martini, l'INFLUENCE DES MARIAGES ENTRE PROCHES PARENTS, *plus nombreux parmi les juifs que parmi les chrétiens?* Peut-être doit-on admettre la concurrence de ces trois causes dans la production du phénomène. Il est à regretter que nos documents ne fassent pas connaître si l'aptitude de la race juive se manifeste dans l'idiotie comme dans l'insanité. Les deux seuls renseignements que nous possédions sur ce point ont été recueillis en Silésie et en Wurtemberg. Nous les reproduisons ci-après : »

	Nombre pour 1 idiot de		
	Protestants.	Catholiques.	Juifs.
Silésie (1856).....	3,207	4,113	3,003
Wurtemberg.....	458	580	425

A l'institution de Berlin, le docteur Liebreich a trouvé 42 juifs sur 341 sourds-muets, et 23 juifs sur 223 sourds-muets *nés à Berlin* (1). On comptait dans cette ville :

3,1 sourds-muets sur 10,000 catholiques;
6 sourds-muets sur 10,000 chrétiens presque tous protestants;
27 sourds-muets sur 10,000 juifs.

On sait que la loi mosaïque n'a pas interdit les mariages entre oncles et nièces, et moins encore entre cousins-germains ou issus de germains, et que d'ailleurs la grande dissémination

(1) Ainsi, 23 juifs sur 223 sourds-muets *nés à Berlin;* on ne saurait être plus précis. — M. Dally (*Gaz. hebd.*, p. 514) n'en fait pas moins très-gravement cette objection à laquelle il attache une importance capitale : « Qui ne devine qu'il doit « y avoir à l'institution de Berlin un nombre de juifs sourds-muets *venant peut-* « *être de tous les points de l'Allemagne?* » M. Dally admet-il donc que l'on puisse à la fois être né à Berlin et être né ailleurs?

des juifs favorise parmi eux les alliances entre proches. Nous avons montré ailleurs (*Traité de Géogr. et de Statist. méd.*, t. II, p. 133) qu'en France 35 départements comptent moins de 20 juifs, et que 9 départements n'en comptent pas même 3; parmi ces derniers, 4 départements n'ont qu'un seul juif; enfin 2 départements, le Lot et la Mayenne, n'en ont pas du tout. En Irlande, le recensement du 7 avril 1861 a donné 322 juifs, ainsi répartis entre les quatre provinces de ce pays :

Leinster	266
Ulster	54
Munster	1
Connaught	1

En présence d'une telle répartition, on comprend qu'il ne soit pas toujours facile aux juifs d'éviter les unions consanguines, abstraction faite de la tendance des familles riches à s'allier entre elles par des considérations de fortune.

En ce qui regarde les protestants, on comprend aussi que les mariages consanguins soient plus nombreux parmi eux que parmi les catholiques, qui trouvent dans les empêchements du droit canonique un salutaire obstacle aux alliances consanguines tolérées par la loi civile (1).

« En Angleterre, dit le docteur Elliotson, les juifs des classes riches ont la mauvaise habitude de se marier entre cousins-germains : aussi ne voit-on nulle part ailleurs tant de louches, de bègues, d'originaux, d'idiots et de fous à tous les degrés » (2).

A l'occasion de ces faits dont nous laissons toute la responsabilité à qui de droit, et qui d'ailleurs n'ont rien de désobligeant pour la race juive qu'ils placent dans le droit commun, M. le grand-rabbin de Paris a cru devoir adresser, le 21 juillet 1862, la lettre suivante à l'Académie des Sciences :

« Un mémoire de M. le docteur Boudin sur les dangers des mariages consanguins, lu à l'Académie des sciences le 16 juin dernier, renferme,

(1) Le Lévitique s'arrête dans ses interdictions aux mariages entre neveux et tantes; en France, le Code civil prohibe encore les mariages entre oncles et nièces (art. 173); la loi chrétienne seule interdit tout mariage entre parents jusqu'au quatrième degré inclusivement.

(2) Elliotson's *Human physiology*, 5e édit., p. 1,098. Voici le passage : « *The rich Jews in this country have the same bad custom of marrying first cousins: and I never saw so many instances of squinting, stammering, peculiarity of manner, imbecillity or insanity, in all their various degrees, intense nervousness, as in an equal number of other persons.* »

à l'égard des juifs, des opinions qui me paraissent exagérées, sinon erronées, et contre lesquelles j'éprouve le besoin de protester. M. Boudin, après avoir avancé que la surdi-mutité est commune parmi les juifs des autres pays, dit qu'il y a lieu de présumer « qu'en France, comme à l'étranger, les mêmes causes produisent les mêmes effets. » Je ne me permets pas de discuter avec M. Boudin sur le danger des mariages consanguins; supposant ce fait incontesté, il y aurait toujours à remarquer que les mariages de cette nature ne sont pas aussi fréquents parmi les juifs que M. Boudin paraît le croire (1). La loi mosaïque, il est vrai, permet mariage entre oncles et nièces, mais la loi civile le défend, et les dispenses ne s'obtiennent pas très-facilement. Entre cousins et cousines, les alliances sont permises partout, avec la légère différence des empêchements du droit canonique, que l'on fait disparaître sans difficulté (2). Je n'ai pas de données certaines, irrécusables, pas plus que M. Boudin, sur notre population israélite en France; mais dans notre communauté de Paris, composée de 25,000 âmes au moins, j'affirme qu'il n'y a pas quatre sourds-muets. L'établissement de la rue Saint-Jacques en renfermait trois il y a quelques semaines; il n'en reste plus que deux, qui sont de Bordeaux. On compte généralement 100,000 israélites en France. Or, en prenant pour base la proportion qui existe à Paris, nous arrivons au chiffre de 12 à 15 pour la France entière, et nous sommes loin de celui supposé par M. Boudin (3).

« Je ne m'explique pas la statistique de M. le docteur Liebreich, bien moins encore le fait avancé par M. Elliotson.

« Ces opinions, je le répète, ne me paraissent pas avoir une base certaine, et, jusqu'à preuve du contraire, *je prends la liberté de m'inscrire en faux contre elles.* Je sais que M. Boudin, comme M. Elliotson, comme M. Liebreich, ne parlent qu'au nom de la science et qu'aucune pensée méchante ne les anime; mais ce sont de ces apprécations qui ont leurs dangers, surtout quand il s'agit des juifs, et il est de mon devoir de relever des erreurs, même innocentes, qui peuvent devenir nuisibles. Je le fais avec tout le respect que je porte et que je dois, etc., etc. »

Voici notre réponse adressée à l'Académie le 4 août:

« Ma communication du 16 juin *sur les mariages consanguins* a provoqué de la part de M. le grand-rabbin de Paris des observations qui, loin d'infirmer, confirment toutes mes propositions. J'ai dit qu'à Berlin M. Liebreich avait trouvé à l'institution des sourds-muets 12 juifs sur 361 in-

(1) Nous n'avons rien préjugé quant à la fréquence des mariages consanguins dans la population juive en France; nous nous sommes borné à dire que, *si ces mariages y sont fréquents*, ils doivent y entraîner les conséquences qu'ils ont dans d'autres pays.

(2) C'est là une opinion personnelle de M. le rabbin, mais qui nous paraît fort contestable.

(3) Nous n'avons *supposé* aucun chiffre, et l'on verra plus loin que les chiffres *supposés* par M. le grand-rabbin ne supportent pas un examen sérieux.

firmes, et 23 juifs sur 223 sourds-muets *nés à Berlin*. M. le grand-rabbin ne répond pas à cette donnée si précise. Admettrait-il que ses coreligionnaires représentent la *huitième* partie de la population de la Prusse et la *neuvième* partie de la population de Berlin? D'après le recensement de 1858, les juifs ne représentent que la SOIXANTE-DIXIÈME partie de la population de la Prusse.

« J'ai rappelé qu'en Angleterre le professeur Elliotson disait avoir rencontré parmi les juifs riches (*among the rich Jews*) une proportion très-élevée de louches, de bègues, d'originaux, de fous et d'idiots, circonstance qu'il attribue à la mauvaise habitude (*bad custom*) de se marier entre proches. Au Caire, le docteur Pruner-Bey a constaté aussi une proportion élevée de sourds-muets parmi les juifs. En Algérie, MM. Grellois et Furnari ont signalé l'hydrophthalmie comme constituant l'apanage à peu près exclusif de la race juive (1). En Danemark, la statistique officielle constate que la proportion des fous et des idiots, parmi les juifs, est à celle des catholiques comme 5 est à 3.

« M. le grand-rabbin répond : « *Je ne m'explique pas* la statistique de « M. Liebreich et bien moins le fait avancé par M. Elliotson, et, jusqu'à « preuve du contraire, je prends la liberté *de m'inscrire en faux.* »

« Voilà une manière d'argumenter qui, pour être médiocrement parlementaire, n'en est pas plus convaincante. Mais, entre l'affirmation de deux savants honorables, parlant de faits constatés par eux, et la négation sans preuves de M. le rabbin parlant de faits qui lui sont passablement étrangers, l'Académie décidera. Examinons maintenant la partie affirmative de la lettre de M. le grand-rabbin. Selon lui, les juifs seraient en France au nombre de 100,000, soit un juif pour 360 Français. On compte en moyenne à l'institution de la rue Saint-Jacques 200 sourds-muets, chiffre qui, d'après ce qui précède, comporte un contingent juif de 0,5 soit *un demi-juif*. Or, M. le grand-rabbin déclare lui-même y avoir trouvé DEUX JUIFS nés en France. La conséquence est que le contingent juif *réel* des sourds-muets de l'institution de Paris dépasse quatre fois le contingent *légal*. En résumé, M. le grand-rabbin ne produit pas un seul argument contre les faits si précis de MM. Elliotson et Liebreich, et les chiffres qu'il énonce sur la France concluent directement contre sa thèse. »

Nos observations ont rencontré un accueil à la fois plus calme et plus juste de la part de M. Cahen, rédacteur des *Archives Israélites*. On lit en effet dans le n° d'octobre 1862 de cette revue (2) : « Les recherches de M. Boudin sur les effets de

(1) « Nous savons d'une manière positive, dit M. Devay, que le Dr Bertherand, directeur de l'école de médecine d'Alger, frappé depuis longtemps *des résultats désastreux de la consanguinité parmi la population israélite* de cette cité africaine, prépare un lumineux et consciencieux travail sur la matière. »

(2) Déjà le numéro de septembre 1862 des *Archives Israélites* contenait les passages suivants : « Les propositions contenues dans le Mémoire de M. Boudin, relativement aux mariages consanguins et à leur influence sur la surdi-mutité chez les juifs, ont produit une grande sensation. M. le grand-rabbin a cru devoir pro-

la consanguinité, en ce qui concerne les juifs, ont excité partout un légitime intérêt. Le médecin en chef de l'hôpital militaire de Vincennes s'étant appuyé du temoignage du professeur Elliotson, nous croyons utile de traduire pour nos lecteurs la lettre suivante, que le médecin anglais a adressée à cette occasion à l'*Athenæum* : « Vous avez cité mon nom, écrit M. Elliotson, dans un travail sur les effets de la consanguinité... J'ai fait remarquer en effet, dans mon *Traité de physiologie humaine*, p. 1098, « que je n'ai jamais vu tant d'exemples de « bégaiement, de surdité, de maladies nerveuses, et même d'im- « bécillité à tous les degrés dans un même nombre de person- « nes. » Ceci est le résultat de mon observation, *et je la maintiens.* »

De l'ensemble des faits qui précèdent il est permis de conclure que le fractionnement des cultes, en favorisant les mariages entre consanguins, peut multiplier les infirmités qui se produisent sous l'influence de ce genre d'unions.

III. — *Les résultats connus sur le croisement des races sont-ils aussi défavorables qu'on le dit à la thèse du danger des mariages entre consanguins?*

« L'étude du croisement des races, dit M. Dally (*Gaz. hebd.*, « 1862, p. 533), loin d'être favorable à la thèse du danger des « alliances consanguines, montre que les métis sont d'autant « moins féconds que les différences sont plus profondes entre « leurs parents. » M. Dally confond ici deux choses dépourvues de toute solidarité, à savoir : le croisement des familles et le croisement des races. De ce qu'il y a danger à ce que le frère épouse sa sœur, ou le père sa fille, il ne s'ensuit nullement qu'il doive y avoir profit à ce qu'un Anglais épouse une Tasmanienne ou un Français une Hottentote. Mais le principe d'une

tester. Nous regrettons cette démarche, *parce qu'à des chiffres il faut opposer des chiffres et non de vagues allégations.* Il était plus important de prouver l'erreur de M. Boudin que d'incriminer ses intentions. C'est une question de physiologie générale qu'il a voulu traiter, un danger qu'il a cru devoir signaler : *il n'y a rien là que d'honorable, de scientifique,* de conforme à la largeur d'esprit qui caractérise toutes les productions de ce médecin. »

telle solidarité une fois écarté, le croisement des races humaines est-il réellement aussi nuisible que quelques théoriciens veulent bien l'affirmer? Selon M. Dally, M. Jacquinot aurait « ÉRIGÉ EN LOI que, plus deux espèces (lisez *races*) sont « voisines, plus le produit a de chances d'être fécond, et telle « serait aussi l'opinion de M. Nott. » Si M. Dally, au lieu de s'en rapporter à une citation de seconde main, eût consulté la Thèse de M. Jacquinot, il y eût trouvé (page 67) cet aveu : « IL NE NOUS A POINT ÉTÉ DONNÉ DE RECUEILLIR DES OBSERVATIONS PRÉCISES, POSITIVES, BASÉES SUR DES CHIFFRES, » aveu qui ne se concilie guère avec la *loi* dont on lui prête, bien gratuitement selon nous, l'érection. En second lieu, il y avait dans le voyage au pôle sud un autre médecin, M. Hombron, chef de M. Jacquinot, et que l'on se garde bien de citer, peut-être parce qu'il déclare (*Voyage au pôle sud*, t. II, p. 276), contrairement à la *loi* de M. Jacquinot, « *que les mariages entre mulâtres et mu-* « *lâtresses sont* EXTRÊMEMENT FÉCONDS. »

En ce qui concerne M. Nott, on sait qu'après avoir, dans une première publication, contesté aux mulâtres d'origine anglo-saxonne la faculté de se reproduire, il a, dans une seconde, accordé cette faculté aux mulâtres d'origine française et espagnole. Une troisième publication de M. Nott pourrait bien octroyer la fécondité continue aux mulâtres des deux origines. Au reste, si les croisements de races ont eu leurs détracteurs un peu systématiques, il ne manque pas d'observateurs qui en ont signalé les avantages. Ainsi, selon A. d'Orbigny, « les croi- « sements entre différentes nations de races américaines ont « *toujours* montré des produits *supérieurs aux* DEUX *types mé-* « *langés.* » Le même naturaliste affirme même (*L'Homme américain*, t. I, p. 139 à 143) que « les mélanges des nègres avec « les femmes américaines produisent des hommes *supérieurs* « par les traits *aux* DEUX *races mélangées.* »

« *Rien n'est plus favorable*, dit Lallemand (1), au per- « fectionnement des populations, que *leur croisement*... Je « n'ai pas vu de plus belles familles que celles qui provien- « nent d'Allemands ou de Hollandais alliés à des femmes du « Midi. »

Selon Levaillant, « les Hottentotes obtiennent de leurs ma-

(1) *Éducation publique.* Paris, 1848; 1re partie, p. 78.

« ris trois ou quatre enfants tout au plus; *avec les nègres, elles* « *triplent ce nombre, et* PLUS ENCORE AVEC LES BLANCS. » Enfin, nous croyons aussi que M. Dally s'est beaucoup trop pressé (*Gaz. hebd.*, 1862, p. 502) d'admettre « *l'infécondité presque absolue* » des croisements de l'Anglo-saxon avec la femme Australienne ou Tasmanienne, d'autant qu'un des derniers numéros de la *Revue géographique* de M. Petermann signale des populations entières de métis de cette origine dans les îles du Détroit de Bass.

En résumé, il n'existe aucune solidarité entre la question du croisement des familles et celle du croisement des races, et les assertions de quelques auteurs sur les prétendus mauvais résultats des croisements de races nous paraissent à la fois fort hasardées et très-contestables.

IV. — *L'hérédité morbide est incapable de rendre compte de la surdi-mutité des enfants dans les mariages consanguins.*

Les partisans de l'hypothèse de l'innocuité des mariages consanguins ne pouvant plus nier les accidents produits par ces unions, ont cherché à les expliquer par une prétendue hérédité morbide, mais, il faut bien le dire, sans produire un seul fait en faveur de leur théorie. Pour notre compte, nous avons examiné avec soin les dossiers des sourds-muets provenant de parents consanguins, présents à l'institution de Paris en janvier 1862 : or, tous les renseignements contenus dans ces dossiers s'exprimaient de la manière la plus favorable sur l'état sanitaire des parents des élèves. Nous ajouterons que les renseignements que nous nous sommes procurés sur d'autres sourds-muets, ainsi que l'examen direct des parents, ne nous ont jamais laissé entrevoir chez ces derniers, ni de près ni de loin, l'existence d'une affection capable de légitimer l'interprétation de la surdi-mutité des enfants par voie d'hérédité morbide, soit de *similitude*, soit de *métamorphose*. Disons enfin que, dans l'immense majorité des cas, les sourds-muets qui se marient, même avec des sourdes-muettes *non parentes*, produisent des enfants qui entendent et parlent, et que les exceptions, d'ailleurs peu nombreuses, à cette règle, ont peut-être eu pour

cause moins la surdi-mutité elle-même que la consanguinité des facteurs.

Rien n'est de nature à faire présumer la moindre infériorité sanitaire chez les époux consanguins; nous dirons plus: les mariages entre proches n'ayant très-souvent d'autre mobile (1) que le désir de la conservation de la fortune dans la famille, il y a, chez un très-grand nombre d'époux consanguins, un bien-être relatif qui constitue déjà une présomption en faveur de la santé des parents et des enfants. Mais, abstraction faite de cette condition fréquente de supériorité physique des époux consanguins, peut-on supposer qu'un homme ou qu'une femme soient d'une santé inférieure quand ils s'unissent à des proches que lorsqu'ils se marient avec des étrangers? Un cousin, un oncle, un neveu, sont-ils moins bien constitués parce qu'ils épousent leur cousine, leur nièce ou leur tante, que s'ils épousaient des femmes étrangères? Connaît-on beaucoup d'oncles, de neveux, de cousins sourds-muets ou aveugles parmi ceux qui contractent des unions consanguins? Épouse-t-on, en général, sa tante, sa nièce ou sa cousine, atteinte de cécité, de surdi-mutité ou de quelque autre infirmité *rédhibitoire?* Nous n'en connaissons, pour notre part, aucun exemple.

Vers la fin du XVIII^e^ siècle, on croyait si peu à l'hérédité de la surdi-mutité, que Bouvyer-Desmortiers, après avoir proposé gravement, pour résoudre la question, de reléguer les sourds-muets dans une île déserte et en dehors de toute communication, ajoute cette réflexion : « Ceux qui naîtraient après la déportation, en nous offrant les mêmes caractères, *nous apprendraient de plus si la surdi-mutité des père et mère passe aux enfants* » (2).

« On ne peut dire aujourd'hui, disait Menière en 1846, que tous les enfants sourds-muets doivent le jour à des parents en-

(1) Sur ce point, M. Perier lui-même, tout en défendant la thèse de l'innocuité des alliances consanguines, est de notre avis : « Il s'agit presque toujours, dit-il, de la transmission du nom, des titres, *des biens*, des états, des positions, des réputations. » (*Op. cit.*, p. 211.)

(2) Bouvyer-Desmortiers, *Mémoire ou considérations sur les sourds-muets de naissance*, in-8°, an VII, p. 35. — Cet auteur cite une famille dans laquelle dix enfants, cinq garçons et cinq filles, naquirent alternativement sourds-muets et doués de l'ouie et de la parole; et une autre, la famille Luco, dans laquelle, sur quatorze enfants, quatre, savoir, le troisième, le sixième, le neuvième et le douzième, naquirent sourds-muets, p. 123 et 144.

tendant et parlant. Il n'y a pas longtemps que l'on a recueilli les *premiers faits* en contradiction avec ce principe, et l'on a pu constater un certain nombre de fois l'hérédité directe de la surdi-mutité. On doit dire cependant que ces faits constituent une *rare exception*, et qu'habituellement, dans l'immense majorité des cas, les sourds-muets mariés à des sourdes-muettes *ont des enfants qui entendent et parlent*. Cela est vrai, à plus forte raison, quand le mariage est mixte, c'est-à-dire quand un des époux seul est sourd-muet » (1).

Ainsi, alors que les défenseurs des alliances consanguines invoquent une prétendue hérédité qu'ils ne démontrent pas, et qui serait d'ailleurs en contradiction avec la parfaite santé des parents, santé souvent constatée directement par nous et attestée par les dossiers que nous avons consultés, voilà un homme spécial qui déclare, d'accord en cela avec Adams (2), que la transmission héréditaire de la surdi-mutité, même lorsqu'elle existe à la fois chez le père et la mère, est une *très-rare exception*.

A notre sens, les mariages consanguins, loin de militer en faveur d'une hérédité morbide tout imaginaire, constituent la protestation la plus flagrante contre les lois mêmes de l'hérédité. Comment, voilà des parents consanguins, pleins de force et de santé, exempts de toute infirmité appréciable, *incapables de donner à leurs enfants la santé qu'ils ont, et leur donnant au contraire ce qu'ils n'ont pas, ce qu'ils n'ont jamais eu;* et c'est en présence de tels faits que l'on ose prononcer les mots d'hérédité morbide ! Nous croyons inutile de prolonger cette discussion. L'observation suivante nous est communiquée par le docteur Perron, de Besançon :

« Les deux frères Valet sont originaires de la haute montagne; *ils sont grands, magnifiquement constitués et ayant joui l'un et l'autre d'une santé jusqu'ici parfaite.* Ils ont épousé les deux sœurs, *leurs cousines-germaines*. L'aîné habite encore la montagne; il a eu plusieurs enfants dont l'aîné seul, âgé présentement de 20 ans, est *sourd-muet*. Le cadet est employé du chemin de fer depuis six ans; il charge le coke sur les

(1) Pr. Menière, *Recherches sur l'origine de la surdi-mutité* (*Gazette médicale de Paris*, 3e série, t. I, p. 243).

(2) J. Adams, *A treatise on the supposed hereditary properties of diseases*, p. 66.

tenders au dépôt de Besançon. Il a eu jusqu'ici six enfants. *Le n° 1*, fille de 12 ans, délicate, petite, timide à l'excès, entend bien. *Le n° 2*, fille de 10 ans, vigoureuse, élancée, est *sourde-muette;* on vient d'obtenir son admission à l'établissement des sourdes-muettes de Besançon. *Le n° 3*, mort jeune, entendait bien. *Le n° 4*, garçon de 4 ans, robuste, grand, fort, est *sourd-muet*. *Le n° 5*, petite fille de 7 ans et demi, est fort petite ; elle parle mal, mais elle entend bien. *Le n° 6*, âgé de 3 mois seulement, paraît peu sensible au bruit qu'on fait autour de son berceau. Je ne saurais dire cependant s'il échappera à cette loi d'alternance que semblent établir d'autres faits analogues à ceux-ci. »

« Les parents des sourds-muets, dit M. Brochard (1), médecin de l'institution des sourds-muets à Nogent-le-Rotrou, sont bien constitués, bien portants. *Rien dans leurs antécédents de famille ou de santé ne pouvait faire prévoir qu'ils donneraient le jour à des enfants sourds-muets.* L'alliance consanguine des parents doit donc, dans tous les cas, être regardée comme la *seule* cause de la surdi-mutité des enfants. »

On lit dans la *Gazette des Hôpitaux* du 7 octobre 1862 l'observation suivante, communiquée par le docteur Destival : « Il y a environ quinze ans, M. D... épousait M^lle^ B..., sa cousine-germaine. Ils étaient *l'un et l'autre d'une constitution irréprochable et appartenaient à des parents qui jouissaient aussi d'une très-bonne santé.* Je me suis informé avec soin des antécédents de la famille, et il est parfaitement clair pour moi qu'*il n'y a jamais eu de surdi-mutité ni maladie héréditaire d'aucune espèce.* De ce mariage sont nées deux filles : l'une âgée aujourd'hui de treize ans et l'autre de dix. *Toutes deux sont muettes.* »

« Tout récemment, dit M. Devay, une jeune femme *bien constituée* présente à un médecin de Lyon un joli enfant de trois ans, sourd-muet de naissance. Un deuxième petit garçon, âgé de quatre mois, faisait redouter à la mère le même malheur : il était en effet complétement sourd. On répond que le père est un homme bien constitué, que dans la famille il n'y a jamais eu de sourd. « — Mais alors, dit-on à la pauvre mère, vous avez épousé un de vos parents? on ne saurait trouver d'autre cause au malheur de vos enfants. — Vous savez donc, répond aussitôt la dame, que j'ai épousé mon oncle? » Les craintes sur l'infirmité du second enfant ne se sont que trop réalisés : comme le premier, il est atteint de surdi-mutité, et il ira avant peu rejoindre son aîné à l'institution des sourds-muets de Paris » (2).

(1) *Compte rendu hebdomad. de l'Acad. des Sciences*, séance du 7 juillet 1862.
(2) Devay, *op. cit.*, p. 120.

M. Forestier, médecin des eaux d'Aix, cite l'histoire d'une famille consanguine dans laquelle huit enfants furent frappés à divers degrés (1) : « Le premier enfant de deux époux cousins-germains, *mais remarquables par leur belle constitution,* naquit doué de tous les sens; à l'âge de dix-huit mois, il fut pris de fièvre très-aiguë avec délire, mais sans convulsions; à la suite de cette maladie, les membres inférieurs s'atrophièrent, et il devint cul-de-jatte. Mais ce ne fut pas tout : dès le début de la maladie, l'ouïe fut altérée et peu à peu totalement abolie. Le second enfant naquit doué de tous ses sens, mais il succomba à l'âge de cinq ans. Le troisième vit encore, mais est complétement sourd; cette surdité est survenue progressivement. Le quatrième est né sourd-muet. Le cinquième, bien constitué, très-intelligent, est atteint d'un affaiblissement de l'ouïe. Le sixième, du sexe féminin, vint au monde privé de l'ouïe. Dès l'âge de trente ans, santé générale déjà altérée, symptômes passagers d'hallucinations. Le septième, venu au monde bien portant, est idiot dès son enfance. Le huitième, enfin, doué d'une magnifique santé, est né sourd. »

« M. et Mme M..., d'un département du midi de la France, avaient eu six enfants : deux garçons et quatre filles. Tous les six ont vécu jusqu'à un âge assez avancé et se sont mariés. Trois ont épousé des cousins-germains; les trois autres des étrangers. Le tableau suivant met en regard les deux catégories avec le nombre d'enfants qu'a eu chacun, et le nombre de ces enfants qui sont morts.

1° MARIAGES ENTRE CONSANGUINS.

	Nombre d'enfants.	Morts en bas âge.
Mademoiselle M. A.....	11	11
M. A.....	8	6
Mademoiselle C.....	5	3
	24	20

2° MARIAGES ÉTRANGERS.

	Nombre d'enfants.	Morts en bas âge.
M. V.....	6	2
Mademoiselle A.....	7	0
Mademoiselle Z.....	6	1
	19	3

« Il est digne de remarque que les trois membres qui ont perdu le plus d'enfants n'étaient pas plus chétifs que les autres. Ils occupaient les places 1, 3 et 6, dans la famille. Les onze enfants de Mlle A. M... sont tous morts hydrocéphales en très-bas âge; un seul a vécu jusqu'à quatorze ans. Les six enfants que M. A... a perdus ont aussi succombé dans la première jeunesse; les deux qui restent sont l'une et l'autre d'une santé assez délicate.

(1) Devay, *op. cit.*, p. 121.

Parmi les trois enfants perdus par Mlle C..., un est mort après quinze jours; un second est resté infirme jusqu'à l'âge de trois ans, âge auquel il a succombé; un troisième est mort à douze ans d'une encéphalite » (1).

« M. X..., d'une ville du Dauphiné, est le fils cadet d'un père et d'une mère *très-robustes, d'une vigueur exceptionnelle*, lui-même est *de la plus belle santé*. Il est dans l'aisance et épouse sa cousine-germaine. Celle-ci, *très-saine, s'étant parfaitement portée pendant douze ans de mariage*, ayant nourri huit enfants, meurt en couches. Ses père et mère, bien portants, sont morts très-âgés. De ce mariage sont nés dix enfants : cinq meurent en bas âge, cinq survivent, trois filles et deux garçons. Les filles sont toutes contrefaites, notablement voûtées et d'une taille extrêmement petite relativement à leur âge; l'aînée, âgée de vingt ans, a la taille d'un enfant de quatorze. Des deux garçons, l'aîné a eu une santé assez délicate étant jeune, mais l'air de la campagne l'a remis à flot; il est légèrement voûté. Le cadet, âgé de quatorze ans, est tellement petit, qu'on lui donnerait à peine neuf ou dix ans. M. X..., père de cette famille, a deux frères qui se sont mariés en dehors de la famille : *ils ont des enfants bien portants* » (2).

Nous croyons pouvoir conclure de l'ensemble des faits qui précèdent que les mariages entre consanguins favorisent le développement d'une foule d'infirmités chez les enfants, quelque parfaites et irréprochables que soient d'ailleurs la santé et la constitution des parents, et que les théoriciens qui prétendent attribuer ces accidents à l'influence exclusive d'une *hérédité morbide* sont en contradiction flagrante avec les faits les mieux observés.

Mais, dira-t-on, si ce n'est pas l'hérédité morbide qui engendre la surdi-mutité, quelle est donc sa cause réelle? A une telle question, nous répondrons avec le grand poëte italien :

Com' esser può, quei sa che si governa (3).

V. — *Des individus issus de mariages consanguins peuvent, quoique parfaitement constitués, donner naissance à des enfants infirmes.*

Des individus issus de mariages consanguins, quoique parfaitement constitués eux-mêmes et bien portants, *et sans s'allier*

(1) Devay, p. 144.
(2) Idem, *op. cit.*, p. 237.
(3) Comment cela se peut, le sait qui ainsi l'ordonne. (*Inferno*, C° XXVII.)

entre proches, paraissent prédisposés à engendrer des enfants infirmes et à produire l'état morbide auxquels ils ont eux-mêmes échappé. En voici deux exemples dont le premier nous est communiqué par le docteur Balley, et dont le second est emprunté à la Thèse de M. Chazarain.

Première observation. — « M. B..., pharmacien à Bourbonne-les-Bains, a épousé une Allemande, mais issue d'un mariage *entre cousins;* tous deux sont bien constitués; ils ont quatre enfants : le premier naît *bossu;* le second, *sourd-muet;* le troisième, sain de corps et d'esprit; le quatrième, *imbécile.* Il y a ici, selon moi, une influence consanguine provenant du côté de la mère. »

Deuxième observation. — « M. L..., maire de C... (Dordogne), dit M. Chazarain, avait épousé la fille de son cousin-germain. Il eut de cette union un garçon et une fille, non-seulement *exempts d'infirmités,* mais encore doués, comme leurs parents, de la *meilleure santé.* Mlle L..., mariée à vingt ans avec un jeune homme plus âgé qu'elle de quelques années, *et avec lequel elle n'était parente à aucun degré,* a donné le jour à une fille atteinte de *surdi-mutité congénitale.* Le père et la mère de cette enfant habitent un pays élevé, très-salubre; leur habitation est à l'abri de l'humidité; leur position pécuniaire leur permet de vivre dans l'aisance. Aucun autre sourd-muet n'existe à C... Il n'y a jamais eu d'autre sourd-muet dans la famille. »

A moins donc d'attribuer, dans ces deux observations, les infirmités des enfants à un simple hasard, on est conduit à admettre dans les mariages entre consanguins une influence qui ne se borne pas toujours à la première génération.

En présence de tels faits, on peut dire avec Montaigne : « Nous n'avons que faire d'aller trier des miracles et des difficultez estrangières; il me semble que parmy les choses que nous veoyons ordinairement il y a des estrangetez si incompréhensibles, qu'elles surpassent toute la difficulté des miracles. Quel monstre est-ce que cette goutte de semence de quoy nous sommes produicts pôrte en soy les impressions non de la forme corporelle seulement, mais des pensements et des inclinations de nos pères? Cette goutte d'eau, où loge-t-elle ce nombre infiny de formes et comme porte-t-elle ses ressemblances d'un progrez si téméraire et si déréglé, que l'arrière-fils respondra à son bisaïeul, le neveu à l'oncle? » (*Essais,* l. II, c. XXXVII.)

VI. — *Une femme, après avoir, dans un premier mariage consanguin, donné naissance à des enfants sourds-muets, est-elle prédisposée à engendrer des enfants sourds-muets dans un second mariage, non consanguin?*

Il serait curieux de savoir si une femme, après avoir, dans un premier mariage avec un proche, engendré des enfants sourds-muets, serait prédisposée à produire, avec un second mari, non consanguin, des enfants également sourds-muets. La question que nous soulevons peut paraître bizarre, mais elle se justifie par des analogies qu'il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici.

On assure qu'une femme, mariée deux fois, a souvent des enfants du second lit qui ressemblent au premier mari, tant au physique qu'au moral (1).

Le docteur Nott (2) parle de négresses qui, après avoir eu des enfants d'un blanc, continuèrent de produire des enfants mulâtres avec des maris nègres. Le même (3) cite encore, d'après le docteur Laing, l'exemple d'un Anglais qui eut, d'une négresse, successivement 6 enfants dont les derniers présentaient de plus en plus la constitution et les traits européens : *more and more the European feature and complexion.*

Reil rapporte qu'une femme qui pendant sa première grossesse avait reçu un soufflet accoucha à diverses reprises d'enfants ayant une marque spéciale à la joue (4).

D'après le docteur Simpson (d'Edimbourg), une jeune femme née de parents blancs avait un frère mulâtre né avant le ma-

(1) Consultez : *Elementa physiol. corp. hum.*, auctore Alberto Hallero, VIII; Ev. Home, *Lectures on compar. anatomy*, 1814-1823, IV; Trautmann, *Wissenschaftl. Anleitung zum Studium der Landwirthschaft*, I, p. 228; Giles, in *Deutsches Archiv für die Physiologie*, 1815-1823, t. VIII, p. 478; K. W. Stark, *Beitrâge zur physiol. Anthropologie und Pathologie*, 1825, p. 289; Fr. B. Osiander, *Handbuch der Entbindungskunst*, 1818-1819, t. I, p. 259; Fr. Schmalz, *Thierveredlungskunde*; Kœnigsberg, 1832, p. 34.

(2) *Types of mankind*, 4e édit., p. 397. Voici le passage textuel : « *Instances are cited, where a Negro woman bore mulatto children to a white man, and afterwards had by a black man other children, who bore a strong resemblance to the white father, both in features and complexion.* »

(3) Page 396.

(4) Reil, *Entwurf einer allgem. Pathologie*, Halle, 1815, t. III, p. 21.

riage de ces derniers. Or, elle portait des marques incontestables de sang noir (1). Selon le docteur Olgive, une femme d'Aberdeen, mariée deux fois, avait eu des enfants des deux lits. Tous ses enfants étaient scrofuleux comme le premier mari de cette femme, quoique la femme elle-même, ainsi que son second mari, fussent tout à fait exempts de cette maladie. Le docteur Dyce dit avoir connu une femme créole qui, après avoir eu des enfants blonds d'un Européen, se maria avec un créole, et eut de ce dernier des enfants ressemblant à son premier mari, autant par les traits que par la complexion.

La ressemblance de l'enfant à son père putatif, dans des circonstances où cette paternité a perdu le droit d'être invoquée, a donné naissance à cet ancien adage : *Filium ex adultera excusare matrem a culpa*, c'est-à-dire que l'enfant adultérin est un voile vivant jeté sur l'adultère, ce qu'il faut, dit Fien, entendre dans ce sens, « que la plupart des enfants nés de l'adultère ont plus de ressemblance avec le père légal qu'avec le père réel » (2).

Vanini (3) dit avoir connu une femme qui eut d'un commerce adultérin un enfant entièrement ressemblant au mari absent, et Aldrovandi cite un autre exemple de ce genre (4).

« L'impression du sperme d'un époux syphilitique sur les ovaires, dit Vidal de Cassis (5), peut être telle que non-seulement le premier produit pourra être influencé par lui, *mais encore d'autres produits, et cela après une copulation par un époux différent*. Le fait que voici, observé pendant que je dirigeais le service à Lourcine, rendra mon idée. C'était une femme dont le premier mari avait une vérole très-rebelle; elle eut de ce lit un enfant qui mourut avec les signes les plus évidents de la syphilis. Cette femme, après la mort de son mari,

(1) *Gaz. méd. de Paris*, 16 avril 1859, p. 231.

(2) Fienus, *De viribus imaginationis, quæst.* 13, p. 223. — Cf. Lucas, *Traité philos. et physiol. de l'hérédité naturelle*. Paris, 1850, in-8°, t, II. p. 60.

(3) *Novi mulierem quæ extra legitimum thorùm se alteri prostituit et infantulum enixa est non adulteri cujus furtivo usa erat concubitu, sed absentis mariti prorsus similem.* — Vanini, *Dialog.*, l. III, p. 236.

(4) *Mulier quædam, cum extra legitimum thorum se alteri viro prostituisset, metuens improvisum mariti adventum, enixa est fœtum non adulteri cujus furtivo usa erat connubio, sed absentis mariti prorsus similem.* — U. Aldrovandi, *Monstrorum histor.*, f° 1642, p. 385.

(5) *Traité des maladies vénériennes*, 2e édit., Paris, 1855, p. 539.

contracta un nouveau mariage avec un homme *complétement sain;* elle était saine aussi, c'est-à-dire rien de syphilitique ne pouvait être constaté chez elle. Eh bien! *quatre ans après la première union, et après des rapports seulement avec le nouveau mari, elle mit au monde un enfant syphilitique.* »

Passons au règne animal. On sait qu'une seule et même fécondation peut, chez les papillons et chez les pucerons, suffire à trois ou quatre générations. La reine-abeille pond des œufs féconds pendant toute l'année qui suit l'accouplement; chez la poule, la fécondation ne s'étend, d'après Harvey, qu'à la portée suivante; après l'éclosion d'une première couvée, elle peut pondre, sans accouplement, de nouveaux œufs fécondés (1).

Chez les mammifères (2) il n'est pas rare de voir des petits ayant des traits de ressemblance marqués avec des mâles par lesquels leurs mères avaient été fécondées à une époque antérieure (3). Une jument couleur noisette, aux sept huitièmes arabe, fut couverte en 1815 par un cuagga (espèce d'âne sauvage d'Afrique marqué à peu près comme le zèbre); après avoir porté 11 mois et quelques jours, elle mit bas un hybride qui ressemblait au cuagga pour la forme de la tête, les bandes noires qui zébraient son dos et ses jambes. En 1817, 1818 et 1821, la même jument fut couverte par un arabe noir pur sang, et elle mit bas successivement 3 poulains, tous trois portant des marques non équivoques de ressemblance avec le cuagga (4).

A la même époque, une truie de la race blanche et noire fut couverte par un verrat de race sauvage et de couleur foncée : les produits furent de nuances mêlées parmi lesquelles dominait la couleur du père. Plus tard, la même mère reçut un mâle de sa propre race, et, parmi les produits, on a observé des petits portant encore la couleur foncée de la première

(1) Harvey, *Exercit. de generatione*, p. 146.

(2) Voy. le Mémoire du docteur Harvey dans le *Journal medical de Glasgow : De l'action de la présence du fœtus dans l'utérus, comme cause d'inoculation dans l'organisme de la mère des qualités de celui du père, et en particulier de la transmission de la syphilis constitutionnelle ou secondaire du père à la mère.* — Voy. aussi : *Gaz. méd. de Paris*, 23 février 1855 et 16 avril 1859.

(3) Alison, *Outlines of physiology*, 3e édit., p. 443.

(4) *Philosophical transactions*, 1821, p. 20; Dunglison's *Human physiology*, 3e édit., vol. II, p. 387.

portée. Le même phénomène s'observa encore, mais à un moindre degré, dans une troisième portée due à ce second père; dans les années suivantes, les accouplements de ces mêmes sujets de même race n'offrirent plus aucune trace de la nuance châtain de la race sauvage.

Selon M. M'Gillivray (1), lorsqu'un animal de pure race a été fécondé par un animal d'une race différente, cet animal fécondé est croisé pour toujours; la pureté de son sang est à jamais perdue par le seul fait de son croisement avec un animal étranger. Il ajoute : « Si une vache de la race pure d'Aberdeen est accouplée avec un taureau à courtes cornes, race de Tees-water, le sang de cette vache est d'autant plus contaminé que le veau qu'elle a mis bas ressemble davantage à l'animal qui l'a fécondée, et elle n'est plus capable de procréer un veau de pure race. » Lorsqu'une jument a été couverte par un âne, elle met bas un mulet; si cette jument est couverte ensuite par un cheval, le poulain qui résulte de ce dernier accouplement porte quelques-uns des caractères de l'âne (2). On cite des juments couvertes par des chevaux d'espèces différentes, dont les petits possédaient tous quelques caractères du premier mâle qui avait fécondé leurs mères. Dans le haras royal de Hampton-Court, plusieurs poulains engendrés par l'étalon Actéon avait une ressemblance non équivoque avec l'étalon Colonel, qui avait couvert les mères de ces poulains les années précédentes. Un poulain appartenant au comte de Suffield, ayant pour père le cheval Lancel, avait une si grande ressemblance avec un cheval nommé Camel, qu'on avait affirmé, à New-Market, que ce dernier en était le père, tandis qu'il n'avait couvert la mère qu'à la portée précédente. Il a été d'ailleurs observé qu'une chienne de race pure, couverte une fois par un chien bâtard, si on l'accouple ensuite avec un chien de son espèce, ne peut plus produire, de deux ou trois portées, des chiens de race pure. Une génisse de race d'Aberdeen fut servie par un taureau pur de Tees-Water : elle eut un veau de race croisée; la saison suivante, elle fut servie par un taureau de sa race, mais elle ne produisit qu'un veau croisé, ayant à deux ans de très-longues cornes, quoique ses deux parents

(1) *Journal d'Aberdeen*, mars 21 et 28, 1849.
(2) Haller, *Élém. physiol.*, t. VIII, p. 104.

les eussent courtes. Une autre génisse, également de la race d'Aberdeen, fut couverte, en 1845, par un taureau croisé provenant d'une vache croisée et d'un pur Tees-Water : la génisse produisit un veau bâtard ; accouplée plus tard avec un taureau de sa race, elle produisit encore un veau croisé, tant pour la forme que pour la couleur (1).

On voit par cet ensemble de faits combien les enfants peuvent se ressentir d'une première fécondation de la mère, et il ne nous paraît pas impossible qu'il se produise quelque chose d'*analogue* chez les enfants issus de mariages croisés, lorsque la mère a eu des enfants d'un premier mariage consanguin. C'est une question sur laquelle nous appelons l'attention des observateurs (2).

(1) Les éleveurs de bestiaux savent que la jument qui a fait un mulet conçoit ensuite plus difficilement avec un cheval qu'avec un âne. Ne pourrait-on pas rapprocher ce fait de celui de certaines femmes sauvages que l'on dit d'une fécondation plus difficile par leurs concitoyens, une fois qu'elles ont vécu avec des Européens? —Le comte Strzelecki (*a*), qui a parcouru les deux Amériques et l'Océanie, dit avoir remarqué que chez les Hurons, les Séminoles, les Araucans, les Polynésiens et les Mélanésiens, les femmes sauvages qui ont une fois vécu avec les blancs deviennent stériles avec les hommes de leur propre race, quoiqu'elles restent susceptibles d'être fécondées par des blancs. Selon M. Harvey (*b*), les professeurs Goodsir, Maunsell et Carmichael, se seraient assurés que l'opinion de M. Strzelecki est très-fondée et *unquestionable*, et doit être considérée comme une loi de la nature. — Bien que le docteur Thomson ait cherché à représenter cette opinion comme trop générale, néanmoins il déclare le fait *non contesté* (*c*).

(2) Il ne faudrait pas confondre avec les faits qui se rattachent à une première fécondation les faits non moins intéressants, mais complétement différents, de fécondation d'une femme par plusieurs hommes et dont voici quelques exemples :

On lit dans Ambroise Paré (*d*) : « Pline récite qu'une femme accoucha de deux « enfants, dont l'un ressemblait à son mari, et l'autre à son paillard : aussi dit que « Proconnesia, esclave, conceut en un jour deux enfants, l'un de son seigneur, et « l'autre de son procureur, chacun retirant à son père. »

« Une femme de Charlestown, dans la Caroline méridionale, dit M. Lucas, accoucha de deux jumeaux, l'un nègre et l'autre blanc. Pressée de questions, elle avoua avoir cédé à la violence effrénée d'un nègre, un jour que son mari venait de la quitter et de la laisser au lit (*e*). Il existe une observation analogue du docteur Stearns : une négresse mit au monde un premier fœtus noir d'environ huit mois ; puis au bout de quelques heures, un second fœtus blanc d'à peu près quatre mois (*f*). Une autre négresse accoucha de trois enfants : un noir, un blanc, un

(*a*) P. E. Strzelecki, *Physic. descript. of New-South. Wales and Vandiemensland.* London, 1845, p. 346.

(*b*) *Monthly Journ. of med. sc.* Edinburgh, oct. 1850.

(*c*) H. Thomson, *On the reported incompetency of the aboriginal females of New-Holland to procreate with native males after having children by a European or White.* — Voy. *Monthly Journ. of med. sc.* Edinburgh, oct. 1851. — Cf. Broca, *Hybrid. an.*, p. 651.

(*d*) *Œuvres complètes*, par Malgaine. Paris, 1840, t. I, p. 721.

(*e*) Orfila, *Leçons de médecine légale*, t. I, p. 962.

(*f*) Velpeau, *Traité élémentaire de l'art des accouchements.* Paris, 1835, t. I, p. 332.

VII. — *Appréciation des faits de l'ordre zoologique.*

En présence de l'évidence de la nocuité des unions entre consanguins, et dans l'impossibilité de leur opposer le moindre argument d'une valeur réelle, on a invoqué le secours de la physiologie comparée; aux dangers désormais incontestables des mariages consanguins on a cherché à opposer les prétendus avantages des accouplements consanguins de certains animaux. Bien que la solidarité des deux propositions nous paraisse fort contestable, il peut n'être pas sans intérêt d'examiner ce qu'il y a de fondé dans l'hypothèse un peu optimiste de quelques *zootechniciens*.

Une objection constamment reproduite par les partisans des unions consanguines est celle-ci : « Ne voyez-vous donc pas, disent-ils, que c'est par le croisement consanguin que l'on arrive à créer les plus belles races, les plus beaux produits? » Selon nous, on s'abuse singulièrement sur certains genres de beautés qui ne sont souvent autre chose que des monstruosités auxquelles, par intérêt ou par une perversion de goût, nous attachons une importance spéciale. D'autre part, ce qu'un examen superficiel attribue au seul croisement en dedans, au seul *breeding in and in*, à la seule *Inzucht* des Allemands, n'est que trop souvent le produit complexe d'une foule de manœuvres parmi lesquelles le croisement consanguin n'a parfois qu'une part d'influence assez limitée. En ce qui regarde, par exemple, le cheval anglais, écoutons David Low :

« Dès sa plus tendre enfance, il est placé dans des conditions qu'on pourrait appeler artificielles, sous le rapport de la nour-

cabre. Une domestique blanche, dans le comté de Montgomery, donna, dans la même couche, le jour à une fille blanche et à un garçon parfaitement noir; un nègre et un domestique disparurent ensemble lorsqu'on eut reconnu que cette fille était enceinte. D'après Gardien, Valérius a rapporté un fait semblable au précédent; mais il en existe encore plusieurs autres (*a*) sur lesquels nous croyons inutile d'insister » (*b*).

(*a*) Home, *Lectures on comparative anatomy*, t. III, p. 302; — et Mende, *Handbuch der gerichtlichen Medecin*, t. IV, p. 526.

(*b*) *Traité de l'hérédité*, t. I, p. 214.

riture et de l'exercice. Il est à peine séparé de sa mère, qu'on le revêt de couvertures et on le place dans une écurie bien chauffée. Mis au régime d'une nourriture sèche et exercé selon les règles, on le conduit sur le terrain de l'hippodrome dès l'âge de trois ans et quelquefois plus tôt. On le maintient dans de bonnes conditions en lui donnant une nourriture sèche et nutritive; on le maintient dans une température élevée en chauffant l'écurie, en le tenant constamment enveloppé de couvertures et en ne l'exposant que rarement à l'air sans ce vêtement. Par ce système la sécrétion de la graisse est interrompue; les organes de la respiration sont dans un état continuel d'activité, et les fibres musculaires acquièrent une tension qui rend l'animal capable de déployer ses facultés au plus haut degré : ce que la chaleur et l'aridité du sol produisent chez le cheval arabe du désert, un régime artificiel le donne au cheval de course anglais, mais en surexcitant le système général » (1).

Ainsi, non-seulement le croisement en dedans est loin de produire à lui seul l'animal factice appelé le cheval anglais, mais d'autre part on oublie trop facilement que ce cheval, fabriqué exclusivement en vue du jeu et de l'agrément, que ce cheval *de parade* n'a pu résister au premier choc des fatigues et des privations de la campagne de Crimée, alors que le cheval de France, moins beau peut-être, mais plus vigoureux, était épargné.

C'est par le procédé de la propagation en dedans que Bakewell a produit le bœuf *Dishley*, à grand corps cylindrique, à la tête petite, à cou mince et court, à extrémités grêles et très-peu élevées, à squelette réduit de moitié dans l'épaisseur des os, et qui présente en outre des épaules petites, mais un développement proportionnel très-remarquable des parties musculeuses qui ont la plus grande valeur commerciale et qui sont les plus *appréciés des gourmets*, telles que les muscles lombaires, les psoas et les quartiers de derrière (2).

« Dans l'espèce ovine, dit M. Godron (3), nous devons aussi à Bakewell une race de moutons très-estimée et obtenue

(1) David Low, *Hist. nat. agric. des animaux domestiques;* le cheval, p. 55.
(2) Idem, *ibid.;* le bœuf, p. 148.
(3) *De l'espèce et des races.*

par les mêmes procédés : c'est la race Dishley ou Longwoods (1). Dans l'espèce porcine, on a obtenu des races remarquables par le grand développement des muscles et du lard, et par la diminution des issues et du système osseux. John Sebright a formé diverses races bien caractérisées de chiens, de poules et de pigeons (2); le docteur Daunecy, un grand nombre de variétés et de races dans l'espèce du lapin (3). La race de vers à soie de Loriol a été créée aussi par des procédés analogues par M. d'Arbalestrier. »

En somme, ces prétendus animaux modèles, produits de l'inceste aidé d'une vie tout artificielle, se réduisent, dans l'espèce chevaline, à un cheval factice, impropre au travail et à la guerre; dans l'espèce bovine, à un bœuf cylindrique, bas sur pattes et presque sans os; dans les espèces ovine et porcine, à des monstres qui n'ont de leurs ancêtres que le nom, et fabriqués en vue d'une gastronomie peut-être aussi factice elle-même que les animaux dont elle se repaît (4).

On pourrait en dire autant de ces volailles blanches, fabriquées au moyen de croisements consanguins par certains éleveurs de la Brie, dans l'unique but de les plumer deux fois et souvent trois, dans le cours d'une année, et d'en vendre les dépouilles à des prix qui dépassent celui de l'animal vendu comme aliment.

En résumé, on peut dire que l'immense majorité des agronomes et des physiologistes s'accordent à constater les mauvais effets des alliances consanguines parmi les animaux, surtout quand elles sont continuées. En ce qui concerne certains animaux factices obtenus par des croisements consanguins temporaires, il est possible que la gastronomie, le jeu et l'industrie y trouvent leur compte, mais qu'ils se produisent sans dommage pour la vigueur et la conservation de l'espèce, c'est ce dont nous nous permettons de douter.

(1) David Low, *Hist. nat. agric. des animaux domestiques;* le mouton, p. 143.

(2) John Sinclair, *l'Agriculture pratique et raisonnée,* trad. par M. de Dombasle, t. I, p. 198.

(3) P. Lucas, *Traité philosophique et physiologique de l'hérédité naturelle.* Paris, 1847, in-8°, t. I, p. 203.

(4) Un voyageur étranger, qui a beaucoup habité la France et l'Angleterre, nous assurait avoir constaté que, pour se rassasier, il était obligé de manger deux fois plus de bœuf anglais que de bœuf français. Nous recommandons cette observation à la méditation des gourmands.

Voir dans le cheval anglais, devenu impropre au travail et à la guerre, un perfectionnement parce qu'il excelle à la course, c'est, à notre sens, comme si l'on prétendait faire passer pour type de l'homme physique le maigre jockey qui le monte, et proclamer le bœuf *Dishley* un type perfectionné, par la raison que ses psoas fournissent plus de filet à la boucherie; c'est s'autoriser à voir le type de la perfection de l'oie et du canard dans certains animaux rendus malades, par la raison que leur foie hypertrophié fournit aux gastronomes la base des pâtés de Strasbourg et de Nérac.

Dans la séance du 5 juin 1862 de la *Société d'anthropologie*, M. Sanson a déclaré TOUS les *zootechniciens* d'accord non-seulement sur l'innocuité des accouplements consanguins, mais encore sur leurs grands avantages. Nous en demandons pardon à M. Sanson, mais des hommes fort éminents sont d'un avis diamétralement opposé, et, parmi eux, nous nous bornerons à citer Buffon, Grognier, Bourgelat, le créateur des écoles vétérinaires en France, Girou de Buzareingues, d'Houdeville, Sinclair, Sebright, M. Magne, directeur de l'école d'Alfort, M. Richard (du Cantal), MM. Bella et Allié, tous deux directeurs d'institutions agronomiques. Il est vrai que M. Sanson ne parle que des zootechniciens *sérieux et éclairés*, ce qui semble indiquer que les hommes que nous venons de citer ne sont, à son avis, ni sérieux ni éclairés. Mais M. Sanson, dont les opinions sont en contradiction avec celles des sommités scientifiques, est-il bien d'accord avec lui-même? Nous lisons à la page 447 d'un article sur la *Zootechnie*; publié par lui dans le *Livre de la Ferme et des Maisons de campagne :*

« *On compterait facilement* les zootechniciens qui ne partagent pas au sujet de la consanguinité le *préjugé* commun... On ne trouverait guère que MM. Huzard, Baudement et Gayot. » On le voit, TOUS les zootechniciens favorables à l'hypothèse de M. Sanson se réduisent, de son propre aveu, à TROIS. Il en est donc des accouplements zoologiques comme des mariages consanguins, qui, eux aussi, n'ont jusqu'à présent pour défenseurs connus que MM. Périer et Bourgeois en France, et M. Child en Angleterre. Nous dirons en terminant que le problème des accouplements des bêtes, aussi bien que celui des mariages consanguins, est question de chiffres, et que les

zootechniciens n'ont produit jusqu'à ce jour aucun document statistique en faveur de l'hypothèse de l'innocuité prétendue de la consanguinité chez les animaux.

Dans la séance du 11 août 1862, M. J. Gourdon a adressé à l'Académie des Sciences la communication suivante, en réponse aux opinions énoncées par M. Sanson :

« Les recherches récentes de M. le docteur Boudin sur les mariages consanguins ont soulevé une question de zootechnie pratique d'une haute importance, et sur laquelle des opinions tout opposées ont été émises. Les uns, s'associant aux vues du savant statisticien qui a entrepris de démontrer, par le seul langage des faits, les inconvénients et les dangers de la consanguinité, condamnent en principe l'emploi, chez les animaux, de ce mode de reproduction; d'autres, au contraire, considérant les résultats avantageux, à certains égards, fournis, chez les diverses races domestiques, par les alliances entre parents, ont conclu à l'innocuité absolue de cette pratique, non-seulement chez les animaux, mais encore, par voie de déduction, dans l'espèce humaine. Cette dernière doctrine établit entre l'homme et les animaux une assimilation qui manque d'exactitude. Nous n'apprendrons rien à personne en rappelant que le mot *amélioration* a une signification toute différente, suivant qu'on l'applique à l'homme ou aux animaux; que ce mot représente chez ceux-ci, non, comme dans notre espèce, l'accroissement des puissances organiques qui concourent à entretenir la santé et la vie, mais bien le développement, au plus haut degré, des formes et des aptitudes les mieux appropriées à la destination de l'animal, considéré comme machine de produit ou de travail, *dût ce développement être obtenu aux dépens de la constitution du sujet et de la durée de son existence.*

« Ces facultés nouvelles que nos besoins nous font rechercher varient suivant les espèces. Tantôt, comme chez les races de produit, c'est la précocité, la prédominance du système musculaire, l'aptitude à l'engraissement, ou une lactation abondante, ou encore la production d'une laine fine et soyeuse; tantôt, comme chez le cheval de pur sang, c'est une vitesse d'allure excessive, toutes choses assurément utiles, à un point de vue donné, mais qui, physiologiquement parlant, n'en constituent pas moins de véritables anomalies. Ces belles races anglaises, le bœuf durham, le mouton dishley, le porc newleicester, pour ne citer que les plus célèbres, vrais chefs-d'œuvre de l'industrie humaine, qui font l'admiration du monde entier et la fortune de leurs propriétaires, sont, en définitive, *de véritables monstruosités, constituées contrairement à toutes les lois de l'hygiène,* dans l'acception rigoureuse du mot. Que voit-on, en effet, chez ces animaux? *Des formes naturelles détruites, un développement contre nature du système adipeux, une rapidité de croissance qui rapproche d'autant le terme de la vie, une fécondité moindre, une prédisposition plus grande aux affections cachectiques,* etc. Or, si tels sont les produits de la consanguinité, il n'y a pas lieu, tant s'en faut, d'en rien conclure contre

l'influence pernicieuse justement attribuée à ce mode de reproduction.

« Il ne faut pas d'ailleurs exagérer le rôle de la consanguinité. D'abord *elle ne concourt pas seule au perfectionnement des races domestiques.* Il est d'autres moyens encore, consacrés par la pratique et par la science, pour donner aux animaux les qualités requises, tels sont : la castration, la stabulation permanente, l'alimentation forcée, l'entraînement, etc., à l'aide desquels on peut aussi modifier plus ou moins les facultés natives des individus pour les diriger vers un but déterminé, et sans que pour cela, remarquons-le en passant, on ait jamais conclu, de l'efficacité de ces pratiques comme moyen d'amélioration des races animales, à leur innocuité dans l'espèce humaine.

« On doit considérer, en second lieu, que la consanguinité n'a par elle-même sur le perfectionnement artificiel des espèces animales *aucune influence propre.* Elle n'est qu'une circonstance *accessoire* de la seule force alors mise en jeu, la puissance héréditaire. Ce que recherche l'éleveur en unissant des parents, ce n'est pas la parenté elle-même, c'est une certitude plus grande de l'existence des aptitudes, des caractères qu'il a intérêt à perpétuer et qu'il ne peut trouver réunis à un plus haut degré que chez des sujets issus du type même qui les a primitivement offerts. La méthode *in and in* n'a pas d'autre but. Comprise de la sorte, la consanguinité est pour l'éducateur une ressource précieuse. Elle constitue un procédé aussi prompt qu'efficace pour fixer des formes nouvelles, des facultés exceptionnelles. C'est la puissance d'hérédité doublée, en quelque sorte, en vue d'un résultat spécial, calculé et arrêté d'avance.

« Pour tout cela on peut apprécier quel est le rôle véritable de la consanguinité dans la reproduction et l'amélioration des espèces animales domestiques. Elle convient quand on n'a qu'un très-petit nombre de sujets propres à assurer la conservation des caractères que l'on désire fixer. C'est une ressource pour suppléer à l'absence de reproducteurs de choix et pour tirer le meilleur parti possible des types exceptionnels que l'on rencontre ; c'est, en un mot, l'élément essentiel du métissage pour la création de races nouvelles. Mais il faut se garder d'en faire un système général de reproduction, *qui serait une cause rapide de dépérissement et de décadence pour toutes les races, ainsi que l'ont reconnu les auteurs les plus compétents.*

« En résumé, la consanguinité n'est nullement, comme on l'a avancé par une interprétation forcée de ce qui se passe chez les animaux domestiques, une pratique favorable en elle-même ou tout au moins sans danger. Loin de là, elle est *pour toutes les espèces une cause d'abâtardissement et de déchéance.* Il est utile quelquefois d'y recourir, *comme à un mal nécessaire* que l'on subit en vue d'un intérêt supérieur, mais cela n'atténue en rien ses inconvénients propres, auxquels on remédie *en faisant cesser ces unions* aussitôt que ne s'en fait pas sentir la nécessité absolue. »

M. Magne, directeur de l'École de médecine vétérinaire d'Alfort, a présenté le 12 mai 1863, à l'Académie de Médecine, un mémoire ayant pour titre : *Des effets de la consanguinité et de*

la NÉCESSITÉ DU CROISEMENT DES FAMILLES, et dont voici les conclusions :

« La consanguinité agit plus promptement et exerce des effets plus sensibles sur l'homme que sur les animaux. L'organisation, à certains égards, plus simple de ces derniers, explique en partie les différences que nous observons à la suite des unions entre parents. Les affections communes à l'espèce humaine et aux espèces domestiques qui se montrent après les mariages consanguins sur l'homme *se montrent aussi sur les animaux après les accouplements du même genre.* Il n'est pas possible, dans l'état actuel de la science, de dire si la consanguinité agit en altérant la constitution ou seulement en facilitant la transmission des maladies et des vices de conformation. Mais, en raison des causes des maladies si nombreuses et si variées auxquelles sont soumis l'homme et les animaux, *les unions croisées sont toujours nécessaires pour maintenir la santé;* elles sont souvent utiles dans les animaux pour conserver les qualités produites par la domesticité. *Et, comme la consanguinité propage les maladies en les aggravant, si elle ne les produit pas, le croisement des familles offre une sécurité que les hommes soucieux du bonheur de leurs enfants et de leur intérêt ne doivent pas négliger,* serait-il démontré que les unions entre parents n'ont rien de malfaisant par elles-mêmes. »

On lit dans le *Troisième voyage agricole en Angleterre,* de M. le comte de Courcy (1) :

« M. Webb a remporté tant de prix depuis une quinzaine « d'années, et la réputation de son troupeau est si bien établie, « qu'il pense ne devoir plus concourir... On a donné à chaque « lot le bélier qui convenait le mieux pour corriger les défauts « de cette catégorie et pour augmenter les qualités qu'elle ne « possède pas encore à un degré suffisant; *on s'attachait, autant « que possible, à* ÉVITER LA CONSANGUINITÉ. M. Webb ne prend « jamais de béliers hors de son troupeau, et, pour cela, il a créé « cinq ou six familles distinctes. »

De l'ensemble des faits et des considérations qui précèdent nous concluons que rien n'est moins prouvé que le prétendu avantage des unions consanguines parmi les animaux, surtout sans le secours de la sélection des sujets accouplés.

(1) *Troisième voyage agricole en Angleterre et en Écosse,* par le comte Conrad de Courcy, in-8°, 1855, p. 118.

VIII. — *De la tolérance des lois de divers peuples en matière de mariages entre consanguins.*

Si notre société éprouve une légitime horreur pour les mariages incestueux, il faut bien reconnaître que, chez une foule de peuples de l'antiquité, on trouvait *très-naturel* que le père épousât sa fille, le fils sa mère, et que la sœur devînt l'épouse du frère. Ce n'est donc pas de *droit naturel* qu'à notre sens ces alliances ont pu être interdites, et nous sommes sur ce point d'accord avec les plus grands publicistes, avec les plus hautes autorités.

Dans l'antiquité, les Perses, les Mèdes, les Indiens et les Éthiopiens, sont signalés comme épousant non-seulement leurs filles, mais encore leurs mères. On lit dans saint Jérome (1) : *Persæ, Medi, Indi et Æthiopes cum matribus et magis cum filiabus et neptibus copulantur.* Selon Minutius Félix : *Jus est apud Persas misceri cum matribus.* « Les hommes puissants « parmi les Perses, dit Philon (2), épousent leurs mères, et re- « gardent comme les *mieux nés* de leurs enfants ceux qui pro- « viennent de ces incestes, et ils leur destinent l'empire. » « Chez « nous, dit Eudoxe de Cnide (3), il est défendu d'avoir des rap- « ports avec sa mère : chez les Perses, au contraire, l'usage de « les épouser est fort en honneur. » Selon Sextus (4), « ce sont « surtout ceux qui passent chez les Perses pour mettre la sa- « gesse en pratique, c'est-à-dire les Mages, qui épousent leurs « mères. » « Pour les Mages, dit Strabon (5), la cohabitation avec « leurs mères est d'institution héréditaire. » On lit dans Catulle (ép. 90) :

Nam magus ex matre et nato gignatur oportet,
Si vera est Persarum impia religio.

Quinte-Curce (l. VIII, 2, 19) cite nominativement le satrape Sisimithres, qui avait deux filles de sa propre mère. On lit dans Agathias : « Non-seulement les Perses épousent leurs sœurs et « leurs cousines, mais les pères s'unissent à leurs filles, et,

(1) *Adv. Jovianum*, l. XI.
(2) *Deuxième Traité de l'examen des lois partic.*
(3) Cité par Sextus dans les *Hypotyposes pyrrh.*, t. I, c. 14.
(4) L. III, c. 24.
(5) Idem, XV, c. 3.

« chose plus abominable, les fils à leurs mères. » Euripide, dans l'*Andromaque*, n'hésite même pas à accuser tous les étrangers (πᾶν τὸ βάρβαρον γενὸς) d'épouser leurs filles et leurs mères :

> Πατὴρ τε θυγατρὶ, παῖς τε μητρὶ μίγνυται
> Κορή τ' ἀδελφῷ.

Cet usage ne disparut qu'avec l'introduction du christianisme en Perse, ce qui nous explique ce passage de saint Jean Chrysostome : « Nous admirons les Perses qui n'épousent plus « leurs mères » (1). Ce fait est confirmé par Théodoret dans sa *Thérapeutique*, p. 128, édition de Sylburg, *de legibus :* « Les « Perses, dit-il, anciennement gouvernés par les lois de Zoroas- « tre, épousaient leurs mères, leurs sœurs et leurs filles... « Depuis qu'ils ont écouté la loi des pêcheurs, ils ont foulé « aux pieds les lois de Zoroastre, comme abominables; ils ont « embrassé avec joie la tempérance évangélique. »

La loi autorisait les Phéniciens à épouser leurs sœurs consanguines (2). Les mariages entre frères et sœurs étaient également autorisés chez les Cariens, et la reine Artémise, qui fit ériger un monument à Mausole, son époux, était sœur de ce dernier (3). Les Parthes épousaient leurs mères, comme l'indiquent ces vers de Lucain (4) :

> Parthorum dominus quoties sic sanguine mixto
> Nascitur Arsacides? cui fas implere parentem.

Chez les Scythes, il était également permis au père d'épouser sa fille (5). En Égypte, dit Diodore de Sicile, les lois « autorisent les mariages des frères avec leurs sœurs » (6).

Si des Perses et des Scythes nous passons aux Grecs, nous voyons Antisthène (7) reprocher à Alcibiade ses relations incestueuses avec sa mère, sa fille et sa sœur (συνεῖναι γὰρ αὐτὸν καὶ μητρὶ, καὶ θυγατρὶ καὶ ἀδελφῇ), absolument comme les Perses

(1) *De Virginit.*, c. VIII.
(2) Justin., *Hist.*, XXIV, 3.
(3) Strab., XIV, c. 3, § 17.
(4) Pharsal., VIII, 408.
(5) Priscus, *Ex hist. goth.*, in Valesii, *Excerpt. de Legat.* (*corp. byz. hist. propon. Labbe*), in-f°, Parisiis, 1648, p. 55. — Cf. Perier, *Des croisements ethniques*, p. 35.
(6) Lib. I, sect. 1, § 14.
(7) D'après Athénée, t. V, p. 220 de Casaub.

« le mariage est prohibé entre le frère et la sœur légitime ou « naturelle, et les alliéés au même degré (art. 162). Le mariage « est encore prohibé entre l'oncle et la nièce, la tante et le « neveu » (art. 163). « Néanmoins il est loisible à l'Empereur « de lever, pour des causes privées, les prohibitions portées « aux précédents articles » (art. 164).

« Mais, disent les partisans de l'hypothèse de l'innocuité des unions consanguines, si ces unions avaient réellement les inconvénients que vous leur attribuez, tous les législateurs les eussent infailliblement interdites. » Eh! comment, il y a un an à peine, personne avant nos recherches statistiques ne se doutait, sinon de la réalité, au moins de l'*intensité* du mal, et l'on voudrait que Lycurgue et Solon eussent eu connaissance de faits que la science moderne ignorait, et qu'elle n'a acceptés pour ainsi dire que malgré elle! Il ne faut pas d'ailleurs se le dissimuler, l'infanticide, pratiqué dans l'antiquité païenne sur une immense échelle, devait porter particulièrement sur les enfants infirmes, et tendait, par ce choix même, à diminuer le nombre des preuves vivantes du danger des unions entre consanguins. Il n'est donc pas surprenant que le jour scientifique ait tardé à se faire sur ce point, et, à ce titre, la loi mosaïque et la loi chrétienne n'en ont qu'un mérite plus grand.

IX. — *Résumé et conclusions.*

De l'ensemble des faits et des considérations qui précèdent nous déduirons les propositions générales suivantes :

1° Les mariages consanguins représentent en France environ 2 p. 100 de l'ensemble des mariages, tandis que la proportion de sourds-muets de naissance, issus de mariages consanguins, est, dans les institutions de Paris, de Bordeaux, de Lyon et de Nogent-le-Rotrou, d'environ 30 p. 100 de l'ensemble des sourds-muets de naissance ;

2° La proportion des sourds-muets de naissance croît avec le degré de la consanguinité des parents, et, si l'on représente par 1 le danger de procréer un sourd-muet dans les mariages ordinaires, ce danger s'élève :

à 18 dans les mariages entre cousins-germains ;
à 37 dans les mariages entre oncles et nièces ;
à 70 dans les mariages entre neveux et tantes ;

3° On compte à Berlin, selon M. Liebreich :

3,1 sourds-muets sur 10,000 catholiques;
6 sourds-muets sur 10,000 chrétiens en grande majorité protestants;
27 sourds-muets sur 10,000 juifs.

En d'autres termes, le nombre des sourds-muets croît avec la somme des facilités accordées aux unions consanguines par les lois civiles et religieuses;

4° Dans tous les États de l'Allemagne dans lesquels le recensement se fait par cultes, la population juive a présenté un nombre proportionnel de fous et d'idiots très-supérieur à celui de la population allemande au milieu de laquelle elle vit, et cette supériorité numérique est attribuée (p. 527), par le docteur Martini, à la fréquence plus grande des mariages consanguins dans la race juive;

5° On comptait en 1840 dans le territoire de Iowa (États-Unis) :

2,3 sourds-muets sur 10,000 blancs;
212 sourds-muets sur 10,000 esclaves.

C'est-à-dire que, dans la population esclave, dans laquelle la servitude favorise les unions consanguines et même incestueuses, la surdi-mutité était QUATRE-VINGT-ONZE fois plus fréquente que dans la population libre, protégée par les lois civile et religieuse;

6° Les parents consanguins les mieux constitués, les plus libres de tout antécédent morbide, sont prédisposés à engendrer des sourds-muets;

7° Dans les mariages croisés, la surdi-mutité ne se transmet que très-exceptionnellement des parents aux enfants;

8° L'hérédité morbide est donc une hypothèse toute gratuite, en contradiction avec la science comme avec l'observation;

9° On accuse les alliances consanguines de favoriser : 1° chez les parents, la stérilité et l'avortement; 2° chez les enfants, la production de l'idiotisme, de l'aliénation mentale, de l'épilepsie, du bec-de-lièvre, de l'albinisme, de la rétinite pigmenteuse et de beaucoup d'autres infirmités, mais ces propositions, probablement très-fondées, réclament une démonstration numérique qui leur fait plus ou moins défaut jusqu'ici;

10° Il n'y a aucune solidarité entre le croisement des familles et celui des races ; mais le croisement des races n'a *expérimentalement*, par lui-même, aucun des inconvénients qui lui ont été prêtés, et l'infécondité des produits de ces croisements est formellement niée par les observateurs les plus autorisés (1) ;

11° Toute loi qui autorise les mariages entre consanguins tend, par cela même, à multiplier le nombre des infirmes et à perpétuer un état de choses qui constitue un danger pour les familles et un dommage grave pour la société, obligée de pourvoir à l'entretien des infirmes indigents et de remplacer par des hommes valides ceux que leurs infirmités rendent impropres au service (2).

(1) Parmi les causes qui nuisent à la réussite du croisement des Européens avec diverses autres races, il faut citer le non-acclimatement de l'Européen dans les pays où s'opère le croisement, l'état habituel de prostitution des femmes et l'infanticide, trois obstacles dont il n'a pas été suffisamment tenu compte jusqu'ici. Ainsi, est-il surprenant, par exemple, qu'à la Jamaïque les mulâtres de provenance anglo-saxonne éprouvent des difficultés à se propager entre eux, lorsque les blancs ont déjà peine à y vivre? Est-il étonnant que la femme polynésienne, qui se livre déjà à la destruction de ses enfants légitimes, n'épargne pas ses bâtards de provenance européenne? Enfin, lorsqu'en Europe une grossesse à terme constitue chez les prostituées une très-rare exception, est-il surprenant qu'il en soit de même des femmes océaniennes qui se livrent aux Européens pour « QUELQUES CHIQUES DE « TABAC » (*Voyage au pôle sud*, t. IV, p. 38), et des femmes australiennes qui, au dire de Cunningham (t. II, p. 7), sont prêtées par leurs maris aux convicts « pour « un morceau de pain ou pour une pipe de tabac (*for a slice of bread or a pipe of tabacco*)? » On s'étonne que ces dames fassent peu d'enfants; pour notre part, nous serions étonné du contraire.

(2) De 1831 à 1853 (Voy. *Traité de Géogr. et de Statist. méd.*, t. II, p. 499 et 711), les conseils de révision ont prononcé en France 6,627 exemptions pour épilepsie et 12,304 pour surdité ou mutisme; nous passons sous silence les idiots, les fous, les aveugles de naissance, les albinos, etc., sur lesquels nous ne possédons pas de documents numériques. Sur ce nombre prodigieux de malheureux, il est certain que plusieurs milliers n'étaient redevables de leurs infirmités qu'à la consanguinité de leurs parents. Mais ces milliers d'infirmes, il a fallu les remplacer par des milliers de jeunes gens valides qui, sans cet incident, eussent été exemptés par le sort. Or, nous le demandons, est-il juste que les déplorables résultats des mariages consanguins pèsent d'un tel poids sur les familles croisées? De même que la loi punit les individus qui, par une mutilation volontaire, se sont rendus impropres au service, ne serait-il pas juste qu'une infirmité, *notoirement* produite par un mariage consanguin, au lieu de constituer un cas d'exemption, fût tout simplement un cas d'exonération à la charge de la famille consanguine? Si, au dire des partisans du *breeding in and in*, la sécurité et la réputation des familles consanguines ont droit à tous nos respects, il n'est peut-être pas absolument nécessaire de leur sacrifier, outre la santé des enfants, les intérêts les plus graves de la société.

12° La question de la consanguinité se réduisant en définitive à l'examen comparatif du nombre des accidents qui se produisent respectivement dans les unions consanguines et croisées, il s'ensuit que toute opinion sur ce sujet, dépourvue de preuves numériques, se trouve, par ce seul fait, frappée de nullité et doit être considérée comme non avenue.

NOTA. Le défaut de place ne nous a point permis de comprendre, dans ce travail, des documents importants qui en eussent doublé l'étendue. Quant aux arguments émis en faveur des mariages consanguins, nous n'avons pas eu à nous préoccuper ici de leur présentation, ce recueil renfermant le mémoire même de M. Perier, avec une analyse de la Thèse de M. Bourgeois, c'est-à-dire tout ce qui s'est publié en France pour la défense de cette théorie. Sans doute nos opinions diffèrent d'une manière radicale de celles de M. Perier sur les deux questions du croisement des familles et des races, entre lesquelles nous n'admettons d'ailleurs aucune solidarité, mais nous n'en rendons pas moins hommage à l'érudition de ses recherches.

FIN DU PREMIER VOLUME.

AVIS AU RELIEUR

POUR LE PLACEMENT DES PLANCHES, DU PORTRAIT, DE LA CARTE ET DES TABLEAUX.

Le portrait d'Ernest Godard doit être placé en frontispice, vis-à-vis le titre du volume

Les quatorze planches seront placées à la fin du volume, entre l'*explication des planches* et la *table des matières*.

La carte sera placée vis-à-vis la page 56.

Celui des deux tableaux séparés qui renferme les mesures du nègre doit être placé vis-à-vis la page 336.

L'autre tableau séparé, renfermant les mesures comparatives des anciens Égyptiens, des Fellahs, Berbers, Arabes et Hindous, doit être placé vis-à-vis la page 434.

STATUTS

DE LA

SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE DE PARIS

Fondée le 19 mai 1859

ARTICLE Ier. La Société d'Anthropologie de Paris a pour but l'étude scientifique des races humaines.

ART. II. Elle se compose, en nombre illimité, de membres titulaires, de membres honoraires, de membres associés étrangers et de correspondants.

ART. III. Tous les membres et correspondants de la Société sont nommés par voie d'élection, sur la proposition de trois membres.

ART. IV. Un Comité central de 30 membres, se recrutant lui-même par voie d'élection parmi les membres titulaires, est chargé de veiller aux intérêts matériels, moraux et scientifiques de la Société. Les membres du Comité central peuvent seuls voter sur les modifications des statuts et règlement. Les membres du Bureau et de la Commission de publication ne peuvent être choisis que parmi les membres du Comité central.

ART. V. Le Bureau, élu par la Société en séance publique, se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire général, de deux secrétaires annuels, d'un archiviste et d'un trésorier. La Commission de publication se compose de trois membres. Tous ces fonctionnaires sont élus pour un an, à l'exception du secrétaire général dont les fonctions sont triennales. Tous sont rééligibles, à l'exception du président qui ne peut être réélu qu'après une année d'intervalle.

La SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE publie des *Mémoires* et des *Bulletins*.

Les *Bulletins*, composés des procès-verbaux des séances, des notes, rapports, instructions, etc., forment chaque année un volume in-8° de quarante feuilles environ. Les tomes I, II et III sont en vente, au prix de 7 fr. 50 cent. le volume.

Les *Mémoires* de la Société sont publiés par fascicules de huit feuilles. Quatre fascicules forment un volume vendu par l'éditeur au prix de 12 francs.

Pl.e I.

EXPLICATION DES PLANCHES

ET DE LA CARTE.

Frontispice. Portrait d'Ernest Godard.

Carte de la taille en France, d'après les exemptions pour défaut de taille dans les 86 départements, de 1831 à 1849. — Voy. le Mémoire de M. Broca, p. 23, 27 et suiv.

PLANCHE I. — *Instruments en silex trouvés par M. Hip. Gosse dans le diluvium de Paris* (deux tiers de grandeur naturelle). — Voy. p. 145 et suiv.

Fig. 1. Hache en forme de coin.
Fig. 2. Autre espèce de hache.
Fig. 3. Hache lenticulaire vue de face et de profil. Sur l'une de ses faces elle présente des traces évidentes de frictions répétées contre un corps dur. Cette face, imparfaitement polie, correspond au côté clair du dessin de profil.
Fig. 4. Pointe de lance ou de flèche.
Fig. 5. Couteau en silex.

(Les dessins au trait annexés aux fig. 1, 2, 4 et 5 représentent les coupes idéales des instruments.)

PLANCHES II et III. — *Crânes péruviens, crâne de Guanche, momie et statuette péruviennes.*

(Voir l'explication détaillée à la fin du Mémoire de M. L. André Gosse, p. 174.)

PLANCHE IV. — *Développement de l'os occipital*, pour l'étude de l'occipital des Péruviens. Voir l'explication détaillée, p. 175.

PLANCHE V. — *Crânes de Lapon et d'Esquimaux* (un tiers de grandeur naturelle).

Fig. 1. Crâne d'Esquimau, vu en avant et en arrière.
Fig. 2. Autre crâne d'Esquimau, vu en avant et en arrière.
Fig. 3. Crâne de Lapon, vu en avant et en arrière.

(Voy. le Mémoire de M. Guérault, p. 178 et suiv.)

PLANCHE VI. — *Le céphalomètre de M. Antelme.*

(Voy. l'explication des figures, p. 348.)

PLANCHE VII. — *Le crâniographe de M. Broca.*

(Voy. l'explication détaillée des figures, p. 377.)

PLANCHE VIII. — *Déformation plastique du crâne.*

Base du crâne du moine de Llanthony.

(Voy. le Mémoire de M. Barnard Davis, p. 382 et suiv.)

PLANCHE IX. — *Déformations plastiques du crâne.*

Fig. 1. Coupe verticale médiane du crâne de Llanthony.

Fig. 2. Base du crâne d'une vieille femme guanche, présentant la déformation plastique.

PLANCHES X et XI. — *Crâne de Mexicaint otonaque des environs d'Orizaba.*

Pl. X. Le crâne vu de profil.

Pl. XI. Le crâne vu par en haut (*norma verticalis*).

(Pour ces deux planches, voy. le Mémoire de M. Gratiolet, p. 391 et suiv.)

PLANCHE XII. — *Crâne d'ancien Égyptien, type fin,* vu de face et de profil.

PLANCHE XIII. — *Crâne d'ancien Égyptien, type grossier,* vu de face et de profil.

PLANCHE XIV. — *Crâne d'Hindou,* vu de face et de profil.

(Pour ces trois dernières planches, voy. le Mémoire de M. Pruner-Bey, p. 403 et suiv.)

TABLE DES MATIÈRES

Recherches sur l'ethnologie de la France, par M. Paul Broca (avec une carte). 1

Tableau comparatif des exemptions pour défaut de taille, des exemptions pour infirmités, et de la densité de la population dans chaque département. 55

Sur la coloration noirâtre des centres nerveux chez les individus de race blanche, remarquables par l'abondance du pigment extérieur, par M. Adolphe Gubler. 57

Mémoire sur la microcéphalie considérée dans ses rapports avec la question des caractères du genre humain, par M. Pierre Gratiolet. 61

Essai sur les croisements ethniques (premier mémoire), par M. J.-A.-N. Perier. 69

Introduction. 69

Les croisements en général sont-ils nécessaires au progrès des races humaines, et les moins croisées seraient-elles les moins parfaites ? — Elles sont supérieures. 72

Du non-cosmopolitisme des races humaines, par M. Boudin. . . 93

I. Introduction. 93

II. Hémisphère sud. 101

III. Migrations du sud au nord. 103

IV. Race nègre. 107

V. Race juive. 117

VI. Résumé et conclusions. 121

Note. Tableau comparatif de la mortalité de l'armée anglaise dans les deux hémisphères 122

Sur la classification anthropologique et particulièrement sur les types principaux du genre humain, par M. Isid. GEOFFROY-SAINT-HILAIRE. 125
Préambule 125
§ 1. Remarques générales préliminaires 126
§ 2. Principaux types humains 133
§ 3. Races humaines. 140
§ 4. Tableau synoptique des races humaines. 142
A. Types principaux.. 143
B. Classification des races humaines. 144

Note sur des instruments en silex et des ossements fossiles trouvés à Paris, par M. Hippolyte GOSSE (avec une planche). 145

Dissertation sur les races qui composaient l'ancienne population du Pérou, par M. Louis-André GOSSE (avec trois planches).. . . 149

Mémoire sur les caractères différentiels de la conformation crânienne chez les Lapons et les Esquimaux, par M. Henry GUÉRAULT (avec une planche). 177

Essai sur les croisements ethniques (deuxième mémoire), par M. J.-A.-N. PERIER.. 187
Est-ce à défaut de croisement que certaines classes ou familles dans lesquelles le sang n'est pas renouvelé s'amoindrissent, et comment s'opère cet amoindrissement? — UNIONS ENTRE CONSANGUINS. 187

Des Gaëls et des Celtes, par M. Gustave LAGNEAU. 237

Des races de l'Océanie française; de celles de la Nouvelle-Calédonie en particulier, par M. Adolphe BOURGAREL. 250
Préambule. 250
1° Des Néo-Calédoniens 251
A. Du crâne. 258
B. De la face. 270
C. Du squelette.. 275
2° Des Polynésiens. 281
A. Du crâne. 281
B. De la face. 284
3° Parallèle des Polynésiens et des deux variétés de Néo-Calédoniens. 286
1er tableau. Mesures prises sur 57 têtes de Neo-Calédoniens. 287
2e tableau. Mesures des bassins des Néo-Calédoniens. . . . 277
3e tableau. Mesures comparatives du crâne et de la face chez 25 Polynésiens et 57 Néo-Calédoniens. 280

Mémoire sur les nègres, par M. PRUNER-BEY (avec un tableau séparé). 293
§ 1. Position géographique. 293
§ 2. Type physique. 297
A. Caractères extérieurs. 297
B. Caractères généraux du squelette. 298
C. Détails ostéologiques. 298
1° Crâne. 298
2° Tronc et extrémités. 304
D. Étude des dimensions et proportions. 304
E. Anatomie des parties molles. 307
§ 3. Extérieur du nègre 314
La négresse. 317
§ 4. Variétés du type extérieur du nègre. 318
§ 5. Modifications artificielles des parties du corps chez le nègre. 324
§ 6. Fragments physiologiques. 325
§ 7. Psychologie. 330
§ 8. Conclusions. 334
Tableau des mensurations. — I. Crâne cérébral du nègre. — II. Crâne facial. — III. Mesure des os des membres. . . . 336

Note sur la céphalométrie, par M. ANTELME (avec une planche).. . 337

Mémoire sur le crâniographe et sur quelques-unes de ses applications, par M. Paul BROCA (avec une planche). 348

Sur les déformations plastiques du crâne, par M. Joseph-Barnard DAVIS (avec deux planches) 379

Description d'un crâne de Mexicain totonaque des environs d'Orizaba, par M. Pierre GRATIOLET (avec deux planches). 390

Recherches sur l'origine de l'ancienne race égyptienne, par M. PRUNER-BEY (avec trois planches et un tableau séparé). . . . 399
§ 1. Introduction. 399
§ 2. Étude du type physique des anciens Égyptiens. 402
1° Caractères du type fin. 403
2° Caractères du type grossier. 407
§ 3. Comparaison du type physique des anciens Égyptiens avec celui des autres races humaines. 410
§ 4. Linguistique. 418
1° Caractères de la langue égyptienne. 418
2° Comparaison de l'égyptien avec les langues ariennes. . 422
3° — — — sémitiques. 422
4° — — — africaines. . 423
5° — — — berbères. . 424
6° — — — hottentotes. 428

§ 5. Histoire. 431
Conclusions. 432
Tableau des mensurations : 1° Crâne cérébral des anciens Égyptiens comparé à celui des Fellahs, des Berbers, des Arabes et des Hindous; 2° Mesures moyennes de la face des mêmes races; 3° Mesures du tronc et des membres. . 434

Sur l'ethnogénie égyptienne, par M. J.-A.-N. PERIER. 435
Considérations préliminaires. 435
§ 1. 438
I. Libyens, Nubiens. 439
II. Type ancien, type actuel. 446
§ 2. 452
I. Hindous. 456
II. Arabes. 460
§ 3. 466
I. Chronologie. 468
1° Hérodote. 469
2° Diodore. 471
3° Vieille chronique. 473
4° Manéthon. 481
II. Antiquité. 484
III. Autochthonie. 492
Conclusions. 502
Auteurs cités dans le mémoire précédent. 502

Du croisement des familles, des races et des espèces, par M. BOUDIN. 505
PREMIÈRE PARTIE. De la nécessité du croisement des familles.
I. Importance du sujet; nécessité de soumettre le problème à la méthode numérique. Exposé des faits. 505
Résultats des unions consanguines : Surdi-mutité. 508
— — — Maladies de la vue. . . 513
— — — Bec-de-lièvre. 515
— — — Aliénation mentale et
— — — idiotie. 516
— — — Épilepsie. 517
— — — Stérilité 518
— — — Infirmités diverses. . . 520
II. De l'influence indirecte du culte. 522
III. Les résultats connus sur le croisement des races sont-ils aussi défavorables qu'on le dit à la thèse des mariages consanguins?. 529
IV. L'hérédité morbide est incapable de rendre compte de la surdi-mutité des enfants dans les mariages consanguins. . 531
V. Des individus issus de mariages consanguins peuvent, quoique bien constitués, donner naissance à quelques enfants infirmes. 536

VI. Une femme, après avoir, dans un mariage consanguin, donné naissance à des enfants sourds-muets, est-elle prédisposée à engendrer des enfants sourds-muets dans un autre mariage non consanguin ? 537
VII. Appréciation des faits de l'ordre zoologique. 542
VIII. De la tolérance des lois des divers peuples en matière de mariages entre consanguins. 549
IX. Résumé et conclusions. 554

Explication des planches. 557

FIN DE LA TABLE.

ERRATUM.

Page 383, ligne 2 de la note, *au lieu de :* planche X, *lisez :* planche IX.

PARIS. — IMPRIMERIE DE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7

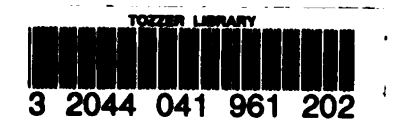
TOZZER LIBRARY
3 2044 041 961 202
HD# TZ12NQ

This book is not to be taken from the Library